MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Neuvième séance – Mardi 15 septembre 2009, à 17 h

Présidence de Mme Vera Figurek, présidente

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *Mmes Sandrine Burger*, *Maria Casares*, *MM. Guy Dossan*, *Alpha Dramé*, *Mmes Corinne Goehner-Da Cruz*, *Silvia Machado*, *MM. Vincent Maitre*, *Robert Pattaroni*, *Mmes Annina Pfund*, *Alexandra Rys*, *MM. Armand Schweingruber* et *Olivier Tauxe*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, *Mme Sandrine Salerno*, vice-présidente, *MM. Manuel Tornare*, *Patrice Mugny* et *Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 4 septembre 2009, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 15 septembre et mercredi 16 septembre 2009, à 17 h et 20 h 30, et pour samedi 3 octobre 2009, à 8 h et 10 h 15.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais vous signaler que, sur la grande table où vous signez la feuille de présence, vous trouverez deux disques de Pierre Vincent, un pianiste genevois qui donne régulièrement des concerts. Il y a plusieurs manières de soutenir des artistes, notamment en leur achetant une partie de leur production. Comme je trouve que ce que fait Pierre Vincent est original, je mets ces disques à votre disposition. Vous pouvez bien évidemment vous servir!

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme vous le signale un courrier que vous avez reçu, je vous rappelle que nous vous présenterons le lundi 5 octobre de 12 h 15 à 14 h la stratégie de la Ville concernant l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB), qui répond à la motion M-579 intitulée «OPB: où en est-on?». Une collation vous sera offerte à cette occasion. Je me réjouis de vous exposer notre stratégie OPB, à laquelle je sais que vous tenez tous et que nous voulons appliquer dans notre ville.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Tout d'abord, nous tenons à féliciter notre collègue Annina Pfund et M. Sébastien Salerno pour la naissance, le 11 juillet dernier, de leur fille Chiara Liz Elena. *(Applaudissements.)* Nous félicitons également notre cher collègue Alexandre Chevalier pour son partenariat, le 11 juillet également, avec M. Walter Taufer. *(Applaudissements.)*

A présent, nous donnons lecture de la lettre de démission du Conseil municipal de Mme Laetitia Guinand.

Lecture de la lettre:

Genève, le 26 juillet 2009

Concerne: démission du Conseil municipal de la Ville de Genève

Madame la présidente,

Je vous prie de recevoir, par la présente, ma démission du Conseil municipal de la Ville de Genève avec effet au 15 septembre 2009.

La décision de quitter le Conseil municipal ne fut pas facile à prendre; elle m'a été imposée *in fine* par ma domiciliation qui, en raison de ma maternité récente, sera située à l'avenir chez le père de mon enfant, hors de la Ville de Genève.

Dès mes débuts comme conseillère municipale, j'ai été frappée par l'implication importante et la forte volonté de chacun d'œuvrer pour le bien commun, quelle que soit sa couleur politique. Ces qualités primordiales dans l'engagement politique de proximité que sont les mandats municipaux m'ont impressionnée et ont donné du corps à mes convictions civiques. J'en conserverai le souvenir respectueux; même s'il m'est arrivé de regretter, comme beaucoup d'entre nous peut-être, un manque d'efficacité et de célérité dans le traitement des travaux en cours.

Je vous souhaite, Madame la présidente, le plein succès pour votre année de présidence et j'adresse à toutes les conseillères et tous les conseillers municipaux et administratifs mes meilleurs vœux de réussite dans la réalisation de leur mandat. Enfin, je tiens à remercier chaleureusement les services de la Ville de Genève et de son Conseil municipal pour leur soutien précieux et leur diligence.

Bien à vous toutes et tous,

Laetitia Guinand

La présidente. Nous donnons maintenant lecture de la lettre de démission du conseil de la Fondation du Grand Théâtre de M. Pascal Holenweg.

Lecture de la lettre:

Genève, le 14 juillet 2009 (26 Messidor de l'an de votre choix)

Madame la présidente du Conseil municipal,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux,

Par la présente, en ce jour anniversaire (entre autres) de la prise de la Bastille, je vous informe de ma décision de quitter la Bastille culturelle où le Conseil

municipal m'expédia siéger il y a une décennie, et donc de démissionner, avec effet au 31 août prochain, de mon mandat de représentant du Conseil municipal (au titre de représentant du Parti socialiste) au conseil de la Fondation du Grand Théâtre.

Arrivé au conseil de fondation d'une institution dont les structures étaient totalement obsolètes, ce que la crise que l'institution a traversée révéla même à qui se refusait à l'admettre, je quitte ce conseil alors que la réforme de ces structures a été engagée, et produit ses premiers effets. Certes, beaucoup reste à faire – mais ce qui reste à faire implique des modifications statutaires et des choix politiques qui requièrent l'approbation, non seulement du conseil de la Fondation du Grand Théâtre de Genève, du Conseil municipal et du Conseil administratif de la Ville, mais, *in fine*, du Grand Conseil, c'est-à-dire du parlement d'un Canton dont le soutien au Grand Théâtre ne peut toujours être évalué qu'en usant d'instruments de micro-optique, le Canton accordant princièrement au Grand Théâtre 50 000 misérables francs par an, soit à peine plus d'un millième de ce que l'institution coûte à la Ville. C'est désormais le statut (et le coût) municipal, cantonal, ou partagé entre la commune et la République, du Grand Théâtre dont il doit être question, et c'est un chantier de plusieurs années qui va s'ouvrir. Or je crois nécessaire de renouveler un tant soit peu les représentations politiques au sein de l'institution avant l'ouverture de ce chantier; en outre, le moins que je puisse faire est de m'appliquer ce que je me plais à recommander aux autres: la limitation des mandats. «Dix ans, c'est assez!»: il en va des mandats institutionnels comme des opéras: les plus longs ne sont pas les meilleurs, les fins qui se font trop attendre finissent par lasser autant les interprètes que les spectateurs – et je donne toute la *Tétralogie* pour *Didon et Enée*…

Débarquant au conseil de la Fondation du Grand Théâtre alors que régnaient dans les ateliers de l'opéra de Genève des pratiques relevant de la tradition féodale, droit de cuissage inclus, je le quitte avec la satisfaction d'avoir pu, avec quelques autres aux engagements politiques fort différents, voire contradictoires, contribuer à faire entrer les syndicats dans l'institution, à faire représenter le personnel au conseil de fondation et à y faire entendre sa voix. La plèbe est entrée dans le château, et j'espère bien l'y avoir aidée en ouvrant, subrepticement ou publiquement, quelques portes, quitte pour cela à interpréter assez largement et à appliquer assez personnellement les dispositions légales régissant le secret de fonction – ce pourquoi je n'ai par ailleurs pas la moindre intention de solliciter la moindre excuse de qui que ce soit.

Je tiens d'ailleurs à remercier, au terme de mon mandat, le Parti socialiste qui m'y a présenté, représenté et supporté (dans tous les sens du terme), en sachant pertinemment qui il y présentait, et ce à quoi il pouvait s'attendre ensuite. Il fut un temps où il ne se passait guère de semaine sans que soit adressé au Parti socialiste de la Ville de Genève quelque message, explicite ou implicite, écrit ou oral,

l'incitant à purger l'institution lyrique et chorégraphique du mauvais élément qu'il avait eu le mauvais goût de choisir pour l'y représenter; le Parti socialiste a résisté à ces pressions, alors que d'autres partis politiques représentés au conseil de fondation y cédaient, se pliaient aux états d'âmes, aux humeurs et aux allergies personnelles de diverses instances du Grand Théâtre et poussaient leur représentants à la démission ou les limogeaient lorsqu'ils avaient le malheur de déplaire ou de gêner.

Je vous prie, Madame la présidente du Conseil municipal, Mesdames et Messieurs les conseillères municipales et conseillers municipaux, de recevoir mes plus amicaux messages, l'expression de mes sentiments fraternels et l'assurance de mon plus sincère respect. Ou, en un résumé moins formaliste et plus républicain: salut et fraternité!

Pascal Holenweg

La présidente. Nous avons reçu une motion d'ordre demandant de traiter en urgence l'interpellation nouvelle I-200 de MM. Georges Queloz, Alexandre Chevalier, Rémy Burri, Simon Brandt et Jean-Charles Lathion, intitulée «Plaine de Plainpalais: Pagani fait son cirque!»

Nous avons également reçu une motion d'ordre concernant la résolution nouvelle R-123, de MM. Simon Brandt, Rémy Burri, Edgar Bordier, Guy Dossan, Olivier Fiumelli, Adrien Genecand, Salvatore Vitanza, Mmes Anne-Marie Gisler, Patricia Richard, Fabienne Aubry Conne, MM. Alexandre Chevalier, Alexis Barbey, Jean-Marc Froidevaux, Georges Queloz, Jean Sanchez, Armand Schweingruber, Mmes Renate Cornu, Linda de Coulon, Florence Kraft-Babel, Danièle Magnin, MM. Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Vincent Maitre, Robert Pattaroni, Mmes Anne Carron-Cescato, Marie Chappuis, Nelly Hartlieb, Alexandra Rys et Odette Saez, intitulée «Le Conseil municipal rappelle à l'ordre le Conseil administratif dans le cadre de la votation cantonale du 27 septembre 2009».

Nous faisons immédiatement photocopier les textes de ces deux objets, afin qu'ils vous soient distribués et que nous puissions ensuite débattre et voter sur l'urgence.

Par décision du bureau du Conseil municipal et sur demande des chefs de groupe, le rapport PR-680 A inscrit à notre ordre du jour sera traité ce soir.

3. Prestation de serment de Mme Renate Cornu, remplaçant Mme Laetitia Guinand, conseillère municipale démissionnaire.

Mme Renate Cornu est assermentée. (Applaudissements.)

4. Election de deux représentants du Conseil municipal pour faire partie du conseil d'administration de la Banque cantonale de Genève SA (Constitution de la République et canton de Genève, art. 80a et 177) (RCM, art. 129, lettre A).

La présidente. Lors de la réunion du bureau du Conseil municipal et des chefs de groupe, deux candidats ont été présentés; je suppose donc qu'il n'y en aura pas d'autres et que l'élection sera tacite. Je demande aux deux chefs de groupe concernés de présenter leur candidat respectif.

M. Pierre Rumo (AGT). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, le groupe A gauche toute! a l'honneur de présenter la candidature de M. Bernard Clerc, qui a travaillé de nombreuses années à l'Hospice général. Député au Grand Conseil, il a siégé notamment à la commission des finances pendant deux législatures, sous l'étiquette de l'Alliance de gauche. Elu par le Conseil municipal au conseil d'administration de la BCGe en mai 2002, M. Clerc sollicite le renouvellement de son mandat. J'espère que le Conseil municipal ratifiera ce choix, qui me semble tout à fait judicieux.

M. Rémy Burri (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe radical a le plaisir de vous proposer la candidature de M. Mourad Sekkiou, qui est déjà membre du conseil d'administration de la BCGe, où il désire poursuivre son mandat. M. Sekkiou est marié et père de deux enfants. Né en 1957, il est titulaire du brevet d'avocat suisse, ainsi que du brevet d'avocat français, et également titulaire d'un *master* de droit bancaire et commercial. Nous vous recommandons vivement de reconduire cette candidature.

La présidente. Il n'y a pas d'autre candidature, cette élection est donc tacite.

MM. Bernard Clerc et Mourad Sekkiou sont élus. (Applaudissements.)

La présidente. Le point 5 de notre ordre du jour, à savoir l'élection d'un représentant du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation du Grand Théâtre de Genève en remplacement de M. Pascal Holenweg, démissionnaire, est reporté au mois d'octobre sur demande du chef de groupe socialiste.

5. Rapport d'activité et comptes 2008 et budget de fonctionnement 2009 de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) (D-32).

fondetec

fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève

Rapport annuel 2008

Cité Vieusseux 4 CH-1203 Genève
Tél: 022 338 03 60
Fax: 022 338 03 69
Mail: fondetec@fondetec.ch
Site: www.fondetec.ch

Sommaire

Message du Président 5

Organisation et fonctionnement 7

- Notre mission 7
- Une solution de financement 7
- Exemples de financement 7
- Les conditions 7
- Le processus 8

Activité et chiffres 9

- Les dossiers et chiffres clés de l'activité 9
- L'activité de l'année 2008, mois après mois 11
- Plus de 50 demandes reçues en 2008 grâce au soutien des partenaires 11
- Quelques données statistiques 12
- L'organisation 15
- Le Conseil de Fondation 15
- La Direction de Fondation 16
- Message du Directeur 16
- Les membres de l'équipe 17

Rapport financier 19

- Bilan 22
- Compte d'exploitation 23
- Tableau de financement 25

Média et communication 27

- Organisation et participation à des évènements 27
- Les médias en parlent ! 27

Entreprises soutenues par un financement 29

- Commerce 29
- Information, communication 29
- Restauration, hébergement 31
- Enseignement, loisirs, spectacles 31
- Services administratifs et services divers 33

Témoignages d'entrepreneurs 35

©photo couverture : Ricardo de la Riva

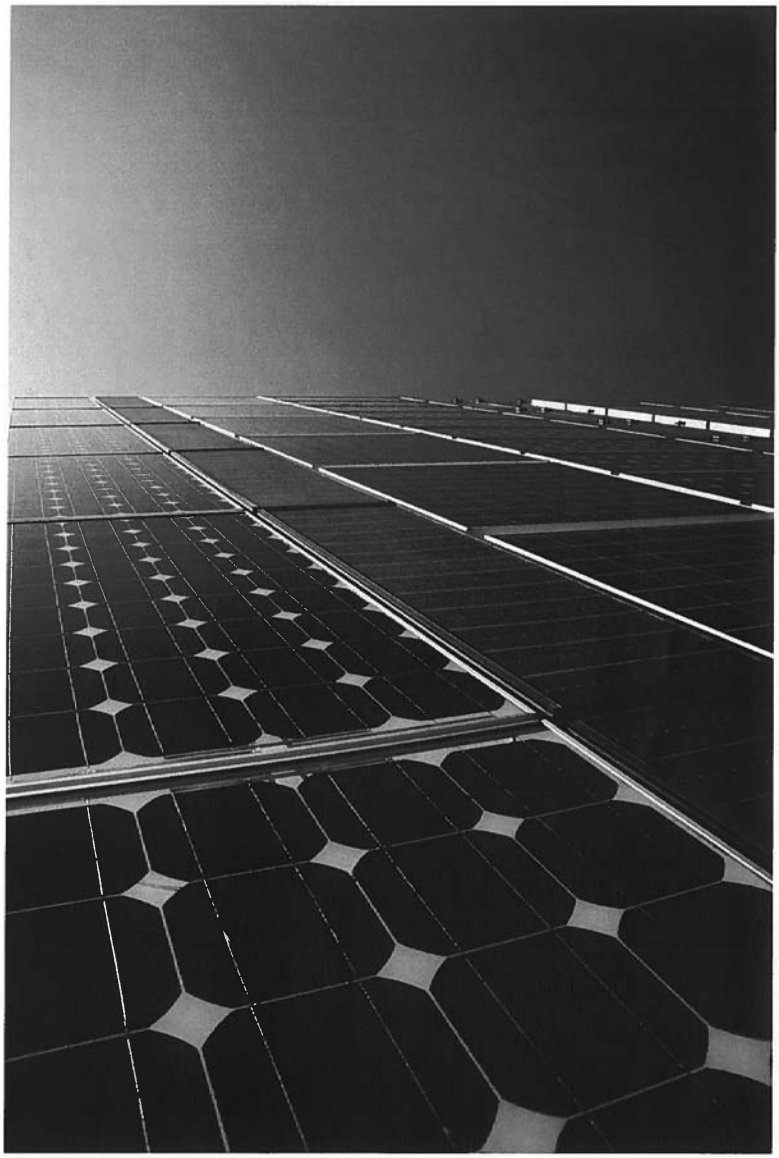

Message du Président

En 2008, la Fondetec a confirmé son rôle d'acteur de proximité. Pour continuer sa mission dans les années à venir, une nouvelle dotation est d'autant plus nécessaire que le contexte économique actuel et les projets en cours en font un acteur prépondérant de l'aide aux petites entreprises genevoises pour les années à venir.

2008 : des résultats qui confirment la pertinence de la mission d'acteur de proximité

Pour la deuxième année consécutive, le nombre de demandes a progressé. Avec une moyenne de financement par entreprises de CHF 130'000, la Fondetec est indéniablement un acteur du financement de proximité aussi appelé midicrédit. Elle est également un acteur du microcrédit puisque 25% des dossiers ont obtenu un financement inférieur ou égal à CHF 50'000.

Cette année, la fondation a également prouvé son implication forte dans le développement de l'entrepreneuriat au féminin. En effet, 43 % des financements accordés l'ont été à des projets exclusivement portés par des femmes.

L'avenir de la fondation : la nécessité d'une redotation

L'activité de soutien aux entreprises de la fondation à un coût annuel proche du million de francs à volume d'activité constant. Selon une étude d'Ecodiagnostic, le coût des emplois créés par les entreprises suite au soutien financier accordé par la Fondetec serait donc inférieur à CHF 10'000.

Pour financer son activité, le Conseil Municipal a doté, en 1998, la Fondetec alors, fondation de droit privé, d'un capital de CHF 20 millions. Le capital disponible est depuis ce temps placé et suivant les années le résultat financier de ces placements conservateurs à une influence positive ou négative sur le résultat annuel de la fondation.

Sur cette période de 12 ans, la rentabilité de l'indice MSCI des actions suisses a été nulle et si le résultat financier de l'année 2006 a largement participé au résultat net positif, en 2008 son effet a été inverse.

Comme annoncé l'an dernier, pour maintenir voir développer son activité, la Fondetec a besoin d'une nouvelle dotation. Peu convaincu par un modèle économique partiellement basé sur des revenus de fortune, le Conseil de fondation est favorable à une dotation étalonnée permettant le développement du soutien aux entreprises tout en préservant le solde du capital destiné à financer le cas échéant une liquidation en bonne et due forme de la fondation. Ce scénario a obtenu l'aval du Conseil Administratif.

De nouvelles orientations et des projets d'avenir

La volonté du Conseil a été de réorienter le choix des activités soutenues dans le but de respecter l'équilibre cantonal des secteurs d'activité et ainsi participer au maintien de la diversité des activités économiques développées sur le territoire de la Ville de Genève.

L'objectif était également d'augmenter la valeur ajoutée de l'activité de la Fondetec en portant une attention particulière à l'impact environnemental des activités soutenues et à la qualité des emplois créés.

Si les résultats sont encourageants, il semble néanmoins qu'une partie du potentiel de la Fondetec reste à exploiter. En effet, de nombreux entrepreneurs ont du renoncer à leur projet ou du moins à son implantation sur le territoire de la ville de Genève, faute de locaux à prix abordables disponibles. De ce constat est né un projet porté par le département des finances et du Logement conjointement avec la Chambre de l'Economie Sociale et Solidaire (Après), il se nomme « Ecopôle ».

Permettez-moi de remercier l'équipe et le Conseil de la Fondetec pour l'ampleur du travail accompli et son implication ainsi que le Conseil Administratif et le Conseil Municipal pour sa marque de confiance.

Organisation et fonctionnement

Notre mission

La Fondation a pour but de promouvoir de nouvelles entreprises créatrices d'emplois, de soutenir et de développer des entreprises existantes et de stimuler l'innovation en Ville de Genève.

Les entreprises soutenues doivent avoir leur siège en Ville de Genève.

Afin d'atteindre ses objectifs, la Fondation examine les projets des nouvelles entreprises qui lui sont soumis et détermine, s'il y a lieu, le type de soutien qu'elle leur apporte.

Une solution de financement

La Fondation intervient sous plusieurs formes, notamment le cautionnement, le prêt ou l'aide à la restructuration.

Les interventions sont accordées en faveur de personnes physiques ou de personnes morales dont le siège se situe en Ville de Genève et dont la raison de commerce est inscrite auprès du Registre du commerce.

Pour les entreprises qui ne répondent pas aux critères bancaires, nous proposons :

- un prêt remboursable sur 3 à 5 ans, sans frais supplémentaires en cas de remboursement anticipé,
- un taux d'intérêt de 5%,
- un délai moyen de décision (2007) de 1,5 mois,
- une relation de proximité et un suivi personnalisé.

Exemples de financement

L'attribution des financements peut répondre à des besoins tels que :

- travaux d'aménagement,
- garantie de loyer,
- campagne de marketing,
- avances fournisseurs,
- délai de paiement clients,
- achat matières premières,
- plan de restructuration,
- etc.

Les conditions

La Fondation ne peut soutenir des entreprises, existantes ou à créer, que si elles sont établies en Ville de Genève et remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- elles sont viables économiquement,
- elles contribuent à la création d'emplois ou au maintien d'emplois existants en ville de Genève,
- elles respectent pleinement les dispositions légales relatives à la forme d'organisation de l'entreprise, ainsi que la réglementation de droit public et de droit administratif,

- elles respectent les conventions collectives de travail ou, à défaut, les usages dans la profession ou dans le secteur concerné, et sont à jour de leurs cotisations sociales ou ont obtenu de la part des assurances concernées un échéancier de paiement,
- elles respectent l'égalité hommes femmes, notamment sur le plan salarial.

Le processus

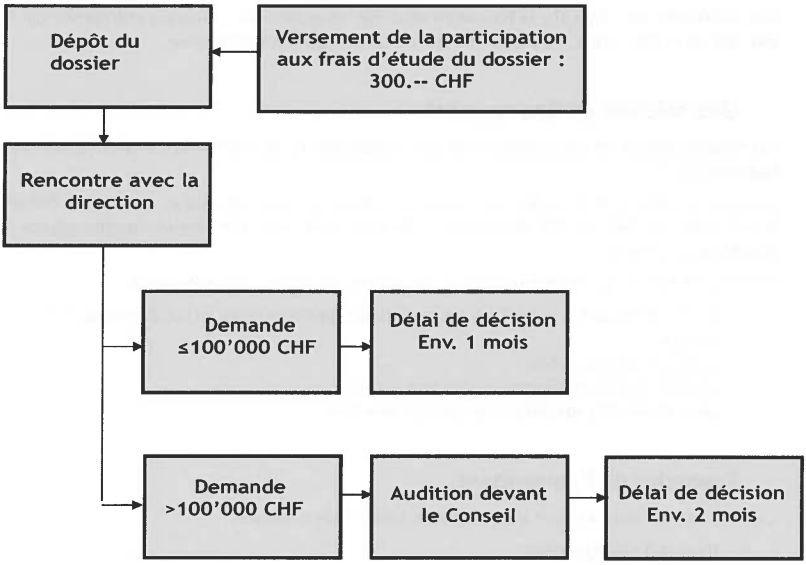

Activité et chiffres

Les dossiers et chiffres clés de l'activité

Durant l'année 2008, 52 demandes ont été enregistrées. La Fondetec a pris des décisions sur 34 nouveaux dossiers qui ont amené un soutien à 20 nouvelles entreprises et un complément financier à un autre, le tout pour un total de CHF 2'705'000.- octroyés.

En revanche, 13 dossiers n'ont pas obtenu l'aval du Conseil.

10 interventions ont été totalement remboursées en 2008, avec un montant cumulé de CHF 2'370'244.-, ce qui porte à 87 le nombre de dossiers en cours de traitement.

En fin d'année, 69 dossiers étaient gérés par la Fondetec pour un montant total de CHF 5'586'975.-. 13 dossiers étaient en attente d'une décision de la Fondation et 5 dossiers étaient acceptés et en attente de la libération de leur crédit.

Au 31 décembre	2008	2007
Prêt direct : **Montant total des soutiens accordés (CHF)**	**2'705'000**	**2'727'600**
Dossiers en traitement chez Fondetec	69	63
Dossiers en traitement dans les banques	0	2
Dossiers en caution	0	2
Dossiers acceptés en cours de traitement	5	7
Dossiers en attente de décision	13	8
Dossiers en traitement	**87**	**82**
Dossiers remboursés	10	13
Dossiers retirés *	12	21
Dossiers non ouverts **	6	2
Dossiers refusés	13	8
Dossiers en faillite	4	4
Dossiers refusés au traitement	2	2
Dossiers terminés en 2008	**43**	**49**

*Dossiers pour lesquels le demandeur, après avoir payé la taxe d'inscription, a retiré son dossier avant la décision du Conseil.

**Dossiers acceptés par le Conseil mais dont les fonds n'ont pas été utilisés par le demandeur.

L'activité de l'année 2008, mois après mois

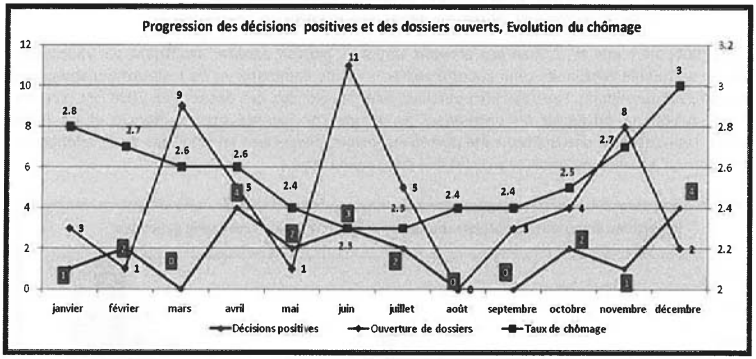

Plus de 50 demandes reçues en 2008 grâce au réseau de partenaires

Pour la première fois depuis 2002, la Fondetec a cette année dépassé le seuil des 50 demandes déposées, grâce au lancement en 2007 d'une campagne de communication et au développement d'un réseau de partenaires regroupant les principaux acteurs de l'économie genevoise.

De 2003 à 2006, la Fondetec a progressivement diminué le nombre de ses interventions de cautionnement pour privilégier un mode d'intervention sous forme de prêts directs. Cette décision a provoqué une baisse des demandes d'intervention.

A travers le cautionnement, l'activité de la Fondetec consistait à garantir des prêts bancaires, la garantie demandée par les banques s'élevant de manière générale à 120% du montant des crédits octroyés. Depuis l'adoption du système de prêt direct, la fondation doit assurer elle-même la promotion de ses prestations, ainsi que les tâches administratives liées à la préparation et au suivi des dossiers. En contrepartie, elle limite le risque à 100%, perçoit les intérêts (5% l'an) et développe un suivi de proximité qui a largement contribué à accroître la valeur perçue par les entreprises soutenues.

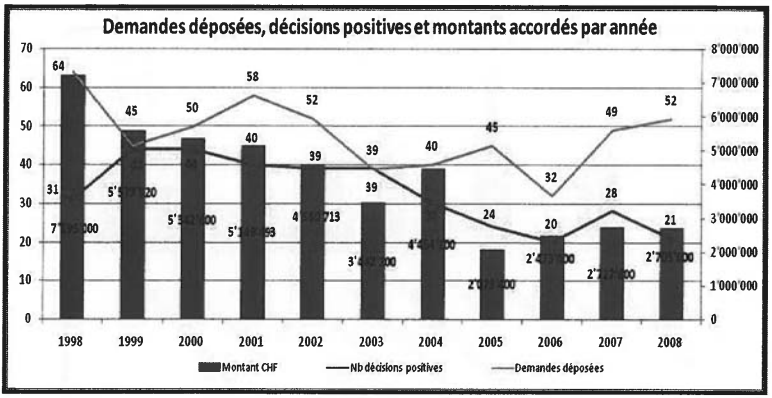

Quelques données statistiques

Réorientation pour augmenter la qualité des emplois soutenus et le développement du tissu économique genevois

Jusqu'en 2006, alors que le soutien aux activités tertiaires pouvait paraître insuffisant par rapport à la répartition sectorielle cantonale, celui apporté aux activités de commerce et de restauration apparaissait quant à lui surdimensionné. Les objectifs poursuivis dans la sélection des dossiers en 2008 ont consisté à rétablir l'équilibre et privilégier les entreprises ayant une concurrence extra-cantonale et les projets innovants. Une attention particulière a été portée aux projets respectant les principes du développement durable ainsi qu'à la rémunération et à la stabilité des emplois créés.

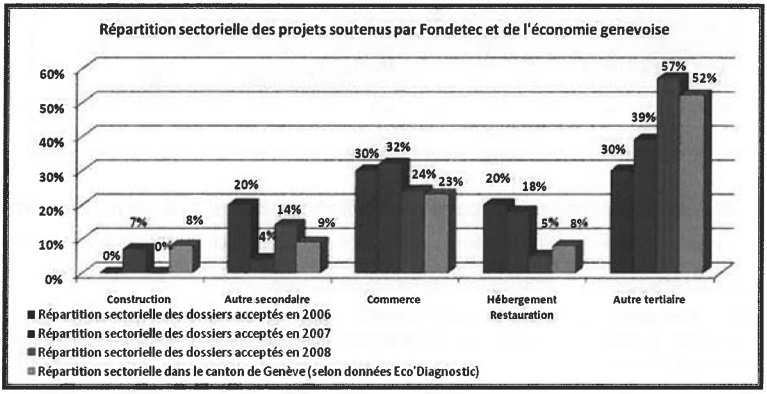

La part des décisions positives en faveur des commerces a diminué de près de 8 points par rapport à 2007, représentant 23,8 % en 2008. De même, le soutien des activités de restauration a chuté de 20 % à 5 % par rapport à la totalité des secteurs d'activité soutenus entre 2006 et 2008. En revanche, l'appui en faveur du secteur des services et de la communication augmente de près de 18 points par rapport à 2007, représentant près d'un tiers des projets soutenus en 2008.

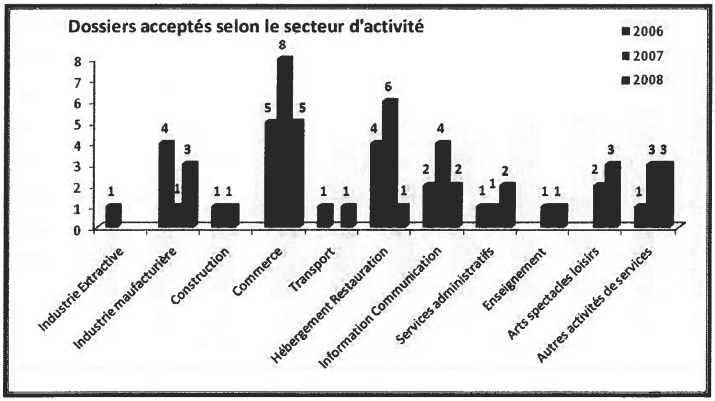

Renforcement de l'équipe et amélioration de la qualité du suivi des dossiers

Par rapport à 2006, le nombre de demandes de financement a augmenté de près de 53 %, passant de 34 demandes en 2006 à 52 en 2008. Afin de répondre à cette progression et d'améliorer la qualité du suivi des dossiers, primordiale en période de crise, l'équipe a été renforcée par l'arrivée de nouveaux collaborateurs. En 2008, ce sont plus de 6 000 heures qui ont été consacrées par les gestionnaires et les membres du Conseil aux travaux sur les dossiers, dont 3 500 heures pour l'étude des dossiers avant décision.

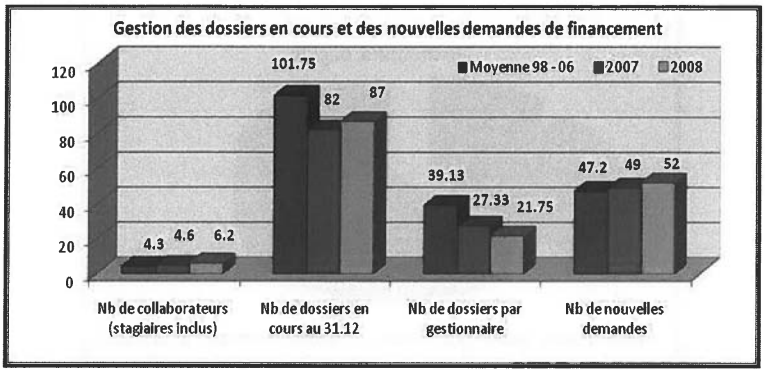

Progression du niveau des remboursements

Bien que la causalité reste à démontrer, parallèlement au renforcement de l'équipe, le niveau des remboursements a été amélioré. 10 dossiers ont remboursé leur prêt en 2008, représentant un montant total de CHF 2'370'244.-, soit près de 23 % de plus par rapport à 2007. 4 dossiers ont été passés en pertes en 2008, équivalent à CHF 313'566.-, tout comme en 2007 où 4 dossiers avaient également été passés en pertes. CHF 62'111.- ont été récupérés en 2008 représentant une partie des créances de 7 dossiers passés en pertes, contre CHF 30'861.- en 2007 équivalent à 6 dossiers.

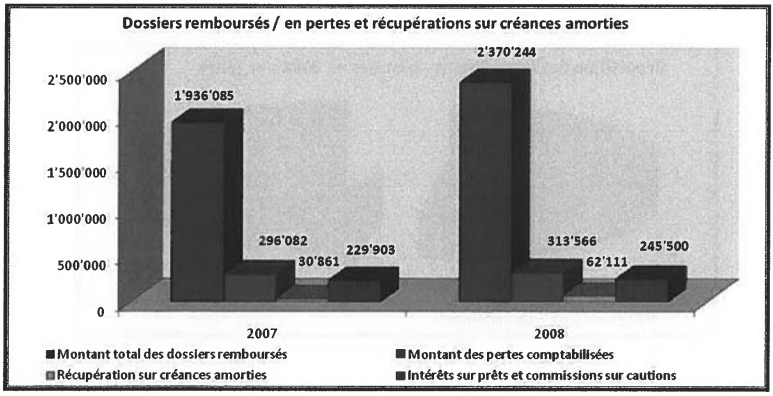

Rôle majeur dans le soutien aux projets de microcrédits

Comme en 2007, l'année 2008 marque l'appui de la Fondation en faveur de projets inférieurs à CHF 50'000.-, dits de « microcrédits ». Ces projets sont le plus souvent liés à la création d'activité par une personne en recherche d'emploi. Pour les autres, il s'agit souvent d'un complément de financement. Près d'un quart des dossiers acceptés l'a été pour des projets dont le montant accordé était inférieur à CHF 50'000.-.

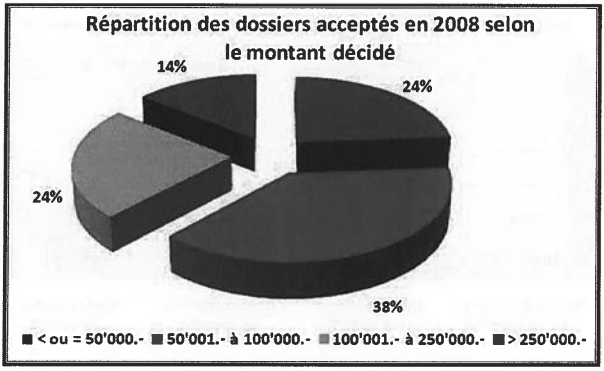

Soutien durable à l'entreprenariat féminin

Si selon Economie Suisse (La Vie économique, Revue de politique économique 12-2003), 35% des entrepreneurs en Suisse sont des femmes, le registre du commerce quant à lui n'en recense que 25%. La Fondetec confirme cette année encore son soutien en leur faveur. En effet, en 2008, près de la moitié des dossiers acceptés étaient des projets portés par des femmes exclusivement et environ 5% par des équipes mixtes. Au total cette année, ce sont près de CHF 945'000.- qui ont été accordés en faveur de l'entreprenariat féminin.

L'organisation

La Fondation est soumise au contrôle du Conseil Municipal de la Ville de Genève.

Les trois organes de la Fondation sont : le Conseil de Fondation, la Direction de la Fondation et l'Organe de Révision.

Le Conseil de Fondation

Le Conseil de Fondation est l'organe chargé de l'administration et de la gestion de la Fondation.

Il est composé de neuf membres, qui sont désignés par le Conseil Municipal proportionnellement au nombre de sièges obtenus par les partis politiques, avec au minimum un membre par parti et pour une période se terminant avec la législature en cours. Le (la) Président(e) est élu(e) par le Conseil de Fondation. Le mandat de membre du Conseil est renouvelable deux fois consécutives au maximum.

Le Conseil de Fondation dirige la Fondation, définit les orientations de sa politique et surveille sa gestion opérationnelle. Il se réunit sur convocation de son (sa) Président(e). Parmi ses tâches, le Conseil prend toutes les décisions d'octroi d'aide aux entreprises sur la base des dossiers établis par la Direction et par les collaborateurs de la Fondation. Il est également le représentant de la Fondation auprès du Conseil Municipal.

En 2008, la fonction de Président du Conseil de Fondation a été assumée par M. Alpha Dramé (Les Verts).

Membres du Conseil de la Fondation de droit public

Alpha Dramé
Président
Ingénieur en environnement

Les Verts

Gilles Thorel
Vice-président
Sous-directeur du Service d'insertion et de probation

PS

Dominik Madon
Ingénieur électronique et informatique

A gauche toute

Carine Bachmann
Directrice d'une ONG, psychologue sociale

Les Verts

Charly Schwarz
Responsable de projets communication

Parti radical

Alain Quiamzade
Economiste, psychologue et juriste

Parti libéral

Jacques Pagan
Avocat

UDC

André Falletti
Avocat-conseil

PDC

Dominique Perruchoud
Attachée culturelle au DIP

PS - Membre jusqu'au 30 juin

Valérie Boillat
Secrétaire syndicale UNIA

PS – Membre depuis le 1er juillet

La Direction de Fondation

Nommée par le Conseil de Fondation, la Direction est responsable de la gestion opérationnelle et assume l'administration courante, ainsi que la représentation de la Fondation et la gestion des partenariats. Le (la) directeur(trice) siège au Conseil de Fondation avec voix consultative.

Depuis février 2007, cette fonction est assumée par M. Jérôme Favoulet.

Message du Directeur

2008, le défi de la pérennité

Après une année 2007 marquée par la reprise des activités par la nouvelle fondation de droit public et une augmentation de plus de 40 % du nombre de demandes de financement reçues, on pouvait se demander s'il ne s'agissait que d'un feu de paille ou d'une véritable renaissance de la Fondetec.

En 2008, le défi était donc de maintenir le nombre de demandes de financement tout en augmentant la qualité de la sélection et du suivi des projets.

Maintenir le nombre de demandes de financement

L'année 2008 a permis de renforcer les collaborations avec les autres acteurs de l'aide au démarrage et au développement d'entreprises et d'en développer de nouvelles notamment avec la Chambre de l'Economie Sociale et Solidaire (APRES-Ge) ou l'OCE par l'intermédiaire de la société OTP/New Start.

En complément, des actions de communication ont été lancées :

- Création d'un logo, d'une charte graphique, d'une documentation, de visuels de stands et d'un site internet,
- Participation à des salons tels que la Place des Affaires, le Carrefour des Créateurs et le salon Transfrontalier de la Création d'Entreprises,
- Organisation d'évènements : conférence sur le financement des entreprises en partenariat avec la Ville, le Canton, la FAE, la BCGE et la FER Genève, ainsi que la soirée annuelle Fondetec.

Le résultat a été à la hauteur de nos espérances puisque 52 demandes ont été déposées, chiffre inégalé depuis 2002.

Augmenter la qualité de la sélection

En cette période de turbulences économiques, il apparaissait comme particulièrement important de faire les bons choix. Même si aucune méthode de sélection infaillible n'existe à ma connaissance, la réussite d'un projet porte généralement sur la personnalité des porteurs de projets et leur capacité à le structurer.

Une nouvelle demande de financement a donc été développée par l'équipe de la Fondetec pour optimiser la compréhension, par les membres du Conseil, des projets et des subtilités de leur modèle d'affaires. Cet outil facilite également la compréhension des prévisions financières des requérants, tout en augmentant la crédibilité de celles-ci.

A terme, l'historique des demandes permettra de faire des comparaisons entre les projets et pourrait donner naissance à un outil de diagnostic.

Améliorer le suivi des projets

La qualité du suivi repose sur l'équipe, elle a donc été renforcée avec la création d'un poste supplémentaire. Le rôle de chacun a été redéfinit et un programme de formation a été mis en place.

Chaque gestionnaire Fondetec est un généraliste qui gère un portefeuille d'une vingtaine de projets, mais, chacun développe en parallèle deux ou trois spécialités qu'il ou elle met en pratique dans le cadre de la gestion interne de la fondation, en cas de besoin, la direction ou un expert externe peut apporter son soutien.

De cette façon, chacun allie connaissance théorique et pratique quotidienne ce qui constitue sans doute le meilleur gage de qualité des conseils dont bénéficient les requérants.

Les membres de l'équipe

Gestionnaires

Au cours de l'année 2008, cinq gestionnaires ont été chargés du suivi d'une vingtaine d'entreprises chacun, ainsi que de la préparation des dossiers de demande de financement. De plus, chacun d'entre eux était également attaché à une tâche spécifique liée à l'organisation interne de la Fondation.

Rosalia Correia Afonso a été chargée de la comptabilité et des finances, Gaëlle Verdier de la gestion des ressources humaines, du droit du travail et du droit des poursuites, Lorenzo Simone de la logistique, de la recherche de locaux et des procédures juridiques, Virginie Gilbert de la gestion environnementale, de l'économie sociale et solidaire et de la communication ; enfin José Lamas-Valverde s'est occupé quant à lui de la recherche et développement et de la propriété intellectuelle.

Rosalia Correia Afonso

Gaëlle Verdier

Lorenzo Simone

Virginie Gilbert

José Lamas-Valverde

1er février - 30 avril

Stagiaires

Trois stagiaires ont également soutenu les travaux de gestion et de suivi des demandes de prêts : Grégoire Conne (Master HEC), Byron Generala (FCPM) et Anita Owusu (Pré-HEG). Chaque stagiaire a réalisé une mission particulière pour la Fondation. C'est ainsi que, par exemple, sous le suivi de la direction, le fichier de demandes de financement a pu être perfectionné.

Grégoire Conne

Jusqu'au 31 mars

Byron Generala

11 février - 31 juillet

Anita Owusu

À partir du 1er septembre

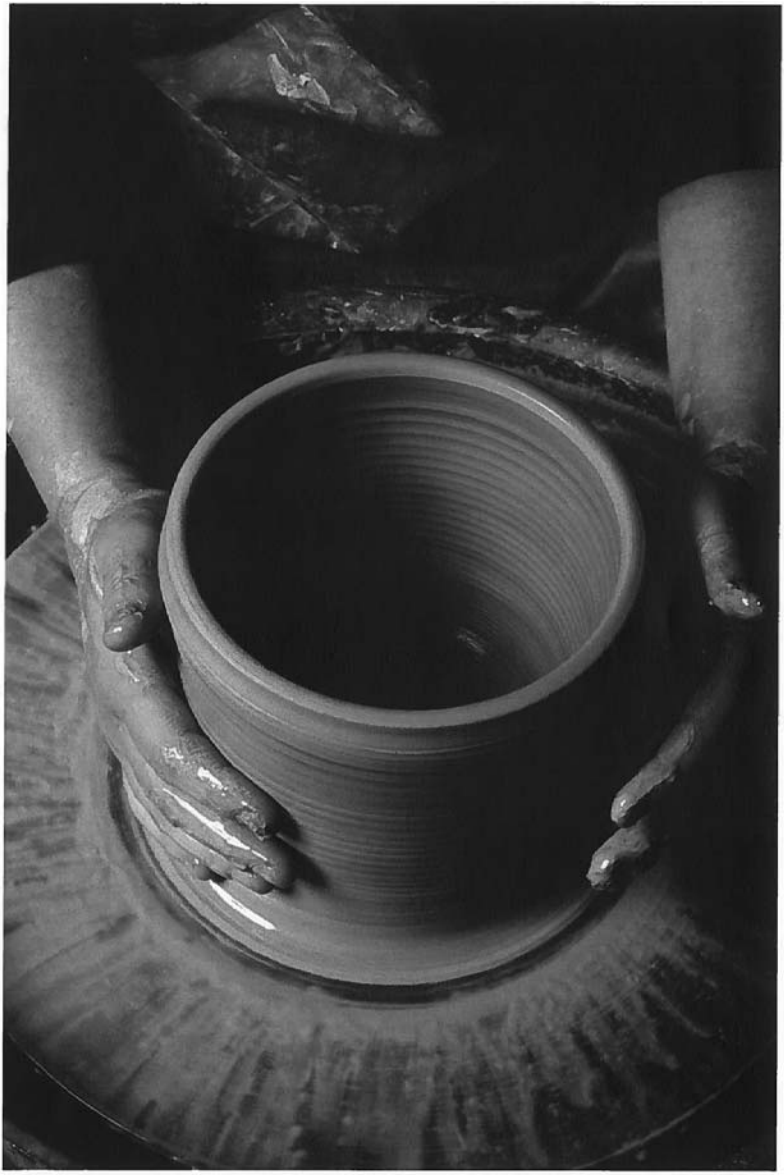

Rapport financier

SFG

RAPPORT
DE L'ORGANE DE REVISION

avec
COMPTES ANNUELS
au 31 Décembre 2008
de la

FONDATION COMMUNALE POUR
LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS
ET DU TISSU ECONOMIQUE
EN VILLE DE GENEVE
FONDETEC, Genève

SFG Société Fiduciaire et de Gérance SA
10, bd du Théâtre CP 5225 CH-1211 Genève 11 Tél. +41 (0)22 322 93 93 Fax +41 (0)22 322 93 00
E-mail: sfg@sfgsa.ch TVA N° 290 638 UBS SA Cpte N°IBAN CH59 0024 0240 4482 5230 D
Membre de la Chambre Fiduciaire

SFG

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION
au Conseil de Fondation de la
FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC, Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC, Genève**, comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de financement et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008. Les informations contenues dans le rapport de performance joint au présent rapport ne font pas l'objet de notre contrôle.

Responsabilité du Conseil de Fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de Fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de Fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les normes Swiss GAAP RPC. En outre, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

SFG

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (article 728 du Code des Obligations) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 36, al. 4 du règlement de la Fondation, nous devons nous exprimer sur l'existence d'un système de contrôle interne. Dans le cadre de notre audit, nous avons constaté que le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels n'était pas formellement documenté. Pour cette raison, nous ne pouvons attester de l'existence du système de contrôle interne.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 27 mai 2009

SFG Société Fiduciaire et de Gérance SA

F. Savigny
Expert-réviseur agréé

M. Gaviliet
Expert-réviseur agréé
(Responsable de la révision)

Annexes :
Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de financement et annexe)
Rapport de performance

G36/B78/A70-1265rapport2008 – No 3071.

Bilan

FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC
Genève

BILAN AU 31 DECEMBRE 2008

	Annexe	2008 CHF	2007 CHF
ACTIF			
Disponible et réalisable			
Caisse		143.55	1'320.30
CCP		223'285.70	93'402.59
Banques		211'411.61	1'398'294.82
Débiteurs - Nets	3.1.1.	2'915'975.12	3'276'073.60
Titres & Placements - Nets	3.1.2.	4'731'497.22	5'529'897.62
Comptes de régularisation actif	3.1.3.	92'398.60	138'583.27
		8'174'711.80	10'437'572.20
Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	3.2.1.	14'680.90	2'223.87
Immobilisations financières	3.2.2.	12'110.00	12'110.00
		26'790.90	14'333.87
TOTAL DE L'ACTIF		8'201'502.70	10'451'906.07
PASSIF			
Exigible à court terme			
Compte de régularisation passif	3.3.	61'064.78	82'932.65
		61'064.78	82'932.65
Capital de l'organisation	3.4.		
Capital au 1er janvier 2008		10'368'973.42	11'576'106.19
Résultat de l'exercice		(2'228'535.50)	(1'207'132.77)
		8'140'437.92	10'368'973.42
TOTAL DU PASSIF		8'201'502.70	10'451'906.07

Compte d'exploitation

FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC
Genève

COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2008

	Annexe	2008	Budget 2008	Ecart	2007
		CHF		CHF	CHF
Produits de l'activité de soutien					
Frais d'inscription de CHF 300 par dossier		15'285.00	15'000.00	285.00	14'100.00
Intérêts sur prêts & commissions sur cautions	4.1	245'500.10	230'000.00	15'500.10	229'903.95
		260'785.10	245'000.00	15'785.10	244'003.95
Charges de l'activité de soutien					
Pertes nettes sur débiteurs	3.1.1	(251'455.10)		(251'455.10)	(265'220.55)
Variation nette de la provision pour risques de perte sur débiteurs	3.1.1	(121'000.00)		(121'000.00)	(50'000.00)
Honoraires avocats pour enquêtes sur dossiers		(42'987.95)	(30'000.00)	(12'987.95)	(10'697.30)
Frais de représentation		(3'184.80)	(4'000.00)	815.20	(2'000.25)
		(418'627.85)	(34'000.00)	(384'627.85)	(327'918.10)
Résultat de l'activité de soutien		(157'842.75)	211'000.00	(368'842.75)	(83'914.15)
Coût de fonctionnement					
Salaires		(500'835.55)	(534'200.00)	33'364.45	(555'522.80)
Jetons de présence	4.2	(86'120.00)	(78'950.00)	(7'470.00)	(107'025.00)
Charges sociales		(106'473.25)	(126'350.00)	19'876.75	(111'043.15)
Frais de personnel		(11'792.00)	(20'500.00)	8'708.00	(2'343.80)
Frais de locaux		(35'215.05)	(35'300.00)	84.95	(34'369.50)
Frais administratifs		(68'439.27)	(51'000.00)	(17'439.27)	(34'966.85)
Honoraires & frais juridiques		(39'907.15)	(22'000.00)	(17'907.15)	(33'622.65)
Amortissements		(8'056.87)	(24'500.00)	16'443.13	(6'360.37)
Produits divers		24'849.10	25'000.00	(150.90)	4'231.42
Coût net de fonctionnement		(831'990.04)	(867'500.00)	35'509.96	(881'022.70)
Résultat intermédiaire		(989'832.79)	(656'500.00)	(333'332.79)	(964'936.85)

FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC
Genève

COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2008

	Annexes	2008	Budget 2008	Ecart	2007
		CHF		CHF	CHF
Résultat intermédiaire		(989'832.79)	(656'500.00)	(333'332.79)	(964'936.85)
Produits financiers					
Revenus des titres	3.1.2	142'202.97	250'000.00	(107'797.03)	220'288.14
Bénéfices sur ventes de titres	3.1.2	25'948.20		25'948.20	113'002.75
Intérêts bancaires		11'365.06		11'365.06	2'165.61
Gain de change		3'751.83	10'000.00	(6'248.17)	9'973.16
		183'268.06	260'000.00	(76'731.94)	345'429.66
Charges financières					
Pertes sur ventes de titres	3.1.2	(394'001.61)		(394'001.61)	(37'285.80)
Intérêts et frais bancaires		(5'888.58)	(10'000.00)	4'111.42	(5'786.80)
Commissions et droit de garde		(15'531.27)	(30'000.00)	14'468.73	(27'567.70)
Perte de change		(9'796.31)	(10'000.00)	203.69	(5'038.08)
Dotation à la provision pour risques de perte sur titres	3.1.2	(996'753.00)		(996'753.00)	(511'947.20)
		(1'421'970.77)	(50'000.00)	(1'371'970.77)	(587'625.58)
Résultat financier		(1'238'702.71)	210'000.00	(1'448'702.71)	(242'195.92)
PERTE D'EXPLOITATION		(2'228'535.50)	(446'500.00)	(1'782'035.50)	(1'207'132.77)

Tableau de financement

FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC
Genève

TABLEAU DE FINANCEMENT

	2008 CHF	2007 CHF
(Perte) d'exploitation	**(2'228'535.50)**	**(1'207'132.77)**
Variation nette de la provision pour risques de pertes sur débiteurs	121'000.00	50'000.00
Variation nette de la provision pour risques de perte sur titres	685'741.50	511'947.20
Amortissements des immobilisations corporelles	8'056.87	6'360.37
Liquidités absorbées par l'exploitation	**(1'413'737.13)**	**(638'825.20)**
Diminution de débiteurs	239'098.48	288'443.54
Diminution des titres	112'658.90	9'433.40
Diminution des comptes de régularisation actif	46'184.67	487'181.86
(Acquisition) d' immobilisations corporelles	(20'513.90)	(3'167.40)
(Diminution) des comptes de régularisation passif	(21'867.87)	(14'588.20)
Variation des liquidités	**(1'058'176.85)**	**128'478.00**
Variation des liquidités au bilan		
Liquidités au 1er janvier	1'493'017.71	1'364'539.71
Liquidités au 31 décembre	434'840.86	1'493'017.71
Variation des liquidités	**(1'058'176.85)**	**128'478.00**

Média et communication

Organisation et participation à des évènements

Au cours de l'année, la Fondation a organisé et participé à différents évènements tels que :

- **la Place des Affaires**, du 22 au 25 janvier 2008 au Centre International de Conférences Genève (CICG),
- **la conférence sur le financement des entreprises**, le 6 mai 2008 à la Fédération des Entreprises Romandes (FER),
- **l'évènement annuel Fondetec avec la présentation du rapport annuel 2007**, le 24 juin 2008 dans ses locaux, cité Vieusseux,
- **le Salon transfrontalier de la création d'entreprise**, le 24 septembre à l'espace Martin Luther King d'Annemasse (France)
- **le Carrefour des créateurs**, le 25 septembre à la Fédération des Entreprises Romandes (FER),

La Fondation a également eu l'occasion de présenter ses activités à divers groupements et associations tels que le **Groupement des Jeunes Dirigeants** (GJD), le **Club de Femmes entrepreneurs** (CFE), **Genilem**, ou encore **APRES Chambre de l'économie sociale et solidaire**.

Les médias en parlent !

« **La Fondetec relance le débat sur le financement des start-up** », Agefi, 21 janvier 2008

« **Différents organismes peuvent participer au financement des entreprises genevoises** », Entreprises Romandes, 23 mai 2008

« **Les femmes recourent davantage au micro crédit en Suisse romande** », Le Temps, 28 mai 2008

« **La Fondetec, version droit public, tire un premier bilan** », Le Courrier, 25 juin 2008

« **Vingt-huit PME lancées par la Ville en 2007** », La Tribune de Genève, 25 juin 2008

« **La Fondetec a financé 28 PME** », Le Temps, 26 juin 2008

Journal télévisé, TV8 Mont-Blanc, 24 septembre 2008

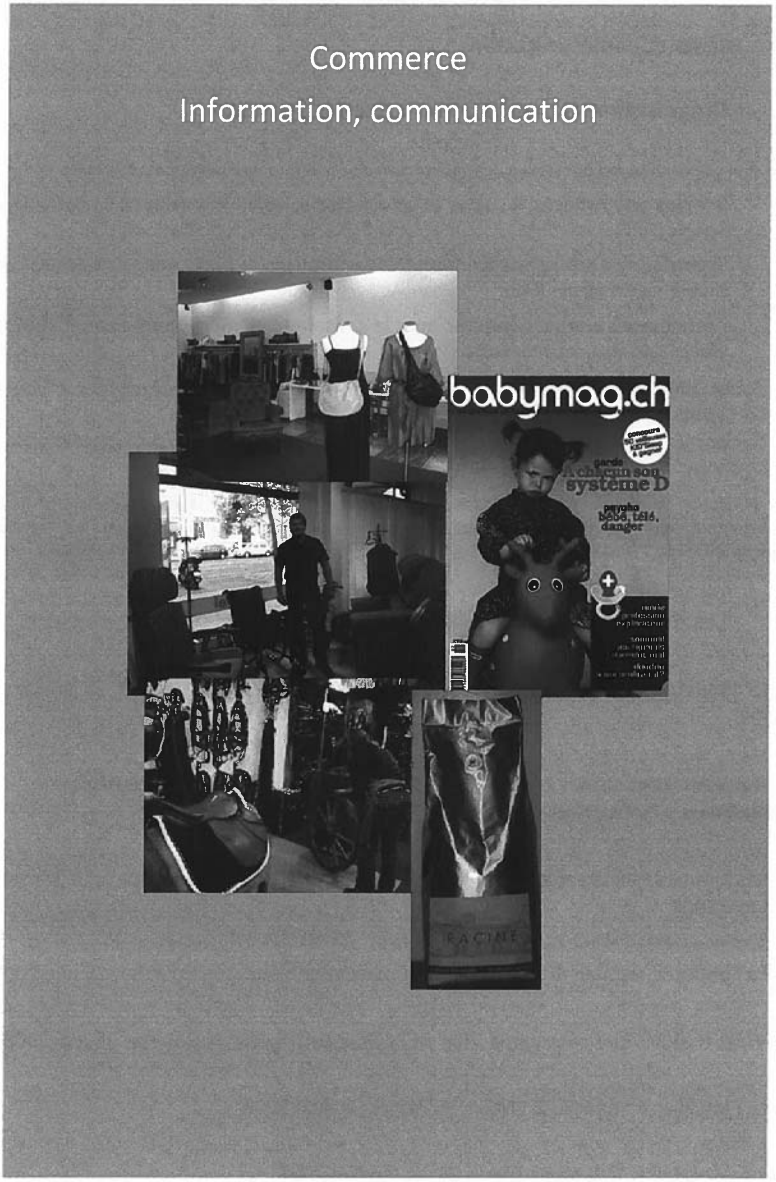
Commerce
Information, communication
babymag.ch
FACIAL

Entreprises soutenues par un financement

Les 15 entreprises mentionnées représentent les entreprises pour lesquelles des fonds ont été libérés.

Commerce

Al-Terre SA

Epicerie spécialisée dans l'import-export et la distribution de vins et de produits alimentaires haut de gamme destinés à la grande et moyenne distribution.

M. Jean-Jacques Tereins, Rue des Vollandes 62 – 1207 Genève. Tél : 022/736.17.23
alterresa@bluemail.ch, www.al-terre.ch

Racine, Eric Strommer

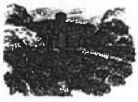

Commercialisation de café et de produits périphériques dans le marché de la gastronomie : bars, restaurants, cafés et hôtels.

M. Eric Strommer, Rue de l'Athénée 44 – 1206 Genève. Tél : 078 611 33 40

MSS médical shop service Sàrl

Vente et location de matériel médical et paramédical pour les particuliers et les professionnels (collectivités type EMS et institutionnelles type Hôpital).

M. Christophe Perdrizet, Rue de Carouge 106 – 1205 Genève. Tél : 022 781 20 00
info@medicalshop.ch www.medicalshop.ch

Suspiro, Diana Rodrigues

Établissement réunissant à la fois shopping, bien-être et détente en un lieu intime et original. SUSPIRO propose sa propre marque de sacs ainsi que des accessoires, chaussures de créateurs et massages.

Mme Diana Rodrigues, Rue Bergalonne 3 – 1205 Genève. Tél : 022 320 60 80
dia_ro@hotmail, com, www.suspiro.net

Sellerie R. et F. Kühnen, Fabienne Panelati

Dernière sellière de Genève, Mme Panelati fabrique sur mesure ou répare tout équipement et accessoire en cuir et propose à la vente de multiples articles d'équitation.

Mme Fabienne Panelati, Avenue Pictet-de-Rochemont 37 – 1207 Genève. Tél : 022 736 60 43
panelati@sellerie-kuhnen.ch, www.sellerie-kuhnen.ch

Information, communication

Big Media Sàrl

Babymag.ch est l'unique magazine suisse dédié à la grossesse et à la première enfance se déclinant également sous la forme d'un site internet et d'une radio pour enfants.

M. Roberto Rappazzo, Avenue du Mail 22 – 1205 Genève. Tél : 022 320 54 15
contact@bigmedia.ch, contact@babymag.ch, www.babymag.ch

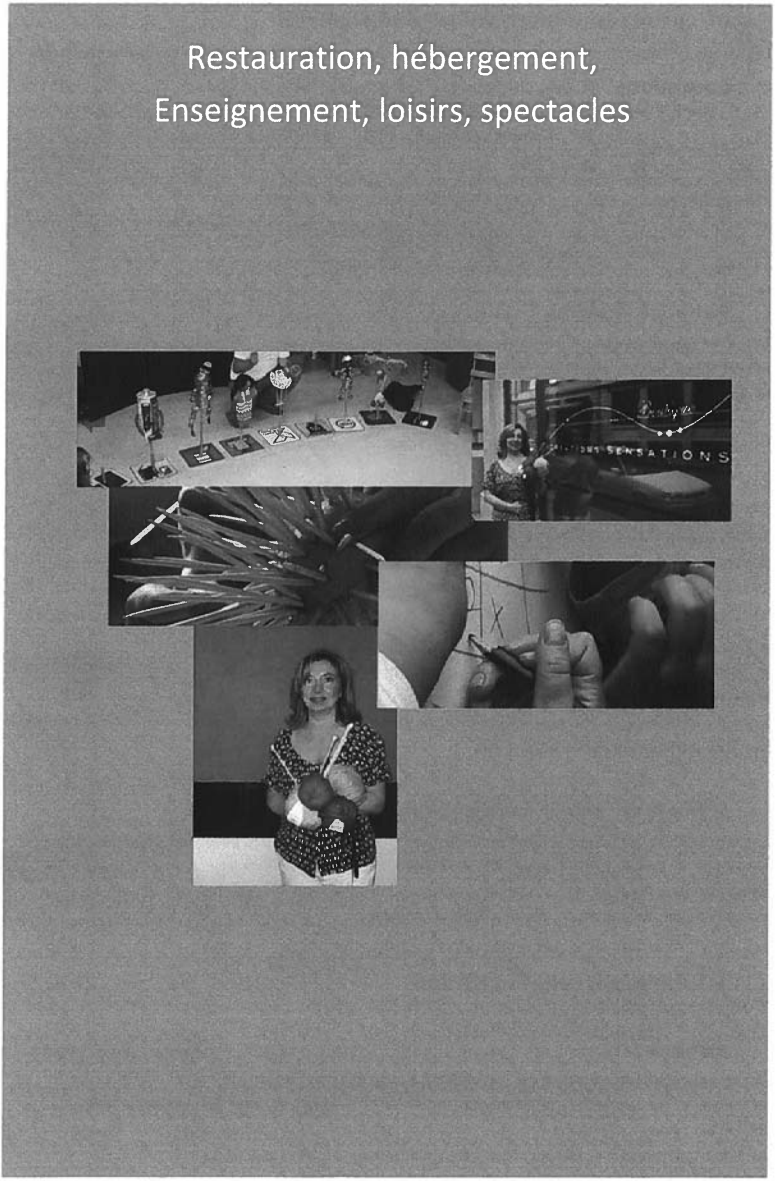
Restauration, hébergement,
Enseignement, loisirs, spectacles

Restauration, hébergement

Cottage Café, Nicole Boder

Cuisine d'inspiration méditerranéenne réinventée, mêlant les épices du monde à des produits du terroir et des boissons artisanales dans un cadre favorisant la détente et les échanges.

Mme Nicole Boder, Rue Adhémar-Fabri 7 - 1201 Genève Tél : 022 731 60 16
info@cottagecafe.ch, www.cottagecafe.ch

Enseignement, loisirs, spectacles

Ecole Mosaic SA

Ecole privée internationale bilingue à vocation pluraliste et multiculturelle. Sa démarche pédagogique est innovatrice. De plus, son cursus bilingue français-anglais est un réel avantage.

Mme Sylvie Johannot, Avenue Dumas 23 – 1206 Genève. Tél : 022/346.21.69
direction@ecolemosaic.ch, www.ecolemosaic.ch

Horizon Prod Sàrl

Organisation et production de concerts et de spectacles à destination d'un public en quête de nouveautés et d'actualité, Horizon Prod assure aussi campagnes de marketing et management d'artistes.

M. Lamine Cissé, Rue du Nant 8 – 1207 Genève. Tél : 079 749.38.22
horizon-prod@hotmail.com, www.horizonprod.ch

Créations Sensations, Nathalie Hyde

" Un éveil de tous les sens ", voici ce que propose Créations Sensations à travers sa boutique dédiée aux loisirs créatifs et sa restauration traditionnelle aux échappées exotiques.

Mme Nathalie Hyde, Rue de la Coulouvrenière 38 – 1204 Genève. Tél : 022 329 36 98
www.creations-sensations.ch, creations.sensations@bluewin.ch

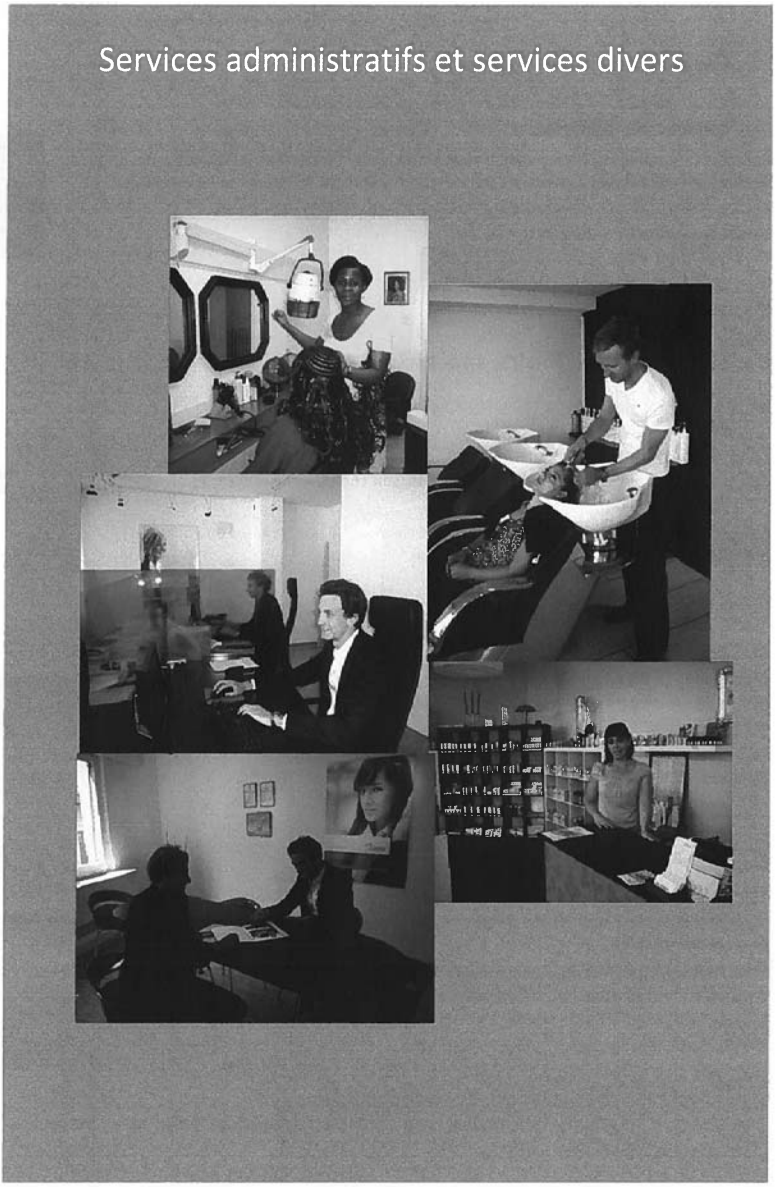
Services administratifs et services divers

Services administratifs et services divers

So Daisy Sàrl

Salon de coiffure et de soins esthétiques sous l'enseigne « SO Hair ». Offre des services esthétiques et de beauté personnalisés.

M. Stéphane Larcher, Mme Samia Loukili, Rue Bautte 6-8 – 1201 Genève. Tél : 022/732.65.90 info@sohair.ch, www.sohair.ch

Cusmic Sàrl

Première agence de placement fixe et temporaire pour les étudiants des universités et des HES en Suisse Romande. Cusmic offre une nouvelle possibilité aux grandes entreprises internationales et aux PME de découvrir et d'interagir avec les futurs talents.

M. Michael Senn et M. Marcus Andersson, Rue Diorama 15 – 1204 Genève. Tél : 022 548 10 40 michael.senn@cusmic.ch; marcus.andersson@cusmic.ch www.cusmic.ch

L'emploi du temps, Ursula Geoffroy

Placement de personnel fixe et temporaire dans les secteurs tertiaire, technique et médical. Autres services : séminaires, coaching, CV relooking, recherche automatique de places.

Mme Ursula Siegrist Geoffroy, Rue Dancet 35 – 1205 Genève. Tél : 022 328.22.22 info@e-temps.ch, www.e-temps.ch

Parady's coiffure, Sabine Mettraux

Salon de coiffure proposant des modèles et des coiffures variés. Coiffures africaines et européennes. Offres pour occasions spéciales type mariage, soirées, baptême, etc.

Mme Sabine Yao Mettraux, Rue Chantepoulet 9 – 1201 Genève. Tél : 022 732.29.49

Au temps pour moi, Bérénice Schneeberger

Au temps pour moi est un espace entièrement dédié au bien-être, proposant à la vente des cosmétiques exclusivement bio et des massages ou drainages lymphatiques effectués par une praticienne diplômée.

Mme Bérénice Schneeberger, rue de Carouge 99 – 1205 Genève. Tél : 022 328 08 60 info@autempspourmoi.ch, www.autempspourmoi.ch

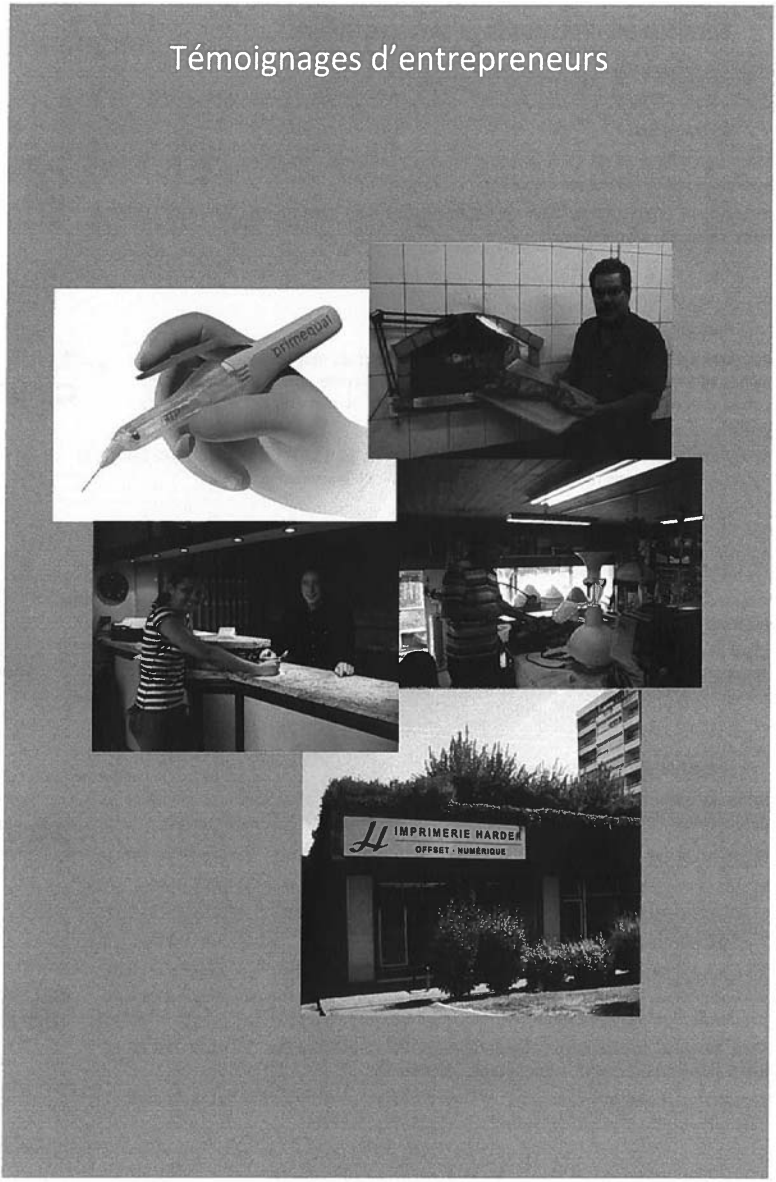
Témoignages d'entrepreneurs
crimequal
IMPRIMERIE HARDER
OFFSET - NUMÉRIQUE

Témoignages d'entrepreneurs

Témoignage de quelques entreprises ayant terminé leur remboursement en 2008.

Clinique du luminaire, Bernard Maye

« Avec mon épouse qui tenait déjà une boutique de luminaires, nous souhaitions élargir notre offre en créant un atelier de réparation de lampes. N'ayant pas toutes les ressources financières pour démarrer cette nouvelle activité, je me suis adressé à la Fondetec. J'ai obtenu un financement qui m'a permis d'acheter la marchandise de départ et débuter sereinement mon activité. De plus, le bouche à oreilles a très bien fonctionné ! A Genève, nous ne sommes plus que 3 entreprises à exercer cette activité. »

M. Bernard Maye, Rue du XXXI décembre 38 – 1207 Genève. Tél : 022 840 49 89 www.cliniqueduluminaire.ch

New grill Sàrl

« A l'époque, je tenais déjà un restaurant au Petit Saconnex. Mon projet était d'en ouvrir un nouveau plus proche du centre ville. Je me suis tout d'abord adressé à une banque, mais après quatre mois d'attente, ils ont finalement refusé d'entrer en matière. C'est ensuite que je me suis tourné vers la Fondetec. Une fois la demande déposée, tout est allé très vite ! J'ai pu obtenir un prêt pour le financement des travaux. Le contact avec mon gestionnaire s'est très bien passé. Je savais que si je rencontrais des difficultés, je pouvais téléphoner et un rendez-vous était pris très vite pour faire le point. Cela a notamment été le cas lorsque des problèmes techniques sont survenus avec mes fours. Un nouveau prêt m'a été octroyé pour m'aider à franchir ces difficultés. Aujourd'hui, le restaurant compte 4 postes de travail ! »

M. Francisco Grilo, Rue de Lyon 110 – 1203 Genève. Tél : 022 733 96 72 info@newgrill.ch, www.newgrill.ch

Primequal SA

« Pour le lancement de mon produit, je suis allé voir une dizaine de banques. Malheureusement, la réponse que l'on me donnait fréquemment était que mes produits ne correspondaient pas à la demande. J'ai pris connaissance des prestations de la Fondetec grâce au Service de la Promotion Economique de Genève et à mon réseau qui connaissait déjà relativement bien la Fondation. J'ai été extrêmement bien accueilli et suivi durant toute la durée du remboursement. Ce financement m'a permis d'entrer sur le marché en lançant la première série de seringues jetable à injections dose par dose et de mener la campagne marketing nécessaire. Aujourd'hui, j'ai déjà vendu plus de 200'000 seringues dans plus de 40 pays et obtenu de nombreux prix tels que le Redhot Design Award, le prix de l'innovation de l'année de l'Association dentaire française, le label CTI et j'étais parmi les 100 gagnants du Red Herring en 2009 !»

M. David Weill, Rue des Pierres du Niton 17 – 1207 Genève. Tél : 022 354 05 50 dweill@primequal.com, www.primequal.com

Hotel Calvy, Calvy Sàrl

« En 1998, l'hôtel existait déjà depuis 5 ans mais nous étions dans une situation dramatique. La crise immobilière des années 90 excluait toute intervention de la part des banques. Si la Fondetec n'était pas intervenue, une dizaine de collaborateurs aurait sans doute été au chômage. Mon projet était de récupérer des chambres de l'immeuble voisin, indispensables pour la survie et l'amélioration du rendement de notre activité. Ce financement a été pour nous un prêt de sauvetage ! Par la suite, nous avons pu assoir l'entreprise par un prêt que j'appellerai de consolidation. Ce deuxième prêt nous a en effet permis de devenir propriétaires de l'immeuble attenant. Aujourd'hui, nous employons une douzaine de collaborateurs ! »

M. Yves Mori, Ruelle du Midi 5 – 1207 Genève. Tél : 022 718 16 16 www.calvy.ch

Imprimerie Harder Sàrl

« J'ai obtenu un financement de la Fondetec pour la reprise de l'imprimerie de mon père. C'est un ami qui m'avait conseillé de m'adresser à la Fondation. Ce prêt m'a permis de redynamiser l'activité que mon père avait mise en place il y a plusieurs années et de garantir au mieux la transmission de cette entreprise familiale !»

M. Florian Harder, Cité Vieusseux 9 – 1203 Genève. Tél : 022 344 65 30, imp.harder@bluewin.ch, www.imprimerie-harder.ch

Karen Millen, Sarah Arnold

« Lorsque je me suis lancée dans la création de mon entreprise en 2002, j'ai été confrontée à beaucoup de difficultés. Le Service de la Promotion Economique de Genève m'a beaucoup aidé. C'est notamment grâce à eux que j'ai pris contact avec la Fondetec. Une fois le dossier déposé, la décision a été très rapide puisqu'en un mois j'ai obtenu une réponse positive pour le financement de mon stock de départ et l'aménagement de l'arcade. L'entreprise a très bien démarré ! En cinq ans, nous avons multiplié notre chiffre d'affaire par plus de 2,5 et ouvert un nouveau magasin à Zurich. Aujourd'hui, notre boutique genevoise emploie 14 personnes !»

Mme Sarah Arnold, cours de Rive 7 – 1204 Genève. Tél : 022 310 42 01 kmgeneva@yahoo.co.uk, www.karenmillen.com

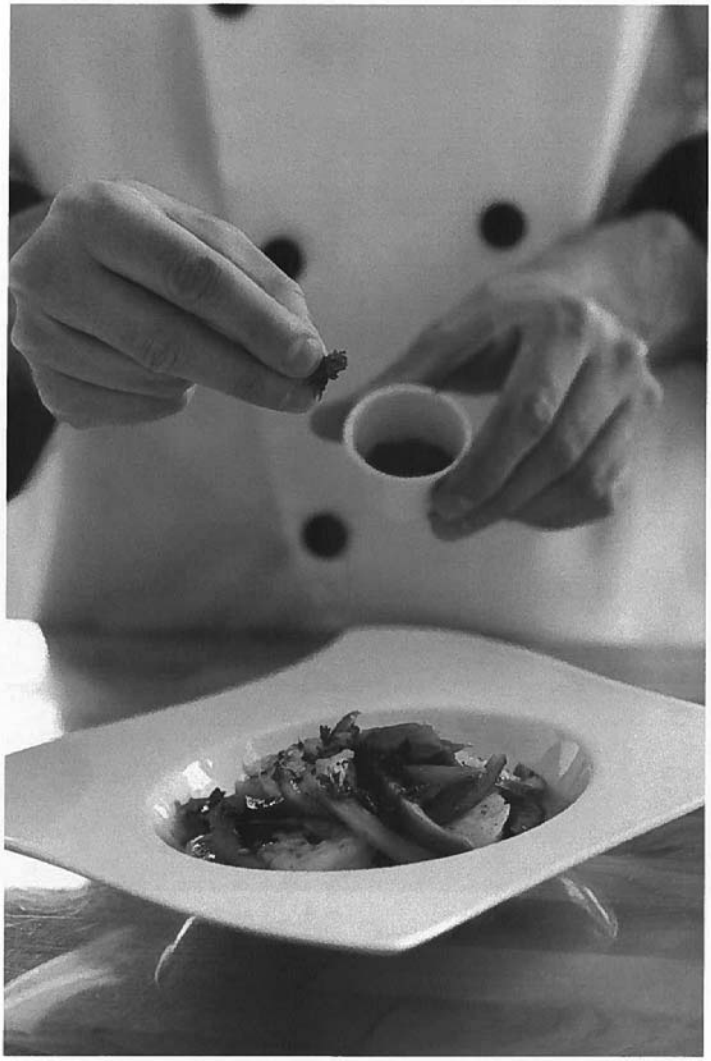

babymag.ch
IMPRIMERIE HARDS

SFG

RAPPORT
DE L'ORGANE DE REVISION

avec
COMPTES ANNUELS
au 31 Décembre 2008
de la

FONDATION COMMUNALE POUR
LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS
ET DU TISSU ECONOMIQUE
EN VILLE DE GENEVE
FONDETEC, Genève

SFG Société Fiduciaire et de Gérance SA
10, bd du Théâtre CP 5225 CH-1211 Genève 11 Tél. +41 (0)22 322 93 93 Fax +41 (0)22 322 93 00
E-mail: sfg@sfgsa.ch TVA N° 290 638 UBS SA Cpte N° IBAN CH59 0024 0240 4482 6230 D
Membre de la Chambre Fiduciaire

SFG

RAPPORT DETAILLE DE L'ORGANE DE REVISION

Au Conseil de Fondation de la

FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC, Genève

et au Conseil Municipal de la Ville de Genève

En notre qualité d'organe de révision et conformément aux dispositions de l'article 36 al. 5 du règlement de la Fondation, nous présentons notre rapport détaillé ci-après à l'intention du Conseil de Fondation de la FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE, FONDETEC et du Conseil Municipal de la Ville de Genève pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008. Ce rapport présente nos commentaires en relation avec l'exécution de nos vérifications et aux résultats de celles-ci, ainsi que sur nos constatations relatives à l'établissement des comptes annuels et au système de contrôle interne.

Nous précisons que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2008 font l'objet de notre rapport de révision du 27 mai 2009 adressé également au Conseil de Fondation, dans lequel nous concluons sur l'établissement des comptes annuels en conformité avec le référentiel Swiss GAAP RPC et sur une recommandation d'approuver les comptes annuels 2008.

Concernant notre mission découlant de l'article 36, al. 4 du règlement portant sur la vérification de l'existence d'un système de contrôle interne, nous n'avons pu formellement nous exprimer sur celle-ci, dans la mesure où les procédures existantes n'étaient pas documentées à la date de notre contrôle, cette documentation étant en cours d'élaboration.

Genève, le 27 mai 2009

SFG Société Fiduciaire et de Gérance SA

F. Savigny
Expert-réviseur agréé

Michel Gavillet
Expert-réviseur agréé
(Responsable de la révision)

Annexes :

- **Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de financement et annexe)**
- **Rapport de performance**

S38/G36/A70-1265rapdét2008 – No 3072.

SFG

Rapport détaillé de l'organe de révision de la FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC, Genève

TABLE DES MATIERES

1 Exécution de la révision 4
1.1 Cadre légal de notre intervention 4
1.2 Principes d'audit appliqués 4
1.3 Date de nos interventions 5
1.4 Indépendance de l'organe de révision 5

2 Constatations sur l'établissement des comptes et résultats de l'audit 6
2.1 Constatations effectuées dans le cadre de nos travaux d'audit 6
2.2 Respect des normes Swiss GAAP RPC 6
2.3 Débiteurs 6
2.4 Titres 7
2.5 Diverses constatations relatives à l'établissement des comptes annuels 8
2.6 Autres remarques 8

3 Constatations sur le système de contrôle interne (SCI) 9
3.1 Introduction 9
3.2 Environnement de contrôle 9
3.3 Contrôles effectués sur le SCI 10
3.4 Remarques et recommandations sur le SCI 10

SFG

Rapport détaillé de l'organe de révision de la FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC, Genève

1 Exécution de la révision

1.1 Cadre légal de notre intervention

La Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève, ci-après « FONDETEC », est régie par la loi adoptée le 7 avril 2006 par le Grand Conseil de la République et canton de Genève.

FONDETEC est soumise à la surveillance du Conseil municipal de la Ville de Genève, qui a approuvé le règlement de la Fondation le 9 octobre 2007. Nous précisons que ce règlement est entré en vigueur le 27 novembre 2007.

La fondation de droit public a repris, valeur 1er janvier 2007, l'ensemble des actifs et passifs de l'ancienne fondation homonyme de droit privé.

En tant que fondation de droit public, FONDETEC n'est pas soumise aux nouvelles dispositions du droit des sociétés anonymes en matière de révision des comptes annuels, applicables par renvoi de l'article 83b du Code civil suisse, comme le serait une fondation de droit privé.

Néanmoins, nous avons compris que FONDETEC, respectivement le Conseil municipal de la Ville de Genève souhaite retenir les prescriptions applicables pour les fondations de droit privé, renvoyant aux dispositions du droit des sociétés anonymes, et plus particulièrement à celles relatives au « contrôle ordinaire » décrit à l'article 728 du CO, dans la mesure où l'article 36 du règlement de la Fondation, mis en vigueur à la fin de l'année 2007, reprend certaines de ces dispositions.

- *« Les états financiers annuels de FONDETEC doivent faire l'objet d'une révision par un organe de contrôle externe, agréé en qualité d'expert-réviseur au sens de la loi fédérale sur l'agrément et la surveillance des réviseurs, du 16 décembre 2005 ».*
- *« Il vérifie que les états financiers annuels de FONDETEC sont présentés conformément aux Swiss GAAP RPC et qu'il existe un système de contrôle interne adapté à sa mission et à sa structure ».*
- *« Il établit à l'intention du Conseil de Fondation et du Conseil municipal un rapport détaillé contenant des constatations relatives à l'établissement des états financiers, au système de contrôle interne ainsi qu'à l'exécution et au résultat du contrôle ».*

Cette interprétation a été communiquée à la Direction de la Fondation dans notre courrier du 8 septembre 2008.

Conformément à ce règlement, notre rapport détaillé est établi à l'intention du Conseil de Fondation et du Conseil municipal.

1.2 Principes d'audit appliqués

Nos travaux de révision ont été exécutés selon les Normes d'Audit Suisse (NAS) éditées par la Chambre Fiduciaire en 2004. Ces normes fixent les concepts et les méthodes pour l'audit des états financiers.

1.3 Date de nos interventions

Nos travaux de révision, portant sur les comptes de FONDETEC arrêtés au 31 décembre 2008 ont débuté le 30 mars 2009 et se sont achevés à mi-avril 2009.

Par ailleurs, nous précisons que nous avons orienté la Direction de la Fondation dans le cadre de son processus de formalisation des procédures de contrôle interne garantissant une tenue régulière de la comptabilité et un rapport financier adéquat.

1.4 Indépendance de l'organe de révision

Nous confirmons que nous répondons aux normes d'indépendance fixées par le Code des Obligations (article 728) ainsi qu'aux directives d'indépendance 2007 de la Chambre Fiduciaire.

Nous précisons que nos interventions, dans le cadre du processus de formalisation et de documentation du système de contrôle interne, en cours d'élaboration par la Fondation, ont consisté en un accompagnement et à une validation des mesures et démarches entreprises par la Fondation, au fur et à mesure de leur avancement.

2 Constatations sur l'établissement des comptes et résultats de l'audit

2.1 Constatations effectuées dans le cadre de nos travaux d'audit

Nous décrivons ci-dessous les différentes constatations faites dans le cadre de nos travaux de révision sur les comptes 2008 de FONDETEC. Nous précisons que toutes nos constatations ont été discutées avec la direction de la fondation et le cas échéant, ont fait l'objet d'ajustements dans les comptes annuels.

2.2 Respect des normes Swiss GAAP RPC

Comme nous l'avons mentionné au point 1.1 ci-dessus, le règlement de FONDETEC prévoit l'établissement des comptes annuels selon le cadre de référence Swiss GAAP RPC, et en particulier la norme Swiss GAAP RPC 21 concernant l'établissement des comptes des organisations sociales d'utilité publique à but non lucratif.

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés du respect de ces normes, notamment quant à la valorisation des actifs et des passifs de la Fondation et à la présentation du bilan, du compte d'exploitation, du tableau de financement et de l'annexe.

Nous avons constaté que le traitement comptable des immobilisations corporelles ne respectait pas les normes Swiss GAAP RPC, dans la mesure où les amortissements comptabilisés ne coïncident pas toujours avec la durée de vie économique des immobilisations concernées. Nous avons néanmoins pu conclure au respect de ce référentiel comptable dans la mesure où ce poste est peu significatif au regard du total du bilan.

Afin de respecter à l'avenir le référentiel comptable Swiss GAAP RPC, nous vous suggérons de déterminer des seuils d'activation des investissements ainsi que des méthodes d'amortissements correspondant à leur durée d'utilisation.

2.3 Débiteurs

Tableau excel « contrôle interne et suivi des dossiers »

Dans le courant 2008, un tableau de suivi des dossiers a été mis en place. Ce tableau regroupe un grand nombre d'informations utiles à la gestion des débiteurs en cours d'année et à la détermination de la provision pour risques de perte sur débiteurs lors du bouclement. Il conserve les informations sur les créances des débiteurs qui ont déjà été amorties notamment suite à un jugement de faillite ou à un acte de défaut de biens. Nous avons été informés que ce tableau est remis périodiquement aux membres du Conseil de Fondation.

Ce tableau n'est cependant pas organisé de façon à permettre des rapprochements avec les comptes débiteurs ressortant de la comptabilité ni avec la provision pour risques de perte sur débiteurs.

Nous vous suggérons de structurer et compléter ce tableau en y incluant notamment des totaux ainsi que toute information qui permettraient, grâce aux fonctionnalités du logiciel « excel », de faire un rapprochement avec les comptes concernés. Cela permettrait également de rationnaliser et de fiabiliser les travaux d'analyses comptables effectués par vos services, en limitant le nombre de tableaux extracomptables établis à des fins de contrôle.

Comptabilisation des débiteurs

Le plan comptable en vigueur en 2008 présente un compte par débiteur. Ce compte regroupe le capital du prêt octroyé au débiteur ainsi que les intérêts trimestriels facturés et comptabilisés trimestriellement.

Afin de faciliter la lecture de ces comptes et donc de permettre un meilleur suivi comptable des débiteurs, nous vous suggérons de prévoir deux comptes par débiteur :

- Un compte « débiteur-prêt », dans lequel serait enregistré le prêt versé au débiteur et dont le mouvement se limiterait par la suite à l'enregistrement des amortissements mensuels et aux éventuels prêts complémentaires et/ou remboursements ponctuels.
- Un compte « débiteur-échéances ». Dans ce compte seraient comptabilisés d'une part l'amortissement mensuel (contrepartie : « débiteur-prêt ») et d'autre part les intérêts trimestriels.

Ces nouveaux comptes présenteraient l'avantage de simplifier le suivi des échéances des débiteurs, en limitant l'établissement de tableaux et/ou relevés extra-comptables préparés dans ce but.

Validation de la provision pour risques de perte sur débiteurs

La provision pour risques de perte sur débiteurs a été validée par le Conseil de Fondation lors de sa séance du 29 janvier 2009.

Nous relevons que le procès-verbal de cette séance fait effectivement mention de la validation de cette provision. Toutefois, il ne fait référence à aucun document précis ni même au montant total de cette provision. La Direction a pu néanmoins nous démontrer que les documents remis au Conseil de Fondation présentaient bien la provision enregistrée au 31 décembre 2008.

Nous vous suggérons, lors de la rédaction des prochains procès-verbaux des séances du Conseil de Fondation, d'indiquer systématiquement dans les décisions rendues par ce dernier, des précisions relatives aux documents faisant l'objet de décisions.

2.4 Titres

Nous avons relevé que le calcul des gains et des pertes réalisés sur la vente des titres acquis avant le 1er janvier 2008 avaient été calculés sur la base de la valeur d'acquisition de ces titres. Dans la mesure où la valeur des titres a été ajustée globalement au 31 décembre 2007 à la valeur du marché, conformément aux normes Swiss GAAP RPC, c'est cette valeur qui aurait dû servir de base au calcul et à la comptabilisation des gains et des pertes sur vente de titres.

Suite à nos constatations, la Direction de la Fondation a adapté la présentation des résultats afin que les gains et pertes réalisés sur la vente des titres reflètent l'impact sur 2008 de ces opérations. A toutes fins utiles, nous précisons que cette correction n'est qu'une reclassification au niveau du compte d'exploitation, sans impact sur le résultat de la Fondation (cf point 3.1.2. de l'Annexe aux comptes sur les titres et placements).

Nous précisons encore que les comptes de l'exercice 2007 n'ont pas fait l'objet d'un retraitement correspondant.

2.5 Diverses constatations relatives à l'établissement des comptes annuels

D'autres constatations en relation avec les comptes de la Fondation ont été discutées avec la Direction :

- Les coûts relatifs à la charte graphique ont été comptabilisés dans les actifs de la Fondation. Dans la mesure où la conception et la réalisation de cette charte n'aura pas pour conséquence directe et chiffrable une augmentation de son activité, nous sommes d'avis que ces coûts doivent être comptabilisés à la charge de l'exercice. Suite à notre recommandation, ces coûts ont été enregistrés dans les charges.
- Une provision pour « site internet » a été enregistrée dans les comptes au 31 décembre 2008, à hauteur de CHF 10'000. La norme Swiss GAAP RPC stipule que des provisions ne peuvent être constituées que dans la mesure où un engagement a été pris durant l'exercice concerné et que cet engagement peut être chiffré. La Direction de la Fondation nous a informés qu'aucun engagement formel n'avait été pris en 2008 en relation avec la réalisation de ce site internet. Cette provision a donc été supprimée.
- Une provision de CHF 10'000 a été constituée au 31 décembre 2008 afin de tenir compte des coûts de l'audit. Cette estimation se basait sur notre offre qui ne tenait pas compte des dispositions du règlement entrées en vigueur à fin 2007, et ne prévoyait donc pas le contrôle du respect des normes Swiss GAAP RPC, du contrôle de l'existence d'un système de contrôle interne et de l'établissement d'un rapport détaillé. Suite à notre entretien, et afin de tenir compte de ces nouveaux éléments, la provision a été portée à CHF 18'000.

2.6 Autres remarques

Nous avons pris connaissance que des membres du Conseil de Fondation étaient « délégués » auprès de certaines sociétés lors de leur demande de financement. Il arrive que le rôle de ces délégués se poursuive après l'octroi du prêt.

Le rôle exact de ces délégués n'est actuellement pas formellement défini. Nous avons cependant été informés que ces derniers n'agissent qu'en tant que conseillers auprès des sociétés.

Nous suggérons que le Conseil de Fondation définisse formellement le rôle et les limites de compétence des délégués, afin d'assurer qu'en aucun cas ce rôle puisse être considéré comme celui d'un administrateur de fait et entraîner la responsabilité de la Fondation.

3 Constatations sur le système de contrôle interne (SCI)

3.1 Introduction

Conformément à l'article 36, al. 4 du règlement de la Fondation, nous devons attester, lors de notre audit, qu'il existe un système de contrôle interne (SCI) adapté à la mission de la Fondation et à sa structure.

Les dispositions relatives au contrôle ordinaire des sociétés anonymes étant applicables par analogie, les conditions nécessaires à l'existence d'un système de contrôle interne sont définies par la norme d'audit suisse « NAS 890 ». Ainsi, l'existence d'un SCI ne peut être attestée que si :

- le SCI est concrétisé et vérifiable, c'est-à-dire documenté,
- le SCI est adapté aux risques et à l'activité de la Fondation,
- le SCI est connu des collaborateurs responsables,
- le SCI défini est appliqué,
- il existe une sensibilité au contrôle dans l'entreprise.

Dans notre rapport au Conseil de Fondation, nous concluons que nous ne pouvons attester de l'existence du système de contrôle interne.

En effet, bien que nous avons pu constater l'existence de procédures inhérentes à un système de contrôle interne et que nous avons pu en tenir compte dans la planification des contrôles à effectuer, sa documentation n'était pas encore réalisée au moment de notre contrôle.

Nous avons cependant noté que la Direction de FONDETEC a pris des mesures en vue d'élaborer une documentation de son système de contrôle interne et l'adapter afin qu'il réponde aux conditions susmentionnées.

3.2 Environnement de contrôle

Les tâches administratives et comptables de FONDETEC sont assurées par un petit nombre de personnes, notamment par le Directeur de la Fondation entouré de ses quatre collaborateurs et de stagiaires. En conséquence, il n'est pas toujours aisé de mettre en place des procédures internes garantissant une séparation systématique des tâches.

FONDETEC a mis en place, chaque fois que cela était efficient, des procédures garantissant qu'au moins deux personnes soient impliquées, notamment en ce qui concerne les processus d'approbation des dépenses (signatures collectives auprès des organismes financiers) et de suivi des demandes de financement. Ces dernières ressortent dans une large mesure du règlement de la Fondation.

Nous relevons également que le Conseil de Fondation est impliqué de façon permanente dans l'activité de la Fondation et est en particulier systématiquement impliqué directement dans les décisions de soutiens financiers accordés.

3.3 Contrôles effectués sur le SCI

Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, il ne nous a pas été possible de nous prononcer sur l'existence d'un système de contrôle interne dans la mesure où celui-ci n'avait pas été formalisé lors de nos travaux d'audit.

Toutefois, cela ne signifie pas qu'aucune mesure de contrôle interne n'était en place et/ou appliquée.

Concernant l'activité de soutien, nos travaux ont en effet consisté au contrôle, par sondage de dossiers en relation avec cette activité. Sur la base de nos sondages, nous avons pu constater que, lors de l'acceptation de nouveaux dossiers en 2008, les procédures d'acceptation prévues par le règlement étaient respectées, notamment en ce qui concerne la documentation nécessaire.

3.4 Remarques et recommandations sur le SCI

Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, nous avons pris note que la documentation du système de contrôle interne était en cours d'élaboration. Nous nous permettons néanmoins de vous faire déjà part ci-dessous de nos constatations sur les procédures d'approbation des dépenses appliquées (bien que non formalisées) par la Fondation :

Pour le paiement de ses dépenses (frais généraux, salaires, libération des fonds), des ordres de paiements globaux sont utilisés avec les CCP. Ces ordres de paiement ne mentionnent que le total des bulletins de versements joints et sont signés par le Directeur et par un membre du Conseil de Fondation, généralement le Président.

Une copie de l'ordre « global » est conservée, ainsi que les souches des bulletins de versements et une bande d'addition indiquant le total à payer. Afin de pouvoir valider à postériori que les signataires des ordres de paiements avaient à leur disposition les informations leur permettant de pouvoir approuver la dépense, nous vous suggérons d'établir une liste détaillée des dépenses mentionnant le bénéficiaire et le montant à payer, dont le total correspond à l'ordre de paiement. Cette liste devrait être signée par les mêmes signataires que l'ordre de paiement et jointe à la copie de ce dernier.

Enfin, nous avons constaté que les factures payées n'étaient pas formellement approuvées. Nous vous suggérons, dans le cadre de la formalisation de votre système de contrôle interne, de mettre en place des procédures visant à matérialiser tous les contrôles effectués, par exemple par un visa de la personne qui a procédé au contrôle ou approuvé la facture.

FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC
Genève

BILAN AU 31 DECEMBRE 2008

	Annexe	2008 CHF	2007 CHF
ACTIF			
Disponible et réalisable			
Caisse		143.55	1'320.30
CCP		223'285.70	93'402.59
Banques		211'411.61	1'398'294.82
Débiteurs - Nets	3.1.1.	2'915'975.12	3'276'073.60
Titres & Placements - Nets	3.1.2.	4'731'497.22	5'529'897.62
Comptes de régularisation actif	3.1.3.	92'398.60	138'583.27
		8'174'711.80	**10'437'572.20**
Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	3.2.1.	14'680.90	2'223.87
Immobilisations financières	3.2.2.	12'110.00	12'110.00
		26'790.90	**14'333.87**
TOTAL DE L'ACTIF		**8'201'502.70**	**10'451'906.07**
PASSIF			
Exigible à court terme			
Comptes de régularisation passif	3.3.	61'064.78	82'932.65
		61'064.78	**82'932.65**
Capital de l'organisation	3.4.		
Capital au 1er janvier 2008		10'368'973.42	11'576'106.19
Résultat de l'exercice		(2'228'535.50)	(1'207'132.77)
		8'140'437.92	**10'368'973.42**
TOTAL DU PASSIF		**8'201'502.70**	**10'451'906.07**

FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC
Genève

COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2008

	Annexe	2008	Budget 2008	Ecart	2007
		CHF		CHF	CHF
Produits de l'activité de soutien					
Frais d'inscription de CHF 300 par dossier		15'285.00	15'000.00	285.00	14'100.00
Intérêts sur prêts & commissions sur cautions	4.1	245'500.10	230'000.00	15'500.10	229'903.95
		260'785.10	245'000.00	15'785.10	244'003.95
Charges de l'activité de soutien					
Pertes nettes sur débiteurs	3.1.1	(251'455.10)		(251'455.10)	(265'220.55)
Variation nette de la provision pour risques de perte sur débiteurs	3.1.1	(121'000.00)		(121'000.00)	(50'000.00)
Honoraires avocats pour enquêtes sur dossiers		(42'987.95)	(30'000.00)	(12'987.95)	(10'697.30)
Frais de représentation		(3'184.80)	(4'000.00)	815.20	(2'000.25)
		(418'627.85)	(34'000.00)	(384'627.85)	(327'918.10)
Résultat de l'activité de soutien		**(157'842.75)**	**211'000.00**	**(368'842.75)**	**(83'914.15)**
Coût de fonctionnement					
Salaires		(500'835.55)	(534'200.00)	33'364.45	(555'522.80)
Jetons de présence	4.2	(86'120.00)	(78'650.00)	(7'470.00)	(107'025.00)
Charges sociales		(106'473.25)	(126'350.00)	19'876.75	(111'043.15)
Frais de personnel		(11'792.00)	(20'500.00)	8'708.00	(2'343.80)
Frais de locaux		(35'215.05)	(35'300.00)	84.95	(34'369.50)
Frais administratifs		(68'439.27)	(51'000.00)	(17'439.27)	(34'966.85)
Honoraires & frais juridiques		(39'907.15)	(22'000.00)	(17'907.15)	(33'622.65)
Amortissements		(8'056.87)	(24'500.00)	16'443.13	(6'360.37)
Produits divers		24'849.10	25'000.00	(150.90)	4'231.42
Coût net de fonctionnement		**(831'990.04)**	**(867'500.00)**	**35'509.96**	**(881'022.70)**
Résultat intermédiaire		**(989'832.79)**	**(656'500.00)**	**(333'332.79)**	**(964'936.85)**

FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC
Genève

COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2008

	Annexe	2008	Budget 2008	Ecart	2007
		CHF		CHF	CHF
Résultat intermédiaire		**(989'832.79)**	**(656'500.00)**	**(333'332.79)**	**(964'936.85)**
Produits financiers					
Revenus des titres	3.1.2	142'202.97	250'000.00	(107'797.03)	220'288.14
Bénéfices sur ventes de titres	3.1.2	25'948.20		25'948.20	113'002.75
Intérêts bancaires		11'365.06		11'365.06	2'165.61
Gain de change		3'751.83	10'000.00	(6'248.17)	9'973.16
		183'268.06	260'000.00	(76'731.94)	345'429.66
Charges financières					
Pertes sur ventes de titres	3.1.2	(394'001.61)		(394'001.61)	(37'285.80)
Intérêts et frais bancaires		(5'888.58)	(10'000.00)	4'111.42	(5'786.80)
Commissions et droits de garde		(15'531.27)	(30'000.00)	14'468.73	(27'567.70)
Perte de change		(9'796.31)	(10'000.00)	203.69	(5'038.08)
Dotation à la provision pour risques de perte sur titres	3.1.2	(996'753.00)		(996'753.00)	(511'947.20)
		(1'421'970.77)	(50'000.00)	(1'371'970.77)	(587'625.58)
Résultat financier		**(1'238'702.71)**	**210'000.00**	**(1'448'702.71)**	**(242'195.92)**
PERTE D'EXPLOITATION		**(2'228'535.50)**	**(446'500.00)**	**(1'782'035.50)**	**(1'207'132.77)**

FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC
Genève

TABLEAU DE FINANCEMENT

	2008 CHF	2007 CHF
(Perte) d'exploitation	**(2'228'535.50)**	**(1'207'132.77)**
Variation nette de la provision pour risques de perte sur débiteurs	121'000.00	50'000.00
Variation nette de la provision pour risques de perte sur titres	685'741.50	511'947.20
Amortissements des immobilisations corporelles	8'056.87	6'360.37
Liquidités absorbées par l'exploitation	**(1'413'737.13)**	**(638'825.20)**
Diminution de débiteurs	239'098.48	288'443.54
Diminution des titres	112'658.90	9'433.40
Diminution des comptes de régularisation actif	46'184.67	487'181.86
(Acquisition) d'immobilisations corporelles	(20'513.90)	(3'167.40)
(Diminution) des comptes de régularisation passif	(21'867.87)	(14'588.20)
Variation des liquidités	**(1'058'176.85)**	**128'478.00**
Variation des liquidités au bilan		
Liquidités au 1er janvier	1'493'017.71	1'364'539.71
Liquidités au 31 décembre	434'840.86	1'493'017.71
Variation des liquidités	**(1'058'176.85)**	**128'478.00**

FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC
Genève

ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DECEMBRE 2008

La Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en Ville de Genève – FONDETEC – fondation de droit public au sens de la loi sur les fondations de droit public du 15 novembre 1958 est régie par la Loi du 7 avril 2006.

Les statuts ont été approuvés par la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève, le 19 avril 2005 et par arrêté du Conseil d'Etat le 29 juin 2005. La Fondation est soumise à la surveillance du Conseil municipal de la Ville de Genève.

Le règlement de la Fondation, approuvé par le Conseil municipal le 9 octobre 2007, est entré en vigueur le 27 novembre 2007 après le délai référendaire.

La Fondation communale a repris, valeur 1er janvier 2007, l'ensemble des actifs et passifs ainsi que les activités de l'ancienne Fondation homonyme de droit privé créée en 1997.

Le but de la Fondation est de promouvoir de nouvelles entreprises créatrices d'emplois, soutenir et développer des entreprises existantes et stimuler l'innovation en ville de Genève.

Les organes de la Fondation sont :

- le Conseil de Fondation, composé de neuf membres désignés par le Conseil municipal proportionnellement au nombre de sièges obtenus par les partis politiques, mais au minimum un membre par parti.
- la Direction, assurée par Monsieur Jérôme Favoulet, est nommée par le Conseil de Fondation et est responsable de la gestion opérationnelle.

  Toutes les opérations engageant la Fondation nécessitent des signatures collectives à deux.
- l'Organe de révision statutaire, désigné par le Conseil de Fondation, est la SFG Société Fiduciaire et de Gérance SA, 10, Bd du Théâtre, 1204 Genève.

1. Valeur d'assurance incendie

	2008 CHF	2007 CHF
Mobilier et matériel	**173'000.00**	**173'000.00**

2. Principes appliqués en matière de comptabilité et d'évaluation

La Fondation est soumise à la surveillance du Conseil municipal de la Ville de Genève. Ses comptes sont présentés selon les normes SWISS GAAP RPC, notamment la norme no 21 relative à l'établissement des comptes des organisations sociales d'utilité publique à but non lucratif.

FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC
Genève

ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DECEMBRE 2008

2.1. Devises

Les liquidités et les titres en monnaies étrangères sont convertis en CHF au taux en vigueur au 31 décembre 2008.

2.2. Titres

Les titres sont évalués au bilan à leur valeur du marché au 31 décembre 2008.

2.3. Mobilier

Le mobilier et le matériel informatique sont comptabilisés à la valeur d'acquisition, diminuée des amortissements.

3. Commentaires au bilan 2008

3.1. Disponible et réalisable

3.1.1. Débiteurs

	2008 CHF	2007 CHF
Débiteurs	5'586'975.12	5'826'073.60
Provision pour risques de perte sur débiteurs	(2'671'000.00)	(2'550'000.00)
Débiteurs - Nets	**2'915'975.12**	**3'276'073.60**

Les débiteurs sont des bénéficiaires d'un crédit direct accordé par Fondetec.

Pour tous les crédits accordés aux entreprises à but lucratif, Fondetec reçoit en nantissement des polices d'assurance-vie risque pur. Lors de sa séance du 8 mai 2008, le Conseil de Fondation a validé un nouveau modèle de contrat de prêt par lequel les représentants des sociétés financées s'engagent en qualité de codébiteurs solidaires au remboursement du crédit et des intérêts dus. Auparavant, des cautions solidaires étaient demandées.

Pour déterminer en fin d'exercice le niveau de provision nécessaire, Fondetec se base sur la liste des débiteurs ayant un retard de plus de 3 mensualités. La dette totale due par les débiteurs au 31 décembre 2008 est ensuite provisionnée. Si la Fondation possède un gage mobilier ou immobilier, elle déduit, du montant de la dette ouverte, la valeur estimée du gage. Sont ajoutés à cette liste, les débiteurs pouvant avoir des problèmes potentiels tout en n'ayant pas plus de 3 mensualités de retard.

FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC
Genève

ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DECEMBRE 2008

Cette provision est approuvée par le Conseil de Fondation et se décompose comme suit :

➢ **Au 31 décembre 2008 :**

Année de dotation à la provision	Nombres de dossiers provisionnés		Montants provisionnés	
	Nbre	%	CHF	%
2003	5	21%	1'690'263.75	63%
2004	1	4%	31'680.00	1%
2005	1	4%	83'230.90	3%
2006	0	0%	0.00	0%
2007	8	33%	519'689.60	20%
2008	9	38%	346'189.15	13%
	24	**100%**	**2'671'053.40**	**100%**
Arrondi à :			**2'671'000.00**	

➢ **Au 31 décembre 2007 :**

Année de dotation à la provision	Nombres de dossiers provisionnés		Montants provisionnés	
	Nbre	%	CHF	%
2003	7	35%	1'809'676.00	71%
2004	1	5%	61'326.00	2%
2005	1	5%	78'512.00	3%
2006	2	10%	177'540.00	7%
2007	9	45%	415'975.60	17%
	20	**100%**	**2'543'029.60**	**100%**
Arrondi à :			**2'550'000.00**	

FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC
Genève

ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DECEMBRE 2008

Seule la variation de la provision pour risques de perte sur débiteurs de CHF 121'000 est à la charge de l'exercice (en 2007 : CHF 50'000).

Toutes les créances des débiteurs pour lesquels la Fondation a reçu un jugement de faillite ou un acte de défaut de biens sont immédiatement amorties.

	2008 CHF	2007 CHF
Amortissement de créances de débiteurs	313'566.30	296'081.95
Récupération des créances déjà amorties	(62'111.20)	(30'861.40)
Perte sur débiteurs - Nette	**251'455.10**	**265'220.55**

3.1.2. Titres et placements

Les titres sont enregistrés dans les comptes à la valeur d'acquisition, respectivement à la valeur d'acquisition de l'ancienne Fondation de droit privé. Ils étaient déposés dans les banques suivantes :

	2008 CHF	2007 CHF
- Banque cantonale de Genève	0.00	2'777'850.60
- Crédit Suisse	0.00	200'377.50
- Banque Coop	0.00	2'764'531.89
- Bank Von Ernst SA	0.00	900'684.13
- LODH	6'530'785.22	0.00
Portefeuille-titres évalué à la valeur d'acquisition	6'530'785.22	6'643'444.12
Provision pour risques de perte sur titres	(1'799'288.00)	(1'113'546.50)
Portefeuille-titres évalué à la valeur boursière	**4'731'497.22**	**5'529'897.62**

FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC
Genève

ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DECEMBRE 2008

Les titres font l'objet d'une évaluation annuelle à la valeur boursière. La différence entre la valeur boursière et les valeurs d'acquisition, représente la variation de la provision pour risques de perte sur titres, à la charge de l'exercice de CHF 685'741.50 (2007 : CHF 511'947.20).

Durant l'exercice 2008, la provision constituée au 31 décembre 2007 a été dissoute en fonction des ventes de titres en 2008, de sorte de faire ressortir dans les comptes une perte sur vente de titres correspondant à l'évolution des cours en 2008. La décomposition de la variation nette de la provision se décompose comme suit :

	2008 CHF
Dissolution de la provision lors de ventes de titres	(311'011.50)
Dotation à la provision pour risques de perte sur titres	996'753.00
Variation nette de la provision pour risques de perte sur titres	**685'741.50**

Depuis le 30 mai 2008, le portefeuille est géré par la banque Lombard Odier Darier Hentsch & Cie. Le mandat de gestion prévoit principalement :

- le respect des dispositions de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle, vieillesse et invalidité (LPP) et de sa seconde Ordonnance (OPP2) en tenant compte des besoins spécifiques de la Fondation.
- une commission de gestion intégrée annuelle s'élevant à 0.35% des avoirs, TVA non comprise. Elle comprend la commission de gestion, les courtages suisses et les frais d'administration. Elle ne s'applique pas aux avoirs investis dans les fonds de placement et dossiers collectifs LODH. Lorsque la Fondation acquiert des parts/actions de fonds de placement du groupe LODH aucune commission n'est facturée.

Le portefeuille est réparti selon les directives et restrictions spécifiques d'investissements complémentaires aux règles LPP et OPP2, définies dans l'annexe II du contrat de gestion.

FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC
Genève

ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DECEMBRE 2008

Répartition du portefeuille selon les directives

Classe d'actifs Allocation	Allocations stratégiques	Allocation au 31.12.2008		Bandes tactiques Min.	Max.
	%	CHF	%	%	%
Liquidités et placements à court terme	5%	962'145.10	**19%**	0%	30%
Obligations en CHF	25%	1'318'975.00	**27%**	15%	30%
Obligations étrangères	10%	311'278.00	**6%**	5%	20%
Actions suisses	10%	476'030.00	**10%**	5%	20%
Actions étrangères	20%	833'832.22	**17%**	10%	30%
Convertibles et produits structurés	10%	415'628.00	**8%**	5%	15%
Hedge Funds	20%	659'014.00	**13%**	10%	30%
	100%	**4'976'902.32**	**100%**		

Dont :

C/c LODH classifiés dans les liquidités	211'411.60
Intérêts courus classifiés dans les actifs transitoires	33'993.50
Titres	4'731'497.22
Total conforme	**4'976'902.32**

Précédemment, le portefeuille était géré par un conseiller externe en investissements.

Durant l'exercice 2008, la Fondation a réalisé une perte nette de CHF 368'053.41 sur la vente des titres :

	2008 CHF	2007 CHF
Bénéfices sur ventes de titres	25'948.20	113'002.75
Pertes sur ventes de titres	(394'001.61)	(37'285.80)
	(368'053.41)	**75'716.95**

tandis que les revenus des titres s'élèvent en 2008 à CHF 142'202.97 (2007 = CHF 220'288.14).

FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC
Genève

ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DECEMBRE 2008

3.1.3. Comptes de régularisation actif

	2008 CHF	2007 CHF
Les comptes de régularisation actif se composent des éléments suivants :		
- Impôt anticipé à récupérer	17'466.25	25'959.63
- Stocks divers	4'462.25	1'357.40
- Intérêts courus sur titres	33'993.50	81'226.24
- Solde assurances et charges sociales à recevoir	5'996.15	3'564.00
- Charges payées d'avance	30'480.45	26'476.00
	92'398.60	**138'583.27**

3.2. Actif immobilisé

3.2.1. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composent de matériel et mobilier de bureau, ainsi que de matériel informatique et stand nettes d'amortissements.

3.2.2. Immobilisations financières

	2008 CHF	2007 CHF
Les immobilisations financières comprennent :		
- 48 parts sociales de valeur nominale CHF 250.00 de la société Coopérative d'Habitation de Genève qui loue les bureaux à Fondetec	12'000.00	12'000.00
- Dépôt de garantie pour le parking	110.00	110.00
	12'110.00	**12'110.00**

FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC
Genève

ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DECEMBRE 2008

3.3. Comptes de régularisation passif

	2008 CHF	2007 CHF
Les comptes de régularisation passif se composent des éléments suivants :		
Assurance et charges sociales à payer	0.00	8'428.10
Frais administratifs à payer	6'199.38	10'067.70
Commissions de gestion à payer	0.00	4'336.30
Honoraires et frais à payer :		
- Avocats	16'865.40	8'100.55
- Etablissement du mandat de gestion avec LODH	0.00	2'500.00
- Rapport d'activité de Fondetec	0.00	6'000.00
- Révision de la fondation	18'000.00	10'000.00
- Evaluation de Fondetec (Eco diagnostic)	20'000.00	33'500.00
	61'064.78	**82'932.65**

3.4. Capital de l'organisation

	2008 CHF	2007 CHF
Capital au 1er janvier	10'368'973.42	11'576'106.19
Résultat de l'exercice	(2'228'535.50)	(1'207'132.77)
Capital au 31 décembre	**8'140'437.92**	**10'368'973.42**

Le capital de dotation de la fondation de droit privé était constitué de CHF 20 Mio versés par la Ville de Genève le 7 janvier 1998, sur la base d'une décision du Conseil municipal du 15 avril 1997. Ce capital a servi à financer l'activité et l'exploitation de la Fondation de droit privé depuis sa constitution en 1997. Au 1er janvier 2007, le capital net apporté dans la fondation de droit public représentait un montant de CHF 11'576'106.19.

FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC
Genève

ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DECEMBRE 2008

4. Compte d'exploitation

4.1 Intérêts et commissions

	2008 CHF	2007 CHF
Intérêts sur les crédits directs	245'500.10	226'109.55
Commissions sur cautions	0.00	3'794.40
	245'500.10	**229'903.95**

Les crédits accordés par la Fondation portent 5% d'intérêts.

Toutefois, les crédits repris par Fondetec suite à la dénonciation des contrats par les banques portent intérêts à des taux historiques variant entre 4% et 5%.

Cette année aucune commission n'a été perçue étant donné que les deux cautions ouvertes en 2007 sont arrivées à échéance en 2008.

FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC
Genève

ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DECEMBRE 2008

4.2. Jetons de présence et indemnités versés aux membres du Conseil et aux membres des commissions

Prénom Nom	Nouveaux dossiers par membre du Conseil	Adresse	Titre	Jetons de présence payés en 2008
Valérie Boillat	5	Rue Charles-Humbert 1 1205 Genève	Membre depuis le 10.06.08	5'600.00
Dominik Madon	5	Rue de Carouge 79 1205 Genève	Membre	9'525.00
Charly Schwarz	8	Rue de la Coulouvrenière 12 1204 Genève	Membre	8'525.00
Alpha Dramé	6	Rue Le Corbusier 16 1208 Genève	Président Indemnité du président	11'970.00 4'000.00
Gilles Thorel	5	Rue Schaub 21 1202 Genève	Vice-président	9'025.00
Dominique Perruchoud	0	Rue Beau Site 2 1203 Genève	Membre, jusqu'au 08.05.08	1'750.00
Carine Bachmann	4	Av. Ste Clotilde 17 1205 Genève	Membre	7'975.00
Alain Quiamzade	8	Rue Amat 6 1202 Genève	Membre	9'200.00
Jacques Pagan	0	Rue du Mont de Sion 12 1206 Genève	Membre	9'550.00
André Falletti	5	Boulevard Helvétique 16 1207 Genève	Membre	9'000.00
TOTAL	**46**			**86'120.00**

FONDATION COMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS ET DU TISSU ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE - FONDETEC
Genève

ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DECEMBRE 2008

5. Engagements hors bilan

5.1. Leasing

Fondetec a acheté une nouvelle photocopieuse en juin 2008. Le contrat de leasing s'étend sur 48 mensualités de CHF 884.00.

Le solde des engagements leasing au 31 décembre 2008 s'élève à CHF 36'027.35 (31.12.2007 : CHF 3'858.25).

5.2. Cautions et garanties

5.2.1 Cautions

	2008 CHF	2007 CHF
Cautions	**0.00**	**379'440.00**

5.2.2 Nantissements des avoirs bancaires

	2008 CHF	2007 CHF
- Banque Coop	0.00	30'500.00
- Banque Cantonale de Genève	0.00	6'401.60
Total des prêts accordés par les institutions financières et cautionnés par Fondetec	**0.00**	**36'901.60**

6. Exonération fiscale

Selon l'Arrêté du Conseil d'Etat du 25 juin 2007, la Fondation est exonérée, pour une durée indéterminée, des impôts sur le revenu et la fortune prévus par la Loi sur l'imposition des personnes morales.

Cette exonération ne s'étend pas à l'impôt immobilier complémentaire.

fondetec
fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève

Cité Vieusseux 4 CH-1203 Genève
Tél: 022 338 03 60
Fax: 022 338 03 69
Mail: fondetec@fondetec.ch
Site: www.fondetec.ch

Rapport de performance

Activité et chiffres 2008

- *Dossiers et chiffres clés de l'activité 2008*

Durant l'année 2008, 52 demandes ont été déposées. La Fondetec a pris des décisions sur 34 nouveaux dossiers qui ont amené un soutien à 20 nouvelles entreprises et un complément financier à 1 autre, le tout pour un total de CHF 2'705'000.- octroyés.

En revanche, 13 dossiers n'ont pas obtenu l'aval du Conseil.

10 interventions ont été totalement remboursées en 2008, avec un montant cumulé de CHF 2'370'244.-, ce qui porte à 87 le nombre de dossiers en cours de traitement.

En fin d'année, 69 dossiers étaient gérés par la Fondetec pour un montant total de CHF 5'586'975.-. 13 dossiers étaient en attente d'une décision de la Fondation et 5 dossiers étaient acceptés et en attente de la libération de leur crédit.

	2008	2007
Prêt direct : Montant total des soutiens accordés (CHF)	**2'705'000**	**2'727'600**
Dossiers actuellement chez Fondetec	69	63
Dossiers actuellement dans les banques	0	2
Dossiers actuellement en caution	0	2
Dossiers acceptés en cours de traitement	5	7
Dossiers en attente de décision	13	8
Dossiers en traitement	**87**	**82**
Dossiers remboursés	10	13
Dossiers retirés *	12	21
Dossiers non ouverts **	6	2
Dossiers refusés	13	8
Dossiers en faillite	4	4
Dossiers refusés au traitement	2	2
Dossiers terminés en 2008	**43**	**49**

*Dossiers pour lesquels le demandeur, après avoir payé la taxe d'inscription a retiré son dossier avant la décision du Conseil.

**Dossiers acceptés par le Conseil mais dont les fonds n'ont pas été utilisés par le demandeur.

- *Activité de l'année 2008, mois après mois*

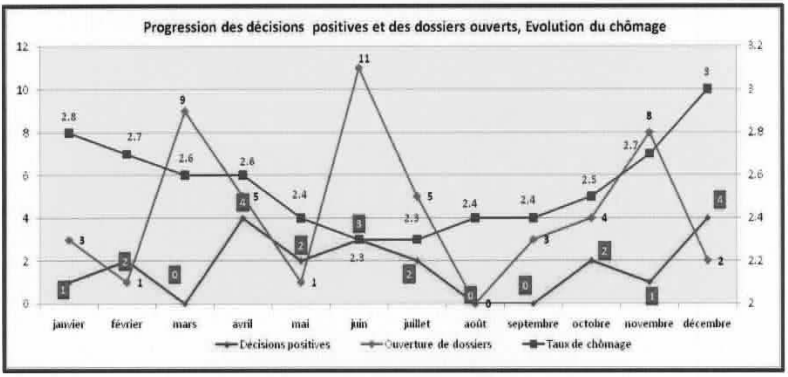

- *Plus de 50 demandes déposées en 2008 grâce au soutien des partenaires*

Pour la première fois depuis 2002, la Fondetec a cette année dépassé le seuil des 50 demandes déposées grâce à la mise en place en 2007 d'une démarche de communication et du développement d'un réseau de partenaires regroupant les principaux acteurs de l'économie genevoise.

De 2003 à 2006, la Fondetec a progressivement diminué ses interventions de cautionnement pour privilégier un mode d'intervention sous forme de prêts en direct. Cette décision a provoqué une baisse des demandes d'intervention.

A travers le cautionnement, l'activité de la Fondetec consistait à garantir des prêts bancaires, la garantie demandée par les banques étant de manière générale de 120% du montant des crédits octroyés. Depuis l'adoption du système de prêt direct, la fondation doit assurer elle-même la promotion de ses prestations ainsi que les tâches administratives liées à la préparation et au suivi des dossiers. En contre partie, elle limite le risque à 100%, perçoit les intérêts (5% l'an) et développe un suivi de proximité qui a largement contribué à l'augmentation de la valeur perçue par les entreprises soutenues.

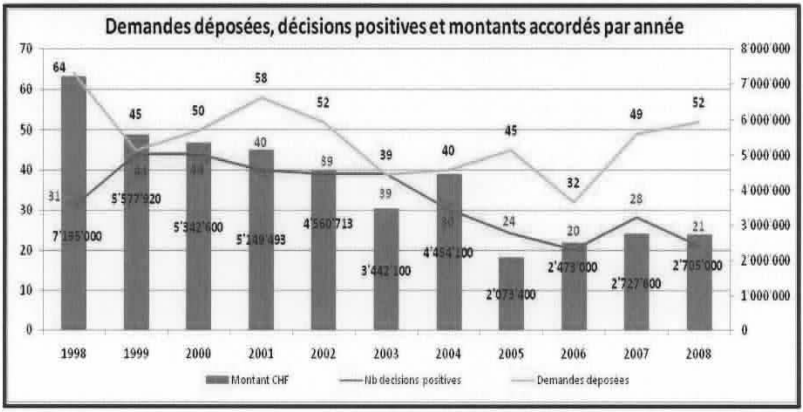

- *Quelques données statistiques*

Réorientation pour augmenter la qualité des emplois soutenus et le développement du tissu économique genevois

Jusqu'en 2006, alors que le soutien aux activités tertiaires pouvait paraitre insuffisant par rapport à la répartition sectorielle cantonale, les activités de commerce et de restauration apparaissaient quant à elles surdimensionnées. Les objectifs poursuivis dans la sélection des dossiers en 2008 ont consisté à rétablir l'équilibre pour privilégier les entreprises ayant une concurrence extra-cantonale et novatrices. Une attention particulière a été portée aux projets respectant les principes du développement durable ainsi qu'à la rémunération et à la stabilité des emplois créés.

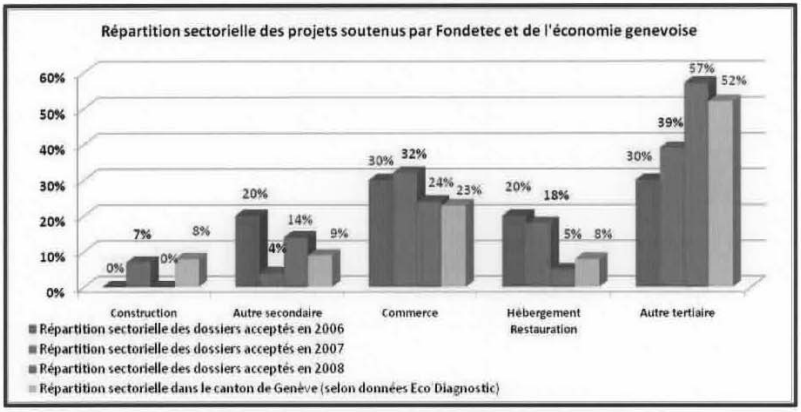

La part des décisions positives en faveur des commerces a diminué de près de 8 points par rapport à 2007, représentant 23,8 % en 2008. De même, le soutien des activités de restauration a chuté de 20 % à 5 % par rapport à la totalité des secteurs d'activité soutenus entre 2006 et 2008. En revanche, l'appui en faveur du secteur des services et de la communication augmente de près de 18 points par rapport à 2007, représentant près d'un tiers des projets soutenus en 2008.

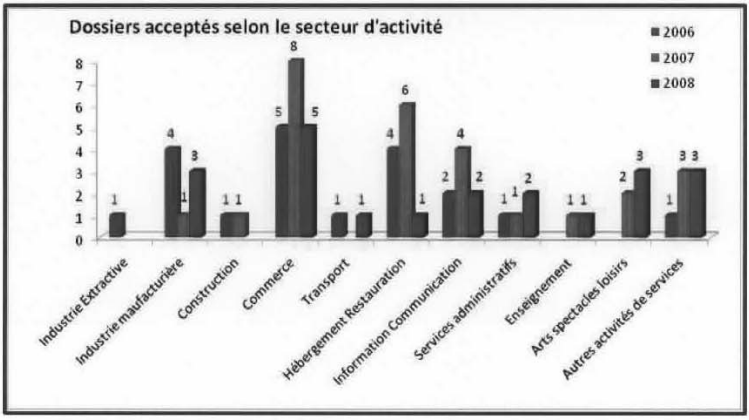

Renforcement de l'équipe et amélioration de la qualité de suivi des dossiers

Par rapport à 2006, le nombre de demande de financement a augmenté de près de 53 %, passant de 34 demandes en 2006 à 52 en 2008. Afin de répondre à cette progression et d'améliorer la qualité de suivi des dossiers, primordiale en période de crise, l'équipe a été renforcée par l'arrivée de nouveaux collaborateurs.

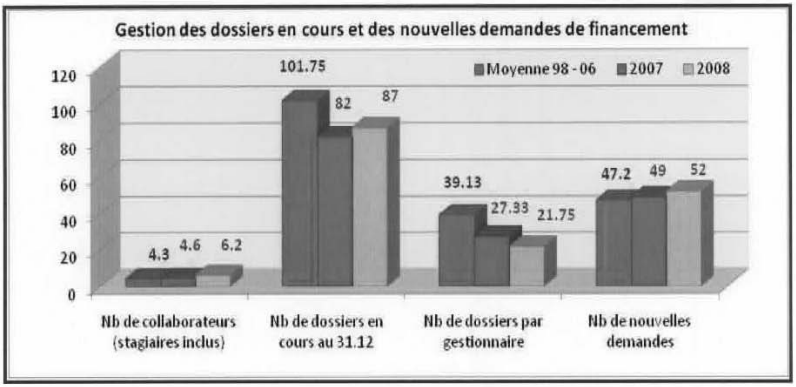

Progression du niveau des remboursements

Bien que la causalité reste à démontrer, parallèlement au renforcement de l'équipe, le niveau des remboursements a pu être amélioré. 10 dossiers ont remboursé leur prêt en 2008, représentant un montant total de CHF 2'370'244.-, soit près de 23 % de plus par rapport à 2007. 4 dossiers ont été passés en pertes en 2008, équivalent à CHF 313'566.-, tout comme en 2007 où 4 dossiers ont également été passés en pertes. CHF 62'111.- ont été récupérés en 2008 représentant une partie des créances de 7 dossiers passés en pertes, contre CHF 30'861.- en 2007 équivalent à 6 dossiers.

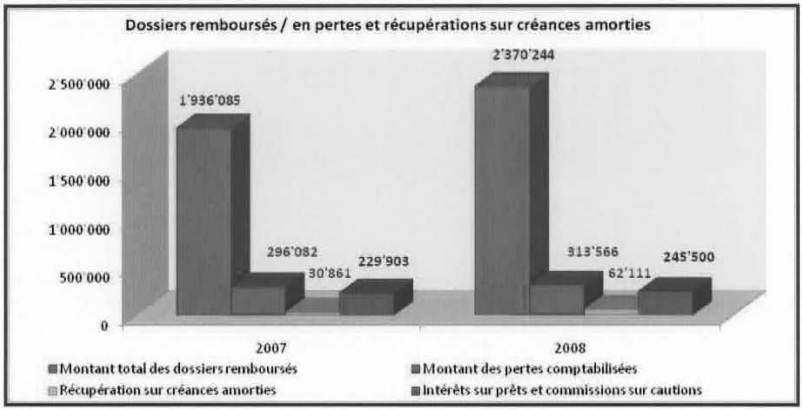

Rôle majeur dans le soutien aux projets de microcrédits

Comme en 2007, l'année 2008 marque l'appui de la Fondation en faveur des projets inférieurs à CHF 50'000.-, dits de « microcrédits ». Ces projets sont le plus souvent liés à la création d'activité par une personne en recherche d'emploi. Pour les autres, il s'agit souvent d'un complément de financement. Près d'un quart des dossiers acceptés l'ont été pour des projets dont le montant accordé était inférieur à CHF 50'000.-.

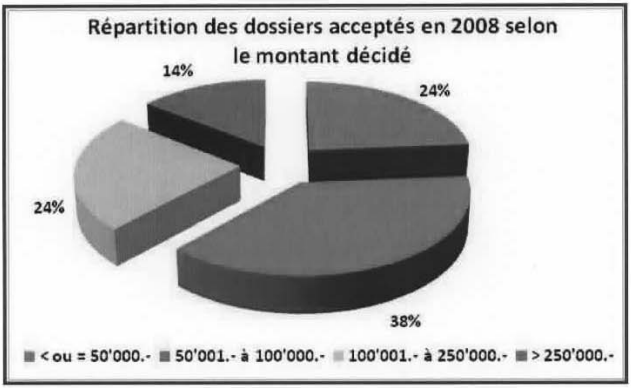

Soutien durable à l'entreprenariat féminin

Si selon Economie Suisse (La Vie économique, Revue de politique économique 12-2003), 35% des entrepreneurs en Suisse sont des femmes, le registre du commerce quant à lui n'en recense que 25%. La Fondetec confirme cette année encore son soutien en leur faveur. En effet, en 2008, près de la moitié des dossiers acceptés étaient des projets portés par des femmes exclusivement et environ 5% par des équipes mixtes. Au total cette année, ce sont près de CHF 945'000.- qui ont été accordés en faveur de l'entreprenariat féminin.

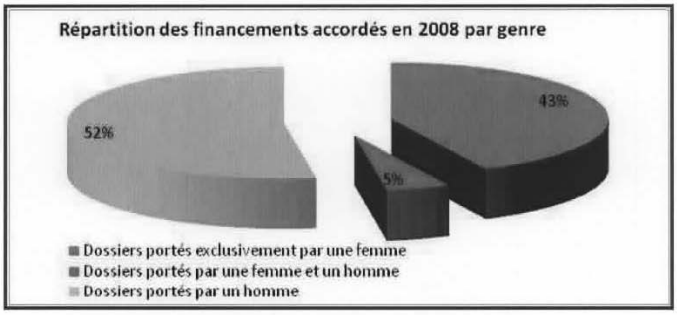

- *Organisation*

La Fondation est soumise au contrôle du Conseil Municipal de la Ville de Genève.

Les trois organes de la Fondation sont : le Conseil de Fondation, la Direction de la Fondation et l'Organe de révision.

- *Conseil de Fondation*

Le Conseil de Fondation est l'organe chargé de l'administration et de la gestion de la Fondation.

Il est composé de neuf membres, qui sont désignés par le Conseil Municipal proportionnellement au nombre de sièges obtenus par les partis politiques, mais au minimum un membre par parti et pour une période se terminant avec la législature en cours. Le (la) Président(e) est élu(e) par le Conseil de Fondation. Le mandat de membre du Conseil est renouvelable deux fois consécutives au maximum.

Le Conseil de Fondation dirige la Fondation, définit les orientations de sa politique et surveille sa gestion opérationnelle. Il se réunit sur convocation de son (sa) Président(e). Parmi ses tâches, le Conseil prend toutes les décisions d'octroi d'aide aux entreprises sur la base des dossiers établis par la Direction et par les collaborateurs de la Fondation. Il est également le représentant de la Fondation auprès du Conseil Municipal.

En 2008, la fonction de Président du Conseil de Fondation a été assurée par M. Alpha Dramé (Les Verts).

Membres du Conseil de la Fondation de droit public

Alpha Dramé
Président
Les Verts

Gilles Thorel
Vice-président
PS

Dominik
Madon
A gauche toute

Carine
Bachmann
Les Verts

Charly
Schwarz
Parti radical

Alain
Quiamzade
Parti libéral

Jacques
Pagan
UDC

André
Falletti
PDC

Dominique
Perruchoud
PS - Membre
jusqu'au 30 juin

Valérie
Boillat
PS – Membre
depuis le 1er juillet

- *Direction de la Fondation*

Nommée par le Conseil de Fondation, la Direction est responsable de la gestion opérationnelle et assume l'administration courante de la Fondation. Le (la) directeur (trice) siège au Conseil de Fondation avec voie consultative.

Depuis février 2007, cette fonction est assumée par M. Jérôme Favoulet.

Membres de l'équipe

Gestionnaires

Au cours de l'année 2008, quatre gestionnaires, Rosalia Correia Afonso, Gaëlle Verdier Berthon, Lorenzo Simone et Virginie Gilbert ont été chargés de la gestion des dossiers, des statistiques, de la communication, de la gestion des placements, des travaux comptables et administratifs, du contrôle qualité, de la gestion du personnel et de la veille légale.

Rosalia
Correia Afonso

Gaëlle
Verdier

Lorenzo
Simone

Virginie
Gilbert

José
Lamas-Valverde

1er février - 30 avril

Stagiaires

Trois stagiaires ont également appuyé les travaux de gestion et de suivi des demandes de prêts. Au-delà de la gestion des dossiers, chaque stagiaire a réalisé une mission particulière pour la Fondation. C'est ainsi que, par exemple, sous le suivi de la direction, le fichier de demande de financement a pu être perfectionné.

Grégoire
Conne
Jusqu'au 31 mars

Byron
Generala
11 février - 31 juillet

Anita
Owusu
À partir du 1er septembre

BUDGET 2009 FONCTIONNEMENT

Produits	budget 2009
Produits divers	42'660.00
Total	**42'660.00**

Charges	budget 2009
Salaires administration	591'440.00
Jetons de présence	85'000.00
Charges sociales, LPP, assurances LAA, APG	113'093.50
Formation & séminaires	15'000.00
Frais personnel	2'000.00
Frais de déplacements	2'400.00
Loyers locaux + charges	27'000.00
Electricité	3'200.00
Loyers parking	1'980.00
Entretien locaux	3'000.00
Assurance RC, incendie	1'005.00
fournitures de bureau	6'900.00
Frais tél - fax- natel-internet	5'500.00
Honoraires - frais juridiques - frais RC	2'000.00
Révision et évaluation	32'000.00
maintenance matériel bureau	10'140.00
leasing photocopieur	11'414.20
frais informatique consommables	1'000.00
Maintenance informatique	7'750.00
Affranchissements & frais postaux	4'000.00
Action prospective	18'000.00
Rapport Fondetec, publicité, imprimés,abonnements	4'500.00
Amortissement mobilier	1'300.00
Amortissement informatique	5'000.00
Provision site internet , base de données	10'000.00
Amortissement matériel exposition + charte+ site internet	8'786.00
Total	**973'408.70**
Résultat de fonctionnement	**-930'748.70**

FONDETEC
4, Cité Vieusseux
1203 GENEVE

01.09.2009

BUDGET 2009 FINANCIER

Produits	budget 2009
intérêts bancaires	2'000.00
dividendes s/titres	60'000.00
gain de change	0.00
produit vente sur titres	0.00
dissolution provision s/titres	1'579'156.60
Total	**1'641'156.60**

Charges	budget 2009
charges finacières c/c	2'000.00
charges et droits de garde s/titres	18'000.00
perte de change	0.00
perte vente s/titres	800'000.00
provision moins value s/titres	1'000'000.00
Total	**1'820'000.00**
Résultat s/titres	**-178'843.40**

BUDGET ACTIVITE DE SOUTIEN

Produits	budget 2009
taxe inscription	15'000.00
intérêts & commissions s/prêts	230'000.00
dissolution provisions s/dossiers	2'615'000.00
récupération s/ créances amorties	0.00
Total	**2'860'000.00**

Charges	budget 2009
frais de représentation	4'000.00
expertises & honoraires s/dossiers	30'000.00
pertes s/ débiteurs	400'000.00
provision s/risque dossiers	3'000'000.00
Total	**3'434'000.00**
Résultat s/activité de soutien	**-574'000.00**

FONDETEC
4, Cité Vieusseux
1203 GENEVE

01.09.2009

Le rapport d'activité et le budget de fonctionnement de la Fondetec sont renvoyés à la commission des finances sans débat de préconsultation.

6. Questions orales.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Dimanche 30 août 2009, aux environs de 17 h, une ancienne conseillère municipale, née en 1926, promenait sa petite chienne dans le parc La Grange. Alors qu'elle cheminait vers le bas du parc, dans le sous-bois côté avenue William-Favre, à la hauteur de la rue de Soleure, elle a été victime d'une agression de la part d'un jeune individu de type maghrébin. Ce dernier lui a arraché son collier en or avant de prendre la fuite. J'ajoute que notre ancienne collègue avait collaboré au nettoyage de la promenade des Bastions, la veille de son agression.

Dès lors que l'une des rares compétences des agents de sécurité municipaux consiste précisément en la surveillance des parcs, M. Pierre Maudet, conseiller administratif en charge de la sécurité, peut-il nous informer sur les mesures qu'il a prises et qu'il pourrait encore prendre afin qu'un minimum de sécurité soit garanti dans nos parcs?

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, j'ai également été informé de cette agression et assez choqué des conditions dans lesquelles elle s'est déroulée. Evidemment, je m'associe à vous pour déplorer ce cas de figure.

Cela dit, la municipalité ne réagit pas aux agressions, elle agit par anticipation. Comme vous le savez, près de 23% du territoire municipal est dit «vert», c'est-à-dire que cette surface consiste en espaces de verdure qui sont essentiellement des parcs. C'est donc environ 350 hectares qu'il s'agit de surveiller, cela d'autant plus que mon collègue Tornare, en charge des parcs, et moi-même observons depuis quelques années une utilisation accrue de ces espaces par tous types d'utilisateurs, y compris ceux que l'on ne voudrait pas y voir.

Le cas du parc La Grange dont nous parlons en ce moment nous préoccupe depuis plusieurs mois, car c'est une zone de deal. Comme vous le savez, Mesdames et Messieurs, la lutte contre le trafic de drogue est l'apanage cantonal. Nous avons déjà sollicité la gendarmerie à plusieurs reprises pour diverses interventions mais, comme le dit mon collègue Tornare, le problème avec les dealers, c'est qu'ils sont comme les étourneaux: on arrive, on tape, ils s'éparpillent… et ils reviennent!

Néanmoins, nous ne sommes pas restés inactifs durant la période estivale. Malheureusement, les compétences du corps des agents de sécurité municipaux sont encore relativement restreintes; je rappelle qu'elles seront plus étendues à partir du 1er janvier 2010. Ce corps comprend environ 95 agents municipaux, ce qui nous permet de déployer sur l'ensemble du territoire municipal 25 personnes en même temps, en moyenne. Vous conviendrez avec moi que c'est relativement peu, pour couvrir les 1600 hectares du territoire municipal, dont 350 hectares d'espaces verts.

Mais nous faisons un effort particulier en ce qui concerne lesdits espaces verts, car nous nous sommes rendu compte que les incivilités s'y développent. Or, laisser les incivilités s'y développer, à terme, équivaut à laisser une forme de criminalité s'y développer. Je peux dire ici que, notamment durant les mois de juillet et d'août, nous sommes intervenus à de réitérées reprises par rapport à la problématique du deal, mais aussi et surtout par rapport à celle des Roms, je dois bien le dire. De plus en plus, ces derniers viennent pratiquer leurs ablutions matinales dans les pataugeoires des parcs normalement dévolues aux enfants, il y a même des gens qui élisent domicile dans les parcs. Le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) nous a signalé à de nombreuses reprises la présence de campements sauvages que nous avons dû débarrasser avec force moyens mis à disposition par la Voirie.

Mon collègue Tornare et moi-même avons pris le problème à bras-le-corps, puisque nous sommes en train de développer un concept pour l'été prochain nous permettant de rétablir une forme plus aboutie de sécurité dans ces espaces qui appartiennent à tout le monde.

En résumé, Monsieur le conseiller municipal Hämmerli, je peux vous assurer que les effectifs municipaux compétents ont été affectés principalement aux espaces verts. Cependant, avec 25 personnes pour 350 hectares, on fait avec ce qu'on peut! Bien évidemment, je m'associe à vous une fois encore pour déplorer le cas d'agression tout à fait sauvage que vous dénoncez.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, je ne puis qu'approuver les propos de mon collègue Maudet et lui rendre hommage. Il est vrai que, depuis quelques mois, il fait ce qu'il peut avec les forces de police municipale dont il dispose pour lutter contre les déprédations, les incivilités et, bien évidemment, la montée de l'insécurité que nous pouvons constater dans les parcs. Comme il vient de le dire, au cours des mois à venir, nous essaierons de voir que faire pour juguler ce phénomène inadmissible.

Je profite d'avoir la parole à ce sujet pour rendre hommage à tous les seniors bénévoles au parc des Bastions aux mois de juillet et d'août. Cette opération a bien fonctionné. Une certaine presse l'avait décriée, affirmant que ces aînés

pourraient être victimes de violences de la part de jeunes ou de moins jeunes à cet endroit; eh bien, il n'en a rien été. Monsieur Hämmerli, vous avez bien dit que l'agression que vous dénoncez ne s'est pas produite aux Bastions, mais dans un autre parc. Cette expérience sera reconduite. Je rappelle que, sous l'ancienne législature, avec mon collègue de l'époque André Hediger et la commune de Lancy, nous avions lancé une opération intitulée «Agents de civilité»; nous ne pouvons plus le faire, vu les dispositions liées à la nouvelle loi sur le chômage, et je le regrette.

Pour conclure, j'aimerais remercier Adonise Schaefer, ancienne conseillère municipale – il faut la saluer – assise au premier rang à la galerie du public, et qui est cette personne bénévole agressée en août au parc La Grange. Merci Adonise! Elle a eu beaucoup de courage dans son bénévolat au parc des Bastions, de même qu'au parc La Grange, quand elle a été victime de cette agression injustifiée. Nous pouvons l'applaudir. *(Applaudissements.)*

M. Georges Queloz (L). Ma question s'adresse à M. le maire, Rémy Pagani. Elle concerne certains travaux qui auraient dû être exécutés pendant les vacances scolaires. Aussi bien à la commission des travaux et des constructions qu'au Conseil municipal en général, nous nous acharnons à rendre des rapport rapidement, afin que les travaux nécessaires dans les préaux et les écoles – tant au niveau du démontage que de la construction elle-même – puissent être exécutés pendant la période des vacances.

Or, que constate-t-on, notamment dans le préau de l'école Carl-Vogt ou de celle des Eaux-Vives? Les travaux de démontage ont été effectués au printemps déjà, alors que les enfants étaient encore en classe, puis, à la rentrée, des machines et des véhicules de chantier ont été installés dans les préaux où les élèves passent leurs récréations, avec tous les dangers que cela comporte.

Monsieur Pagani, comment expliquez-vous que l'on n'ait pas pu planifier ces travaux comme on aurait dû le faire? Je pense que je recevrai également une réponse de la part du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE), qui me dira pourquoi cela n'a pas été possible. Mais à qui la faute? Je ne peux que regretter ces déficiences dans la planification des travaux à effectuer.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal Queloz, j'habite aux Eaux-Vives, et il s'avère que mon salon donne sur le préau de l'école que vous venez de mentionner. Je crois que nous n'avons pas assisté aux mêmes événements, vous et moi! Les travaux ont été planifiés bien à l'avance, ils ont commencé le lendemain des promotions primaires et enfantines, à savoir le lundi suivant la fête.

Des arbres ont dû être abattus, car ils étaient en mauvaise santé. Avec les travaux prévus, nous avons voulu faire en sorte qu'il y ait un drainage du sous-sol, afin que les 14 arbres – je crois que ce sont des hêtres – qui seront plantés après les vacances de «pommes de terre» subissent moins de dommages dus à la nature urbaine du sous-sol. Malheureusement, les arbres sont de plus en plus souvent victimes de ce qui se passe en sous-sol, avec tous les fils et canalisations qui s'y trouvent; en outre, le sol doit de plus en plus être drainé, vu les conditions climatiques qui ont changé ces dernières années.

Tous ces travaux ont été planifiés, et je peux vous dire que les habitants du quartier des Eaux-Vives sont enchantés de ce que nous leur proposons. Les travaux ne sont pas encore terminés, ils prennent du temps, et il y a aussi un certain nombre de rectifications à faire au niveau de la sécurité. Pas plus tard que tout à l'heure, j'avais une séance avec la cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance pour en parler. Ces interventions seront effectuées sur place dans les jours qui viennent. J'insiste donc sur le fait que la planification a été faite correctement. Vous faites référence à des rumeurs, Monsieur Queloz, qui n'ont pas lieu d'être et qui confinent à la médisance, je regrette de vous le dire.

M. Georges Queloz (L). On ne peut pas dire que ce sont des rumeurs! Il s'agit de faits dont je suis moi-même témoin! Mes petits-enfants sont élèves à l'école Carl-Vogt, et j'ai constaté en allant les chercher que les entreprises étaient installées dans le préau. Ne me traitez pas de menteur, Monsieur Tornare! Ce ne sont pas des rumeurs, c'est la vérité! Vous parlez de planification mais, au moment où vous commenciez les travaux, vous avez découvert qu'il fallait abattre des arbres! C'est exactement ce que vous venez de nous dire, et c'est tout simplement une réponse inadmissible!

Mme Martine Sumi (S). Le 6 juin dernier, en présence du Conseil administratif et de nombreux conseillers municipaux et conseillères municipales, ainsi que de personnalités de la Genève nationale et internationale – il y avait des représentants de la Confédération, du Canton, des communes… – M. Pagani inaugurait en grande pompe une magnifique fresque de Hans Erni qui décore maintenant les murs de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Cette œuvre a été conçue par Hans Erni et réalisée par M. Ruegg et son équipe. La fête fut très belle, et le montant financier que lui ont consacré la Ville, la Loterie romande, le Canton, la Migros – et j'en oublie – important.

Or, il se trouve que, quelques jours après, on ne peut plus voir cette fresque: elle est cachée derrière deux horribles barrières qui couvrent à peu près toute sa surface. Je ne comprends pas comment on a pu en arriver là! Je pose donc la question: cela avait-il été prévu? Ce n'est pas la peine d'avoir deux fresques de 30 m

de long sur 2 m de haut, si la population ne peut pas les voir parce qu'elles sont cachées derrières de hideuses barrières! De plus, cette œuvre est dédiée à la paix, et je ne comprends pas comment on a pu la mettre derrière de tels barreaux de prison! Je le redemande: cela a-t-il été négocié? Vraiment, ce n'est pas la peine de mettre une fresque à cet endroit, si c'est pour la cacher!

M. Rémy Pagani, maire. Madame la conseillère municipale, je vous répondrai en quelques mots. Nous sommes bien conscients qu'il est difficile de faire en sorte que cette fresque soit visible. Elle l'est au moins pour sa moitié supérieure, au-dessus de la barrière… Toujours est-il que ladite barrière, théoriquement – c'est ce qui nous avait été garanti par l'ONU – devrait le plus souvent être ouverte. Malheureusement, vu le nombre de manifestations qui se déroulent sur la place des Nations, les autorités cantonales et onusiennes demandent souvent sa fermeture. C'est une barrière de sécurité, une sorte de «protection» qui sert de rempart contre d'éventuelles agressions de manifestants. Je regrette cette situation.

Madame Sumi, votre question me donne l'occasion de rappeler que nous avons respecté les crédits que le Conseil municipal nous a votés – je l'en remercie encore – pour cette œuvre que tout le monde a trouvée exceptionnelle. Nous aurons peut-être une surprise, car l'Association des amis de Hans Erni veut compléter les 30 m vacants du côté lac. Je m'emploierai à faire en sorte non seulement que l'ONU laisse ouverte cette barrière qui gêne la vue, mais qu'en plus la fresque soit éclairée la nuit, demande qui m'a été adressée par des admirateurs de Hans Erni. Je tâcherai donc de résoudre ces problèmes de fonctionnement inhérents à toute installation sur le domaine public.

Mme Anne Moratti Jung (Ve). Ma question s'adresse à M. Pagani. J'aimerais savoir combien de pistes cyclables et de parkings pour vélos sont actuellement hors service à cause de travaux effectués soit par la Ville, soit par des privés. Chaque jour, j'en découvre de nouveaux, et aucun passage de remplacement n'est prévu. Souvent, c'est même dangereux. Je trouve que l'on soumet les cyclistes à des dangers inutiles – en ce moment, en tout cas.

M. Rémy Pagani, maire. Madame la conseillère municipale, comme vous, je suis cycliste. Comme vous, je constate que des pistes cyclables disparaissent. Comme vous, je suis impatient de voir ces mêmes pistes cyclables réapparaître sur le bitume. Mais il faut un peu de patience! Que ce soit à la plaine de Plainpalais, à la rue des Bains ou ailleurs, ces pistes cyclables font partie du domaine public et ne disparaîtront pas.

A certains endroits, il y a d'importants travaux qui justifient leur interruption momentanée. Prenons l'exemple de la rue des Bains: les travaux seront achevés incessamment – dans trois semaines – et je me réjouis d'y retrouver cette piste cyclable très importante du réseau genevois. Néanmoins, il est inutile, à mon avis, de demander aux services municipaux d'établir la liste des pistes cyclables qui auraient disparu, puisqu'elles seront rétablies très bientôt. Nous sommes parfaitement conscients du problème et nos services sont attentifs à les rétablir le plus rapidement possible.

Lors du précédent débat budgétaire, j'ai promis au Conseil municipal un bilan global sur l'état des pistes cyclables actuelles, après l'augmentation de leur nombre ces deux dernières années. C'est dans ce cadre que je répondrai à votre demande, Madame Moratti, après que nous aurons quelque peu stabilisé la situation en ce qui concerne les pistes cyclables qui ont disparu.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Ma question s'adresse au Conseil administratif dans son ensemble. Le 31 décembre est une fête appréciée de tous, les douze coups de minuit marquant le passage à l'an nouveau. Depuis quelques années, Genève a rejoint le rang des grandes métropoles en faisant la fête, notamment dans la Vieille-Ville. C'est l'occasion d'un grand rassemblement populaire. Or, nous avons appris que cette fête était menacée, le groupe qui l'organise ayant évoqué un manque de soutien de la part des autorités. J'aimerais savoir où nous en sommes, dans cette affaire, et ce que la Ville compte faire pour pallier cette défection. En effet, il serait vraiment dommage qu'il n'y ait pas de fête du 31 décembre cette année dans la Vieille-Ville, et que nous ne puissions pas marquer le passage à l'an nouveau comme il se doit, comme cela se fait pratiquement partout.

M. Rémy Pagani, maire. Monsieur le conseiller municipal, nous avons soutenu financièrement cette fête à hauteur de 150 000 francs par an, sous forme de garantie de déficit. L'année passée, son organisateur nous a dit qu'il voulait maintenant un soutien ferme, à savoir une subvention. Vu l'état des finances municipales, vous comprendrez qu'il ne soit pas possible pour la Ville de s'engager à long terme dans ce cadre. Nous avons donc dit non.

Le Conseil administratif m'a chargé de négocier avec l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville, que j'ai rencontrée. Je lui ai fait savoir ce que je vous répète maintenant: le Conseil administratif entrera en matière sur l'organisation d'une fête du 31 décembre, dans la mesure où il n'aura pas à dépenser les sommes qui nous sont réclamées pour organiser cette fête-là en particulier. Dans un premier temps, nous avons soutenu ses organisateurs comme nous le faisons avec n'importe quelle association, mais nous estimons qu'ils peuvent à présent voler de leurs propres ailes.

J'ai reçu récemment une lettre de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville, qui a transmis notre position aux organisateurs en question. Ils ont répondu que, dans ces conditions, ils ne pourraient pas organiser cette fête du 31 décembre. Cette décision leur appartient, chacun est libre de prendre ses responsabilités. Nous avons pris les nôtres en fonction de notre budget, qui est extrêmement serré, comme vous le savez. Nous ne pouvons malheureusement pas nous engager dans des dépenses de ce genre.

M. Alexandre Chevalier (L). Mesdames et Messieurs, nous avons reçu aujourd'hui un courriel annonçant la fête au Vélodrome, intitulée «Le Vélodrome entre en piste». Ma question s'adresse à Mme la magistrate Sandrine Salerno; elle concerne cette annonce et ce qu'il advient aujourd'hui du site du Vélodrome.

Madame Salerno, nous ne sommes pas fâchés, mais surpris – voire choqués – de recevoir ce *flyer* qui transforme le centre artisanal qu'était le Vélodrome en centre festif. On nous avait dit que l'on remplacerait des artisans par des artisans, que ce site n'était plus aux normes pour que les premiers – actifs sur les lieux depuis vingt ans et plus – puissent travailler correctement et décemment, et que ce serait finalement ceux d'Artamis qui les remplaceraient au Vélodrome. Mais non! Nous nous rendons compte aujourd'hui que le site artisanal du Vélodrome est devenu un centre de fête avec des bars, des DJ, une boîte de nuit…

Nous aimerions savoir si ce résultat est le fruit d'une «concertation», tout en signalant que ce phénomène provoquera bien évidemment des nuisances dans le voisinage. Le Conseil municipal recevra certainement un certain nombre de pétitions à cet égard… Nous voulons comprendre pourquoi on en est arrivé là, alors que vous nous aviez promis des artisans à la place des artisans! Je le répète, les artisans du Vélodrome avaient un travail dur, mais solide, depuis des années; et voilà qu'ils sont remplacés par quelques-uns qui veulent faire la fête!

Mme Sandrine Salerno, conseillère administrative. Monsieur Chevalier, les débats sur le Vélodrome ont été très longs. A cette occasion, je vous ai rappelé à réitérées reprises que les personnes travaillant au Vélodrome avaient toutes un contrat de bail à durée déterminée. Celles qui souhaitaient poursuivre leur activité artisanale ont été relogées sur d'autres surfaces industrielles de la ville, à savoir celle des Charmilles et celle du chemin de la Muraille, sur le territoire de la commune de Vernier. Je vous rappelle également que nous n'étions pas d'accord, dans cette affaire, puisque certains membres de votre groupe ont qualifié ma politique de «fasciste», au motif que je disais aux uns et aux autres où il fallait aller!

Depuis le début, j'ai été claire et transparente: au Vélodrome, il y aurait une partie des artistes et artisans du site d'Artamis. Cette décision a été prise de

concert et en concertation avec l'Etat – à savoir, en l'occurrence, avec le magistrat libéral Mark Muller… Une partie de ces artistes et artisans sont aujourd'hui dans un espace appelé le Pictodrome, qui est d'ailleurs inauguré aujourd'hui – j'aurais bien voulu m'y rendre pour cette occasion, mais la séance plénière du Conseil municipal m'en empêche… L'autre partie de ces artistes et artisans se trouvent au Vélodrome, et vous avez été conviés à leur fête d'ouverture par le courriel auquel vous faites allusion, Monsieur Chevalier.

Le Conseil administratif a prévu d'organiser une séance d'information ad hoc concernant l'avenir du site du Vélodrome. J'avais d'ailleurs proposé cette solution à la commission de l'aménagement, lors de mon audition, pour que les conseillères et conseillers municipaux, notamment celles et ceux qui avaient tenu des propos durs sur le fait que la Ville logerait des artistes à un tarif préférentiel dans les locaux du Vélodrome, puissent comparer ce que ces derniers étaient avant, et ce qu'ils sont aujourd'hui.

J'ai également souligné qu'il y avait des problèmes de sécurité à cet endroit et que des travaux devaient être entrepris. Il y a des années – bien avant mon arrivée à l'exécutif – l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) avait écrit aux autorités compétentes de la Ville pour leur dire qu'il fallait effectuer ces travaux. Je viens de consulter notre maire, qui me confirme que la proposition y afférente a été validée par le Conseil administratif et devrait être soumise au Conseil municipal lors du prochain envoi de documents de séance. Vous pourrez donc étudier cet objet en commission, Mesdames et Messieurs, et j'espère que vous voterez en séance plénière ces travaux d'assainissement. Ils sont assez minimalistes, mais de qualité, et j'insiste sur le fait que l'OCIRT les réclame depuis plusieurs années.

J'en viens maintenant au côté festif de l'ouverture du Vélodrome. Dès le départ, nous avons dit que cet espace n'était pas un espace de fête. J'ai donc été étonnée tout comme vous, Monsieur Chevalier, à l'annonce des fêtes prévues samedi prochain; par un courrier qui leur a déjà été expédié par mon département, j'ai signalé aux nouveaux locataires des lieux que le bail à loyer de leur contrat stipule qu'il n'est pas question de faire des fêtes. Ils le savent!

J'irai à l'inauguration du Vélodrome – et j'espère que vous viendrez avec moi, Monsieur le conseiller municipal – pour voir ce qui s'y passe. Je souhaite que vous et moi ayons assez d'influence pour que, à l'avenir, hormis situation exceptionnelle – nous sommes ici dans ce cas de figure, puisqu'il s'agit de l'inauguration du nouvel espace – il n'y ait plus de fêtes, ou en tout cas pas d'activités nuisant à la tranquillité des habitantes et des habitants du quartier de la Jonction. Au contraire, il faut que les activités du Vélodrome valorisent l'endroit et lui donnent du cachet, ce doit être un espace ludique, récréatif et artistique pour les habitantes et les habitants du quartier, qui en ont bien besoin. Je vous remercie de votre question, Monsieur Chevalier.

M. Olivier Fiumelli (R). Ma question s'adresse à Mme Sandrine Salerno, vice-présidente du Conseil administratif, vice-présidente de la CAP, la caisse de prévoyance du personnel, et chargée des ressources humaines en Ville de Genève. Dans le courant de l'été, nous avons appris que la CAP avait été exposée à hauteur de 2,5 millions de francs dans des fonds Madoff. Ma question est la suivante: quelles mesures la CAP entend-elle prendre pour que cela ne se reproduise plus? Et quelles mesures entendez-vous prendre, Madame Salerno, pour récupérer au moins la moitié de cet argent, comme la banque qui gère ces fonds s'y est engagée?

Mme Sandrine Salerno, conseillère administrative. Merci de votre question, Monsieur Fiumelli. Je vais y répondre, mais ce sera une exception, je vous explique pourquoi. Cette année, je ne suis pas vice-présidente, mais présidente de la CAP. Pour moi, il est compliqué d'assumer ce poste tout en étant conseillère administrative; en effet, il arrive que ma position de présidente de la CAP m'appelle à faire certains choix, alors que la conseillère administrative Sandrine Salerno en ferait d'autres. En l'occurrence, votre question est très factuelle, c'est pourquoi c'est moi qui y réponds. Pour les autres cas, nous avons convenu avec mon collègue Rémy Pagani que ce serait lui qui répondrait aux questions et interpellations concernant la CAP. M. Zaugg nous en a d'ailleurs adressé une récemment, fort bien instruite – la I-195 – sur l'état des finances et le taux de couverture de la CAP; c'est donc M. le maire qui y répondra.

Pour en revenir à votre question, Monsieur Fiumelli, la CAP avait effectivement une exposition aux fonds Madoff. Elle n'était pas très importante par rapport à l'ensemble de sa fortune, puisqu'il s'agissait de 2 à 3 millions de francs, investis dans des fonds de fonds. Des mesures ont été prises dès le départ pour se retourner contre les groupes détenant, dans des fonds de fonds, des titres Madoff. Un arrangement a été proposé à la CAP, qui devra être validé vendredi prochain par le comité de gestion de cette dernière. Dès que ce sera fait, je donnerai au Conseil municipal le compte rendu exact de la position prise par ce comité. En tous les cas, nous aurons considérablement réduit notre perte financière.

Je le répète, ce n'était pas grand-chose par rapport aux avoirs globaux de la CAP, mais c'était quand même de l'argent et cela nous a préoccupés, d'où le fait que nous avons très rapidement pris des mesures. Comme nous ne sommes pas un petit actionnaire qui fait difficilement valoir ses droits, nous nous sommes vite retrouvés dans une position de négociation assez aisée, notamment vis-à-vis du groupe Mirabeau qui avait du Madoff dans ses fonds de fonds.

Mais je vous répondrai de manière plus explicite – peut-être même par écrit – Monsieur Fiumelli, dès que le comité de gestion de la CAP aura pris sa décision, vendredi prochain.

M. Salvatore Vitanza (R). Ma question s'adresse à Mme Salerno et concerne le Restaurant du parc des Bastions. Pourquoi n'y a-t-il pas de poubelle de tri des déchets à cet endroit, alors qu'il fait partie des fermages de la Gérance immobilière municipale (GIM) et que cela se fait dans les autres lieux publics?

Mme Sandrine Salerno, conseillère administrative. Je vous remercie de votre question, Monsieur Vitanza. Je serais bien en peine d'y répondre à l'instant! Avant de prendre la parole, j'essayais de consulter mon collègue Pierre Maudet à ce sujet; il a peut-être la réponse à vous donner…

En tant qu'utilisatrice du parc des Bastions avec mes deux enfants, je trouve votre question pertinente. Il y a un espace de jeux situé derrière le restaurant, et il est vrai qu'un espace de tri des déchets serait le bienvenu – et cela, rapidement. Nous allons voir ce que mon collègue Maudet aura à vous dire là-dessus…

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Dans la complémentarité qui caractérise le Conseil administratif, je ne peux que souscrire à ce qui vient d'être dit sur l'intention politique de voir augmenter la part du tri des déchets, notamment dans les établissements du type restaurant, et à plus forte raison s'ils appartiennent à la Ville.

Malheureusement, je n'écoutais que d'une oreille mais, si j'ai bien compris votre question, Monsieur Vitanza, vous parliez du chalet de vente de glaces qui se trouve devant le kiosque des Bastions. A ma connaissance – je crois que ma collègue Salerno pourrait le confirmer – il s'agit en fait d'une excroissance du kiosque lui-même, c'est-à-dire que les deux établissements correspondent au même fermage, sur la base d'un seul contrat qui prévoit aussi l'exploitation de cette buvette. En début de saison, mon collègue Tornare et moi-même avons sensibilisé le gérant au fait que ce petit pavillon générait passablement de déchets abandonnés aux alentours, et qu'il lui incombait de les relever.

En revanche, il est vrai que nous ne sommes pas allés jusqu'à mettre sur pied – voire à imposer – un système de tri. Nous pourrions l'envisager. En tout cas, politiquement, je ne crois pas que cela poserait problème, mais il faudrait alors appliquer le même principe à l'ensemble des fermages municipaux ayant pignon sur parc, par exemple à la Perle du Lac ou à la Potinière. Ainsi, nous inciterions les clients de ces établissements à séparer en tout cas les déchets ordinaires des déchets compostables, voire du plastique.

Mme Danièle Magnin (L). Ma question s'adresse à Mme Salerno. Le 3 septembre, la *Tribune de Genève* nous apprenait que les immeubles propriété de la Ville situés au début de la rue de la Servette et à la rue des Grottes étaient surveillés par

la Guardian Protection SA (GPA). Madame la conseillère administrative, confondant domaine public et privé, vous avez déclaré que cette tâche aurait dû être attribuée aux agents de sécurité municipaux (ASM), donc à la police municipale.

Or, d'après les renseignements que j'ai pu obtenir, la GIM a confié à la GPA le mandat de protéger les immeubles de la Ville après le refus du crédit pour un Telpass par la gauche du Conseil municipal. Il se trouve que des cas similaires de mandats confiés à des sociétés de surveillance sont multiples concernant les immeubles de la Ville. Je relève en passant que 11 000 francs par mois sur six ans, cela représente 792 000 francs, donc près de 1 million de francs; voilà ce que coûte le refus d'installer des interphones dans les immeubles de la Ville! Cela me paraît assez considérable.

Bien entendu, je suis au courant de l'augmentation de l'insécurité en ville, puisque j'ai moi-même eu à défendre l'un des agresseurs de la fameuse agression des Grottes en mars 2007. Dans le cadre de votre mandat au Conseil administratif et puisque vous êtes chargée des finances, Madame Salerno, je vous demande quand vous acquérrez les notions de droit minimales et élémentaires nécessaires à votre fonction. La première question à se poser, c'est toujours celle de savoir si l'on est dans du droit privé ou du droit public. Je vous demande aussi quand vous connaîtrez vos dossiers, car cela, vous auriez dû le savoir depuis longtemps!

Mme Sandrine Salerno, conseillère administrative. Vous êtes une excellente avocate, Madame Magnin, et je suis sûre que vous m'instruirez avec plaisir sur les subtilités du droit public et du droit privé… En effet, pour ma part, je ne suis pas avocate, j'ai étudié les sciences politiques. Cela dit, je ne sais pas où vous avez obtenu vos renseignements, mais ils sont en bonne partie erronés.

En outre, sachez que le Conseil administratif a débattu pour savoir s'il était judicieux, pour les habitantes et les habitants – c'est-à-dire pour nos locataires – de voir des polices ou des sociétés privées patrouiller dans nos bâtiments. Nous avons décidé à l'unanimité que la solution la plus adéquate était de recourir aux services publics, et notamment aux excellents collaborateurs et collaboratrices de mon collègue Pierre Maudet, à savoir les ASM. Ce travail s'effectuerait dans le cadre d'un contrat de quartier et lierait les trois départements respectifs du maire Rémy Pagani, de Manuel Tornare et de Pierre Maudet. Les dispositions prises en 2003 nous semblent aujourd'hui devoir être repensées et réinventées; elles pourront l'être dans le cadre d'une discussion et d'une négociation avec les habitantes et les habitants des lieux concernés au sujet du contrat de quartier. Je rappelle au passage que les Grottes sont pour nous un quartier pilote à cet égard.

Voyez-vous, Madame Magnin, ma position est peut-être fausse sur le plan juridique, mais je ne suis pas juriste. Par contre, elle a été soutenue politiquement par mes collègues, je la trouve très adéquate et je la maintiens!

7. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2008 (PR-690 A)[1].

Rapport général de M. Gérard Deshusses.

Table des matières

	Pages
Séance du 29 avril 2009	
Préambule	3
Audition de Mme Sandrine Salerno, conseillère administrative chargée du département des finances et du logement, accompagnée de collaboratrices et collaborateurs	3
a) Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2008	3
b) Comptes budgétaires et financiers 2008	17
Séance du 20 mai 2009	
Audition de M. Pierre Maudet, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de collaboratrices et collaborateurs	23
a) Préambule	23
b) Présentation de M. Pierre Maudet	23
c) Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2008	24
d) Comptes budgétaires et financiers 2008	31
Séance du 26 mai 2009	
Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de collaboratrices et collaborateurs	35
a) Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2008	35
b) Comptes budgétaires et financiers 2008	38
Séance du 27 mai 2009	
Département Autorités	
Audition de M. Manuel Tornare, maire de la Ville de Genève, chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, et de M. Jacques Moret, directeur général de l'administration municipale, accompagnés de collaboratrices et collaborateurs	41
a) Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2008	41
b) Comptes budgétaires et financiers 2008	42

[1] «Mémorial 166e année»: Rapport de gestion, 6231.

Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports
Audition de M. Manuel Tornare, maire de la Ville de Genève, chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, et de M. Jacques Moret, directeur général de l'administration municipale, accompagnés de collaboratrices et collaborateurs 44
a) Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2008 44

Séance du 3 juin 2009
Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports
Audition de M. Manuel Tornare, maire de la Ville de Genève, chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, accompagné de collaboratrices et collaborateurs 48
a) Comptes budgétaires et financiers 2008 48

Séance du 17 juin 2009
Audition de M. Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département de la culture, accompagné de collaboratrices et collaborateurs 52
a) Préambule 52
b) Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2008 52
c) Comptes budgétaires et financiers 2008 53

Séance du 24 juin 2009
Audition de M. André Lévrier-Ferrolliet, directeur du Contrôle financier, concernant le rapport de l'organe de révision 2008 56
a) Rapport de l'organe de révision relatif aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008 56
b) Examen du document page par page 58

Séance du 1er juillet 2009
Discussion de la commission 60
a) Préambule 60
b) Prise de position des différents groupes 61
c) Vote de la commission des finances 64

Projets d'arrêtés. 65
Annexes du rapport général: réponses écrites des départements. 68

Rapport de la commission de l'informatique et de la communication. Rapport de Mme Hélène Ecuyer. 180
Rapport de la commission des sports et de la sécurité pour le Service des sports. Rapport de Mme Odette Saez. 183
Rapport de la commission des sports et de la sécurité pour le volet sécurité. Rapport de M. Christophe Buemi. 187
Rapport de la commission des travaux. Rapport de M. Alpha Dramé. 191
Rapport de la commission sociale et de la jeunesse. Rapport de Mme Maria Casares. 223

Rapport de la commission des arts et de la culture. Rapport de Mme Florence Kraft-Babel. 225

Séance du 29 avril 2009

Préambule

Le rapport du Conseil administratif à l'appui des comptes 2008 a été renvoyé par une majorité du Conseil municipal à la commission des finances et aux commissions spécialisées (commissions des arts et de la culture, des travaux, des sports et de la sécurité, sociale et de la jeunesse, de l'informatique et de la communication) lors de sa séance plénière du 21 avril 2009.

La commission des finances s'est réunie le 25 mars 2009, pour assister à la présentation dudit document par Mme Sandrine Salerno, magistrate chargée du département des finances et du logement, accompagnée de collaboratrices et collaborateurs, le 29 avril, les 20, 26 et 27 mai 2009, les 3, 17, et 30 juin 2009, et enfin le 1er juillet 2009, sous les présidences successives de M. Christian Zaugg et de Mme Frédérique Perler-Isaaz. Que Mme Paulina Castillo, qui a assuré l'ensemble des prises de notes de ces diverses séances, soit remerciée de l'excellence de son travail.

Département des finances et du logement
Audition de Mme Sandrine Salerno, conseillère administrative chargée du département des finances et du logement, accompagnée de Mmes Macha Alimi, responsable de la Centrale municipale d'achat et d'impression, et Pascale Schubert, responsable du Service de la taxe professionnelle, ainsi que de MM Philippe Aegerter, directeur du département, Philippe Krebs, adjoint de direction, et Francesco Zagato, responsable du Service de la comptabilité générale et du budget

La magistrate rappelle préalablement à toute analyse que les déclarations politiques sur les comptes ont été faites lors du débat sur la prise en considération de l'objet et de son renvoi en commission.

Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2008
Page I-8

Un commissaire libéral constate une augmentation des frais de perception calculés sur les revenus d'impôts de l'ordre de 3 à 4,5%. Or, lors de l'audition de M. Hiler, l'année dernière, il avait déjà exprimé l'étonnement du Parti libéral sur le fait que, la même année, la Ville doive supporter 120 millions de charges dues à une erreur de calcul de la part de l'Etat et une augmentation des frais de perception. Par ailleurs, il se demande aussi pourquoi ces prestations sont calculées en pourcentage de la taxation globale, plutôt qu'en montant absolu, puisque les prestations de l'Etat ne changent pas, que la Ville soit bénéficiaire ou déficitaire.

Mme Salerno ne sait pas pourquoi ce calcul se fait en pourcentage et non pas selon un forfait. Il s'agit d'une loi cantonale. Il faudrait poser la question au Département des finances cantonal.

Page I-17

Un commissaire radical demande le détail du groupe 318, «Honoraires et prestations de service», pour tous les services du département.

La magistrate répondra par écrit. (Annexe 1: réponses données par le département des finances et du logement.)

Page I-21

Un commissaire démocrate-chrétien relève que durant l'année écoulée a eu lieu la fin du transfert d'une banque importante de la Ville de Genève à la Ville de Carouge. Les conséquences financières ne devaient apparaître qu'en 2008. Il demande quelles sont ces conséquances effectivement.

La magistrate répond qu'une partie des activités de la banque Pictet qui est en main propre a été transférée à la commune de Carouge, qu'une autre est restée en Ville de Genève. La perte se chiffre entre 10 et 15 millions. Par ailleurs, elle déclare ne pas pouvoir se prononcer sur le chiffre d'affaires déclaré en Ville par HSBC, qui a également annoncé un transfert, sans préciser si les locaux utilisés sur le territoire de la commune seraient conservés ou non.

Une commissaire écologiste demande quand la Ville aura accès aux données fiscales détenues par le Canton, alors même qu'elle les sollicite depuis de longues années.

Mme Salerno affirme que la réponse la plus honnête serait de dire «jamais». L'an dernier, une discussion a été entamée avec M. Hiler qui semblait d'accord de partager certaines données. Aussi, dans le cadre de l'élaboration du projet de budget 2010, lui a-t-elle demandé par écrit s'il pouvait partager ses hypothèses de travail avec la Ville. Elle n'a, à ce jour, reçu aucune réponse. Lors d'un repas ultérieur avec le Conseil d'Etat, la magistrate ajoute qu'elle a compris qu'elle n'aurait pas de réponse écrite à son courrier, M. Hiler prétextant de l'existence du secret fiscal pour garder le silence. Or, insiste-t-elle fortement, la situation économique est tellement exceptionnelle que les indicateurs cantonaux auraient été d'une grande utilité à la Ville. Le montant des recettes fiscales 2009 constitue une réelle inconnue. Mais, elle s'engage à adresser un courrier à la commission des finances pour lui faire part des réflexions du Conseil administratif sur la conjoncture économique structurelle.

Page I-29

Une commissaire écologiste constate qu'une partie du bénéfice net d'exploitation de l'Hôtel Métropole est reversée à la Ville, alors qu'elle ne repère pas pareil libellé concernant le Restaurant du Parc des Eaux-Vives. Elle en déduit logiquement qu'aucun montant n'a été reversé à la Ville et s'interroge.

M. Krebs explique que cette somme apparaît sous «Intérêts à la Ville» (87 000 francs). Dans le passif de l'Hôtel Métropole, se trouvent 53,5 millions de francs sous compte d'investissement. En fait, la Ville de Genève a fait une avance de trésorerie à l'Hôtel Métropole. C'est ce montant qui génère 1,683 million de francs pour la Ville. L'Hôtel Métropole prête 2,8 millions francs au Restaurant du Parc des Eaux-Vives qui génèrent des intérêts à hauteur de 87 000 francs. L'exploitant dudit restaurant paie un intérêt à Swisshôtel au titre de cette immobilisation. Le bénéfice net d'exploitation, soit 4,7 millions de francs, revient à la Ville. Les mandataires sont rémunérés par un montant fixe qui correspond au mandat de gestion et un montant variable qui est fonction du résultat. Les honoraires de gestion se montent à 790 000 francs et la partie variable s'élève à 805 000 francs.

Mme Salerno s'engage à envoyer le détail des résultats de l'Hôtel Métropole pour les années antérieures. (Annexe 1: réponses données par le département des finances et du logement.)

Page I-30

M. Aegerter confirme, à la demande d'un commissaire démocrate-chrétien, que l'Hôtel Métropole et le Restaurant du parc des Eaux-Vives subissent actuellement une baisse du chiffre d'affaires par rapport à la même période de 2008, qui, il faut le souligner, fut exceptionnelle. En fait, ces deux établissements retrouvent les chiffres de 2006. Ces résultats sont probablement dus à la non-venue de certains exposants au Salon de l'auto.

Un commissaire libéral manifeste un souci par rapport à l'Hôtel Métropole. Ses concurrents, les grands hôtels de la rive droite, ont tous fait des rénovations importantes et se retrouvent, en conséquence, avec un outil de travail très performant. Il demande s'il existe des réserves financières destinées à la rénovation dudit établissement.

Mme Salerno explique qu'il y a un budget d'entretien annuel pour des rénovations régulières et q'il a déjà été utilisé pour la mise en adéquation de différents espaces de l'hôtel. En revanche, il est vrai qu'une rénovation plus considérables ne s'inscrirait pas dans le budget ordinaire de l'établissement.

Un commissaire radical, pour sa part, a cru comprendre que M. Lavalley était extrêmement satisfait de travailler avec la Ville. Tellement satisfait même, que la question pourrait se poser de savoir si la situation contractuelle n'est pas trop favorable à Swisshôtel. Et de demander des éléments de comparaison avec d'autres hôtels gérés par ce même Swisshôtel.

La magistrate ne le pense pas. En revanche, elle relève qu'avant la mise en place de ce partenariat, ces établissements étaient dans les chiffres rouges et que la Ville y perdait des sommes considérables. Avec Swisshôtel, la commune de Genève reçoit 5,7 millions pour le Métropole – sans compter les intérêts et 400 000 francs toujours sans compter les intérêts pour le Restaurant du Parc des Eaux-Vives. Les chiffres seront envoyés confidentiellement à la commission des finances pour comparaison. *(Note du rapporteur: cela a été fait.)*

Page III-17

Une commissaire des Verts pose une question concernant la fiscalisation de l'aide aux locataires.

Mme Salerno dit qu'il s'agit de préserver au mieux les intérêts des locataires. A quelques commissaires inquiet-ète-s, la magistrate affirme qu'elle ne pense pas que la question de la fiscalisation de l'aide aux locataires de la Gérance immobilière municipale (GIM) resurgisse prochainement, vu que l'Administration fiscale cantonale a accepté d'accorder trois mois supplémentaires de prise en compte de l'aide personnalisée dans les déclarations 2008. Concernant les statuts, le travail d'écriture devrait être terminé à la mi-mai et une discussion entamée sur les 12 points litigieux pour parvenir à un consensus. Ensuite, le Conseil municipal recevra un texte qui en tout point agréera aux différentes parties. Il s'agit, pour le Conseil administratif, d'un immense travail effectué à un rythme soutenu. M Maudet et elle-même y ont passé tous leurs jeudis et leurs vendredis. Ils ont été solidement épaulés dans leur besogne par M. Moret, Mme Regamey, M. Krebs et M. Aegerter.

Concernant le pourcentage des femmes cadres engagées dans la fonction publique municipale, Mme Salerno indique que, à l'heure actuelle, les chiffres sont en train d'être réactualisés afin de répondre à la motion renvoyée par le Conseil municipal au Conseil administratif et qu'une réponse devrait être donnée d'ici au mois de juin 2009. L'objectif poursuivi est d'affiner les bases de données et de former les différents services à leur saisie. Il en va d'ailleurs de même pour les absences non planifiées. Ces chantiers sont programmés en 2009 et en 2010 pour la Direction des ressources humaines (DRH). Pour le reste, la magistrate déclare être en phase de recrutement de cadres.

A la question de savoir si le Conseil administratif favorise le job-sharing, la magistrate répond qu'il n'y a pas, aujourd'hui, une politique de l'exécutif en la matière avec un programme et des objectifs pour chaque département. Dans son propre département, la magistrate a toujours accepté les réductions de temps de travail et les postes sont toujours mis au concours à 80 ou 100%. Cette manière de faire n'est pas systématique dans tous les départements. En revanche, dans le cadre du nouveau statut du personnel, son département a élaboré un projet de règlement sur la promotion de l'égalité femmes-hommes dans l'administration municipale. Cette discussion sera finalisée à la fin mai avec les partenaires sociaux. Cet outil posera un programme d'action en matière d'égalité femmes-hommes avec un catalogue de mesures et des indicateurs. La DRH aura pour mission de voir comment ces mesures sont appliquées dans les différents services et comment faire un bilan annuel tout à la fois quantitatif et qualitatif du travail fourni.

Un commissaire libéral salue le travail accompli au sujet des accords avec la fonction publique. Il rappelle que les libéraux sont dépositaires d'une motion demandant que, dans le cadre de cette négociation, un moyen soit trouvé pour récompenser les collaboratrices et collaborateurs les plus motivés de la fonction publique et de se baser pour ce faire sur une évaluation régulière, permettant de désigner les personnes qui devraient en bénéficier.

Mme Salerno affirme qu'un gros travail a été fourni dans le dossier de l'évaluation des fonctionnaires municipaux. Mme Regamey est en train d'étudier les perspectives de carrière au sein de l'administration publique. En revanche, elle concède qu'il n'y aura aucune proposition dans le statut de la fonction publique municipale visant à récompenser des collaboratrices et collaborateurs méritants. Néanmoins, la magistrate tient à relever que davantage d'outils seront à disposition pour sanctionner les personnes qui ne remplissent pas à satisfaction les tâches qui sont les leurs.

Un conseiller municipal radical s'interroge, quant à lui, sur la situation financière de la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels de Genève (CAP). A la lecture des comptes de l'Etat, dit-il, l'information est donnée au sujet du déficit technique des caisses de pension dépendant de l'Etat qui ont pris un véritable «bouillon» en 2008, puisque cette perte a augmenté de 75%, soit une augmentation de quelque 2,2 milliards de francs. Pour la CAP, la situation doit être proportionnellement identique, et l'élu regrette que cette information ne figure pas dans les comptes 2008 de la Ville. Il est de notoriété publique que ces caisses ont de plus en plus de difficultés et, incontournablement, viendra le moment où la Ville devra les renflouer. En conséquence, il demande à la magistrate des informations complémentaires.

Mme Salerno répond qu'il faut savoir que, lorsque la Ville boucle ses comptes et les présente au Conseil municipal, la CAP n'a pas encore accompli ce même exercice. Reste que, effectivement, il est tout à fait possible de venir ultérieurement auprès de la commission des finances avec l'administratrice de la CAP afin d'y exposer lesdits comptes. Le «bouillon» qu'aurait enregistré la CAP s'élèverait à 200 millions, ajoute la magistrate, qui insiste sur le fait que la caisse devra prendre un certain nombre de mesures structurelles pour assainir sa situation, puisque le rapport actifs/assurés, actives/assurées, s'est inversé l'année dernière. Elle termine en déclarant que, pour la première fois cette année, les pensions ne sont pas indexées. Pour toutes ces raisons, Me Schneider, avocat mandaté, travaille à l'établissement d'une personnalité juridique distincte pour la CAP.

Un commissaire démocrate-chrétien se permet de faire remarquer que, lorsqu'on parle de pertes, c'est encore virtuel, car les actions peuvent très bien reprendre de la valeur. Concernant le degré de couverture des caisses publiques, il est question de renoncer au système mixte et de passer à la capitalisation avec un degré de couverture de 100%, voire 120%. A noter, ajoute non sans malice cet élu, que ceux qui veulent du 120% sont les mêmes qui ont engendré cette crise financière. Il faut savoir que les conseillers d'Etat chargés des finances de 25 cantons et demi-cantons préconisent le système mixte et qu'il est bien trop tôt pour donner des réponses formelles. Il ne faut pas partir de l'idée d'une faillite.

Un commissaire libéral se dit choqué par la remarque de l'élu démocrate-chrétien qui fait un lien entre la crise financière et le taux de couverture des caisses de pension. Il faut savoir que les caisses de pension sont les organismes dont les directives, au sujet de ce qui peut être fait ou non avec l'argent des investisseurs et des cotisants, sont les plus strictes. Ce sont donc elles qui perdront le moins d'argent durant cette crise, puisque les parts qu'elles ont investies sur les marchés boursiers sont plus faibles.

Le même conseiller municipal demande si, dans le cadre de l'établissement d'une personnalité juridique distincte pour la CAP, il est question d'une primauté aux cotisations et non aux prestations, la première engendrant un coût moindre pour l'employeur et un partage des risques qui lui paraît intéressant.

Mme Salerno répond que, pour l'heure, la question de la primauté aux cotisations ou aux prestations ne se pose pas. Elle l'imagine néanmoins pertinente dans une dizaine d'années. Elle explique, par ailleurs, que le comité de gestion de la CAP est construit sur une représentation paritaire employeur-euse/employé-e, que le plan, tel qu'il est conçu, est très favorable aux assuré-e-s et que ce système n'est pas remis en question.

M. Krebs précise que la question s'est effectivement posée au sein de la CAP et que les solutions proposées tendent plus vers un système à primauté de prestations avec des paramètres modifiés par rapport à ceux en cours actuellement.

Le commissaire estime, en conclusion, que si le changement n'est pas suggéré, il n'y aura pas de volonté de changer de système de la part des employé-e-s. Il relève que c'est un système qui n'existe quasiment plus dans le secteur privé pour de très bonnes raisons. Il pense qu'on fait courir un risque sensible aux citoyen-ne-s genevois-e-s qui devront prendre en charge le manque de financement de la CAP qui va aller croissant.

Mme Salerno rappelle que les statuts de la CAP ont été approuvés récemment par le Conseil municipal et que le plan de prévoyance a été adopté sans discussion particulière. Elle peut facilement porter ce débat devant la CAP. Le problème, c'est que le rapport de force n'est pas en faveur d'une modification du plan de prévoyance sur cet aspect. Elle pense que le seul élément qui puisse faire pencher la balance dans le sens souhaité par l'élu libéral, ce serait l'apparition de grosses difficultés financières.

Le même commissaire démocrate-chrétien, qui avait préalablement choqué son collègue libéral, relève à l'intention de ce dernier que, au niveau fédéral, il n'est pas question d'imposer aux caisses publiques la primauté des cotisations. C'est une question de fond qui consiste à savoir à quoi correspond la fonction publique. L'Etat est-il une entreprise privée? Par ailleurs, il a pu lire que les grandes banques qui gèrent les fonds de pension ont poussé à des placements qui n'étaient pas aussi sûrs que certain-e-s le prétendraient. M. Couchepin a notamment dit qu'on devrait élever la part des hedge funds. A Genève, la Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et fonctionnaires de l'administration cantonale (CIA) peut placer 200 millions dans l'immobilier, mais personne ne l'y invite.

Mme Salerno trouve l'échange fort intéressant. Il faudrait aussi aborder la manière dont les caisses de pension obtiennent le rendement sur le capital qu'elles versent aux assuré-e-s. Ainsi, la CAP et la CIA l'obtiennent-elles par le biais de leurs investissements dans l'immobilier? Se pose aussi sans aucun doute la question de la politique locative que devraient avoir ces caisses. Et qu'en est-il de la façon dont le rendement sur le capital est obtenu? Par le biais d'obligations? Par des actions qui comportent des hedge funds? Et de signaler que la CAP, justement, dispose de hedge funds.

Un commissaire démocrate-chrétien s'interroge sur la politique conduite par le Conseil administratif en matière de politique du personnel.

Mme Salerno estime que le Conseil municipal a bien fait de geler la proposition PR-469 qui portait sur la gestion des absences non planifiées. Il était effectivement sage, selon elle, d'attendre la mise en place de la nouvelle Direction des ressources humaines. Mme Regamey doit aujourd'hui formuler une nouvelle proposition qui viendra remplacer la précédente et qui présentera un coût financier moindre. Il faut néanmoins faire preuve de quelque patience, parce que la Direction des ressources humaines est actuellement en pleine phase de recrutement.

Page III-19

Une commissaire socialiste aimerait savoir où en est la refonte du site internet de la Ville, dans la mesure où il s'agit de l'image de marque de la Ville de Genève.

La commission apprend que le nouveau site devrait être mis en ligne d'ici à la fin de l'année 2009 pour l'ensemble de l'administration. Ce dossier est piloté par les magistrats Sandrine Salerno et Pierre Maudet. Un certain retard a été pris en regard de l'agenda, mais le concept global, les pages et l'arborescence ont été définis. Actuellement, les services sont en train de rédiger les contenus.

Un élu radical, à propos du premier objectif présenté, souhaiterait avoir le détail de la structure de direction.

M. Aegerter fournira une réponse écrite. (Annexe 1: réponses données par le département des finances et du logement.)

Un élu écologiste constate que le seul objectif qui n'a pas été atteint, et qui a même été de fait abandonné, concerne l'unité Agenda 21. Les Verts s'étaient abstenus en commission concernant l'absence de politique Agenda 21 dans ce budget. Il est déçu de voir que le développement durable n'est pas une priorité pour la législature 2008-2011, en dépit des urgences environnementales que connaissent Genève et le monde.

Mme Salerno réfute ce propos avec la plus grande force. La présidente de la commission Agenda 21 pourrait répondre elle-même qu'un travail considérable a été entrepris en matière de développement durable. Les objectifs qui ont été définis sont ceux du programme environnemental pour les places de travail administratives et le monitoring du plan directeur communal. Il a été proposé que ce dernier ne soit pas réalisé par l'unité Agenda 21, mais que soit effectué un travail transversal entre l'unité Agenda 21, le Service de l'urbanisme et la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC), puisque ce travail requiert l'ensemble de ces compétences. L'unité Agenda 21 s'est engagée à redéfinir la stratégie de la Ville en matière de développement durable. Pour ce faire et suivre la demande du Conseil municipal, la magistrate rappelle qu'elle a promis de signer les Engagements d'Aalborg. C'est un processus qui exige un état des lieux de la part de l'administration municipale. Ce travail a débuté en juillet 2008 avec l'organisation d'ateliers participatifs portant sur les 10 Engagements d'Aalborg. Cette démarche

participative s'achèvera en juin 2009, moment où sera établi l'état des lieux de la Ville de Genève.

En septembre 2009, aura lieu une réunion rassemblant toutes les personnes internes et externes à l'administration municipale qui ont aidé à préparer les objectifs locaux spécifiques à la Ville. La magistrate fournira alors un rapport au Conseil administratif qui décidera de 10 à 15 mesures, soit au moins une pour chacun des engagements d'Aalborg, comprenant des actions quantifiables. En principe, à la fin de 2009, la Ville de Genève signera les engagements d'Aalborg et la politique que le Conseil municipal a eu la bienveillance de voter dans le cadre du budget 2008 pourra être mise en place.

Le commissaire écologiste en conclut que le document à l'analyse de la commission est très incomplet, puisqu'il ne peut que constater que la définition d'un nouveau programme environnemental n'a pas été retenu comme une priorité pour la législature 2008-2011.

Mme Salerno précise qu'il s'agit d'une réorientation à 180°. Si ce document contenait le propos qu'elle vient de développer, il serait énorme. Elle ajoute que, en 2008, c'est surtout l'état des lieux qui a été effectué. Le gros du processus d'Aalborg figurera dans les comptes 2009.

Un autre commissaire écologiste comprend que, manifestement, la voie sur laquelle s'était engagée la Ville de Genève ces dernières années n'était pas la bonne et qu'il a été décidé d'opérer une réorientation qui devrait déboucher sur des actions qui démarreront en 2010, pour autant que les crédits soient votés.

La magistrate explique que, en Ville de Genève, bien des choses se faisaient en matière de développement durable et cela bien avant que le Conseil administratif ait décidé, en 1995, de signer la charte d'Aalborg. Ainsi, en 1999, est créée l'unité Agenda 21, dotée de deux postes. La philosophie de l'exécutif de l'époque était de dire que le développement durable devait s'inscrire dans les services, avec l'appui de cette unité qui avait pour tâche principale d'assurer une sensibilisation. Avec l'arrivée du nouveau Conseil administratif, la réflexion a été reprise et la magistrate a marqué sa volonté de voir l'unité Agenda 21 rejoindre un département pour qu'elle doive rendre compte à un responsable politique de son activité. Une réorientation a été opérée, car la magistrate rappelle cette dernière, et le Conseil municipal a estimé que la sensibilisation était une bonne chose, mais qu'il fallait en faire plus, à savoir s'engager dans une politique quantifiable et mesurable en matière de développement durable.

Il n'en demeure pas moins que de bien beaux succès ont déjà été enregistrés en Ville de Genève. Ainsi, le Service de l'énergie est exemplaire en matière de diminution de l'empreinte écologique. Le Service social est un des piliers du développement durable en Ville. Une réorientation en matière de politique économique est actuellement élaborée, poursuit Mme Salerno, réorientation qu'elle devrait venir présenter en juin prochain, si l'exécutif lui donne son accord. Avec le processus d'Aalborg, il sera possible de suivre, d'année en année, des objectifs quantifiables et d'établir régulièrement le bilan de ce que fait la Ville en matière de développement durable. Selon la magistrate, Aalborg constitue un cadre et un

référentiel qui sont bien adaptés aux réalités urbaines. La Ville de Genève et la Ville de Saint-Gall sont les deux seules communes en Suisse à s'être inscrites dans ce processus et Mme Salerno pense que la Ville pourrait proposer aux autres communes, par le biais de l'Association des communes genevoises, une réflexion pour mutualiser à terme les efforts de chacune et chacun.

Page III-20

Un conseiller municipal radical ne comprend pas très bien ce que fait l'unité Contrôle de gestion au quotidien. Il est d'autant plus déçu du document qu'il a sous les yeux que les coûts par prestation ne sont plus indiqués. Des informations sont donc perdues par rapport au budget. Il aimerait savoir ce que devient ce service qui devrait, selon lui, être décentralisé dans chaque département, comme à l'Etat.

M. Aegerter dit qu'une réflexion est en cours concernant cette unité. Le département est à la recherche d'un responsable de ce qu'on appelle l'unité Contrôle de gestion, mais qui, en réalité, fait un travail de comptabilité analytique. Le fonctionnement cantonal n'est guère convaincant et la Ville maintiendra plutôt un Contrôle de gestion centralisé au service des départements. Des indicateurs, par rapport aux missions des services de la Ville, seront développés, mais cela prendra du temps, puisqu'il faut attendre la désignation du (de la) nouveau (nouvelle) responsable dudit service.

Une commissaire socialiste demande en quoi consiste l'alignement des missions et prestations des institutions muséales et des bibliothèques.

M. Aegerter explique qu'il s'agit de retrouver les mêmes rubriques pour chaque institution. Le catalogue des missions et prestations a été refait pour qu'il corresponde à la réalité des activités assurées. Pour plus de précision, il conviendra de poser la question à M. Drahusak.

Page III-21

Une commissaire socialiste constate que la DSIC a renoncé à l'objectif «Assurer le changement de version du progiciel SAP» en collaboration avec le centre de compétence SAP de la DSIC en limitant un maximum l'impact sur les utilisatrices et utilisateurs. Or la DSIC a déjà reporté la mise à jour du site internet. La conseillère espère qu'au moins, en 2009, avec les nouveaux postes qui ont été votés dans le cadre du budget, ces objectifs pourront être remplis.

M. Zagato répond que la nouvelle version du progiciel SAP sera introduite au mois d'août 2009. Le bouclement des comptes 2009 s'effectuera donc sous cette nouvelle version, ainsi que le projet de budget 2011.

Dans la foulée, un commissaire radical déclare qu'il ne lui semble pas que le Conseil municipal ait été saisi d'un crédit pour l'acquisition de cette nouvelle version de SAP.

M. Zagato explique qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle acquisition. Le centre de compétence SAP dispose d'une version du logiciel qu'il entretient et sur laquelle il propose des mises à jour. Pour plus de précision, il faudrait s'adresser à la DSIC.

Page III-22

Une commissaire socialiste aimerait savoir quels appels d'offres ont été faits en 2008 et lesquels sont encore prévus.

Mme Alimi répond que, en 2008, la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI) a fait des Accords internationaux sur les marchés publics (AIMP) pour les assurances incendies et dégâts d'eau; 5 millions de francs ont été ainsi économisés sur cinq ans. Actuellement, son service élabore des AIMP pour les assurances bris de glace, le tout pour une valeur de marché de quelque 6 millions. L'adjudication est prévue pour le mois de novembre 2009.

M. Aegerter tient à féliciter Mme Alimi grâce à qui la Ville fait des économies substantielles.

La commission des finances se joint à ces félicitations.

Page III-23

Un commissaire radical lit que l'objectif «Poursuivre l'amélioration des publications relatives au projet de budget, au budget et aux comptes» est totalement atteint. Il aimerait savoir de quoi il s'agit, parce qu'il n'a personnellement perçu aucune amélioration.

M. Krebs l'invite à comparer le projet de budget 2008 et le projet de budget 2009 pour mesurer les différences.

Une commissaire socialiste demande pourquoi l'objectif «Obtenir des services un meilleur traitement des factures fournisseurs» afin de bénéficier des escomptes proposés n'est que partiellement atteint.

M. Zagato explique que, en Ville de Genève, les services gèrent leurs factures et qu'il est difficile pour le Service de la comptabilité générale et du budget d'avoir un impact sur la façon dont cette gestion est assurée. Il est ainsi relevé que les délais de dix jours octroyés pour pouvoir bénéficier d'un escompte sur certaines factures ne peuvent pas être systématiquement respectés.

M. Zagato ajoute que certaines commandes passent par la CMAI, mais pas toutes. Une fois que les services ont reçu la facture, celle-ci doit être validée, signée et transférée à la Comptabilité générale pour le paiement. Il suppose que certaines factures prennent un certain temps à être vérifiées. De son côté, il essaie de faire passer le message qu'il faut traiter les factures le plus rapidement possible.

Page III-24

Mme Schubert explique que son service a repris entièrement la taxation de la commune de Versoix, contre rémunération. Cette dernière reste responsable du contrôle des contribuables sur place, mais la Ville envoie et traite les déclarations, calcule la taxe et s'occupe du contentieux.

Mme Schubert s'engage à donner une information relative aux critères sur lesquels repose la taxation. (Annexe 1: réponses données par le département des finances et du logement.)

Page III-26

Un commissaire démocrate-chrétien s'inquiète de ce que les journaux présentent la situation de la Gérance immobilière municipale (GIM) comme extrêmement mauvaise. Les difficultés perdureraient au point qu'il a fallu nommer un directeur ad interim.

La magistrate précise que la polémique tourne autour du volet «ressources humaines» de la GIM. Le problème, c'est que, en termes d'image, ces rumeurs n'encouragent pas les candidatures. Actuellement, une procédure d'engagement est lancée pour plusieurs postes clés. Elle est persuadée que la GIM est de loin, en matière de perspectives, le plus beau service de la Ville de Genève. Il comporte la gestion du parc immobilier, le stationnement, la location des baux commerciaux. Autant de domaines diversifiés qui ont beaucoup d'impact sur le quotidien des Genevoises et Genevois. Des projets de logements communautaires sont actuellement à l'étude, destinés à des populations qui sont très vulnérables soit, par exemple, des personnes en situation de précarité socio-économique ou ayant vécu des situations de violences domestiques.

La GIM est un outil idéal pour mener à bien pareils projets en collaboration. En termes de défi, il convient de relever la volonté ferme de mettre en place le nouveau règlement pour le logement social. Cette opération ne s'effectuera pas sans difficultés, car elle implique une adaptation, mais la réussite est certaine. La magistrate estime, en outre, qu'il faut avoir un discours positif, car le personnel est véritablement las d'être stigmatisé telles des brebis galeuses de l'administration municipale. Et la conseillère administrative d'asséner qu'elle continuera à assumer les articles de journalistes du *Genève Home Information* qui veulent «faire la peau à Salerno», puis de conclure qu'elle trouve dommage que pour l'atteindre dans sa personne ces fâcheuses et fâcheux s'en prennent à la GIM.

M. Aegerter déclare côtoyer au quotidien le personnel de la GIM qui se voit atteint par ce type d'articles et le déplore profondément. Il est aussi enthousiaste que Mme Salerno à propos de la GIM et il tient à souligner la qualité des collaborateurs de ce service. Toute l'équipe a toujours travaillé avec motivation. Certes, la conciergerie qui, auparavant, travaillait en quasi autonomie avec une hiérarchie presque inexistante, rencontrait quelques difficultés dans ses tâches. En effet, il y avait, jusqu'il y a peu, un contremaître pour 50 concierges. La situation est actuellement reconsidérée.

Le directeur du département ne sait, par ailleurs, pas où un certain journaliste est allé chercher les chiffres qu'il cite au sujet de la GIM en matière d'absentéisme, puisque le taux y est plutôt inférieur à la moyenne de l'administration. Il est convaincu que les postes vacants seront rapidement repourvus.

Aussi ne se fait-il aucun souci pour la GIM, même s'il est certain que les articles de presse ne sauraient enchanter ses collaboratrices et collaborateurs. Il se porte garant de leurs qualités humaines et professionnelles.

Mme Salerno tient à ajouter que l'actuel juriste de la GIM quitte le service au 1er mai 2009. Son départ n'est pas dû à un conflit, mais au fait qu'il profite d'une évolution de carrière et rejoint le Service juridique du Conseil administratif. Il a fait ce choix avec le plein soutien de la magistrate qui pense qu'il a légitimement le droit de donner une nouvelle orientation à son engagement dans l'administration. La personne qui le remplacera entrera en fonction le 1er juin.

Le même commissaire démocrate-chrétien demande où en est le dossier de la fiscalisation de l'aide de la Ville.

M. Aegerter répond que la défiscalisation a été obtenue de l'Etat, sous la forme d'un moratoire, pour 2008. La mise en application du nouveau règlement n'est entrée en vigueur que le 8 avril 2009, mais l'Administration fiscale cantonale est d'avis que le propriétaire est en droit de fixer son loyer selon ses propres critères. Il n'apparaîtra aucune aide dans le document que le locataire va recevoir, même si cette dernière figurera dans la base de données. Le conseiller d'Etat Hiler est au courant de l'ensemble de cette démarche.

Mme Salerno rappelle, par ailleurs, que toutes et tous les locataires qui occupent un logement spécial ont été informé-e-s que le nouveau règlement avait été voté. La GIM enverra prochainement aux personnes qui bénéficient de l'aide personnalisée ledit texte officiel, ainsi qu'un dépliant qui l'explicite. Un délai d'un mois est donné pour le signer et une hotline est à disposition pour répondre aux différentes questions, aux craintes. Chaque locataire se verra attribuer une personne de référence pour lui répondre de manière individuelle. Les collaboratrices et collaborateurs qui ont été recruté-e-s dernièrement maîtrisent les principales langues de l'immigration.

Un conseiller municipal libéral dit avoir beaucoup apprécié les propos de la magistrate sur les perspectives de la GIM. Son groupe ne partage pas les objectifs ainsi fixés, mais il a su faire preuve d'ouverture d'esprit lors des différents débats. Il s'étonne néanmoins du discours un peu lénifiant concernant la direction du département, puisque plusieurs cadres importants sont partis pour des raisons qui n'ont pas à être évoquées. A entendre la magistrate, il s'agit de facteurs circonstanciels qui n'ont rien à voir avec sa faculté de management et d'écoute vis-à-vis des cadres supérieurs. Pour exemple, alors que le service est surchargé, la GIM devra prendre en compte les revenus déterminants de chaque locataire, ce qui représente une tâche relativement complexe. Il s'interroge en conséquence sur la vitesse d'exécution adoptée par la magistrate pour appliquer son programme politique.

Mme Salerno répond que quatre ans passent rapidement et qu'il est difficile de faire bouger les choses. Parfois, elle y est parvenue, parfois non. Il est clair que ses ambitions sont grandes pour le nouveau règlement d'application de la GIM, mais elle a trouvé qu'un des défis majeurs consistait à réaliser ce que le Conseil municipal voulait, ainsi que ce qu'elle pensait politiquement correct. Il aurait été plus simple

pour elle de déclarer qu'elle remodelait d'abord la GIM et que, pour le reste, il faudrait attendre un éventuel second mandat. Or, elle n'a pas fait ce choix, et il est évident que sa détermination ne peut que bousculer certaines personnes qui se situent dans l'opérationnel. Il faudra vraisemblablement envisager certaines réaffectations et même, le cas échéant, créer des postes pour calculer le revenu déterminant. Mais, à partir du moment où il est décidé que le loyer est fonction du revenu, ces renseignements doivent être traités. Certes, ajoute la magistrate, elle entend parfaitement les collaboratrices et collaborateurs qui disent avoir déjà passablement de travail. Le problème, c'est qu'à ne prendre en compte que les difficultés résultant de la mise en place d'un projet, on finit tout bonnement par y renoncer. La magistrate tient à faire savoir qu'elle s'implique elle-même pleinement dans les projets qu'elle engage, à l'image de son implication dans les négociations sur le statut du personnel. Certes, il y a beaucoup de travail, beaucoup d'exigences, beaucoup de chantiers ouverts, reconnaît Mme Salerno, et elle espère qu'à la fin de la législature, le bilan qu'elle pourra tirer satisfera le Conseil municipal tout comme chacune et chacun des élu-e-s. Elle concède, en conclusion, que l'on apprend chemin faisant et qu'elle s'oblige désormais à mesurer ses ardeurs quant à sa façon de poser des échéanciers.

Page III-27

Une commissaire socialiste aimerait recevoir plus d'information au sujet de l'objectif «Evaluer l'accord de coopération passé avec le Service des bâtiments dans le cadre du projet de budget 2008».

La magistrate explique qu'il avait été négocié, dans le cadre du budget 2008, qu'un million de francs passe du Service des bâtiments à la GIM, avec charge aux huit gérants dudit service d'entreprendre certaines rénovations légères, plafonnées à 2500 francs par pièce. Jusqu'alors, la moindre demande dans ce sens prenait un temps excessif à être traitée et posait le plus souvent problème. Il fallait, par exemple, jusqu'à six mois pour poser un code d'entrée. La bonne logique voudrait qu'une partie importante du budget d'entretien des appartements soit remis à la gestion de la GIM. Reste qu'aujourd'hui, en l'état, le service ne parviendrait pas à absorber ce travail. Il faut, dans un premier temps, repourvoir les postes vacants avant que de reprendre les négociations avec le département des constructions et de l'aménagement, pour qu'une partie de son budget, soit les postes 314, passent à la GIM afin de pouvoir répondre à des demandes légitimes des locataires. Et la magistrate de donner l'exemple d'une dame qui a passé deux mois dans l'obscurité parce que le store de son salon s'était affaissé. Ce n'est pas normal.

Il est vrai également qu'il convient d'étudier les causes du temps de vacance des logements de la GIM et de le comparer à celui des appartements de régies privées. Cette tâche a été confiée au Contrôle de gestion.

Des commissaires de différents groupes demandent un exemplaire des informations adressées aux locataires concernant l'entrée en vigueur du nouveau règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève, (annexe 1: réponses données par le département des finances et du logement) et une copie de la validation de la méthode de calcul du loyer par l'administration fiscale

cantonale (annexe 1: réponses données par le département des finances et du logement).

Un commissaire libéral demande pourquoi les logements de fonction des concierges de la GIM et des écoles étaient défiscalisés, ainsi qu'il est indiqué dans le troisième paragraphe.

M. Aegerter explique que le prix de ces logements est fixé selon le loyer loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation, moins 20% qui résultent des nuisances liées à un logement de fonction. Ce règlement fonctionne exclusivement pour les concierges d'écoles, puisque l'appartement est clairement identifié comme une loge et qu'il n'est pas louable à quelqu'un d'autre. Pour les autres appartements qui ne sont pas considérés comme loge, l'Administration fiscale a été beaucoup plus stricte. Elle a demandé que soient prises en compte les statistiques cantonales pour déterminer le prix du logement.

M. Krebs précise que la partie fiscalisée du loyer, c'est la partie que l'Administration fiscale considère comme étant en-dessous de son prix normal. Elle considère qu'il y a une partie du rabais de loyer qui constitue une rémunération et qui est fiscalisable. A l'heure actuelle, un niveau de loyer a été négocié avec l'Administration fiscale qui ne génère pas de fiscalisation et, dans les faits, certains concierges bénéficient de l'aide personnalisée, d'autres se voient appliquer le règlement des écoles, d'autres ont des loyers normaux. Le montant des loyers a été fixé de telle manière que l'Administration fiscale ne considère pas qu'il y a prestations en nature soumises à l'imposition.

Quelques commissaires demandent une copie du règlement de la validation de la méthode de calcul du loyer par l'Administration fiscale cantonale. (Annexe 1: réponses données par le département des finances et du logement.)

Page III-28

Un commissaire écologiste s'inquiète du respect du statut non-fumeurs appliqué dans les salles municipales. Il a constaté que les organisateurs des manifestations ne s'y conformaient pas toujours et que, parfois même, des cigarettes étaient vendues à certains bars.

M. Aegerter répondra par écrit. (Annexe 1: réponses données par le département des finances et du logement.)

Page III-29

Mme Salerno est disposée à fournir les statistiques d'absentéisme par service, ainsi que celles concernant le nombre d'emplois à temps partiel par département, tout en relevant, que, à son avis, SAP ne reconnaît que les 50 et les 100% et que cet état de fait sera corrigé dans la nouvelle version.

La magistrate informe par ailleurs la commission que, en matière de job sharing, une étude a été lancée avec un groupe de pilotage sur la proportion femmes-hommes au sein de l'administration municipale. Parmi les outils, se trouve notamment le temps

partiel. Ce travail devrait être rendu fin mai 2009. Aussi, en principe, en septembre 2009, le Conseil administratif pourrait venir devant le Conseil municipal avec un premier programme de mesures que l'ensemble de l'administration devrait mettre en oeuvre. (Annexe 1: réponses données par le département des finances et du logement.)

Page III-30

Un commissaire radical constate qu'il est fait référence à de nouveaux modèles d'organigrammes standard. Il demande si cela concerne aussi les directions de département et si ces outils permettront de fixer des règles en regard de départements qui possèdent deux codirecteurs-trices et d'innombrables chargé-e-s de communication.

M. Aegerter déclare que ces modèles concerneront l'ensemble de l'administration, même s'ils n'établiront pas les différentes organisations. Il s'agit de modéliser les organigrammes de manière à faciliter leur lecture par la commission d'analyse des fonctions. On doit pouvoir situer un poste dans sa hiérarchie. Un projet est en cours de finalisation et sera présenté au Comité directeur (Codir) avant l'été.

Comptes budgétaires et financiers 2008
Page 21

Un conseiller municipal radical demande pourquoi la commission des finances étudie des comptes qui n'ont pas été audités par le Contrôle financier.

Mme Salerno se dit dans l'impossibilité de répondre, puisque le Contrôle financier ne dépend pas de son département. Elle n'est au courant de rien.

Ledit commissaire ne trouve pas cette réponse satisfaisante, dans la mesure où la magistrate est responsable des comptes que le département des finances et du logement publie, comme du rapport de l'organe qui les contrôle.

La magistrate lui rétorque que la commission des finances est censée recevoir le rapport du Contrôle financier, puis de l'auditionner, avant que de poursuivre son travail auprès de son département. Elle entend donc bien la remarque du commissaire, mais elle ne savait pas que la commission n'avait pas reçu le rapport du Contrôle financier.

Un commissaire démocrate-chrétien souligne que, depuis déjà trois ans, le Contrôle financier ne parvient pas à livrer ledit document dans les temps et qu'il conviendrait de demander des comptes à son responsable.

Le président dit s'en charger dans les meilleurs délais.

Un commissaire radical souhaite que les informations de synthèse concernant la fiscalité qui sont transmises par l'Administration fiscale cantonale soient certifiées par l'Inspection cantonale des finances. La magistrate fournira une réponse écrite. (Annexe 1: réponses données par le département des finances et du logement.)

Page 27

Une commissaire socialiste constate que, au 31 décembre 2008, la Ville de Genève disposait de 140 postes non affectés, vacants ou en cours de recrutement, ou encore en cours de nomination. Elle s'interroge sur la signification de ces vacances.

La magistrate dit que, en principe, tous ces postes devraient être repourvus.

Page 49

Un élu radical demande, concernant les comptes de nature 318, de recevoir la liste de tous les mandats et audits qui ont été effectués au département des finances et du logement en 2008.

M. Aegerter prend note de la demande, tandis que la magistrate rend le conseiller municipal attentif sur le volume à considérer.

Le même commissaire demande si les salaires des fonctionnaires qui ont quitté la Ville apparaissent dans les comptes 2008 et, si oui, à quel endroit.

M. Aegerter prend note de la question et y répondra par écrit. (Annexe 1: réponses données par le département des finances et du logement.)

Page 51
Cellule 1001520 – groupe 363

Une commissaire socialiste voit dans l'explication de la page 65, qu'il s'agit d'une gratuité d'intérêt accordée à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS). Elle aimerait savoir pourquoi et si elle sera reconduite en 2009.

Mme Salerno répond qu'il s'agit d'une gratuité qui sera renouvelée. C'est une décision du Conseil administratif.

M. Zagato, de son côté, explique qu'il y a un accord global sur 20 millions qui sont versés par tranche. Un versement de 4 100 000 francs a été effectué, puis un complément accordé pour atteindre 5 100 000 francs. L'intérêt est calculé sur ce dernier montant et non sur les 20 millions. Il s'agit d'une décision du Conseil administratif.

Cellule 1001510 – groupe 441

Un commissaire radical demande pourquoi ce chiffre est négatif.

M. Krebs explique que le projet de loi PL 10077 prévoyait que l'impôt sur les bénéfices et biens immobiliers, pour partie, ne serait plus versé aux communes mais à l'Etat. Il s'est trouvé néanmoins qu'il y avait des créances des années antérieures, des impôts non encaissés par la Ville de Genève, à hauteur de 669 000 francs. Ce reliquat a été mis à zéro au 31 décembre 2008, ce qui fait qu'apparaît un montant négatif de 669 000 francs au niveau de la production. A cela s'ajoute un montant négatif sur les bénéfices d'aliénation de commerce, certain nombre de créances

ayant été déclarées irrécouvrables par l'Administration fiscale, et un montant négatif de 10 000 francs de l'impôt sur la distribution de réserves et de provision. L'ensemble explique ce montant négatif.

Cellule 1001530 – groupe 490

Un commissaire radical aimerait savoir sur quels critères sont appliqués les intérêts de la dette.

M. Zagato explique que les intérêts répartis concernent toutes les immobilisations qui n'ont pas d'intérêts intercalaires. En Ville de Genève, ces intérêts sont cotés une fois que l'immobilisation est mise en exploitation. A partir de là, ce sont les intérêts répartis de la dette qui sont calculés sur les immobilisations.

Le même élu relève que les intérêts sont répartis sur les immeubles et non pas sur les services. Il demande en conséquence ce qui se passe lorsqu'un service n'a pas d'immeuble.

M. Krebs explique que chaque service propriétaire d'immobilisation va porter sa quote-part d'intérêts répartis. L'intérêt réparti est rattaché à un centre de coûts mais, en réalité, c'est l'intérêt payé sur la dette qui est réparti.

Page 52
Cellule 1001800 – groupe 318

Une commissaire socialiste constate une diminution. Or, elle relève, dans l'explication de la page 66, que les budgets n'ont été que partiellement utilisés en raison d'une réorientation de la politique dans ce secteur. Elle aimerait quelques précisions.

Mme Salerno explique que, traditionnellement, la Ville participait à la fête qu'organisait la Fédération des artisans et commerçants. Pour des raisons organisationnelles, il n'a pas été possible d'organiser cette manifestation en 2008, ce qui justifie cette diminution.

Page 54

Un commissaire radical se souvient que, dans le cadre d'une précédente motion, la commission des finances avait demandé une information un peu plus détaillée sur la taxe professionnelle, notamment sur la répartition des trois piliers. Il souhaiterait que cette information soit systématiquement fournie aux comptes.

Mme Salerno acquiesce.

Page 59
Cellule 1005050 – Droits de superficie

Un commissaire radical relève que, lors d'une précédente séance de la commission des finances, le magistrat Pagani a expliqué la manière dont les droits de superficie étaient accordés. Il a été, pour sa part, surpris d'apprendre que le Conseil

administratif avait toute latitude concernant l'établissement du taux de la rente foncière. Il a par ailleurs noté que le conseiller administratif ne se montrait pas très favorable à faire figurer le différentiel de 1% dans les subventions non monétaires, lorsqu'une réduction du taux était accordée. L'élu municipal aimerait, en conséquence, savoir si les Services financiers le font systématiquement et connaître le point de vue de Mme Salerno sur la question.

Cette dernière explique que l'établissement d'un droit de superficie incombe au département des constructions et de l'aménagement. Le contrat est validé ensuite, ou non, par le Conseil administratif. La réactualisation du calcul de la rente incombe à la GIM. Quand une demande de gratuité partielle ou totale est formulée, la décision en revient à l'exécutif qui prend des décisions au cas par cas. A l'analyse des positions prises dans le domaine, il appert que la cohérence n'est pas de mise. Il est difficile d'établir les critères sur lesquels chaque décision a été arrêtée. Sans doute faudrait-il appliquer le même modèle à chaque dossier et le débat est actuellement en cours au sein de l'exécutif. A titre personnel, la magistrate pense que c'est plus simple d'avoir une unicité dans la pratique. En cas de différentiel, elle ne voit pas pourquoi on ne le ferait pas figurer dans les subventions non monétaires.

Un commissaire libéral souhaiterait savoir qui signe pour la Ville ces droits de superficie et qui en contrôle l'application. Il constate, en effet, que celui accordé à la Ciguë pour le Clos Voltaire n'est guère respecté de son bénéficiaire qui ne tient pas compte des termes d'une motion acceptée par le Conseil municipal.

Mme Salerno répond que ce sont les délégués du Conseil administratif qui signent ces contrats. Concernant le respect de la motion précitée, toutes les cautèles ont été prises et tous les points abordés avec le futur bénéficiaire dudit droit de superficie.

Page 60

Un commissaire des Verts demande pourquoi aucune charge n'est comptabilisée en 2008 dans le compte intitulé «Eau, énergie, combustible» du chapitre 31.

La magistrate répondra par écrit. (Annexe 1: réponses données par le département des finances et du logement.)

Page 161

Une commissaire socialiste demande pourquoi la totalité de la subvention pour l'intégration et la promotion de l'égalité n'a pas été dépensée.

La magistrate explique que cette situation résulte d'un manque de projets en regard de la somme allouée. Parfois, les projets présentés relevaient de la subvention de fonctionnement et non de cette ligne. D'autres auraient nécessité un approfondissement et ont été reportés sur 2009. Par ailleurs, la magistrate rappelle que le débat au Conseil municipal a toujours porté sur l'égalité femmes-hommes, alors que cette subvention concerne aussi les projets d'intégration étranger-ère-s - Suisse-esse-s.

Un commissaire radical observe que vouloir à tout prix dépenser une ligne budgétaire, ce n'est pas forcément de bonne politique. D'ailleurs, son groupe s'était opposé au transfert d'argent de la ligne de l'Office cantonal de la statistique à cette nouvelle ligne, car il pensait que l'égalité femmes-hommes et l'intégration des étrangères et étrangers sont des missions cantonales. Il aimerait néanmoins savoir quels projets ont été soutenus au prix de 71 779,35 francs.

Mme Salerno souligne que les tâches d'intégration étranger-ère-s – Suisse-esse-s sont principalement dévolues aux autorités locales que sont les communes et que cela fait sens dans une ville où 48% de la population ne possède pas la nationalité suisse.

Un commissaire écologiste constate que les 25 000 francs prévus au budget pour «Etat de la planète» n'ont pas été versés, alors qu'une somme de 10 000 francs a été accordée à l'association Agir 21. Il s'interroge.

Mme Salerno explique que les réponses apportées concernant les comptes de «Etat de la planète» n'étaient de loin pas satisfaisantes et que, en conséquence, les conditions requises pour le versement de la subvention n'étaient pas remplies. Aussi, le Conseil administratif a-t-il décidé de ne pas le faire en 2008. C'était une subvention ponctuelle et aucune demande n'a été enregistrée, ni pour 2009, ni pour 2010. De son côté, Agir 21 était en train de mettre en place un calculateur individuel de l'empreinte écologique. Ce projet jouissait certes déjà de diverses sources de financement, dont celle de l'Etat, mais la Ville a néanmoins choisi de le soutenir elle aussi à hauteur de 10 000 francs.

Un commissaire demande le détail des subventions pour l'encouragement à l'économie genevoise.

La magistrate enverra le détail pour les institutions privées. (Annexe 1: réponses données par le département des finances et du logement.) Concernant les personnes physiques, il s'agit du Grand Prix du chocolat 2008.

Un commissaire démocrate-chrétien demande la raison d'une telle diminution au niveau de l'aide personnalisée aux personnes physiques.

Mme Salerno relève qu'un nombre toujours plus grand de personnes sortent de l'aide personnalisée, ce qui démontre que la majorité a eu raison de faire le travail politique d'unification du règlement.

Page 182

Un commissaire de l'Union démocratique du centre demande à qui est attribuée la subvention nommée «SECSA».

Il sera répondu par écrit. (Annexe 1: réponses données par le département des finances et du logement.)

Page 206 et suivantes

Un commissaire radical demande la liste des immobilisations avec le détail des investissements.

Il sera fourni. (Annexe 1: réponses données par le département des finances et du logement.)

Page 240

Un élu radical demande pourquoi le contrat de leasing UBS Leasing SA pour des sanitaires autonettoyants figure en annexe et non au bilan.

M. Krebs répond que c'est un contrat de leasing et que, à ce titre, il doit figurer en annexe du bilan.

Page 242

Une commissaire d'A gauche toute! demande s'il serait possible d'avoir, une fois, la totalité des affectations de tous les fonds spéciaux.

Mme Salerno l'a déjà envoyée, mais elle le refera bien volontiers. (Annexe 1: réponses données par le département des finances et du logement.)

Une commissaire socialiste demande par qui sont gérés ces fonds spéciaux et quels sont leurs critères d'attribution.

M. Krebs répond que c'est le Conseil administratif qui est chargé de la gestion de ces fonds spéciaux. Il peut se trouver des immobilisations liées à un legs particulier. L'exécutif a décidé d'adopter un règlement pour gérer la fortune immobilière. Cette gestion a été mutualisée et confiée à un comité de placement comprenant un représentant du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, M Kanaan, un représentant du département de la culture, M Dose, et un représentant du département des finances et du logement, soit lui-même. S'agissant de l'attribution, chacune fait l'objet d'une décision du Conseil administratif.

La même commissaire socialiste constate que ces fonds sont placés et qu'une perte de plus de 6 millions a été enregistrée. Cette situation lui pose un problème de conscience, dans la mesure où il s'agit de fonds qui proviennent d'un legs.

M. Krebs explique que c'est l'effet des marchés boursiers. A partir du moment où il y a un règlement de gestion qui détermine un cadre de gestion avec une part investie dans le marché des actions, il peut y avoir des moins-values.

Mme Salerno rappelle que cette perte relève de la responsabilité du Conseil administratif qui, à la fin de la précédente législature, a décidé de placer l'argent des fonds spéciaux. La discussion a également eu lieu à la commission des finances. A l'époque, ces fonds n'étaient pas placés et ne rapportaient rien. Il a donc décidé de suivre une stratégie dynamique et plus proche de celle des caisses de pension. En 2007, ce choix s'est révélé fructueux. En 2008, la situation s'est détériorée et, en

2009, le résultat ne sera pas bon non plus, raison pour laquelle l'exécutif s'interroge sur la politique à suivre désormais dans ce dossier.

M. Krebs ajoute qu'il faut savoir que la Ville jouit d'un certain nombre de legs, munis de dispositions spécifiant clairement ce à quoi doit être utilisé leur rendement.

Un commissaire radical ne comprend pas la rationalité financière de ces placements. Il conviendrait, selon lui, de vendre ces titres et utilités pour rémunérer les fonds spéciaux au coût moyen de la dette.

Mme Salerno rétorque que c'est ce qui se faisait auparavant. La volonté de changer de stratégie est néanmoins apparue. La magistrate a déjà fourni une explication à l'occasion d'une question d'un conseiller municipal en plénum sur le legs Lancoux. Elle répète que le Conseil administratif est en train de s'interroger. Il est possible qu'il revienne à la pratique antérieure.

Séance du 20 mai 2009
Département de l'environnement urbain et de la sécurité
Audition de M. Pierre Maudet, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de nombreux collaboratrices et collaborateurs

Préambule

Les commissaires relèvent qu'ils n'ont reçu que le rapport de la commission de l'informatique et de la communication.

M. Maudet regrette que la commission ne puisse pas bénéficier du travail effectué en commission spécialisée, car il a été très fructueux.

Présentation de M. Pierre Maudet

L'exercice 2008 pour le département est particulier, du fait que toute une série de réformes ont eu un impact sur la réglementation. Il a également constitué la dernière année de vie du Service d'assistance et de protection de la population (SAPP) qui a diminué en effectif et a été rattaché au Service d'incendie et de secours (SIS). D'ici à 2011, une petite quinzaine de postes disparaîtront.

Sur le plan de la masse budgétaire sous gestion, soit 182 millions budgétés, 175 millions dépensés, les deux tiers relèvent de compétents en ressources humaines, 12% en comptabilité générale. Le magistrat déclare en fait ne gérer en termes compétents financiers que 17% des 175 millions. Il rappelle, par ailleurs, qu'il y a deux services compétents dans le département qu'il dirige, soit le Service logistique et manifestations (LOM) et la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC).

Un élu démocrate-chrétien relève que très peu de femmes sont candidates au postes qui s'ouvrent au département de l'aménagement urbain et de la sécurité (DEUS).

M. Maudet explique que moins de 3% de femmes travaillent sur le site de la Voirie, du fait même des métiers qui y sont pratiqués. En revanche, il n'existe aucune volonté de discriminer ces dernières. Sur les 20 candidatures pertinentes reçues pour le poste de chef du service Voirie – Ville propre (VVP), se trouvaient moins de 20% de candidates qui présentaient un profil très académique, ce qui pose une série de problèmes dans un management qui constitue 50% du travail. Le magistrat conclut que, par nature, les activités de ce département sont assez masculines, ce qui n'empêche pas de jouer l'ouverture. Par exemple, il est heureux d'annoncer la première sapeuse-pompière d'intervention qui a commencé à travailler pour la Ville le 4 mai 2009.

Le même commissaire demande si les 13 postes du SAPP seront transférés.

M. Maudet explique que, sur ces 13 postes, la substance budgétaire de trois d'entre eux sera reconvertie, alors que les 10 autres seront progressivement supprimés. Il garantit néanmoins qu'il n'y aura pas de licenciement.

Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2008

Page III-868 – SAPP

Un conseiller municipal de l'Union démocratique du centre comprend qu'avec le rattachement de ce service au SIS, ce sont les pompiers qui vont gérer les abris.

Le magistrat précise que ce n'est pas parce les entités administratives disparaissent que les missions sont supprimées. Il a demandé, et le Conseil municipal l'a suivi en cela, un recentrage des activités de la Protection civile dans le cadre strict de ses compétences légales. Toutes les activités en lien avec l'Afrique, notamment le développement d'échanges de formations ont été restreintes. En revanche, les obligations fédérales impliquent le maintien d'une somme de 8 à 9 millions de charges pour assurer l'entretien des bâtiments, le contrôle et mise à disposition des abris et la formation continue dévolue aux communes. Par ailleurs, l'augmentation de l'utilisation des abris explique l'augmentation des recettes par rapport au montant initialement budgété.

En ce qui concerne l'abri de Champel, M. Maudet rappelle qu'il est utilisé pour du casernement de soldats, dans le cadre de la protection des ambassades. Cette occupation devrait cesser au plus tard en 2011, lorsque la police sera en mesure d'avoir les effectifs suffisants pour assurer elle-même complètement cette charge de surveillance.

Un commissaire libéral ne comprend pas la phrase: «Recherche de miliciens volontaires pour la mise sur pied d'une formation rapidement engageable en cas de sinistre.»

Le magistrat explique que, en Suisse, dans le domaine de la protection civile comme dans celui des sapeuses-pompières et sapeurs-pompiers, existent deux piliers: les professionnel-les-s et les milicien-ne-s. C'est pourquoi ont été mises en place des formations continues pour les personnes qui assument leurs obligations civiles au

profit du pays à travers des cours. Il est apparu que ces miliciens n'étaient pas toujours au top de la formation attendue et que, par conséquent, la protection civile n'a pas toujours joui d'une image très positive. A la faveur d'un changement légal, la possibilité est donnée de mettre en place ces formations rapidement engageables (FORE), destinées aux 200 milicien-ne-s qui acceptent de s'engager un peu plus et qui choisissent, dans la perspective d'une mission d'utilité reconnue, de renforcer la structure professionnelle dont la Ville dispose.

M. Maudet ajoute, par ailleurs, que les sauveteur-euse-s auxiliaires ont pour vocation de venir en troisième ligne, après les pompier-ère-s professionnel-le-s et les pompier-ère-s volontaires pour la sauvegarde des biens. C'est un héritage antérieur à la fusion des communes périphériques à la Ville de Genève, datant du début des années 1930. Ce sont en fait quatre sections historiques qui sont appelées de temps en temps à la rescousse, mais qui ne constituent pas, selon lui, le premier élément qu'il mettrait en avant en termes de valeur ajoutée de sécurité.

A une commissaire des Verts qui s'inquiète de ce que la mise en place du réseau Polycom ne soit pas achevée, le conseiller administratif répond que l'atout et le défaut de Polycom, c'est l'interdépendance. Il faut que la Ville et l'Etat démarrent simultanément pour que cela prenne sens. Ainsi, le Conseil municipal a voté un crédit spécifique pour Polycom dans le courant de 2008, tout comme le Canton, ce qui a retardé le début de cette opération. En 2008, seule la formation a été envisagée, mais le réseau devrait prendre ses effets en 2009 et 2010.

Par ailleurs, la protection civile a aussi la charge de la protection des biens culturels (PBC) en cas de sinistre majeur, suite à la demande du conseiller administratif Patrice Mugny. C'est ainsi qu'elle est intervenue lors de l'incendie de la bibliothèque de l'Ecole de chimie durant l'Euro 2008. Il s'agit d'un partenariat avec le département de la culture qui fonctionne très bien, mais qui est méconnu.

Page III-88

Le président de la commission des sports et de la sécurité signale que deux points ont fait débat lors de l'audition de M. Maudet dans ce cadre, soit le dossier de l'établissement des contraventions et celui de la gratuité de la mise à disposition du domaine public. Les commissaires ont demandé les statistiques par type d'amende portant sur les cinq dernières années. Ce document sera joint au rapport de la commission. (Annexe 2: réponses données par le département de l'environnement urbain et de la sécurité.)

Quelques questions ont aussi porté sur le poste supplémentaire à la direction. En fait, deux postes d'agents municipaux et un poste de chauffeur ont été supprimés pour créer ledit poste.

Un commissaire libéral demande quelle est la règle de facturation de l'usage accru du domaine public, en particulier dans le cas où les restaurateurs ne peuvent pas installer leur terrasse en raison de travaux. Il fait référence aux établissements de la rue de la Cité qui paient leur terrasse du 1er mars au 31 octobre et qui, cette année, en raison d'un chantier, n'ont pu les mettre en place qu'au mois de mai. Ils ont été

surpris de constater que la Ville leur facturait l'année complète et ne voulait pas entrer en matière sur une quelconque réduction.

M. Maudet déclare que la règle est fixée par le Canton et que la Ville n'a aucune latitude en la matière. Il s'agit d'un prix unique, que ce soit pour une durée d'un jour ou de huit mois, soit 52 francs le m^2 d'empiètement. Les commerçants déboursent en moyenne 1000 francs pour la saison. A ce jour, aucune réclamation n'est remontée jusqu'au magistrat.

M. Pizzoferrato confirme que le règlement cantonal prévoit une taxe fixe non fractionnable pour les terrasses. Mais il signale que, lorsque les travaux sont le fait de la Ville, cette dernière réduit le montant total demandé.

Le magistrat ajoute qu'il a déjà à plusieurs reprises interpellé les conseillers d'Etat chargé de ces questions, notamment parce qu'il faut bien constater que certaines terrasses empiètent sur la chaussée et d'autres pas. Il voit une forme d'inégalité de traitement entre ces deux cas de figure. A l'inverse, dans la loi pour le tourisme, poursuit-il, il existe une taxe qui est imposée aux commerçants en fonction de la proximité du centre-ville. Il trouverait normal que le cafetier qui se situe au Molard se voie appliquer un tarif plus élevé pour sa terrasse que celui qui se trouve à Saint-Jean ou aux Charmilles. Il a suggéré d'introduire un triple zonage en partant du centre-ville, ce qui lui semblerait plus juste, mais il n'a pas encore reçu de réponse.

Un commissaire écologiste aimerait connaître les priorités du département en matière de répression, et il demande en conséquence un document portant sur les cas de verbalisation les plus fréquents non limité à la seule année 2008, afin de pouvoir effectuer des comparaisons.

M. Maudet estime que ce n'est pas forcément un bon indicateur. Voir l'action des agents municipaux uniquement sous l'angle répressif est même une erreur, dans la mesure où leur vocation première est la prévention. Dans ces statistiques, il n'y a pas, par exemple, toute cette série de papillons qui ont la forme et le goût des amendes, mais qui n'en sont pas. Il s'agit de prévenir les citoyennes et citoyens qu'il aurait été possible de les amender et qu'il est vivement souhaité qu'elles, qu'ils modifient à l'avenir leur comportement. En revanche, souligne le magistrat, la demande de l'élu des Verts aurait du sens à propos des sanctions prononcées à l'encontre des propriétaires de chien-ne-s. Il verrait que les amendes dues à la gente canine ont passablement augmenté, bien qu'il faille admettre que la comparaison avec 2006 ne soit pas forcément pertinente, vu que la législation a évolué sur plusieurs plans.

L'analyse souhaitée reste compliquée à fournir, l'ancien conseiller administratif chargé du département n'avait pas forcément un goût prononcé pour les statistiques mais, toujours selon l'actuel magistrat, dès l'année prochaine, les commissaires disposeront d'indications assez importantes, même si les agents de police municipaux auront des compétences nouvelles qui viendront troubler un peu les conclusions.

Le même commissaire écologiste souhaite plus d'information concernant les mesures prises à l'encontre des chiens. Le magistrat précise que le nombre

d'amende pour non-tenue en laisse desdits animaux a triplé. Il tient aussi à souligner la difficulté que peuvent rencontrer les agents, lorsqu'il s'agit de gros chiens. Il n'est pas toujours évident de mettre en application une mesure qui s'adresse à des bêtes de plus de 25 kilos et les gardiennes et gardiens de l'ordre municipal ne peuvent se balader en permanence muni-e-s d'une balance. Vingt et une contraventions liées aux crottes ont été mises, faute difficile à verbaliser, une amende qui est difficile à mettre, puisqu'elle nécessite le flagrant délit. De nombreuses plaintes ont été déposées à ce sujet. Aussi des agentes et agents ont-ils été cachés. Des amendes ont pu être délivrées, dont l'une à hauteur de 1600 francs à l'encontre d'une récidiviste. Mais il est réjouissant de constater que la plupart des gens jouent le jeu. En 2008, 1,6 million de caninettes ont été utilisées pour une population officielle de chiens de quelque 12 000 unités, et le magistrat concède qu'il existe une marge de progression possible sur cette problématique endémique.

Page III-90 – DSIC

Une commissaire d'A gauche toute! intervient en tant que rapporteuse de la commission de l'informatique et de la communication (CICO). Quelques remarques ont été faites concernant l'insuffisance de bornes wi-fi sur la rive droite et quelques objectifs partiellement atteints. M. Favre a donné toutes les explications nécessaires. Il a souligné que cela était une preuve de la nécessité des 12 postes qui ont été votés au mois de décembre 2008. Il y a eu quelques questions portant sur des compétents, dont certains conseillères et conseillers n'ont pas encore compris le fonctionnement. Par ailleurs, il y eu une question sur l'augmentation des charges de personnel qui étaient liées prioritairement à la formation.

Un conseiller radical relève que le rapport de la préopinante est de fait presque plus long que la séance correspondante de la CICO. Pour les radicaux, le renvoi des comptes en commissions spécialisées est totalement inutile, voire même contre-productif. L'analyse du document devrait être confiée à la seule commission des finances.

Un commissaire socialiste déclare que, pour son groupe, le fait que les commissions spécialisées se penchent sur les comptes et sur le budget est essentiel, en ce sens que c'est une manière de s'approprier pour les élues et élus la manière dont fonctionne la commune. La commission des finances ne doit pas être une commission de baronnes et de barons. Il en va du fonctionnement même de la démocratie communale.

Un commissaire libéral déclare que son groupe partage ces derniers propos. Les questions qui sont posées en commissions spécialisées sont souvent un enrichissement pour les travaux de la commission des finances.

1000 – Direction et administration

Un élu écologiste intervient à propos du premier objectif, rappelant que bien des conseillères et conseillers municipaux se plaignent du caractère presque obsolète de l'IntraCM en comparaison avec la plate-forme utilisée par d'autres communes.

M. Maudet précise qu'une mise à jour de l'IntraCM qui date de 1999 est prévue et que l'objectif sera atteint avant 2010. Les 12 postes votés par le Conseil municipal vont y contribuer.

M. Favre ajoute que cette opération sera organisée de manière séquentielle, en lien avec la refonte du site web de la Ville.

Un commissaire libéral demande si la DSIC joue un rôle dans la rétroconversion des archives de la Bibliothèque de Genève, dans la mesure où le besoin est grand, tout comme le retard pris dans ce domaine.

M. Favre répond que, depuis quelques années, la DSIC a beaucoup travaillé avec le département de la culture qui est un gros demandeur en la matière. Ce sont des prestations de numérisation pour lesquelles la DSIC apporte une assistance à la demande. La DSIC amène les infrastructures, participe à la gestion du projet de manière à ce que ces données puissent être utilisées par tous les services de la Ville. La collaboration avec le département de la culture se déroule très bien.

Page III-92 – Logistique et manifestations

Le rapporteur de la commission des travaux, l'aimable Alpha Dramé, déclare qu'il n'y a pas eu de questions particulières, hormis sur la gestion de la plaine de Plainpalais lors de l'Euro 2008, dossier qui a été considéré comme ne faisant pas partie des comptes.

Un commissaire démocrate-chrétien demande quelles ont été les relations du département avec les commerçant-e-s dans le cadre des illuminations des fêtes de fin d'année. De son côté, il a appris que, notamment dans la rue du Rhône, un certain commerçant n'avait pas montré une grande satisfaction, dans la mesure où les efforts par lui consentis sur le plan financier n'avaient pas été reconnus par le magistrat.

M. Maudet se refuse à commenter les états d'âme d'un commerçant X. Il affirme que, à sa connaissance, l'opération qui a été réalisée l'an passé avec des fonds privés, puisqu'ils ont été prélevés sur la dotation de la Fondation pour le tourisme, a été un franc succès. Il faut savoir que cette fondation est le réceptacle légal des taxes sur le séjour et des taxes sur le tourisme prélevées en fonction du lieu où se situe le commerce et essentiellement payées par les hôteliers. L'ensemble produit 14 à 15 millions par an, dont les deux tiers servent à financer le fonctionnement de Genève Tourisme. Les 4 à 5 millions restants sont imputés pour moitié, soit 2,5 millions, sur l'amortissement consenti à l'époque pour la Halle 6 de Palexpo, l'autre moitié étant investie pour le paiement de la carte TPG que reçoit toute personne qui passe une nuit dans un hôtel genevois. En outre, les bonnes années, à l'image de 2008, un peu d'argent est dégagé et peut être investi dans un projet ou l'autre, mais, a priori, en termes d'investissement et non de fonctionnement. C'est 700 000 francs qui ont été de la sorte prélevés pour lesdites illuminations, sans que nul commerçant ne s'en soit plaint, à la connaissance du magistrat. Bien au contraire, des félicitations lui sont parvenues pour avoir utilisé cette somme intelligemment. Il ne prétend pas pour autant faire l'unanimité.

Page III-93 – Voirie – Ville propre

Le rapporteur de la commission des travaux, M. Alpha Dramé, signale que les questions classiques ont été posées. A propos de l'objectif collecte des déchets, la commission des travaux a jugé que l'évaluation des objectifs n'était pas très précise et le magistrat a promis de fournir un tableau plus détaillé. Des questions ont aussi été formulées au sujet du tri. Le magistrat a mis en évidence la progression en la matière. Par rapport à la vente du verre, M. Maudet a expliqué qu'il s'écoulait bien et qu'il avait renégocié le prix de levée du verre, ce qui a permis d'en abaisser le coût.

Une commissaire d'A gauche toute! demande ce que deviennent les bouteilles de lait en plastique qui sont souvent entreposées près des récupérateurs de PET. Auparavant, les grand-e-s distributeurs-trices les récupéraient, ce qui n'a plus été le cas dès lors que la Ville a installé ses récupérateurs.

Le magistrat répond que, si elles ne sont pas en PET, ces bouteilles rejoignent les ordures ménagères. Le problème, c'est que la Ville n'a pas pour vocation première de récupérer le PET et que c'est une obligation légale pour les commerces. Par ailleurs, il convient de dire que l'écobilan de la récupération de cette matière n'est pas encore optimal. On devrait repartir sur une logique de campagne pour bien expliquer ce qu'est le PET et pourquoi il est important de le trier, mais cette dernière devrait être financée par les milieux privés.

Un élu démocrate-chrétien a constaté, comme tout le monde, la mise en place d'une campagne très sérieuse à l'encontre des débarras sauvages. Par curiosité, il aimerait savoir combien de sites ont été recensés et si ladite campagne a produit tous ses effets.

M. Maudet répond qu'il s'agit d'un mal endémique, conséquence directe d'une société qui consomme de plus en plus. Quand les gens achètent un meuble IKEA et qu'il se détériore, ils n'imaginent pas le ramener au magasin ou à l'espace de récupération (ESREC). Il y a là un problème comportemental. Par année, 90 000 dépôts de déchets encombrants sont recensés, 250 points noirs identifiés en ville, dont 50 sont critiques. Il faut savoir que quatre ou cinq camions avec un équipage de trois personnes tournent quotidiennement à plein temps et travaillent sur ce volume de 4200 tonnes et que ce chiffre a augmenté de plus de 10% entre 2007 et 2008. Il faut ensuite organiser l'évacuation des déchets. Ces incivilités sont le fait de privé-e-s, mais aussi de professionnel-le-s qui laissent ces déchets sur le trottoirs lorsqu'ils-elles débarrassent des appartements. Il rappelle aussi que les ESREC sont gratuits pour les particulier-ère-s. C'est une problématique sur laquelle il faudra chaque année attirer l'attention. D'ailleurs, il vient de lancer un service de récupération de meubles avec des triporteurs, en collaboration avec l'Association Partage. Le magistrat s'engage à fournir des statistiques. (Annexe 2: réponses données par le département de l'environnement urbain et de la sécurité.)

Un élu des Verts a relevé que l'expérience pilote des sacs jaunes installés à proximité du tram Cornavin-Meyrin-CERN (TCMC) avait été étendue à la rue de Carouge et pense que c'est un signe de succès.

M. Maudet répond qu'effectivement l'expérience s'est révélée concluante à de multiples égards. D'abord sur le plan financier, puisque le coût des prototypes est passé de 1000 francs l'unité, lors du choix de la précédente législature, à 330 francs désormais, tout en étant de contenance triple. Ainsi, dans la zone de la gare, zone qui a servi d'expérience pilote, deux poubelles sur trois ont été remplacées, ce qui a permis d'augmenter notablement le standard de propreté. A la suite de ce succès, ces poubelles ont été installées dans les grandes pénétrantes et les artères sur lesquelles passe le tram. Un autre avantage présenté par ces poubelles, c'est qu'elles peuvent accueillir des cendriers.

Un partenariat est en voie d'établissement avec les TPG pour que ces derniers prennent en charge une partie des coûts. Le deuxième secteur cible est celui des Rues-Basses et de Cornavin. Le troisième secteur qui sera aménagé cet été déjà, c'est celui de la rade. En avant-première, il annonce que des poubelles qui, d'apparence, ont une contenance standard, mais qui, en fait, ont une cuve souterraine de 1000 l vont être testées dans les lieux très fréquentés. Cela permettra de rationaliser les vidanges qui coûtent cher et sont difficiles à effectuer lorsque la rade est très occupée.

Le même commissaire demande quelle est la situation actuelle concernant les mesures prises en 2008 liées aux journaux gratuits.

M. Maudet déclare que c'est clairement un échec. Les éditeurs sont vraiment désireux de collaborer, car ils sont conscients de l'image négative véhiculée par des arrêts de bus jonchés de journaux gratuits. Mais le tri sélectif qui a été tenté s'est révélé être un échec, parce que les gens n'ont pas le bon réflexe, malgré la communication qui a été faite, financée essentiellement par les TPG. Des bacs de récupération ont été installés dans les lieux les plus fréquentés, soit Bel-Air, Cornavin, Plainpalais. La quantité de papier récupérée est ridicule. Selon le magistrat, c'est lié à la valeur que les gens donnent à ces journaux. Les lectrices et lecteurs consomment ces journaux et les déposent sur le premier banc venu. C'est dramatique en termes d'image pour les TPG, à telle enseigne qu'ils ont décidé de cesser, dès 1er juillet 2009, toute collaboration avec cette presse. Donc le problème subsiste, mais le principe pollueur-euse-payeur-euse devrait pouvoir s'appliquer.

Le même intervenant s'inquiète de voir que l'objectif «Terminer l'implantation d'environ 75 sites enfouis destinés à la récupération du verre usagé et du PET. Etudier d'autres emplacements possibles en remplacement des sites implantés en surface» n'atteint qu'un degré de réalisation de 50%.

Le magistrat explique que cette situation est liée au nombre d'emplacements. La priorité est la récupération du verre et accessoirement des piles. Les bacs de récupération pour le PET sont subsidiaires. La difficulté consiste à trouver des sites pour enfouir ces poubelles souterraines. Le programme a dû être ralenti. Il devient très difficile de trouver des emplacements dans la cartographie du sous-sol suroccupé. Les conteneurs hexagonaux vont progressivement disparaître, mais cela prendra plus de temps que prévu.

L'intervenant des Verts demande encore où en est la synchronisation du nettoiement avec le Service des espaces verts et de l'environnement. Le commissaire se dit

régulièrement surpris, lorsqu'il voit que la levée de poubelles qui sont à cinq mètres d'écart est effectuée par deux services différents à un quart d'heure d'intervalle.

M. Maudet dit recevoir un courrier assez abondant de la part de personnes qui se plaignent de la malpropreté dans les parcs. Il répond à chaque fois que, en Ville de Genève, l'approche n'est pas privilégiée par métier, mais par emplacement géographique. Il admet que cette réponse n'est pas très satisfaisante, mais relève aussi que, pour créer des synergies, il faut être deux. Tant que le Conseil administratif n'aura pas tranché sur le plan politique quelle est l'approche à retenir, le problème persistera. Il comprend bien que le jardinier, la jardinière n'ait pas pour vocation d'être actif, active dans les métiers de la Voirie et que ce n'est pas l'axe principal de leur métier que de nettoyer les espaces verts. Or, ces derniers composent 23% du territoire municipal, ce qui est colossal. Si la Voirie devait reprendre le nettoyage des parcs, cela supposerait soit un transfert de personnel, soit une augmentation de l'effectif actuellement à disposition. En réalité, le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports a mandaté des entreprises pour effectuer la levée des déchets dans les parcs. Pour conclure, le magistrat martèle qu'il y a une véritable réflexion à mener en la matière pour travailler de manière plus transversale.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre signale que, avec le retour des beaux jours, certaines personnes viennent pendant la nuit dans les parcs faire la fête et y casser des bouteilles. Or il n'est pas possible de demander aux jardinières et jardiniers d'ôter ces déchets. Et c'est un réel problème, car les agents municipaux travaillent jusqu'à minuit, et c'est justement à partir de cette heure-là que débute ce type de festivités. L'élu demande quelles dispositions le magistrat pense prendre pour lutter contre ces comportements inciviques.

M. Maudet croit pouvoir apporter une vraie réponse à cette question lors du projet de budget 2010. En effet, avec la nouvelle loi sur les agents de la police municipale qui n'a pas encore fait l'objet d'une décision de la part du Conseil municipal, les compétences des agents municipaux vont augmenter, et cette modification devrait changer la donne. Il ajoute cependant qu'il ne faut pas se leurrer. Il sera difficile de gérer ces espaces sous un angle purement policier. Le magistrat pense qu'il faut surtout renforcer la responsabilité individuelle par le biais de campagnes et d'une mise en relation des différents usagers de ces espaces. Il serait assez enclin à développer des programmes d'utilité publique.

Comptes budgétaires et financiers 2008

Page 119

Un conseiller radical demande si des audits ont été commandés au sein du département et si, le cas échéant, la liste pourrait en être donnée.

Le magistrat répond que nulle commande n'a été faite.

Page 120
Cellule 4003000 – groupe 450

Une commissaire écologiste ne comprend pas de quoi il s'agit.

M. Maudet dit que, comme chacun le sait, le SIS a une vocation cantonale et qu'il couvre donc les zones en dehors de la ville. Lorsqu'il est écrit «routes nationales», il est fait référence aux autoroutes. La Confédération a augmenté sa participation liée aux risques générés par les autoroutes et il était difficile de budgéter cette somme à l'avance. Il s'agit d'une bonne nouvelle en l'occurrence. On devrait être sur les mêmes standards pour les prochaines années.

Page 122

Un commissaire de l'Union démocratique du centre trouve regrettable qu'il ne faille poser que des questions portant sur les comptes. Il n'a pas été élu pour faire de la comptabilité, mais de la politique. Or ce n'est jamais le moment de pratiquer cet art. Aujourd'hui, avec la nouvelle constituante, des élu-e-s réfléchissent à une réorganisation de ce canton. Chacun-e sait qu'on a créé de toute pièce, au niveau cantonal, par copinage politique, ni plus ni moins, une structure de sapeur-euse-s-pompier-ère-s professionnel-le-s qui perdure. Actuellement, au vu des difficultés financières, il conviendrait de réfléchir à d'autres pistes. Le SIS pourrait se charger d'autres tâches, moyennant recette, parce qu'il faut bien admettre qu'il existe des doublons Ville-Etat. Ainsi, il y a une série de fonctionnaires en uniforme qui viennent expliquer aux professionnel-le-s de la Ville comment ils, elles doivent travailler. Il trouverait intéressant d'avoir la détermination du conseiller administratif chargé de ces dossiers.

M. Maudet la donne volontiers. Pour une large part, il partage le propos du préopinant, mais il semble que le potentiel d'économie se situe plutôt au niveau du Canton et que le magistrat n'ait pas une grande marge de manoeuvre. Dans le domaine des pompier-ère-s – un domaine très sensible politiquement – des velléités s'expriment régulièrement. Le problème de base, c'est qu'il existe un service municipal qui a une vocation cantonale. Les communes participent à hauteur de 11 millions de francs par an et n'ont néanmoins rien à dire sur la gestion du service. Un problème de gouvernance appert donc, mais aussi de superposition entre les utilisateurs, les payeurs et les décideurs. Au cours ces dix dernières années, ce sont plus de 18 millions qui ont été investis dans le domaine des incendies et secours par certaines communes, dont les corps de sapeurs-pompiers volontaires arrivent à peine à faire fonctionner ces équipements. Récemment, la commune de Meyrin a acheté un tonne-pompe à un prix supérieur de 100 000 francs à celui qu'aurait pu obtenir la Ville. On ne peut que faire le constat d'une certaine dilapidation des deniers publics. Il convient donc de s'interroger sérieusement sur l'organisation actuelle des sapeur-euse-s-pompier-ère-s. Comment justifier, par exemple, que lorsqu'on a un feu de poubelle à Thônex, on ait trois véhicules du SIS et cinq véhicules de la commune de Thônex qui interviennent. Le drame, c'est que lorsque le problème est posé sur la table de la commission des affaires communales du Grand Conseil, c'est à chaque fois l'étendard de l'autonomie communale qui est brandi. Malheureusement, l'Etat qui a un pouvoir et un devoir de haute surveillance des communes, n'a jamais fait ne serait-ce qu'une recommandation négative à

l'encontre d'une mauvaise décision que ces dernières auraient prise. Cela porte préjudice à l'image de l'ensemble de la profession des sapeur-euse-s-pompier-ère-s et à celle du service public en général.

Cellule 4004000 – Assistance et protection de la population

Un élu de l'Union démocratique du centre observe qu'il s'agit de 6 millions consacrés aux traitements du personnel. Il demande si l'an prochain il y aura moins de collaboratrices et collaborateurs dans ce service.

M. Maudet explique que c'est un service qui comportait 47 personnes. Un tiers des postes sera économisé, soit 13, dont 10 supprimés d'ici à 2011. Certains postes n'ont pas été renouvelés cette année. Cette masse sera mêlée à la masse du SIS qui s'élève 50 millions. Tout cela se trouve sous le groupe 301 du SIS. Reste que les postes du SAPP n'étaient pas des postes extrêmement qualifiés et qu'en conséquence l'économie restera modeste.

Page 123

Un commissaire radical demande à quoi sert l'Office cantonal d'approvisionnement économique et s'il y a une obligation légale pour les communes d'alimenter pareille structure.

Le magistrat répond affirmativement, mais rassure la commission en déclarant que cet office coûte le moins cher possible, soit 40 000 francs. C'est un héritage de la guerre. Berne a fait l'injonction aux communes d'avoir un dispositif pensé de rationnement, d'organisation. C'est légèrement anachronique, et aucun fonctionnaire n'est dévolu strictement à cette tâche.

Page 128
Cellule 4010010 – groupe 301

Un commissaire écologiste observe une augmentation de 388 984 francs entre le budget et les comptes.

M. Maudet explique qu'il a fallu pallier un certain nombre de défections. Il faut savoir que, sur quelque 300 personnes engagées à la Voirie, 200 sont affectées au nettoiement et 100 à la levée des ordures. Ces dernières fonctionnent à la tâche. Elles ont un secteur à couvrir et, lorsque l'opération est accomplie, elles sont libérées. Ce système leur permet d'expédier leur travail en cinq ou six heures, là où il est prévu sur une période de huit heures. Pratiquer de la sorte présente le désavantage de voir un certain nombre de ces fonctionnaires avoir une deuxième activité rémunérée, ce qui est formellement interdit par le statut. L'année dernière, le magistrat a d'ailleurs sommé ces personnes de s'annoncer pour que le Conseil administratif puisse se prononcer sur des dérogations à leur égard, parce de nombreux accidents avaient eu lieu qui pouvaient être dus à la fatigue ou à l'inattention. L'augmentation est donc due à un taux d'accidents et d'absentéisme relativement important. Sur ce poste se trouvent également les femmes et les hommes qui s'occupent de la levée du débarras sauvage. On est passé de trois à quatre camions avec leur équipage. Ce ne sont pas des postes nouveaux, mais cela

peut-être, par exemple, une chauffeuse ou un chauffeur de voiturette qui est affecté-e à la levée des ordures, avec une modification salariale.

M. Nopper ajoute qu'ils ont un peu plus d'heures supplémentaires et un peu plus d'indemnités de nuisances.

Page 129
Cellule 4010010 – groupe 351

Un commissaire des Verts ne comprend pas l'explication.

M. Liaudat explique que, à l'époque, c'était une collectivité publique qui était partenaire de la Ville et que, en termes comptables, il faut l'inscrire sous le groupe 351. La tâche a été reprise par les SIG qui sont considérés comme privés, et un transfert d'écriture des 720 000 francs vers le groupe 318 a été effectué.

Page 168
Cellule 4003500 – groupe 365 – Association des officiers du bataillon

Une commissaire écologiste constate une ligne de 5000 francs au budget et de 5000 francs aux comptes.

M. Maudet explique qu'il a refusé de verser cette subvention, car il a découvert que cette association thésaurisait des sommes et qu'elle avait un joli petit pactole. Il était justifié de ne pas verser cette subvention en 2008 et même de renoncer à verser la subvention en 2007. C'est la raison pour laquelle, la Comptabilité générale a introduit un compte négatif qui reflète le fait que le magistrat a décidé de ne verser cette somme ni en 2007, ni en 2008.

Un élu de l'Union démocratique du centre relève que le rapport du Contrôle financier dit que la caisse de secours du bataillon de sapeurs-pompiers de la Ville de Genève a un bilan de 10 514 073 francs, avec un excédent de revenu de 122 106,51 francs. Il demande pourquoi 800 000 francs inscrits au budget n'ont pas été versés.

Le magistrat explique que c'est une ligne qui reste et qui prête toujours à confusion. Dans le cadre du transfert de charges négocié et voté en septembre 2007, il avait été envisagé que les communes prendraient à leur charge la participation à cette caisse de secours, ce qui était un véritable scandale du point de vue politique, puisque l'Etat aurait encaissé toutes les redevances dues au titre de la protection incendie sur le patrimoine bâti sans rien reverser en lien avec cette activité. Il y a eu un tel tollé que le Canton a renoncé in extremis. Et, donc, la somme inscrite au moment du budget n'a jamais été utilisée.

Page 273

Un élu de l'Union démocratique du centre aimerait savoir si c'est M. Maudet qui est le magistrat responsable des rabais accordés par la section matériel de fêtes et, dans l'affirmative, connaître les directives données, comme les priorités accordées aux sociétés communales.

Le conseiller administratif lui remet une directive disponible également sur internet qui indique quels sont les tarifs en vigueur et quelles sont les possibilités d'avoir un abattement ou un rabais. Si la demande émane de la Confédération, de l'Etat ou des communes, le rabais est de 100%. S'il s'agit d'un organisme sans but lucratif ou une manifestation d'intérêt général, il y a un abattement de 80%, avec possibilité offerte au magistrat de passer à 100%. En principe, il est de bon ton d'insister pour qu'une somme modique soit payée, parce que cela donne de la valeur à la prestation et cela permet de justifier, devant le Conseil municipal, avec une demande de crédit, d'un certain fonds de roulement. En ce qui concerne les partis politiques, syndicats et communes ne bénéficiant pas de la clause de réciprocité, un rabais de 50% est accordé. Enfin, pour ce qui a trait aux prestations demandées par les services de la Ville de Genève, il y a établissement d'une facture proformat, ce qui explique des imputations internes. Il remettra ce document à l'ensemble de la commission des finances. (Annexe 2: réponses données par le département de l'environnement urbain et de la sécurité.)

Séance du 26 mai 2009

Département des constructions et de l'aménagement
Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de Mme Isabelle Charollais, codirectrice, et de M. Claude-Alain Macherel, codirecteur

Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2008

Le rapporteur de la commission des travaux, M. Alpha Dramé, signale qu'un important travail a été fait. Les questions classiques sur les investissements ont été posées, mais surtout l'analyse a porté sur la méthode Stratus et le dossier de la mobilité. Les réponses apportées ont donné entière satisfaction.

Page III-23

M. Pagani explique tout d'abord pourquoi les investissements sont passés de 77 millions à 66 millions entre 2007 et 2008. Cette situation résulte de ce qu'il n'y a pas eu de gros chantier, puisque l'installation du tram à la rue des Acacias a été achevée. Mais, au cours de 2009, avec le tram Cornavin-Meyrin-CERN (TCOB) et Artamis notamment, les investissements devraient remonter à quelque 120 millions. L'avantage, c'est d'être en phase avec la crise économique. Par ailleurs, le magistrat déclare formellement qu'il ne s'agit pas de savoir si le Conseil municipal travaille assez vite ou non, mais d'assurer une continuité dans la démarche. Dès le moment où un objet est inscrit dans le plan financier d'investissement (PFI), les propositions doivent progresser parallèlement aux autorisations de construire. Ne demeure alors qu'un risque global de 3% représentant les rejets effectifs de projets par la chambre délibérative. Dans ces conditions, les travaux peuvent commencer dès que le délai référendaire est expiré. Des efforts considérables ont été effectués dans cette optique, même s'il reste toujours des cas exceptionnels.

Une commissaire socialiste demande s'il existe des statistiques du nombre de préavis que donne le département des constructions et de l'aménagement et du

nombre de fois où le Canton en tient compte. Elle souhaiterait également savoir si le département dispose d'une statistique du nombre et catégorie de logements construits en Ville de Genève au cours des dernières années.

M. Pagani répond que 1500 à 1700 préavis sont donnés chaque année, mais qu'il faudrait faire le décompte des cas où l'autorité cantonale n'a pas retenu le préavis de la Ville, enclenchant du coup la possibilité d'un recours de la part de la municipalité. Mme Charollais s'engage à fournir une statistique liée aux objections majeures exprimées lors des deux dernières années. (Annexe 3: réponses données par le département des constructions et de l'aménagement.)

Page III-33

Une commissaire écologiste aimerait savoir si l'intégration du Service de la mobilité dans un autre département a été une opération concluante ou non.

Le magistrat confirme que ce service a été intégré dans le Service de l'aménagement urbain, parce qu'il n'était plus possible en l'état de lui donner toute l'envergure nécessaire en raison de la politique du *personal stop*. Cette intégration a permis d'augmenter sa masse critique et de gérer les dossiers de manière plus transversale. Malheureusement, un excellent collaborateur a rejoint la fonction publique cantonale et il doit encore être remplacé. Le service fonctionne néanmoins fort bien du point de vue des projets et de la mobilité.

Page III-36 – 3000 Relations externes

Un conseiller libéral aimerait savoir pourquoi il a été renoncé à l'objectif «Développer un nouveau site internet pour le département».

M. Macherel répond que cette décision est due au fait que le Conseil administratif a décidé de refondre complètement le site internet de la Ville à un échelon supérieur. Cela n'avait donc plus de sens de travailler à cela au niveau du département.

1000 Assistance à la présidence du département et stratégie générale

Un élu radical demande ce qui a été fait concrètement dans le cadre de l'objectif «Intégrer une démarche de contrôle de gestion et de comptabilité analytique pour l'ensemble des services du département».

M. Macherel répond que le département partait d'assez loin, puisqu'il y avait très peu de services qui pratiquaient le budget par missions et prestations. Avec le Contrôle de gestion, un très gros travail a été fourni pour que tous les services soient en mesure de présenter le budget de cette façon. Reste, ajoute le codirecteur, que les comptes par missions et prestations ne sont pas publiés et qu'il regrette que ne puisse avoir lieu une discussion portant sur les différences entre l'évaluation budgétaire qui avait été faite et le résultat comptable, suite à une directive de la Direction des services financiers. Or, il s'agit d'un gros travail demandé aux services comptables et aux directions de services. M. Macherel estime que la moindre des choses serait qu'on s'y intéresse, ce d'autant plus que, si les indicateurs sont pertinents, on peut faire évoluer le système. Soit on se donne la peine de faire le

travail et on va jusqu'au bout dans la discussion, soit on ne le fait pas, parce qu'on part du principe que la discussion sur le budget par nature suffit.

Le magistrat appuie ces fermes propos et partage la position de son collaborateur.

Une commissaire des Verts constate que l'objectif «Etablir un bilan et poursuivre les réflexions et les actions entamées avec les directions de service afin de comprendre et de diminuer l'absentéisme» est totalement atteint et il souhaiterait avoir un bilan.

M. Macherel explique que la direction établit en interne sa propre analyse des comptes. Il a, par ailleurs, profilé cette année deux analyses de type social, l'une concernant l'égalité hommes-femmes dans l'administration, l'autre liée aux absences non planifiées service par service. Ces documents ne sont néanmoins pas destinés à la commission des finances. Il s'agit d'une vision très large qui doit encore être approfondie et les chiffres n'en sauraient être publiés sans toucher à la sphère privée des personnes. Mais ces données sont toutefois appréciables pour la direction, car elles montrent bien la tâche qui doit encore être conduite et comment collaborer avec les responsables des services pour comprendre et trouver des solutions, tout particulièrement à l'absentéisme. Si cet objectif est considéré comme complètement atteint, c'est parce qu'aujourd'hui l'ensemble des chiffres est accessible et utilisable.

Le but est clairement de faire diminuer l'absentéisme car, dans certains services, le taux en est important. Le codirecteur dit comprendre la difficulté que peuvent avoir certaines directions de services à assurer les prestations.

Un commissaire radical constate que ce département est celui qui est le plus favorable au Contrôle de gestion, ce dont il félicite le magistrat. Il demande si l'année prochaine il serait loisible de fournir à la commission des finances des indicateurs, au lieu des objectifs qui ne donnent aucun moyen aux commissaires de mesurer le degré de réalisation.

M. Macherel annonce, à titre d'exemple, que, prochainement, aura lieu une présentation concernant l'OPBruit. Par voie de motion, le Conseil municipal a demandé à être régulièrement tenu informé de la situation. L'ordonnance fédérale donne un délai à 2018. Plutôt que de travailler projet par projet (type bottom-up), il a été décidé de travailler par objectif avec une vision top-down. Il faut créer une batterie d'indicateurs. Les services impliqués ont identifié la situation de chaque kilomètre par rapport à la valeur limite et ont travaillé en fonction de la hiérarchie du réseau routier à l'aide d'une matrice à deux entrées. Des indicateurs ont été créés intégrant le nombre de personnes qui souffrent du bruit, le nombre de kilomètres concernés. Ensuite, pour chaque cellule de la matrice, un programme d'intervention a été développé et ces objectifs ont été fixés aux services concernés en tant qu'objectifs permanents jusqu'en 2018. Lesdits services les présenteront année après année au Conseil municipal. La gestion par projet et par objectif, c'est quelque chose qui tient à coeur à la direction du département, parce que c'est une manière de fédérer l'ensemble des projets en cours et de rendre plus lisible la politique choisie.

Page III-37

Une commissaire socialiste, concernant la conservation du patrimoine, demande si le retard en matière de la saisie des données pourra être rattrapé, et si l'établissement de fiches consultables sera poursuivi.

Mme Charollais fournira une réponse écrite. (Annexe 3: réponses données par le département des constructions et de l'aménagement.)

Page III-45 – Aménagement urbain et mobilité

Un élu des Verts relève que les zones 30 km/h des rues Liotard, des Délices et de Saint-Jean sont tous des projets mis en oeuvre lors de la dernière législature. Il aimerait savoir quelles nouvelles opérations sont prévues.

M. Pagani répond qu'une zone 30 km/h doit être installée à la Jonction, ainsi qu'aux Eaux-Vives. Par ailleurs, l'implantation d'une telle zone a été effectuée au Petit-Saconnex, au-dessus du parc Trembley.

4000 Mobilité

Un commissaire écologiste aimerait savoir, pour chaque objectif, combien de projets ont été développés. Il voudrait également connaître la gestion des places de stationnement qu'assure la municipalité.

Mme Charollais déclare pouvoir fournir tous ces éléments. Le problème, c'est que les objectifs annuels n'ont pas beaucoup de sens pour le type de dossiers que traite le département qui sont des projets de plus longue haleine. Il est possible de dire combien de pistes cyclables ont été mises en service, mais l'objectif «Poursuivre la mise en oeuvre d'un réseau», par exemple, exige plus de temps. Il y a un décalage complet entre le principe de se fixer des objectifs annuels et la matière que traite le département des constructions et de l'aménagement. Elle enverra cependant quelques éléments. (Annexe 3: réponses données par le département des constructions et de l'aménagement.)

Page III- 47/48 – Service de l'énergie

L'ensemble de la commission souhaiterait connaître le bilan chiffré, en francs et en quantités d'énergie, du résultat de l'exercice 2008, comparé à celui de l'exercice précédent. (Annexe 3: réponses données par le département des constructions et de l'aménagement.)

Comptes budgétaires et financiers 2008

Page 30

Un commissaire écologiste constate de grosses économies sur le groupe 314.

M. Macherel rappelle que les montants considérés restent relativement modestes. Il suffit qu'un bâtiment passe d'un patrimoine à l'autre ou change de mode de gestion pour engendrer une modification importante. Globalement, 100 000 francs d'écart apparaissent entre le budget et les comptes 2008 et 50 000 francs entre les comptes 2007 et les comptes 2008. Ce sont principalement des contrats d'entretien qui sont gérés par le Service de l'énergie. Tout le reste est géré par le Service des bâtiments.

Page 162

Une élue des Verts demande pourquoi Genève Roule n'a reçu que 197 000 francs alors que 300 000 francs étaient prévus au budget.

M. Pagani répond qu'une tranche a été retenue. Le magistrat est pour la rigueur financière, y compris en ce qui concerne les associations. Or, une convention a été signée dans laquelle il était stipulé que les budgets devaient être envoyés à la Ville entre octobre et novembre de chaque année, et les comptes entre janvier et février. Ces derniers n'ont pas été fournis dans les temps et le Contrôle financier a indiqué dans un rapport que l'association avait thésaurisé 100 000 francs. Le magistrat a demandé des explications et Genève Roule a expliqué que, vu que la Confédération allait supprimer sa subvention, il fallait constituer une réserve pour absorber ce retrait. L'opération n'étant pas justifiée du point de vue comptable, cette subvention n'a pas été versée dans sa totalité. Cette année, l'association devrait à nouveau toucher 300 000 francs.

Page 183

Une élue écologiste souhaite avoir quelques explications concernant les chômeurs mis à disposition pour Genève Roule et pour l'Association pour la promotion industrielle.

M. Macherel répondra par écrit. (Annexe 3: réponses données par le département des constructions et de l'aménagement.)

Page 211

Un élu radical s'inquiète d'une dépense largement supérieure au crédit voté dans le cadre de l'aménagement de la volière du bois de la Bâtie.

M. Macherel explique que c'est un dépassement qui a été annoncé au Conseil municipal par M. Tornare. Le vétérinaire cantonal a demandé que le maillage de la volière soit remplacé par un treillis plus resserré, au prix plus élevé, et ce en lien avec la grippe aviaire.

Page 213

Un élu radical constate qu'à la troisième ligne apparaissent des dépenses nettes de 627 000 francs en 2008 et un solde au bilan négatif pour la rénovation de la villa Moynier et il souhaite une explication.

Mme Charollais rappelle que ces travaux ont été pour moitié financés par la Confédération. Elle a tenu à verser sa part avant la fin de l'année 2008 pour des raisons comptables. Ce qui fait que le compte a été alimenté et que la totalité du montant n'a pas été dépensé.

Page 215 – Aménagement du domaine privé de la Ville de Genève

Le même conseiller radical observe, à propos de l'aménagement d'un parc sur la parcelle 2203, que des dépenses nettes à hauteur de 135 000 francs ont été effectuées en 2008, pour un crédit voté en 1997. Or, ce crédit a été amorti en une fois, en 2008, alors même que, en principe, les amortissements ont lieu une année après les travaux.

M. Macherel explique qu'un certain nombre de vieux crédits, qui n'avaient jamais été amortis, ont été bouclés et que la Direction des finances a décidé de régler la situation en une fois sur une année. Il apportera néanmoins un complément de réponse par écrit. (Annexe 3: réponses données par le département des constructions et de l'aménagement.)

Mme Charollais fera de même concernant les dépenses nettes négatives liées notamment à la réalisation d'un parc terrain d'aventures pour jeunes à la Queue-d'Arve. (Annexe 3: réponses données par le département des constructions et de l'aménagement.)

Page 217 – Acquisition de terrains (droit de préemption sur la parcelle 816)

Un élu radical constate que le crédit de 900 000 francs a été voté en 2006 et qu'il n'y a eu que 10 000 francs de dépenses en 2008. Il s'inquiète de la raison qui a conduit à cette situation.

Mme Charollais explique qu'il s'agit d'un droit de préemption sur lequel l'offre de la Ville de Genève a été faite sur la base d'un montant inférieur à celui proposé par l'acquéreur, ce qui fait que le dossier est toujours en procédure devant la commission d'évaluation. Cette dernière se prononcera sur la valeur d'acquisition, ce qui permettra la conclusion de la vente.

Page 231 – groupe 140

Le même élu radical demande à quoi correspond l'augmentation de 1 million de francs en 2008.

Mme Charollais répondra par écrit. (Annexe 3: réponses données par le département des constructions et de l'aménagement.)

Groupe 145

Le même conseiller observe un diminution du montant en 2008. Il demande si les forêts sont soumises à un calcul d'amortissement.

Mme Charollais répondra par écrit. (Annexe 3: réponses données par le département des constructions et de l'aménagement.)

Séance du 27 mai 2009

Département Autorités
Audition de MM. Manuel Tornare, maire, chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, Jacques Moret, directeur général de l'administration municipale, Olivier-Georges Burri, chef du Service juridique et adjoint du directeur général, Alain Schweri, administrateur chargé de l'Administration centrale, ainsi que de Mmes Laurence Wiedmer, cheffe du Service des relations extérieures, et Laure Da Broi, cheffe de l'Office de l'état civil

Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2008

Page III-3

Une élue d'A gauche toute! aimerait savoir quand et comment l'objectif de 0,7% sera atteint.

M. Tornare déclare que cela dépend également du Conseil municipal. Pour l'instant, l'effort approche les 0,5%, ce qui est déjà pas mal en comparaison avec ce que fait l'Etat. Vu la situation financière actuelle, à moins d'une volonté manifeste et conjointe de l'exécutif et du Conseil municipal, il n'est guère envisageable de parvenir aux 0,7%.

Page III-7

Un conseillère écologiste demande quelles ont été les conclusions de l'audit visant à optimiser la restructuration de l'Office de l'état civil.

M. Moret explique, tout d'abord, qu'avec la loi sur le passeport biométrique qui vient d'être votée, il est probable que cette prestation soit transférée au Canton. Par ailleurs, il est prévu d'utiliser les locaux de manière plus optimale, et une réflexion est actuellement menée pour voir ce qu'il faut informatiser pour améliorer le fonctionnement de ce service et absorber le transfert de charges et de compétences de l'Etat de Genève; mais, l'ensemble en étant au stade de l'étude, il préfère s'en tenir là.

A la demande d'un commissaire démocrate-chrétien, M. Moret signale que l'ensemble du Secrétariat du Conseil administratif a été transféré au Service juridique. Il s'agit d'améliorer la préparation et le suivi des séances de l'exécutif. La mise en place du Service juridique a été finalisée en 2008 et il est désormais parfaitement opérationnel. Les outils de gestion retenus sont le logiciel Candide.

Page III-10

Une commissaire écologiste voudrait savoir qui est le représentant de la Ville de Genève au bureau exécutif de l'Association internationale des mairies francophones (AIMF).

M. Tornare répond que c'est lui. Il s'est battu au nom du Conseil administratif pour que la Ville de Genève et les villes romandes soient mieux représentées au sein de ce bureau. Il s'est aussi engagé pour que d'autres villes suisses puissent avoir accès à l'AIMF. M. Daniel Brélaz, syndic de Lausanne, est d'ailleurs président de la commission du développement durable et il a accès au comité exécutif de l'AIMF. Par ailleurs, M. Delanoé, maire de Paris, souhaite intégrer M. Rosselat, maire de Nyon, dans l'association. On constate donc que la Suisse romande, qui boudait l'AIMF, a changé d'attitude et a intégré ce réseau de 350 villes.

Page III-11

Un commissaire radical voit que l'objectif 3000 «Poursuivre la rationalisation des réceptions du Conseil administratif» est atteint à 100%. Il demande quel est le montant de l'économie réalisée.

Mme Wiedmer répond que la rationalisation ne se résume pas aux chiffres, même si, effectivement, on cherche à économiser, à utiliser des produits locaux. Elle complétera cette réponse par écrit. (Annexe 4: réponses données par le département Autorités.)

Page III-12

Un commissaire démocrate-chrétien lit que l'Office de l'état civil a mis en route un processus qui permet de commander par internet certaines prestations. Il demande si cette possibilité existait déjà en 2008.

Mme Da Broi précise que la commande des actes peut se faire par internet, mais non le paiement. C'est cet objectif qui devrait être couvert en 2009.

Comptes budgétaires et financiers 2008

Page 38

Une élue des Verts constate avec plaisir que, dans les notes de fin de page, il est précisé sous «Ventes» que l'augmentation des recettes est due à l'accroissement des ventes de cartes journalières CFF à l'arcade municipale. Au budget, le Conseil municipal avait voté pour que 60 cartes journalières soient à disposition en 2009. La possibilité d'acheter en ligne, dès mars 2009, a été évoquée. Elle souhaite des compléments d'information.

M. Moret confirme que, à partir du 1er juillet 2009, il y aura 60 cartes journalières en jeu à l'arcade municipale. En revanche, le développement du site internet de la Ville de Genève ayant un peu de retard, l'achat de ces cartes par ledit site n'est pas

encore possible. Pour réaliser cette décision du Conseil municipal, il a demandé la matin même une autorisation de dépassement à l'exécutif, afin d'engager une personne à temps partiel pour gérer ce volume de cartes, tant que le système informatique n'est pas en place.

Un élu libéral aimerait savoir comment l'administration s'assure que ce ne sont pas toujours les mêmes personnes qui bénéficient de ces cartes journalières.

M. Moret reconnaît que c'est extrêmement difficile. Il est certain que des personnes profitent régulièrement de cette offre, mais il n'est pas possible de le leur interdire.

M. Schweri précise qu'on a droit à un maximum de quatre cartes par foyer. Pour le contrôle de l'adresse, le logiciel Calvin est sollicité. Jusqu'à présent, le contrôle a été fait manuellement. En revanche, avec l'introduction de l'informatique, des statistiques par utilisatrices et utilisateurs pourront être établies, et la gestion de ces cartes sera beaucoup plus rationnelle.

Un commissaire radical demande s'il est possible d'avoir la liste de tous les audits, expertises ou avis de droit commandés par le département Autorités dans les groupes 318.

M. Moret répondra par écrit. (Annexe 4: réponses données par le département Autorités.)

Page 42

Un élu radical demande pourquoi les amortissements ordinaires du PA ont baissé de 134 000 francs.

M. Moret répondra par écrit. (Annexe 4: réponses données par le département Autorités.)

Page 160

Une commissaire socialiste aimerait savoir pourquoi, alors que 40 000 francs avaient été budgétés pour le «Rassemblement E/F» politique sociale logement, seuls 10 000 francs ont été versés.

M. Moret explique qu'un règlement stipule qu'un subventionné n'a pas le droit de reverser à un tiers une partie – ou la totalité – de la subvention qu'il reçoit. Or il se trouve que le rassemblement reversait 20 000 francs à des tiers, soit à l'Asloca et à l'Avivo. Le Conseil administratif a donc décidé de ne pas verser ces 20 000 francs restants pour 2008. Il ajoute qu'il restait un reliquat de la subvention 2007 non versée, vu que ledit rassemblement disposait de réserves trop importantes. Finalement l'exécutif a décidé, cette année, de verser cette soulte pour 2007, car les réserves étaient attribuées d'une manière qui correspondait au règlement sur les subventions édictées par le Contrôle financier.

M. Tornare ajoute que Mme Salerno n'a pas pris part au vote (cf. art. 30). Il a décidé de mettre de l'ordre dans tous les dossiers de subventionnés en édictant un

règlement qui a été envoyé à toutes les entités concernées pour être signé par les responsables dans le cours de l'année 2008.

Un élu radical demande s'il est possible de recevoir ledit règlement.

M. Moret répond favorablement. (Annexe 4: réponses données par le département Autorités.)

Le même élu aimerait savoir si le Conseil administratif a entamé une même réflexion concernant la subvention à l'Avivo, puisqu'elle participe à des référendums qui n'ont aucun rapport avec la problématique qu'elle défend habituellement.

Le maire assure que le Conseil administratif contrôle que les subventions données à l'Avivo sont allouées strictement à des objectifs sociaux.

Page 161

Une commissaire écologiste constate que, concernant les subventions diverses et imprévues, rien n'est inscrit aux comptes 2007, ni au budget 2008, alors que 5000 francs apparaissent aux comptes 2008. Elle s'en inquiète vivement.

M. Moret répondra par écrit. (Annexe 4: réponses données par le département Autorités.)

Page 180 – cellule A002000 – groupe 365 – Institutions privées

Un commissaire de l'Union démocratique du centre aimerait recevoir un récapitulatif écrit concernant la caisse de retraite des conseillers administratifs. Il voudrait connaître les règles des taux de rentes et savoir combien il y a d'ayants droit, de façon non nominale.

M. Moret accède à sa demande. (Annexe 4: réponses données par le département Autorités.)

Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports
Audition de MM. Manuel Tornare, maire, chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, Sami Kanaan, directeur du département, André Lévrier-Ferrolliet, directeur du Contrôle financier, et Mme Simone Irminger, directrice adjointe du département

Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2008

Page III-97

Une commissaire de l'Union démocratique du centre s'interroge au sujet de l'objectif principal de surmonter le cloisonnement et la sectorisation des politiques et de parvenir à une meilleure coordination entre administrations sur un même territoire.

M. Tornare explique qu'il s'agit de l'un de ses chevaux de bataille, soit conduire les différents services à collaborer à l'interne comme de façon transversale entre départements. Il a trop vécu de cloisonnements lors de précédentes mandatures. Aujourd'hui, le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) travaille main dans la main avec les services de M. Pagani. M. Maudet et lui-même sont en train de réfléchir ensemble à l'amélioration de la propreté dans les parcs. Il faudrait envisager des sommes supplémentaires, mais surtout une coordination des forces.

Pour l'heure, le maximum possible est assuré. Le lundi à 7 h du matin, des employés du SEVE sont déjà en train de nettoyer les parcs, mais le maire relève que les lignes budgétaires octroyées lors du vote du budget ne correspondent plus aux nécessités actuelles puisque, depuis quatre ou cinq ans, les parcs sont de plus en plus fréquentés et que le nombre de personnes qui ne respectent pas l'environnement et se livrent à des incivilités est en franche augmentation.

Page III-99

Une élue de l'Union démocratique du centre fait référence à un objectif complètement atteint, à savoir évaluer de manière continue les prestations offertes à la population, afin de les adapter aux besoins, notamment dans le domaine de la petite enfance et celui des aides aux groupes les plus défavorisés. Elle demande à avoir par écrit les résultats de cette évaluation continue.

M. Tornare accède à sa demande. (Annexe 5: réponses données par le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports.)

Page III-101 – Délégation à la petite enfance

Une élue d'A gauche toute! a constaté que, malheureusement, l'ensemble du budget de la petite enfance n'avait pas été épuisé.

M. Kanaan explique que cette situation est due au fait que certaines ouvertures de crèches n'ont pas eu lieu aussi rapidement que prévu. Il propose d'envoyer plus de détails par écrit. (Annexe 5: réponses données par le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports.)

Page III-102

Un élu radical relève que Mme Salerno a annoncé qu'il y aurait un déficit technique de 200 millions pour la CAP en 2008, mais qu'aucune information n'est fournie par rapport à la FOP, la caisse de pension des employés des crèches. Il aimerait savoir quel est l'état de cette caisse, et si ce dernier aura ou non une influence sur les finances de la Ville à moyen ou long terme.

M. Kanaan estime que l'effet financier devrait être semblable pour toutes les caisses, même s'il semblerait que la FOP ait une stratégie d'investissement plus prudente. Il se renseignera et enverra des chiffres précis par écrit. (Annexe 5: réponses données par le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports.)

Page III-104

Un commissaire s'interroge sur ce que signifie l'expression «objectif demi-atteint» en ce qui a trait à l'élaboration d'un nouveau cahier des charges pour le nettoyage des préaux. Mme Irminger explique qu'il a été décidé de faire un géo-référencement des préaux en utilisant la même société qui a travaillé sur celui effectué dans les parcs pour le SEVE. Cette démarche a entraîné un peu de retard, car cette société n'a pas fourni ce travail dans les délais souhaités. Elle ajoute que, à la fin de 2008, l'élaboration du cahier des charges des responsables des bâtiments scolaires – en français courant les concierges – était à bout touchant.

Le même élu demande si le nettoyage des préaux durant les week-ends sera inscrit dans le cahier des charges de ces responsables.

Mme Irminger répond affirmativement, mais ajoute que, pour l'heure, le budget nécessaire pour organiser le nettoyage desdits préaux durant les fins de semaine n'existe pas.

Page III-107 – Espaces verts et environnement

Une commissaire de l'Union démocratique du centre s'interroge sur les trois objectifs 9000. Deux sont non atteints et un partiellement. Elle pense que la responsabilité des cadres est engagée sur pareil bilan.

M. Kanaan explique que Mme Cottu, l'ancienne cheffe de service, est partie à la fin novembre 2007. M. Oertli a commencé le 1er juin 2008. Entre deux s'est écoulé un intérim et certains objectifs ont été retardés pour laisser une marge de manoeuvre au nouveau chef de service.

Un commissaire écologiste demande si le Contrôle de gestion a édicté une directive sur les objectifs 2010.

Mme Irminger répond que le Contrôle de gestion demande aux services de suivre une procédure. C'était déjà le cas pour 2009. En outre, des indicateurs précis sont prévus pour 2010.

Le même élu a découvert dans le dernier objectif 2000 «Environnement» la phrase suivante: «Le SEVE poursuit ses efforts afin que les véhicules qui s'y prêtent soient alimentés en carburant biologique.» Il ne sait pas ce qu'est un carburant biologique.

M. Kanaan explique que ledit service possède quatre fourgons à gaz et que, au printemps 2009, une livraison de véhicules électriques est prévue, parce qu'il a été constaté des problèmes mécaniques liés à l'usage du bio-diesel. Il pense que carburant biologique est ici employé comme un terme générique.

Page III-109 – Social

Un commissaire de l'Union démocratique du centre pense qu'il s'agit du coeur de ce département, c'est pourquoi il aimerait plus d'informations. En 2008, une longue

polémique s'est développée au sujet des aides sociales. Il aimerait connaître les perspectives d'avenir dans ce domaine.

M. Tornare propose de revenir devant la commission dans quelques jours pour s'exprimer sur cette question importante.

Page III-114 – Sports

La commissaire rapporteuse de la commission des sports et de la sécurité explique que cette dernière a très bien compris que le travail concret de la réorganisation des services a pris beaucoup plus de temps que prévu, et qu'un effort particulier avait été consenti concernant le sport-handicap et la promotion du sport féminin. La commission a également apprécié le changement d'horaires des piscines dont l'ouverture a été étendue à 23 h. La rapporteuse souligne qu'on ne peut aller au-delà sans engager du personnel supplémentaire. Par ailleurs, un journal des sports est à l'étude, avec la collaboration des associations, ce qui est aussi un élément positif. Le Service des sports tente de favoriser la participation des autres communes, à l'image de celle de Cologny pour les sports nautiques.

La rapporteuse relève aussi que le Pôle hivernal des Bastions s'est soldé par un succès, notamment en ce qui concerne la patinoire. Les seuls bémols sont le ski nordique – qui a fait souffrir la pelouse – et la gestion des déchets.

Un élu radical s'interroge sur le suivi des coûts des grandes manifestations. Le département des finances et du logement avait laissé entendre que la commission des finances disposerait du coût global de la manifestation Arbres et lumières, or il ne figure pas dans ce document.

Mme Irminger précise que la manifestation Arbres et lumières implique uniquement le SEVE et que, par conséquent, les montants s'inscrivent dans le budget et les comptes du SEVE. Les manifestations qui sont récapitulées dans ce chapitre sont celles qui impliquent plusieurs services.

Un commissaire des Verts se souvient que le coût complet du Pôle hivernal avait été promis. Or, il ne le voit pas.

M. Kanaan rappelle que ce chapitre ne comprend que les manifestations qui dépassent 500 000 francs au total, y compris les prestations en nature et le temps de travail de l'administration. Le Pôle hivernal est loin de ce coût, mais il le fournira au commissaire par écrit. (Annexe 5: réponses données par le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports.)

Note du rapporteur: La séance est levée et l'étude du département de M. Tornare sera reprise à une date ultérieure.

Séance du 3 juin 2009
Audition de MM. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, Sami Kanaan, directeur du département, Claudio Deuel, chef de la Délégation à la jeunesse, Roland Dumoulin, chef du Service des pompes funèbres et cimetières, Daniel Oertli, chef du Service des espaces verts et de l'environnement, André Voirol, chef du Service des sports, Mmes Marie-Françoise de Tassigny, responsable de la Délégation à la petite enfance, Simone Irminger, directrice adjointe du département, Véronique Pürro, cheffe du Service social, et Dominique Moret, adjointe administrative au Service des espaces verts et de l'environnement

Rapport sur les comptes budgétaires et financiers 2008

Page 137

Un commissaire radical demande si des audits ont été demandés en 2008 dans ce département.

M. Kanaan répond négativement.

Page 139 – Cellule 5003000 – groupe 312

Un élu démocrate-chrétien demande pourquoi il y a une si grande différence. Il fait le constat que des notes sont rédigées parfois pour des montants bien moins élevés. Il trouve que, lorsqu'il y a de pareils écarts, cela mériterait une petite explication.

M. Kanaan répondra par écrit. (Annexe 5: réponses données par le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports.)

Pages jaunes

Page 171

Une commissaire socialiste aimerait savoir si le département dispose d'informations concernant les associations dont les subventions ont été transférées à l'Etat.

M. Tornare répond qu'il avait promis à toutes ces associations de les réunir pour savoir si tout se passait bien. C'est chose faite. La situation est satisfaisante, même si la crainte que l'Etat, contrairement à la Ville, après les élections, ne remplisse pas ses engagements – qui sont moraux – existe bel et bien. Le conseiller d'Etat Longchamp a donné des assurances, mais il faut voir quelle sera la majorité en novembre 2009 et quelle sera sa sensibilité sociale à ce moment-là.

Mme Pürro ajoute que, suite au souhait du Conseil municipal, ses services ont pris contact avec les associations pour organiser ces journées de rencontre entre la Ville, l'Etat et les diverses associations. Cet échange a donné pleine satisfaction à l'ensemble des participant-e-s. Des questions ont été dégagées. Et lors de la deuxième journée, MM. Longchamp et Tornare se sont prononcés sur des recommandations. Il faut savoir que des problématiques ont profondément évolué et

qu'il a été décidé de se concentrer sur la thématique de l'application de la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF). C'est l'Etat qui organisera la suite de la discussion. Et la formule du forum sera reprise dans un an.

M. Kanaan rappelle que le moratoire est valable deux ans. C'est une épée de Damoclès potentielle. Il souligne, par ailleurs, que l'accord n'interdisait pas la poursuite de relations sur le plan de subventions ponctuelles pour des projets ou des gratuités.

Page 173

Une élue rose constate au point 366, «Personnes physiques», une augmentation pour les espaces aînés. En revanche, malgré la précarisation croissante, une diminution apparaît par rapport au budget pour les rubriques «Actions communautaires», «Allocations sociales» et «Actions sociales exclusion».

Mme Pürro explique que ces 100 000 francs supplémentaires destinés aux espaces aînés correspondent aux billets de spectacles. Or, ils sont désormais financés par le biais du Fonds Zell.

M. Tornare signale qu'un petit problème se pose au sujet du Fonds Zell, parce que le legs comporte beaucoup d'obligations, d'actions, de titres et que, avec la crise, quelque 23% de sa valeur ont été virtuellement perdus.

Mme Pürro répond que les montants non dépensés sur les différentes lignes sous 366 correspondent au financement des voyages pour personnes âgées. Il y en a eu moins cette année, parce qu'il a été jugé que ce n'était pas forcément le rôle de la Ville d'organiser ces pérégrinations, au vu de la quantité d'institutions qui offrent cette prestation, à l'image de l'Avivo. La Ville s'est orientée vers l'organisation d'activités plus courtes et pour des personnes à mobilité réduite qui constituent un public moins intéressant pour les organismes précités.

Pour ce qui a trait aux allocations sociales, le département observe une diminution constante depuis que la Ville a transféré les dossiers à l'Hospice général et qu'elle ne fait plus de suivi individuel, n'intervenant plus directement. Force est de constater que très peu de demandes sont formulées. Il est certain que passablement de documents, de pièces justificatives sont exigés, mais c'est le cas de toutes les institutions qui font du soutien financier. Mme Pürro trouve inquiétant que, d'année en année, dans la situation actuelle de précarisation de la population, soit observé un reliquat sur cette ligne. Il conviendrait d'intervenir auprès des collaborateurs de l'Hospice général, du Centre social protestant et de Caritas pour qu'ils fassent davantage usage de cette prestation qui répond à un réel besoin de la population.

Cellule 5001000 – groupe 361

Un commissaire démocrate-chrétien constate que la FASe a joui d'une augmentation, alors même qu'à la page suivante du document, sous la rubrique 365, «Centres de loisirs», une assez forte diminution apparaît. L'élu s'inquiète de cette situation.

M. Tornare annonce qu'une journée d'étude est prévue avec l'ensemble des maisons de quartier et centres de loisirs de la Ville de Genève. Le magistrat attend beaucoup de cette séance, parce qu'un certain malaise règne actuellement dans ce secteur. Il s'agit de réaffirmer quelles sont les lignes politiques de la Ville, du Canton, des communes et de la FASe en la matière. Une loi a été votée au Grand Conseil l'automne dernier, du fait que le système de cogestion devenait intenable. Cette loi donne plus de force aux représentants des communes et du Canton pour mettre un terme aux différents blocages. Mais, ajoute le magistrat avec une certaine verdeur, on n'est pas sorti de l'auberge, parce que les problèmes sont nombreux.

M. Deuel explique que les salaires des animateurs, du personnel technique et administratif des centres de loisirs s'élèvent à 6 millions. Il faut savoir que le nombre de maisons de quartier a augmenté et surtout qu'une réévaluation de la fonction d'animateur a été effectuée, les salaires passant de la classe 13 à la 15. Or, la Ville de Genève paie plus de 60% des salaires, puisque la politique des vingt dernières années a été de soutenir les maisons de quartier. Les autres communes n'assurent que 50% de la masse salariale des animateurs. L'autre rubrique à laquelle l'élu démocrate-chrétien fait allusion – groupe 361 – touche au subventionnement et correspond au montant versé directement aux associations par la Ville. Il annonce d'ores et déjà que, dans le budget 2010, ce chiffre devrait être corrigé, dans la mesure où il est régulièrement sous-évalué depuis cinq ans et qu'il manque à chaque fois quelque 800 000 francs.

Le commissaire démocrate-chrétien insiste sur le fait qu'il y a néanmoins une diminution en 2008. M. Deuel dit qu'elle s'explique parce que cette rubrique comporte une partie des animations que la Délégation à la jeunesse elle-même organise.

Un élu démocrate-chrétien constate une diminution pour le Noctambus alors même que la promotion de ce service est de plus en plus importante.

M. Deuel explique que, depuis quatre ans, se développe un réseau urbain que M. Ferrazino et une majorité du Conseil municipal ont voulu introduire et qui émarge sur des lignes du département Autorités. Par ailleurs, une erreur de calcul a été commise les deux années précédentes, une partie des coûts ayant été imputée à la Délégation à la jeunesse. Correction a été faite, ce qui explique la diminution observée.

Un commissaire demande une confirmation concernant les cotisations AVS. Il croit comprendre que la commune a l'obligation de se substituer aux personnes qui ne paient pas cette cotisation, notamment à la suite d'une faillite.

Mme Pürro enverra toute la documentation afférente à ce dossier par écrit. Elle explique que la loi fédérale autorise certaines remises à certaines catégories de personnes. Elle n'est pas convaincue que la situation de faillite soit comprise dans ces catégories. La Confédération confie la gestion de ces remises aux cantons et la moitié du financement est effectivement assurée par les communes. (Annexe 5: réponses données par le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports.)

Page 174

Un commissaire démocrate-chrétien s'interroge sur le groupe 365. La Ville alloue un certain montant à «Action citoyenne par les jeunes». Le commissaire commence par féliciter le magistrat qui oeuvre beaucoup dans ce domaine, mais déplore une diminution des dépenses.

M. Deuel rappelle que cette rubrique s'appelait auparavant «Parlement des jeunes». Elle a été renommée, vu qu'elle est toujours utilisée, même si le Parlement des jeunes est quelque peu moribond depuis 2008.

Le magistrat estime, pour sa part, qu'il faut renoncer à cette idée de Parlement des jeunes en ville de Genève, parce que cela ne correspond plus à la réalité.

Page 175

Le même conseiller démocrate-chrétien constate que diverses associations ne reçoivent plus de subvention, à l'image de l'Ecole de cirque, ou des Portugais de Genève. Il demande si cet état de fait provient de ce qu'elles n'ont pas rendu leurs comptes.

M. Tornare répond qu'il a supprimé des subventions et qu'il en attribue d'autres, année par année, c'est-à-dire qu'il prend sur la ligne qui est à sa disposition, car il s'agit de sports pour lesquels il marque quelques réticences, comme la moto. Il indique aussi qu'une série de subventionnés situés hors de la Ville de Genève ne reçoivent plus d'aide financière, d'une part, parce qu'ils disposent d'assez de moyens et, d'autre part, parce que ce sont des sports qui peuvent être soutenus par les communes de résidence qui ont tellement pris l'habitude de voir la Ville débourser qu'elles ne donnent plus un sou. Quant à l'association des Portugais de Genève, elle a été dissoute.

Page 178

Un commissaire des Verts note une augmentation de 70% de la ligne de subvention pour favoriser l'organisation de manifestations sportives. Il souhaite une justification. M. Voirol explique que les 100 000 francs en diminution sur la ligne «Patinoire de Noël/Office du tourisme», ont été intégrés dans la rubrique «Manifestations sportives diverses».

M. Tornare ajoute que Genève Tourisme, ainsi qu'une partie des commerçants de la rue du Rhône, ne veulent plus participer au financement de cette patinoire.

Page 242

Un élu radical revient sur la soumission des comptes de la Ville à la loi sur la gestion administrative et financière, telle que la pense le Contrôle financier. Il estime que le Conseil administratif devrait avoir l'obligation de montrer le détail concernant les fonds spéciaux. Il demande si cette présentation sera effectuée l'année prochaine.

M. Kanaan relayera cette remarque à ses collègues du département des finances et du logement. Il fait lui-même partie du Comité de gestion des fonds spéciaux qui est consulté sur les normes mêmes de gestion. Il indique que le taux de risque était bas et qu'il a encore été abaissé.

Le même commissaire s'interroge sur la pertinence de placer ces fonds sur le marché, alors qu'ils pourraient l'être auprès de la caisse de la Ville et rémunérés au coût moyen de la dette. Tout le monde serait gagnant sans prise de risque aucune.

M. Tornare assure que, en réalité, peu de risques ont été pris dans le passé, puisque M. Muller avait géré ces fonds en bon père de famille.

M. Kanaan ajoute que les pertes sont tout de même en dessous de la moyenne de celles du marché pour 2008 qui, il faut le souligner, a été une année catastrophique.

Séance du 17 juin 2009

Département de la culture
Audition de MM. Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département de la culture, Boris Drahusak, codirecteur du département de la culture, Gianni Dose, adjoint scientifique, Jean-François Rohrbasser, conseiller culturel arts-scène, ainsi que Mmes Martine Koelliker, codirectrice du département de la culture, Virgine Keller, cheffe du Service aux artistes et acteurs culturels

Préambule

M. Mugny rappelle que le département est dans les chiffres noirs et qu'il rendra même quelques milliers de francs. Les réponses demandées par la commission des arts et de la culture lors de son audition ont été envoyées, et il se dit entièrement disposé à répondre à celles de la commission des finances.

La présidente de la commission des arts et de la culture, Mme Carron-Cescato, déclare que le département de la culture a reçu des louanges de la commission. La seule difficulté a été de déterminer s'il fallait voter ou non ces comptes. Le bureau du Conseil municipal avait donné des consignes claires, à savoir qu'il fallait simplement en prendre acte. Cependant, certains groupes ont jugé bon de passer au vote. C'est pourquoi, lors de la séance du 7 mai 2009, ces comptes ont été approuvés par la commission.

Rapport du Conseil administratif à l'appui des comptes.

Un commissaire écologiste s'interroge au sujet des retransmissions des séances du Conseil municipal sur TV Léman bleu. Manifestement, certains services de la Ville ont accès aux archives de ces retransmissions en différé via internet. Il demande si c'est le département de la culture qui gère ce dossier.

M. Mugny n'a pas connaissance de quoi que ce soit. Mme Koelliker précise que c'est au Secrétariat du Conseil municipal que revient cette charge. Il s'agit d'enregistrements audio et non vidéo.

M. Drahusak se renseignera et enverra une réponse écrite. (Annexe 6: réponses données par le département de la culture.)

Page III-67

Un commissaire démocrate-chrétien aimerait que soit précisé qui a demandé l'audit du Musée d'art et d'histoire (MAH).

Le magistrat se souvient qu'il s'agit de Mme Vera Figurek et de M. Christian Zaugg pour A gauche toute!, et de Mme Brunier pour le Parti socialiste. Il ignore combien de partis l'ont approuvé finalement, puisque l'audit a été agendé avant qu'il n'y ait eu débat. Il a coûté 80 000 francs. Son département a, par ailleurs, préparé un document récapitulatif qui répond à toutes les questions posées fréquemment sur cet audit, et il propose de l'envoyer à la commission des finances. (Annexe 6: réponses données par le département de la culture.)

Comptes budgétaires et financiers 2008

M. Drahusak distribue un document intitulé «Comptes budgétaires et financiers 2008» qui donne les masses et les principaux écarts du département de la culture. Il distribue un deuxième document qui comporte les explications des écarts au budget 2008. (Annexe 6: réponses données par le département de la culture.)

Le codirecteur du département de la culture commence par commenter le premier document. A la page 2, apparaissent les compétents et les hors compétents. Le département disposait d'un budget de 222 806 626 francs, finalement bouclé à hauteur de 223 522 991 francs. La différence de 716 000 francs correspond à la différence entre le crédit de 900 000 francs voté par le Conseil municipal pour le cinéma et des éléments qui n'ont pas été dépensés. Concernant les revenus, il avait été budgété 15 487 514 francs et les recettes ont marqué un dépassement de 2 267 917 francs. Si l'on soustrait du dépassement ce revenu supplémentaire, on obtient un montant de 1 551 552 francs.

A la page 3 est inscrite la situation hors imputations internes. Une différence de 567 000 francs est obtenue au niveau des charges et de 2 169 263 francs au niveau des revenus, ce qui fait que, hors imputations comptables, le département ristourne 1 600 000 francs par rapport au budget.

A la page 4 sont indiqués les volumes de ce qui est de l'ordre des services compétents.

Ensuite, en page 5, apparaissent les écarts entre le budget voté et les comptes 2008. M. Drahusak rend attentif au fait que, dans la présentation du budget, pour certains services compétents, il n'est pas possible, du point de vue du calendrier, d'imputer précisément les projets en fonction des centres de coûts et des départements. Ce qui est intéressant, c'est de voir, dans les pages liées aux services compétents, comment la ventilation a bougé. Cela prouve que l'administration est vivante et qu'il y a des projets qui sont abandonnés pour certaines raisons et d'autres qui sont accélérés.

A la page 6, il a été tenté de sortir tous les écarts qui peuvent se trouver sur des éléments à trois positions. Ils sont, par ailleurs, expliqués dans l'autre document distribué. M. Drahusak prend ainsi l'exemple de la cellule 3001, groupe 301 «Personnel administratif», où l'écart est fondamentalement lié à la différence qu'il peut y avoir entre la manière dont la Direction des ressources humaines impute au moment de l'élaboration du budget et l'évolution au sein de l'équipe de la direction du département, une personne pouvant par exemple passer d'un service à un autre en cours d'année. L'essentiel, c'est qu'au niveau du département les montants s'équilibrent.

Par ailleurs, beaucoup d'écarts apparaissent au poste 314, «Entretiens d'immeubles». Ce phénomène est lié aux travaux qui ont été faits. Tous les justificatifs ont été donnés à la commission des arts et de la culture.

Le codirecteur du département de la culture passe ensuite à la présentation du second document distribué qui comprend les explications des écarts évoqués plus haut.

A la page 1 figurent les principaux éléments liés à la ventilation des services compétents. Pour l'informatique, l'écart est lié à la gestion par projet de la Ville. La DSIC a été largement sollicitée pour fournir les bases de données du site internet, notamment avec le programme Géocol. Il s'agit de l'implantation d'un logiciel qui permettra de rendre beaucoup plus cohérent le système du Musée d'art et d'histoire (MAH), ainsi que celui de la Bibliothèque de Genève. Les écarts liés à la Direction des ressources humaines sont principalement liés à la problématique du rappel CAP (groupe 304). Les mouvements de personnel ont des incidences sur les cotisations CAP qui sont demandées à la Ville.

Concernant le groupe 305, la variation est liée à la problématique d'assurance accident, parce qu'une partie du personnel dépend de Generali, l'autre de la SUVA. Pour le reste, les explications ont déjà été données.

Parenthèse faite, M. Drahusak revient au premier document. En page 6 est donnée une explication générale concernant le domaine art et culture, en lien avec le groupe 305 du Service administratif et technique (SAT).

Concernant le groupe 390 (intérêts répartis), M. Drahusak rappelle que la commission des finances reçoit, de la part de la Comptabilité générale, la liste complète des intérêts répartis sur l'ensemble des centres de coûts.

En page 7, pour ce qui est du Service de la promotion culturelle, un montant significatif est rendu, du fait que des économies ont été réalisées au niveau des fournitures et de l'impression, et que des projets qui étaient liés à des enquêtes n'ont pas été engagés. Le groupe 365 est réajusté, parce que des difficultés d'imputation entre les groupes 362 et 363 sont apparues, qui n'auront plus lieu d'être dans le cadre du prochain budget. Sur la totalité, toutes les sommes allouées ont été dépensées, ou presque.

La promotion culturelle est bien entendu liée à l'accessibilité à ladite culture par le biais, notamment, de la mise à disposition de billets à prix réduits, voire gratuits. M.

Drahusak fait observer que, sur les cinq dernières années, l'écart entre le budget et les comptes se réduit progressivement, puisque le rythme de croisière concernant la carte 20 ans/20 francs, le chéquier culture, etc., est tranquillement atteint.

Le codirecteur du département de la culture passe ensuite au SAAC. L'écart y est lié aux subventions (groupe 365) et principalement au crédit voté par le Conseil municipal pour le cinéma. Concernant le Grand Théâtre, l'écart, au groupe 311, est dû à des travaux liés à la problématique de santé et sécurité au travail qui avaient été validés par l'exécutif. Finalement, l'écart au niveau du personnel administratif, c'est l'équivalent du montant non dépensé par des postes qui étaient à repourvoir.

Pour le Conservatoire et Jardin botaniques (CJB), l'écart dans le groupe 314, «Entretien d'immeubles», est lié à toutes les opérations qui ont été faites sur la serre. L'écart dans le groupe 301 correspond aux imputations de personnel temporaire ou sous contrat d'agences spécialisées, en lien avec des fonds privés obtenus pour la digitalisation des herbiers.

Dans le groupe 318, les dépenses sont liées au système RERO. C'est une facture qui est imputée à la DSIC et gérée par elle. Quand des dépassements apparaissent, des comptes de préfinancement sont établis et mis à contribution et se retrouvent ensuite sur des groupes où sont imputées des recettes.

M. Drahusak passe au MAH. L'écart dans le groupe 314 est lié aux travaux effectués au niveau du musée, à savoir l'affaissement des corniches. Pour le mobilier (groupe 311), c'est surtout les acquisitions qui ont été faites par le Musée de l'horlogerie et qui sont compensées par le groupe 436, puisque l'indemnité versée par l'assurance après le cambriolage est toujours au compte de bilan.

M. Drahusak poursuit avec le Musée d'ethnographie. Pour les groupes 310 et 313, les variations résultent des expositions. Une partie est compensée par des recettes faites et à faire en 2008, 2009 et 2010 grâce, notamment, à l'exposition sur le Vaudou qui est en tournée européenne pendant trois ou quatre ans. Il termine avec la Bibliothèque de Genève où des coûts salariaux importants apparaissent, compensés, en partie, par le crédit voté par le Conseil municipal pour qu'une partie de la base de données concernant les documents iconographiques soit mise en ligne. C'est le cas aujourd'hui. Le processus de numérisation va être poursuivi. Reste le dernier bout du crédit de rétroconversion, que la chambre délibérative avait voté avant que le département ne vienne présenter la situation générale.

Un commissaire des Verts relève que 2 millions supplémentaires apparaissent dans les revenus du département de la culture, soit une augmentation de près de 20%. Il demande quelques précisions.

M. Drahusak répond que cette fluctuation est due à la DIN (cf. Bibliothèque de Genève) et des rentrées plus importantes provenant de la location des salles aux entreprises privées. Il convient toutefois d'ajouter qu'il ne s'agit pas systématiquement de réels revenus, mais aussi de prestations internes, de gratuités. Une réponse écrite plus détaillée sera fournie. (Annexe 6: réponses données par le département de la culture.).

Page 87

Un commissaire radical demande si le dépassement dans le groupe 318 est dû à l'audit du MAH, ou si d'autres audits ont été menés.

M. Drahusak explique que c'est une partie peu importante de ce dépassement. En revanche, pour le processus de recrutement du directeur du Musée d'ethnographie, le recours aux services d'un chasseur de têtes a été tenté. Une entreprise a été mandatée, un profil validé, et envoyé à 80 personnes dans le monde susceptibles d'être intéressées par le poste ouvert. Finalement, avec tous ces filtres, six ou sept personnes ont été auditionnées par la commission de sélection. La pratique veut que leurs déplacements soient pris en charge. La société a donc fait parvenir une facture munie de tous les justificatifs nécessaires. Il n'y a pas eu d'autres audits.

Page 99 – groupes 301 et 306

Le même élu radical constate qu'il y a des charges négatives sous «Traitement du personnel» et «Prestations en nature» de la Maison Tavel et s'en inquiète.

M. Drahusak posera la question à la Direction des ressources humaines et répondra par écrit. (Annexe 6: réponses données par le département de la culture.)

Page 242

Une commissaire socialiste pose une question sur la liste des fonds spéciaux. Elle avait demandé à la commission des arts et de la culture quels étaient ceux qui étaient attribués à la culture. La réponse lui est parvenue, mais elle aimerait le détail des affectations.

Le magistrat promet une réponse écrite. Il observe néanmoins que ces informations devraient figurer dans ce document, puisqu'il s'agit d'une question récurrente et que les affectations sont quasiment les mêmes chaque année. (Annexe 6: réponses données par le département de la culture.)

Séance du 24 juin 2009

Contrôle financier
Audition de M. André Lévrier-Ferrolliet, directeur du Contrôle financier, concernant le rapport de l'organe de révision 2008

Rapport de l'organe de révision relatif aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008

M. Lévrier-Ferrolliet signale d'entrée de jeu que ce rapport ne comporte qu'une seule réserve, à savoir la vérification des éléments qui leur sont communiqués par l'Etat. Le Contrôle financier a pris contact avec les services du Canton à ce sujet. Ces derniers ont répondu que l'attestation de ces chiffres leur demanderait un gros travail. Un modus vivendi qui convienne aux différentes parties est actuellement recherché. En effet, d'un côté, on comprend la surcharge de travail que cette

vérification peut représenter pour les services de l'Etat et, de l'autre, ces derniers reconnaissent la légitimité de la demande du Contrôle financier. Courant 2009, une solution devrait être trouvée. Une réserve avec une provision sur reliquat, qui est évaluée à 30%, a été faite. Ainsi, les risques de pertes sont couverts de façon prudente. En ce qui concerne la Banque cantonale de Genève, les fonds propres dépassent de 3 millions la valeur obtenue au bilan, c'est pourquoi le Contrôle financier n'émet plus de réserve sur l'évaluation de ladite banque. Ce sont les éléments essentiels du rapport que le directeur voulait relever.

Un conseiller municipal radical pose la question du référentiel comptable. Dans le rapport sur les bains des Pâquis, le Contrôle financier déclare que la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat s'applique aux communes par le biais de son article 4. Il en vient à la soumission des comptes de la Ville aux normes IPSAS. Le commissaire reconnaît qu'il y a quelques problèmes qui nécessiteraient une décision politique préalable mais, entre-temps, un certain nombre de points devraient être réglés. L'article 58 dit que les comptes doivent contenir un bilan et un compte de fonctionnement – la Ville répond à ce critère – un compte d'investissements – la Ville en a un, même s'il est un peu lacunaire – un tableau de trésorerie et un tableau de variation des capitaux propres – la Ville n'en dispose pas. A son avis, la Ville ne respecte pas cette loi dans la mesure où les comptes présentés sont lacunaires. Le commissaire pense que, sans adhérer aux normes IPSAS, la Ville pourrait apporter un certain nombre d'améliorations à la présentation de ses comptes. Il demande à M. Lévrier-Ferrolliet quels sont, selon lui, les principes de la loi que la Ville devrait appliquer.

Ce dernier explique que la Ville est soumise à la loi sur l'administration des communes qui renvoie au plan de présentation comptable des communes genevoises. Pour l'instant, la Ville n'est pas soumise à l'établissement de flux de trésorerie, de provisions. En 2010, une nouvelle norme sera mise en application, les règles de l'Association pour les finances et la comptabilité publiques, le MCH2, qui ressemble aux normes IPSAS, en moins strict. On retrouvera dans la présentation comptable de la Ville tous les éléments qui ont été énumérés par l'élu radical. Actuellement, la Ville n'est pas obligée de présenter ses comptes selon ces normes (cf. sous réserve des dispositions communales). Les comptes pourraient être adaptés avant que ne soit formulée l'obligation d'en changer la présentation. Mais il n'en a pas discuté avec la direction du département des finances et du logement.

Ledit conseiller insiste et lit l'article 4 de la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF) qui dit que les communes appliquent les principes de la présente loi. Et de demander si la Ville applique ces principes.

M. Lévrier-Ferrolliet répond que oui, parce qu'il est écrit les principes de la présente loi et que les normes ne sont pas des principes. L'article 4 dit aussi, ajoute le directeur, «sous réserve des dispositions particulières applicables aux communes». Cela renvoie au MCH1. Il répète que la Ville n'est pas encore astreinte à autre chose.

Examen du document page par page

Annexe 4-1

2. *Disponibilités – Placements*

Un commissaire démocrate-chrétien demande un complément d'information concernant le point 2, et plus particulièrement sur l'importance de ce montant de 15 millions de francs. M. Lévrier-Ferrolliet répond que, normalement, les disponibilités qui sont excédentaires ne doivent pas être conservées, mais utilisées au remboursement de la dette ou au financement des investissements. Mais il faut savoir que les possibilités de placement de trésorerie sont relativement rigides et que, lorsque des remboursements d'emprunts arrivent à échéance et que toutes les sommes disponibles n'ont pas été réaffectées dans la trésorerie, il reste un petit volant temporaire. Ici, il est placé sur un mois. Laissé sur un compte bancaire, il ne rapporte rien. Avec cette méthode on gagne 0,5%.

3. *Contrats sur produits dérivés*

Le même élu demande quelle est la signification de ces produits dérivés car, aujourd'hui, tout le monde est traumatisé par ce vocabulaire. Il souhaite savoir si la Ville agit d'une manière saine ou si elle court après une rentabilité maximale.

Le directeur du Contrôle financier explique qu'il s'agit d'un contrat plancher. Pour lui, il ne comporte pas de risque particulier. Il ne porte pas sur le capital lui-même, mais sur un écart d'intérêt par rapport à la prime. Il précise que cela n'a aucun lien avec les 15 millions évoqués précédemment.

4. *Cautionnements, garanties, gages en faveur de tiers, autres engagements conditionnels*

L'élu démocrate-chrétien souligne encore le souci de précision du Contrôle financier, puisqu'on voit figurer des garanties de loyer pour 11 667 francs. Il demande à quoi ces écritures correspondent.

M. Lévrier-Ferrolliet signale que c'est la Direction des finances qui a eu le souci d'être pointilleuse. Ce montant correspond à la prise en charge par le Service social des garanties de loyer pour les personnes qui ne peuvent avancer ces sommes.

5. *Dettes découlant de contrats de leasing non portés au bilan*

Le même conseiller municipal démocrate-chrétien se demande s'il est sain d'avoir des contrats de leasing pour des montants aussi importants, et s'il ne serait pas plus économique d'avoir des véhicules en propre.

M. Lévrier-Ferrolliet précise qu'il s'agit de contrats de leasing pour des sanitaires autonettoyants. Il ajoute que tout dépend du taux, de la volonté d'acquisition ou de location. Pour les sanitaires, il s'était posé la même question que le commissaire. C'est purement une décision de gestion. Ce n'est pas le rôle du Contrôle financier de

se prononcer sur ce choix. La Direction des finances serait plus à même de répondre.

Un élu radical demande s'il y aurait d'autres contrats de leasing de ce type qui ne figureraient pas dans cette annexe.

M. Lévrier-Ferrolliet répond qu'aucun autre contrat de leasing que ceux qui sont répertoriés ici n'a été trouvé.

6. *Valeur intrinsèque des immeubles locatifs*

Un élu démocrate-chrétien relève que les immeubles appartenant aux caisses de prévoyance sont soumis aux normes de présentation des comptes des institutions de prévoyance professionnelle RPC26 et qu'un ajustement annuel de leur valeur est effectué. Il demande si la Ville procède de la même manière.

M. Lévrier-Ferrolliet répond affirmativement. Actuellement, un groupe de travail a été constitué qui a pour tâche l'évaluation du parc immobilier des immeubles locatifs. Il y aura un appel d'offres pour un expert en vue de vérifier si la valorisation de 1 844 000 francs est exacte. C'est un travail qui devrait durer cinq ans.

8. *Evaluation de certains postes au bilan*

Le même élu démocrate-chrétien demande ce que représente ce bilan pour les titres en portefeuille, vu les secousses financières de 2008.

Le directeur du Contrôle financier le renvoie au poste 121 du bilan (annexe 1.1). Y apparaissent presque 35 millions de valeur d'acquisition des titres et, l'an passé, avec une plus-value de cours de 6 millions. Cette année, il convient de relever une moins-value de 2 356 000 francs qui, par rapport au fait que la Bourse avait perdu 30% à la fin de l'année, n'est pas catastrophique; mais encore faut-il savoir quelle est la valeur d'acquisition de ces titres. M. Lévrier précise que c'est une perte non réalisée au 31 décembre 2008.

Annexe 4-2

Un commissaire d'A gauche toute! constate que, dans la valeur comptable des immobilisations couvertes par l'assurance incendie, l'Hôtel Métropole émarge à 58 millions et le Restaurant du Parc des Eaux-Vives à 231 000 francs. Il s'inquiète de cette différence.

M. Lévrier-Ferrolliet explique que, pour des raisons historiques, la valeur du bâtiment figure dans la rubrique 129 «Autres placements». Il va d'ailleurs demander que cela change et que cela figure dans «Immeubles locatifs» (rubrique 123). La valeur de l'immeuble est estimée à 56 millions environ. Pour comparer la valeur comptable de l'Hôtel Métropole à celle du Restaurant du Parc des Eaux-Vives, il faudrait soustraire ces 56 millions.

Annexe 5
Fonds spéciaux 2008

Un commissaire radical aimerait savoir ce que pense M. Lévrier-Ferrolliet de la manière dont la Ville gère ces fonds et sur la qualité d'information dont disposent les conseillers municipaux, qu'il qualifie, quant à lui, de lacunaire.

Le directeur du Contrôle financier explique que, à un moment donné, des tiers ont légué des titres ou de l'argent à la Ville. On considère que la donatrice ou le donateur a transféré le risque du titre au fonds. En 2007, la Direction des finances a décidé de ne plus considérer que c'était du cash et de verser un intérêt sur ces fonds, mais d'acquérir des titres pour augmenter la potentialité de rentabilité. Le timing a été mauvais, puisque cette année la Bourse a plongé. Les fonds ne peuvent être dépensés tant que les titres ne sont pas revenus à leur valeur du capital d'origine. Dans la dernière ligne du tableau, on voit la correction de la valeur des titres qui ont été placés. Il s'est posé la question de savoir si la Ville avait le droit de placer ces titres et de faire courir un risque à ces fonds de placement que la donatrice ou le donateur n'avait pas souhaité, puisqu'il-elle avait versé un montant en argent liquide. Le capital doit être utilisé dans le but qu'avait souhaité la donatrice ou le donateur et non pour effectuer des placements financiers. A la question de savoir si la déontologie a été respectée en l'occurrence, M. Lévrier-Ferrolliet aurait tendance à répondre que non. Même s'il faut savoir que, à long terme, ces titres vont revenir à leur niveau d'origine, il n'en demeure pas moins que, dans l'intervalle, il n'y a plus d'accès aux fonds, ce qui explique que le Contrôle financier ait accepté ce mode de faire.

Un conseiller municipal d'A gauche toute! observe que la situation pourrait aussi empirer. M. Lévrier-Ferrolliet rétorque que, si l'on regarde les statistiques boursières, les fortes baisses sont toujours suivies de remontées. Il y a une linéarité sur le long terme. Pendant ce temps, les titres vont verser des dividendes, des revenus. Mais, d'un point de vue moral, il n'est pas sûr que la volonté des donatrices et donateurs ait été respectée.

Un conseiller municipal radical demande pourquoi le capital de la Fondetec figure dans les comptes de la Ville.

M. Lévrier-Ferrolliet explique que cette inscription apparaît parce qu'il a été entièrement amorti et qu'il figurait au patrimoine administratif. C'est une proposition de crédit qui avait été faite en 1998 et qui devait être amortie par rapport aux règles comptables applicables au patrimoine administratif. La procédure est correcte.

Séance du 1er juillet 2009
Discussion de la commission

Préambule

La présidente de la commission rappelle qu'il convient de voter au cours de la séance même les comptes la proposition PR-690, afin de respecter les délais légaux.

Un commissaire radical regrette que les réponses produites par le département de Mme Salerno ne lui soient parvenues que la veille et dans un format illisible. Il avait demandé à les avoir il y a de cela plusieurs mois, afin de prolonger son questionnement, opération rendue impossible. Il propose, en conséquence, d'établir une liste des documents que la commission a demandé cette année de manière que, à l'avenir, ceux-ci soient distribués dès la présentation des comptes et qu'ils puissent être utilisés.

Prises de position des groupes

Le groupe libéral se dit à chaque fois confronté au même problème, lorsqu'il s'agit des comptes de la Ville de Genève. Ils sont acceptables dans la mesure où ils sont comptablement justes, mais inacceptables dans la mesure où ils ne correspondent pas à ses objectifs politiques. Le groupe n'a pas voté le budget en lien avec ces comptes; néanmoins la proposition PR-690 qui a été transmise à la commission des finances transcrit de manière conforme les événements qui ont eu lieu pendant l'année 2008 et correspond au budget qui a été voté par la majorité du Conseil municipal.

Le groupe libéral s'abstiendra donc sur le vote desdits comptes. En revanche, il aimerait formuler un certain nombre de remarques. Si les comptes sont aussi favorables, cela est dû, selon lui, à certaines mesures et en particulier au *personal stop*. Par ailleurs, un travail intense a été effectué sous l'impulsion de la commission des finances pour passer de comptes et budget comptables à des comptes et budget par prestations. Cet objectif doit encore être poursuivi et atteint dans les meilleurs délais. Il devrait être possible de travailler exclusivement sur la base des prestations et des objectifs du Conseil administratif. Or, la situation actuelle est celle d'un régime qu'il convient de qualifier d'intermédiaire, puisque les objectifs sont formulés mais pas encore quantifiés. Il est donc difficile de comparer. Par conséquent, le groupe libéral, fidèle à ses convictions, demande que soit développé et approfondi le principe d'établir un budget et des comptes par missions et prestations avec une quantification de chacune des missions et prestations qui rende la comparaison possible, de sorte à pouvoir décider politiquement si une prestation est encore souhaitable et si elle a été remplie dans les enveloppes budgétaires qui étaient prévues à cet effet. Si le groupe libéral s'abstient, ce n'est pas par dénigrement du travail effectué, c'est simplement parce que les objectifs fixés dans le budget 2008 n'étaient pas conformes à ses objectifs politiques.

Le groupe des Verts déclare se réjouir des résultats de l'exercice, puisque les comptes sont excellents. Cela a permis de diminuer la dette, fardeau que les Verts souhaitent voir s'alléger d'année en année. Ces bons résultats étaient prévisibles dès le milieu de l'année dernière. Le Conseil administratif aurait pu être tenté de relâcher un peu la bride et les Verts le félicitent de ne pas l'avoir fait et d'avoir su maîtriser les dépenses. Les Verts partagent, en partie, les remarques du Parti libéral sur la présentation des comptes, en étant même un peu plus sévères. Le travail d'évaluation politique ne peut pas se faire avec les documents mis à disposition actuellement et les Verts le regrettent. Pour pouvoir juger des prestations, il faut des indicateurs et des objectifs clairs. Cependant, globalement, les Verts sont contents

du résultat et de la façon dont l'exécutif a géré le budget. Ils accepteront donc les comptes.

Le groupe radical confirme que les comptes sont justes, comme l'a relevé le Contrôle financier. Cependant, il convient de distinguer les comptes de la gestion. Au niveau des comptes, le groupe radical n'est pas tout à fait satisfait, dans le sens où l'information comptable pourrait être largement améliorée, en indiquant un certain nombre d'informations qui lui paraissent nécessaires pour juger de la validité économique de l'exercice 2008. Par exemple, un bénéfice de 155 millions apparaît dans l'exercice 2008 mais, dans le même temps, au gré de l'étude du document, la commission apprend que le déficit technique de la caisse de pension a augmenté de 200 millions, puisque le degré de couverture de la caisse est passé de 92% à 76%. C'est assez inquiétant et c'est une information plutôt désastreuse au sujet de ce qui s'est passé en 2008. Le groupe radical rappelle que le taux statutaire de la CAP est de 80% et que cette exigence n'est plus remplie selon la loi. Il en découle que des mesures doivent être prises. Il eût été souhaitable que cette information figure dans les comptes. Par ailleurs, il y a d'autres informations qui manquent dans ces comptes, néanmoins conformes à la loi sur l'administration des communes.

Concernant le rapport de gestion, le groupe radical rejoint les propos des groupes libéral et des Verts. Beaucoup trop d'objectifs sont dépourvus d'indicateurs. De plus, les objectifs stratégiques, par exemple l'augmentation du nombre de places en crèches, se trouvent mélangés avec des objectifs anodins et inintéressants pour le travail politique de la commission des finances. Le groupe radical demande que cet aspect soit amélioré, mais il a des doutes, car cela fait trois ans que cette requête est formulée par ses soins en pure perte. Concernant le budget par missions et prestations que les radicaux et les libéraux demandent à cor et à cri depuis un certain temps, le groupe radical constate que la loi vient d'être modifiée et que la présentation du budget doit se faire par programme à partir de l'exercice 2011. Et il n'y a pas de place pour une interprétation du Conseil administratif. Le groupe radical demandera donc à qui de droit de trancher pour savoir quelle est la loi qui doit s'appliquer aux comptes de la Ville. Reste que, de l'avis du groupe radical, ce n'est pas la loi sur l'administration des communes, mais la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat qu'il s'agit d'appliquer.

Concernant l'approbation de ces comptes 2008, le groupe radical estime qu'il faut se montrer responsable et ne pas systématiquement refiler le bébé à l'Etat, puis que, en cas de refus, le Conseil d'Etat se chargera lui-même de corriger l'arrêté municipal. Pour cette raison, le groupe radical votera donc ces comptes.

Le groupe A gauche toute! avait déclaré, en son temps, que le budget 2008 était sous-évalué. Les comptes démontrent qu'A gauche toute! avait raison, puisqu'il y a 150 millions d'excédent de recettes. Le groupe A gauche toute! rend chacun-e attentif-ve au fait que transparaissent quand même les premiers effets de la crise dans ces comptes 2008. Les fonds spéciaux ont été quelque peu malmenés. Tout n'est pas parfait, mais le groupe A gauche toute! acceptera ces comptes.

Le groupe démocrate-chrétien s'abstiendra. Il considère que la dimension politique l'emporte sur l'aspect comptable. Bien évidemment, les comptes sont justes, mais la politique préconisée par le budget n'est pas celle que le groupe démocrate-chrétien a

soutenu. En approuvant les comptes, il laisserait penser qu'il justifie la politique poursuivie. Par ailleurs, le groupe démocrate-chrétien partage les remarques et propositions concernant la présentation du budget, notamment sur la quantification des objectifs. Enfin, une remarque s'impose concernant la CAP. Pour le groupe démocrate-chrétien, il s'agit d'une question autre que celle des comptes de la Ville, à moins qu'il soit subitement souhaité, demain, que la CAP devienne un service de la Ville, ce qui ne semble pas être le cas. Aujourd'hui, avec un degré de couverture de 76%, l'inquiétude peut certes percer, mais il n'est pas forcément légitime de prendre des mesures.

Le groupe de l'Union démocratique du centre s'abstiendra sur le vote de ces comptes par souci de cohérence, puisqu'il n'a pas approuvé le budget correspondant. Le vote sur les comptes, c'est une décharge donnée à la gestion administrative du Conseil administratif. Il serait mal compris dans le public d'offrir pareille décharge à l'exécutif, alors que, en tant que parti, on n'a pas approuvé les intentions politiques que sous-tendent cesdits comptes.

Le groupe de l'Union démocratique du centre constate que les charges sont parfaitement maîtrisées, mais que les revenus, principalement les recettes fiscales, sont clairement sous-évaluées, intentionnellement. C'est habile de la part du Conseil administratif de ne pas communiquer une estimation correcte des recettes réelles quand celles-ci promettent d'être excellentes, puisque l'opération ainsi conduite permet d'éviter de multiples revendications, notamment à l'interne de l'administration municipale. Reste que, vis-à-vis des contribuables, c'est malhonnête. Et c'est même d'autant plus malhonnête, renchérit le groupe de l'Union démocratique du centre, qu'il n'est pas légal de prélever plus d'impôts qu'il ne faut pour assurer le ménage communal. Aussi l'Union démocratique du centre continuera-t-elle à préconiser la baisse de la fiscalité, comme le renforcement de la sécurité des habitant-e-s et la souveraineté des citoyen-ne-s. Au niveau communal, l'action politique ne peut guère porter que sur la fiscalité et partiellement sur la sécurité. Encore faut-il le vouloir. Et de marteler que ce n'est pas correct de disposer de 120 millions d'excédent par rapport au budget. En 2010, le groupe de l'Union démocratique du centre sera beaucoup plus attentif et la difficulté sera plus grande pour le Conseil administratif qui devra véritablement effectuer des choix. En conclusion, l'Union démocratique du centre s'abstiendra et dira en séance plénière tout le mal qu'elle pense de ces comptes.

Le groupe socialiste tient tout d'abord à s'élever fermement contre les accusations de malhonnêteté formulées par le groupe de l'Union démocratique du centre à l'encontre du Conseil administratif au sujet de l'estimation de l'assiette fiscale municipale. Le groupe socialiste est de même choqué de voir prêtées à l'exécutif de la Ville par le même groupe de l'Union démocratique du centre des intentions sinueuses, voire des calculs plus ou moins subtils. Plus grave, le groupe socialiste rappelle que la Ville de Genève ne peut jamais – secret fiscal oblige – que travailler à partir des chiffres donnés par le Canton pour estimer le montant sur lequel elle peut tabler pour son propre budget annuel, un Canton qui, d'ailleurs, se situe bien plus à droite politiquement que la Ville n'est à gauche, puisque comprenant au sein de son législatif deux partis d'extrême droite fort bien représentés aux côtés des partis de l'Entente, la gauche dite «de la gauche» étant absente. Si calculs ou machinations il devait y avoir...

Pis encore, les propos du groupe de l'Union démocratique du centre qui touchent à la moralité même du Conseil administratif, lui reprochant de percevoir sciemment un surplus d'impôt alors qu'il conviendrait, au contraire, de baisser le centime additionnel, montrent que ce parti, qui se targue de pratiquer une gestion sage et raisonnable des deniers publics, se moque de fait totalement du poids de la dette et qu'il lui est totalement indifférent de la voir diminuer.

Eh bien, ce n'est pas le cas du groupe socialiste qui salue l'excellente politique menée par le Conseil administratif et sa ministre des finances en particulier, qui par son habileté, sa ténacité et son efficacité a su profiter de la conjoncture pour réduire la dette communale de quelque 200 millions. Certes, la crise est là, et il y a fort à parier que les comptes 2009 n'apporteront pas les mêmes satisfactions, mais il n'en demeure pas moins très confortable d'aborder cette période de turbulence dans ces conditions.

C'est dire que le groupe socialiste approuvera les comptes 2008, tout en relevant que, lui aussi, à l'image de plusieurs groupes qui se sont déjà exprimés, souhaite voir établis dans les meilleurs délais des budgets et comptes annuels par missions et prestations quantifiées. Enfin, concernant la situation financière de la CAP, le groupe socialiste rejoint la position du groupe démocrate-chrétein, même s'il partage pour une part les inquiétudes libéralo-radicales.

Vote de la commission

Au bénéfice des explications fournies, les membres de la commission des finances vous invitent, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, par 8 oui (2 AGT, 3 Ve, 2 S, 1 R) et 4 abstentions (2 UDC, 1 L, 1 DC), à accepter les deux projets d'arrêté ci-dessous.

Le Conseil administratif vous présente deux projets d'arrêtés. Le premier se rapporte aux dépassements de crédits budgétaires de fonctionnement. Le deuxième a trait à l'approbation des comptes annuels de la Ville de Genève et de son bilan établis au 31 décembre 2008.

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les dépassements de charges sur les crédits budgétaires du rapport du Conseil administratif à l'appui des comptes 2008;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 63 221 653,80 francs pour couvrir les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL

vu les articles 30, alinéa 1, lettres d), e) et f), et 75, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés dans le rapport du Conseil administratif à l'appui des comptes 2008;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la Ville de Genève pour 2008 est approuvé pour les montants suivants:

	Fr.
charges	1 105 142 469,34
sous déduction des imputations internes de	68 524 016,64
soit un total des charges nettes de	1 036 618 452,70
revenus	1 260 187 354,09
sous déduction des imputations internes de	68 524 016,64
soit un total des revenus nets de	1 191 663 337,45
excédent de revenus	155 044 884,75

Il est à mentionner que ces comptes comportent une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les charges de fonctionnement relatives à l'acquisition de collections.

Article 2. – Compte d'investissements

Le compte d'investissements 2008 est approuvé pour les montants suivants:

		Fr.
a)	patrimoine administratif	
	dépenses	63 823 323,52
	recettes (prélèvements sur préfinancements inclus)	5 929 686,41
	investissements nets	57 893 637,11
b)	patrimoine financier	
	dépenses	8 164 144,88
	recettes (prélèvements sur préfinancements inclus)	0,00
	investissements nets	8 164 144,88
c)	total	
	dépenses	71 987 468,40
	recettes (prélèvements sur préfinancements inclus)	5 929 686,41
	investissements nets	66 057 781,99

Article 3. – Financement des investissements

Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants:

			Fr.
a)	patrimoine administratif		
	investissements nets		57 893 637,11
	amortissements		62 170 008,24
	amortissements complémentaires	+	0,00
	excédent de revenus de fonctionnement	+	155 044 884,75
	autofinancement		217 214 892,99
	excédent de financement		159 321 255,88
b)	patrimoine financier		
	investissements nets		8 164 144,88
	amortissements (autofinancement)		2 439 597,80
	insuffisance de financement		5 724 547,08
c)	total		
	investissements nets		66 057 781,99
	amortissements	+	64 609 606,04
	amortissements complémentaires	+	0,00
	excédent de revenus de fonctionnement	+	155 044 884,75
	autofinancement		219 654 490,79
	excédent de financement		153 596 708,80

Article 4. – Variation de la fortune

L'augmentation de la fortune, soit 155 044 884,75 francs, est approuvée; elle correspond à l'excédent de revenus du compte de fonctionnement.

Article 5. – Bilan

Le bilan au 31 décembre 2008 est approuvé, totalisant tant à l'actif qu'au passif 2 649 209 454,57 francs dans la composition suivante:

Actif	*Fr.*
Patrimoine financier (natures 10 à 13)	
(Après déduction de 147 595 813,17 francs, provisions pour pertes sur débiteurs, nature 24)	1 648 140 070,39
Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	
(Après déduction de 120 000 francs, provision pour perte sur prêt, nature 24)	1 001 069 384,18
Total de l'actif	2 649 209 454,57

Passif	
Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	112 451 939,56
Dettes à court, moyen et long terme (natures 21 et 22)	1 640 000 000,00
Engagements envers des entités particulières (nature 23)	49 341 794,55
Provisions (nature 24)	125 571 873,52
Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	13 884 907,92
Fortune nette (nature 29)	707 958 939,02
Total passif	2 649 209 454,57

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2008 à 15 533 691 francs.

Annexe No 1

Réponses à la Commission des finances suite à l'audition sur les C2008 du mercredi 29 avril 2009 - Détail des principaux montants imputés en 318 au Département des finances et du logement

- **Détail du poste 318380 « Expertises effectuées par des tiers » sur le 100100 Direction du département des finances et du logement de 21'500.-**

1er volet d'un mandat confié pour l'établissement d'un état des lieux de la situation dans l'administration en matière d'égalité hommes/femmes et d'égalité des chances	21'500.00
Total	21'500.00

- **Détail du poste 318290 « Prestations des graphistes » sur le 100101 Agenda 21 de 7'801.-**

Conception et réalisation du dernier volet de brochure "Agir pour la Ville ensemble" intitulé "Cohésion sociale, un des piliers du développement durable".	7'800.00
Total	7'800.00

- **Détail du poste 318500 « Honoraires pour établissement de projets » sur le 100101 Agenda 21 de 103'000.-**

Mandat confié pour l'organisation et la réalisation du concept lié au projet « Point de vue sur les droits humains » mené dans le cadre du 60ème anniversaire de la signature de la Déclaration universelle des droits humains.	103'000.00
Total	103'000.00

- **Détail du poste 318550 « Prestations pour services divers » sur le 100101 Agenda 21 de 70'000.-**

Financement des prestations 2008 du Forum Saint-Jean Charmilles (favoriser la démocratie participative à l'échelon du quartier de Saint-Jean)	10'000.00
Mandats octroyés dans le cadre du projet d'Aalborg sur les volets communication, indicateurs et consultation interne/externe	60'000.00
Total	70'000.00

- **Détail du poste 318610 « Organisation/production d'événements » sur le 100101 Agenda 21 de 81'926.16**

La Ville de Genève en partenariat avec ICLEI (Conseil international pour les initiatives écologiques locales) a organisé un symposium sur les effets du changement climatique dans les villes. Mandats confiés dans le cadre de l'organisation de ce symposium.	81'926.16
Total	81'926.16

- **Détail du poste 318380 « Expertises effectuées par des tiers » sur le 100501 Comptes de régie (GIM) de 38'871.97**

- **Détail du poste 318380 « Expertises effectuées par des tiers » sur le 100501 Comptes de régie (GIM) de 38'871.97**

Mandat sur la gouvernance de la GIM	13'880.00
Mandat confié pour l'établissement d'un état des lieux sur les occupations des parkings gérés par la GIM	23'507.00
Mandat confié pour l'établissement d'un cahier des charges relatif à la gestion et à l'entretien dans le cadre du projet de la vélostation des Grottes	1'485.00
Total	38'872.00

- **Détail du poste 318390 « Honoraires divers » sur le 100501 Comptes de régie (GIM) de 8'670.50**

Réalisation de brochures de présentation des établissements publics de la GIM	8'455.30
Divers	215.20
Total	8'670.50

- **Détail du poste 318400 « Honoraires d'avocats et de notaires » sur le 100501 Comptes de régie (GIM) de 4'250.-**

Honoraires d'avocats pour des conseils dans l'établissement de conventions et de baux spécifiques	4'250.00
Total	4'250.00

- **Détail du poste 318550 « Prestations pour services divers » sur le 100501 Comptes de régie (GIM) de 28'023.07**

Frais de déménagement de bureaux	559.50
Frais liés aux demandes de renseignements commerciaux portant sur les demandeur/esse-s de locaux commerciaux.	12'696.80
Recours à une entreprise spécialisée pour la prise en charge des appels de la GIM de la centrale téléphonique GIM à la rue du Stand durant les vacances de la téléphoniste.	14'556.75
Divers	210.00
Total	28'023.05

- **Détail du poste 318400 « Honoraires d'avocats et de notaires » sur le 100502 Patrimoine financier (GIM) de 183'622.80**

Honoraires d'huissier judiciaire et d'autres prestataires (changements de serrures par exemple) dans le cadre des procédures d'évacuation des locataires	183'622.80
Total	183'622.80

- **Détail du poste 318550 « Prestations pour services divers » sur le 100502 Patrimoine financier (GIM) de 111'859.-**

Achats de doubles de clé, de plaquettes de boîtes aux lettres et de marquages des places de parkings de la GIM. Frais refacturés aux locataires enregistrés en revenus sur le compte 436360.	111'859.00
Total	111'859.00

- **Détail du poste 318400 « Honoraires d'avocats et de notaires » sur le 100503 Patrimoine administratif (GIM) de 1'996.95**

Honoraires d'huissier judiciaire dans le cadre des procédures d'évacuation des locataires	1'996.95
Total	1'996.95

- **Détail du poste 318550 « Prestations pour services divers » sur le 100503 Patrimoine administratif (GIM) de 12'234.30**

Achats de doubles de clé, de plaquettes de boîtes aux lettres et de marquages des places de parkings de la GIM. Frais refacturés aux locataires enregistrés en revenus sur le compte 436360.	12'234.30
Total	12'234.30

- **Détail du poste 318380 « Expertises effectuées par des tiers » sur le 130000 Direction des ressources humaines de 38'492.85**

Mandat confié pour l'analyse de fonction de toutes les fonctions de la DRH.	29'963.35
Enquête sur la comparaison de rémunération 2008 entre les différentes communes/villes des cantons romands.	5'164.80
Attestation de conformité pour la mise en place du nouveau certificat de salaire.	2'364.70
Frais de procédure lié à un recours.	1'000.00
Total	38'492.85

- **Détail du poste 318390 « Honoraires divers » sur le 130000 Direction des ressources humaines de 53'139.98**

Synthèse des questionnaires d'évaluation des cours de formation dispensés au personnel de la Ville de Genève	7'519.54
Frais de graphistes pour l'établissement de la brochure de formation	10'820.04
Audit pour la certification EduQua pour la formation en Ville de Genève	3'281.80
Divers mandats de médecine du travail pour l'analyse de l'ergonomie du poste de travail et pour diverses médiations.	31'426.50
Divers	92.10
Total	53'139.98

- **Détail du poste 318550 « Prestations pour services divers » sur le 130000 Direction des ressources humaines de 7'757.98**

Frais de déménagement et de signalétique suite à la rénovation des locaux de la Direction des ressources humaines de la Ville de Genève	7'757.98
Total	7'757.98

- **Détail du poste 318380 « Expertises effectuées par des tiers » sur le 130100 Mobilité de 33'322.56**

Honoraires pour le projet de gestion des compétences au sein de la Ville de Genève - favoriser la mobilité au sein de l'administration dans l'optique de l'évolution des plans de carrière	11'298.00
Service d'outplacement	16'140.00
Tests de compétences pour les personnes inscrites à la mobilité	5'884.56
Total	33'322.56

Annexe No 2

SWISSÔTEL METROPOLE
Bénéfices nets comparés 1992 - 2008

Exercices	Bénéfices nets de l'exercice
2008	4'401'264.69
2007	5'400'757.09
2006	5'346'973.39
2005	5'152'398.45
2004	3'012'802.03
2003	3'244'277.60
2002	4'245'103.68
2001	2'269'540.98
2000	2'483'118.35
1999	1'800'169.67
1998	4'698.00
1997	-408'985.00
1996	-1'639'392.78
1995	-255'158.01
1994	-498'926.50
1993	-448'351.61
1992	-894'268.58

Annexe No 3

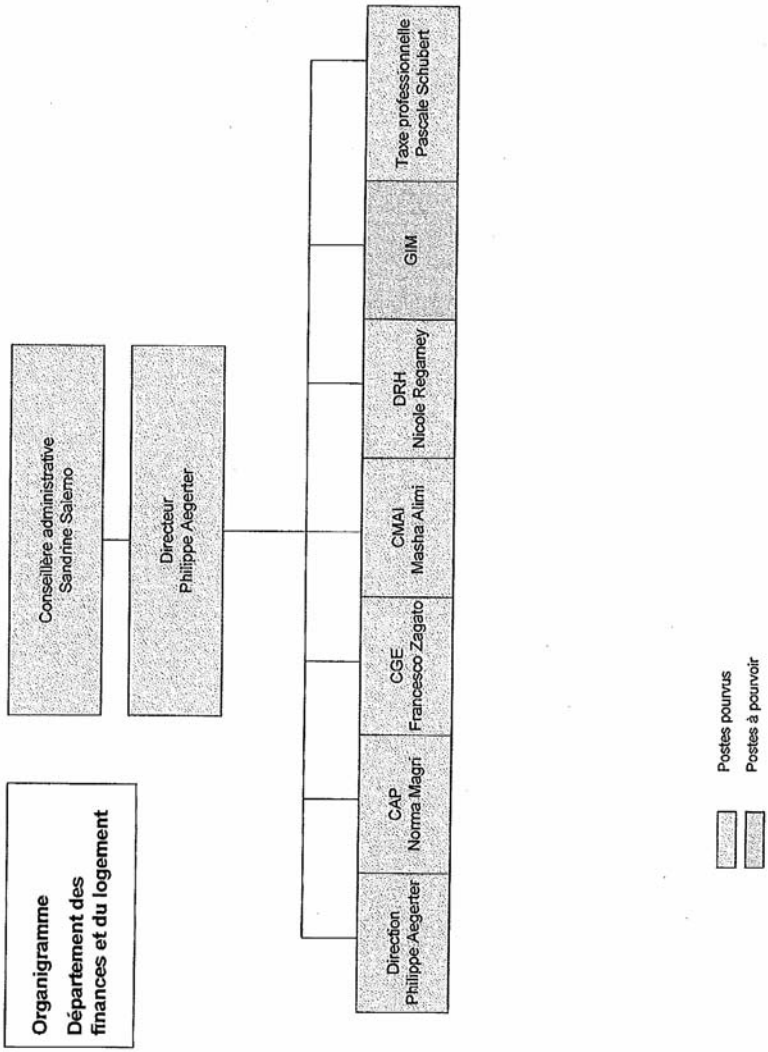
Organigramme
Département des finances et du logement
Conseillère administrative Sandrine Salerno
Directeur Philippe Aegerter
Direction Philippe Aegerter
CAP Norma Magri
CGE Francesco Zagato
CMAI Masha Alimi
DRH Nicole Regamey
GIM
Taxe professionnelle Pascale Schubert
Postes pourvus
Postes à pourvoir

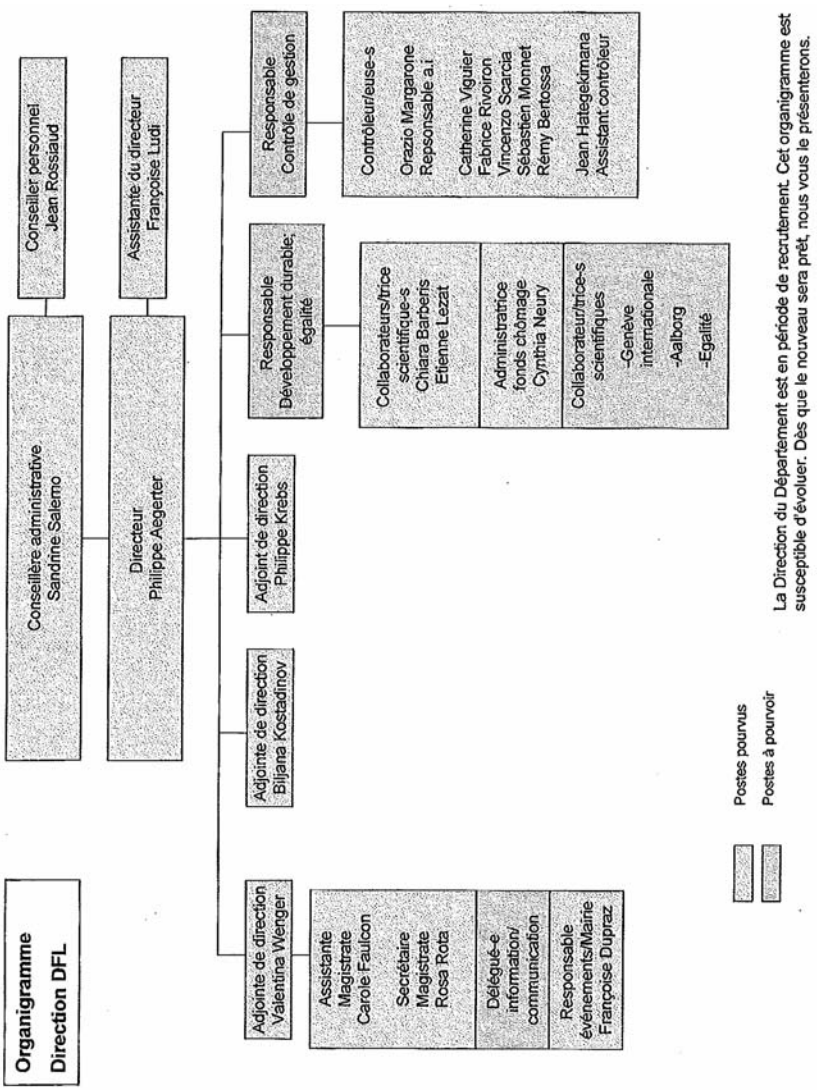
Organigramme
Direction DFL
Conseiller personnel
Jean Rossiaud
Conseillère administrative
Sandrine Salerno
Assistante du directeur
Françoise Ludi
Directeur
Philippe Aegerter
Adjointe de direction
Valentina Wenger
Adjointe de direction
Biljana Kostadinov
Adjoint de direction
Philippe Krebs
Responsable
Développement durable;
égalité
Responsable
Contrôle de gestion
Assistante
Magistrate
Carole Faulcon
Secrétaire
Magistrate
Rosa Rota
Délégué-e
information/
communication
Responsable
événements/Mairie
Françoise Dupraz
Collaborateurs/trice
scientifique-s
Chiara Barberis
Etienne Lezat
Administratrice
fonds chômage
Cynthia Neury
Collaborateur/trice-s
scientifiques
-Genève
internationale
-Aalborg
-Egalité
Contrôleur/euse-s
Orazio Margarone
Repsonsable a.i
Catherine Viguier
Fabrice Rivoiron
Vincenzo Scarcia
Sébastien Monnet
Rémy Bertossa
Jean Hategekimana
Assistant contrôleur
Postes pourvus
Postes à pourvoir
La Direction du Département est en période de recrutement. Cet organigramme est
susceptible d'évoluer. Dès que le nouveau sera prêt, nous vous le présenterons.

Annexe No 4

Question :

Une information relative aux critères sur lesquels repose la taxation est demandée.

Réponse :

La part de la taxe relative au chiffre d'affaires s'élève environ à 95,2 % de la taxe brute totale.

La part de la taxe relative au loyer représente environ 4,1 % de la taxe brute totale.

La part de la taxe relative à l'effectif du personnel avoisine le 0,7 % de la taxe brute totale.

Ces estimations sont basées sur les taxes brutes de la période fiscale 2008, pour lesquelles des éléments relatifs au loyer et à l'effectif du personnel ont été saisis dans le système informatique, à l'exclusion des taxations d'office et des taxations provisoires, lesdits champs n'étant pas renseignés dans ces cas.

Annexe No 5

Genève, 9 avril 2009

Objet **Information sur le nouveau règlement de la Gérance immobilière municipale (GIM) sur les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève**

Sandrine Salerno

022 418 22 33
sandrine.salerno@ville-ge.ch

Madame, Monsieur,
Chère et cher locataire,

Au début de l'été 2008, je vous avais adressé un courrier vous informant qu'un projet de nouveau règlement avait été déposé devant le Conseil municipal.

Aujourd'hui, j'ai le plaisir de vous annoncer que le Conseil municipal a terminé ses travaux, voté le nouveau règlement et que celui-ci entre en vigueur le 7 avril 2009. Ce nouveau règlement remplace tous les règlements et normes antérieurs. Ainsi, à terme, la situation d'inégalité de traitement entre locataires soumis à divers règlements disparaîtra.

Ce nouveau règlement vise à mettre en place une véritable politique sociale du logement en Ville de Genève et constitue une avancée sur plusieurs points, notamment :
- les loyers sont fixés en fonction du revenu ;
- les effets de seuil sur les taux d'effort sont gommés ;
- la fiscalisation de l'aide personnalisée est évitée.

En votre qualité de locataire de la GIM occupant un logement social de la Ville, vous recevrez prochainement un courrier vous communiquant le nouveau règlement et vous suggérant d'y adhérer. Si nécessaire, vous recevrez une notification visant à l'application du nouveau règlement pour la prochaine échéance de votre bail.

En tous les cas, soyez assuré-e-s que la Gérance immobilière municipale examinera chaque dossier avec soin et tiendra compte de la situation personnelle de chacun-e.
Pour répondre à toutes vos questions, une hotline sera ouverte et vous pourrez trouver les premières informations utiles sur notre site internet www.ville-ge.ch/gim.

En vous souhaitant bonne réception de la présente lettre, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, chère et cher locataire, à l'expression de mes sentiments distingués.

Sandrine Salerno
Conseillère administrative

«POLITESSEADR»
«NOMEDITE»
«NOMCOMPLEMENT»
«ADRESSE1»
«ADRESSECOMPLEMENT»
«LOCALITE»

Genève, le 17 juillet 2008

Objet **Information sur le nouveau règlement fixant les conditions de location des logements de la Ville de Genève**

Sandrine Salerno

022 418 22 33
sandrine.salerno@ville-ge.ch

Madame, Monsieur,

Depuis 30 ans, cinq règlements régissent l'ensemble des baux établis par la Ville. Cette situation est insatisfaisante. En effet, chacun de ces règlements, vision politique de leur époque, traduit un régime qui lui est propre et parfois contradictoire avec les autres. Cela crée des inégalités de traitement flagrantes entre locataires.

Par ailleurs, le Département des finances de l'Etat de Genève a annoncé à la Ville sa volonté ferme de fiscaliser l'aide personnalisée dont bénéficie une partie des locataires et ce dès le 1er janvier 2009.

Ainsi, le Conseil administratif a décidé de proposer un nouveau règlement qui fixe le loyer en fonction du revenu familial. Concrètement, plus le revenu est modeste, plus le loyer est faible. Ce projet a été déposé devant le Conseil municipal. Ce dernier se prononcera dans le courant de l'automne. Dès qu'il sera approuvé par le Conseil municipal, le règlement vous sera officiellement communiqué.

Pour répondre à toutes vos questions, une hotline ainsi que des heures de réception seront mises à votre disposition. Vous trouverez également toutes les informations sur notre site Internet www.ville-ge.ch/gim.

A noter que l'application de ce nouveau règlement se fera progressivement à partir du 1er janvier 2009. Les locataires seront accompagné-e-s dans ce processus et des mesures transitoires seront mises en œuvre.

Soyez assuré-e-s que vous serez informé-e-s à chaque nouvelle étape du processus.

En vous souhaitant bonne réception de la présente lettre, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Sandrine Salerno
Conseillère administrative

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances
Administration fiscale cantonale

Annexe No 6

AFC
Direction générale
Case postale 3937
1211 Genève 3

REÇU le
21 MAI 2008

LACHAT HARARI & ASSOCIES
A l'attention de Me David LACHAT
Rue du Rhône 100
Case postale 3403
1211 Genève 3

N/réf. : AJF/SC

Genève, le 2 mai 2008

Concerne : Règlement fixant les conditions de location des logements sociaux de la Ville de Genève

Maître,

Nous nous référons à l'entrevue que nous avons eue le 7 avril dernier en présence de Madame Sandrine SALERNO, Conseillère administrative de la Ville de Genève et Monsieur Philippe AEGERTER, Secrétaire général du département municipal des finances et vous communiquons, comme convenu, la position de l'administration fiscale s'agissant du projet de règlement fixant les conditions de location des logements sociaux de la Ville de Genève.

A titre liminaire, nous vous confirmons que l'aide personnalisée prévue dans le règlement existant aujourd'hui est clairement imposable. Si le règlement mentionné supra n'entrait pas en vigueur au 1er janvier 2009, cette aide personnalisée devrait alors être annoncée aux personnes concernées et à l'administration fiscale et serait imposée dès l'exercice fiscal 2009.

Cela dit et après avoir analysé le contenu des articles 8 (corrigé selon courriel de Me LACHAT du 8 avril 2008), 9, 10 et 11 du projet de règlement, nous vous informons que le taux d'effort appliqué au loyer des logements à caractère social, qui s'apparente au système HLM, n'aura aucune incidence fiscale pour les personnes physiques concernées.

En ce qui concerne le revenu familial déterminant pour la fixation du taux d'effort mentionné à l'article 9 du règlement, nous tenons à vous signaler l'existence du revenu déterminant unique ou unifié (RDU) qui sert à déterminer le droit aux prestations sociales et qui est régi par la loi sur le revenu déterminant le droit aux prestations sociales (LRD) du 19 mai 2005. Ce revenu déterminant unique est calculé par le service SI-RDU - rattaché au service de l'assurance maladie -sur la base des données fiscales et est communiqué par le biais d'une attestation adressée chaque année aux personnes intéressées.

En espérant que ces quelques précisions répondront à vos attentes et à celles de Madame SALERNO et en restant naturellement à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez désirer, nous vous prions de croire, Maître, à l'expression de notre considération distinguée.

Serge CORNUT
Directeur

A. Faltin
Alexandre FALTIN
Directeur général adjoint

AFC • Hôtel des Finances - Rue du Stand 26 • 1204 Genève
Tél. +41 (22) 327 60 78 • Fax +41 (22) 327 55 97 • E-mail alexandre.faltin@etat.ge.ch • www.geneve.ch

Annexe No 7

Genève, 9 avril 2009

Objet **Information sur le nouveau règlement de la Gérance immobilière municipale (GIM) sur les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève**

Sandrine Salerno

022 418 22 33
sandrine.salerno@ville-ge.ch

Madame, Monsieur,
Chère et cher locataire,

Au début de l'été 2008, je vous avais adressé un courrier vous informant qu'un projet de nouveau règlement avait été déposé devant le Conseil municipal.

Aujourd'hui, j'ai le plaisir de vous annoncer que le Conseil municipal a terminé ses travaux, voté le nouveau règlement et que celui-ci entre en vigueur le 7 avril 2009. Ce nouveau règlement remplace tous les règlements et normes antérieurs. Ainsi, à terme, la situation d'inégalité de traitement entre locataires soumis à divers règlements disparaîtra.

Ce nouveau règlement vise à mettre en place une véritable politique sociale du logement en Ville de Genève et constitue une avancée sur plusieurs points, notamment :
- les loyers sont fixés en fonction du revenu ;
- les effets de seuil sur les taux d'effort sont gommés ;
- la fiscalisation de l'aide personnalisée est évitée.

En votre qualité de locataire de la GIM occupant un logement social de la Ville, vous recevrez prochainement un courrier vous communiquant le nouveau règlement et vous suggérant d'y adhérer. Si nécessaire, vous recevrez une notification visant à l'application du nouveau règlement pour la prochaine échéance de votre bail.

En tous les cas, soyez assuré-e-s que la Gérance immobilière municipale examinera chaque dossier avec soin et tiendra compte de la situation personnelle de chacun-e.
Pour répondre à toutes vos questions, une hotline sera ouverte et vous pourrez trouver les premières informations utiles sur notre site internet www.ville-ge.ch/gim.

En vous souhaitant bonne réception de la présente lettre, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, chère et cher locataire, à l'expression de mes sentiments distingués.

Sandrine Salerno
Conseillère administrative

«POLITESSEADR»
«NOMEDITE»
«NOMCOMPLEMENT»
«ADRESSE1»
«ADRESSECOMPLEMENT»
«LOCALITE»

Genève, le 17 juillet 2008

Objet **Information sur le nouveau règlement fixant les conditions de location des logements de la Ville de Genève**

Sandrine Salerno

022 418 22 33
sandrine.salerno@ville-ge.ch

Madame, Monsieur,

Depuis 30 ans, cinq règlements régissent l'ensemble des baux établis par la Ville. Cette situation est insatisfaisante. En effet, chacun de ces règlements, vision politique de leur époque, traduit un régime qui lui est propre et parfois contradictoire avec les autres. Cela crée des inégalités de traitement flagrantes entre locataires.

Par ailleurs, le Département des finances de l'Etat de Genève a annoncé à la Ville sa volonté ferme de fiscaliser l'aide personnalisée dont bénéficie une partie des locataires et ce dès le 1er janvier 2009.

Ainsi, le Conseil administratif a décidé de proposer un nouveau règlement qui fixe le loyer en fonction du revenu familial. Concrètement, plus le revenu est modeste, plus le loyer est faible. Ce projet a été déposé devant le Conseil municipal. Ce dernier se prononcera dans le courant de l'automne. Dès qu'il sera approuvé par le Conseil municipal, le règlement vous sera officiellement communiqué.

Pour répondre à toutes vos questions, une hotline ainsi que des heures de réception seront mises à votre disposition. Vous trouverez également toutes les informations sur notre site Internet www.ville-ge.ch/gim.

A noter que l'application de ce nouveau règlement se fera progressivement à partir du 1er janvier 2009. Les locataires seront accompagné-e-s dans ce processus et des mesures transitoires seront mises en œuvre.

Soyez assuré-e-s que vous serez informé-e-s à chaque nouvelle étape du processus.

En vous souhaitant bonne réception de la présente lettre, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Sandrine Salerno
Conseillère administrative

Annexe No 8

Gérance immobilière municipale
5, rue de l'Hôtel-de-Ville
Case postale 3983
1211 Genève 3

La réception est ouverte sans
interruption de 11h à 15h,
du lundi au vendredi

Transports publics genevois:
lignes de bus 36, 5 et 3
lignes de tram 12 et 17

tél: + 41 (0)22 418 34 05 (8h-12h)
fax: +41 (0)22 418 23 51

e-mail: infogim@ville-ge.ch
site internet: www.ville-ge.ch/gim

GIM

Règlement pour les logements à caractère social de la Ville de Genève

Gérance immobilière municipale

GÉRANCE IMMOBILIÈRE MUNICIPALE · DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DU LOGEMENT · VILLE DE GENÈVE

Les principaux changements

Grâce au règlement, entré en vigueur en avril 2009, l'ensemble des locataires de la Ville de Genève est soumis aux mêmes conditions.

1. *Un seul et unique règlement pour l'ensemble des locataires de la GIM.*
2. *Un loyer en fonction du revenu et du taux d'occupation en lieu et place de l'aide personnalisée.*
3. *La prise en considération des taux d'activité(s) professionnelle(s) des locataires.*
4. *Un loyer maximum.*
5. *L'interdiction de la sous-location.*
6. *Des précisions quant à une éventuelle résiliation des baux.*

L'ensemble des locataires de la GIM est tenu de présenter les éléments nécessaires à la fixation du revenu pour toutes les personnes occupant le logement. De même, tout changement de revenu et/ou de composition du groupe familial doit être annoncé à la GIM.

Fixation du loyer

Un loyer en fonction du revenu

Le loyer est basé sur un taux d'effort, soit la part du revenu qui est consacrée au paiement du loyer. Ce taux évolue entre 12% et 22% selon le montant de votre revenu :

- *12% si le revenu est égal ou inférieur à CHF 20'000*
- *22% si le revenu est égal ou supérieur à CHF 120'000*

Entre ces deux bornes, le taux d'effort augmente de 0,1% par CHF 1'000 de revenu supplémentaire.

Précisons que lorsque le/la locataire ou un-e des occupant-e-s bénéficie de prestations du Service des prestations complémentaires à l'AVS/AI ou de l'Hospice Général (y compris le revenu minimum cantonal d'aide sociale – RMCAS), le loyer fixé par la GIM tient compte du montant reconnu par ces institutions au titre de loyer.

Exemple

Revenu déterminant: CHF 60'000

Taux d'effort: 16%

Loyer:

9'600 CHF/an, soit
800 CHF/mois (sans les charges)

Détermination du revenu

Le revenu brut du ménage est la somme des revenus de toutes les personnes habitant dans le logement.

Revenu brut	
- 8%	*du revenu brut lié au salaire*
- 2'600	*par charge de famille en CHF (enfants, parents)*
+ 1/15	*de la fortune en CHF*
= revenu déterminant pour le calcul du loyer	

Exemple

Un couple avec deux enfants
Revenu total: CHF 80'000 (salaire)
Fortune: CHF 60'000

	80'000 CHF	(revenu de toutes les personnes composant le ménage)
-	6'400 CHF	(charges sociales, 8% de CHF 80'000)
-	5'200 CHF	(charges de famille, CHF 2'600 * 2)
+	4'000 CHF	(1/15 de CHF 60'000)
=	72'400 CHF	(revenu déterminant pour le calcul du loyer)

Taux d'occupation

Les personnes seules avec ou sans enfant-s ont droit, en règle générale, à deux pièces supplémentaires au nombre d'occupant-e-s du logement.

Les couples avec ou sans enfant-s ont droit à une pièce de plus que le nombre d'occupant-e-s.

Dans toute la mesure du possible, la GIM veille à ce que le taux d'occupation fixé par le règlement soit respecté.

Exemple

Une personne avec un enfant:	4 pièces
Un couple avec un enfant:	4 pièces
Un personne seule:	3 pièces
Un couple:	3 pièces

Tout changement du nombre de personnes vivant dans l'appartement doit être annoncé immédiatement à la GIM.

Non respect du taux d'occupation fixé

Le loyer est augmenté de:

+ 25% pour une pièce supplémentaire au nombre admis
+ 50% pour deux pièces supplémentaires au nombre admis
+ 75% pour trois pièces supplémentaires au nombre admis

Taux d'activité

Les taux d'activité(s) professionnelle(s) sont désormais pris en compte, ils sont au minimum de:

80%	pour une personne seule
100%	pour un couple avec enfant-s
150%	pour un couple sans enfant-s

Si ces taux ne sont pas atteints, le revenu lié à l'activité professionnelle est augmenté pour les atteindre.

Exemple

Une personne seule travaille à 60%.
Elle gagne CHF 36'000 par année
(CHF 3'000 par mois).

Son revenu déterminant sera calculé comme si elle travaillait à 80%. Il sera donc de CHF 48'000 (CHF 4'000.- par mois).

Loyer maximum

Les critères ci-dessus servent à la fixation du loyer. Le loyer découle du revenu et du taux d'occupation. Il ne doit pas dépasser les montants admissibles selon le Code des obligations.

Ces montants dépendent soit du rendement de l'immeuble, soit des loyers pratiqués dans le quartier notamment en tenant compte:

- du nombre de pièces
- du confort
- de la dimension
- de l'emplacement
- du type d'immeuble
- etc.

Sous-location

La sous-location est interdite. Toutefois, des dérogations exceptionnelles et temporaires peuvent être demandées à la GIM.

Conditions de résiliation du bail

La GIM peut résilier le bail d'un-e locataire conformément au Code des obligations notamment aux conditions suivantes:

1. Si le locataire ne fournit pas les documents demandés.
2. S'il y a sous-occupation manifeste du logement.
3. Si les revenus des locataires ne justifient plus l'attribution d'un logement social. Tel est le cas si le loyer représente 10% seulement ou moins du revenu déterminant durant deux années consécutives.

Exemple

Revenu déterminant : CHF 160'000

Si le loyer est inférieur à CHF 16'000 (CHF 1'500.- par mois) pendant plus de deux ans, le bail peut être résilié.

La GIM veille à une application souple et modérée des règles sur le congé. Chaque cas est soigneusement examiné.

Annexe No 9

VILLE DE GENÈVE — DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DU LOGEMENT — GÉRANCE IMMOBILIÈRE MUNICIPALE

DIRECTIVES

SALLE COMMUNALE .....

Le signataire du contrat de location sera personnellement responsable de faire respecter les points suivants :

1) Respecter les articles du contrat ainsi que les conditions spéciales.
2) Interdire le montage d'un échafaudage ou des structures de soutien devant et/ou contre la galerie de la salle.
3) Interdire du suspendre tout objet à la structure métallique du plafond.
4) Interdire l'utilisation des fumigènes durant la manifestation.
5) Interdire les bougies allumées et tous autres feux ouverts.
6) Se conformer strictement aux instructions du personnel responsable de la surveillance de la salle.
7) **Rappel: il est interdit de fumer dans toutes les salles communales Ville de Genève et locaux utilisés par le locataire.**

Gérance immobilière municipale,
Secteur des salles communales

Rue de l'Hôtel de Ville 5 - case postale 3983, 1211 Genève 3 – Téléphone (022) 418 23 70 – Téléfax (022) 418 23 51
Internet : www.ville-ge/ch/gim – Accès TPG : bus 36 (arrêt Hôtel-de-Ville)
Ouverture des bureaux : de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h

Réf.

Serv. Sur Prévert/data/salles/Annexes/Directives Palladium

dans le présent contrat, autorisations et patentes (DJP), SUISA à Lausanne, Service d'incendie et de secours, machiniste, électricien, police de la salle, autorisations et publicité.
Les heures supplémentaires éventuelles seront facturées conformément au règlement.

Art. 3. - Le locataire s'engage à être présent personnellement durant toute la durée de la manifestation. Il vérifiera l'état des lieux avant et après l'utilisation des locaux. Le locataire est responsable de tous les dégâts causés au bâtiment et au mobilier, ainsi qu'au matériel de buvette. Les réparations éventuelles de même que le remplacement des objets manquants, cassés ou ébréchés, seront effectués par le bailleur au frais du locataire.
Art. 4. - Le locataire s'oblige à veiller strictement à l'ordre et à la bonne tenue au cours des manifestations organisées par lui et à se conformer aux lois et règlements de police en vigueur. Le bailleur peut en tout temps, sans indemnité, annuler le présent contrat s'il y a lieu de craindre des désordres.
Art. 5. - Le locataire s'engage à ne pas laisser les mineurs de moins de 16 ans accéder aux locaux, à moins qu'une autorisation exceptionnelle ait été accordée par le Département de justice et police.
Art. 6. - La vente des billets et le service des vestiaires seront organisés et exploités par le locataire avec le personnel de son choix, à ses frais, risques et périls.
Art. 7. - Les instructions émanant des surveillants de la salle, du Service d'incendie et de secours ainsi que du Service de l'inspection cantonale du feu, seront strictement observées par le locataire.
Art. 8. - Le bailleur ne peut garantir la régularité des prestations dépendant d'autres administrations (électricité, gaz, eau, chauffage).
Art. 9. - Il est interdit de fumer et de servir des boissons dans les lieux loués pendant les représentations, assemblées ou conférences.
Art. 10. - Il est interdit au locataire de fixer quoi que ce soit dans les murs et les boiseries et de décorer les locaux, ni d'apposer une enseigne à l'extérieur sans une autorisation spéciale du bailleur.
Art. 11. - Les jeux de hasard sont rigoureusement interdits à l'exception des jeux de loto.
Art. 12. - Le dépôt de quelconque objet devant les sorties de secours est strictement interdit, celles-ci devant rester constamment dégagées.
Art. 13. - Le bailleur n'autorise la sortie, sous aucun prétexte, des objets mobiliers, du matériel de buvette et de cuisine affecté aux salles de réunions.
Art. 14.- Le locataire est tenu de débarrasser et trier tous les emballages perdus, cartons, verres, boîtes aluminium, emballages PET etc., dès la fin de la manifestation, et de rendre la salle et son matériel en l'état où il en a pris possession. Seules les vaisselles compostales ou lavables sont autorisées.
Art. 15. - Il est strictement interdit au locataire de céder tout ou partie des locaux loués à une autre société ou à un tiers quelconque. Tout contrevenant se verra refuser une nouvelle location.
Art. 16. - Lorsque des artistes de nationalité étrangère sont engagés, le locataire a l'obligation d'en informer l'administration fiscale, Impôt à la source, 26, rue du Stand, 1204 Genève. Lorsqu'il organise une audition musicale ou une représentation théâtrale comprenant un accompagnement musical, le locataire doit au préalable demander une autorisation à la Société suisse de gestion des droits d'auteurs, SUISA, 11bis, avenue de Gramont, case postale, 1000 Lausanne 13.
Art. 17. - Le locataire s'engage à ne pas procéder et à ne pas faire procéder à de l'affichage sauvage.
Art. 18. - Le locataire est prié de se conformer strictement à l'horaire indiqué dans le présent contrat.
Art. 19. - Le locataire reconnaît avoir reçu un exemplaire du règlement des salles de réunions de la Ville de Genève et en avoir pris connaissance.
Art. 20. - A titre de provision pour dégâts éventuels, le locataire versera la somme spécifiée en page 1 du contrat au minimum 48 heures avant la manifestation, auprès de la Caisse municipale. Le non versement de ce montant dans le délai requis entraînera ipso facto l'annulation complète de la location. Cette provisions sera remboursée en tout ou partie lors de l'établissement du décompte final, sous déduction des frais éventuels.
Art. 21. - Le locataire est informé qu'il n'est pas possible de cuisiner dans les locaux.
RAPPEL: IL EST INTERDIT DE FUMER DANS TOUTES LES SALLES COMMUNALES VILLE DE GENEVE ET LOCAUX UTILISES PAR LE LOCATAIRE.

CONDITIONS SPECIALES:

- Le locataire prendra contact avec le surveillant de la salle, (tél.022.418.49.50) deux semaines au minimum avant la manifestation, pour convenir de l'arrangement de la salle, du jour et de l'heure de la livraison et du retrait des marchandises.
- Pour des raisons de sécurité le nombre de personnes autorisées à être présentes dans les locaux loués est impérativement fixé en page 1.
- Lors de bal ou concert les émissions sonores sont limitées à 93 décibels.
- Toute installation électrique complémentaire à celle existante doit être mise en place et contrôlée par un concessionnaire des S.I., choisi par le locataire, dont le nom sera communiqué au bailleur. Les frais sont à la charge du locataire.
- Lorsque l'autorisation d'aménager et de décorer la salle est accordée (art. 10) les matériaux utilisés doivent répondre à la classe de combustion V (difficilement combustible) et au degré d'absorption de lumière 2 au moins. Le locataire doit pouvoir fournir en tout temps, les tests de laboratoires officiellement reconnus. Par ailleurs, nous vous rappelons que la totalité des installations de sécurité doit être à même de fonctionner normalement quel que soit l'aménagement (décoration) de la salle.

- La GIM garanti la présence d'un surveillant de salle ou d'un collaborateur d'une société habilitée pendant les représentations publiques ainsi qu'un jour par semaine (en principe les mardis) pour la maintenance du site.
- Les prestations précitées ne sont pas garanties à Pâques, en juillet et août ainsi qu'entre Noël et Nouvel An. En cas d'utilisation du site pendant ces périodes, les coûts de maintenance et de surveillance sont à la charge de l'ADC.
-L'ADC s'engage à transmettre à la GIM le planning au minimum 60 jours avant les représentations, demeure exceptées les éventuelles supplémentaires qui peuvent être organisées en concertation avec la GIM.

Taux d'activité

Les taux d'activité(s) professionnelle(s) sont désormais pris en compte, ils sont au minimum de:

80%	*pour une personne seule*
100%	*pour un couple avec enfant-s*
150%	*pour un couple sans enfant-s*

Si ces taux ne sont pas atteints, le revenu lié à l'activité professionnelle est augmenté pour les atteindre.

Exemple

Une personne seule travaille à 60%.
Elle gagne CHF 36'000 par année (CHF 3'000 par mois).

Son revenu déterminant sera calculé comme si elle travaillait à 80%. Il sera donc de CHF 48'000 (CHF 4'000.- par mois).

Loyer maximum

Les critères ci-dessus servent à la fixation du loyer. Le loyer découle du revenu et du taux d'occupation. Il ne doit pas dépasser les montants admissibles selon le Code des obligations.

Ces montants dépendent soit du rendement de l'immeuble, soit des loyers pratiqués dans le quartier notamment en tenant compte:

- *du nombre de pièces*
- *du confort*
- *de la dimension*
- *de l'emplacement*
- *du type d'immeuble*
- *etc.*

Sous-location

La sous-location est interdite. Toutefois, des dérogations exceptionnelles et temporaires peuvent être demandées à la GIM.

Conditions de résiliation du bail

La GIM peut résilier le bail d'un-e locataire conformément au Code des obligations notamment aux conditions suivantes:

1. *Si le locataire ne fournit pas les documents demandés.*
2. *S'il y a sous-occupation manifeste du logement.*
3. *Si les revenus des locataires ne justifient plus l'attribution d'un logement social. Tel est le cas si le loyer représente 10% seulement ou moins du revenu déterminant durant deux années consécutives.*

Exemple

Revenu déterminant : CHF 160'000

Si le loyer est inférieur à CHF 16'000 (CHF 1'500.- par mois) pendant plus de deux ans, le bail peut être résilié.

La GIM veille à une application souple et modérée des règles sur le congé. Chaque cas est soigneusement examiné.

Annexe No 10

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE — DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DU LOGEMENT — DIRECTION

Statistique 2008 sur l'absentéisme

	Effectif	Accidents non professionnels	Accidents professionnels	Total accidents	Maladies avec certificat	Maladies sans certificat	Total maladie	Total maladie et accidents	Coût moyen par employé-e en CHF	Durée moyenne par employé-e en jours
Autorités	210	0.3	0.1	0.4	2.3	0.2	2.5	2.9	2941	6.6
Finances et Logement	332	0.6	0.3	0.9	4.6	0.4	5.1	6	7145	13.3
Constructions et Aménagement	240	0.7	1.0	1.7	3.7	0.8	4.4	6.1	6033	13
Culture	1034	0.9	0.2	1.1	3.9	0.7	4.6	5.7	5542	12.3
Environnement urbain et Sécurité	942	1.5	0.9	2.4	4.7	0.6	5.3	7.8	8197	16.6
Cohésion sociale, Jeunesse et Sports	849	1.5	0.7	2.1	5.8	0.8	6.6	8.7	8242	18.5

02.06.2009

Annexe No 14

Réponses à la Commission des finances suite à l'audition sur les C2008 du mercredi 29 avril 2009 - Détail des subventions de la Direction du Département des finances et du logement

- **Détail du poste « subventions Intégration et promotion de l'égalité » de 71'779.35 (Bu 120'000)**

Soutien à la Fédération genevoise des associations LGBT dans l'organisation d'Assises contre l'homophobie en partenariat avec le Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports ainsi qu'avec le Département de l'instruction publique.	20'000.00
Soutien financier aux activités de l'Association des familles monoparentales.	15'000.00
Soutien à l'émiliE (revue sur l'égalité hommes/femmes) et à ses actions ciblées sur l'égalité.	19'200.00
Subvention à l'Association lab-elle - Remise du prix lab-elle au Salon du livre (prix du livre respectueux des questions de genres et de rôles).	10'000.00
Soutien à des manifestations culturelles (concert, cinéma et théâtre) en lien avec la thématique de l'égalité hommes/femmes et suisses/étranger-ère-s.	6'393.00
Soutien à la Marche mondiale des femmes 2008.	1'186.35
Total	71'779.35

- **Détail du poste « subventions Encouragement à l'économie genevoise » de 91'379.60 (Bu 150'000)**

Artisans et commerçants en fête.	9'579.60
Soutien à la réalisation d'une étude statistique de l'économie sociale et solidaire à Genève - versement à APRES (Association pour la promotion de l'économie sociale et solidaire).	20'000.00
Soutien à l'expérience d'agriculture contractuelle de proximité sur deux projets (Association Moulin des Verpillères et Festival film "Mangeurs d'avenir").	32'800.00
Subvention à Caddie service (entreprise d'insertion assurant des livraisons au moyen de vélos électriques).	5'000.00
Subvention pour la mise sur pied d'un spectacle pour enfants intégrant la dimension de l'égalité, sera produit dans les crèches en 2009. Imputé par erreur dans les subventions du centre de coût de l'encouragement à l'économie en lieu et place de l'intégration et promotion de l'égalité.	24'000.00
Total	91'379.60

Annexe No 15

Question :

Un commissaire demande à qui est attribuée la subvention nommée « SECSA » ?

Réponse :

Il s'agit d'un dépôt où sont entreposées les archives de la SECSA que la Ville de Genève doit conserver durant 10 ans, soit jusqu'en janvier 2016. Cette subvention est imputée à la GIM.

Annexe No 16

Intérêts répartis 2008

Immo	nom immo	Centre responsable	Centre de coûts	Rapport CM	Date de vote	PA/PF	Mise en exploitation	Montant net crédit voté	Solde à amortir au 01.01.08	Intérêts répartis
2146000137	DSF, acquisition de mobilier	11070299	10010099	PR-318A	12.05.2004	PA	23.11.2004	9'100.00	4'693.26	247.83
			Total 10010099							247.83
2143000253	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21080099	10016299	347A	11.04.1995	PA	01.01.2001	43'000.00	23'987.60	1'295.95
1123000041	Eaux-Vives, restaurant du Parc	21060099	10016299	269	11.02.2003	PF	01.01.2005	6'243'000.00	9'650'023.19	521'787.93
2163000001	Fondation HLM	10016299	10016299	PR-377A	15.02.2006	PA	01.01.1900	20'000'000.00	4'000'000.00	216'284.63
	Hôtel Métropole avances Invest 128001		10016299						60'021'927.86	3'245'455.18
			Total 10016299							3'984'823.69
1123000410	Mestrezat 7A, ch. acquisition de la parcelle 2876	21020099	10050299	PR-323A	09.03.2004	PF	01.01.1930	1'150'000.00	1'150'000.00	61'845.98
1123000430	Servette 100, rue, transformation	21060099	10050299	PR-465	16.05.2006	PF	31.05.2007	1'200'000.00	1'100'091.45	59'483.21
1123000404	Godefroy 18, droit de préemption	21020099	10050299	PR-314	02.12.2003	PF	01.01.1930	1'400'000.00	1'266'623.45	68'487.80
1123000403	Jean-Jacques-Rousseau 18, rénovation	21060099	10050299	PR-258A	03.12.2003	PF	01.12.2005	3'660'000.00	3'160'306.18	170'881.42
1123000431	Gares 17, rue	21050099	10050299	PR-350AB	19.09.2005	PF	14.12.2007	1'983'000.00	1'272'460.42	68'803.41
1123000432	Helvétique 29, bvd, Halle de Rive	21080099	10050299	PR-342A	18.01.2006	PF	31.12.2006	768'000.00	624'368.68	33'760.23
1123000413	Forêt 11, av., acquisition parcelle 1691	21020099	10050299	PR-341A	22.06.2004	PF	01.01.1930	1'970'000.00	1'08'380.00	108'431.51
1123000416	Candrier 1-3, rue du	21050099	10050299	PR-285A	13.09.2004	PF	01.01.1930	810'000.00	277'448.64	15'001.96
1123000409	Théodore-Lieslgnol 9, rue, rénovation immeuble	21060099	10050299	PR-285AB	11.02.2004	PF	30.06.2008	3'244'000.00	3'376'619.21	182'577.72
1123000423	Divers travaux en Ville de Genève	21060099	10050299	299A	12.04.1994	PF	01.01.1999	0.01	48'165.21	2'604.35
1123000424	Divers travaux en Ville de Genève	21060099	10050299	299A	12.04.1994	PF	01.01.1999	169'999.97	41'703.82	2'254.68
1123000421	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	10050299	347A	11.04.1995	PF	01.01.2001	0.01	9'609.81	519.61
1123000044	Madeleine 11, rue	21060099	10050299	300A	11.02.1998	PF	01.01.1900	100'000.00	83.00	4.49
1123000455	Lausanne 27, rue de,	21052199	10050299	PR-117A	15.01.2002	PF	#	244'058.00	18.00	0.97
1123000181	Tour-de-Boël/Trois-Perdrix, rue/place	10040099	10050299	174A	05.06.1984	PF	01.01.1900	680'000.00	343'055.35	18'549.85
1123000381	Bâtiments locatifs,conformité ascenseurs	21060099	10050299	212A	24.06.1997	PF	30.11.1999	0.01	12'933.69	699.34
1123000075	Carouge 68-100-102, rue	21060099	10050299	175A	25.05.2002	PF	01.01.1900	99'333.00	285.70	15.45
1123000058	Royaume 14, Pâquis-Centre 3A	21052199	10050299	236A	03.06.1988	PF	01.01.1900	3'875'200.00	4'451'055.20	240'673.70
1123000248	Bâtiments locatifs,travaux d'aménagement	21060099	10050299	166A	11.03.1997	PF	01.01.2002	0.01	8'406.51	454.55
1123000310	Bâtiments locatifs,conformité ascenseurs	21060099	10050299	212A	24.06.1997	PF	30.11.1999	0.01	20'046.10	1'083.92
2140000022	Minoteries, rue	21040099	10050299	13A	16.01.1998	PA	01.01.1900	1'326'000.00	537'116.76	29'042.52
1123000325	Bâtiments locatifs,conformité ascenseurs	21060099	10050299	212A	24.06.1997	PF	30.11.1999	0.01	11'329.71	612.61
1123000440	Grottes 6, Amis 5, rues	21020099	10050299	PR-401A	17.05.2005	PF	01.01.1900	600'000.00	622'405.00	33'654.16
1123000412	Chêne 41B, route, acquisition parcelle 832	21020099	10050299	PR-345A	21.06.2004	PF	01.01.1930	2'150'000.00	2'084'561.35	112'714.64
1123000448	Trait-d'Union 8-12-14, chemin	21020099	10050299	227A	19.12.1989	PA	01.01.1900	1'600'000.00	749'918.73	40'500.31
1123000237	Grenus 2, place	21052199	10050299	31A3	15.04.1997	PF	01.01.1900	210'000.00	120'472.50	6'514.09
1123000344	Etuves 3-5, rue	21052199	10050299	131A	29.04.2002	PF	31.03.2005	4'316'000.00	3'836'898.80	207'465.56
1123000347	Industrie 8, rue	21060099	10050299	228A	20.03.1990	PF	31.03.2003	25'000.00	108'427.50	5'862.79
1123000354	Grottes 16 à 22, rues	21052199	10050299	67A	28.05.2001	PF	31.10.2003	1'809'600.00	178'082.60	9'628.12
2143000077	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	10050299	347A	11.04.1995	PA	01.01.2001	0.01	8'319.33	449.84
1123000339	Bâtiments locatifs,conformité ascenseurs	21060099	10050299	212A	24.06.1997	PF	30.11.1999	13'207.00	12'117.38	655.19
1123000342	Faucille 4-6-8, rue	21052199	10050299	89A	15.05.2001	PF	01.04.2003	899'400.00	3'154'393.51	170'581.71
1123000422	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	10050299	347A	11.04.1995	PF	01.01.2001	0.01	11'825.78	639.63
1123000378	Bâtiments locatifs,travaux d'aménagement	21060099	10050299	168A	11.03.1997	PF	01.01.2002	21'740.00	20'865.64	1'117.42
1123000348	Rousseau 7, rue	21060099	10050299	269A	15.02.1994	PF	01.01.1900	160'000.00	195'561.18	10'574.21
1123000353	Grottes 16 à 22, rues	21052199	10050299	67A	28.05.2001	PF	31.10.2003	1'809'921.00	178'052.10	9'627.48
1123000329	Bâtiments locatifs,conformité ascenseurs	21060099	10050299	212A	24.06.1997	PF	30.11.1999	55'207.98	11'240.87	607.80
1123000311	Bâtiments locatifs,conformité ascenseurs	21060099	10050299	212A	24.06.1997	PF	30.11.1999	36'103.99	20'046.10	1'083.92
1123000314	Bâtiments locatifs,conformité ascenseurs	21060099	10050299	212A	24.06.1997	PF	30.11.1999	0.01	12'245.76	662.15
1123000319	Bâtiments locatifs,conformité ascenseurs	21060099	10050299	212A	24.06.1997	PF	30.11.1999	27'062.99	11'733.47	634.43
1123000332	Bâtiments locatifs,conformité ascenseurs	21060099	10050299	212A	24.06.1997	PF	30.11.1999	0.01	11'070.93	598.61
1123000333	Bâtiments locatifs,conformité ascenseurs	21060099	10050299	212A	24.06.1997	PF	30.11.1999	0.01	11'337.69	613.05
1123000326	Bâtiments locatifs,conformité ascenseurs	21060099	10050299	212A	24.06.1997	PF	30.11.1999	75'774.97	11'381.28	615.40
1123000327	Bâtiments locatifs,conformité ascenseurs	21060099	10050299	212A	24.06.1997	PF	30.11.1999	0.01	9'415.33	509.11
1123000393	Bâtiments locatifs,conformité ascenseurs	21060099	10050299	212A	24.06.1997	PF	30.11.1999	0.01	2'585.68	139.81
1123000033	Dassier 15, rue	21052199	10050299	300A	11.02.1998	PF	01.01.1900	350'000.00	238'297.50	12'885.03
1123000285	Bâtiments locatifs,travaux d'aménagement	21060099	10050299	8A	20.11.1991	PF	31.05.1999	142'000.00	27'507.00	1'487.34
1123000377	Bâtiments locatifs,travaux d'aménagement	21060099	10050299	168A	11.03.1997	PF	01.01.2002	9'783.00	11'653.70	630.12
1123000304	Bâtiments locatifs,conformité ascenseurs	21060099	10050299	212A	24.06.1997	PF	30.11.1999	0.01	2'585.68	139.81
1123000399	Bâtiments locatifs,conformité ascenseurs	21060099	10050299	212A	24.06.1997	PF	30.11.1999	0.01	14'468.93	781.70
1123000381	Bâtiments locatifs,travaux d'aménagement	21060099	10050299	168A	11.03.1997	PF	01.01.2002	111'950.00	113'333.60	6'126.08
1123000382	Bâtiments locatifs,conformité ascenseurs	21060099	10050299	212A	24.06.1997	PF	30.11.1999	0.01	95'971.20	5'189.27
1123000390	Bâtiments locatifs,conformité ascenseurs	21060099	10050299	212A	24.06.1997	PF	30.11.1999	0.01	12'720.60	687.61
1123000369	Bâtiments locatifs,travaux d'aménagement	21060099	10050299	168A	11.03.1997	PF	01.01.2002	0.01	59'409.88	3'212.36
1123000373	Bâtiments locatifs,travaux d'aménagement	21060099	10050299	168A	11.03.1997	PF	01.01.2002	272'726.59	653'836.74	35'342.89
1123000365	Candelier, rue	21060099	10050299	138A	26.04.1989	PF	01.01.1900	0.01	59'200.00	3'199.20
1123000366	Bâtiments locatifs,travaux d'aménagement	21060099	10050299	166A	11.03.1997	PF	01.01.2002	48'914.97	8'406.51	454.55
1123000367	Bâtiments locatifs,travaux d'aménagement	21060099	10050299	166A	11.03.1997	PF	01.01.2002	51'089.00	35'192.44	1'902.97
1123000376	Bâtiments locatifs,travaux d'aménagement	21060099	10050299	166A	11.03.1997	PF	01.01.2002	29'348.98	26'668.00	1'441.96
1123000400	Bâtiments locatifs,conformité ascenseurs	21060099	10050299	212A	24.06.1997	PF	30.11.1999	27'062.99	14'687.40	793.88
1123000065	Minoteries 1-3-5-7, rue	21060099	10050299	175A	25.05.2002	PF	01.01.1900	82'600.00	285.70	15.45
1123000236	Etuves 17, rue	21052199	10050299	PR-298A	13.09.2004	PF	01.03.2007	3'981'000.00	3'807'573.68	205'879.91
1123000304	Bâtiments locatifs,conformité ascenseurs	21060099	10050299	212A	24.06.1997	PF	30.11.1999	0.01	11'070.93	598.61
1123000418	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	10050299	347A	11.04.1995	PF	01.01.2001	26'000.00	7'537.88	407.58
1123000081	Blano, av parcelle 2213	21020099	10050299	261	14.01.2003	PF	01.01.1900	327'763.00	327'763.00	17'722.53
1123000116	Bâtiments locatifs,travaux d'aménagement	21060099	10050299	141A	29.04.2002	PF	30.11.2005	89'100.00	82'091.42	4'438.78
1123000172	Bâtiments locatifs, entretien structurel	21060099	10050299	300A	14.06.1994	PF	01.01.2001	0.01	4'787.77	258.88
1123000309	Bâtiments locatifs,conformité ascenseurs	21060099	10050299	212A	24.06.1997	PF	30.11.1999	42'216.98	11'765.81	636.19
1123000016	Bâtiments locatifs,adaptation aux normes	21060099	10050299	94A	28.05.2001	PF	31.12.2002	158'205.00	690'887.42	37'357.09
1123000433	Industrie 8, rue de	21050099	10050299	PR-353A	14.03.2006	PF	01.01.1900	100'000.00	600.00	32.44
1123000036	Sellon J.-J. DE 3, rue	21052199	10050299	PR-433A	20.03.2008	PF	28.10.2008	3'609'200.00	1'741'623.28	16'218.13
1123000025	Bâtiments locatifs,adaptation aux normes	21060099	10050299	94A	28.05.2001	PF	31.12.2002	133'125.00	112'417.81	6'078.55
1123000040	Violette Jean 17, rue	21060099	10050299	166A	12.02.2003	PF	10.08.2006	1'907'100.00	1'274'516.29	68'914.51
1123000043	James-Fazy 2, bd	21060099	10050299	300A	11.02.1998	PF	01.01.1900	60'000.00	6'495.00	351.19
1123000089	Chandieu 6-8	21060099	10050299	95A	12.09.2001	PF	30.04.2006	501'000.00	446'108.86	24'229.77
1123000169	Bâtiments locatifs, entretien structurel	21060099	10050299	300A	14.06.1994	PF	01.01.2001	0.01	41'993.94	2'270.67
1123000073	Lyon 49, 45 bis, parcelles 6301 et 2885	21020099	10050299	184A	25.06.2002	PF	01.01.1900	2'010'000.00	2'005'864.45	108'459.42
1123000069	Châtelaine, ZIC	20010099	10050299	117A	15.01.2002	PF	01.01.1900	55'000.00	63'800.00	2'909.03
1123000101	Bâtiments locatifs,travaux d'aménagement	21060099	10050299	141A	29.04.2002	PF	31.12.2006	367'300.00	3'470.99	187.69
1123000204	Bâtiments locatifs, normes chauffage	21060099	10050299	178A	25.05.1993	PF	31.10.1999	45'000.00	39'237.53	2'121.62
1123000318	Bâtiments locatifs,conformité ascenseurs	21060099	10050299	212A	24.06.1997	PF	30.11.1999	0.01	11'401.57	616.49

Intérêts répartis 2008

Immo	nom Immo	Centre responsable	Centre de coûts	Rapport CM	Date de vote	PA/PF	Mise en exploitation	Montant net crédit voté	Solde à amortir au 01.01.08	Intérêts répartis
1123000243	Bâtiments locatifs,travaux d'aménagement	21060099	10050299	166A	11.03.1997	PF	01.01.2002	41'308.00	43'377.74	2'345.48
1123000360	Bâtiments locatifs,conformité ascenseurs	21060099	10050299	212A	24.06.1997	PF	30.11.1999	6'388.99	6'443.34	348.40
1123000239	Etuves 9, rue	21052199	10050299	PR-367A	08.11.2005	PF	15.02.2008	2'551'600.00	1'552'602.00	73'453.09
1123000376	Bâtiments locatifs,travaux d'aménagement	21060099	10050299	166A	11.03.1997	PF	01.01.2002	310'337.00	349'879.09	18'918.37
1123000079	Bâtiments locatifs,politique énergétique	21070099	10050299	261	03.06.2003	PF	01.01.2005	85'000.00	35'820.87	1'936.87
1123000212	Bâtiments locatifs, normes chauffage	21060099	10050299	178A	25.05.1993	PF	31.10.1999	0.01	3'713.13	200.77
1123000057	Môle 19, Pâquis-Centre 2B	21052199	10050299	236A	03.06.1986	PF	01.07.2002	3'884'800.00	6'841'370.28	369'920.81
1123000349	Lissignol 10, rue	21060099	10050299	139A	26.04.1989	PF	01.01.1900	215'000.00	263'917.00	14'270.30
1123000287	Bâtiments locatifs,travaux d'aménagement	21060099	10050299	8A	20.11.1991	PF	31.05.1999	0.01	9'819.05	530.93
1123000305	Bâtiments locatifs,conformité ascenseurs	21060099	10050299	212A	24.06.1997	PF	30.11.1999	0.01	11'337.69	613.05
1123000024	Bâtiments locatifs,adaptation aux normes	21060099	10050299	94A	28.05.2001	PF	31.12.2002	170'400.00	344'293.09	18'616.33
1123000251	Bâtiments locatifs,travaux d'aménagement	21060099	10050299	8A	20.11.1991	PF	31.05.1999	18'000.00	14'131.00	764.08
1123000346	Industrie 12, rue	21060099	10050299	226A	20.03.1990	PF	31.03.2003	25'000.00	40'150.50	2'170.99
1123000118	Saint-Georges, boulevard	21020099	10050299	159A	04.03.2002	PF	01.01.1900	3'616'500.00	1'339.60	72.43
1123000132	Bâtiments locatifs, entretien structurel	21060099	10050299	300A	14.06.1994	PF	01.01.2001	299'999.99	260'036.66	14'060.48
1123000334	Bâtiments locatifs,conformité ascenseurs	21060099	10050299	212A	24.06.1997	PF	30.11.1999	0.01	11'337.69	613.05
1123000088	Lyon 45bis-49, rue, Clos Voltaire	21052199	10050299	184A1	11.03.2003	PF	01.01.1900	285'000.00	96'719.35	5'229.73
1123000420	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	10050299	347A	11.04.1995	PF	01.01.2001	0.01	12'688.57	686.09
1123000008	Bâtiments locatifs,adaptation aux normes	21060099	10050299	94A	28.05.2001	PF	31.12.2002	445'300.00	828'623.77	44'804.65
1123000072	Servette 36, rue de la	21052199	10050299	176A	25.05.2002	PF	01.01.1900	327'500.00	5'958.00	322.16
1123000109	Bâtiments locatifs,travaux d'aménagement	21060099	10050299	141A	29.04.2002	PF	01.05.2005	605'500.00	503'944.89	27'248.89
1123000135	Bâtiments locatifs, entretien structurel	21060099	10050299	300A	14.06.1994	PF	01.01.2001	0.01	5'490.97	296.91
1123000077	Minoteries 1-3-5-7, rue	21060099	10050299	176A	26.05.2002	PF	01.01.1900	82'600.00	285.70	15.45
1123000308	Bâtiments locatifs,conformité ascenseurs	21060099	10050299	212A	24.06.1997	PF	30.11.1999	0.01	11'499.05	621.77
1123000273	Immeubles locatifs, amélioration	21060099	10050299	124A	07.02.1989	PF	01.01.2001	0.01	33'657.10	1'819.88
1123000076	Carouge 98-100-102, rue	21060099	10050299	176A	26.05.2002	PF	01.01.1900	99'333.00	285.70	15.45
1123000328	Bâtiments locatifs,conformité ascenseurs	21060099	10050299	212A	24.06.1997	PF	30.11.1999	0.01	9'416.33	509.11
1123000264	Immeubles locatifs, amélioration	21060099	10050299	124A	07.02.1989	PF	01.01.2001	60'000.00	3'365.00	181.94
1123000174	Grottes 16 à 22, rues	21052199	10050299	87A	28.05.2001	PF	31.10.2003	1'809'600.00	178'052.05	9'627.48
1123000235	Etuves 21, rue	21052199	10050299	108A	10.10.2001	PF	30.06.2003	1'715'000.00	1'715'000.00	92'732.04
1123000113	Bâtiments locatifs,travaux d'aménagement	21060099	10050299	141A	29.04.2002	PF	31.12.2006	111'300.00	186'570.12	10'088.07
1123000323	Bâtiments locatifs,conformité ascenseurs	21060099	10050299	212A	24.06.1997	PF	30.11.1999	0.01	20'379.16	1'101.93
1123000048	Giuseppe-Motta 20-22, avenue	21052199	10050299	300A+175A	11.02.1998	PF	01.01.1900	91'000.00	242.00	13.08
1123000316	Bâtiments locatifs,conformité ascenseurs	21060099	10050299	212A	24.06.1997	PF	30.11.1999	0.01	12'245.76	662.15
1123000274	Immeubles locatifs, amélioration	21060099	10050299	124A	07.02.1989	PF	01.01.2001	0.01	33'655.60	1'819.80
1123000411	Lausanne 79, rue de, droit de préemption	21020099	10050299	PR-381	19.01.2005	PF	01.01.1930	1'666'000.00	1'665'718.35	90'067.33
1123000114	Bâtiments locatifs,travaux d'aménagement	21060099	10050299	141A	29.04.2002	PF	31.12.2006	116'800.00	1'104.71	59.74
1123000324	Bâtiments locatifs,conformité ascenseurs	21060099	10050299	212A	24.06.1997	PF	30.11.1999	0.01	11'381.28	615.40
1123000026	Bâtiments locatifs,adaptation aux normes	21060099	10050299	94A	28.05.2001	PF	31.12.2002	149'100.00	126'238.83	6'825.87
1123000176	Grottes 16 à 22, rues	21052199	10050299	87A	28.05.2001	PF	31.10.2003	1'809'600.00	7'649'457.34	413'616.03
1123000018	Pin 1-3-5, promenade	21060099	10050299	52	02.05.2000	PF	31.12.2001	1'526'525.55	14'586.50	788.71
1123000103	Bâtiments locatifs,travaux d'aménagement	21060099	10050299	141A	29.04.2002	PF	31.12.2006	291'610.00	244'605.47	13'226.10
1123000102	Bâtiments locatifs,travaux d'aménagement	21060099	10050299	141A	29.04.2002	PF	31.12.2006	291'610.00	115'457.75	6'242.93
1123000100	Bâtiments locatifs,travaux d'aménagement	21060099	10050299	141A	29.04.2002	PF	31.12.2006	289'400.00	348'881.25	18'864.41
1123000091	Pierre-Fatio 17	21060099	10050299	95A	12.09.2001	PF	01.01.1900	1'105'500.00	1'233'113.00	66'675.85
1123000368	Bâtiments locatifs,travaux d'aménagement	21060099	10050299	166A	11.03.1997	PF	01.01.2002	46'740.00	32'503.90	1'757.52
1123000034	Frontenex 2, avenue	21052199	10050299	PR-326A	27.06.2005	PF	01.04.2007	2'699'000.00	2'438'248.62	131'838.92
1123000095	Aïre 120, avenue	21060099	10050299	373A	30.09.2000	PF	01.01.2003	133'000.00	182'550.00	9'870.69
1123000094	Zurich 40, rue de	21020099	10050299	121A	14.11.2001	PF	01.01.1900	710'000.00	703'073.40	38'016.00
1123000019	Pin 1-3-5, promenade	21060099	10050299	52	02.05.2000	PF	31.12.2001	1'525'525.50	5'197'276.85	281'022.78
1123000116	Bâtiments locatifs,travaux d'aménagement	21060099	10050299	141A	29.04.2002	PF	30.11.2005	89'100.00	84'760.84	4'583.11
1123000021	Bâtiments locatifs,adaptation aux normes	21060099	10050299	94A	28.05.2001	PF	31.12.2002	159'675.00	87'138.48	4'711.67
1123000143	Bâtiments locatifs, entretien structurel	21060099	10050299	300A	14.06.1994	PF	01.01.2001	0.01	7'206.51	389.67
1123000136	Bâtiments locatifs, entretien structurel	21060099	10050299	300A	14.06.1994	PF	01.01.2001	132'999.99	69'019.61	3'731.97
1123000134	Bâtiments locatifs, entretien structurel	21060099	10050299	300A	14.06.1994	PF	01.01.2001	89'999.98	38'669.39	2'090.90
1123000017	Pin 1-3-5, promenade	21060099	10050299	52	02.05.2000	PF	31.12.2001	1'368'948.95	23'288.86	1'259.26
1123000107	Châtelaine 43, rue	21060099	10050299	264AB	12.03.2003	PF	31.12.2006	9'109'000.00	9'268'166.61	501'140.51
1123000106	Bâtiments locatifs,travaux d'aménagement	21060099	10050299	141A	29.04.2002	PF	01.05.2005	605'500.00	502'481.07	27'169.73
1123000104	Bâtiments locatifs,travaux d'aménagement	21060099	10050299	141A	29.04.2002	PF	31.12.2006	124'680.00	117'471.39	6'351.82
1123000112	Bâtiments locatifs,travaux d'aménagement	21060099	10050299	141A	29.04.2002	PF	31.12.2006	111'300.00	224'978.41	12'164.84
1123000111	Bâtiments locatifs,travaux d'aménagement	21060099	10050299	141A	29.04.2002	PF	31.12.2006	111'300.00	190'751.47	10'314.15
1123000110	Bâtiments locatifs,travaux d'aménagement	21060099	10050299	141A	29.04.2002	PF	31.12.2006	144'690.00	2'129.62	115.16
1123000108	Bâtiments locatifs,travaux d'aménagement	21060099	10050299	141A	29.04.2002	PF	01.05.2005	605'500.00	510'471.48	27'601.78
1123000063	Tour-de-Boël 7, rue de la	21052199	10050299	117A	15.01.2002	PF	01.01.1900	311'747.00	9'950.00	538.01
1123000064	Minoteries 1-3-5-7, rue	21060099	10050299	176A	25.05.2002	PF	01.01.1900	82'500.00	285.70	15.45
1123000066	Minoteries 1-3-5-7, rue	21060099	10050299	176A	25.05.2002	PF	01.01.1900	82'500.00	285.70	15.45
1123000067	Vélodrome 2, rue, Cité Jonction	21060099	10050299	176A	25.05.2002	PF	01.01.1900	340'000.00	186'025.40	10'058.60
1123000090	Helvétique 29	21060099	10050299	95A	12.09.2001	PF	31.08.2006	236'600.00	228'689.42	12'364.42
1123000087	Parcelle 2129	21052199	10050299	251	14.01.2003	PF	01.01.1900	665'000.00	651'700.28	35'238.19
1123000062	Taconnerie 6, place de la	21052199	10050299	117A	15.01.2002	PF	01.01.1900	166'052.00	6'690.00	361.73
1123000074	Carouge 98-100-102, rue	21060099	10050299	175A	25.05.2002	PF	01.01.1900	99'334.00	285.79	15.45
1123000078	Bâtiments locatifs,politique énergétique	21070099	10050299	261	03.06.2003	PF	01.01.2005	85'000.00	76'082.29	4'113.85
1123000080	Dr.-Jean-Louis-Prévost 10	21020099	10050299	286	06.05.2003	PF	01.01.1900	2'320'000.00	2'361'685.80	127'699.08
1123000083	Bâtiments locatifs,politique énergétique	21070099	10050299	261	03.06.2003	PF	01.01.2005	490'000.00	366'661.20	19'836.62
1123000037	La Potinière, quai Général-Guisan	21052199	10050299	409A	12.10.1999	PF	28.07.2001	2'004'100.00	2'766'768.58	149'601.64
1123000071	Chouet Jean-Robert 4, rue	21060099	10050299	176A	25.05.2002	PF	01.01.1900	217'500.00	5'426.00	293.38
1123000084	Bâtiments locatifs,politique énergétique	21070099	10050299	261	03.06.2003	PF	01.01.1900	25'000.00	278.50	15.06
1123000042	Madeleine 7, rue	21060099	10050299	300A	11.02.1998	PF	01.01.1900	100'000.00	83.00	4.49
1123000437	Jean-Jacques-De-Sellon 3, rue	21050099	10050299	PR-433A	20.03.2006	PF	01.01.1900	66'100.00	9'030.01	488.27
1123000085	Bâtiments locatifs,politique énergétique	21070099	10050299	261	03.06.2003	PF	30.09.2005	100'000.00	83'558.76	4'518.11
1123000038	Gares 21, rue des	21052199	10050299	PR-322A	05.10.2004	PF	28.09.2006	2'940'800.00	2'771'314.18	149'848.17
1123000279	Immeubles locatifs, amélioration	21060099	10050299	124A	07.02.1989	PF	01.01.2001	0.01	165'904.70	8'970.66
1123000054	Grottes 21, Louis-Favre 24bis	21052199	10050299	226A	20.03.1990	PF	01.01.1900	380'000.00	60.65	3.28
1123000088	Blanc, France, avenues parcelle 2129	21020099	10050299	251	14.01.2003	PF	01.01.1900	9'880'000.00	9'877'272.20	534'075.56
1123000055	Bordier-Henri 9, rue	11070199	10050299	281A	14.01.1998	PF	01.01.2001	200'000.00	35'638.81	1'927.03
1123000047	Giuseppe-Motta 20-22, avenue	21052199	10050299	300A	11.02.1998	PF	01.01.1900	91'000.00	53'476.00	2'891.60
1123000050	Bordier-Henri 9, rue	21052199	10050299	408A	12.10.1999	PF	03.12.1999	3'770'000.00	3'738'202.63	202'128.95
1123000051	Lombard 6-8, rue	21060099	10050299	217A	09.04.2003	PF	31.10.2006	1'526'500.00	21'877.54	1'182.95

Intérêts répartis 2008

Immo	nom immo	Centre responsable	Centre de coûts	Rapport CM	Date de vote	PA/PF	Mise en exploitation	Montant net crédit voté	Solde à amortir au 01.01.08	Intérêts répartis
1123000307	Bâtiments locatifs,conformité ascenseurs	21060099	10050299	212A	24.08.1997	PF	30.11.1999	0.01	11'765.81	636.19
1123000245	Bâtiments locatifs,travaux d'aménagement	21060099	10050289	166A	11.03.1997	PF	01.01.2002	293'480.00	232'738.64	12'584.45
1123000345	Industrie 7-15, rue	21060099	10050289	226A	20.03.1998	PF	01.01.1900	200'000.00	48'417.00	2'617.98
1123000247	Bâtiments locatifs,travaux d'aménagement	21060099	10050289	166A	11.03.1997	PF	01.01.2002	0.01	8'408.51	454.55
1123000246	Bâtiments locatifs,travaux d'aménagement	21060099	10050289	166A	11.03.1997	PF	01.01.2002	0.01	8'408.51	454.68
1123000222	Louis-Favre/Gd-Pré,rues,2ème étape	10040099	10050269	86A	06.11.1984	PF	01.01.1900	25'580'000.00	26'030'899.70	1'407'626.31
1123000211	Bâtiments locatifs, normes chauffage	21060099	10050289	178A	25.05.1993	PF	31.10.1999	0.01	3'713.92	200.82
1123000238	Etuves 15, rue	21052199	10050299	31A3	15.04.1997	PF	01.01.1900	240'000.00	139'948.02	7'567.15
1123000234	Montbrillant 14, rue	21060099	10050269	182A1/B	09.09.1997	PF	31.03.2003	600'000.00	554'859.95	30'007.87
1123000223	Rousseau 14-16/ Lissignol 9-10	21060099	10050299	300A	11.02.1998	PF	01.01.1900	600'000.00	168'820.00	9'128.29
1123000286	Bâtiments locatifs,travaux d'aménagement	21060099	10050269	8A	20.11.1991	PF	31.05.1999	86'000.00	80'543.00	4'695.76
1123000293	Bâtiments locatifs,travaux d'aménagement	21060099	10050269	8A	20.11.1991	PF	31.05.1999	450'000.00	355'310.90	19'212.08
1123000286	Bâtiments locatifs,travaux d'aménagement	21060099	10050269	8A	20.11.1991	PF	31.05.1999	0.01	10'239.40	553.85
1123000306	Bâtiments locatifs,conformité ascenseurs	21060099	10050269	212A	24.08.1997	PF	30.11.1999	84'434.95	11'337.69	613.05
1123000301	Bâtiments locatifs,conformité ascenseurs	21060099	10050269	212A	24.08.1997	PF	30.11.1999	41'135.00	21'922.41	1'185.37
1123000429	Dr-Jean-Louis-Prévost 15, ch. droit de préemption	21020099	10050289	PR-382	19.01.2005	PF	01.01.1930	800'000.00	826'902.54	44'711.59
1123000272	Immeubles locatifs, amélioration	21060099	10050269	124A	07.02.1989	PF	01.01.2001	100'000.00	62'007.00	3'352.80
1123000278	Immeubles locatifs, amélioration	21060099	10050269	124A	07.02.1989	PF	01.01.2001	0.01	165'931.20	8'972.09
1123000275	Immeubles locatifs, amélioration	21060099	10050269	124A	07.02.1989	PF	01.01.2001	659'899.98	33'698.00	1'821.99
1123000052	Lombard 6-8, rue	21060099	10050269	217A	09.04.2003	PF	31.10.2006	1'525'500.00	3'162'311.73	170'989.85
1123000176	Lissignol 1-3/Rousseau 14, rues	21060099	10050269	161A	07.02.1989	PF	01.01.1900	974'042.00	1'204'088.85	65'105.39
1123000105	Bâtiments locatifs,travaux d'aménagement	21060099	10050289	141A	28.04.2002	PF	31.12.2006	189'210.00	1'788.03	96.68
1123000170	Bâtiments locatifs, entretien structurel	21060099	10050269	300A	14.06.1994	PF	01.01.2001	0.01	2'693.67	161.88
1123000177	Montbrillant/ Gares, rues	21040099	10050269	138A	25.04.1989	PF	01.01.1900	324'634.00	312'025.80	16'904.03
1123000015	Bâtiments locatifs,adaptation aux normes	21060099	10050269	94A	28.05.2001	PF	31.12.2002	158'205.00	77'832.94	4'208.52
1123000014	Bâtiments locatifs,adaptation aux normes	21060099	10050269	94A	28.05.2001	PF	31.12.2002	158'205.00	158'510.58	10'192.08
1123000171	Bâtiments locatifs, entretien structurel	21060099	10050269	300A	14.06.1994	PF	01.01.2001	171'899.98	68'778.60	3'718.82
1123000160	Bâtiments locatifs, entretien structurel	21060099	10050269	300A	14.06.1994	PF	01.01.2001	0.01	156'974.20	8'482.36
			Total 10050299							7'763'341.94
2143000408	Bâtiments publics, normes de chauffage	21060099	10050399	345A	17.01.1995	PA	31.07.1999	140'000.00	22'374.53	1'209.81
2143000477	Salle communale de Plainpalais	21060099	10050399	226A	20.03.1998	PA	01.01.2003	300'000.00	217'310.00	11'760.21
2143000179	Stand 25, rue du	21020099	10050399	265A	07.10.2003	PA	01.01.1900	36'703'937.70	31'941'635.85	1'727'121.25
2143000452	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	10050399	347A	11.04.1995	PA	01.01.2001	70'000.00	7'987.24	431.88
2143000204	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	10050399	95A	12.09.2001	PA	01.01.1900	132'000.00	1'252.92	67.75
2143000454	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	10050399	347A	11.04.1995	PA	01.01.2001	43'000.00	16'660.32	895.44
2143000134	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	10050399	224A	11.11.1997	PA	30.12.2002	55'187.00	20'358.35	1'101.35
2143000147	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	10050399	224A	11.11.1997	PA	30.12.2002	140'876.00	71'513.95	3'866.84
2143000146	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	10050399	224A	11.11.1997	PA	30.12.2002	17'339.00	4'334.86	234.39
2143000145	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	10050399	347A	11.04.1995	PA	01.01.2001	22'000.00	8'902.96	481.39
2143000448	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	10050399	347A	11.04.1995	PA	01.01.2001	105'000.00	34'015.17	1'871.68
2141000063	"du Cardina", grotte	21060099	10050399	282A	27.09.2003	PA	31.12.2006	523'000.00	381'059.66	20'636.77
2143000081	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	10050399	347A	11.04.1995	PA	01.01.2001	120'000.00	45'148.51	2'495.30
2143000165	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	10050399	224A	11.11.1997	PA	30.12.2002	27'092.00	10'116.05	546.99
1123000048	Impératrice 10, chemin	21052199	10050399	300A	11.02.1998	PF	01.01.1900	187'600.00	71'976.00	3'891.82
2143000424	Politique énergétique	21060099	10050399	191A	09.09.1997	PA	31.12.2001	31'740.00	12'453.42	673.36
2143000281	Divers travaux en Ville de Genève	21060099	10050399	299A	12.04.1994	PA	01.01.1999	800'000.00	206'814.96	11'171.91
2143000252	Hôtel-de-Ville 6, rue de l'	21060099	10050399	176A	13.03.2002	PA	31.12.2006	645'000.00	702'378.79	37'978.44
2143000282	Divers travaux en Ville de Genève	21060099	10050399	299A	12.04.1994	PA	01.01.1999	499'999.99	166'923.41	8'485.04
2143000442	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	10050399	347A	11.04.1995	PA	01.01.2001	38'000.00	12'687.66	686.04
2143000434	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	10050399	347A	11.04.1995	PA	01.01.2001	51'600.00	20'851.98	1'127.50
2143000440	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	10050399	347A	11.04.1995	PA	01.01.2001	18'000.00	10'690.92	578.08
2143000423	Politique énergétique	21060099	10050399	191A	09.09.1997	PA	31.12.2001	174'670.00	36'073.74	1'950.52
2143000408	Bâtiments publics, normes de chauffage	21060099	10050399	345A	17.01.1995	PA	31.07.1999	120'000.00	20'907.80	1'130.51
2143000404	Bâtiments publics, normes de chauffage	21060099	10050399	345A	17.01.1995	PA	31.07.1999	220'000.00	26'841.25	1'440.63
2143000409	Bâtiments publics, normes de chauffage	21060099	10050399	345A	17.01.1995	PA	31.07.1999	80'000.00	14'932.15	807.40
2143000049	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	10050399	347A	11.04.1995	PA	01.01.2001	100'000.00	9'307.04	503.25
2143000070	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	10050399	347A	11.04.1995	PA	01.01.2001	12'000.00	4'390.92	237.41
2143000074	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	10050399	347A	11.04.1995	PA	01.01.2001	20'000.00	7'098.80	383.84
2143000453	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	10050399	347A	11.04.1995	PA	01.01.2001	35'000.00	12'519.09	676.92
2143000203	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	10050399	95A	12.09.2001	PA	01.01.1900	207'000.00	1'971.60	106.61
2143000057	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	10050399	347A	11.04.1995	PA	01.01.2001	20'000.00	5'591.41	302.33
2143000098	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	10050399	347A	11.04.1995	PA	01.01.2001	10'000.00	5'714.68	308.99
2143000084	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	10050399	347A	11.04.1995	PA	01.01.2001	0.01	1'762.35	95.28
2146000260	Machines GIM	11070289	10050399	PR-466A	13.11.2000	PA	01.01.1900	21'600.00	15'787.50	853.65
2143000033	Fuzet, chemin	21050099	10050399	300A+176A	11.02.1998	PA	01.01.1900	135'000.00	116'184.75	6'281.17
2143000166	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	10050399	224A	11.11.1997	PA	30.12.2002	11'920.00	4'667.15	252.36
2143000012	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	10050399	444A	19.01.2000	PA	31.12.2005	450'450.00	309'299.60	16'724.03
2143000445	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	10050399	347A	11.04.1995	PA	01.01.2001	17'500.00	1'837.74	99.37
2143000052	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	10050399	347A	11.04.1995	PA	01.01.2001	168'000.00	53'664.69	2'901.71
2143000441	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	10050399	347A	11.04.1995	PA	01.01.2001	20'000.00	6'668.78	355.18
2143000044	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	10050399	347A	11.04.1995	PA	01.01.2001	28'000.00	517.44	27.99
2143000048	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	10050399	347A	11.04.1995	PA	01.01.2001	11'000.00	10'451.16	565.11
2143000124	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	10050399	224A	11.11.1997	PA	30.12.2002	34'677.00	15'018.72	811.97
2143000613	Pregny-Chambésy, commune	10040099	10050399	316A	16.03.1983	PA	01.01.1900	12'000'000.00	2'551'610.80	137'963.14
2143000123	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	10050399	224A	11.11.1997	PA	30.12.2002	37'928.00	3'460.42	187.11
2141000122	Bois-de-la-Bâtie	10040099	10050399	283A	12.04.1983	PA	01.01.1900	6'300'000.00	1'298'717.43	70'223.16
2143000517	Place St-François 4 - Rénovation villa Freundler -	21050099	10050399	PR-117A	16.01.2002	PA	01.01.1930	185'000.00	137'693.03	7'439.82
2143000116	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	10050399	347A	11.04.1995	PA	01.01.2001	25'000.00	2'021.49	109.30
2146000003	Peschier, avenue	50930099	10050399	332A	15.09.1998	PA	01.01.2003	785'000.00	347'486.30	18'788.99
2143000591	Les Helles de l'Ile	21060099	10050399	PR-471A	08.05.2007	PA	#	82'900.00		0.00
2141000123	Bastions, promenade	10040099	10050399	148A	23.06.1981	PA	01.01.1900	3'870'000.00	697'316.01	37'164.09
2143000137	Bâtiments sportifs, entretien, sécurité	21060099	10050399	205A	11.11.1997	PA	01.01.2003	732'843.00	278'830.58	131'008.00
			Total 10050399							2'277'092.96
2143000144	Royaume 14, Pâquis-Centre 3A	21050099	10050699	236A	03.06.1986	PA	01.01.1900	8'911'800.00	1'262'595.08	88'269.97
1123000240	Bâtiments locatifs,travaux d'aménagement	21060099	10050699	166A	11.03.1997	PF	01.01.2002	47'393.00	10'611.61	673.78
2143000422	Carouge 52, rue	21060099	10050699	215A/B	14.10.1997	PA	30.08.2000	10'000'000.00	8'492'539.87	459'201.47
1123000123	Bâtiments locatifs, entretien structurel	21060099	10050699	300A	14.06.1994	PF	01.01.2001	269'000.00	221'621.35	11'983.33
1123000242	Bâtiments locatifs,travaux d'aménagement	21060099	10050699	166A	11.03.1997	PF	01.01.2002	42'827.00	10'648.65	670.37

Intérêts répartis 2008

Immo	nom immo	Centre responsable	Centre de coûts	Rapport CM	Date de vote	PA/PF	Mise en exploitation	Montant net crédit voté	Solde à amortir au 01.01.08	Intérêts répartis
			Total 10050099							640'598.92
	Parcelles		10055199							2'627'439.22
			Total 10055199							2'627'439.22
2140000008	Plainpalais, plaine	21040099	10055299	250A	13.01.1998	PA	01.01.1900	745'000.00	558'530.80	30'200.40
			Total 10056299							30'200.40
2146000167	TAXE, Acquisition de machines, matériel et engins	11070299	10060099	PR-318A	12.05.2004	PA	27.07.2004	3'000.00	629.82	28.64
			Total 10060099							28.64
2146000180	DAG, acquisition de mobilier	11070299	11000099	PR-318A	12.05.2004	PA	23.11.2004	26'000.00	11'102.07	600.30
			Total 11000099							600.30
2146000089	Administration véhicules achats	11070199	11070199	39A	05.12.2000	PA	01.03.2001	36'000.00	3'841.48	198.89
2146000258	Machines Achats	11070299	11070199	PR-466A	13.11.2006	PA	01.01.1900	85'000.00	60'794.03	3'285.58
2146000140	Achats, acquisition de mobilier	11070299	11070199	PR-318A	12.05.2004	PA	23.11.2004	8'900.00	1'754.40	94.87
			Total 11070199							3'577.34
2146000062	Administration machines et matériel	11070199	11070299	236A	03.08.2003	PA	01.01.1900	1'037'100.00	197'391.72	10'673.20
2146000049	Administration équipements fixes	11070199	11070299	145A	15.01.2003	PA	01.01.1900	222'000.00	164'233.00	8'880.27
2146000011	Administration municipale mobilier	11070199	11070299	30AB	23.05.2000	PA	01.01.2001	550'984.00	24'905.14	1'349.90
2146000030	Administration municipale mobilier	11070199	11070299	304A	11.02.1998	PA	01.01.1900	248'440.00	24'742.32	1'337.84
2146000050	Administration machines et matériel	11070199	11070299	145A	15.01.2003	PA	01.01.1900	903'076.00	62'631.95	2'845.88
2146000048	Administration municipale mobilier	11070199	11070299	145A	15.01.2003	PA	01.01.1900	2'389'240.00	1'077'225.01	58'248.80
2146000090	Administration municipale mobilier	11070199	11070299	102A	26.06.2001	PA	01.01.1900	464'000.00	115'820.03	6'262.52
2146000063	Administration municipale mobilier	11070199	11070299	238A	03.06.2003	PA	01.01.1900	2'115'100.00	583'013.57	31'524.23
2146000018	Administration municipale mobilier	11070199	11070299	417A	14.04.1999	PA	01.01.2001	317'016.00	63'164.57	3'415.38
2146000078	Administration équipements fixes	11070199	11070299	102A	26.06.2001	PA	04.10.2001	111'000.00	61'660.06	3'334.03
2149000028	Véhicules Ville de Genève	11070299	11070299	PR-317A	06.10.2004	PA	31.03.2005	250'000.00	82'333.33	4'451.68
2146000064	Administration équipements fixes	11070199	11070299	236A	03.08.2003	PA	01.01.1900	617'600.00	173'377.05	9'374.70
			Total 11070299							141'696.59
2146000281	PIQ DSI, 11ème	11090099	11090099	PR-522A	21.03.2007	PA	#	1'501'608.00	138'047.40	7'498.82
2146000061	Progiciel financier	11090099	11090099	200A	12.09.2002	PA	01.01.1900	8'712'000.00	383'313.59	20'726.22
2146000093	Voirie des Vernets	11090099	11090099	176A	13.03.2002	PA	01.01.1900	765'000.00	458'959.88	24'816.61
2146000280	PIQ DSI, 11ème	11090099	11090099	PR-522A	21.03.2007	PA	#	1'216'000.00	375'675.14	20'313.18
2146000101	Télécommunication	20010099	11090099	1A	19.11.1991	PA	01.01.1900	7'500'000.00	1'260'101.00	68'135.12
2146000282	PIQ DSI, 11ème	11090099	11090099	PR-522A	21.03.2007	PA	#	1'220'181.00	53'929.20	2'916.01
2146000141	DSI, acquisition de mobilier	11070299	11090099	PR-318A	12.05.2004	PA	23.11.2004	24'000.00	15'038.77	813.16
			Total 11090099							145'217.02
2141000275	Stand, Gazomètres, rues, St-Georges, bvd	20010099	20010099	PR-506A	17.04.2007	PA	#	650'000.00	288'280.00	15'587.64
2141000181	Comavin-Eaux-Vives-Annemasse, liaison ferroviaire	20010099	20010099	PR-292A	21.01.2004	PA	01.01.1930	2'300'000.00	282'644.90	15'277.53
			Total 20010099							30'865.17
2170000000	Logement coopératif	21020099	21020099	448A	01.10.2001	PA	01.01.1900	2'500'000.00	2'500'000.00	135'177.90
			Total 21020099							135'177.90
2149000033	"Renouvellement urbain"	21030099	21030099	PR-399A	18.01.2006	PA	01.01.1900	850'000.00	3'694.15	199.74
2149000004	Piétons, plan directeur	21030099	21030099	395A/B	18.05.1999	PA	01.01.1900	680'000.00	383'676.73	19'884.43
2149000000	Maquette Ville de Genève	21030099	21030099	352A	15.09.1998	PA	01.12.1998	550'000.00	54'035.48	2'921.76
			Total 21030099							22'785.93
2141000183	Grenus, Etuves, Rousseau, aménagement	21040099	21040099	PR-246A	21.01.2004	PA	01.01.1930	468'000.00	105'752.19	5'718.14
2141000175	Vernets	21040099	21040099	138A	25.04.1989	PA	01.01.1900	140'000.00	11'536.00	623.77
2141000037	Edouard-Rod, Souboyran, Sorel, rues	21040099	21040099	291A/B	27.01.1998	PA	01.01.1900	40'000.00	68'867.30	3'183.02
2141000031	Jacques-Dalcroze 11, boulevard Emile-	21050099	21040099	226A	12.02.2003	PA	22.01.2004	765'000.00	430'311.18	23'267.43
2141000035	Alpes, place	21040099	21040099	273A	11.11.1997	PA	01.01.1900	100'000.00	50'384.00	2'724.32
2141000034	Nations, place des	21040099	21040099	279A	03.12.1997	PA	01.01.1900	100'000.00	316.00	17.09
2141000044	William-Lescaze, chemin	21040099	21040099	176A	26.05.2002	PA	01.01.1900	479'900.00	162'314.30	8'776.52
2141000168	Longemalle place/Fontaine, rue	21040099	21040099	259A	16.02.1994	PA	01.01.1900	70'000.00	45'407.60	2'455.23
2141000165	Navigation, place	21040099	21040099	138A	25.04.1989	PA	01.01.1900	248'310.00	260'727.25	14'097.83
2141000018	Comavin, Montbrillant, places	21040099	21040099	132A	26.01.2002	PA	01.01.1900	966'200.00	2'219'431.12	120'007.22
2141000022	Sous-Bois,Mon-Soleil,Rochette,Colombette	21040099	21040099	300A	11.02.1998	PA	01.01.1900	80'000.00	28'231.55	1'526.51
2141000013	Peschier, avenue	21040099	21040099	300A	11.02.1998	PA	01.01.1900	50'000.00	41'284.60	2'232.30
2141000065	Sécheron secteur, Rigot chemin	21040099	21040099	201A	10.09.2003	PA	01.01.1900	842'000.00	688'323.91	36'137.04
2141000142	Fil du Rhône, quai de la Poste	21040099	21040099	98A	12.11.1996	PA	01.01.1900	41'000.00	50'055.30	2'706.55
2141000164	Bourg-de-Four, place	21040099	21040099	138A	25.04.1989	PA	01.01.1900	239'367.00	350'635.40	18'953.88
2141000188	Eaux-Vives, quartier, étude mesures d'aménagement	21040099	21040099	PR-273AB	07.04.2004	PA	01.01.1930	1'020'000.00	73'695.36	3'984.79
2141000086	Wendt,Bourgogne,Edouard-Rod,Lloland	21040099	21040099	48A	16.05.2001	PA	01.01.1900	276'250.00	124'191.38	6'716.17
2141000087	Vessy 31, centre sportif	21040099	21040099	53A	16.05.2001	PA	01.01.2005	433'800.00	315'000.80	17'081.13
2141000042	Rade	21040099	21040099	174A	19.11.2002	PA	01.01.1900	1'444'409.00	1'306'981.42	70'670.01
2141000048	Savoises, rue des	21040099	21040099	175A	25.05.2002	PA	01.01.1900	165'900.00	60'309.60	2'720.29
2141000043	Chandieu, rue	21040099	21040099	300A	11.02.1998	PA	01.01.1900	200'000.00	43'643.00	2'364.41
2141000047	Arve, berges	21040099	21040099	117A	15.01.2002	PA	01.01.1900	261'333.00	107'395.12	5'806.98
2141000050	Simon-Goulart, place	21040099	21040099	117A	15.01.2002	PA	01.01.1900	124'574.00	167'328.00	9'047.62
2141000098	Rôtisserie, périmètre	21040099	21040099	117A	15.01.2002	PA	01.01.1900	520'000.00	184'693.40	10'627.30
2141000010	Gares, Montbrillant, rues/Alpes, passage	21040099	21040099	238A	21.04.1998	PA	01.01.2005	986'473.00	833'301.88	34'243.38
2146000284	Stand 26, rue, mobilier AMU	11070299	21040099	PR-443	20.06.2006	PA	23.11.2004	97'216.62	81'013.27	4'380.49
2140000031	Montbrillant, place, Grottes, Faucille, Fendt, rue	21040099	21040099	PR-401A	17.05.2005	PA	01.01.1930	130'000.00	1'500.00	81.11
2141000076	Diday, rue, Théâtre, bvd	21040099	21040099	176A	26.05.2002	PA	01.01.1900	297'700.00	13'482.30	728.91
2141000161	Philosophes, quartier	21040099	21040099	138A	25.04.1989	PA	01.01.1900	60'000.00	36'900.00	1'995.23
2141000106	Places diverses	21040099	21040099	49A	29.04.2002	PA	01.01.1900	1'899'800.00	974'549.08	52'695.00
2141000180	Saint-Jean, quartier, espaces publics	21040099	21040099	PR-274A	03.12.2003	PA	01.01.1930	1'062'000.00	99'923.07	5'402.96
2143000421	Saint-Gervais, parking	21040099	21040099	31A	25.06.1998	PA	01.01.1900	300'000.00	276'139.26	14'931.17
2141000144	Fil du Rhône, place du Rhône	21040099	21040099	98A	12.11.1996	PA	01.01.1900	123'600.00	124'055.20	6'707.80
2141000146	Fil du Rhône, étude générale	21040099	21040099	98A	12.11.1996	PA	01.01.1900	250'000.00	212'081.05	11'467.46
2141000163	Pré-l'Evêque/Jargonnant, places	21040099	21040099	138A	25.04.1989	PA	01.01.1900	285'888.00	178'457.80	9'703.49
2141000167	Institutions diverses	21040099	21040099	138A	25.04.1989	PA	01.01.1900	40'000.00	37'937.00	2'051.29
2141000147	Fil du Rhône, quai des Bergues	21040099	21040099	98A	12.11.1996	PA	01.01.1900	315'000.00	144'900.00	7'834.91
2141000162	Besançon-Hugues/Bergues pl/Rhône	21040099	21040099	138A	25.04.1989	PA	01.01.1900	90'000.00	171'994.00	9'298.29
2141000194	Velours, chemin	21040099	21040099	PR-175A	25.05.2002	PA	01.01.1930	100'000.00	120'224.57	6'500.69
2141000082	Bertrand, parc	21040099	21040099	97A	03.11.2001	PA	01.01.2005	390'700.00	295'792.57	15'993.85
2141000160	Sillem, Grenade, Clos, Avenir	21040099	21040099	138A	25.04.1989	PA	01.01.1900	60'000.00	540.00	29.19
			Total 21040099							555'379.83
2146000226	Architecture, acquisition de mobilier	11070299	21052199	PR-443	20.06.2006	PA	23.11.2004	67'220.12	39'211.74	2'120.22
			Total 21052199							2'120.22
2143000157	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	21060099	224A	11.11.1997	PA	30.12.2002	78'565.00	84'350.63	4'560.93

Intérêts répartis 2008

Immo	nom immo	Centre responsable	Centre de coûts	Rapport CM	Date de vote	PA/PF	Mise en exploitation	Montant net crédit voté	Solde à amortir au 01.01.08	Intérêts répartis
2143000039	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	21060099	347A	11.04.1995	PA	01.01.2001	14'000.00	6'372.20	344.66
2143000425	Politique énergétique	21060099	21060099	191A	09.09.1997	PA	31.12.2001	264'600.00	307'302.52	16'616.20
2143000177	Molard, place pavillon pour fleuriste	21040099	21060099	272A	04.06.2003	PA	01.01.2005	213'200.00	164'415.44	8'890.14
2143000288	Divers travaux en Ville de Genève	21060099	21060099	299A	12.04.1994	PA	01.01.1999	0.01	27'490.87	1'486.46
2143000293	Divers travaux en Ville de Genève	21060099	21060099	299A	12.04.1994	PA	01.01.1999	0.01	65'490.88	3'541.16
2143000403	Bâtiments publics, normes de chauffage	21060099	21060099	345A	17.01.1995	PA	31.07.1999	125'000.00	18'474.17	998.92
2143000342	Bâtiments publics, transformation	10040099	21060099	25A	01.03.1988	PA	01.01.1900	4'545'000.00	237'266.33	12'829.27
2143000148	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	21060099	224A	11.11.1997	PA	30.12.2002	5'666.00	3'851.90	197.46
2146000226	Bâtiments, acquisition de mobilier	11070299	21060099	PR-443	20.06.2006	PA	23.11.2004	183'071.13	95'124.83	5'143.80
			Total 21060099							54'608.60
2143000173	Politique énergétique	21070099	21070099	157A	12.09.2002	PA	18.12.2007	2'528'000.00	2'361'987.42	128'788.82
2146000239	Mobilier Energie	11070299	21070099	PR-466A	13.11.2006	PA	01.01.1900	24'000.00	6'946.71	375.73
2146000227	Energie, acquisition de mobilier	11070299	21070099	PR-443	20.06.2006	PA	23.11.2004	60'361.20	35'210.70	1'903.88
2143000510	Crêts-de-Champel I, école, centrale photovoltaïque	21070099	21070099	PR-370A	19.04.2005	PA	20.12.2006	178'000.00	168'219.00	9'095.32
2143000618	Travaux liés à la politique énergétique PA	21070099	21070099	PR-509A	12.09.2007	PA	#	2'335'000.00	178'820.78	9'674.46
			Total 21070099							149'846.21
2149000015	La Cluse-La Roseraie, quartier	21080099	21080099	23A	17.01.2001	PA	01.01.1900	387'000.00	335'722.43	18'152.89
2141000210	Infrastructures cyclables	21080099	21080099	PR-393A	17.05.2006	PA	01.01.1900	900'000.00	114'375.67	6'184.42
2146000228	Mobilité, acquisition de mobilier	11070299	21080099	PR-443	20.06.2006	PA	23.11.2004	99'520.73	68'053.76	3'138.04
2141000105	Jonction, quartier	21080099	21080099	48A	29.04.2002	PA	01.01.1900	522'600.00	92'784.29	5'016.95
2149000027	Bruit routier, mesures d'assainissement	21080099	21080099	PR-331A	05.10.2004	PA	01.01.1930	2'760'000.00	264'293.76	14'290.67
2141000055	Gare Rouelbe	21080099	21080099	P2402	12.09.2002	PA	01.01.1900	100'000.00	35'135.18	1'899.80
2149000008	Plan directeur transports publics 03-06	21080099	21080099	222A	09.04.2003	PA	01.01.1900	2'000'000.00	164'251.56	9'862.69
			Total 21080099							58'646.46
2143000251	François-Dussaud 10, rue	21050099	23020099	152AB	29.04.2002	PA	01.11.2004	1'647'000.00	1'297'357.74	70'149.64
2143000540	Gourgas, Baud-Bovy, parcs	26020299	23020099	P2802	25.06.2002	PA	01.01.1900	50'000.00	13'057.60	733.08
2146000051	Véhicules Voirie	23020099	23020099	160A	04.12.2002	PA	31.12.2005	4'480'000.00	2'224'331.19	120'272.17
2146000193	Administration, véhicules et engins, L & T	23020289	23020099	PR-386A	14.09.2005	PA	03.11.2005	60'000.00	42'331.47	2'288.92
2143000432	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	23020099	347A	11.04.1995	PA	01.01.2001	15'000.00	4'182.50	226.15
2146000186	Equipements, matériels de fêtes	23020099	23020099	PR-344A	06.10.2004	PA	01.01.1930	691'000.00	78'439.58	4'241.32
2143000125	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	23020099	224A	11.11.1997	PA	30.12.2002	17'880.00	5'771.85	312.08
2143000151	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	23020099	224A	11.11.1997	PA	30.12.2002	113'765.00	166'114.35	8'981.99
2146000068	François-Dussaud 10, rue	23020099	23020099	152AB	29.04.2002	PA	31.12.2005	46'000.00	16'853.29	848.39
2149000002	Service Voirie VGE	23020099	23020099	243A	21.04.1998	PA	31.12.2005	2'020'000.00	190'709.64	10'311.88
2143000063	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	23020099	347A	11.04.1995	PA	01.01.2001	65'000.00	6'403.88	346.26
2146000146	Voirie L & T, acquisition de mobilier	11070299	23020099	PR-318A	12.05.2004	PA	23.11.2004	20'000.00	5'450.74	294.72
2143000040	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	23020099	347A	11.04.1995	PA	01.01.2001	45'000.00	7'908.13	427.60
2143000201	Voirie des Vernets, cour St-Pierre	21060099	23020099	95A	12.09.2001	PA	01.01.1900	444'800.00	668'752.02	36'160.20
2143000080	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	23020099	347A	11.04.1995	PA	01.01.2001	83'000.00	27'650.98	1'495.12
2146000016	Division de la Voirie	23020099	23020099	428A	18.05.1999	PA	31.12.2005	1'900'000.00	379'706.49	20'531.17
			Total 23020099							277'618.69
2146000215	Véhicules légers Logistique et technique	23020299	23020299	PR-408A	11.10.2005	PA	30.12.2007	233'000.00	60'361.56	3'263.82
2146000218	Véhicules lourds Logistique et technique	23020299	23020299	PR-408A	11.10.2005	PA	30.12.2007	270'000.00	195'905.30	10'592.83
			Total 23020299							13'856.65
2146000065	Déchets, collecte et conditionnement	23020099	23050299	288	12.05.2003	PA	01.01.1900	142'000.00	60'051.32	3'247.04
			Total 23050299							3'247.04
2146000216	Véhicules légers VOIRIE	23020289	23050399	PR-408A	11.10.2005	PA	30.12.2007	2'053'000.00	1'005'334.98	54'359.82
2143000238	Baulacre 12, rue	21050099	23050399	100A	04.03.2002	PA	01.01.2002	339'200.00	143'957.18	7'783.93
1123000209	Bâtiments locatifs, normes chauffage	21060099	23050399	178A	26.05.1993	PF	31.10.1999	0.01	24'502.23	1'324.88
2146000219	Véhicules lourds VOIRIE	23020289	23050399	PR-408A	11.10.2005	PA	30.12.2007	660'000.00	780'254.53	42'189.26
			Total 23060399							105'657.87
2141000048	Rigot, chemin	26020269	26020269	117A	16.01.2002	PA	01.01.1900	281'917.00	217'207.31	11'744.66
2141000030	Le-Corbusier/Chevillarde, rue/chemin	26020269	26020269	22A	28.02.2000	PA	01.01.1900	380'000.00	137'478.15	7'433.60
2141000062	Vieille-Ville, quartier	26020269	26020269	224A	10.09.2003	PA	01.01.1900	78'850.00	62'637.18	3'387.68
2141000173	Chêne, route	26020269	26020269	404A	14.04.1999	PA	30.09.2002	8'085'670.00	7'447'214.68	402'679.62
2141000028	Saint-Jean, quartier	21050099	26020269	462A	19.01.2000	PA	31.08.2001	2'181'000.00	1'630'936.63	88'505.65
2141000016	Rhône, place	26020269	26020269	312A	17.06.1998	PA	31.12.2000	1'985'000.00	739'501.70	39'499.08
2141000024	Necker, rue	26020269	26020269	187A	11.02.2003	PA	15.01.2004	291'786.00	109'440.08	5'917.56
2141000064	Diverses voies publiques	26020269	26020269	241AB	10.09.2003	PA	01.01.2005	5'882'950.00	1'630'215.28	88'147.62
2141000028	Itinéraires cyclables	26020269	26020269	431AB	12.10.1999	PA	01.12.2005	3'855'000.00	3'509'248.51	189'749.13
2146000217	Véhicules lourds Génie civil	23020269	26020269	PR-406A	11.10.2005	PA	30.12.2007	340'000.00	276'299.09	14'939.81
2141000081	VERRE, FER, ALU, PILES	26020269	26020269	240A	08.10.2003	PA	01.01.2005	3'919'000.00	1'101'815.44	59'576.44
2141000176	Concorde, zone 30 km/h	26020299	26020299	PR-290A	02.12.2003	PA	01.01.2005	868'100.00	473'784.45	25'618.08
2141000033	Piétons, aménagements	26020269	26020269	395A/B	18.05.1999	PA	01.01.1900	788'000.00	842'743.95	34'753.92
2141000191	Arrêts de tram	26020269	26020269	PR-283A	13.09.2004	PA	01.01.1930	380'176.00	4'819.39	260.59
2141000190	Grand-Pré, Chandieu rues, réseau d'assainissement	26020299	26020299	PR-303A	12.05.2004	PA	01.01.1930	244'000.00	65'599.65	3'547.05
2141000052	Egouts 3e étape	26020299	26020299	175A	25.05.2002	PA	01.01.1900	200'000.00	139'109.38	7'521.61
2141000103	Ligne de tramway 13 (section Sécheron)	26020299	26020299	51A1	12.03.2002	PA	01.01.2005	25'358'650.00	24'464'800.61	1'322'844.97
2141000053	Beaulieu, Montbrillant, Beaulacre, rues	26020299	26020299	185A	08.10.2002	PA	30.11.2003	2'060'000.00	654'985.73	35'414.76
2141000058	"Comavin-Sécheron", quai de la halle	26020299	26020299	270A	23.06.2003	PA	17.08.2005	408'000.00	304'493.19	16'464.30
2141000077	Chamonix, av., Clairière, ch.	21060099	26020299	85A	12.09.2001	PA	01.01.1900	111'300.00	114'371.79	6'184.21
2141000189	Grand-Pré, Chandieu, rues, voie de desserte	26020299	26020299	PR-303A	12.05.2004	PA	01.01.1930	1'504'000.00	945'302.90	51'113.63
2141000059	Equipement d'assainissement par secteurs	26020299	26020299	300A	11.02.1998	PA	01.01.1900	300'000.00	229'218.30	12'394.09
2141000032	Rues à trafic modéré	26020269	26020269	400A	16.01.2000	PA	01.01.2005	5'102'100.00	3'354'560.68	181'925.70
2141000104	Navigation,place,Môle,rue,Pâquis,rue	26020299	26020299	151A	16.01.2002	PA	31.12.2005	19'795'000.00	14'607'988.97	789'870.84
2141000185	Ouvrages d'art, contrôle et entretien	26020299	26020299	PR-242AB	09.03.2004	PA	01.01.1930	398'475.00	199'994.38	10'792.84
2141000152	Ligne de Tramway 16	26020299	26020299	91A	25.06.1996	PA	19.12.1997	3'589'000.00	1'854'229.29	100'260.32
2141000182	Grenus, rampe d'accès au garage	26020299	26020299	PR-248A	21.01.2004	PA	01.01.1930	1'063'000.00	8'839.53	477.97
2141000149	Rive nue, tronçon Longemalle/Italie	26020299	26020299	P0999	16.10.1996	PA	31.12.1998	2'500'000.00	1'212'580.22	65'585.62
2141000039	Chapelle, Flèche, rues	26020299	26020299	178A	23.11.2002	PA	01.03.2005	1'662'600.00	1'468'665.71	79'412.51
2141000127	Saint-Jean, quartier, voies CFF	21050099	26020299	88A	26.05.2001	PA	01.08.1998	9'048'860.00	4'793'938.80	259'213.82
2146000214	Véhicules légers Génie civil	23020299	26020299	PR-408A	11.10.2005	PA	30.12.2007	63'000.00	71'901.15	3'887.78
2141000057	Petit-Saconnex, quartier	26020299	26020299	271A	23.06.2003	PA	30.10.2008	2'448'000.00	1'416'809.34	12'767.87
2141000135	Seujet, barrage de régularisation	21040099	26020299	297A	31.03.1987	PA	01.01.1900	7'195'000.00	1'338'171.97	72'358.51
2141000112	Pistes cyclables	26020299	26020299	251A/B	15.02.1994	PA	01.12.1999	3'300'000.00	465'208.83	25'154.39
2141000132	Bout-du-Monde, route	26020299	26020299	144A	25.04.1989	PA	31.12.1998	6'065'000.00	537'107.03	29'042.01
2141000005	Montbrillant, place/Saint-Jean, parc	26020299	26020299	300A	11.02.1998	PA	01.01.1900	320'000.00	11'683.69	631.76
2141000006	Philosophes place, Carl-Vogt bd	26020299	26020299	92A	11.04.2001	PA	30.11.2003	11'339'000.00	3'238'913.63	175'131.82

Intérêts répartis 2008

Immo	nom immo	Centre responsable	Centre de coûts	Rapport CM	Date de vote	PA/PF	Mise en exploitation	Montant net crédit voté	Solde à amortir au 01.01.08	Intérêts répartis
2141000128	Divers ouvrages d'art	26020299	26020299	379A	09.05.1995	PA	01.09.1999	3'434'000.00	681'008.47	36'822.91
2149000029	Plan général d'évacuation des eaux	26020299	26020299	PR-354A	18.05.2005	PA	01.01.1930	3'314'000.00	354'001.52	19'141.27
2141000108	Saint-Laurent, rue	10040099	26020299	329A	28.04.1987	PA	01.01.1900	652'389.99	180'235.61	9'745.65
2141000056	"Tramway section ""Acacias"",nouvelle ligne"	26020299	26020299	210A	15.01.2003	PA	15.12.2004	47'685'000.00	31'845'850.70	1'721'942.03
2141000115	Ligne 13, TPG, pont des Lavandières	26020299	26020299	54A	14.03.2001	PA	31.12.1998	1'188'622.00	106'366.87	5'751.38
2141000102	Molard, place du	26020299	26020299	272A	04.06.2003	PA	18.08.2004	1'454'000.00	279'730.64	15'125.36
2141000080	Ligne de tramway 13 (section Sécheron)	26020299	26020299	61A	25.06.2001	PA	13.12.2003	9'445'450.00	10'101'331.95	546'190.71
2141000120	Cluse, boulevard	26020299	26020299	396A	03.12.1991	PA	18.07.1998	13'907'384.00	885'033.57	47'854.79
2141000113	Ligne 13, TPG, aménagements	26020299	26020299	64A	14.03.2001	PA	31.12.1998	1'037'000.00	640'625.37	34'639.35
2141000036	Alpes rue des	26020299	26020299	470A	08.12.1999	PA	31.12.2001	4'885'000.00	2'420'630.42	130'888.29
2141000201	TPG, arrêts, supports signalétiques	26020299	26020299	PR-362A	07.06.2005	PA	01.01.2005	785'000.00	43'798.40	2'368.24
2141000000	Coulouvrenière, pont	26020299	26020299	316A	16.09.1998	PA	31.12.2000	3'610'000.00	1'856'728.69	102'558.31
2141000141	Corraterie rue, Rive rond-point	26020299	26020299	67A	17.04.1984	PA	31.12.1998	13'837'000.00	1'107'696.10	59'889.01
2141000153	Diverses voies publiques	26020299	26020299	84A	04.06.1996	PA	31.01.2006	2'600'000.00	680'099.25	36'773.75
2141000051	Grenêts, quartier	26020299	26020299	176A	25.05.2002	PA	01.01.1900	300'000.00	81'599.58	4'411.64
2141000119	Voies CFF	26020299	26020299	121A	13.12.1988	PA	29.10.1997	56'400'000.00	28'173'708.18	1'523'385.05
2141000084	Frontenex-Allières-Boissière-Malagnou	26020299	26020299	300A	11.02.1998	PA	01.01.1900	605'000.00	440.00	23.78
2141000097	Franchises-Molleb eau, route-parc	26020299	26020299	300A	11.02.1998	PA	01.01.1900	310'000.00	38'000.00	2'054.70
2141000000	Coulouvrenière, pont	26020299	26020299	316A	16.09.1998	PA	31.12.2000	3'610'000.00	1'856'728.69	102'558.31
2141000141	Corraterie rue, Rive rond-point	26020299	26020299	67A	17.04.1984	PA	31.12.1998	13'837'000.00	1'107'696.10	59'889.01
2141000153	Diverses voies publiques	26020299	26020299	84A	04.06.1996	PA	31.01.2006	2'600'000.00	680'099.25	36'773.75
2141000051	Grenêts, quartier	26020299	26020299	176A	25.05.2002	PA	01.01.1900	300'000.00	81'599.58	4'411.64
2141000119	Voies CFF	26020299	26020299	121A	13.12.1988	PA	29.10.1997	56'400'000.00	28'173'708.18	1'523'385.05
2141000084	Frontenex-Allières-Boissière-Malagnou	26020299	26020299	300A	11.02.1998	PA	01.01.1900	605'000.00	440.00	23.78
2141000097	Franchises-Molleb eau, route-parc	26020299	26020299	300A	11.02.1998	PA	01.01.1900	310'000.00	38'000.00	2'054.70
2141000001	Bois-de-la-Bâtie	26020299	26020299	367A	10.11.1999	PA	31.12.2000	2'378'550.00	1'445'223.85	78'144.93
2141000146	Fil du Rhône, passerelle pont Mt-Blanc	26020299	26020299	407A	18.05.1999	PA	01.01.2002	2'945'600.00	1'997'693.54	108'017.60
2141000178	Camille-Martin, Ouches, réseau EU/EP	26020299	26020299	PR-280A	02.12.2003	PA	28.02.2006	1'180'400.00	769'823.93	41'073.74
2146000147	Voirie Entret.Dom. Public, acquisition de mobilier	11070299	26020299	PR-318A	12.05.2004	PA	23.11.2004	4'800.00	1'193.97	64.56
2149000005	Dancet, rue	21040099	26020299	406A	14.04.1999	PA	01.01.1900	122'000.00	23'262.65	1'257.30
2141000179	Saint-Jean, quartier, sécurité des déplacements	26020299	26020299	PR-274A	03.12.2003	PA	01.01.2005	1'150'000.00	1'041'609.87	56'321.05
2141000170	Ile pont, Besançon-Huges/Poste, quais	26020299	26020299	199A/B	24.06.1997	PA	01.01.1900	854'000.00	803'046.30	43'421.65
2141000089	Egouts, plan directeur	26020299	26020299	117A	15.01.2002	PA	30.11.2005	150'000.00	70'719.45	3'823.88
2141000068	Burlamachi, passage	26020299	26020299	226A	12.02.2003	PA	22.01.2004	641'160.00	492'625.51	26'636.84
2141000222	Ouvrages de génie civil	26020299	26020299	PR-495A	20.03.2007	PA	#	225'000.00	79'128.46	4'278.57
2141000066	Comavin, place, James-Fazy, bvd	26020299	26020299	227A	11.02.2003	PA	31.01.2006	4'992'000.00	4'088'523.47	221'071.20
2141000002	Carouge, pont (Pont-Neuf)	26020299	26020299	300A	11.02.1998	PA	01.01.1900	200'000.00	200'208.37	11'203.99
2143000000	Fontaines,bassin du Mur des Réformateurs	26020299	26020299	338A	16.09.1998	PA	31.12.2000	997'000.00	314'877.64	17'025.80
2141000090	Marquages routiers	26020299	26020299	98A	29.04.2002	PA	01.01.2005	2'100'700.00	398'068.07	21'524.01
2141000101	Champel-Thônex-Arve	26020299	26020299	117A	15.01.2002	PA	01.01.1900	300'000.00	185'007.20	10'644.28
2141000084	Molard, place et rue Neuve-du-Molard	26020299	26020299	272A	04.06.2003	PA	18.08.2004	3'287'000.00	2'851'970.66	154'209.35
2141000168	Mont-Blanc, quai	21050099	26020299	248A	16.06.1998	PA	21.05.2002	3'991'000.00	2'745'514.27	148'453.17
2141000069	Zones 30km/h en ville	26020299	26020299	172A	12.02.2003	PA	01.01.2005	3'685'000.00	724'429.01	39'170.71
2141000208	Bâtie, bois	26020299	26020299	PR-338A1	14.02.2006	PA	01.07.2008	1'276'000.00	384'803.45	20'795.96
2141000095	Cayla, périmètre	26020299	26020299	175A	25.05.2002	PA	01.01.1900	350'000.00	38'679.48	2'088.04
2141000207	Abribus	26020299	26020299	PR-373A	19.09.2005	PA	31.07.2008	736'000.00	743'252.23	16'633.32
2141000174	Montbrillant, rue	26020299	26020299	300A	11.02.1998	PA	01.01.1900	860'243.00	360'393.90	19'486.92
2141000079	Ligne de tramway 13 (section Sécheron)	26020299	26020299	61A	25.06.2001	PA	01.01.2005	2'350'000.00	1'904'558.87	102'981.71
2141000067	Châteaubriand, place	26020299	26020299	239A	11.02.2003	PA	31.05.2006	3'255'000.00	3'160'416.76	170'346.68
2141000215	Mont-Blanc pont du	21040099	26020299	PR-387AB	08.11.2006	PA	01.01.1900	1'420'000.00	1'200.00	64.89
2141000216	Eaux-Vives, quais marchands	26020299	26020299	PR-517	29.11.2006	PA	31.07.2008	204'800.00	131'385.42	7'104.16
2141000085	Franchises, route	26020299	26020299	48A	16.05.2001	PA	01.01.1900	420'000.00	29'052.26	1'570.90
2162000000	Nant des Grandes-Communes, Onex	26020299	26020299	203A	09.04.2003	PA	01.01.2007	504'000.00	383'700.38	20'747.12
2141000074	Plan directeur transports publics 03-06	26020299	26020299	222A	09.04.2003	PA	01.01.2005	4'805'000.00	4'309'742.77	233'032.79
			Total 26020299							10'114'857.04
2146000027	Administration municipale véhicules	11070199	30010099	310A	21.04.1998	PA	01.01.2001	36'000.00	2'100.00	113.55
			Total 30010099							113.55
2146000026	Administration municipale véhicules	11070199	31010099	310A	21.04.1998	PA	01.01.2001	36'000.00	2'847.60	153.99
2143000163	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	31010099	224A	11.11.1997	PA	30.12.2002	48'765.00	23'152.45	1'251.88
2146000285	Machines SAT	11070299	31010099	PR-466A	13.11.2006	PA	01.01.1900	150'000.00	123'346.68	6'669.52
2143000217	Malagnou 17, route de	21060099	31010099	95A	12.09.2001	PA	01.01.1900	358'000.00	53'927.34	27'242.53
2143000435	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	31010099	347A	11.04.1995	PA	01.01.2001	25'000.00	2'341.01	126.58
2146000170	SAT, Acquisition de machines, matériel et engins	11070299	31010099	PR-318A	12.05.2004	PA	27.07.2004	222'000.00	83'358.70	4'507.30
			Total 31010099							39'951.80
2143000523	Général-Dufour 14, rue, Victoria Hall	21060099	31011001	PR-398A	13.09.2005	PA	09.01.2007	149'300.00	140'874.80	7'606.44
2143000522	Général-Dufour 14, rue, Victoria Hall	21060099	31011001	PR-398A	13.09.2005	PA	09.01.2007	101'700.00	67'945.16	3'673.88
2143000225	Victoria-Hall	21060099	31011001	99A	28.05.2001	PA	01.01.1900	170'000.00	119'608.64	6'461.97
2143000521	Général-Dufour 14, rue, Victoria Hall	21060099	31011001	PR-398A	13.09.2005	PA	09.01.2007	340'700.00	245'699.20	13'279.93
2143000042	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	31011001	347A	11.04.1995	PA	01.01.2001	13'000.00	4'741.13	256.36
2143000518	Général-Dufour 14, rue, Victoria Hall	21060099	31011001	PR-398A	13.09.2005	PA	09.01.2007	8'080'000.00	8'412'853.59	454'892.74
2143000520	Général-Dufour 14, rue, Victoria Hall	21060099	31011001	PR-398A	13.09.2005	PA	09.01.2007	585'100.00	377'273.51	20'399.62
2143000199	Victoria-Hall	21060099	31011001	95A	12.09.2001	PA	01.01.1900	56'000.00	56'676.11	3'064.48
2143000041	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	31011001	347A	11.04.1995	PA	01.01.2001	6'500.00	1'934.48	104.60
2143000519	Général-Dufour 14, rue, Victoria Hall	21060099	31011001	PR-398A	13.09.2005	PA	09.01.2007	601'000.00	6'000.00	324.43
			Total 31011001							510'064.35
2143000256	Carouge 42, Casino-Théâtre	10040099	31011002	237A/B	24.05.1985	PA	01.01.1900	6'630'000.00	1'221'133.91	66'028.13
			Total 31011002							66'028.13
2143000227	Rôtisserie 10, rue, Alhambra	21060099	31011003	128A	15.01.2002	PA	30.04.2003	1'277'000.00	885'718.97	46'864.50
2143000228	Rôtisserie 10, rue	21052199	31011003	117A et 32(	13.09.2004	PA	01.01.1900	1'083'000.00	769'640.09	626'011.06
			Total 31011003							672'875.56
2143000175	Général-Dufour 16,rue, Théâtre du Grütli	21060099	31011004	176A	25.05.2002	PA	01.01.1900	62'600.00	23'939.84	1'294.48
2143000163	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	31011004	224A	11.11.1997	PA	30.12.2002	17'339.00	7'168.08	387.59
2143000352	Maison des arts du Grütli	10040099	31011004	101A	06.11.1984	PA	01.01.1900	29'270'000.00	3'230'335.08	174'667.98
			Total 31011004							176'350.01
2143000289	Divers travaux en Ville de Genève	21060099	31011008	299A	12.04.1994	PA	01.01.1999	400'000.00	122'181.74	6'606.51
			Total 31011008							6'606.51
2143000418	Volontaires 4, place	21060099	31011099	251A	24.06.1997	PA	01.01.1999	4'050'100.00	1'089'399.04	107'669.11
2143000446	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	31011099	347A	11.04.1995	PA	01.01.2001	60'000.00	12'576.13	680.01
2146000035	Administration municipale véhicules DAC	11070199	31011099	144A	23.11.2002	PA	01.01.1900	98'000.00	11'049.17	597.44
			Total 31011099							108'846.56
2143000322	Vernier, Bois-des-Frères route	10040099	31012099	178A	25.04.1978	PA	01.01.1900	1'765'000.00	73'209.08	3'958.49
2143000149	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	31012099	224A	11.11.1997	PA	30.12.2002	27'092.00	8'081.92	435.92
			Total 31012099							4'394.41
2143000200	Maison de St-Gervais	21060099	31060099	95A	12.09.2001	PA	01.01.1900	62'000.00	66'636.64	3'165.14
2143000030	Montbrillant 10, rue	21060099	31060099	423A	12.10.1999	PA	01.05.2001	666'000.00	271'626.46	14'687.16

Intérêts répartis 2008

Immo	nom immo	Centre responsable	Centre de coûts	Rapport CM	Date de vote	PA/PF	Mise en exploitation	Montant net crédit voté	Solde à amortir au 01.01.08	Intérêts répartis
2143000183	Comédie	20010099	31060099	117A	15.01.2002	PA	01.01.1900	150'000.00	75'372.58	4'075.48
2165000026	Théâtre du Loup, subvention extraordinaire	30010099	31060099	PR-451A	17.01.2007	PA	#	103'400.00	103'091.05	5'574.25
2143000235	Alpes 10, rue des	21050099	31060099	PR-308A	21.01.2004	PA	30.09.2005	1'703'000.00	1'411'081.48	76'297.74
2143000437	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	31060099	347A	11.04.1995	PA	01.01.2001	970'000.00	335'297.86	18'129.85
2143000021	Théâtre de la Comédie	21060099	31060099	218	09.10.2002	PA	01.01.1900	575'000.00	575'014.43	31'091.69
2143000219	AMR	21060099	31060099	95A	12.09.2001	PA	01.01.1900	406'600.00	3'889.00	209.20
2143000255	Frontenex 68, route	10040099	31060099	174A	25.05.1988	PA	01.01.1900	15'300'000.00	7'206'710.24	423'397.83
			Total 31060099							576'828.44
2143000010	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	31060199	444A	19.01.2000	PA	31.12.2005	259'700.00	164'154.08	8'876.01
2143000257	Bains 28 et 30, rue	10040099	31060199	393A	23.08.1987	PA	01.01.1900	18'600'000.00	6'916'388.35	373'923.06
2143000503	BAL Art Contemporain BAC	21060099	31060199	PR-471A	08.05.2007	PA	#	14'200.00		0.00
2143000294	Divers travaux en Ville de Genève	21060099	31060199	299A	12.04.1994	PA	01.01.1999	600'000.00	251'984.35	13'626.08
			Total 31060199							396'424.15
2146000033	Administration véhicules Gd Théâtre	11070199	31100099	144A	23.11.2002	PA	01.01.1900	105'000.00	44'219.11	2'390.68
2146000241	Mobilier Grand Théâtre	11070299	31100099	PR-466A	13.11.2006	PA	01.01.1900	10'000.00	8'760.00	473.12
2143000101	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	31100099	347A	11.04.1995	PA	01.01.2001	45'000.00	9'187.50	496.76
2143000099	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	31100099	347A	11.04.1995	PA	01.01.2001	15'000.00	6'331.81	342.37
2143000492	Grand Théâtre, pl. Neuve 3, rénovation partielle	21060099	31100099	PR-307A	21.01.2004	PA	01.01.1930	550'000.00	39'812.00	2'152.68
2143000100	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	31100099	347A	11.04.1995	PA	01.01.2001	15'000.00	4'900.00	264.95
2146000194	Administration, véhicules et engins, GD Théâtre	23020289	31100099	PR-386A	14.09.2005	PA	03.11.2005	172'000.00	108'447.07	5'863.86
2146000190	Administration, poids lourds, Gd Théâtre	23020289	31100099	PR-386A	14.09.2005	PA	01.01.1930	220'000.00	148'594.00	8'034.65
2143000281	Grand-Théâtre	21060099	31100099	280A	12.04.1994	PA	31.08.1998	17'605'000.00	10'217'843.14	552'460.62
2143000303	Grand-Théâtre	21060099	31100099	113A	24.06.1992	PA	01.01.2001	550'000.00	156'547.92	8'464.73
2143000511	Neuve 3, place, Gd Théâtre	21060099	31100099	PR-372A	17.05.2005	PA	29.04.2007	6'404'000.00	6'341'291.80	288'609.83
2146000261	Machines Grand Théâtre	11070299	31100099	PR-466A	13.11.2006	PA	01.01.1900	71'000.00	52'187.32	2'821.82
2143000154	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	31100099	224A	11.11.1997	PA	30.12.2002	283'920.00	107'951.94	8'540.65
			Total 31100099							881'147.04
2146000258	Machines CJB	11070299	32010099	PR-466A	13.11.2006	PA	01.01.1900	19'600.00	16'576.60	842.19
2143000456	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	32010099	347A	11.04.1995	PA	01.01.2001	5'200.00	4'403.87	238.12
2143000457	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	32010099	347A	11.04.1995	PA	01.01.2001	58'000.00	22'474.75	1'215.23
2146000149	CJB, acquisition de mobilier	11070299	32010099	PR-318A	12.05.2004	PA	23.11.2004	44'600.00	27'151.98	1'468.14
2143000450	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	32010099	347A	11.04.1995	PA	01.01.2001	17'600.00	8'817.89	476.76
2146000026	CJB catalogage rétrospectif des ouvrages	32010099	32010099	PR-316A	12.05.2004	PA	01.01.1930	200'000.00	72'700.33	3'930.09
2143000451	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	32010099	347A	11.04.1995	PA	01.01.2001	40'000.00	16'704.34	903.23
2143000427	Politique énergétique	21060099	32010099	191A	09.09.1997	PA	31.12.2001	423'200.00	139'212.43	7'040.74
2143000096	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	32010099	347A	11.04.1995	PA	01.01.2001	6'000.00	875.00	47.31
2143000054	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	32010099	347A	11.04.1995	PA	01.01.2001	4'500.00	1'073.62	58.05
2143000002	Impératrice 1, chemin	21050099	32010099	300A	11.02.1998	PA	01.01.1900	280'000.00	192'878.55	10'429.17
2143000184	"Lausanne 192, ""LA CONSOLE"" (CJB)"	21050099	32010099	117A	15.01.2002	PA	01.01.1900	160'879.00	907.00	49.05
2143000007	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	32010099	444A	19.01.2000	PA	31.12.2005	26'500.00	31'158.40	1'684.77
2143000341	Serres de Pregny	21060099	32010099	281A	15.03.1994	PA	01.01.2001	2'984'042.00	513'827.52	27'783.24
2143000053	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	32010099	347A	11.04.1995	PA	01.01.2001	2'600.00	552.36	29.87
2143000008	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	32010099	444A	19.01.2000	PA	31.12.2005	63'600.00	35'047.52	1'927.51
2143000097	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	32010099	347A	11.04.1995	PA	01.01.2001	2'100.00	954.55	51.61
2146000195	Administration, véhicules et engins, CJB	23020289	32010099	PR-386A	14.09.2005	PA	03.11.2005	108'500.00	19'444.40	1'051.38
2146000235	Mobilier CJB	11070299	32010099	PR-466A	13.11.2006	PA	01.01.1900	22'980.00	17'577.69	950.46
2143000009	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	32010099	444A	19.01.2000	PA	31.12.2005	95'400.00	75'336.80	4'073.55
2143000470	Impératrice 1, chemin	21050099	32010099	154A	18.02.1997	PA	21.09.1998	4'046'000.00	2'433'796.62	131'598.21
2146000025	Administration municipale véhicules	11070199	32010099	310A	21.04.1998	PA	01.01.2001	85'000.00	7'250.70	392.05
2143000161	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	32010099	224A	11.11.1997	PA	30.12.2002	173'386.00	29'216.24	1'093.12
			Total 32010099							197'334.78
2143000127	Musée d'art et d'histoire	21060099	32020099	286A	10.03.1998	PA	30.09.2000	775'000.00	408'184.04	22'070.98
2146000186	Administration, véhicules et engins, MAH	23020289	32020099	PR-386A	14.09.2005	PA	03.11.2005	20'000.00	9'685.02	523.73
2143000050	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	32020099	347A	11.04.1995	PA	01.01.2001	55'000.00	17'668.67	958.45
2146000262	Machines MAH	11070299	32020099	PR-466A	13.11.2006	PA	01.01.1900	52'000.00	32'980.31	1'783.29
2143000072	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	32020099	347A	11.04.1995	PA	01.01.2001	35'000.00	11'660.88	630.52
2143000047	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	32020099	347A	11.04.1995	PA	01.01.2001	20'000.00	8'837.85	531.94
2143000046	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	32020099	347A	11.04.1995	PA	01.01.2001	220'000.00	88'700.40	4'796.13
2143000060	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	32020099	347A	11.04.1995	PA	01.01.2001	22'000.00	8'631.49	461.31
2143000284	Musée d'art et d'histoire	21050099	32020099	43A	05.05.1992	PA	01.01.1900	5'514'000.00	1'622'583.80	87'733.90
2146000131	MAH, acquisition d'installations fixes	11070299	32020099	PR-318A	12.05.2004	PA	27.09.2004	40'000.00	12'745.59	689.17
2143000187	"E.-Jaques-Dalcroze 11, bvd, ""Casemates"""	21050099	32020099	180A	09.04.2003	PA	30.04.2005	2'918'000.00	2'288'194.75	123'726.34
2143000003	Charles-Galland 2, rue	21050099	32020099	PR-482A	26.02.2007	PA	01.01.1900	3'690'000.00	291'944.00	15'785.75
2146000172	MAH, Acquisition de machines, matériel et engins	11070299	32020099	PR-318A	12.05.2004	PA	27.07.2004	91'000.00	37'387.23	2'020.49
2146000243	Mobilier MAH	11070299	32020099	PR-466A	13.11.2006	PA	01.01.1900	47'735.00	3'340.91	180.64
2143000116	Jaques-Dalcroze 11, bouleyard	21050099	32020099	294A	10.03.1998	PA	12.01.2001	4'682'350.00	3'338'892.14	180'537.77
2143000056	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	32020099	347A	11.04.1995	PA	01.01.2001	55'000.00	15'708.49	849.27
2146000160	MAH, acquisition de mobilier	11070299	32020099	PR-318A	12.05.2004	PA	23.11.2004	169'800.00	48'622.68	2'629.08
			Total 32020099							445'905.76
2146000151	BAA, acquisition de mobilier	11070299	32020199	PR-318A	12.05.2004	PA	23.11.2004	13'000.00	6'843.71	370.05
2146000132	BAA, acquisition d'installations fixes	11070299	32020199	PR-318A	12.05.2004	PA	27.09.2004	600'000.00	261'829.27	14'157.41
2143000180	Pin 5, rue, BAA	21060099	32020199	117A	15.01.2002	PA	01.01.1900	147'119.00	84'083.95	4'589.77
2143000038	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	32020199	347A	11.04.1995	PA	01.01.2001	330'000.00	107'063.67	5'788.06
2143000130	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	32020199	224A	11.11.1997	PA	30.12.2002	43'346.00	34'124.51	1'845.16
2149000025	BAA catalogage rétrospectif des ouvrages	32020199	32020199	PR-316A	12.05.2004	PA	01.01.1930	200'000.00	120'480.14	6'514.50
			Total 32020199							33'265.94
2146000234	Mobilier Cabinet des Estampes	11070299	32020299	PR-466A	13.11.2006	PA	01.01.1900	2'700.00	2'374.11	128.37
			Total 32020299							128.37
2143000399	Pont-d'Arve, Prévost-Martin bd,rue	21050099	32020399	60A	24.05.1988	PA	01.01.1900	8'613'602.00	4'479'020.58	242'185.83
			Total 32020399							242'185.83
2143000325	Maison Tavel	10040099	32020499	239A	27.03.1979	PA	01.01.1900	14'850'000.00	4'352'839.15	235'383.06
			Total 32020499							235'383.06
2146000173	MAH Ariana, Acquisition de machines	11070299	32020599	PR-318A	12.05.2004	PA	27.07.2004	2'800.00	855.19	46.23
			Total 32020599							46.23
2143000507	Malagnou 15, rte, Musée horlogerie	21050099	32020799	PR-347A	21.02.2005	PA	01.01.1930	452'000.00	205'538.45	11'113.70
			Total 32020799							11'113.70
2143000070	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	32030099	347A	11.04.1995	PA	01.01.2001	40'000.00	23'176.60	1'253.18
2143000162	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	32030099	224A	11.11.1997	PA	30.12.2002	78'024.00	53'699.82	2'903.61

Intérêts répartis 2008

Immo	nom Immo	Centre responsable	Centre de coûts	Rapport CM	Date de vote	PA/PF	Mise en exploitation	Montant net crédit voté	Solde à amortir au 01.01.08	Intérêts répartis
2143000503	Roseraie, école, travaux de réfection	50030099	50030099	PR-285A	07.04.2004	PA	01.01.2005	395'440.00	139'195.32	7'626.45
2143000191	Micheli-du-Crest, école	21050099	50030099	PR-499A	16.01.2007	PA	31.12.2007	40'200.00	42'511.83	2'298.67
2143000544	Cropettes, école	50030099	50030099	PR-477A	29.11.2006	PA	01.01.1900	98'950.00	12'810.00	692.66
2143000497	Cité-Jonction, école, travaux de réfection	50030099	50030099	PR-285A	07.04.2004	PA	29.08.2005	171'150.00	243'138.65	13'148.79
2143000428	Politique énergétique	21060099	50030099	191A	09.09.1997	PA	31.12.2001	74'060.00	12'306.92	665.45
2143000542	Contamines, école	50030099	50030099	PR-477A	29.11.2006	PA	01.01.1900	172'380.00	172'822.69	9'344.72
2143000029	Peschier 34, avenue	21050099	50030099	332A	15.09.1998	PA	31.07.2001	2'992'000.00	2'455'181.24	132'754.49
2143000413	Ecole de Sécheron	21050099	50030099	171A	16.03.1993	PA	01.01.1900	1'090'000.00	217'999.84	11'787.50
2143000416	Ecole de Sécheron	21050099	50030099	171A	16.03.1993	PA	01.01.1900	7'364'000.00	2'379'346.62	128'654.03
2146000076	Ouches, école mobilier	50030099	50030099	238A	11.02.2003	PA	01.01.1900	1'076'000.00	777'300.75	42'029.56
2143000376	Ecole des Plantaporêts	10040099	50030099	42A	26.01.1988	PA	01.01.1900	9'850'000.00	3'270'313.17	176'829.62
2143000378	Lombard 10, rue	10040099	50030099	157A	16.03.1993	PA	01.01.1900	1'093'000.00	578'841.12	31'298.61
2143000482	Moïse-Duboule, chemin	21050099	50030099	293A	21.04.1998	PA	31.07.2000	10'196'000.00	7'827'816.64	423'259.12
2143000504	Trembley II, école, travaux de réfection	50030099	50030099	PR-285A	07.04.2004	PA	01.09.2006	136'475.00	172'920.41	9'350.01
2143000581	Lamartine 16bis, rue	21052199	50030099	PR-117A	15.01.2002	PA	#	275'696.00	12'500.00	675.89
2143000192	Liotard, école	21052199	50030099	PR-499A	16.01.2007	PA	01.01.1900	165'000.00	78'085.46	4'222.17
2146000066	Zurich, rue, école, mobilier	50030099	50030099	263A	06.05.2003	PA	01.01.1900	73'000.00	46'781.82	2'529.55
2143000498	Charmilles, école, travaux de réfection	50030099	50030099	PR-285A	07.04.2004	PA	29.02.2008	553'520.00	760'353.27	41'113.18
2143000501	Hugo-de-Senger I & II, école, travaux de réfection	50030099	50030099	PR-285A	07.04.2004	PA	31.10.2005	397'525.00	268'495.38	14'517.85
2143000223	Diverses écoles enfantines et primaires	50030099	50030099	101A'	26.06.2001	PA	01.01.1900	645'000.00	217'772.68	11'775.22
2143000394	Aïre avenue, quartier de Cayla	40040099	50030099	309A	12.09.1990	PA	01.01.2001	871'000.00	298'433.89	16'136.67
2143000314	Diverses écoles enfantines et primaires	50030099	50030099	392A/B	25.06.1991	PA	01.01.1900	3'585'000.00	569'385.12	30'787.31
2143000485	Allières, école	50030099	50030099	PR-293A	02.12.2003	PA	01.01.2005	138'000.00	64'890.21	2'967.98
2143000313	Necker 4, rue	21050099	50030099	144A	19.01.1993	PA	01.01.1900	4'235'000.00	2'104'701.60	113'803.65
2143000486	Contamines, école	50030099	50030099	PR-293A	02.12.2003	PA	01.01.2005	246'600.00	93'914.89	5'078.09
2143000534	Eaux-Vives, école	50030099	50030099	PR-470A	27.06.2006	PA	01.01.1900	180'100.00	156'847.98	8'486.36
2143000533	31-Décembre, école du	50030099	50030099	PR-470A	27.06.2006	PA	16.10.2006	81'900.00	68'992.37	3'730.49
2140000014	Places de jeux	50030099	50030099	116A	25.06.2001	PA	01.01.2005	910'000.00	632'768.23	34'214.51
2143000329	Malagnou/Le Corbusier, route/rue	10040099	50030099	128A	22.01.1985	PA	01.01.1900	19'251'000.00	7'039'081.81	380'611.31
2146000134	Ecoles, acquisition d'installations fixes	11070299	50030099	PR-318A	12.05.2004	PA	27.09.2004	25'000.00	14'930.72	807.32
2143000311	Micheli-du-Crest 17, rue	21050099	50030099	134A	23.02.1993	PA	01.01.1900	13'444'000.00	7'437'039.52	402'129.35
2143000334	Franchises, quartier	10040099	50030099	39A	22.04.1980	PA	01.01.1900	14'310'000.00	3'950'719.69	213'619.99
2143000500	Eaux-Vives, école, travaux de réfection	50030099	50030099	PR-285A	07.04.2004	PA	31.10.2005	374'480.00	358'520.93	19'385.64
2143000354	Vieux-Grenadiers 15, rue	21050099	50030099	127A	03.12.1996	PA	31.07.2000	4'678'000.00	2'917'735.85	157'765.35
2143000484	Peupliers 15, rue	21050099	50030099	115A1	14.01.1997	PA	31.08.1998	5'999'375.00	3'620'507.77	195'765.05
2143000502	Pâquis-centre, école, travaux de réfection	50030099	50030099	PR-285A	07.04.2004	PA	31.10.2005	452'770.00	394'004.64	21'304.29
2143000509	Crêts-de-Champel I, école, étanchéité des toits	50030099	50030099	PR-370A	19.04.2005	PA	31.10.2005	520'300.00	406'496.53	21'979.73
2143000366	Diverses écoles enfantines et primaires	10040099	50030099	154A	02.04.1985	PA	01.01.1900	6'200'000.00	1'631'573.08	88'221.05
2143000381	Crêts-de-Champel	10040099	50030099	72A	25.05.1988	PA	01.01.1900	7'800'000.00	2'509'456.18	135'689.21
2143000336	Camille-Martin 22 et 28, rue	21020099	50030099	228A	19.12.1989	PA	01.01.1900	1'775'000.00	798'014.98	43'041.45
2143000369	Cité-Jonction	10040099	50030099	173A	30.11.1965	PA	01.01.1900	6'050'000.00	939'815.05	50'816.94
2143000266	Thomas 31, chemin Frank-Pré-Picot	21050099	50030099	222A	20.03.1990	PA	01.01.2001	1.00	615'805.47	33'297.31
2143000488	Ferdinand-Hodler, école	50030099	50030099	PR-293A	02.12.2003	PA	01.01.2005	173'000.00	46'012.43	2'487.95
2140000026	Barraud-Maurice	10040099	50030099	87A	17.03.1992	PA	01.01.1900	610'000.00	310'551.85	16'791.89
2143000332	Ferdinand-Hodler, rue	10040099	50030099	119A	10.11.1981	PA	01.01.1900	12'960'000.00	4'210'765.42	227'680.97
2143000331	Allières 10-12, avenue	10040099	50030099	32A	21.02.1984	PA	01.01.1900	2'000'000.00	876'981.11	47'418.30
2143000570	Eaux-Vives 86, école des Eaux-Vives	50030099	50030099	PR-528A	21.03.2007	PA	#	665'000.00	44'686.26	2'410.83
2143000360	Dumas 28, avenue	21020099	50030099	221A	19.12.1989	PA	01.01.1900	2'288'000.00	666'377.97	36'031.83
2143000347	Franchises, groupe scolaire	10040099	50030099	39A	22.04.1980	PA	01.01.1900	1'090'000.00	223'560.40	12'089.25
2143000318	Aïre avenue, quartier de Cayla	21050099	50030099	309A	12.09.1990	PA	01.01.1900	17'972'200.00	7'630'684.21	412'599.84
2143000195	Charmilles, école des	21052199	50030099	PR-499A	16.01.2007	PA	31.03.2008	173'400.00	131'424.04	7'106.25
2146000092	Ecoles primaires	50030099	50030099	211	05.06.2002	PA	31.01.2008	280'000.00	48'453.67	2'619.94
2143000372	Peupliers 15, rue	21050099	50030099	455A	19.01.2000	PA	30.11.2001	6'073'763.00	4'244'353.24	229'497.10
2143000373	Champ-Baron/ Genêts 14, chemin	21050099	50030099	413A	18.09.1996	PA	16.12.1999	1'971'622.00	395'297.54	21'374.20
			Total 50030099							12'354'620.34
2146000238	Mobilier ECOLES	11070299	50030199	PR-466A	13.11.2008	PA	01.01.1900	4'000.00	3'206.82	173.40
			Total 50030199							173.40
2143000348	Genolier, Vaud	10040099	50035099	331A	03.03.1987	PA	01.01.1900	9'970'000.00	3'107'060.73	168'002.37
			Total 50035099							168'002.37
2143000515	Blanc/France, av. "Foyer de Sécheron" parc public	21050099	50040099	PR-383A	18.05.2005	PA	01.01.1930	222'800.00	179'227.05	9'691.06
2143000122	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	50040099	224A	11.11.1997	PA	30.12.2002	162'649.00	51'001.31	2'757.69
2140000010	Rigot, campagne parcelle 2182	50040099	50040099	225A	10.09.2003	PA	01.01.1900	690'000.00	179'336.20	9'696.92
2146000082	Administration municipale véhicules SEVE	11070199	50040099	39A	05.12.2000	PA	01.03.2001	215'000.00	285'936.67	15'460.92
2146000213	Administration, poids lourds, SEVE	23020299	50040099	PR-366A	14.09.2005	PA	01.01.1930	230'000.00	136'030.02	7'301.23
2146000163	SEVE, acquisition de mobilier	11070299	50040099	PR-318A	12.05.2004	PA	23.11.2004	8'400.00	3'725.17	201.43
2140000029	Saint-Jean, rue, parc public arborisé	21050099	50040099	PR-304A	21.01.2004	PA	31.12.2008	1'180'000.00	753'112.06	40'721.65
2140000011	Châteaubriand, parc public arborisé	21050099	50040099	239A	11.02.2003	PA	26.08.2005	4'388'000.00	2'604'253.53	135'407.89
2140000017	Bâtie, bois de la, falaises	26020299	50040099	188A	25.08.2002	PA	01.07.2008	432'900.00	255'589.64	6'871.54
2143000043	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	50040099	347A	11.04.1995	PA	01.01.2001	120'000.00	29'622.72	1'601.73
2141000072	Vernets, quai	21040099	50040099	248	20.01.2003	PA	01.01.1900	775'000.00	20'517.68	1'109.41
2140000019	La Grange, parc	21040099	50040099	PR-313A	11.02.2004	PA	30.08.2005	896'675.00	714'697.14	38'644.50
2140000018	Saint-Jean, falaises	26020299	50040099	188A	25.06.2002	PA	01.07.2008	2'116'600.00	576'223.32	15'492.35
2143000090	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	50040099	347A	11.04.1995	PA	01.01.2001	0.01	16'416.71	887.67
2143000073	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	50040099	347A	11.04.1995	PA	01.01.2001	35'000.00	14'653.06	792.30
2140000030	Délices, parc, Clos Voltaire	50040099	50040099	PR-176A	25.05.2002	PA	01.01.1930	30'000.00	5'000.00	270.36
2146000021	Administration municipale véhicules	11070199	50040099	310A	21.04.1998	PA	01.01.2001	295'000.00	32'375.46	1'750.59
2149000013	Déchets compostables	50040099	50040099	103A	28.05.2001	PA	01.08.2005	770'000.00	532'247.38	28'779.23
2140000009	St Prévost-Martin 12, parcelle 799	21020099	50040099	205A	25.08.2002	PA	01.01.2005	505'000.00	425'885.42	23'028.12
2140000033	Prévost-Martin, Freundler	50040099	50040099	PR-176A	25.05.2002	PA	01.01.1930	70'000.00	22'598.00	1'221.80
2141000041	Sturm, place	21040099	50040099	223A	03.12.2002	PA	01.01.2005	877'290.00	778'847.85	42'113.21
2140000013	Saint-Jean 37, rue	21020099	50040099	133	26.06.2001	PA	01.01.2005	262'600.00	215'730.00	11'664.77
2140000001	Ancien-Palais, parc	21040099	50040099	315A	21.04.1998	PA	01.07.1999	1'586'000.00	1'294'804.24	70'011.66
2146000187	SEVE, Acquisition stérilisateur art.48	11070299	50040099	PR-318A	12.05.2004	PA	26.04.2005		21'753.60	1'176.24
2146000053	Administration municipale véhicules SEVE	11070199	50040099	144A	23.11.2002	PA	01.01.1900	115'000.00	53'407.58	2'887.80
2145000000	Patrimoine arborisé de la VGE	50040099	50040099	6A	10.10.2000	PA	01.08.2005	1'000'000.00	229'880.07	12'429.88
2146000055	Administration municipale véhicules SEVE	11070199	50040099	144A	23.11.2002	PA	01.01.1900	376'000.00	211'998.47	11'463.01
2143000001	Mon-Repos, parc	50040099	50040069	41	19.04.2000	PA	01.10.2000	260'000.00	69'959.52	3'782.79
2143000088	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	50040099	347A	11.04.1995	PA	01.01.2001	0.01	506.48	27.39

Intérêts répartis 2008

Immo	nom immo	Centre responsable	Centre de coûts	Rapport CM	Date de vote	PA/PF	Mise en exploitation	Montant net crédit voté	Solde à amortir au 01.01.08	Intérêts répartis
2146000032	Gourgas, parc, réhabilitation	50040099	50040099	PR-175A	25.05.2002	PA	01.01.1930	50'000.00	37'128.38	2'007.47
2146000208	Administration, véhicules et engins, SEVE	23020299	50040099	PR-388A	14.09.2005	PA	03.11.2005	1'930'600.00	639'610.01	34'584.46
2141000071	Chaumettes, parc	26020299	50040099	194A	12.02.2003	PA	01.01.1900	6'376'000.00	3'934'187.65	212'726.09
2143000538	La Grange, parc, Orangerie	21050099	50040099	PR-496A	26.02.2007	PA	01.01.1900	394'920.00	186'292.89	10'073.07
			Total 50040099							756'636.13
2146000179	ECI, Acquisition de machines, matériel et engins	11070299	50050099	PR-318A	12.05.2004	PA	27.07.2004	6'000.00	3'478.07	188.06
			Total 50060099							188.06
2146000020	Administration municipale véhicules	11070199	50060099	310A	21.04.1998	PA	01.01.2001	232'000.00	27'437.92	1'483.59
2146000054	Administration municipale véhicules FUN	11070199	50060099	144A	23.11.2002	PA	01.01.1900	160'000.00	159'199.00	8'608.02
2146000209	Administration, véhicules et engins, FUN	23020299	50060099	PR-388A	14.09.2005	PA	03.11.2005	15'000.00	12'266.72	663.46
2146000083	Administration municipale véhicules FUN	11070199	50060099	39A	05.12.2000	PA	01.03.2001	290'000.00	11'781.58	637.04
			Total 50060099							17'610.11
2143000118	Saint-Georges, centre funéraire	21060099	50065099	249A	13.01.1998	PA	01.01.1999	328'000.00	146'444.86	7'864.38
2143000430	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	50065099	347A	11.04.1995	PA	01.01.2001	40'000.00	13'543.28	732.29
2143000431	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	50065099	347A	11.04.1995	PA	01.01.2001	33'000.00	2'429.21	131.35
2143000102	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	50065099	347A	11.04.1995	PA	01.01.2001	27'000.00	11'075.02	596.89
2143000343	Saint-Georges, crématoire	10040099	50065099	216A	25.03.1986	PA	01.01.1900	5'600'000.00	1'331'222.40	71'980.73
2143000103	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	50065099	347A	11.04.1995	PA	01.01.2001	120'000.00	6'906.22	373.43
			Total 50065099							81'681.07
2143000344	Saint-Georges, cimetière	10040099	50065199	209A	02.05.1982	PA	01.01.1900	8'730'000.00	4'356'000.30	235'533.98
2146000211	Administration, véhicules et engins, Cimetières	23020299	50065199	PR-386A	14.09.2005	PA	03.11.2005	111'000.00	3'819.99	206.55
			Total 50065199							235'740.53
2146000057	Administration véhicules SOCIAL	11070199	50070099	144A	23.11.2002	PA	01.01.1900	160'000.00	42'656.01	2'301.05
2146000022	Administration municipale véhicules	11070199	50070099	310A	21.04.1998	PA	01.01.2001	30'000.00	3'000.00	162.21
			Total 50070099							2'463.26
2146000004	Saint-Jean, voies CFF	50070099	50075099	337A/B	23.06.1998	PA	01.01.1900	355'000.00	25'833.14	1'396.82
2143000107	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	50076099	347A	11.04.1995	PA	01.01.2001	9'000.00	2'487.76	134.52
			Total 50076099							1'531.34
2166000000	Jeunes réfugiés	50070099	50076199	129	26.06.2001	PA	01.01.1900	300'000.00	4'121.45	222.85
			Total 50076199							222.85
2143000400	"Moillebeau 1 rue, ""Les Tilleuls"""	21060099	50075299	198A	05.11.1985	PA	01.01.2003	8'250'000.00	986'769.24	52'274.34
2143000381	Faucille/Fort-Barreau, rues	10040099	50075299	65A	29.03.1988	PA	01.01.1900	15'888'000.00	6'912'897.68	373'768.38
2143000416	"Moillebeau 1 rue, ""Les Tilleuls"""	21060099	50075299	343A	14.05.1991	PA	30.04.2003	5'000'000.00	3'021'733.53	163'388.64
			Total 50075299							589'451.36
2143000380	Nouvelle Roseraie	21060099	50075599	48A	11.10.1995	PA	01.01.1900	1'160'000.00	282'858.95	15'294.40
			Total 50075599							15'294.40
2143000385	Buis 14, rue des - Maison Dufour	21050099	50080099	230A	11.02.2003	PA	26.08.2005	2'765'000.00	431'898.60	23'353.16
2143000513	Blanc/France, av. "Foyer de Sécheron" Maison quart	21050099	50080099	PR-363A	18.05.2005	PA	01.01.1930	211'600.00	173'435.99	9'377.89
2143000141	Tour 1, rue	50030099	50080099	310A	14.06.1994	PA	15.07.1997	180'000.00	94'162.36	5'090.93
2143000166	Châteaubriand, couvert-buvette	21050099	50080099	239A	11.02.2003	PA	26.08.2005	300'000.00	160'700.33	8'689.25
2143000469	Saint-Jean, (couverture des voies CFF)	21050099	50080099	153A	14.01.1997	PA	02.11.1998	4'698'000.00	3'091'353.77	167'153.08
2143000142	Tour 1, rue	21050099	50080099	310A	14.06.1994	PA	15.07.1997	5'170'000.00	3'028'418.17	163'750.08
2146000005	Saint-Jean, voies CFF	50030099	50080099	337A/B	23.06.1998	PA	01.11.1998	150'000.00	14'878.00	804.47
2143000221	Queue-d'Arve	21040099	50080099	248	20.01.2003	PA	31.12.2006	2'395'160.00	4'205'318.70	227'386.46
2146000183	Lyon 99, rue de	50080099	50080099	PR-330A	08.09.2004	PA	01.01.1930	160'000.00	110'735.03	5'987.58
			Total 50080099							611'592.90
2143000121	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	A0020299	224A	11.11.1997	PA	30.12.2002	455'138.00	40'765.49	2'205.88
2143000120	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	A0020299	224A	11.11.1997	PA	30.12.2002	58'350.00	127'785.85	6'908.44
2143000091	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	A0020299	347A	11.04.1995	PA	01.01.2001	15'000.00	4'226.77	228.55
2146000249	Mobilier SEG	11070299	A0020299	PR-466A	13.11.2006	PA	01.01.1900	17'000.00	9'744.89	526.92
2146000223	SEG, acquisition de mobilier	11070299	A0020299	PR-318A	12.05.2004	PA	23.11.2004	8'000.00	84.61	4.57
2143000084	Bâtiments publics, travaux d'aménagement	21060099	A0020299	347A	11.04.1995	PA	01.01.2001	100'000.00	39'960.46	2'161.78
			Total A0020299							12'038.12
2143000615	Savoises 9, copropriété	21020099	A7001099	385	02.12.1998	PA	01.01.1900	1'200'000.00	720'000.01	38'931.23
2146000182	PIQ 2003, CM	11090099	A7001099	PR-324A	08.09.2004	PA	01.01.1930	100'000.00	27'701.63	1'497.85
2146000189	PIQ 2004, CM	11090099	A7001099	PR-359A	27.06.2005	PA	01.01.1930	100'000.00	73'480.50	3'973.17
2143000616	Savoises 11-15-17, rue des	21020099	A7001099	55AB	13.09.2000	PA	01.01.1900	1'630'000.00	1'169'027.64	62'724.00
			Total A7001099							107'126.25
2165000015	Grand-Saconnex, salle polyvalente PALEXPO	10040099	A8001099	209A	22.06.1993	PA	01.01.1900	3'000'000.00	900'000.00	48'664.04
			Total A8001099							48'664.04
			Total							54'866'781.01

Annexe No 17

LISTE DES FONDS SPECIAUX au 31 décembre 2007

Nom	Année de création	Nature	Dispositions (testamentaires ou autres)	Décision du CA	fortune au 31.12.2007 en CHF	Nature du capital
AMIEL	1885	Donation	Les revenus de ce fonds sont affectés à un prix de CHF 2'000, qui est décerné tous les deux ans, à la suite d'un concours, par la Faculté des lettres, à l'auteur d'un ouvrage du domaine de la philosophie ou de la littérature. Distribution autorisée selon dispositions ci-dessus : - des revenus : par prélèvement direct en faveur de l'Université de Genève - du capital : non	Attribution des revenus du fonds conformément à la volonté du donateur	59'656.32	préservé
BAUDIN	1912	Legs	A employer pour le mieux, pour le bien public, sans distinction de religion, d'opinions politiques ni de nationalités. Attribution autorisée selon dispositions ci-dessus : - des revenus : tout prélèvement non inscrit au budget de fonctionnement doit faire l'objet d'une décision du CA. - du capital : idem	Attribution selon décision du CA, avec inscription au compte de fonctionnement	1'061'178.38	pas préservé
BERTHOUD	1926	Legs	Les intérêts serviront à la création de quatre bourses, réparties entre jeunes gens suisses, habitant Genève, dont la famille ne pourrait pas subvenir aux dépenses nécessaires à parfaire leur instruction. 1) CHF 2'000 par année à un jeune homme sortant de l'Ecole de Commerce de Genève en vue d'un séjour à l'étranger ; 2) CHF 2'000 par année à un étudiant se destinant à la profession d'ingénieur. Cette bourse pourra durer 3 ou 4 ans, suivant les nécessités de ces études. 3) CHF 3'000 par année à une jeune peintre pour des séjours à l'étranger pendant 2 ou 3 ans. 4) CHF 3'000 par année à un jeune sculpteur pour le même but et la même durée. Attribution autorisée selon dispositions ci-dessus : - des revenus : par prélèvement direct en faveur des bénéficiaires - du capital : non	Attribution des revenus du fonds, conformément aux dispositions testamentaires	587'823.41	préservé
BOUCHET	1900	Legs	Les revenus serviront exclusivement à faire donner des cours publics, gratuits et populaires destinés spécialement à la classe ouvrière, ayant principalement pour objet l'hygiène, l'économie politique et les sciences cosmiques, etc. en vue du progrès moral et religieux. Attribution autorisée selon dispositions ci-dessus : - des revenus : oui - du capital : non	Attribution des revenus du fonds selon décision du CA et conformément aux dispositions testamentaires	131'234.53	préservé
BGE Dons et legs	1900	Divers	Utilisation des revenus et du capital : à la disposition de la BGE pour des prélèvements qui ne transitent pas par le compte de fonctionnement.	Utilisation selon décision du magistrat chargé du Département de la Culture, avec inscription au compte de fonctionnement	183'859.62	pas préservé
BRUNSWICK	1874	Legs	Le 27 janvier 1874, le Conseil municipal prenait un arrêté pour la création d'un fonds par prélèvement de 1 million sur la succession de S.A.R. le Duc de Brunswick à placer à la Caisse Hypothécaire. Les revenus devaient être affectés aux diverses collections de la Ville de Genève. Au départ, il était envisagé d'affecter sur ces revenus CHF 35'500 pour des acquisitions en faveur de divers musées. Le solde des revenus était réservé soit pour des dépenses extraordinaires, soit pour les besoins de collections nouvelles. Par suite de diverses circonstances, la fortune du fonds s'est trouvée ramenée dès 1932 à un montant inférieur au million d'origine, pour atteindre CHF 899'830.57 au bilan de 1946. Le Conseil administratif, dans sa séance du 9 mai 1947 se prononçait pour la reconstitution du capital initial en réservant, à cet effet, une partie des revenus. Ce but a été atteint à fin 1962 où au bilan nous retrouvons ce fonds pour une valeur de CHF 1'006'826.62. Le 3 juillet 1974, le Conseil administratif a décidé une nouvelle répartition des revenus du fonds, limitée à un total de CHF 50'000 pour 1975. Cette répartition est encore appliquée actuellement. Au-delà, les revenus sont capitalisés. Attribution autorisée selon dispositions ci-dessus : - des revenus : oui - du capital : non	Attribution d'une partie des revenus du fonds - selon la répartition décidée par le CA le 3.7.1974 - en vue de leur affectation aux diverses collections de la Ville de Genève	1'741'522.00	préservé
CELEBONOVIC	2005	Legs	"à charge pour la Ville de Genève d'entretenir pendant au moins quarante (40) années les tombes de ma fille, de mon mari et de moi-même"		41'691.34	pas préservé

LISTE DES FONDS SPECIAUX au 31 décembre 2007

Nom	*Année de création*	*Nature*	*Dispositions (testamentaires ou autres)*	*Décision du CA*	*fortune au 31.12.2007 en CHF*	*Nature du capital*
CHAMPOD	2007	Legs	Sans affectation spécifique.	Affectation au Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie.	22'190,46	pas préservé
CHEVALIER	1900	Legs	« J'institue la Ville de Genève héritière de tout ce que je possède à charge pour elle de faire les fonds, legs et rentes inscrits ci-dessus » (séance du CM du 23.10.1900). Le 7 décembre 1900, le Conseil administratif a fait rapport au Conseil municipal et a indiqué que l'actif net s'élevait à la somme de CHF 160'466.15. Le Conseil municipal a décidé de constituer au moyen de ce legs, un fonds dont le revenu sera affecté à la création de bourses pour des élèves des écoles spéciales de la Ville, à raison de 2/3 du revenu pour les élèves des écoles techniques et 1/3 pour ceux de l'école des Beaux-Arts. Cette fondation prendra le nom de Fondation Jean-Isaac Chevalier. Le règlement du 30 octobre 1914 règle les conditions d'attribution des bourses. Une addition de ce règlement, du 26 décembre 1916 et modifiée le 3 mars 1992 consacre pendant 9 ans, à partir de l'année qui suivra l'achèvement de la salle de réunion de Saint-Gervais, une partie des revenus de CHF 1'160 par an, à la location des ateliers situés dans les combles du bâtiment. Les intérêts de cette fondation sont portés au compte « CHEVALIER emploi des revenus ». C'est sur ce dernier compte que sont prises les sommes affectées à l'attribution de bourses et subsides, et à la location des ateliers situés dans la « Maison du Faubourg ». Attribution autorisée selon dispositions ci-dessus : - des revenus : création, sur décision du CA, d'un fonds commun (B 235.0401.000) constitué par les revenus des fonds Galland industries artistiques, Chevalier, Lissignol - du capital : non	Attribution de bourses au moyen des revenus regroupés des fonds Chevalier, Galland industries artistiques et Lissignol, conformément aux dispositions prises par le CM	209'089,65	préservé
DE CANDOLLE	1954	Produit de la vente de doublets	Le fonds de Candolle a été constitué en décembre 1954 par la vente d'une collection de doublets des herbiers Boissier et de Candolle. Dans sa séance du 11 décembre 1954, le Conseil administratif a décidé que ce fonds serait géré par la Ville de Genève et que ses intérêts serviraient aux achats de livres du Conservatoire botanique. Attribution autorisée selon dispositions ci-dessus : - des revenus : oui - du capital : non	Attribution des revenus de ce fonds au Conservatoire et Jardin Botanique pour l'achat de livres, conformément à la décision du CA du 11 décembre 1954	180'042,42	préservé

LISTE DES FONDS SPECIAUX au 31 décembre 2007

Nom	Année de création	Nature	Dispositions (testamentaires ou autres)	Décision du CA	fortune au 31.12.2007 en CHF	Nature du capital
DIDAY	1878	Legs	*Après décès de ma chère sœur, la propriété av. du Mail (terrain et bâtisses) reviendra et appartiendra à la Ville et commune de Genève à qui je la lègue, en y mettant pour condition que son revenu net sera ajouté par elle chaque année à celui de la maison rue Adhémar-Fabri 4, léguée ci-après à la Ville et commune de Genève et que ces revenus seront employés de la même manière, dans le même but et aux mêmes conditions qui y sont stipulées.* *Legs 2ème.* *Je donne et lègue à la Ville et commune de Genève la maison que je possède rue Ad. Fabri, 4, ainsi que les dépendances de ladite maison, situées au nord, sur la rue du Fossé-Vert, close par une grille en fer, consistant en grenier d'étendage, chambres à resserrer et chambre à lessive à l'usage des locataires de ladite maison.....* *..... Le susdit legs à la Ville et commune de Genève lui est fait aux conditions suivantes :* *Le Conseil administratif de la Ville de Genève surveillera l'entretien et la gestion de l'immeuble qui, je le désire, restera autant que possible une propriété municipale.* *Le revenu net de cette maison devra être totalement employé chaque année, ou au plus tard tous les deux ans, à l'achat de tableaux ou oeuvres d'art, exécutés par des artistes genevois ou suisses des autres cantons, et ce à perpétuité.* *Les oeuvres acquises seront la propriété exclusive de la Ville de Genève et seront conservées par elle dans tel bâtiment public ou municipal qui sera jugé convenable, de manière à former et compléter avec le temps, une collection précieuse et très intéressante des ouvrages des artistes du pays.* *Les achats auront lieu autant que possible à l'occasion des expositions publiques de peinture à Genève et autres villes de la Suisse ; soit aussi par commandes ou par le moyen de concours organisés par l'autorité municipale qui nommera une commission d'hommes compétents, chargés de donner un préavis sur les ouvrages qu'ils auront jugés dignes et convenables d'acquérir.....* *...Mon principal but est de fournir l'occasion d'acquérir et de grouper les oeuvres des artistes suisses, de manière à obtenir avec le temps un musée national et contemporain.* *Si, au plus tard, dans l'avenir, la Ville de Genève ayant accepté et étant autorisée d'accepter cette donation avec les conditions qui s'y rattachent, cessait à une époque quelconque et par un motif quelconque d'employer les revenus de ce legs à l'usage spécifié ci-dessus, le legs reviendrait à la commune de Chêne-Bougeries à laquelle, le cas échéant, je transmets le legs en question pour en faire usage en faveur et dans l'intérêt des pauvres de ladite commune. Voulant et entendant que, le cas échéant, ladite commune de Chêne-Bougeries recueille intégralement le fonds par moi légué à la Ville de Genève.* *Attribution autorisée selon dispositions ci-dessus :* *- des revenus : oui* *- du capital : non*	Attribution des revenus du fonds au Musée d'art et d'histoire (F3400429000), pour une utilisation conforme aux dispositions testamentaires	787'748.60	préservé
DIODATTI-PLANTAMOUR	1927	Legs	Elle lègue à la Ville son immeuble, Promenade du Pin 5, à charge par elle d'en employer les revenus à des acquisitions destinées aux collections du Musée d'Art et d'Histoire. Mme Diodatti désire que cette maison ne soit pas vendue après elle. Mme Diodatti lègue à la Ville la somme de CHF 100'000 pour être réunie par elle au fonds qu'elle a constitué par arrêté du Conseil municipal du 18 avril 1902, en vue du développement de l'art musical à Genève. Un portrait à l'émail de son père M. Emile Plantamour peint par Glardon, est légué au musée. La Société Académique de Genève est nommée et instituée pour la légataire universelle de Mme Diodatti-Plantamour, dans la pleine propriété de ses biens. C'est à charge par elle de délivrer et payer tous les legs indiqués par la testatrice, nets et francs de tous droits et frais. Ceux-ci devant être prélevés sur sa succession (cf. arrêté du CM du 25.3.1927). Attribution autorisée selon dispositions ci-dessus : - des revenus : oui - du capital : non	Attribution des revenus du fonds au Service des spectacles et concerts (rubrique F3100429000), pour une utilisation conforme aux dispositions testamentaires	100'000.00	préservé

LISTE DES FONDS SPECIAUX au 31 décembre 2007

Nom	Année de création	Nature	Dispositions (testamentaires ou autres)	Décision du CA	Fortune au 31.12.2007 en CHF	Nature du capital
DISDIER	1864	Legs	« Je lègue à la Ville de Genève, en toute propriété et à perpétuité la somme de CHF 40'000, sous réserve de verser annuellement dans la Caisse de l'Académie de Genève, la somme de CHF 2'000 destinée à la Fondation du prix Disdier et de ses deux rameaux, les prix Humbert et Ador que j'établis par la présente disposition dans les termes suivants et aux conditions ci-dessous exprimées. Le premier de ces prix, le prix Humbert, sera relatif aux matières philosophiques, et représentera la somme annuelle de CHF 1'000 qui seront accordés à l'auteur du meilleur mémoire sur la question mise au concours, et annoncée un an d'avance. Le second de ces prix, le prix Ador, aura trait à l'histoire, et représentera la somme annuelle de CHF 1'000 qui seront accordés au mémoire couronné sur la question mise au concours, et annoncée deux ans à l'avance. Je laisse à l'Académie de Genève le soin de régler la forme et les conditions des concours, pourvu que les conditions suivantes, auxquelles je soumets le présent legs, soient scrupuleusement remplies. ---- Attribution autorisée selon dispositions ci-dessus : - des revenus : par prélèvement direct en faveur de l'Université : prix Humbert et Ador de CHF 1'000 chacun. - du capital : non	Attribution des revenus du fonds, conformément aux dispositions testamentaires.	89'865.93	préservé
ECOLES, DONS POUR PRIX	néant	Legs	Fonds Raymond FAVRE : Les intérêts de ce legs doivent récompenser l'élève ayant eu les meilleures notes de français. Fonds TISSOT : Les intérêts de ce fonds sont destinés à récompenser l'élève le plus méritant des degrés supérieurs des écoles primaires de la commune de Plainpalais. Fonds DE BEAUMONT : Les intérêts de cette fondation sont destinés à récompenser les élèves les plus méritants des degrés supérieurs des écoles primaires de la commune des Eaux-Vives. Fonds Louis FAVRE Les intérêts de cette fondation sont destinés à récompenser les élèves les plus méritants des degrés supérieurs des écoles primaires de l'ancienne commune des Eaux-Vives. Attribution autorisée selon dispositions ci-dessus : - des revenus : oui - du capital : non	Attribution des revenus du fonds au Service des écoles (rubrique F 5200429000), pour une utilisation conforme aux dispositions testamentaires	2'600.90	préservé
GALLAND COLLECTION D'ART	1901	Legs	Aucune condition n'a été stipulée quant à la destination du legs. Attribution autorisée selon dispositions ci-dessus : - des revenus : la subdivision du legs Galland en divers fonds, avec pour chacun d'eux une affectation et un montant, a été décidée par le CM - du capital : à préciser	Attribution des revenus du fonds au Service des spectacles et concerts (rubrique F3100429000), pour une utilisation conforme à la destination du legs Galland décidée par le CM en 1901	853'046.31	préservé
GALLAND DEVELOPPEMENT ART MUSICAL	1901	Legs	Aucune condition n'a été stipulée quant à la destination du legs. Attribution autorisée selon dispositions ci-dessus : - des revenus : la subdivision du legs Galland en divers fonds, avec pour chacun d'eux une affectation et un montant, a été décidée par le CM - du capital : à préciser	Attribution des revenus du fonds au Service des spectacles et concerts (rubrique F3100429000), pour une utilisation conforme à la destination du legs Galland décidée par le CM en 1901	300'000.00	préservé

LISTE DES FONDS SPECIAUX au 31 décembre 2007

Nom	Année de création	Nature	Dispositions (testamentaires ou autres)	Décision du CA	fortune au 31.12.2007 en CHF	Nature du capital
GALLAND ENCOURAGEMENT INDUSTRIES ARTISTIQUES	1901	Legs	Aucune condition n'a été stipulée quant à la destination du legs. Au moyen de divers arrêtés, le Conseil municipal a fixé l'emploi des fonds de la succession. Attribution autorisée selon dispositions ci-dessus : - des revenus : création, sur décision du CA, d'un fonds commun (B 235.0401.000), constitué par les revenus des fonds Galland industries artistiques, Chevalier, Lissignol - du capital : à préciser	Attribution de bourses au moyen des revenus regroupés des fonds Chevalier, Galland industries artistiques et Lissignol selon décision du CA et conformément aux destinations du legs Galland décidées par le CM en 1901	95'626.10	préservé
GALLAND LOGEMENTS OUVRIERS	1901	Legs	Aucune condition n'a été stipulée quant à la destination du legs. Au moyen de divers arrêtés, le Conseil municipal a fixé l'emploi des fonds de la succession. Attribution autorisée selon disposition ci-dessus : - des revenus : la subdivision du legs Galland en divers fonds, avec pour chacun d'eux une affectation et un montant, a été décidée par le CM - du capital : à préciser	Attribution du fonds au financement de la construction ou de la restauration de logements, sous réserve de l'accord du CM	20'758'360.36	préservé
GEYDET	1979	Donation	Ce fonds doit être affecté à des oeuvres sociales, plus particulièrement pour permettre des interventions rapides et efficaces dans des cas urgents et imprévus représentant une certain gravité. La Ville de Genève entretiendra la tombe de Melle Marthe Nicolet pendant 99 ans. Attribution autorisée selon dispositions ci-dessus : - des revenus : oui - du capital : oui	Inscription des frais d'entretien de la tombe à la charge du fonds et attribution des revenus nets du fonds au Service social dès 1991 (rubrique F5100429000), pour une utilisation conforme à la volonté du donateur	46'060.95	préservé
GUINAND PRIX DES PONTONNIERS	néant	Néant	Dispositions du donateur : néant.	Utilisation de ce fonds selon décision du CA, conformément à la volonté du donateur	5'097.44	pas préservé
JEANNERET-GROSJEAN	2005	Donation	Sans affectation spécifique.	Le Conseil administratif décide de l'utilisation de ces fonds.	626'879.89	pas préservé
JOHNSON ST-FONDATION	1972	Donation	*"Le Conseil de la fondation Johnson a décidé d'attribuer au fonds dont vous devez disposer en votre qualité de Déléguée aux Beaux-Arts une contribution forfaitaire de CHF 10'000, dont vous pourrez disposer à votre gré, afin d'aider au financement d'un ou plusieurs projets qui vous semblent méritoires ».* Attribution autorisée selon dispositions ci-dessus : - des revenus : oui - du capital : oui	Attribution des revenus de ce fonds et le cas échéant de son capital au Département des affaires culturelles, pur une utilisation conforme à la volonté du donateur, avec inscription au compte de fonctionnement	39'190.56	pas préservé

LISTE DES FONDS SPECIAUX au 31 décembre 2007

Nom	Année de création	Nature	Dispositions (testamentaires ou autres)	Décision du CA	fortune au 31.12.2007 en CHF	Nature du capital
LANCOUX	2004	Legs	Destiné aux frais d'étude de rénovation-aggrandissement du Musée d'ethnographie (salle dédiée à la mémoire de Mme Marie-Madeleine Lancoux après rénovation). Reste un montant de CHF 8 mios sous condition de réalisation du projet précité.	Le CA donne son accord pour la création d'un fonds spécial regroupant l'actuel FS-054 avec les CHF 800'000 déjà versés en 2004 à la Ville de Genève et les CHF 8 mios que Me Christ versera à la Ville une fois l'approbation du Conseil d'Etat obtenue.	831'382.29	préservé
LE COMTE	1895	Legs	*« La Ville de Genève emploiera en premier le capital que je laisserai à l'achat d'un immeuble et le surplus elle l'emploiera à l'achat de placements hypothécaires et elle distribuera le produit net de ces placements, en prélevant toujours le dixième pour elle et le reste en formant des bourses en faveur d'élèves genevois protestants fréquentant l'Ecole d'horlogerie de Genève qui sont dans l'impossibilité d'être secourus pendant leur apprentissage par leurs parents et qui auront mérité par leur assiduité d'être aidés de manière à pouvoir continuer leur apprentissage et devenir de bons ouvriers. Dans le cas où pour une raison quelconque l'Ecole d'horlogerie ne subsisterait plus, le produit qui lui était distribué devra être employé à l'achat de bourses à distribuer aux élèves les moins fortunés, genevois et protestants, et les plus méritants, qui feront leur apprentissage à Genève chez des maîtres particuliers.... »* Attribution autorisée selon dispositions ci-dessus : - des revenus : bourses en faveur des élèves de l'Ecole d'horlogerie de Genève - du capital : pour l'achat d'un immeuble et des placements hypothécaires		376'450.99	préservé
LISSIGNOL	1886	Legs	Attribution autorisée selon dispositions ci-dessus : - des revenus : création, sur décision du CA, d'un fonds commun (B 235.0401.000), constitué par les revenus des fonds Galland industries artistiques, Chevalier, Lissignol - du capital : non	Ce nouveau fonds spécial sera intitulé « Fonds Lancoux ». Il est destiné à contribuer aux frais	93'113.28	préservé
MAGET	1928	Legs	*...Une liste de bénéficiaires dont les pompiers de la Ville pour CHF 5'000.* *...Je lègue au musée de la Ville de Genève un tableau « Le Phaeton » gravure ancienne et une peinture « rose rouge » du peintre Fillard.* *...Après avoir fait les legs, dons et payé les frais, la somme qui pourrait rester de ma fortune, qu'on veuille la remettre au musée de la Ville de Genève pour différentes acquisitions en tableaux et oeuvres d'art. »* Attribution autorisée selon dispositions ci-dessus : - des revenus : à disposition du MAH - du capital : à disposition du MAH	Les revenus des années à venir devront être entièrement consacrés au remboursement de l'avance de la Ville - qui a servi au financement des travaux de rénovation de l'immeuble de la place Claparède - et au paiement des intérêts y relatifs	184'212.57	pas préservé
HILLY MENDELSSOHN	1972	Donation	*« Je désire que le fonds soit mis à la disposition de la direction du Musée d'art et d'histoire pour l'attribution de prix ou de bourses à des artistes suisses et étrangers. Je voudrais que les bourses, notamment, soient décernées conjointement avec la mise à disposition aux artistes de deux ateliers réservés aux Halles de l'Ile.* *Le montant des bourses sera fixé, de cas en cas, par la direction du Musée d'art et d'histoire, qui pourra le prélever tant sur les revenus que sur le capital du fonds. »* Attribution autorisée selon dispositions ci-dessus : - des revenus : oui - du capital : oui	Utilisation du fonds selon décision du magistrat responsable du Département des affaires culturelles, conformément à la volonté du donateur, avec inscription au compte de fonctionnement	5'971.11	pas préservé

LISTE DES FONDS SPECIAUX au 31 décembre 2007

Nom	Année de création	Nature	Dispositions (testamentaires ou autres)	Décision du CA	fortune au 31.12.2007 en CHF	Nature du capital
MILLIET	1906	Donation	Monsieur Jean-Paul MILLIET fait donation par les présentes à la Ville de Genève d'une somme de CHF 12'000 sous les clauses et conditions suivantes : *« ... la Ville de Genève devra consacrer à perpétuité les revenus de la somme donnée à l'achat de moulages d'après les chefs d'oeuvres de la sculpture, afin de contribuer à constituer peu à peu un Musée de sculpture comparée destiné à l'enseignement artistique. Une commission spéciale désignée par le Conseil administratif sera chargée de veiller à l'exécution de cette clause et de choisir les moulages qui devront être achetés selon un programme fixé d'avance.* *Le capital de la présente donation devra toujours demeurer distinct des biens possédés par la Ville de Genève sous le nom de « Fondation Milliet » et les revenus ne pourront jamais être détournés de la destination ci-dessus spécifiée.* *La Ville de Genève paiera les frais des présentes..... »* Attribution autorisée selon dispositions ci-dessus : - des revenus : oui - du capital : non	Attribution des revenus du fonds au MAH (rubrique F3400429000), pour une utilisation conforme à la volonté du donateur	7'627.95	préservé
MOROY	1965	Legs	héritière universelle du défunt, sous réserve d'un certain nombre de legs en argent, meubles et bijoux. Les biens revenant à la Ville de Genève se résument comme suit : - livres, manuscrits, autographes, remis à la Bibliothèque Publique et Universitaire - des oeuvres d'art, peintures, sculptures, vernis et estampes, remis au Musée d'art et d'histoire - certains documents iconographiques remis à la Bibliothèque Publique et Universitaire - une partie du produit de la vente d'une collection de timbres (ces fonds devront servir à alimenter des prix aux travaux de recherche sur les documents du fonds Moroy, ainsi qu'à couvrir des frais extraordinaires tels que fichier ou catalogue) - le produit de la vente d'une propriété sise en France, dans les Départements de l'Aisne et du Nord. Le testament ne mentionne pas expressément l'utilisation des intérêts seuls, on peut alors admettre que la Bibliothèque Publique et Universitaire peut disposer tout ou partie des revenus et de la fortune du fonds pour des recherches sur les documents Moroy ainsi que pour des frais extraordinaires du fichier et du catalogue. Attribution autorisée selon dispositions ci-dessus : - des revenus : oui - du capital : oui	Revenus et capital du fonds à la disposition de la BPU (rubrique F 3200429000) pour une utilisation conforme aux dispositions testamentaires, avec inscription au compte de fonctionnement	2'423.41	pas préservé
MULLER	1896	Donation	*« Je donne CHF 30'000 à la Ville de Genève, à la condition que l'intérêt de cette somme serve chaque année à l'achat de plantes et de livres pour l'herbier Delessert et pour la bibliothèque botanique.... »* Attribution autorisée selon dispositions ci-dessus : - des revenus : oui - du capital : non	Attribution des revenus du fonds au Conservatoire et Jardin botanique (rubrique F3700429000), pour une utilisation conforme à la volonté du donateur	34'473.70	préservé

LISTE DES FONDS SPECIAUX au 31 décembre 2007

Nom	Année de création	Nature	Dispositions (testamentaires ou autres)	Décision du CA	fortune au 31.12.2007 en CHF	Nature du capital
NEUMANN PRIX BEAUX ARTS MUSIQUE & PRIX DE GENEVE	1948	Donation	Monsieur A. Neumann fait don à la Ville de Genève, qui accepte, d'un capital de CHF 25'000 dont les intérêts sont destinés à l'un des bénéficiaires des Prix de Genève, pour la littérature, les Beaux-arts, la musique et les sciences. Le capital de ce fonds figurera au bilan de la Ville de Genève sous la mention « Fondation Adolphe Neumann ». Son revenu, ainsi que la dépense correspondante, seront inscrits dans le budget de la Ville. L'attribution des intérêts sera décidée par une commission composée de Monsieur Neumann, sa vie durant, un membre permanent nommé par le Conseil administratif, le conseiller délégué aux spectacles, musées et collection. Elle comprend en outre les 4 présidents rapporteurs des sous-commissions nommées pour proposer au Conseil administratif les bénéficiaires des Prix de Genève. Au décès de Monsieur Neumann, un de ses descendants sera toujours invité à siéger dans la commission. Le subside constitué par les intérêts du fonds est destiné: s'il est attribué à un artiste, à acquérir une de ses oeuvres pour le Musée d'art et d'histoire de Genève, s'il est attribué à un compositeur de musique, à faciliter l'édition d'une œuvre ou l'établissement d'un matériel d'orchestre, s'il est attribué à un littérateur, à faciliter l'édition éventuellement de luxe, de l'une ou l'autre de ses oeuvres, s'il est attribué à un savant, à faciliter la publication d'un ouvrage scientifique ou un travail de recherches. Il peut également être remis à l'un des bénéficiaires sans aucune affectation précise, pour autant que celui-ci se trouve dans une situation financière difficile. Ce subside ne saurait être divisé. Il peut ne pas être décerné ; dans ce cas, les intérêts non dépensés seront portés en augmentation du capital. Le jour où la Ville déciderait de ne plus décerner les Prix de Genève, les revenus de la Fondation continueront à être utilisés en faveur des écrivains (romanciers, historiens, poètes, dramaturges ou essayistes), des artistes peintres (sculpteurs, architectes ou décorateurs), des musiciens (compositeurs ou exceptionnellement exécutants) ou des savants (des disciplines scientifiques). Pour tous les cas non prévus, le Conseil administratif est compétent pour décider, dans l'esprit de la présente convention, sur le préavis de la Commission créée par l'article 3.	Le CA a décidé de réunir le capital des deux Fonds Neuman « Prix beaux-arts et musique et Neuman « Prix Ville de Genève » en un seul et unique fonds destiné aux Prix beaux-arts et musique afin de revaloriser ceux-ci. Les héritiers Neumann ont également approuvé une nouvelle convention ratifiant ces propositions (cf. lettre de M. Pierre Roehrich du 20.9.2000)	55'113.97	préservé
PANARETOU	2000	Legs			60'611.57	pas préservé
PLANTAMOUR FONDS DE BIENFAISANCE	1898	Legs	Dispositions : néant Attribution autorisée selon dispositions ci-dessus : - des revenus : oui - du capital : non	Attribution des revenus au Fonds de secours de la Ville de Genève, pour une utilisation conforme aux dispositions testamentaires	1'045.12	préservé
PLANTAMOUR PARC MON-REPOS	1898	Legs	*« Je donne à la Ville de Genève la nue propriété de ma campagne de Mon-Repos qui conservera son nom, ma femme en ayant la jouissance sa vie durant, dans le but de conserver aux genevois la jouissance d'un bord de lac en belle position.* *Je soumets toutefois ce don à deux conditions :* *1) qu'il est inaliénable et* *2) que la Ville ne pourra y installer ni café, ni restaurant, ni Casino, ni kursaal, ni aucun établissement de cette nature sous quelque nom que ce soit.* *Je donne en outre à la Ville de Genève, la somme de CHF 300'000 dont les intérêts serviront à l'entretien de la campagne.* Attribution autorisée selon dispositions ci-dessus : - des revenus : oui - du capital : non	Attribution des revenus du fonds au SEVE (rubrique FS300429000), pour une utilisation conforme aux dispositions testamentaires	305'728.97	préservé
RAMELLA	1999	Legs	Le solde disponible reviendra aux Musées d'art et d'histoire pour servir aux acquisitions		4'389.20	pas préservé

LISTE DES FONDS SPECIAUX au 31 décembre 2007

Nom	*Année de création*	*Nature*	*Dispositions (testamentaires ou autres)*	*Décision du CA*	*Fortune au 31.12.2007 en CHF*	*Nature du capital*
RAPIN	1907	Legs	*« Je soussigné, H.L. Frédéric RAPIN de Payerne, déclare instituer pour mes héritiers universels le Canton de Genève et la Ville de Genève, à parts égales....* *Il ne sera fait aucune vente du solde de mon mobilier, les armes, livres, bijoux, argenterie, tableaux, etc. seront répartis entre les divers établissements de la Ville et de l'Etat de Genève, comme bibliothèques, musées, hôpitaux, sans aucune indication de provenance. L'impôt sur la fortune, revenu ou pension, peu importe la dénomination de l'Etat et de la Ville de Genève, sera toujours à la charge des héritiers universels. Vis-à-vis des légataires, on ne doit pas donner d'une main et reprendre de l'autre. »* Attribution autorisée selon dispositions ci-dessus : - des revenus : sur décision du CA - du capital : sur décision du CA	Attribution selon décision du CA, avec inscription au compte de fonctionnement	242'647.69	pas préservé
REHFOUS	1942	Legs	*« Ma fortune totale, immeubles, titres, créances, à l'exception de ce qui se trouve dans mon appartement et dépendance, doit être divisée en 2 parts égales.* *L'une qui portera le nom de « Fondation Alfred Rehfous » sera remise au Conseil administratif de la Ville de Genève qui devra en affecter le revenu annuel à l'acquisition d'oeuvres d'art, peintures ou sculptures, destinées au Musée de Genève. Ce revenu annuel devra servir uniquement à l'achat d'oeuvres d'artistes vivants, artistes suisses ou habitant la Suisse.* *L'autre part qui portera le nom « Fondation William Montillet » sera remise au Comité du Conservatoire de Genève (Fondation Bartholoni) pour être affectée à la création de bourses destinées à faciliter leurs études à des élèves de talent ».* Attribution autorisée selon dispositions ci-dessus : - des revenus : oui - du capital : non	Attribution des revenus du fonds au MAH (F3400429000), pour une utilisation conforme aux dispositions testamentaires	171'846.10	préservé
REIFFERSCHEID	1956	Donation	En faveur des fonds des pauvres. Attribution autorisée selon dispositions ci-dessus : - des revenus : oui - du capital : oui	Dès 1991, attribution des revenus du fonds au Service social (rubrique F5100429000) pour une utilisation conforme à la volonté du donateur	83'564.90	préservé

LISTE DES FONDS SPECIAUX au 31 décembre 2007

Nom	Année de création	Nature	Dispositions (testamentaires ou autres)	Décision du CA	fortune au 31.12.2007 en CHF	Nature du capital
REVILLOD	1890	Legs	« Je lègue à la Ville de Genève tout l'ensemble de ma propriété de Varembé avec les bâtiments qui y existent, notamment le Musée que j'ai construit, ainsi que les objets mobiliers existants dans ma propriété, sauf quelques réserves que je compte faire et les créances et l'argent comptant. Cette propriété est léguée par moi à la Ville de Genève et à ses habitants mes compatriotes, pour en avoir la jouissance à la charge pour elle et par eux de conserver à l'un et à l'autre à perpétuité leur destination de Musée et parcs publics, sans que cette destination puisse jamais, dans son tout, ni dans ces parties être détournées, ni changée, entre autres conditions sous celle ci qui est formelle, qu'il ne pourra jamais être établi dans le Parc, ni Tir Cantonal ou Fédéral, ni cimetière, ni cabaret, auberge ou fabrique d'aucune sorte, rien qui tiendrait à en dénaturer le caractère et il ne pourra jamais en être vendu aucune partie. Varembé étant dans mon intention (destiné) à devenir semblable à un de ces beaux Parcs des Princes romains qui font l'orgueil de la Ville de Rome et le charme de ceux qui les visitent, etc.... Je lègue la maison que je possède à la rue de l'Hôtel-de-Ville No. 12 de même que Varembé à la Ville de Genève, en exprimant le voeu que cette maison qui pendant plus d'un siècle a vu passer la plupart des illustrations du monde, ne sera pas vendue, les loyers, sauf les réparations obligatoires seront employés à l'entretien de Varembé et de l'Ariana. Le Musée élevé par moi pour la plus grande gloire de mon pays, conservera à tout jamais le nom d'Ariana que le lui ai donné en souvenir de ma bonne mère.... Un musée comme celui de l'Ariana et un Parc comme celui de Varembé exigeant des frais d'entretien dont j'ai pu apprécier toute l'étendue, je lègue dans ce but à la Ville de Genève : mes actions de la Banque de Hollande, mes actions de la Banque d'Italie, mes actions de la Banque de Belgique. Ces trois fonds, d'une valeur d'environ un million et dont le revenu seul sera employé pour le but que j'indique, on n'y pourra point y toucher, en ce sens qu'il ne seront pas vendus pendant un terme de cinquante ans au moins.... Je veux et entends que la somme qui sera produite par la Police d'assurance sur la Vie que j'ai contractée auprès de la Compagnie la Nationale, assurance, laquelle s'élève à une centaine de mille francs, soro affectée à l'embellissement de l'Ariana. ». Attribution autorisée selon dispositions ci-dessus : - des revenus : entretien du Musée et du Parc de l'Ariana - du capital : non	Les revenus des années à venir devront être entièrement consacrés au remboursement de l'avance de la Ville - qui a servi au financement des travaux de rénovation de l'immeuble rue de l'Hôtel-de-Ville 12 - et au paiement des intérêts y relatifs	6'448'396,80	préservé
ROBERT Alfred	1983	Legs	Extrait d'une note du Secrétariat général : 1) Il n'y a pas d'hériter réservataire ; 2) L'actif de la succession semble s'élever, à première vue à CHF 580'000..... Ce fonds est créé en faveur d'oeuvres consacrées à l'aide aux vieillards. Attribution autorisée selon dispositions ci-dessus : - des revenus : oui - du capital : oui	Dès 1991, attribution des revenus du fonds au Service social (rubrique FS100429000), pour une utilisation conforme aux dispositions testamentaires	624'490,57	préservé
ROTH Léonie	1982	Legs	Aucune exigence formulée par la testatrice. Attribution autorisée selon dispositions ci-dessus : - des revenus : ce fonds étant sans destination, tout prélèvement est soumis à une décision du CA, selon une pratique recommandée par le CFI mais qui ne repose pas sur une décision du CA, à notre connaissance - du capital : idem	Attribution selon décision du CA, avec inscription au compte de fonctionnement	1'830'806,54	pas préservé

LISTE DES FONDS SPECIAUX au 31 décembre 2007

Nom	Année de création	Nature	Dispositions (testamentaires ou autres)	Décision du CA	fortune au 31.12.2007 en CHF	Nature du capital
SCHAUB & GEORG	1900-1923	Legs	Georg : « Je donne et lègue ... à la Mairie du Petit-Saconnex, CHF 10'000 dont les intérêts serviront à faciliter des excursions auxélèves des écoles. Schaub : Monsieur Charles Schaub a légué, entre autres sommes CHF 15'000 auxquels viendront s'ajouter le don généreux de CHF 2'000 de Madame Galopin, constitués en un fonds ayant un caractère permanent, sous le nom de « Legs Schaub » qui serait géré par une commission spéciale à la nomination actuelle du Conseil municipal, et ensuite lors de son renouvellement, laquelle serait chargée de recevoir de l'héritière de M. Schaub, la somme sus indiquée, d'en faire le placement, d'accord avec la mairie, en titres de tout repos et d'en employer les revenus annuels, conformément aux intentions du testateur et du désir exprimé par Madame Galopin. Ces legs avaient pour but des courses scolaires pour la commune du Petit-Saconnex. Attribution autorisée selon dispositions ci-dessus : - des revenus : oui - du capital : non	Attribution des revenus du fonds au Service des écoles (rubrique FS200429000), pour une utilisation conforme aux dispositions testamentaires	47'499,55	préservé
SCHEUERMANN	1928	Legs	*« Je nomme et constitue mon héritière universelle la Ville de Genève de laquelle je suis citoyen depuis 1886.* ..... *Mon héritière universelle la Ville de Genève devra acquérir perpétuellement la place dans le cimetière où je serai enseveli et faire poser sur mon tombeau une dalle en marbre blanc, surmontée d'une croix aussi en marbre blanc, en faisant graver sur la dalle mon nom et la date de ma mort. La somme nécessaire pour l'acquisition de la place où je serai enseveli et pour le petit monument sus dit en marbre blanc devra être prélevé de la succession.* *Mon héritière universelle la Ville de Genève devra immobiliser de ma succession une somme de CHF 5'000 dont les intérêts serviront à orner perpétuellement ma tombe de fleurs et aux éventuelles réparations dont mon tombeau aurait besoin avec le temps.* *Quoique j'ai déjà pris les dispositions nécessaires pour l'entretien des tombes de mes parents, ne laissant aucun membre de ma famille, tous mes parents étant morts, je prie instamment mon héritière universelle, la Ville de Genève, de vouloir pourvoir sur les fonds de la succession aux petits débours que nécessiteraient d'éventuelles réparations à ces tombeaux.* *Ne laissant malheureusement plus de parents, je suis décidé à laisser partie de ma fortune à la Ville de Genève pour laquelle j'ai eu tout temps une grande affection, et sans vouloir aucunement lui préciser l'emploi des fonds qu'elle retirera de ma succession, je serais bien aise si une partie du moins devait être distribuée parmi les malades nécessiteux ou en faveur d'un hôpital de la Ville de Genève où les pauvres sont soignés gratuitement. »* Attribution autorisée selon dispositions ci-dessus : - des revenus : affectation en partie au moins à des malades nécessiteux ou en faveur d'un hôpital de la Ville de Genève où les - du capital : non	Attribution des revenus du fonds selon décision du CA pour des actions du Service social	1'240'723,52	préservé
SCHMIDHEINY	2001	Legs			295'761,52	pas préservé
SCHNEIDER	1930	Legs	*« J'institue la Ville de Genève pour ma seule héritière ».* Attribution autorisée selon dispositions ci-dessus : - des revenus : ce fonds étant sans destination, tout prélèvement est soumis à une décision du CA, selon une pratique recommandée par le CFI mais qui ne repose pas sur une décision du CA, à notre connaissance - du capital : idem	Attribution selon décision du Conseil administratif, avec inscription au compte de fonctionnement	207'506.10	pas préservé
SOLANA SANZ	1999	Legs	Revenu et capital pour acquisitions au MAH.	Décision au niveau du magistrat délégué.	137'459,89	pas préservé

LISTE DES FONDS SPECIAUX au 31 décembre 2007

Nom	*Année de création*	*Nature*	*Dispositions (testamentaires ou autres)*	*Décision du CA*	*fortune au 31.12.2007 en CHF*	*Nature du capital*
SOTET	1976	Legs	*« Je stipule expressément que tous les biens que la Ville de Genève recueillera dans ma succession devront être intégralement affectés au Musée d'art et d'histoire de Genève.* *Le Musée voudra bien aménager un salon et un ou deux cabinets destinés à recevoir et à réunir les objets que je lui lègue, en indiquant qu'il s'agit de la collection « Louis et Hélène SOTET ».* *La présente institution est faite sous la condition que la Ville de Genève accepte expressément de s'engager à assumer à ses frais l'entretien de la tombe de mon mari et la mienne au cimetière de St-Georges, et cela jusqu'à l'échéance de la concession, soit en 2054 ».* Attribution autorisée selon dispositions ci-dessus: - des revenus : oui - du capital : oui	Inscription des frais d'entretien de la tombe à la charge du fonds et attribution dès 1991 des revenus nets du fonds au MAH (rubrique F3400429000)	949'432.35	préservé
TERRETAZ	1996	Legs			13'052.69	pas préservé
VITERBO	1927	Legs	*« Je lègue tout ce que je possède à Genève à la Ville de Genève pour les hôpitaux ».* Attribution autorisée selon dispositions ci-dessus: Aucune exigence n'est stipulée dans le testament.	attribution des revenus du fonds par le CVA en faveur d'un hôpital ou d'une institution bénéficiant d'un encadrement médico-social	89'188.28	préservé
ZELL	1993	Legs	« Sous réserve des legs ci-dessus, j'institue pour mon unique héritière la Ville de Genève, en faveur de son Service Social et plus particulièrement pour les personnes âgées »		23'161'551.13	préservé

Service de la sécurité et de l'espace publics Annexe No 18 Edition du 26.05.2009

Les procédures d'infractions en 2007

Production globale :			
	Cas	Montant	
Soit :			
Amendes d'ordre (AO)	266'353	14'503'141	
Contraventions (PO)	555	76'896	
Amendes administratives (AA)	158	25'453	
Production SEEP 2007	267'066	14'605'490	
Rétrocession de la Fondations des parkings		2'783'291	
Total aux comptes 2007		17'388'781	
Les cas les plus fréquemments verbalisés :			
	Nombre	Infraction	CHF
Amendes d'ordre			
Stationnement dépassement 1 heure	63'481	200.a	2'539'280
Défaut du ticket de parcage	50'428	202.2	2'017'120
Défaut du disque de stationnement	37'142	202.1	1'485'680
Parcomètre pas enclenché	15'786	203.3	631'440
Stationnement dépassement 2 heures	13'756	200.b	825'360
Stationnement hors cases	13'396	252.a	535'840
Contraventions			
Impôt sur les chiens non acquitté	210	2215	23'590
Stationner en double file	90	2110	9'900
Chien dangereux non porteur de la muselière	89	2221	22'850
Amendes administratives			
Dépôt de déchets hors jours de collecte	60	3021	6'400
Affichage illicite	25	3303	2'700
Dépôt illicite de déchets	22	3020	3'850
Elimination de déchets industriels sans droit	20	3025	4'700

Service de la sécurité et de l'espace publics — Edition du 19.05.2009

Les procédures d'infractions en 2008

Production globale :			
	Cas	Montant	
Soit :			
Amendes d'ordre (AO)	210'598	11'547'131	
Contraventions (PO)	479	65'610	
Amendes administratives (AA)	140	29'700	
Production SEEP 2008	211'217	11'642'441	
Rétrocession de la Fondations des parkings		2'211'018	
Total aux comptes 2008		13'853'459	
Les cas les plus fréquemments verbalisés :			
	Nombre	Infraction	CHF
Amendes d'ordre			
Stationnement dépassement 1 heure	57'512	200.a	2'300'480
Défaut du ticket de parcage	39'019	202.2	1'560'760
Défaut du disque de stationnement	34'128	202.1	1'365'120
Stationnement dépassement 2 heures	12'712	200.b	762'720
Stationnement hors cases	11'901	252.a	476'040
Parcomètre pas enclenché	10'867	203.3	434'680
Contraventions			
Chien non tenu en laisse	305	2201	37'120
Chien non porteur de la muselière	84	2221	19'190
Chien - accès à des lieux interdits	42	2217	4'300
Amendes administratives			
Occupation illicite du domaine public	17	2906	9'000
Affichage illicite	51	3303	7'400
Dépôt illicite de déchets	29	3020	5'850
Dépôt de déchets hors jours de collecte	21	3021	4'500

Annexe No 19

DÉPARTEMENT DE L' ENVIRONNEMENT URBAIN ET DE LA SÉCURITÉ
VOIRIE - VILLE PROPRE
Rue François-Dussaud 10
1227 Acacias

STATISTIQUES 2008

Population

Au 31 décembre, la population urbaine était de : 188'068 habitants
L'année précédente, elle était de : 185'726 habitants
La variation de la population est donc de : +1.26 %

			Total
Poids annuel par habitant en Kg	incinérés	253.65	
	valorisés	124.95	378.60

Déchets incinérés des habitants en tonnes

Ordinaires, levés par les véhicules du service	44'939.36	
Ordinaires, levés sous contrats	1'263.06	
Fraction d'objets volumineux	1'500.42	
Encombrants usine	0.91	47'703.75

Collecte des déchets valorisés (en tonnes)

Batteries	6.02	
Piles usagées	16.76	
Aluminium fer blanc VVP	156.73	
Alu fer blanc Ronzades	0.39	
Alu fer blanc Pré-l'Evêque	0.08	
Aluminium manifestations	16.75	173.95
Ferraille SPG Planète Charmilles	13.35	
Ferraille légère ménagère	557.28	
Ferraille bonne qualité	9.76	580.39
Electroménagers et electroniques (OREA)	173.44	
Informatique et télévision (OREA)	172.04	
Frigos (OREA)	91.37	436.85
Bois	1'252.46	
Bois manifestations	4.22	1'256.68
Sapins de Noël	27.26	
Déchets de chantiers (Sogetri)	85.93	
Huile végétale manifestations	2.00	
Compost VVP	3'338.02	
Compost Livit Fr.-Thomas	10.09	
Compost manifestations	19.67	3'367.78
Pneus usagés récupérables	17.00	
PET VVP (Retripa)	167.43	
PET manifestations	26.49	193.92
Incinérés (Serbeco) valorisé à + 5%	6.76	
Transvoirie puces "Sogetri" valorisé à + 41%	167.78	
Textiles	666.67	
Verres VVP (Retripa)	4'468.20	
Verre SPG Planète Charmilles	37.18	
Verre manifestations	4.22	4'509.60
Papiers et cartons VVP	11'953.90	
Papiers et cartons Cardinal	3.92	
Papiers et cartons marché Plainpalais	17.78	
Papiers et cartons Halles de Rive	22.66	
Papiers et cartons Charmilles	45.59	
Papiers et cartons Terrassière	10.94	
Papiers et cartons Ronzades	2.38	
Papiers et cartons manifestations	23.36	12'080.53
	Total avec manif.	**23'595.86**
	Total sans manif.	**23'499.16**

La part des déchets valorisés représente: 33.09 % du poids total des déchets ménagers collectés.

DÉPARTEMENT DE L' ENVIRONNEMENT URBAIN ET DE LA SÉCURITÉ
VOIRIE - VILLE PROPRE
Rue François-Dussaud 10
1227 Acacias

STATISTIQUES 2008

Détail de la collecte des objets volumineux (en tonnes)

					Total
Incinération:					
Encombrants VVP (Serbeco)	1'507.19 - la valorisation	6.76	=	1'500.42	
Encombrants (usine)				0.91	
					1'501.33
Valorisation:					
Batteries				6.02	
Bois				1'252.46	
Ferraille bonne qualité				9.76	
Ferraille légère ménagère				557.28	
Pneus				17.00	
Déchets de chantiers (Sogetri)				85.93	
* Incinérés (Serbeco) valorisés				6.76	
OREA					1'935.22
Electroménagers et électroniques				173.44	
Informatique et télévision				172.04	
Frigos				91.37	
					436.85
			valorisation + OREA		2'372.07
			Total		3'873.40
			valorisation en %		**61.24 %**

Total de la collecte des déchets volumineux y compris OREA (en tonnes) 3'873.40

Total de la collecte des déchets volumineux y compris marché aux puces (en tonnes) 4'254.72

AUTRES DECHETS

Marché aux puces

Incinération:			
Transvoirie "Sogetri" après valorisation		213.54	
Valorisation:			
Transvoirie puces "Sogetri" valorisé		167.78	
			167.78
	Incinération + Valorisation		381.32

Collecte des déchets spéciaux

Curage de canalisations et sacs	1'542.18	
Huiles, Carbu., Peint. et Divers	16.08	
Débris de verre Imputrescibles	39.96	
Peinture Cardinal	20.90	
		1'619.12

Divers

Marchés et Halles de Rive	363.10	
Balayures	4'091.72	
		4'454.82
Incinération + Valorisation + spéciaux + divers		6'455.26

DÉPARTEMENT DE L' ENVIRONNEMENT URBAIN ET DE LA SÉCURITÉ
VOIRIE - VILLE PROPRE
Rue François-Dussaud 10
1227 Acacias

STATISTIQUES 2008

Déchets collectés dans les manifestations (en tonnes)

Incinération:		
Ordures Ménagères	253.45	
Valorisation:		
Compost	19.67	
Aluminium	16.75	
Huile végétale	2.00	
Pet	26.49	
Papiers et cartons	23.36	
Verre	4.22	
		92.49
Incinération + Valorisation		345.93

La part des déchets valorisés dans les manifestations représente: **26.74 %** **du poids total collectés.**

Statistiques des objets collectés :

Armoires	8'371
Canapés	2'982
Chaises	7'478
Cuisinières	1'005
Fauteuils	1'516
Frigos	702
Lits	1'804
Machines divers	549
Matelas	3'030
Meubles divers	12'450
Matériel informatique et électronique	595
Planches à repasser	528
Pneus usagés	269
Rouleaux de moquette	946
Sommiers	791
Tables	7'369
Télévisions	718
Divers autres objets	39'352
Total	**90'455**

Pour effectuer cette collecte, les véhicules ont parcouru (km) : 39'315

Total des résidus incinérés collectés en ville de Genève (en tonnes)	**54'126.88**
Total des déchets générés en ville de Genève (en tonnes)	**76'221.41**

DÉPARTEMENT DE L' ENVIRONNEMENT URBAIN ET DE LA SÉCURITÉ
VOIRIE - VILLE PROPRE
Rue François-Dussaud 10
1227 Acacias

STATISTIQUES 2008

Infrastructures de proximité :

La population de notre commune bénéficie d'infrastructures encourageant les réflexes élémentaires incitant la propreté en milieu urbain.

Inventaire au 31 décembre :

3'220	Corbeilles à déchets
415	Caninettes
1'561'700	Sacs caninettes

Viabilité hivernale

Interventions pour le déblaiement de la neige

28 février
11 décembre
31 décembre

Interventions pour le gel (saumure)

12 décembre

DÉPARTEMENT DE L'ÉNVIRONNEMENT URBAIN ET DE LA SÉCURITÉ
VOIRIE-VILLE PROPRE
Rue François-Dussaud 10
1227 Acacias

STATISTIQUES 2008

Matières organiques

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Poids total	2'675.42	2'923.29	3'003.02	3'309.28	3'364.22	3'367.78
					Variation	
					0.11%	

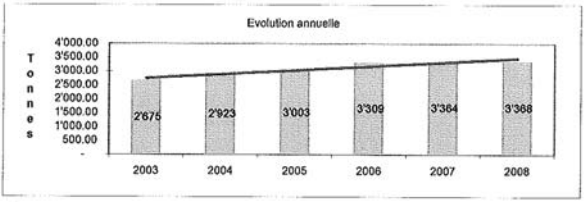

Détail de la collecte des déchets valorisés (en tonnes)

Textiles

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Poids total	523.49	596.25	589.95	670.92	673.49	666.67
					Variation	
					-1.01%	

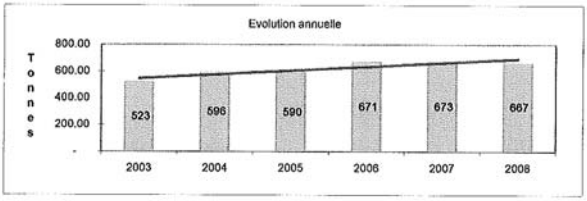

Verres usagés

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Poids total	4'101.33	4'204.86	4'260.94	4'630.83	4'695.35	4'509.60
					Variation	
					-3.96%	

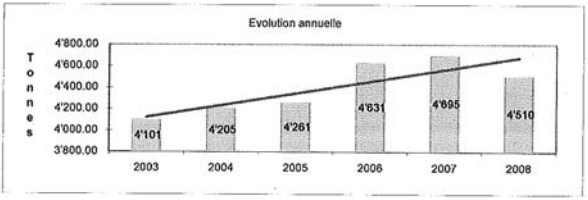

DÉPARTEMENT DE L'ÉNVIRONNEMENT URBAIN ET DE LA SÉCURITÉ
VOIRIE-VILLE PROPRE
Rue François-Dussaud 10
1227 Acacias

STATISTIQUES 2008

Vieux papiers et cartons

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Poids total	9'284.50	10'001.91	10'571.92	11'169.54	11'668.01	12'080.53
					Variation	
					3.54%	

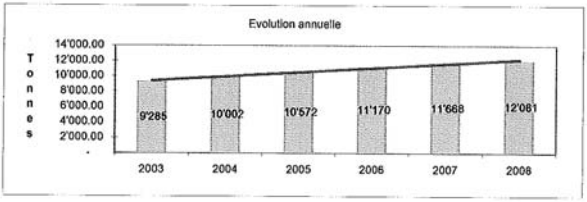

Collecte des objets volumineux (en tonnes)
y compris OREA et marché aux puces

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	
Poids total	3'049.30	3'334.06	3'636.59	4'219.75	3'841.21	4'254.72	
					10.77%		Variation

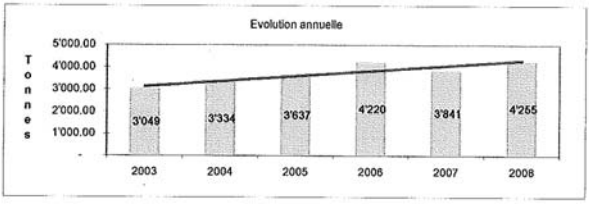

DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN ET DE LA SÉCURITÉ
VOIRIE-VILLE PROPRE
Rue François-Dussaud 10
1227 Acacias

STATISTIQUES 2008

Collectes des déchets dans les manifestations (en tonnes)

Incinérés

	2004	2005	2006	2007	2008
Poids total	274.01	195.01	202.76	191.62	253.45
				32.26%	Variation

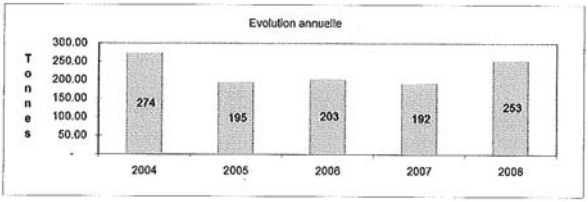

Valorisés

	2004	2005	2006	2007	2008
Poids total	71.95	131.44	107.86	129.56	92.49
				-28.62%	Variation

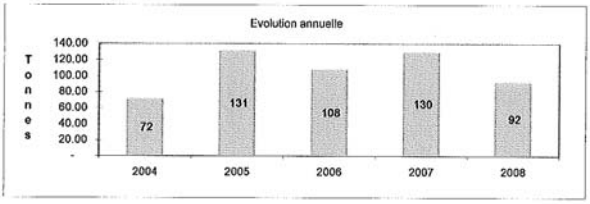

Annexe No 20

Règlement relatif aux conditions générales de location du matériel de fêtes LC 21 381
Approuvé par le Conseil administratif le 12 mars 2008

Entrée en vigueur le 1er avril 2008

Art. 1 Compétence
Le magistrat délégué au Département de l'environnement urbain et de la sécurité est compétent pour décider de la location du matériel de fêtes propriété de la Ville de Genève.

Art. 2 Gestion et entretien
Le matériel est géré et entretenu par le Service logistique et manifestations de la Ville de Genève.

Art. 3 Définition du matériel et de la prestation
[1]Par matériel, on entend tout objet mentionné dans la liste annexée au présent Règlement (Annexe 1).
[2]Par prestation, on entend toute activité liée à la livraison, la mise en place, le montage et le démontage d'infrastructure ainsi que le contrôle du matériel loué au retour. La prestation fait l'objet d'un devis calculé selon la tarification en vigueur (Annexe 1).

Art. 4 Demandes de location
[1]Les demandes de location de matériel et de prestations sont à adresser par écrit au Service logistique et manifestations, unité manifestations et matériel de fêtes, au minimum deux semaines avant la date de la manifestation.
[2]Le matériel est loué en fonction de sa disponibilité.
[3]Les manifestations officielles de la Ville de Genève ont la priorité. Viennent ensuite les manifestations organisées par des sociétés ou groupements à but non lucratif, ayant leur siège sur le territoire de la Ville de Genève et ce sur présentation de leurs statuts.
[4]La location du matériel pour des manifestations se déroulant en dehors du territoire cantonal doit faire l'objet d'une autorisation spécifique du magistrat délégué.
[5]Le matériel n'est loué qu'aux organisateurs qui respectent, cas échéant, les conditions de la permission délivrée par le Service de la sécurité et de l'espace publics.

Art. 5 Location de WC
[1]Le Service logistique et manifestations est compétent pour déterminer les emplacements des WC sur le domaine public.
[2]Le raccordement aux égouts ainsi que la mise en eau de conteneurs WC est effectué par le Service logistique et manifestations.
[3]Le branchement en électricité est à la charge du demandeur et doit être exécuté par une entreprise certifiée conforme selon la loi en vigueur.
[4]La consommation d'eau, la taxe d'égout et l'entretien sont à la charge du demandeur.
[5]La fréquence d'entretien des conteneurs et des WC chimiques est déterminée par le Service logistique et manifestations après consultation du demandeur.
[6]Toute intervention supplémentaire pour l'entretien des WC est facturée au demandeur.
[7]Le remplacement des consommables entre les entretiens est à la charge du demandeur.
[8]Une caution est perçue pour chaque jeu de clé remis au demandeur.

Art. 6 Tarifs
Les prix de location du matériel, des frais administratifs, de la main-d'œuvre et du transport sont approuvés par le Conseil administratif.

Art. 7 Devis et factures
[1]Les prestations demandées font l'objet d'un devis valant confirmation de commande sauf avis contraire du demandeur.
[2]La location du matériel, la main-d'œuvre et le transport font l'objet d'une facture.
[3]Toute prestation d'un montant inférieur à Fr. 150.– (cent cinquante) est payable au comptant au retour du matériel.

Art. 8 Frais administratifs
Des frais sont facturés pour la constitution du dossier, les séances de coordination et/ou les rendez-vous techniques.

Art. 9 Annulation tardive
En cas d'annulation moins de 48 heures avant la date de la manifestation, les frais administratifs restent dus.

Art. 10 Rabais
[1]Le magistrat délégué est compétent pour accorder des rabais.
[2]Des rabais sont accordés aux organismes sans but lucratif et pour des manifestations d'intérêt général.
[3]Le pourcentage de réduction accordé est établi sur la base du tableau figurant en annexe au présent Règlement (Annexe 2).
[4]Le rabais porte sur le prix de la location du matériel, de la main d'œuvre et du transport, à l'exclusion des frais administratifs et des prestations assurées par des tiers.

Art. 11 Responsabilité
[1]Dès la prise en charge ou la livraison, le matériel est placé sous l'entière responsabilité du demandeur. La mise à disposition et la sous-location à des tiers sont interdites.
[2]En cas de perte, de vol ou non restitution, une facture pour le remplacement du matériel disparu est adressée au demandeur.
[3]Toute détérioration de matériel fait l'objet d'une facture pour sa remise en état ou son remplacement.

Art. 12 Réception
Le demandeur désigne une personne chargée de la réception du matériel. Un bon de livraison détaillé des objets loués est présenté et signé contradictoirement. Si aucune personne n'est présente lors de la livraison du matériel, les quantités d'objets indiqués sur le bon font foi.

Art. 13 Reddition
Lors de la reprise du matériel le bon de livraison est contrôlé contradictoirement et signé par le demandeur ou son représentant et l'employé du Service logistique et manifestations. Si aucune personne n'est présente lors de la reprise du matériel, celui-ci sera contrôlé par le seul représentant dudit Service logistique et manifestations. Ses constatations font foi et aucune réclamation ultérieure ne pourra être prise en considération.

Art. 14 Entrée en vigueur
Les présentes conditions générales entrent en vigueur le 1er avril 2008.

Le règlement, la liste des rabais et la tarification sont à disposition au
Service logistique et manifestations
Rue François-Dussaud 10
1227 Acacias/Genève
Téléphone 022 418 42 88.

VILLE DE GENÈVE

Tarification du matériel de fêtes location, main-d'œuvre et transport

Annexe 1

Adopté par le Conseil administratif le 12 mars 2008

Entrée en vigueur le 1er janvier 2009

1. LOCATION A LA SEMAINE			
BANC 250 CM		LA PIECE	6.00
BANC DE MARCHE	(1)	LA PIECE	250.00
BANDE FLAMMEE A FLAMME ROUGE ET JAUNE		LE METRE	2.00
BANNIERE 120X600		LA PIECE	30.00
BANNIERE 75X500		LA PIECE	20.00
BANNIERE 90X400		LA PIECE	25.00
BANNIERE 90X600		LA PIECE	25.00
BARRIERE VAUBAN		LA PIECE	5.00
CHAISE BEIGE PLASTIQUE		LA PIECE	6.00
CHAISE COQUILLE EN CONTREPLAQUE		LA PIECE	6.00
CHAISE PLIANTE		LA PIECE	7.00
CHAISE ROUGE PLASTIQUE		LA PIECE	6.00
CONE DE SIGNALISATION DE 40 CM		LA PIECE	2.00
CORDE 20 M.		LA PIECE	12.00
DRAP INAUGURATION DE STATUE		LA PIECE	5.00
DRAPEAU 200X200		LA PIECE	25.00
DRAPEAU 200X300		LA PIECE	30.00
DRAPEAU 250X250		LA PIECE	25.00
DRAPEAU 300X300		LA PIECE	30.00
DRAPEAU 300X400		LA PIECE	35.00
DRAPEAU 350X350		LA PIECE	35.00
DRAPEAU 400X400		LA PIECE	35.00
DRAPEAU 58X58		LA PIECE	20.00

Tarification du matériel de fêtes, location, main-d'œuvre et transport — Annexe 1

DRAPEAU 60X90		LA PIECE	20.00
DRAPEAU 80X80		LA PIECE	20.00
ESCALIER ALUMINIUM 2 MARCHES		LA PIECE	35.00
ESCALIER ALUMINIUM 3 OU 4 MARCHES		LA PIECE	40.00
ESCALIER BOIS 1 MARCHE		LA PIECE	12.00
ESCALIER BOIS 2 MARCHES		LA PIECE	15.00
ESCALIER BOIS 3 MARCHES		LA PIECE	18.00
ESCALIER BOIS 4 MARCHES		LA PIECE	22.00
GRADIN DE CHŒUR	(1)	LE M2	7.00
GRADIN MANDOLINE EXECUTION METAL	(1)	LE M2	12.00
HAMPE EN ALUMINIUM 240 CM		LA PIECE	2.50
HAMPE EN ALUMINIUM 300 CM		LA PIECE	3.00
LAVABO A POUSSOIR		LA PIECE	25.00
ORIFLAMME 100X600		LA PIECE	20.00
ORIFLAMME 78X200		LA PIECE	15.00
ORIFLAMME 78X300		LA PIECE	18.00
ORIFLAMME 78X400		LA PIECE	20.00
ORIFLAMME 78X420		LA PIECE	20.00
ORIFLAMME 80X300		LA PIECE	18.00
ORIFLAMME 90X400		LA PIECE	20.00
PANNEAU EXPO 90 CM		LA PIECE	25.00
PANNEAU EXPOSITION 140 CM		LA PIECE	30.00
PAVILLON-CAISSE A 2 CAISSIERS	(1)	LA PIECE	250.00
PAVILLON-CAISSE A 3 CAISSIERS	(1)	LA PIECE	300.00
PIQUET EN FER 1,50 M.		LA PIECE	3.00
PLANCHER	(1)	LE M2	15.00
PLONGE 1 ROBINET		LA PIECE	40.00
PLONGE 2 ROBINETS		LA PIECE	50.00
PODIUM CHEF ORCHESTRE		LA PIECE	5.00
PODIUM METALLIQUE	(1)	LE M2	15.00
PODIUM POUR PUPITRE D'ORATEUR		LA PIECE	5.00
PORTE-HAMPE POUR 1 HAMPE		LA PIECE	10.00
PORTE-MANTEAU A ROULETTES 270 CM		LA PIECE	50.00
PORTE-MANTEAU ROND A 16 CROCHETS		LA PIECE	15.00
PORTE-MANTEAU ROND A 24 CROCHETS		LA PIECE	20.00
PRATICABLE		LA PIECE	50.00
PUPITRE D'ORATEUR EXTERIEUR		LA PIECE	100.00

Tarification du matériel de fêtes, location, main-d'œuvre et transport Annexe 1

PUPITRE D'ORATEUR INTERIEUR		LA PIECE	120.00
TABLE 250X60		LA PIECE	9.00
TENTE ALUMINIUM	(1)	LA PIECE	120.00
TENTE BLANCHE 200X300 CM	(1)	LA PIECE	300.00
TENTE BLANCHE 400X400 CM	(1)	LA PIECE	370.00
TENTE STAND	(1)	LA PIECE	200.00
TENTE VOIRIE	(1)	LA PIECE	130.00
TRIBUNE METALLIQUE	(1)	LA PLACE	4.00
WC CHIMIQUE	(1)	LA PIECE	160.00
WC CHIMIQUE HANDICAPES	(1)	LA PIECE	200.00
WC CONTENEUR	(1)	LA PIECE	500.00

2. MAIN D'ŒUVRE		L'HEURE	75.00

3. TRANSPORT ALLER-RETOUR			
ZONE 1: GENEVE, CAROUGE LANCY		CAMION	250.00
ZONE 1: GENEVE, CAROUGE LANCY		CAMIONNETTE	150.00
ZONE 2: CANTON DE GENEVE		CAMION	350.00
ZONE 2: CANTON DE GENEVE		CAMIONNETTE	250.00

4 CAUTION POUR CLES DE WC		LE JEU	100.00

5. FRAIS ADMINISTRATIFS			
CONSTITUTION DE DOSSIER		L'UNITE	10.00
RENDEZ-VOUS TECHNIQUE OU SEANCE DE COORDINATION		L'UNITE	50.00
MODIFICATION DE DEVIS		L'UNITE	10.00
RENDEZ-VOUS TECHNIQUE OU SEANCE SUPPLEMENTAIRE		L'UNITE	30.00

Tous les prix s'entendent hors TVA.
(1) Livraison et montage effectués par nos soins, devis sur demande.

Annexe 2

LISTE DES RABAIS ACCORDES AUX DEMANDEURS DE MATERIEL DE FETES

1)	**Confédération, Etat, communes** Manifestations organisées par l'Etat de Genève, respectivement un de ses départements. Manifestations à caractère protocolaire organisées sur le territoire de la Ville de Genève par la Confédération. Prestations demandées par les communes bénéficiant de la clause de réciprocité : Carouge, Bernex, Meyrin, Lausanne, Montreux, Neuchâtel, Fribourg.	100%
2)	**Organismes sans but lucratif ou manifestations d'intérêt général** Manifestations organisées par des organismes à but non lucratif ou des institutions de bienfaisance domiciliées sur le territoire communal ou dont la manifestation se déroule sur le territoire communal. Manifestations sportives, culturelles, touristiques, traditionnelles, patriotiques. Manifestations d'intérêt général, à but idéal, social. Animations de quartier par les maisons de quartier, associations de parents.	80%
3)	**Partis politiques, syndicats, communes ne bénéficiant pas de la clause de réciprocité**	50%
4)	**Prestations demandées par les services de la Ville de Genève.** Imputation selon plan comptable des communes genevoises.	

L'article 10 du Règlement reste réservé.

Annexe 3

TARIFICATION DU MATERIEL DE TRI DES DECHETS LOCATION, TRANSPORT ET ENTRETIEN

(prix hors taxe)

MATERIEL	LOCATION	TRANSPORT	ENTRETIEN (lavage + entretien)
Bac roulant 120 l.	Fr. 15,-/jour/bac	Fr. 250,-/transport (dépôt + retrait)	Fr. 50,-/bac ou chariot
Bac roulant 240 l.			
Bac roulant 360 l.			
Bac roulant 770 l.	Fr. 20,-/jour/bac		
Chariot de tri	Fr. 50,-/jour/chariot		
VENTE/rouleaux 10 sacs			
Sacs ALU	Gratuit		
Sac PET	Gratuit		
Sacs poubelle divers	Fr. 5,-/rouleau		
Panneaux d'information pour tour de tri	Fr. 50,-/jour		

Annexe No 21: III -23; statistique des préavis non pris en compte par le Canton

A. Depuis l'élaboration de la base de données d'URBASIT, il est possible de suivre toutes les requêtes qui ont été préavisées par le Service d'urbanisme. Toutefois, il n'y a pour l'instant pas suffisamment de recul pour établir de véritables statistiques, dans la mesure où cette base de données n'est opérationnelle sur cet aspect que depuis 2006. Néanmoins, les données disponibles seront prochainement mises en forme et communiquées à la commission.

B. Existe-t-il une statistique du nombre et catégorie de logements construits en Ville de Genève au cours des dernières années ?

Depuis la mise en place de la base de données URBASIT, le Service d'urbanisme a débuté la mise en place d'un tableau de bord relatif à la production prévisible des logements en Ville de Genève par catégorie. En revanche en ce qui concerne, les logements construits, nous devons pour l'instant nous référer d'une part à l'OcStat et d'autre part à la Direction générale du logement. Toutefois, cette dernière n'a pas encore pu nous fournir ces éléments. La collaboration est établie dans le cadre de la mise en place des indicateurs de suivi du Plan directeur communal mais aucun délai de remise des données n'a encore pu être annoncé.

En l'état actuel, nous pouvons toutefois fournir à la commission les deux tableaux joints en annexe, qui appellent les commentaires suivants :
la production des logements prévus se base sur les requêtes officiellement déposées (DR, DP, DD) ainsi que les plans d'affectation (notamment PLQ en vigueur et projets de PLQ); d'une manière générale, plus l'échéance est lointaine, moins la prévision est fiable (ce qui explique par exemple que 2017 soit au point mort; mais la réalité sera différente car un étalement des opérations est prévisible);
l'expérience montre qu'il existe toujours un certain "déchet" entre la planification et la réalisation. La différence peut être estimée à plus de 10%, car il est arrivé qu'un projet aboutisse à la délivrance d'une DD et que son chantier ne s'ouvre jamais !
le tableau intitulé "Production de logements observée et prévue en Ville de Genève 1998-2018" montre que la production des logements annuelle devrait se situer autour de 550 durant les 7 prochaines années compte tenu des projets planifiés depuis les années 2000 (zone de développement 3 notamment). Toutefois, ce rythme de production ne pourra vraisemblablement pas se maintenir au-delà de 2015, dans la mesure où les disponibilités foncières se font de plus en plus rares en Ville de Genève (zone de dev.) et que les grands projets Gare des Eaux-Vives, Praille-Acacias et Montbrillant n'auront pas encore tout à fait déployé leurs effets.

C. Eléments graphiques

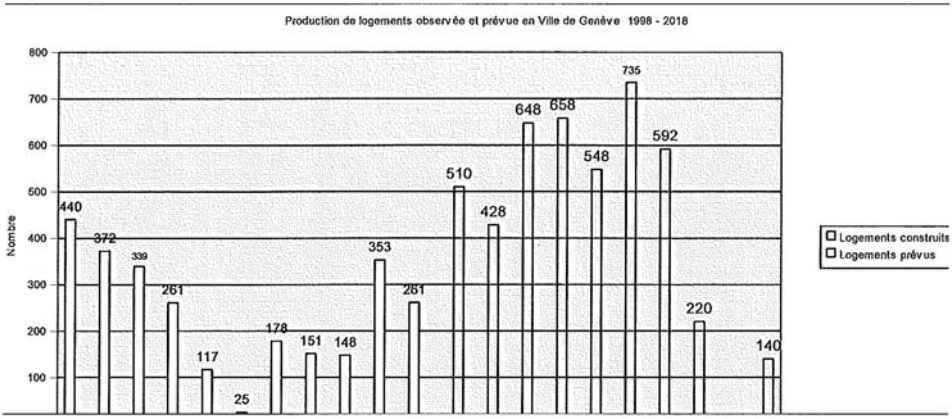
Production de logements observée et prévue en Ville de Genève 1998 - 2018
Nombre
800
700
600
500
400
300
200
100
440
372
339
261
117
25
178
151
148
353
261
510
428
648
658
548
735
592
220
140
Logements construits
Logements prévus

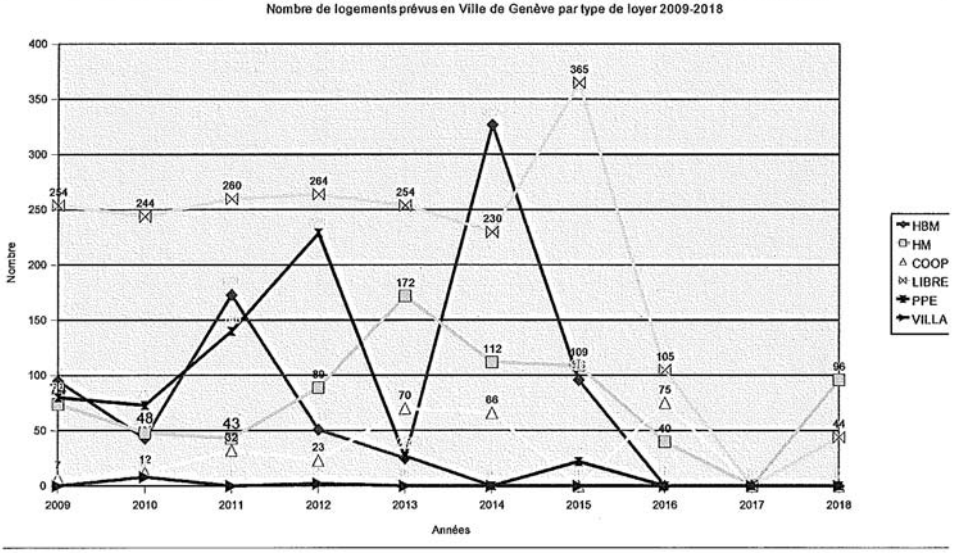
Nombre de logements prévus en Ville de Genève par type de loyer 2009-2018
Nombre
400
350
300
250
200
150
100
50
0
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
Années
HBM
HM
COOP
LIBRE
PPE
VILLA

Annexe No 22: III -37; conservation du patrimoine

La base de donnée se présente sous la forme d'un programme accessible depuis Lotus Notes. Elle n'est installée que sur les postes du personnel de la CPA (Unité de conservation du patrimoine architectural). Il n'y a pas de fiches à proprement parler, mais il est possible de faire des impressions des données consultées à l'écran. Il est prévu de mettre cet outil à disposition des services intéressés. Puis nous souhaitions discuter des perspectives visant à en ouvrir un accès plus large. Mais, au préalable il faut que nous soyons en mesure d'assurer la mise à jour, ce qui n'est pas le cas en l'état, vu nos effectifs réduits.

Annexe No 23: III -37; mobilité; places de stationnement

A. Stationnement sur domaine public:
Sur le SITG, il existe une couche "stationnement sur voie publique" qui indique le nombre de places sur la voie publique en Ville ainsi que le régime d'utilisation (places payantes, gratuites, bleues...). Cette couche est mise à jour en continu par l'Etat.
Il existe également une couche relative aux parkings publics et le nombre de places. Ni l'Etat ni la Ville ne tiennent actuellement d'historique annuel permettant de mesurer l'évolution du volume de places de stationnement. Pour ce faire, il convient de se référer à des études qui ont été ponctuellement faites par le passé soit par la Ville soit par l'Etat. Dans le cadre du suivi du PDCOm, le Service d'urbanisme travaille actuellement à consolider le suivi de l'évolution des quantités de places de stationnement sur voie publique. Parallèlement, des enquêtes régulières sont faites en partenariat avec l'Etat sur l'utilisation des zones macarons.

Stationnement sur domaine privé
Depuis l'année dernière, une base de données cartographique des places de parking de la gérance a été constituée; elle est mise à jour régulièrement et permet de mesurer l'évolution de la quantité de places et de leur affectation.
Grâce à l'outil URBASIT, il est possible maintenant de mesurer année après année la quantité de places planifiées et leur affectation.
Parallèlement, l'Etat a entamé une campagne pour inventorier le nombre exact de places de stationnement sur domaine privé mais les démarches sont ralenties en raison de problèmes juridiques.

B. Principales actions menées par le service en matière de mobilité (rubrique 4000)

En matière d'évaluation des objectifs, la commission souhaite disposer d'un rapport indiquant un bilan chiffré des opérations menées, km de pistes cyclables réalisées ou améliorées, zones 30, etc.

Le rapport demandé est est disponible dans Annexe III, réponses du département des constructions et de l'aménagement.

C. Zones 30 km/h
La commission souhaite connaître la situation relative aux zones 30 km/h : zones réalisées, planifiées, à l'étude, …

La carte relative à la situation des zones 30 km/h en Ville de Genève est disponible dans Annexe III, réponses du département des constructions et de l'aménagement.

Annexe No 23 bis: III 47-48; bilan énergétique

La commission souhaite connaître le bilan chiffré, en francs et quantités d'énergie, du résultat de l'exercice 2008, comparé à celui de l'exercice précédent.

Le rapport demandé est est disponible dans Annexe III, réponses du département des constructions et de l'aménagement.

Annexe No 24: page 183; mise à disposition de chômeurs-euses

Ce montant correspond au salaire de 4 personnes engagées pour une durée déterminée par le département des finances et du logement sur le fonds de chômage et mis à disposition de l'Association Genève Roule.

Annexe No 25: page 215;amortissement de crédits

Tableau récapitulatif des amortissements 2008 (page 209 et ss)

Le service de la comptabilité générale nous précise que ce crédit, voté en 1997, devait faire l'objet d'un amortissement prévu de 1998 à 2008. En finalité, seule une tranche d'amortissement de 13'866, 35 francs était comptabilisée au 31.12.2007. La totalité de la dépense 2008 a été amortie durant l'année et le compte a été bouclé.

Annexe No 26: page 215;complément d'information sur le terrain d'aventure de la Queue d'Arve

A. Le montant inscrit en négatif est le résultat de différentes écritures correctives entre les deux arrêtés objets de la PR-248. Elles apparaissent respectivement à la page 215 (immo 2143000221) et à la page 219 (immo 2141000072). Les dépenses relatives au réaménagement du quai des Vernets (PR-248, arrêté II) avaient dans un premier temps été portées à charge du projet de terrain d'aventures (PR-248, arrêté I).

B. Dépenses nettes négatives

D'une manière générale, pour quelle raison des dépenses apparaissent-elles en négatif dans la colonne des dépenses nettes en cours d'année ?

Le service de la comptabilité générale nous précise qu'il peut effectivement apparaître des dépenses nettes négatives suite à l'extourne de factures saisies les années antérieures et pour lesquelles il s'agit de procéder à des corrections d'imputation comptable.

Annexe No 27: page 231; complément d'information sur le groupe 140

Tableau des Bilans résumés comparés par groupes de comptes (page 230 et ss)

p. 231, rubrique 140, terrains non bâtis

Pour quelle raison une différence de près d'un million de francs apparaît-elle par rapport au 31.12.2007 ?

Le service de la comptabilité générale nous précise que ce montant résulte des différences observées entre les écritures de dépenses, respectivement d'amortissements, pour l'ensemble des lignes de crédit relatives aux terrains non bâtis. Le cas échéant, la comptabilité générale tient l'ensemble du tableau récapitulatif à la disposition de la commission.

Annexe No 27 bis; page 231, rubrique 145, amortissement du patrimoine forestier

Pour quelle raison une différence de près de 50'000 francs apparaît-elle par rapport au 31.12.2007 ?

Le service de la comptabilité générale nous précise que la différence de 57'470,02 est due aux amortissements 2008. Cette différence apparaîtra chaque année étant donné que le crédit relatif au patrimoine arborisé de la Ville (immo 2145000000) a été bouclé en 2005 et qu'il sera complètement amorti en 2011.

DIRECTION GÉNÉRALE
SERVICE DES RELATIONS EXTÉRIEURES

Annexe No 28

VILLE DE GENÈVE

Note à l'attention de
Monsieur Jacques Moret
Directeur général de l'Administration municipale

Genève, le 2 juillet 2009

Objet **Réponse à la question de la Commission des finances concernant les comptes 2008 du Service des relations extérieures**

La cheffe de service
Laurence Wiedmer
Tél : 022 418 29 86
laurence.wiedmer@ville-ge.ch

Monsieur le Directeur,
Cher Monsieur,

En réponse à la question relative à l'accomplissement de l'objectif 3000 du Service des relations extérieures (SRE) « Poursuivre la rationalisation des réceptions du CA », je vous transmets les informations suivantes.

En 2008, les dépenses relatives aux réceptions du CA ont baissé de 10% par rapport à 2007, atteignant ainsi l'objectif de réduction que le SRE s'était fixé. Il est cependant difficile de distinguer précisément l'influence de la conjoncture, qui aurait induit une baisse des manifestations, des effets de la rationalisation.

En espérant avoir répondu à la demande de la Commission des finances, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, cher Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Laurence Wiedmer

PALAIS EYNARD – RUE DE LA CROIX-ROUGE 4
CASE POSTALE 3983, CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 29 89
F +41(0)22 418 29 83

SRE@VILLE-GE.CH
WWW.VILLE-GE.CH – WWW.GENEVA-CITY.CH
TPG BUS 3-5 (ARRÊT CROIX-ROUGE)

PAPIER ÉCOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ

Annexe No 29

1) Groupe 318 (Honoraires et prestations de service)

M. FIUMELLI demandait l'établissement d'une liste des audits externes, expertises ou avis de droit commandés par le Département des Autorités.

En réponse, je vous informe que le Département des Autorités a procédé à l'audit du Service de l'Etat-Civil pour évaluer l'impact organisationnel de l'introduction d'un nouveau logiciel de traitement des demandes.

A cet audit s'ajoutent quelques expertises concernant :
1) la gestion des assurances privées dans l'Administration municipale, notamment l'étendue de leur couverture ;
2) l'opportunité de se doter d'une assurance perte de gain ;
3) divers examens actuariels relatifs à la prévoyance professionnelle.

Annexe No 30

2) Cellule A700010 (Conseil municipal), groupe 331 (Amortissements)

M. FIUMELLI demandait des explications concernant la différence entre les amortissements budgétés (CHF 178'472.-) et les comptes (CHF 44'396.-).

En réponse, il s'agit de trois montants budgétés qui n'ont pas été imputés en 2008, soit :

1) 11ème PIQ DSI
Budgété à CHF 50'000.-, l'amortissement ne commencera qu'en 2009.

2) Savoises 9
Budgété à CHF 34'285.71, il y a eu un transfert en droit de superficie GIM 100552 en 2008, mais le budget avait déjà été établit sur les comptes du CM A7001099 au moment du transfert.

PALAIS EYNARD – RUE DE LA CROIX-ROUGE 4
CASE POSTALE 3983, CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 29 00
F +41(0)22 418 29 01

www.ville-ge.ch
www.geneva-city.ch
TPG BUS 3-5 (ARRÊT CROIX-ROUGE)

DÉPARTEMENT
DES AUTORITÉS
ADMINISTRATION
CENTRALE

VILLE DE
GENÈVE

Annexe No 31

Dispositions relatives à l'octroi d'une subvention ponctuelle

Bénéficiaire :

Objet : Général

Montant :

Exercice :

1. Toute cession à un tiers de tout ou partie de la subvention attribuée est exclue.
2. La subvention ne peut être utilisée que pour l'activité mentionnée sous « Objet » ci-dessus, à l'exclusion de toute autre.
3. Le bénéficiaire fera usage de la subvention allouée par la Ville de Genève durant l'exercice mentionné ci-dessus.
4. Le bénéficiaire est tenu de signaler spontanément et sans délai à la Ville de Genève toute modification, en lien avec l'activité soutenue, intervenant après l'attribution de la subvention.
5. Le bénéficiaire est tenu de signaler spontanément et sans délai à la Ville de Genève l'existence d'un solde positif sur la somme allouée.
6. Le bénéficiaire fera parvenir à l'Administration centrale (ACE), dans les 30 jours, ses statuts à jour.
7. Le bénéficiaire présentera dans ses comptes toutes les recettes de manière détaillée. Chaque subvention sera mentionnée séparément. Toutes les subventions reçues sous forme de contribution en nature seront inscrites de manière détaillée au titre des recettes.
8. Le bénéficiaire fera mention explicite et lisible du soutien accordé par la Ville de Genève sur tous les documents édités en relation avec l'objet de la subvention (affiches, dépliants, programmes, brochures, livres, communiqués de presse, pages web, rapports d'activités, etc.). Par ailleurs, dès parution, le bénéficiaire enverra un exemplaire de tous les documents promotionnels et d'information à l'ACE.
9. Au plus tard 3 mois après la fin de l'exercice mentionné ci-dessus, le bénéficiaire remettra spontanément à l'ACE les documents suivants :
   - la liste des membres du comité
   - le résumé des compétences comptables de la trésorière ou du trésorier et des vérificatrices ou vérificateurs aux comptes
   - les comptes de l'exercice signés de la présidente ou du président
   - le rapport correspondant des vérificatrices ou vérificateurs aux comptes qui devra mentionner au minimum le résultat au bilan et le total du bilan
   - le rapport d'activité de l'exercice
   - le procès-verbal de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice.

10. La Ville de Genève se réserve le droit de demander des compléments d'information et de procéder à un contrôle de la comptabilité. Elle peut également déléguer ce contrôle à un tiers mandaté à cette fin et soumis au secret professionnel.

La soussignée / le soussigné déclare avoir pris connaissance de ces dispositions et les accepter.

Adresse de paiement du bénéficiaire (Indiquez votre CCP ou Compte bancaire) : Nom du bénéficiaire : Swift : IBAN	Genève, le Signature : _____

DÉPARTEMENT
DES AUTORITÉS
ADMINISTRATION
CENTRALE

VILLE DE
GENÈVE

Dispositions relatives à l'octroi d'une subvention ponctuelle

Bénéficiaire :

Objet :

Montant :

Exercice :

1. Toute cession à un tiers de tout ou partie de la subvention attribuée est exclue.
2. La subvention ne peut être utilisée que pour l'activité mentionnée sous « Objet » ci-dessus, à l'exclusion de toute autre.
3. Le bénéficiaire fera usage de la subvention allouée par la Ville de Genève durant l'exercice mentionné ci-dessus.
4. Le bénéficiaire est tenu de signaler spontanément et sans délai à la Ville de Genève toute modification, en lien avec l'activité soutenue, intervenant après l'attribution de la subvention.
5. Le bénéficiaire est tenu de signaler spontanément et sans délai à la Ville de Genève l'existence d'un solde positif sur la somme allouée.
6. Le bénéficiaire fera parvenir à l'Administration centrale (ACE), dans les 30 jours, ses statuts à jour.
7. Le bénéficiaire présentera dans ses comptes toutes les recettes de manière détaillée. Chaque subvention sera mentionnée séparément. Toutes les subventions reçues sous forme de contribution en nature seront inscrites de manière détaillée au titre des recettes.
8. Le bénéficiaire fera mention explicite et lisible du soutien accordé par la Ville de Genève sur tous les documents édités en relation avec l'objet de la subvention (affiches, dépliants, programmes, brochures, livres, communiqués de presse, pages web, rapports d'activités, etc.). Par ailleurs, dès parution, le bénéficiaire enverra un exemplaire de tous les documents promotionnels et d'information à l'ACE.
9. Au plus tard 3 mois après la fin de l'exercice mentionné ci-dessus, le bénéficiaire remettra spontanément à l'ACE les documents suivants :
   - la liste des membres du comité
   - le résumé des compétences comptables de la trésorière ou du trésorier et des vérificatrices ou vérificateurs aux comptes
   - les comptes de l'exercice signés de la présidente ou du président
   - le rapport correspondant des vérificatrices ou vérificateurs aux comptes qui devra mentionner au minimum le résultat au bilan et le total du bilan
   - le rapport d'activité de l'exercice
   - le procès-verbal de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice.

   De plus, le bénéficiaire remettra à l'ACE le compte d'exploitation spécifique à l'activité subventionnée, mentionnée sous « Objet » ci-dessus, contrôlé par les vérificateurs aux comptes, ainsi que le rapport d'activité correspondant.

10. La Ville de Genève se réserve le droit de demander des compléments d'information et de procéder à un contrôle de la comptabilité. Elle peut également déléguer ce contrôle à un tiers mandaté à cette fin et soumis au secret professionnel.

La soussignée / le soussigné déclare avoir pris connaissance de ces dispositions et les accepter.

Adresse de paiement du bénéficiaire (Indiquez votre CCP ou Compte bancaire) : Nom du bénéficiaire : Swift : IBAN :	Genève, le Signature :

DÉPARTEMENT
DES AUTORITÉS
ADMINISTRATION
CENTRALE

VILLE DE
GENÈVE

Dispositions relatives à l'octroi d'une subvention nominative en nature

Bénéficiaire :

Objet :

Montant :

Exercice :

1. La prestation en nature attribuée par la Ville de Genève est destinée exclusivement au bénéficiaire mentionné ci-dessus et ne peut en aucun cas être transférée à un tiers.
2. Le bénéficiaire est tenu de signaler spontanément et sans délai à la Ville de Genève toute modification, en lien avec l'activité soutenue, intervenant après l'attribution de la subvention.
3. Le bénéficiaire présentera dans ses comptes toutes les recettes de manière détaillée. Chaque subvention sera mentionnée séparément. Toutes les subventions reçues sous forme de contribution en nature seront inscrites de manière détaillée au titre des recettes.
4. Le bénéficiaire fera mention explicite et lisible du soutien accordé par la Ville de Genève sur tous les documents édités en relation avec l'objet de la subvention (affiches, dépliants, programmes, brochures, livres, communiqués de presse, pages web, rapports d'activités, etc.). Par ailleurs, dès parution, le bénéficiaire enverra un exemplaire de tous les documents promotionnels et d'information à l'ACE.
5. Au plus tard 3 mois après la fin de l'exercice mentionné ci-dessus, le bénéficiaire remettra spontanément à l'ACE les documents suivants :
   - les statuts à jour
   - la liste des membres du comité
   - le résumé des compétences comptables de la trésorière ou du trésorier et des vérificatrices ou vérificateurs aux comptes
   - les comptes de l'exercice signés de la présidente ou du président
   - le rapport correspondant des vérificatrices ou vérificateurs aux comptes qui devra mentionner au minimum le résultat au bilan et le total du bilan
   - le rapport d'activité de l'exercice
   - le procès-verbal de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice.
6. La Ville de Genève se réserve le droit de demander des compléments d'information et de procéder à un contrôle de la comptabilité. Elle peut également déléguer ce contrôle à un tiers mandaté à cette fin et soumis au secret professionnel.

La soussignée / le soussigné déclare avoir pris connaissance de ces dispositions et les accepter.

Genève, le
Signature :

DÉPARTEMENT
DES AUTORITÉS
ADMINISTRATION
CENTRALE

VILLE DE
GENÈVE

Dispositions relatives à l'octroi d'une subvention nominative

---

Bénéficiaire :

Objet : Général

Montant :

Exercice :

1. Toute cession à un tiers de tout ou partie de la subvention attribuée est exclue.
2. La subvention ne peut être utilisée que pour l'activité mentionnée sous « Objet » ci-dessus, à l'exclusion de toute autre.
3. Le bénéficiaire fera usage de la subvention allouée par la Ville de Genève durant l'exercice mentionné ci-dessus.
4. Le bénéficiaire est tenu de signaler spontanément et sans délai à la Ville de Genève toute modification, en lien avec l'activité soutenue, intervenant après l'attribution de la subvention.
5. Le bénéficiaire est tenu de signaler spontanément et sans délai à la Ville de Genève l'existence d'un solde positif sur la somme allouée.
6. Le bénéficiaire présentera dans ses comptes toutes les recettes de manière détaillée. Chaque subvention sera mentionnée séparément. Toutes les subventions reçues sous forme de contribution en nature seront inscrites de manière détaillée au titre des recettes.
7. Le bénéficiaire fera mention explicite et lisible du soutien accordé par la Ville de Genève sur tous les documents édités en relation avec l'objet de la subvention (affiches, dépliants, programmes, brochures, livres, communiqués de presse, pages web, rapports d'activités, etc.). Par ailleurs, dès parution, le bénéficiaire enverra un exemplaire de tous les documents promotionnels et d'information à l'ACE.
8. Au plus tard 3 mois après la fin de l'exercice mentionné ci-dessus, le bénéficiaire remettra spontanément à l'ACE les documents suivants :
   - les statuts à jour
   - la liste des membres du comité
   - le résumé des compétences comptables de la trésorière ou du trésorier et des vérificatrices ou vérificateurs aux comptes
   - les comptes de l'exercice signés de la présidente ou du président
   - le rapport correspondant des vérificatrices ou vérificateurs aux comptes qui devra mentionner au minimum le résultat au bilan et le total du bilan
   - le rapport d'activité de l'exercice
   - le procès-verbal de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice.

9. La Ville de Genève se réserve le droit de demander des compléments d'information et de procéder à un contrôle de la comptabilité. Elle peut également déléguer ce contrôle à un tiers mandaté à cette fin et soumis au secret professionnel.

La soussignée / le soussigné déclare avoir pris connaissance de ces dispositions et les accepter.

Adresse de paiement du bénéficiaire (Indiquez votre CCP ou Compte bancaire) : Nom du bénéficiaire : Swift : IBAN :	Genève, le Signature : _____

Annexe No 32

4) Cellule A700010 (Conseil municipal), groupes 367 (subvention étranger)

Mme PERLER demandait d'identifier la subvention de CHF 5 000.- sous "Subventions et allocations diverses et imprévues".

En réponse, il s'agit de la subvention qui a été versée à la Marche pour la paix organisée par l'Association des survivants de la Drina-Srebrenica. Cette dépense est imputée sous le groupe 367 car c'est un événement se déroulant à l'étranger. Ces demandes sont rares et généralement imprévues, c'est pourquoi elles ne sont pas budgétées à l'avance.

Annexe No 33

5) Cellule A002000, groupe 365 Institutions privées

M. HAMMERLI souhaitait obtenir un récapitulatif concernant la caisse de retraite des Conseillers administratifs.

En réponse, je vous informe que c'est la Direction des ressources humaines qui calcule et gère directement les retraites des magistrat-e-s.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Annexe No 34

Direction du département (page III-99) – 2ème objectif de la mission 2000

Texte de l'objectif :

Evaluer de manière continue les prestations offertes à la population afin de les adapter aux besoins, notamment dans le domaine de la petite enfance et celui des aides aux groupes les plus défavorisés.

Question:

Expliquer comment peut-on considérer que l'objectif est atteint :

La nature des prestations du service social (SSVG) implique une adaptation constante en lien avec l'évolution des besoins. L'analyse de cette dernière se fait de plusieurs manières, en particulier par des discussions permanentes avec les partenaires du dispositif, ainsi qu'à l'aide de mandats réalisés par des instances externes. Ainsi, dans le domaine de l'exclusion et de la grande précarité, le Forum, la Coordination des lieux d'accueil d'urgence et les différents groupes thématiques sont autant de lieux de débats qui permettent de suivre et discuter l'évolution de la situation et de proposer des changements en conséquence. En 2008, c'est l'augmentation de la distribution de denrées alimentaires et la difficulté d'y faire face qui a donné lieu à un mandat externe pour établir des recommandations d'amélioration. Le bénévolat a également fait l'objet d'une attention particulière. En effet, les actions du service s'appuient de plus en plus sur des ressources volontaires, aussi le SSVG a-t-il jugé nécessaire de mieux comprendre ce phénomène pour mieux accompagner son développement et renforcer son organisation. Un mandat à l'Université (Département de sociologie) a été donné dans ce sens. Enfin, pour pouvoir formuler des scénarios de nouvelles prestations financières et ainsi prendre en compte l'évolution des populations touchées par la pauvreté, un mandat a été confié à l'Université (Département d'économie politique et Observatoire universitaire de l'emploi).

En ce qui concerne le domaine de la petite enfance, le service fonde son analyse des besoins sur l'étude de 2007 « La petite enfance en Ville de Genève – Contexte et indicateurs par quartier ». Cette publication est éditée tous les 2 ans environ, avec des données mises à jour, et constitue l'outil principal de pilotage de la réponse aux besoins. Elle se base sur des données cantonales (OCSTAT + SRED-DIP) et les données propres de la Délégation.

Annexe No 35

Délégation à la petite enfance

Question:

Expliquer pourquoi ce service dont l'action est une priorité politique n'a pas dépensé tout son budget :

A la lecture des comptes de fonctionnement 2008 de la DPE (p.138), il ressort que l'écart positif entre le réalisé et le budget atteint CHF 556'023.33 . Cet écart provient d'une "économie" de charges de CHF 876'933.11, dont l'effet positif est atténué par une baisse de revenus de CHF 320'909.78.

La diminution des charges est due essentiellement au fait que les pensions encaissées par les institutions privées subventionnées ont été supérieures aux prévisions.

1. Comptes de charges (rubriques 300 à 392)

Le total des charges laisse apparaître une "économie" de dépenses de CHF 876'933.11 , soit la différence entre ce qui a été comptabilisé, CHF 79'250'397.79, et ce qui a été budgétisé, CHF 80'127'331.00.

L'écart s'explique comme suit :

CHF - 614'130.00 dans la rubrique 361 suite à la dissolution de la fondation de droit public Edmond Kaiser (rf explications p.151) ;
CHF - 28'249.98 dans la rubrique 310 suite au report en 2009 de la publication de la brochure sur la DPE (rf explications p.151) ;
CHF - 13'328.53 dans la rubrique 317 en raison de déplacements professionnels moins importants en 2008 ;
CHF - 221'224.60 qui proviennent des services compétents (DRH, CMAI. BAT, CGE...).

2. Comptes de revenus (rubriques 427 à 469)

Le total des revenus laisse apparaître une "perte" de produits de CHF 320'909.78, soit la différence entre ce qui a été encaissé, CHF 3'392'254.22, et ce qui a été budgétisé, CHF 3'713'164.00 .

L'écart s'explique principalement par les CHF - 331'750.00 de la rubrique 469 qui sont dus au fait que certaines places d'accueil ont été mises à disposition de manière anticipée durant l'année 2007 et que la subvention aux structures d'accueil a, elle aussi par conséquent, été comptabilisée de manière anticipée en 2007 (cf. explications p.151).

Le reste de l'écart dépend presque en totalité des services compétents, comme la DRH et la CGE.

SOCIAL Annexe No 36

Question:

Quelle est la signification du poste 366 AVS – paiement des cotisations :

Base légale
Notre système juridique veut que toute personne physique domiciliée en Suisse, quelle que soit sa nationalité, soit assujettie à l'AVS (LAVS, Loi fédérale sur l'assurance vieillesse et survivants du 20 décembre 1946).

Pour les personnes sans activité lucrative, le montant des cotisations est fixé en fonction de leur condition sociale (art.10 LAVS) mais un minimum est exigé, adapté régulièrement, qui s'élève à Frs 460,-- par année.

Si le paiement de la cotisation minimale met la personne assurée dans une situation intolérable, elle peut demander une remise par requête motivée (art. 11, al.2 LAVS).

En vertu du droit fédéral précité, les cantons peuvent faire participer la commune de domicile au paiement de ces cotisations. Genève fait usage de cette possibilité (art. 14, al.2 LAVS). Ainsi, la Ville de Genève est appelée à verser la moitié des cotisations dues en vertu de la décision prise par la Caisse cantonale genevoise de compensation (CCGC).

Procédure
La CCGC adresse au SSVG toute demande individuelle accompagnée d'une formule « minimum vital » et pièces justificatives nécessaires. Un premier examen par le personnel du service porte sur la vérification d'un dossier complet.

Ce dossier est ensuite examiné par la commission interne AVS, composée de personnel social et de membres de la direction du SSVG, laquelle statue sur l'existence ou non d'une situation intolérable (critère : barème des normes de saisissabilité de l'Office des poursuites ainsi que barèmes de l'assistance publique) et transmet son avis à la CCGC.

La décision de remise est ensuite prise par la CCGC qui invite le SSVG à régler la moitié des cotisations dues.

Par ailleurs, pour les personnes au bénéfice de l'assistance publique, la CCGC traite elle-même de l'octroi des remises de cotisations AVS, puis transmet sa décision au SSVG et l'invite à régler la moitié des cotisations, étant donné qu'il s'agit d'une obligation légale.

*****

Annexe No 37

Question:

Expliquer la structure et la situation financière de la FOP :

La FOP (Fondation de Prévoyance en faveur du personnel d'institutions subventionnées par la Ville de Genève) est une caisse fondée sur le système de la primauté des cotisations.

Au 31.12.2008, la situation financière de la FOP faisait état d'un degré de couverture d'environ 90 %.

Face à cette situation et conformément à la LPP, le Conseil de fondation a décidé lors de sa réunion du 23 mars 2009, d'appliquer dans un premier temps les deux mesures suivantes :

1. Rémunération des capitaux épargne

Pour l'année 2009, l'intérêt attribué sur les comptes épargne des assurés actifs et des invalides est de 0 %. Cette mesure ne touche pas les assurés qui sont sortis de la Fondation à fin janvier ou février 2009.

2. Encouragement à la propriété du logement

Les demandes de versement anticipé sont suspendues en 2009 si elles ont pour objet le remboursement d'un prêt hypothécaire. Cette mesure est applicable pour toute demande parvenant à la Fondation après le 23 mars 2009.

Annexe No 38

SEVE

Question:

Coût pour la Ville de Genève de la manifestation « Arbres & Lumières » (édition 2008) :

Montant des prestations en nature (heures de travail et matériels fournis par le SEVE)	Frs 244.682,--
Subvention Ville de Genève au Festival	Frs 250.000,--
Prise en charge par le SEVE de coûts liés Au Festival	Frs 300.000,--
	Frs 794.682,--

En ce qui concerne le sponsoring, la situation 2008 a été la suivante :

Sociétés	***sponsors 2008***
	Frs
Julius Baer	15'000.00
Lombard Odier Darier Hentsch & Cie	30'000.00
Ritschard SA Transports et voyages	5'000.00
SIG (Services Industriels de Genève)	100'000.00
Swatch/OMEGA	40'000.00
Dynagest	25'000.00
NH	5'000.00
HSBC	40'000.00
Mirabaud	20'000.00
KPMG	25'000.00
Olympus	5'000.00
Rentes Genevoises	25'000.00
Caran d'Ache	15'000.00
Cliniques Adent	20'000.00
Loterie Romande	30.000.00
TOTAL 1	**400.000.00**
PARTENAIRES MEDIAS	
Radio Lac	2'962.00
Tribune de Genève	12'000.00
TOTAL 2	**14'962.00**

On peut donc relever que les recettes couvrent la plus grande partie du coût financier direct de la manifestation, prestations en nature mises à part. On peut considérer que celles-ci font partie de la mise en œuvre des missions de base du SEVE dans le domaine de l'animation.

*****

SPORTS

Question:

Coût de la manifestation «Pôle hivernal » (édition 2008-09) :

Charges

Infrastructures	Frs 147.856.35
Personnel externe	Frs 47.921.25
Animations	Frs 2.692.50
Publicité et promotion	Frs 28.834.23
Frais administratifs, mailing, électricité	Frs 10.088.60
Surveillance nocturne	Frs 10.831.60
Fournitures	Frs 8.560.02
	Frs 256.784.55

Domaine public (Treille et Bastions) – factures internes	*Frs 50.956.95*
Voirie – factures internes	*Frs 4.066.00*

Revenus

Sponsoring	Frs 49.000.00
Prestations en nature des partenaires	Frs 39.779.10
Location patins	Frs 12.621.00
	Frs 101.400.10

Lors de la première édition du « pôle hivernal », en décembre 2007, la manifestation a été constituée uniquement de la piste de ski à la Treille (« skiville »), et les coûts financiers directs avaient plus que couverts pares recettes de sponsoring. Les coûts de l'édition 2008 ont été nettement alourdis par le rajout de la patinoire (qui est restée 4 mois, et qui remplacer l'ancienne patinoire de Noël sur la Place du Rhône), et dans une moindre mesure par la piste de ski de fond. On peut rappeler que l'Office du tourisme a supprimé sa contribution à la Patinoire de Noël.

17/06/2009

S:\Direction\1_Magistrat\CM\Commissions du CM\Finances\Commission des finances - séance du 27 mai 2009.doc

Annexe No 39

Ecoles et institutions pour l'enfance

Question:

Expliquer les différences importantes entre le budget et les comptes du groupe de comptes 312 (service compétent : Energie) :

MAZOUT (Huile de chauffage):

Budget: Frs 1'081'874,-
Dépenses: Frs 1'435'416,30 soit + **32,67 %**

Nous nous étions basés pour l'établissement du budget 2008 sur un prix moyen consommé de Frs 75,- les 100 litres. Or, la réalité a été autre puisqu'en fin de compte ce prix a été de Frs 97,20 les 100 litres, soit **30%** de plus qu'estimé. L'estimation une année à l'avance du prix des énergies est toujours un exercice assez difficile dans la période tourmentée que nous connaissons et ce, en particulier, pour ce qui concerne le mazout. L'explication est donc totalement financière et économique car les conditions climatiques, qui parfois aussi peuvent jouer un rôle sur la consommation, ont été parfaitement dans la norme avec 61'770 degrés-heure enregistrés / Norme = 62'000 degrés-heure.

EAU:

Budget: Frs 432'770,-
Dépenses: Frs 499'297,70 soit **+ 15,37%**

Le surcoût est imputable à la consommation d'eau d'arrosage à l'Ecole Trembley I et II - 6, rue Pestalozzi.
En effet durant de nombreuses années, les Services Industriels se sont contentés d'établir une facturation estimée et ce jusqu'au 18 mai 2008, date à laquelle il y a eu un relevé d'index de compteur avec, pour effet, l'établissement d'une facture de consommation nettement plus lourde (+ 58'000 francs).

De plus, et nous avons joué de malchance, une fuite importante de ce réseau a été repérée assez tardivement. Celle-ci a été réparée depuis lors.

*****

Annexe No 40

Question:

Indiquer l'article de la LIAF qui fixe de quelle manière les communes sont assujetties à cette loi (réponse fournie par le Contrôle financier) :

L'article 4 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat prévoit que "Les communes appliquent les **principes** de la présente loi, sous réserve des dispositions particulières applicables aux communes". En ce qui concerne le versement de subventions, la section 3 de cette même loi définit quelles formes peuvent revêtir les subventions, elle précise également les modalité d'octroi des allocations à des tiers et renvoie à la LIAF en ce qui concerne les indemnités et les aides financières.

Compte tenu de ce renvoi, nous considérons que les **principes** de la LIAF sont également applicables aux communes sous réserve de leurs propres dispositions particulières. Toutefois, dans ce cadre, seuls les **principes** sont applicables aux communes et non pas la loi dans son intégralité. Ce qui exclut toute référence à l'autorité cantonale, aux bases légales relatives aux subventions cantonales et aux normes applicables exclusivement à celle-ci.

Les principes essentiels qui ressortissent de la LGAF et de la LIAF en matière de subventionnement de tiers sont notamment les suivants :

Définition et forme de la subvention

- Allocations à des tiers (art. 35 al. 3 LGAF)
- Indemnités et aides financières (Art. 2 et 3 LIAF). Nous relevons toutefois, que la Ville de Genève ne verse pas d'indemnités au sens de l'article 2 al. 2 LIAF.

Condition d'octroi

- Allocations à des tiers (art. 36 al. 2 LGAF)
- Aides financières (Art. 5 LIAF al. 2 et art. 13 à 17).

Légalité

- Allocations à des tiers (art. 36 al. 1 LGAF)
- Aides financières (Art. 6 LIAF al. 1).

Il y a lieu, pour ces articles, de transposer les dispositions en fonction du droit communal.

Opportunité

- Allocations à des tiers (art. 36 al 2 LGAF)
- Aides financières (Art. 7 LIAF).

Subsidiarité

- Allocations à des tiers (art. 37 LGAF)

- Aides financières (Art. 8 LIAF).

Contrôle et révocation

- Allocations à des tiers (art. 38 et art. 36 al. 2 et 3 LGAF)
- Aides financières (Art. 22 et 23 LIAF).

Il y a lieu, pour ces articles, de transposer les dispositions en fonction du droit communal.

Annexe No 41

Question 1 : Les séances plénières du Conseil municipal sont-elles enregistrées et si oui, sont-elles mises à la disposition du public sur internet ?

Réponse :
Depuis janvier 2006, suite à une demande du Conseil administratif, le Centre multimédia enregistre toutes les séances plénières du Conseil municipal et les met à disposition de l'Administration sur le site Intranet de la Ville de Genève (rubrique « Serveur vidéo » de la page du Centre multimédia, adresse directe : http://intranet.ville-ge.ch/cmm/serveurtv/index.html).

Pour le moment, ces enregistrements ne sont pas mis à disposition du public sur le site Internet, car la DSIC ne dispose que d'un serveur vidéo Intranet. Il est toutefois prévu d'acquérir un serveur vidéo Internet et de mettre à disposition ces enregistrements sur le nouveau site Internet de la Ville lorsque celui-ci sera finalisé.

Concernant les droits de diffusion, Léman Bleu les a cédés à la Ville car la retransmission des séances du Conseil municipal est une prestation financée par la Ville.

Annexe No 42

VILLE DE GENÈVE DÉPARTEMENT DE LA CULTURE

Musées d'art et d'histoire (MAHs)
Conférence de presse - Mardi 19 mai 2009

De quelques mises au point utiles...

Commentaires et critiques abondent dans la presse pour fustiger la gestion de la crise aux MAHs. C'est la règle du jeu démocratique. Voici les réponses à quelques questions brûlantes.

1. **Pourquoi avoir commandé un audit?**

Réponse: le personnel des MAHs avait demandé qu'un audit soit réalisé en 2007 déjà. Par ailleurs, une motion pendante au Conseil municipal réclamait elle aussi une telle investigation. Dans ce contexte, j'ai pris sur moi de commander directement l'audit souhaité, de manière à éviter qu'une majorité hétéroclite du Municipal ne s'en charge. Si tel avait été le cas, la situation aurait peut-être été, in fine, plus facile pour moi, car je n'aurais pas eu à en assumer directement les conséquences. Mais une telle attitude aurait constitué une lâcheté de ma part à l'égard, notamment, des collaborateurs des MAHs.

2. **Pourquoi avoir choisi les auditeurs de la société EUROLOGIQUES?**

Réponse: J'ai demandé à la section suisse de l'ICOM, l'association internationale des musées, de me proposer des noms d'auditeurs. Nous avons choisi les deux personnes préconisées par cet organisme. Si j'avais opté pour un choix plus personnel, on m'aurait aussitôt accusé d'avoir pris des auditeurs à ma botte. Mme Elisabeth Caillet et M. Serge Renimel sont des experts de renommée internationale. A titre d'exemple, dans le cadre du projet « Marseilles Provence 2013, capitale européenne de la culture », ils ont été mandatés pour mener une réflexion sur l'avenir de la politique muséale de la cité phocéenne.

3. **Combien a coûté l'audit ?**

Réponse : 80'000 francs. Et non 180'000 Euros comme on a pu le lire dans la presse

4. **N'aurait-il pas mieux valu refuser le texte rendu par les auditeurs?**

Réponse: On imagine facilement le tollé qu'aurait provoqué une telle décision suggérée notamment par certains conseillers municipaux... On aurait aussitôt crié à la censure. A juste titre, d'ailleurs.

5. **Pourquoi avoir «coupé la tête» du directeur avec autant de brutalité?**

Réponse: Il n'est ici question ni de hache, ni de guillotine. Mais d'un processus dont on ne relève que l'aboutissement spectaculaire, sans tenir compte du contexte dans lequel ce processus s'inscrivait.

Je tiens tout d'abord à rappeler un fait que tout le monde semble avoir oublié: c'est M. Menz lui-même qui, en décembre 2008 déjà, a émis le souhait de pouvoir quitter ses fonctions pour se consacrer à d'autres tâches plus spécifiques concernant l'avenir du MAHs. La procédure de recrutement de son successeur a été lancée au début 2009 et M. Menz a accepté de faire partie du comité de sélection du nouveau directeur.

Quant au moment choisi pour révéler les conclusions de l'audit, il n'aurait de toute manière jamais été le bon:

- Si M. Menz était parti avant le rendu de l'audit, on m'aurait aussitôt soupçonné de couper préventivement des têtes.
- Si M. Menz était resté au musée quelques mois de plus (en supposant qu'il l'ait souhaité), d'autres procureurs autoproclamés se seraient dressés pour nous accuser de ne pas laisser le champ libre au nouveau directeur.

Je souligne par ailleurs que la nomination de M. Marin s'est faite dans le temps normal pour une procédure de nomination d'un nouveau responsable d'une institution publique de cette importance lors du départ à la retraite du directeur sortant.
Dans ces conditions, laisser entendre, comme certains médias l'ont fait, que M. Menz a été licencié, avec effet immédiat qui plus est, est proprement scandaleux. M. Menz reste au service de la Ville jusqu'au premier jour de sa retraite et conserve son salaire de directeur. Il y a sans doute plus brutal comme traitement...

Quant à celles et ceux qui m'accusent d'avoir la marotte de vouloir «mettre à bas les puissants», le pauvre roturier que je suis leur laisse bien volontiers la responsabilité d'assumer l'inanité de tels propos...

6. Une telle crise n'est-elle pas de nature à refroidir les personnes et fondations qui s'étaient engagées pour l'agrandissement du musée, pour le projet Nouvel?

Réponse: C'est évidemment un risque et je comprends les inquiétudes dont certains milieux se font l'écho. Cela dit, comment garder sous le coude des années encore cet audit afin d'éviter tout obstacle supplémentaire au projet en question? Cette étape devait donc être franchie. Quoi qu'il en soit, le projet Nouvel a encore bien d'autres obstacles à franchir et j'ai bon espoir qu'une fois le calme revenu, la marche en avant vers sa réalisation puisse reprendre.

Un mot encore, tout de même, sur la Fondation privée mise sur pied afin de récolter les fonds nécessaires à la réalisation du projet Nouvel.

Son objectif avoué était de réunir, en un an, quarante millions. Après bientôt deux ans, moins de treize millions garnissent son escarcelle. Pas question pour autant de lui faire un mauvais procès: la crise est passée par là, rendant d'autant plus difficile la recherche et la récolte de fonds privés. Dans ce contexte, on peut sans doute comprendre les prises de position indignées de certains de leurs responsables à l'annonce des résultats de l'audit...et aussi leur soulagement de se voir ainsi octroyé un répit supplémentaire, et bienvenu, pour tenter d'atteindre les objectifs qu'ils s'étaient eux-mêmes fixés.

A noter encore que ce coup d'arrêt annoncé ne remet pas en question l'intention du généreux donateur qui s'est adressé directement à M. Menz et au Département de la culture pour proposer de participer, à hauteur de vingt millions au moins, au financement de l'agrandissement du Musée d'art et d'histoire de la rue Charles-Galland...

Département 3

Total des charges hors imputations internes (mise à disposition de locaux et prestations internes) et gratuités

Charges 2008		Revenus 2008
= 211'422'869.62	=	10'115'857.30
Budget 2008		**Budget 2008**
= 210'855'146.78	=	7'946'594.00
= - 567'722.84	=	+ 2'169'263.30

+ 1'601'540.46
1'600'500.00
+ 0.80%

Département 3

Services compétents	A la charge du Département (hors compétents)
Charges 2008	Charges 2008
= 143'496'214.19	= 80'026'776.86
Budget 2008	Budget 2008
= 143'289'247.78	= 79'517'379.00
= - 206'966.41	= - 509'397.86

- 716'364.27

- 0.32%

Département 3

Ventilation des services compétents (par groupes de natures comptables)	Budget 2008	Comptes 2008	Écarts DC	Écarts VGE
ASS-Assurances (318)	1'016'602.-	1'146'919.68	- 130'318.-	+ 163'800.-
CMAI-Achats (310-11-13-14-15)	1'101'049.-	860'039.63	+ 241'009.-	+ 1'184'300.-
DSIC-Informatique (310-11-14-15-16-18)	2'318'400.-	3'463'110.96	- 1'144'711.-	+ 736'700.-
BAT-Bâtiments (311-14-18)	6'369'500.-	6'168'427.89	+ 201'072.-	- 467'800.-
DRH-Ressources humaines (30X-317)	105'391'143.-	104'754'477.58	+ 636'666.-	+ 8'315'400.-
LOM-Logistique et manifestations (313-18)	25'841.-	77'066.93	- 51'226.-	- 115'200.-
ENE- Energie (312-14)	3'362'816.-	3'291'989.99	+ 70'826.-	+ 1'033'700.-
GIM-Gérance immobilière (312)		120'365.00	- 120'365.-	- 1'037'600.-
Écarts des services compétents	119'585'351.-	119'882'397.66	- 297'047.-	+ 9'813'300.-

Département 3 - DAC

• 3001 Direction de la culture	- 417'411.37
• 301 Personnel administratif	- 359'428.66
• 311 Mobilier, machines et véhicules	- 57'199.36
• 315 Entretien d'objets	+ 78'522.73
• 318 Honoraires et prestations de service	- 140'034.88
• 392 Autres imputations internes	+ 70'986.09
• 31 Domaine art et culture	- 1'070.08
• 3101 Service administratif et technique (SAT)	- 657'256.91
• 305 Assurance-maladie et accidents	-105'512.84
• 314 Entretien d'immeubles	- 430'899.22
• 318 Honoraires et prestations de service	+ 102'276.53
• 365 Gratuités	- 90'203.52
• 390 Imputation internes	-213'283.35
• 434 Autres redevances et prestations de service	+ 73'744.78

Département 3 - DAC

• 3105 Service de la promotion culturelle (SPC)	+ 419'572.49
• 310 Fourniture et imprimés	+ 142'599.90
• 318 Honoraires et prestations de service	+ 119'260.92
• 365 Subventions	+ 134'474.10
• 3106 Service aux artistes et acteurs culturels (SAAC)	- 754'630.26
• 314 Entretien d'immeubles	+ 240'790.95
• 318 Honoraires et prestations de service	+ 165'953.86
• 365 Subventions	- 1'170'252.15
• 3110 Grand Théâtre de Genève (GTG)	+ 991'244.60
• 301 Personnel administratif	+ 900'526.22
• 305 Assurance-maladie et accidents	- 143'725.99
• 311 Mobilier, machines et véhicules	- 112'678.69
•314 Entretien d'immeubles	+ 446'375.12
•390 Imputation internes	- 104'006.79

Département 3 - DM

• 32 Domaines des musées	- 904'352.31
• 3201 Conservatoire et jardin botaniques (CJB)	- 901'701.73
• 301 Personnel administratif	- 214'759.85
• 314 Entretien d'immeubles	- 584'108.11
• 318 Honoraires et prestations de service	- 109'966.47
• 3202 Musée d'art et d'histoire (MAH)	- 188'084.22
• 310 Fourniture et imprimés	+ 207'039.14
• 311 Mobilier, machines et véhicules	- 454'398.13
• 313 Autres marchandises	+ 137'812.35
• 314 Entretien d'immeubles	- 552'731.88
• 316 Loyers et redevances d'utilisation	+ 112'206.37
• 391 Mise à disposition de locaux	+ 346'840.00

Département 3 - DM

• 3203 Musée d'ethnographie (MEG)	- 14'094.02
• 310 Fourniture et imprimés	- 105'947.68
• 311 Mobilier, machines et véhicules	+ 122'018.39
• 313 Autres marchandises	- 112'103.32
• 314 Entretien d'immeubles	+ 222'031.58
• 434 Autres redevances et prestations de service	+ 69'135.74
• 435 Ventes	+ 66'033.60
• 3204 Muséum d'histoire naturelle(MHN)	+ 199'527.66
• 314 Entretien d'immeubles	+ 219'774.68

Département 3 - DB

• 33 Domaine des Bibliothèques	+ 606'469.49
• 3301 Bibliothèques et discothèques mun. (BMU)	+ 661'580.75
• 301 Personnel administratif	+ 160'995.31
• 304 Caisses de pensions et de prévoyance	+ 126'399.00
• 331 Amortissements ordinaires du PA	+ 374'902.30
• 3302 Bibliothèque de Genève (BGE)	- 55'111.26
• 301 Personnel administratif	- 317'663.11
• 304 Caisses de pensions et de prévoyance	+ 696'748.91
• 318 Honoraires et prestations de service	- 390'362.88
• 386 Attribution aux financements spéciaux dîme du livre	- 185'142.38
• 438 Prestations par le personnel pour investissement	+ 175'659.50
• 469 Autres subventions	+ 144'115.45

Annexe No 44

COMPTES 2008

1

charges de fonctionnement

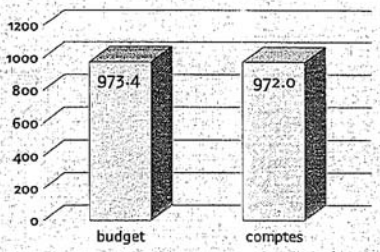

maîtrise des charges

2

charges de fonctionnement

en mios de francs	C2008	B2008	écarts
30. personnel	401,7	409,7	- 8,0
31. biens, serv. et marchand.	181,4	187,0	- 5,6
32. intérêts passifs	58,7	65,8	- 7,1
33. pertes sur débiteurs	36,3	18,1	+ 18,2
34. contributions collect.	31,4	29,5	+ 1,9
35. dédommagements	44,6	42,1	+ 2,5
36. subventions	217,6	221,2	- 3,4
charges de fonctionnement	972,0	973,4	- 1,4

3

pertes sur débiteurs et provisions

provisions 2007 : 11,8 mios

· frais de route selon LRoutes	13,6 mios
· agents de ville	2,2 mios
· gérance immobilière	2,5 mios
· frais de surveillance G8	1,3 mio
· diminution du reliquat	- 2,9 mios
· taxe professionnelle	- 4,8 mios

pertes sur débiteurs 2007 : 15,4 mios

· centimes additionnels	12,6 mios
· taxe professionnelle	2,2 mios

4

charges de fonctionnement

en mios de francs	C2008	B2008	écarts
30. personnel	401,7	409,7	- 8,0
31. biens, serv. et marchand.	181,4	187,0	- 5,6
32. intérêts passifs	58,7	65,8	- 7,1
33. pertes sur débiteurs sans frais de routes	23,7	18,1	+ 5,6
34. contributions collect.	31,4	29,5	+ 1,9
35. dédommagements	44,6	42,1	+ 2,5
36. subventions	217,6	221,2	- 3,4
charges de fonctionnement	959,4	973,4	- 14,0

5

charges de fonctionnement

6

économies de charges

charges de personnel
- gel des postes vacants sous-estimé (5 mios budgétés)

biens, services et marchandises
- réduction des frais d'impression
- économies sur frais d'eau, d'électricité et de téléphone

subventions
- aides personnalisées GIM - 3,5 mios

7

intérêts de la dette

8

charges excédentaires

dédommagements et compensations
- frais de perception + 4,2 mios
- compensation aux communes frontalières + 1,9 mio

subventions
- gratuités + 1,5 mio
- FASE + 1,0 mio
- fonds général cinéma + 0,9 mio

9

investissements nets

10

investissements nets

11

investissements

aménagement du domaine public
dépenses nettes 2007 : 20,3 mios

- aménagements « tram TCMC » 6,4 mios
- pont de la machine 4,7 mios
- aménagements « cluse-lombard » 1,7 mio
- prolongation ligne 3 1,2 mio
- aménagements parc des chaumettes 1,2 mio

12

investissements

autres dépenses d'investissements 2008

- musée rath 3,9 mios
- achat 18 boissière 2,2 mios
- crématoire st-georges 2,1 mios
- rénovation j.-j. de sellon 1,9 mio
- patinoire des vernets 1,8 mio
- rénovations rue des étuves 1,7 mio
- rénovations rue des gares 1,6 mio
- falaises de st-jean 1,6 mio

13

revenus nets

14

composition des revenus

en mios de francs	C2008	B2008	écarts
40. impôts	924,4	830,8	+ 93,6
42. revenus des biens	171,7	160,5	+ 11,2
43. revenus divers	61,2	61,1	+ 0,1
44. parts et contributions	0,7	0,2	+ 0,6
45. dédommagements	27,5	13,2	+ 14,4
46. subventions et alloc.	6,1	5,7	+ 0,4
4. revenus nets	1'191,7	1'071,5	+ 120,2

15

revenus excédentaires

impôts
- personnes physiques + 63,4 mios
  corrections des années antérieures de 27,0 mios
  progression de l'impôt à la source de 16,2 mios
- personnes morales + 18,4 mios
  corrections des années antérieures de 19,3 mios
- taxe professionnelle + 8,7 mios
- fonds de péréquation personnes morales + 3,1 mios

revenus des biens et revenus divers
- actions acge (moins value et dividendes) - 8,6 mios
- revenus de gratuités + 1,5 mio
- métropole et parc des eaux-vives + 1,2 mio

dédommagements
- frais de route non payé par le canton 13,7 mios
  entièrement provisionnés

16

impôts comptabilisés PP+PM

- écart de 81,8 mios entre le budget et les comptes
- 46,3 mios proviennent de correctifs d'années antérieures
- un effet de base de 49,6 mios sur la production 2006 est intervenu entre l'élaboration du budget 2008 et les comptes
- production 2008 inférieure de 14,1 mios aux prévisions à périmètre constant

30

impôts comptabilisés PP+PM

29

reliquat PP+PM

32

valeur du centime

31

en mios de francs	comptes 2008	budget 2008
revenus nets	1191,6	1071,5
charges nettes	1036,6	1039,6
résultat	+ 155,0	+ 31,9

35

évolution de la dette

38

COMPTES 2008

40

financement

l'autofinancement se monte à 219,7 mios.

l'excédent de financement, soit la diminution théorique du niveau de la dette, atteint ainsi 153,6 mios.

le taux d'autofinancement est de 333 %.

37

récapitulation

en mios de francs	C2008	B2008	C2007
revenus nets	1'191,6	1'071.5	1'132.6
charges nettes	1'036.6	1'039.6	1'029.4
résultat	+ 155.0	+ 31.9	+ 103.2
investissements	66,1	95.0	73.9
autofinancement	219,7	98.0	175.5
financement	+ 153.6	+ 3.0	+101.6

39

Annexe No 45

Département de la culture

Ville de Genève

Revenus Département de la culture	Comptes 2008	Budget 2008	Ecart 2008	En francs	Gratuités
**** Total charges	**-17'717'688.62**	**-15'487'514.00**	**2'230'174.62**	**-1'994'418.98**	**-235'755.64**
*** Comptes de produits	-17'717'688.62	-15'487'514.00	2'230'174.62	-1'994'418.98	-235'755.64
** **Revenus des biens**	**-8'649'166.57**	**-8'583'794.00**	**65'372.57**	**15'445.58**	**-80'818.15**
* Banques (comptes courants)	-23.65		23.65	-23.65	
* Immeubles du patrimoine administratif (Loyers et redevances)	-8'619'230.13	-8'576'694.00	42'536.13	38'282.02	-80'818.15
* Autres revenus (Encaissement et revenus divers)	-29'912.79	-7'100.00	22'812.79	-22'812.79	
** **Contributions**	**-4'707'275.22**	**-2'835'966.00**	**1'871'309.22**	**-1'734'207.52**	**-137'101.70**
* Emoluments administratifs (Emoluments)	-13'419.00	-15'400.00	-1'981.00	1'981.00	
* Autres redevances d'util.& prest. service (Préfinancement de tiers, billets d'entrées, prestations pour services divers, ...)	-2'336'324.07	-1'666'026.00	670'298.07	-533'906.37	-136'391.70
* Ventes (Ventes de biens : publications et divers)	-308'720.94	-427'700.00	-118'979.06	118'979.06	
* Dédommagements de tiers (Préfinancement de tiers, remboursements divers, dédommagements)	-1'582'819.10	-500'750.00	1'082'069.10	-1'081'359.10	-710.00
* Amendes	-224'173.13	-222'990.00	1'183.13	-1'183.13	
* Prestations par le personn. pour investissement	-175'659.50		175'659.50	-175'659.50	
* Autres contributions	-66'159.48	-3'100.00	63'059.48	-63'059.48	
** **Dédommagements de collectivités publ.**	**-1'038'835.75**	**-1'019'000.00**	**19'835.75**	**-19'835.75**	
* Cantons (Dédommagements)	-210'543.75	-210'000.00	543.75	-543.75	
* Communes (Dédommagements)	-828'292.00	-809'000.00	19'292.00	-19'292.00	
** **Subventions acquises**	**-3'159'675.04**	**-2'905'804.00**	**253'871.04**	**-253'871.04**	
* Confédération (Subventions acquises)	-35'240.00		35'240.00	-35'240.00	
* Cantons (Subventions acquises)	-1'062'806.47	-1'096'800.00	-33'993.53	33'993.53	
* Autres subventions (Dons, legs)	-2'061'628.57	-1'809'004.00	252'624.57	-252'624.57	
** **Prélèvements sur financements spéciaux**	**-1'950.25**		**1'950.25**	**-1'950.25**	
* Prélév s/ financ. spéciaux dime-livre	-1'950.25		1'950.25	-1'950.25	
** **Imputations internes**	**-160'785.79**	**-142'950.00**	**17'835.79**		**-17'835.79**
* Loyers internes (GIM)	-106'495.56	-72'650.00	33'845.56		-33'845.56
* Imputations internes	-54'290.23	-70'300.00	-16'009.77		16'009.77

Total des revenus	2'230'174.62
Part des revenus en francs	89.4%
Part des revenus en gratuités	10.6%

DIR-DC/gde

Suivi des OTP_23.06.2009

Annexe No 46

Question : Maison Tavel, page 99 du rapport chiffré, natures comptables 301 et 306, expliquer ces charges négatives.

Réponse : La somme de Frs. 2'418.35 (en négatif) correspond à des passifs transitoires (charges à payer 2007) sur les natures comptables indemnités de nuisance et indemnités de repas. Ces montants concernent **2007** (Transitoires), c'est une erreur de centre de coûts, ils auraient dû être imputés sur la direction des MAH's et extournés.

Annexe No 47

Département de la culture — Listes des fonds spéciaux - Culture — Ville de Genève

Fonds spéciaux	Nature comptable	Désignation nature comptable	Partenaires	Désignation	Valeur
Berthoud	366000	Subventions accordées personnes physique	Beat Lippert	Attrib. Bourse Berthoud	10'000
BGE - dons/legs	313650	Publications et annonces refacturées	Galerie Patrick Cramer	Impression livre Erni-Rousseau	15'299
BGE - dons/legs	318290	Prestations des graphistes	Eva Rittmeyer-Bocquet	Concours ligne graphique BGE	600
BGE - dons/legs	318290	Prestations des graphistes	GVA Studio	Mandat graphique : Rigal, Moulière, Alban	600
BGE - dons/legs	318290	Prestations des graphistes	Nicolas Robel	Mandat graphique	600
BGE - dons/legs	318290	Prestations des graphistes	Alain Julliard	Réalisation ligne graphique BGE	22'600
BGE - dons/legs	318550	Prestations pour services divers	Nicolas Robel	Concours ligne graphique BGE	600
BGE - dons/legs	318550	Prestations pour services divers	GVA Studio	Concours ligne graphique BGE : Rigal, Moulière	600
BGE - dons/legs	318550	Prestations pour services divers	Alain Julliard	Concours ligne graphique BGE	600
BGE - dons/legs	318550	Prestations pour services divers	Delcourt Dimitri	Concours ligne graphique BGE	646
Brunschwick	311210	Achat oeuvres d'art	Parkett-Verlag AG	Acquis. Parkett nr 81-83 9ème édition	5'000
Brunschwick	311210	Achat oeuvres d'art	André Lagneau	Acquis. Scean byzantin st georges 12e	2'800
Brunschwick	311210	Achat oeuvres d'art	Martine Faivre	Acquis. Eventail scène peinte 18e	200
Diday	311210	Achat oeuvres d'art	Galerie Kornfeld & Cie	Acquis. Catalogue F.Vallotton	8'710
Diday	311210	Achat oeuvres d'art	Pierre GOLDSCHMID	Acquis. J.-P. Sain-Ours, Album de dessins	50'000
Diday	311210	Achat oeuvres d'art	Jura Bruschweiler G	Acquis. M. Odier, Portrait de Ferdinand Hodler	45'000
Diday	311210	Achat oeuvres d'art	Schweizerische Graphische Gesellsch	Acquis. E.Antille-F.Baudevin	520
Diday	311210	Achat oeuvres d'art	Galerie Koller AG	Acquis. Bibliothèque angle art-déco genève 1900	17'013
Diday	311210	Achat oeuvres d'art	Galerie Koller AG	Acquis. R. Egmann tapisserie, composition forestière	486
Diday	311210	Achat oeuvres d'art	Johan Deumens	Acquis. C. Baumgartner 1 secunde	3'489
Diday	311210	Achat oeuvres d'art	Hôtel des ventes de Genève	Acquis. Verseuse Ducré & Jeune	3'038
Lissignol-Chevalier et Galland	235440	Rév fds Chevalier Lissignol Galland	Christian Gonzenbach	Attrib. Bourse Lissignol-Chevalier-Galland	10'000
Lissignol-Chevalier et Galland	235440	Rév fds Chevalier Lissignol Galland	Patrick Schätti	Attrib. Bourse Lissignol-Chevalier-Galland	10'000
Neuman Prix Beaux-Arts et musique	319020	Cadeaux protocolaires à des tiers	Olivier Desvoignes	Prix Neuman - arts visuels, Haute école art & design	1'000
Neuman Prix Beaux-Arts et musique	319020	Cadeaux protocolaires à des tiers	Mihai Emmanuel Grossu	Prix Neuman - Piano	1'000
Neuman Prix Beaux-Arts et musique	366000	Subventions accordées personnes physique	Jeanne Macheret	Prix Neuman, - Pôle Arts Action	1'000
Ramella	311210	Achat oeuvres d'art	Galerie 2016	Acquis. Jean Fontaine ange mécanique	4'800
Rapin	367000	Subventions accordées étranger	Isabel Pin	Lauréate prix P'tis mômes	4'000
Roth Léonie	310590	Achats livres, revues, périodiques pour collection	Bibliothèque de Genève	Book of Hours	80'000
Roth Léonie	311210	Achat oeuvres d'art	Anthony JP MEYER	Achat d'un bambou gravé, Nlle-Calédonie	12'076
Roth Léonie	311210	Achat oeuvres d'art	Musée d'ethnographie Genève	Achats de 113 objets, "Homo Sovieticus"	3'200
Roth Léonie	365000	Subventions accordées institutions privées	Editions Zoé	Soutien au livre "les 24h du temps"	14'500
Roth Léonie	365000	Subventions accordées institutions privées	Société Jean Jacques Rousseau	Subvention ponctuelle	5'000
Sotet	311210	Achat oeuvres d'art	Parkett-Verlag AG	Acquis. Parkett nr 81-83 9ème édition	13'000
Total Culture					**347'977**

Question:

Expliquer quelle est la stratégie de gestion des fonds spéciaux de la Ville de Genève :

Sur décision du Conseil administratif (1997), les liquidités des fonds spéciaux étaient rémunérées au taux Libor 6 mois moyen de l'année. Ce taux correspond au coût d'opportunité d'emprunt de liquidité à court-terme. Sur demande d'un département, et au vu du faible rendement dégagé alors, le Conseil administratif a décidé d'adopter, le 29 novembre 2006, un règlement déterminant les modalités de gestion de la fortune mobilière des fonds spéciaux. La gestion mise en oeuvre par ce règlement est similaire à un portefeuille dit balancé d'une fondation de prévoyance. La rémunération de ces capitaux dépend désormais des performances de ce portefeuille.

*****

Rapports des commissions spécialisées

17 mai 2009

Rapport de la commission de l'informatique et de la communication chargée d'examiner le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2008.

Rapport de Mme Hélène Ecuyer.

La commission de l'informatique et de la communication s'est réunie le 27 avril 2009, sous la présidence de M. Alain de Kalbermatten, pour étudier le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2008, renvoyé en commission par le Conseil municipal le 21 avril 2009.

Les notes de séance ont été prises par M. Daniel Zaugg, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Audition de M. Pierre Maudet, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, et de M. Eric Favre, directeur de la Direction des systèmes d'information et de communication

Le président propose d'étudier les passages des documents concernant la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC), en commençant par le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2008, aux pages 90 et 91.

Au chapitre «Exploitation», une remarque est faite sur la répartition des bornes wi-fi en Ville de Genève; un déséquilibre est constaté entre la rive gauche et la rive droite.

Le magistrat explique que le wi-fi s'est beaucoup développé en 2008 et que 150 bornes fonctionnant à l'énergie solaire ont été installées, permettant l'accès wi-fi toute l'année. Le critère de l'emplacement de ces bornes n'est pas la couverture géographique, mais l'identification des lieux prioritaires dont le potentiel de fréquentation des divers utilisateurs est le plus important. Il s'agit, entre autres, de lieux touristiques, dont la majorité se situent sur le rive gauche, cause de ce déséquilibre entre les deux rives. Il rappelle que l'exploitation de ces points wi-fi est imputée dans le budget courant, leur implantation se faisant sur la base des crédits d'investissement votés à intervalles réguliers par le Conseil municipal. La prochaine proposition présentera un crédit de 12 millions de francs, dont une partie sera dévolue à l'installation de nouveaux points wi-fi.

M. Favre précise que, concernant la répartition du wi-fi, toutes les bibliothèques et les centres sportifs de la Ville de Genève en ont été équitablement dotés. Il ne s'agit donc pas d'une volonté de la part de la DSIC de défavoriser la rive droite, mais tout simplement d'un déséquilibre de la répartition des lieux culturels entre les deux rives.

Au chapitre «Exploitation», il est constaté que l'objectif pour renforcer l'efficacité de la sécurité de l'information en Ville de Genève intitulé «Participer à la mise en oeuvre du système de gestion de la sécurité de l'information et de la communication, dans les limites des ressources humaines» n'est que partiellement atteint.

Le magistrat souligne que le Conseil municipal a voté douze postes supplémentaires à la DSIC pour l'année 2009, dont la répartition est de quatre postes pour l'exploitation, quatre autres pour la micro-informatique, et les quatre derniers pour le développement, destinés au lancement et au développement de programmes informatiques. Le rapport de gestion à l'appui des comptes est basé sur 2008 et s'est donc rétroactivement attaché à répondre aux attentes précédentes du Conseil municipal. C'est pourquoi il y a, dans ce document, quelques rappels pour bien préciser que ces postes étaient nécessaires pour l'année 2009.

L'objectif concernant l'amélioration du développement durable des systèmes d'information et de communication, «Proposer aux autorités une stratégie de déploiement des logiciels libres sur les postes de travail des collaboratrices et collaborateurs de l'administration municipale», n'est que partiellement atteint; quels en sont les éventuels obstacles?

M. Favre explique que, depuis plusieurs années, la DSIC cherche à mesurer l'impact du déploiement des logiciels libres sur les postes utilisateurs de l'administration. Dans ce but, elle a effectué deux sondages auprès de l'administration. L'analyse de cette démarche est en cours et les conclusions seront connues dès l'automne de cette année.

Lors de l'examen du document relatif aux comptes budgétaires et financiers, aux pages 20 et 21 «Compétents DSIC», quelques questions sont posées, notamment sur la nécessité de l'introduction de l'impression couleur et les mesures de sensibilisation du personnel relatives à cette mutation.

M. Favre répond que les budgets 2008 et 2009 ont eu pour but d'opérer une transition; en effet, les photocopieurs et les fax seront progressivement remplacés par des appareils multifonctions en couleur. Ce changement qualitatif va entraîner une forte diminution du budget concerné, et une formation sera dispensée au personnel afin de le sensibiliser aux problèmes de l'utilisation systématique de la couleur. Il précise que ces appareils auront toujours, par défaut, la fonction d'impression en noir et blanc. Il ajoute qu'il arrive que la couleur soit impérativement requise pour certains documents.

Page 125 – 4008000 – 309 Autres charges du personnel

Des précisions sont demandées sur cette ligne, ainsi que la raison de la différence entre le budget 2008, les comptes 2008 et les comptes 2007.

M. Favre signale qu'il s'agit essentiellement de charges de formation et M. Maudet précise que cela concerne des prestations d'un service compétent autre que la DSIC, en l'occurrence la Direction des ressources humaines (DRH). Lors de l'élaboration du budget, les sommes évaluées sont attribuées aux services compétents. Ces sommes sont ensuite ventilées aux comptes, en fonction de la nature des prestations

effectuées. C'est la raison pour laquelle il est possible d'avoir 62 000 francs aux comptes 2007 et 135 000 francs aux comptes 2008. Cette augmentation a été validée par la DRH pour répondre à un besoin de formation plus important en 2008. De la même manière, la DSIC ventile différentes dépenses dans les services de l'administration municipale.

La commission termine cet examen des comptes sans autre commentaire.

18 mai 2009

Rapport de la commission des sports et de la sécurité chargée d'examiner le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2008 du Service des sports.

Rapport de Mme Odette Saez.

La commission des sports et sécurité s'est réunie le 30 avril 2009, sous la présidence de M. Jean-Louis Fazio, pour examiner le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2008.

Les notes de séance ont été prises par Mme Consuelo Frauenfelder, un grand merci pour leur qualité.

Note de la rapporteuse: Ce rapport concerne uniquement les sports, la partie sécurité sera traitée par un autre rapporteur. L'important, dans ce rapport, étant les questions des commissaires ainsi que les réponses apportées par les auditionnés, elles seront fidèlement reproduites sans mention de la représentation de ceux où celles qui les auront posées.

Audition de M. Manuel Tornare, maire, chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, accompagné de MM. Sami Kanaan, directeur du département, et Philippe Voirol, chef du Service des sports.

Pourquoi l'abandon de la journée de réflexion Sport jeunesse?

Réponse de M. Kanaan: cette journée n'a pas eu lieu cette année mais n'est pas abandonnée. Le travail concret entre les services a été privilégié.

Pourquoi les quatre objectifs qui tentaient de lier le sport au social n'ont été qu'à moitié atteints, et quelles sont les lignes de force pour l'avenir?

M. Tornare répond que la réorganisation du Service des sports a représenté beaucoup de travail. Le projet de la place du Rhône ainsi qu'un projet avec le Service des espaces verts et de l'environnement sont en place. Un effort a été mis pour le sport handicap et la promotion du sport féminin.

Concernant les modifications d'horaires des piscines, la réflexion est difficile, car les plannings des infrastructures sont complets, les centres sportifs ferment entre 22 et 23 h.

A la question du renoncement à la lettre d'information du Service des sports, M. Kanaan précise qu'un journal des sports est à l'étude, qui serait ouvert aux associations.

Le ski nautique n'est pas au programme des écoles de sports cet été, trois autres sports nautiques sont présents: l'aviron, la voile et le plongeon. Il n'a jamais été

question de supprimer la subvention au ski nautique. M. Tornare ajoute que, à ce sujet, la commune de Cologny pourrait participer.

A la question de la répartition des charges des infrastructures de la Ville par les autres communes, celle-ci se fait à 60% pour la Ville et 40% pour les autres communes. M. Tornare précise que, pour la commune de Certoux, il faudrait plus de contacts de proximité avec la commune de Saint-Julien-en-Genevois.

M. Voirol enverra les données statistiques des différents centres sportifs. M. Tornare voudrait mentionner les nouveaux sports subventionnés tels que lejiu-jitsu et le beach-basket.

Quelle est l'évaluation du Pôle hivernal des Bastions?

M. Tornare répond que la patinoire et la piste de ski ont connu un vif succès. La piste de ski nordique pose des problèmes pour la pelouse, la pollution et les déchets.

M. Kanaaan rajoute qu'un partenariat public-privé ainsi qu'une charte éthique sont à l'étude par un groupe de travail.

A la question de savoir si des tournois de football par quartiers vont être réorganisés comme pendant la période de l'Euro, M. Voirol répond que cela peut être envisagé.

Quels efforts ont été faits en matière de tri des déchets dans les stades?

M. Voirol répond que, grâce à la collaboration de la société Serbeco, chaque centre est équipé d'une tour de tri pour les déchets, ce qui ne se faisait pas auparavant. Quant aux parkings à vélos, il a été prévu qu'ils seraient couverts et permettraient le parcage des vélos et des scooters.

Où aurait pris place la deuxième patinoire sur la rive gauche et pourquoi a-t-elle été différée?

M. Voirol répond que la place du Pré-l'Evêque avait été envisagée, mais estimée trop dangereuse, aussi pourrait-on pérenniser la patinoire des Bastions.

Pour un nouveau mur de grimpe, aucun emplacement n'a été trouvé et la Queue-d'Arve compte plus de 900 abonnés.

Le président passe aux comptes

Page 145 – cellule 5009010 – groupe 309

A la question d'une augmentation de 500% dans la rubrique «Autres charges du personnel», M. Voirol répond qu'il s'agit du fonds décès géré par la Direction des ressources humaines et qui équivaut à un ou deux mois de salaire après décès.

Groupe 365

Interrogation sur la baisse de 210 000 francs qui est une somme non dépensée au niveau des subventions.

L'inquiétude des commissaires se pose sur la diminution de 126 000 francs correspondant à une subvention à l'encouragement des écoles de sports. Celle-ci dépend d'une liste de présence fournie par les clubs. En 2008, il y a eu beaucoup moins de demandes, certains clubs n'ont pas fait les demandes à temps et d'autres ont constaté une baisse des inscriptions.

Page 146 – cellule 5009020 – groupe 315

Est-ce l'augmentation des nettoyages par les entreprises privées?

M. Voirol répond que 10 000 francs sont imputés par la Direction des systèmes d'information et de communication avec un budget à zéro.

Page 148 – cellule 5009060 – groupe 436

L'assurance Generali a remboursé au bout de dix à quinze ans du carrelage endommagé à la piscine des Vernets, d'où un boni de 200 000 francs.

Page 149 – cellule 5009080 – groupe 312

L'énergie dépensée au centre sportif de la Queue-d'Arve est très élevée, c'est le premier consommateur de la Ville.

Page 150 – cellule 5009090 – groupe 318

Quelle est l'explication de cette importante augmentation?

Réponse de M. Voirol: c'est la rubrique où toutes les prestations d'été se retrouvent et qui est sous-évaluée. Chaque année, la Ville demande une augmentation budgétaire qui est refusée et, si le budget devait être respecté, la moitié des prestations seraient coupées.

Groupe 319

Ces frais divers correspondent à une participation Ville/Confédération à un poste de secrétaire général à Macolin de l'Association suisse des sports.

Pages jaunes 174 à 178

La liste suivante concerne les subventions qui ont été ramenées à zéro:
– Association des Portugais de Genève: dissolution du club;
– Ecole du cirque: sur trois écoles une a fermé;
– Club hygiénique de Plainpalais: la transnationale n'a pas eu lieu;
– Tour du lac: pas eu lieu;
– Association genevoise de baseball: dissolue;

– Les Mérinos: transfert;
– Patinoire de Noël, patinoire du Rhône: pas eu lieu, subvention à l'Office du tourisme supprimée.

Pour l'Union des motocyclistes et la Société de tir, des réponses écrites seront fournies à la commission.

A la question de l'audit concernant les bains des Pâquis, M. Tornare ne peut rien dire pour l'instant, le résultat étant prévu pour le 5 mai 2009.

Un commissaire informe que l'audit mandaté par la commission des finances aura un retour le 19 mai 2009.

Une question est posée sur le résultat de l'enquête qui devait être faite sur les comptes du Bol d'or.

M. Kanaan répond qu'une nouvelle équipe est en train de se former.

A la question de savoir pourquoi le tournoi de boule a été annulé, M. Kanaan répond que des malentendus sont advenus en ce qui concerne les nouveaux tarifs et les organisateurs ont annulé le tournoi.

Enfin, quels sont les événements annulés pour 2009?

M. Voirol pense au triathlon et au Bol d'or de pétanque.

Rapport de la commission des sports et de la sécurité chargée d'examiner le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2008 pour le volet sécurité.

Rapport de M. Christophe Buemi.

Préambule

La commission des sports et de la sécurité a examiné le rapport susmentionné le 7 mai 2009. Le rapporteur tient à remercier Mme Consuelo Frauenfelder pour la qualité de ses prises de note.

Audition de M. Pierre Maudet, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de M. Yves Nopper, directeur du département, M. Antonio Pizzoferrato, chef du Service de la sécurité et de l'espace publics, et de M. Raymond Wicky, chef du Service d'incendie et de secours

Une commissaire s'interroge sur la cellule 1000 (point 3), concernant le renforcement du secours sanitaire, dont l'objectif est à moitié atteint.

M. Maudet explique que, en 2008, l'objectif était d'arriver au nombre de 15 personnes pour le Service d'incendie et de secours (SIS), ce qui n'a pas été atteint. En revanche, trois postes supplémentaires ont été votés pour le sanitaire, et le rapprochement avec le Service de sécurité de l'aéroport est excellent, ce qui devrait permettre d'obtenir 24 personnes en 2009.

Un commissaire mentionne l'objectif à moitié atteint de la caserne N° 2 (cellule 9000).

M. Maudet précise que le projet avance. Il a reçu les rapports de faisabilité et le montage financier spécifique est à l'étude.

Un commissaire demande s'il est possible d'obtenir des statistiques complètes au niveau des amendes.

M. Maudet les fera parvenir.

Un commissaire s'interroge sur la concession d'affichage (cellule 1000, point 2), pourquoi l'objectif n'a-t-il pas été atteint et qui le pilote?

M. Maudet rappelle que ce projet s'articule entre le département de M. Pagani et le sien. M. Pagani gère la phase de négociation et M. Maudet celle de la mise en œuvre. La négociation n'avance pas, ce qui explique que l'objectif ne soit ici pas atteint. Cependant, M. Maudet a réglé la phase de transition, puisque la concession de la Société générale d'affichage 1997-2007 est échue. Elle a donc été prorogée de fait d'année en année.

Un commissaire a une observation générale sur cellule 9000 (gestion du service), et les objectifs non atteints.

M. Maudet explique que les objectifs des comptes 2008 ont été fixés en 2007. L'élaboration est donc à cheval sur la nouvelle législature et le résultat reflète la réorientation de l'activité du service, ainsi que ses priorités en matière de gestion.

Un commissaire mentionne la poursuite du contrôle des procédés de réclame (cellule 1000, point 5) et s'interroge sur le terme «systématique», qui laisse penser que cela se faisait de manière aléatoire.

M. Maudet répond que, en effet, jusqu'à présent, il existait des lois et règlements qui étaient appliqués différemment selon les quartiers, ce qui est inadmissible. M. Maudet a hérité d'une structure archaïque, dans laquelle les personnes en charge ont développé leurs pratiques. M. Frey, nommé en 2007, tente de codifier l'égalité de traitement, car des différences sensibles avaient cours, selon l'emplacement du commerce. Dans l'appréhension de ce service sinistré, M. Maudet n'a pas estimé que cela entrait dans les priorités absolues, mais des efforts ont été faits dans ce sens. Quatre personnes sont parties à la retraite anticipée, ce qui a permis d'engager des nouvelles personnes qui devront changer de quartier fréquemment, afin d'éviter les accointances avec les commerçants, comme c'est le cas en bordure de la plaine de Plainpalais où le redressement de la situation actuelle, non acceptable, est évidemment peu populaire.

Un commissaire s'interroge, à la cellule 1000, point 6, sur les nouvelles recettes.

M. Maudet répond qu'il n'a pas inventé ou découvert de nouvelles recettes, mais que, bien souvent, certaines applications ont été oubliées, comme les enseignes ou les procédés de réclame. L'introduction de nouvelles caissettes, par exemple, fonde la perception de taxes qui, jusque-là, n'étaient pas perçues. Il en ira de même par rapport au marché.

Une commissaire demande s'il est possible de quantifier le nombre d'amendes relatives aux déchets.

M. Maudet souligne la mince quantité d'amendes émises. En 2008, il a été pratiqué des avertissements. L'ouverture des sacs représente un potentiel énorme, qui correspond à une politique de contrôle qui tient à cœur à M. Maudet, mais qui devra se faire dans une égalité de traitement. Il mentionne un cas, à la rue du Rhône, où il a été découvert des déchets de clinique privée.

M. Maudet fait remarquer, à la page IV-9, l'analyse très intéressante du département des finances et du logement concernant les coûts globaux de la manifestation, qui inclut le coût des heures effectuées par les fonctionnaires. Le tableau du bas enregistre les dépenses monétaires, qui se chiffrent finalement à 680 000 francs au lieu des 1,2 million qui avaient été votés. Cette différence s'explique par le fait que, étant donné la fréquentation revue à la baisse, le dispositif a été réduit et l'effectif diminué. M. Maudet salue là le travail des hauts fonctionnaires qui a permis de réagir vite et de diminuer ainsi les coûts.

Un commissaire demande si la Ville a encaissé la facture de NEPSA?

M. Maudet explique qu'il y a, d'un côté, les charges dépensées (680 000 francs) et, de l'autre, les recettes escomptées (630 000 francs), qui se décortiquent en trois factures: celles de la location de la patinoire des Vernets et du centre sportif du Bout-du-Monde (140 000 francs) et, enfin, les 490 000 francs liés à l'usage du domaine public pour la Fan Zone. A ce sujet, ils ont eu quelques échanges musclés avec l'Etat, puisqu'ils ont découvert, en septembre, le contrat qui liait NEPSA à l'Etat, interlocuteur de l'Union européenne des associations de football (UEFA), qui stipulait que l'Etat reprenait à sa charge toutes les factures liées aux prestations publiques. La Ville a donc négocié un pourcentage sur le sponsoring avec M. Mark Muller, de 25%. Cependant, la Ville a ensuite appris que l'Etat ne serait pas en mesure d'avoir des sponsors. La Ville est donc revenue sur une facturation du domaine public et a obtenu, après négociation, 300 000 francs de l'Etat et 140 000 francs de NEPSA. La collectivité de la Ville de Genève a donc sorti 240 000 francs pour cette manifestation.

Un commissaire demande si la Ville encaisse plus de redevances.

M. Maudet répond par l'affirmative. Les recettes ont été améliorées un peu partout. En outre, la gratuité systématique des émoluments a été supprimée (cellule 4007000, groupe 431). Tout figure dans les comptes à six positions.

Un commissaire s'interroge sur les grosses différences de montant concernant les pertes sur débiteurs (page 124, cellule 4007000, groupe 334).

M. Maudet répond que, par rapport aux comptes 2007, c'est une erreur de budget manifeste. Cela a été corrigé dans les années qui ont suivi, mais il constate également la difficulté croissante qu'ont les autorités à se faire payer. Les Offices des poursuites croulent en effet sous des personnes qui ne payent pas.

M. Pizzoferrato mentionne également deux ou trois gros débiteurs, dont la procédure est en cours ou encore en suspens.

M. Maudet ajoute que cette ligne comporte environ 1000 débiteurs, dont quelques cas litigieux qui le sont toujours, et qui ont tendance à aller aux tribunaux.

Un commissaire remarque, concernant les amendes, l'augmentation de quelque 8 millions (cellule 4007000, groupe 437).

M. Maudet commente la distinction fondamentale qui existe entre les amendes produites et les amendes encaissées. Si une amende n'est pas payée dans les trente jours, elle devient une contravention et part à l'Etat qui se concentre sur les gros comptes. Ainsi, si la personne n'a que trois contraventions sur cinq ans, il y a prescription. Ce chiffre correspond donc à ce que l'on produit. En outre, plusieurs afflux sont visibles sur cette ligne: les amendes des agents de sécurité municipaux, celles des agents municipaux, ainsi que la rétrocession des agents des parkings (2,5 millions). Il s'agit d'un conglomérat dont le détail figure dans les comptes à six positions.

Un commissaire demande où apparaît la location au département militaire de l'hôpital souterrain.

M. Maudet répond que l'on trouve ces informations dans les recettes à la page 123 (cellule 4004000, groupe 427).

Le commandant Wicky précise que l'excédent de recettes, d'un montant de 162 000 francs, correspond à la mission X, qui a été prorogée.

Un commissaire souhaiterait savoir pourquoi certains postes opérationnels ont été remplacés en poste de direction. Par exemple, à la page 275, deux postes d'agents municipaux et un poste de chauffeur.

M. Maudet confirme que c'est bien là une volonté politique, qui correspond à un problème simple, hérité lors de son élection au 1er juin 2007. M. Maudet doit en effet gérer six services et quelque 1000 employés, au lieu de quatre services pour 650 employés auparavant, avec la même direction. Son département compte le moins de personnes à la direction pour le plus grand nombre d'employés; il a fallu, petit à petit, nommer des personnes, dont des secrétaires. Enfin, M. Maudet est le seul directeur en Ville à ne pas avoir de directeurs adjoints; il n'est donc pas dans une logique d'inflation directoriale, sa position étant de faire plus de gestion et moins de politique.

Prise de position

Un commissaire se dit satisfait des réponses du magistrat, mais souhaiterait émettre une observation. Certains postes budgétaires ont été sous-évalués, notamment les pertes sur débiteurs; peut-être faudrait-il faire une meilleure budgétisation.

Un commissaire mentionne que, à part deux ou trois cas, les comptes sont serrés et qu'il n'y a pas de dérapage manifeste.

Une commisaire rebondit sur la réflexion du premier intervenant concernant les pertes sur débiteurs, et elle juge indélicat d'émettre une réflexion sur ce sujet, car elle comprend que ces affaires en cours doivent rester secrètes pour l'instant. Par contre, rien n'empêche de demander des comptes une fois l'affaire terminée.

Le premier commissaire retire son observation.

La commission des sports et de la sécurité, à l'unanimité, n'a pas de recommandation concernant le vote.

28 mai 2009

Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2008.

Rapporteur de M. Alpha Dramé.

Préambule

L'objet susmentionné a été renvoyé à la commission des travaux par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 21 avril 2009. Il a été débattu lors des séances de la commission des 29 avril, 6, 20 et 26 mai 2009, sous les présidences respectives de Mme Linda de Coulon et de M. Christian Zaugg. Les notes de séances ont été prises par Mme Paulina Castillo et M. Jorge Gajardo Muñoz, que le rapporteur remercie pour la qualité de leur travail.

Ce présent rapport concerne le département des constructions et de l'aménagement, le Service logistique et manifestations et Voirie – Ville propre du département de l'environnement urbain et de la sécurité.

Séance du 29 avril 2009
Audition de M. Pierre Maudet, conseiller administratif responsable du département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de M. Yves Nopper, directeur du département, ainsi que de MM. Pierre Liaudat, chef du service Voirie – Ville propre, Jean-Baptiste Saucy, chef du Service logistique et manifestations

Un commissaire libéral introduit la discussion et demande le bilan de l'Euro 2008 pour la Ville.

M. Maudet attire l'attention des commissaires sur la page IV-9 du «Rapport du Conseil administratif à l'appui des comptes 2008», où figure, en bas à gauche, un tableau récapitulatif. Il rappelle que la somme de 1,193 million avait été votée, mais que seuls 683 900 francs ont été dépensés, ce qui équivaut à une économie de 42% sur la somme autorisée. Le magistrat se félicite que l'administration municipale ait su réadapter rapidement son dispositif en fonction de la participation réelle à la manifestation. Par exemple, contrairement au Canton qui n'a pas pu réduire le nombre d'heures des policiers, la Ville a su adapter à la réalité les heures de travail des collaborateurs du Service d'incendie et de secours (SIS).

De son côté, le Service logistique et manifestations (LOM) a pu réévaluer à temps les besoins en installations sanitaires. Il tient à préciser que, de son point de vue, le budget voté à l'origine n'était pas surévalué. En haut de la page IV-9 figure un tableau récapitulant les coûts des prestations et des mises à disposition matérielles que la Ville a fournies à titre de service public. Ce coût théorique se monte à 3 043 021 francs.

S'agissant des recettes, la Ville a facturé à la société NEPSA la somme de 630 500 francs pour l'utilisation de la patinoire des Vernets, du Bout-du-Monde et de

la plaine de Plainpalais. Certes, pour la plaine de Plainpalais, la facture de 490 000 francs a été renégociée, dès lors que la Ville a appris, tardivement, que le Canton avait accordé à NEPSA la gratuité de l'usufruit du domaine public et des prestations de service public. Au final, la somme totale que le Canton rétrocédera à la Ville se monte à 440 000 francs.

En conclusion, bien qu'il regrette le manque de transparence du Canton, M. Maudet estime que la Ville ne sort pas perdante. Cela dit, il considère normal que la municipalité participe, pour une partie, au coût de l'Euro 2008, qui a aussi contribué au renom médiatique et à l'animation de la ville.

Le commissaire tient tout de même à faire remarquer que la société NEPSA a sous-loué très cher les places de stand sur le domaine public mis à sa disposition. Le commissaire croit aussi savoir que les restaurateurs sous-locataires ont été obligés de se fournir en boissons auprès de NEPSA, ce qui, à sa connaissance, est un précédent à Genève.

Au contraire, M. Maudet est d'avis que cette pratique est courante et même admise pour autant qu'elle soit autorisée par les services cantonaux.

Examen du rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2008

Page IV-9

Une commissaire souhaite une explication de la phrase suivante: «Dans le cas de l'Euro 2008, un rabais de 70% a été accordé selon les directives du Conseil administratif, ce qui, au final, représente une charge calculée de 1 633 550 francs et un revenu facturé de 490 415 francs. La différence ne constitue pas une charge pour la Ville de Genève.»

M. Maudet répond que le prix de location théorique du domaine public est fixé à 45 francs le m^2 par un règlement cantonal, ce qui représente un total de 1,633 million de francs pour la plaine de Plainpalais. L'abattement accordé à l'origine, sur la base des critères connus des commissaires de la commission des sports et de la sécurité, a permis de fixer la facture pour la plaine à 490 415 francs, aujourd'hui réduite à 300 000 francs. Un commissaire demande si l'argent dû par le Canton a déjà été versé à la Ville. M. Maudet répond négativement.

Un commissaire souhaiterait une explication du texte suivant: «Les charges du personnel mis à disposition pour cette manifestation sont fixes; leur allocation serait tout autre en cas de non-participation à cette manifestation (utilisation différente des ressources à disposition).»

M. Maudet explique que le Contrôle de gestion a isolé un certain nombre d'heures du temps de travail effectué par des membres du personnel municipal affecté au service de l'Euro. Le commissaire s'étonne que ces heures ne soient pas facturées, alors que le personnel travaille au bénéfice d'une manifestation privée. A son avis, il devrait être possible de faire la différence entre les prestations fournies par le personnel municipal pour des manifestations municipales comme la Nuit de la

science ou la Fête de la musique, d'une part, et pour des manifestations privées comme l'Euro ou les Fêtes de Genève, d'autre part.

M. Maudet tient à préciser que, lors du vote du budget annuel, les charges de personnel prennent en compte les services publics que la Ville assure pendant la durée des grandes manifestations connues. Il explique, également, que la valorisation des services prêtés par les différents services municipaux, ou le chiffrage du matériel mis à disposition, ou encore le calcul du coût de la mise à disposition du domaine public, relèvent d'une pratique récente. Les indicateurs de référence ont été mis en place progressivement, c'est pourquoi la comparaison entre les premières années et les plus récentes n'est pas toujours aisée. Il suggère à la commission des travaux d'auditionner le Contrôle de gestion pour en savoir plus sur ses méthodes de travail.

Une commissaire ne comprend pas pourquoi la Ville facture des services à certains bénéficiaires et fait des exceptions dans d'autres cas.

M. Maudet confirme qu'il peut y avoir une inégalité de traitement, mais se défend de faire de la disproportion. Les rabais pour l'utilisation du matériel ou pour l'empiètement du domaine public sont accordés suivant qui organise telle ou telle manifestation.

La commissaire a le sentiment que le magistrat accorde volontiers des rabais pour de grands services rendus à l'Euro mais, en revanche, qu'il fait payer, même en baissant le prix, les petits groupements et les associations de quartiers pour des services plus modestes.

M. Maudet explique que différents paramètres sont pris en compte, et validés par le Contrôle de gestion, pour accorder des rabais ou la gratuité. La nature de l'activité et le type d'interlocuteur font partie de ces critères. C'est sur cette base, par exemple, qu'il a renoncé à facturer les toilettes destinées aux policiers affectés à la Fan Zone de la plaine de Plainpalais.

Page III-93 – Tableau «Collecte des déchets»

Une commissaire observe, dans le tableau «Collecte des déchets», que les objectifs sont plutôt précis, alors que les indicateurs de réalisation le sont beaucoup moins.

M. Maudet se propose d'envoyer aux commissaires les statistiques sur la progression des objectifs en question. Par exemple, le tri sélectif, dont l'objectif est à 35% de la masse totale du matériau collecté, est situé actuellement à 33% et progresse au rythme de 1% chaque année.

Un commissaire demande à quelles difficultés a été confronté le département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS) pour ne pas atteindre les objectifs qu'il s'est donnés pour l'année.

S'agissant du tri sélectif, M. Maudet estime que beaucoup a déjà été fait pour améliorer le tri des déchets ménagers, mais son objectif est d'améliorer encore le tri

des déchets d'origine commerciale. Par contre, il tient à souligner les progrès accomplis dans les outils d'analyse et des statistiques pour mesurer la situation.

Sur insistance du commissaire, M. Maudet répond que, selon son principe d'utiliser au mieux le personnel existant, un poste et demi est consacré aux écocontrats entre la Ville et certaines branches ou grands commerces spécifiques. Ces contrats ont pour objectifs de diminuer la production de déchets et l'impact des déchets dans l'environnement urbain, et de valoriser les déchets par le tri. Il précise que c'est le papier qui présente actuellement le plus grand potentiel de progression. Grâce à cette action et la valorisation marchande de la récupération du papier, en 2008, le DEUS a multiplié par quatre les revenus dans ce secteur. M. Maudet reste fidèle à son principe de convaincre plutôt que contraindre.

Une commissaire demande comment contraindre, ou convaincre, les régies privées à installer des conteneurs spécifiques pour encourager le tri sélectif dans les immeubles.

M. Maudet répond qu'il n'a pas les moyens de contraindre les privés, qui sont des interlocuteurs difficiles. La Ville a maintenant un partenariat avec la section genevoise de l'Union suisse des professionnels de l'immobilier (ISPU) pour la formation des concierges, des gérants techniques et des régisseurs. Un label vert pour inciter les régies à équiper les immeubles en poubelles a aussi été lancé.

Page III-93

La commissaire demande une explication sur les «actions de nettoiement des zones sensibles en fonction des fluctuations saisonnières».

M. Maudet répond qu'il s'agit, par exemple, des opérations de sensibilisation dans les zones comme la rade ou autour des zones de l'Euro, connaissant une forte affluence périodique.

Répondant à la commissaire, M. Maudet explique qu'aucun bénéfice financier n'est escompté de la récupération des déchets organiques. Il différencie les déchets organiques et le compost. Les déchets organiques, composés par exemple de restes de repas, ne permettent pas de produire du compost, mais subissent un processus de méthanisation. Le compost de déchets végétaux a une qualité particulière et peut être épandu sur la terre. Par contre, les feuilles mortes fournies par le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) finissent le plus souvent brûlées, car la pollution urbaine les rend impropres au compost. La Ville produit donc du compost, mais en quantité insignifiante.

En réponse à une commissaire, M. Maudet explique que le tri des déchets organiques ne se fait pas toujours très bien. Un tri se fait donc à Châtillon, et des efforts sont réalisés pour limiter autant que possible le départ des déchets récupérables à l'incinération. Actuellement, la Ville débourse 266,10 francs par tonne de déchets incinérée. Avec la fermeture du troisième four, le prix pourrait monter à 330 francs la tonne. Il insiste sur l'intérêt du tri sélectif des déchets, dont il s'efforce d'exploiter le potentiel commercial.

La commissaire souhaiterait que Voirie – Ville propre (VVP) informe les habitants, notamment ceux de la Vieille-Ville, qu'il est possible de déposer les sacs verts de déchets organiques dans la rue. Elle est certaine que davantage de personnes se convertiraient au tri organique si elles étaient au courant des jours de ramassage.

M. Maudet répond que le calendrier de la Voirie informe de cela en détail. Il pense que, en réalité, ce qui retient beaucoup de personnes, et de régies, de trier les déchets organiques, c'est leur odeur.

A un commissaire, qui demande si le verre se vend bien, M. Maudet répond que ce matériau a toujours autant de succès à la revente. De plus, les bennes de récupération sont bien signalées et la population a bien intégré ce type de tri. Il annonce que, à la suite d'une soumission publique internationale, il a renégocié le prix de la levée du verre par la société Retripa et que son coût a été divisé par deux. Cette réussite est aussi due au potentiel commercial intact du verre. Des restaurants profitent aussi des bennes pour se débarrasser de grandes quantités de verre, ce qui fait que les collecteurs débordent parfois, mais ses services essayent de les réprimer.

Examen des comptes budgétaires et financiers 2008

En passant en revue les comptes budgétaires et financiers 2008, M. Maudet attire l'attention sur le tableau des carburants, gérés par le service LOM (p. 29), dont les coûts ont été bien maîtrisés en 2008, alors que ce secteur était très volatil lors des exercices précédents.

Page 129 – cellule 4010020 Nettoiement du domaine public – groupe 392 Autres prestations internes

En réponse à une commissaire, M. Maudet explique que cette ligne concerne des prestations fournies à l'intérieur du DEUS, par la VVP au bénéfice du service LOM, et facturées en interne.

Une commissaire demande pourquoi ces prestations sont facturées.

M. Maudet répond que le budget de la Ville comprend des coûts internes équivalents à 100 millions de francs, qui correspondent à du travail que les services accomplissent pour le compte d'autres services de l'administration. Ce sont des prestations en nature dont la valeur est réelle. Même sans échange monétaire, il s'agit d'une réalité budgétaire.

En fin d'audition, M. Maudet annonce que, désormais, les services LOM et Voirie – Ville propre seront examinés par une autre commission municipale.

Séance de la commission des finances du 20 mai 2009
Audition de M. Pierre Maudet, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de ses collaborateurs

Page III-92 – Logistique et manifestations

Le président donne la parole au rapporteur de la commission des travaux qui dit qu'il n'y a pas eu de questions particulières, hormis la gestion de la plaine de Plainpalais lors de l'Euro 2008, qui a été considérée comme ne faisant pas partie des comptes.

Un commissaire pose une question à propos de l'objectif «Poursuivre la formation à la conduite appropriée des utilisatrices et utilisateurs d'engins». On doit faire référence à Ecodrive. Il constate que l'objectif est entièrement atteint. Comment le degré d'atteinte a-t-il été mesuré?

M. Maudet suggère une réponse écrite indiquant le nombre de personnes formées et le nombre d'heures que cela représente. Il imagine un moniteur d'auto-école à plein temps avec une planification de cours. Le magistrat pense que la planification prévue a été entièrement accomplie.

Un commissaire demande si l'impulsion donnée par la Ville en 2008 pour les illuminations des fêtes de fin d'année relève du département de M. Maudet.

M. Maudet confirme.

Le commissaire demande quelles ont été ses relations avec les commerçants, notamment à la rue du Rhône, car le conseiller municipal en a rencontré un qui n'était pas totalement satisfait. Il estime qu'il dépense plus qu'il ne faut et que tout l'effort consenti n'a pas été reconnu par le magistrat.

M. Maudet ne souhaite pas commenter les états d'âme d'un commerçant. Il dit que, à sa connaissance, l'opération réalisée l'année passée avec des fonds privés – puisqu'ils ont été prélevés sur la dotation de la Fondation pour le tourisme – a été un succès. Il faut savoir que cette fondation est le réceptacle légal des taxes de séjour et des taxes sur le tourisme, prélevées en fonction du lieu où se situe le commerce et essentiellement payées par les hôteliers. Cela produit de 14 à 15 millions de francs par an, dont deux tiers servent à financer le fonctionnement de Genève Tourisme. Les 4 à 5 millions restants sont imputés pour moitié (2,5 millions) à l'amortissement consenti à l'époque pour la Halle 6 de Palexpo, l'autre moitié étant investie dans le paiement de la carte TPG dont est équipée chaque personne qui passe une nuit dans un hôtel genevois.

De plus, lors des bonnes années, comme 2008, un peu d'argent se dégage que l'on peut investir sur tel ou tel projet mais, a priori, il s'agit d'investissement et non de fonctionnement. On a donc prélevé 700 000 francs. A sa connaissance, aucun commerçant ne s'en est plaint, bien au contraire, ils les ont félicités d'avoir utilisé cet argent intelligemment. Il ne prétend pas faire l'unanimité et le commerçant dont il s'agit a la réputation de ne jamais se montrer coopérant lorsqu'il s'agit de travailler avec les pouvoirs publics. Il se plaint à intervalle régulier de devoir payer une taxe

professionnelle. Il conclut en disant qu'on a mis en place un système d'illuminations plus global et modulable.

Un commissaire comprend que, l'année dernière, les commerçants n'ont rien payé de leur poche.

M. Maudet répond qu'ils ont tout payé à l'insu de leur plein gré (700 000 francs). Les 100 000 francs complémentaires sont dus à un rassemblement de grands commerces (Manor, Globus, Migros, etc.) pour permettre le développement des illuminations sur la rive droite.

Page III-93 – Voirie – Ville propre

Le rapporteur de la commission des travaux dit que les questions classiques ont été posées. A propos de l'objectif «Collecte des déchets», la commission des travaux a trouvé que l'évaluation des objectifs n'était pas très précise. M. Maudet a promis d'envoyer un tableau plus détaillé. Aux questions sur le tri, le magistrat a mis en évidence la progression en la matière.

Des questions ayant trait aux déchets organiques ont été posées. Le magistrat a répondu à la satisfaction des commissaires (cf. rapport). En ce qui concerne la vente du verre, M. Maudet a expliqué qu'il se vendait bien et qu'il avait renégocié le prix de levée du verre, ce qui a permis de baisser les coûts. Voilà, en résumé, toutes les questions posées sur le service Voirie – Ville propre.

Une commissaire demande à recevoir les statistiques sur les déchets.

M. Maudet les remettra à la commission.

Un commissaire demande ce que deviennent les bouteilles de lait en plastique qui sont souvent entreposées près des récupérateurs de PET. Auparavant, les grands distributeurs les récupéraient, ce qui n'a plus été le cas dès lors que la Ville a installé des récupérateurs pour le PET.

M. Maudet répond que, si ce n'est pas du PET, ça rejoint les ordures ménagères. Le problème, c'est que la Ville n'a pas pour vocation première de récupérer le PET. C'est une obligation légale pour les commerces. D'autre part, l'écobilan de la récupération du PET n'est pas encore optimal. On devrait repartir sur une logique de campagne pour bien expliquer ce qu'est le PET et pourquoi il est important de le trier, mais elle devrait être supportée par les milieux privés.

A la remarque d'une commissaire qui constate que les sacs ne tiennent pas en place lorsque les poubelles jaunes sont vides, M. Maudet dit qu'une adaptation va être faite. Une sorte d'arceau intermédiaire devrait permettre de les stabiliser.

Un commissaire a constaté, comme tout le monde, qu'il y avait eu une campagne très sérieuse concernant les débarras sauvages. Par curiosité, il aimerait savoir combien de sites ont été recensés et si ladite campagne a produit tous ses effets.

M. Maudet dit que c'est un mal endémique, conséquence directe d'une société qui consomme de plus en plus. Quand les gens achètent un meuble Ikea qui se détériore, ils n'imaginent pas le ramener au magasin ou à l'ESREC (espace de récupération). C'est un problème comportemental. Pour répondre à la question du commissaire, il dit que l'on recense, par année, 90 000 dépôts de déchets encombrants. On a identifié 250 points noirs en ville, dont 50 sont critiques. Il faut savoir que quatre ou cinq camions, avec un équipage de trois personnes, tournent quotidiennement à plein temps et travaillent sur ce volume de 4200 tonnes (ce chiffre a augmenté de plus de 10% entre 2007 et 2008).

Il faut ensuite organiser l'évacuation des déchets. Ce sont les faits de privés, mais aussi de professionnels qui laissent ces déchets sur les trottoirs lorsqu'ils débarrassent des appartements. Il rappelle aussi que les ESREC sont gratuits pour les particuliers. C'est une problématique sur laquelle il faudra chaque année attirer l'attention. D'ailleurs, on vient de lancer un service de récupération de meubles avec des triporteurs, en collaboration avec l'association Partage.

Un commissaire demande si, en 2008, la Voirie balaie le dimanche.

M. Maudet répond affirmativement. La Voirie balaie 363 jours par année.

Un commissaire a relevé que l'expérience pilote des sacs jaunes installés à proximité du tram Cornavin-Meyrin-CERN avait été étendue à la rue de Carouge. Cela s'est-il révélé concluant?

M. Maudet répond que cela s'est révélé concluant à maints égards. D'abord sur le plan financier, on utilise des poubelles à 330 francs au lieu de 1000 francs pour les prototypes de la législature précédente. Elles ont l'avantage de tripler la contenance. Dans la zone de la gare, qui a servi d'expérience pilote, on a remplacé deux poubelles sur trois, ce qui a permis d'augmenter notablement le standard de propreté. Après ce succès, on a implanté ces poubelles dans les grandes pénétrantes et les artères sur lesquelles passe le tram. L'autre avantage de ces poubelles est que l'on peut y greffer des cendriers.

On est en train de monter un partenariat avec les TPG pour qu'ils prennent en charge une partie des coûts. Le deuxième secteur cible est celui des Rues-Basses et de Cornavin. Le troisième secteur qui sera aménagé pour cet été est celui de la rade. On est en train de recenser les lieux pour que ce soit le plus discret possible, mais l'inconvénient est que plus une poubelle est discrète, moins elle est utilisée. En avant-première, il annonce qu'ils vont faire, dans les lieux très fréquentés, un test qu'ont fait d'autres villes, Il s'agit de tester des poubelles qui d'apparence ont une contenance standard mais qui, en fait, ont une cuve souterraine de 1000 litres. Cela permet de rationaliser les vidanges qui coûtent cher et sont difficiles à effectuer lorsque la rade est très occupée.

Un commissaire demande où l'on en est concernant les mesures prises en 2008 liées aux journaux gratuits.

M. Maudet dit que c'est clairement un échec. Les éditeurs sont vraiment désireux de collaborer, car ils sont conscients de l'image négative véhiculée par des arrêts de

bus jonchés de journaux gratuits. Mais le tri sélectif que l'on a essayé de mettre en place a été un échec, parce que les gens n'ont pas le réflexe du tri, malgré la communication qui a été faite, financée essentiellement par les TPG. On a mis des bacs de récupération dans les lieux les plus fréquentés (Bel-Air, Cornavin, Plainpalais).

La quantité de papier récupérée est ridicule. Selon lui, cela est lié à la valeur que les gens donnent à ces journaux. Les gens consomment ces journaux et les déposent sur le premier banc venu. C'est dramatique ce que cela représente pour les TPG, à telle enseigne qu'ils ont décidé, le 1er juillet 2009, de cesser toute collaboration avec les éditeurs, l'impact négatif en termes d'image étant supérieur à la recette générée par la diffusion de ces journaux dans les véhicules. Donc, le problème subsiste, mais il y a de multiples façons de l'aborder. Il croit qu'ils doivent s'orienter vers le tri sélectif des déchets sur le domaine public, même si cela s'avère difficile. Il ne faut pas oublier que la suppression d'un des journaux va notablement réduire le tirage, mais on ne lâchera pas l'éditeur, parce que le principe pollueur-payeur doit s'appliquer.

Un commissaire note que l'objectif «Terminer l'implantation d'environ 75 sites enfouis destinés à la récupération du verre usagé et du PET. Etudier d'autres emplacements possibles en remplacement des sites implantés en surface» atteint un degré de réalisation de 50%. Pourquoi?

M. Maudet dit que c'est lié au nombre d'emplacements. La priorité est la récupération du verre et accessoirement des piles. Les bacs de récupération pour le PET sont subsidiaires. La difficulté consiste à trouver des sites pour enfouir ces poubelles souterraines. Le programme a dû être ralenti sur la fin. On se greffe dès qu'il y a un chantier qui s'ouvre quelque part, mais cela reste très difficile de trouver des emplacements dans la cartographie du sous-sol. Les conteneurs hexagonaux vont progressivement disparaître, mais cela prendra plus de temps que prévu.

Le commissaire demande où en est la synchronisation du nettoiement avec le SEVE. Il est toujours surpris de constater que la levée de poubelles qui sont à 5 m d'écart est effectuée par deux services différents à un quart d'heure d'intervalle.

M. Maudet reçoit un courrier assez abondant de la part de personnes qui se plaignent de la saleté des parcs. Il leur répond que, en Ville de Genève, on n'a pas une approche par métier, mais par emplacement géographique. Il admet que cette réponse n'est pas très satisfaisante, mais il relève que, pour créer des synergies, il faut être deux. Tant qu'on n'a pas tranché sur le plan politique quelle est l'approche, le problème persiste. Il comprend que le jardinier n'ait pas pour vocation d'être actif dans les métiers de la Voirie. Ce n'est pas l'axe principal de son métier que de nettoyer les espaces verts. Ces derniers composent 23% du territoire municipal, ce qui est colossal. Si la Voirie devait reprendre le nettoyage des parcs, cela supposerait soit un transfert de personnel, soit une augmentation de l'effectif. En réalité, le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports a mandaté des entreprises pour effectuer la levée des déchets dans les parcs. M. Maudet prétend qu'il y a une véritable réflexion à mener en la matière pour travailler de manière plus transversale.

Le commissaire revient sur la pétition qui a été discutée en séance plénière à propos de terriers manquant dans une rue. Il pense qu'une manière de réguler la saturation de ces terriers est de contrôler que les restaurateurs aient leur propre système d'évacuation. Est-ce que cela a été mis en place?

M. Maudet dit que non, parce qu'il pense qu'une politique ne déploie ses effets que lorsqu'elle peut s'appliquer à tous. Il faut savoir que les commerces et les entreprises en ville de Genève vivent sous un régime de tolérance assez large en matière de déchets et subissent relativement peu de contrôles. En 2010, son ambition est de parvenir à améliorer le taux de récupération, actuellement très faible, puisqu'il est de 33% en ville de Genève. Sur le papier, on est déjà très bon, puisqu'on récupère plus de 12 000 tonnes par années. On peut encore s'améliorer. Jusqu'à présent, on a montré une grande tolérance envers les émetteurs de déchets. Les entreprises peuvent mettre à peu près ce qu'elles veulent dans les sacs 110 l. On ne les a pas incités à contracter des contrats avec des privés pour récupérer un certain type de déchets. En début d'année, on a ouvert toute une série de sacs ménagers en provenance de plusieurs quartiers.

Dans la plupart, il y avait un volume très important de papier, essentiellement commercial. Si on arrive à inciter les études d'avocats et les PME à s'acheter un broyeur de documents, et à participer ainsi à la récupération du papier, on va considérablement réduire le volume des ordures à incinérer. Il rappelle que cela coûte 261 francs par tonne et en coûtera 300 francs dès l'année prochaine. Il relève que les Cheneviers est l'usine d'incinération la plus chère de Suisse. Sa priorité pour 2010 sera d'augmenter notablement le taux de récupération en augmentant le contrôle des entreprises en matière de déchets.

Un commissaire revient sur la propreté des parcs. Il dit que, avec le retour des beaux jours, certaines personnes viennent pendant la nuit et cassent des bouteilles. On ne peut pas demander aux jardiniers d'aller trier le verre. C'est un réel problème. Les agents municipaux travaillent jusqu'à minuit, et c'est à partir de minuit que les choses se passent. Il demande ce qui est envisagé pour contrer ces comportements inciviques.

M. Maudet pense pouvoir apporter une vraie réponse à cette question lors du projet de budget 2010. En effet, avec la nouvelle loi sur les agents de la police municipale qui n'a pas encore fait l'objet d'une décision par le Conseil municipal, les compétences des agents municipaux vont augmenter et cela devrait changer la donne. Il ajoute, cependant, qu'il ne faut pas se leurrer. Il sera difficile de gérer ces espaces sous un angle purement policier. Le magistrat pense qu'il faut surtout renforcer la responsabilité individuelle par le biais de campagnes et d'une mise en relation des différents usagers de ces espaces. Il serait assez enclin à développer des programmes d'utilité publique.

Un commissaire se souvient que, auparavant, dans les parcs, il y avait des panneaux avec cette phrase magnifique: «Cet espace est sous la sauvegarde des citoyens.» Il pense que les comportements inciviques sont le résultat de cette société décadente, du défaut d'éducation dans la famille, et du manque d'instruction dans les écoles. Il n'y a plus de remarques sur ce document.

Page 128 – cellule 4010010 – groupe 301

Un commissaire observe une augmentation de 388 984 francs entre le budget et les comptes. Pourquoi?

M. Maudet explique qu'il a fallu pallier un certain nombre de défections. Il faut savoir que, sur 300 personnes de la Voirie, 200 sont sur le nettoiement et 100 sur la levée. Ceux de la levée fonctionnent à la tâche. Ils ont un secteur à faire et, quand il a été fait, ils ont fini. Ce qui leur permet d'expédier leur travail en cinq ou six heures, là où il est prévu sur huit heures. Ce système présente le désavantage de voir un certain nombre de ces fonctionnaires avoir une deuxième activité rémunérée, ce qui est formellement interdit par le statut. L'année dernière, il a d'ailleurs sommé ces personnes de s'annoncer pour que le Conseil administratif puisse se prononcer sur des dérogations à leur égard, parce qu'on a constaté qu'il y avait eu toute une série d'accidents qui pouvaient être dus à la fatigue, à l'inattention.

L'augmentation dont parlait le commissaire est due à ce taux d'accidents et d'absentéisme relativement important. Il y a aussi, sur ce poste, les hommes qui s'occupent de la levée du débarras sauvage. On est passé de trois à quatre camions avec leur équipage. Ce ne sont pas des postes nouveaux, mais cela peut-être, par exemple, un chauffeur de voiturette que l'on décide d'affecter à la levée des ordures.

M. Nopper ajoute qu'ils ont un peu plus d'heures supplémentaires et un peu plus d'indemnités de nuisances.

Groupe 313

Un commissaire demande pourquoi il n'y a aucun montant au budget et 416 000 francs de charges aux comptes.

M. Maudet dit qu'une partie de l'explication se trouve à la page 134. A l'époque, la Division de la voirie intégrait trois services: génie civil, logistique et technique et voirie. Du fait de la scission des départements, il y a eu encore des réorganisations et des réaffectations de sommes dont on trouve la correspondance dans d'autres services. (Par exemple le nettoyage des abribus qui revient désormais au génie civil.)

Un commissaire dit qu'il a observé les effets négatifs que pouvait avoir la levée à la tâche à Marseille. Ce n'est pas le cas à Genève. Le travail ici n'est pas bâclé.

M. Maudet dit que l'on ne l'entendra jamais défendre une externalisation de la levée des ordures ménagères ou du nettoiement des rues. Il faut garder cette maîtrise. En revanche, il est favorable à l'externalisation sur certaines typologies de déchets. Par ailleurs, on a des problèmes avec des camions de la Voirie qui brûlent des feux rouges ou des stops, parce qu'ils subissent le stress lié à la mission à la tâche. Ceux qui vont le plus vite commencent à 6 h 30 et finissent à 10 h 30 et cela entraîne des risques. On n'est pas disposé à cela.

Page 129 – cellule 4010010 – groupe 351

Un commissaire n'a pas compris l'explication.

M. Liaudat explique que, à l'époque, une collectivité publique était partenaire de la Ville et, en termes comptables, il faut l'inscrire sous le groupe 351. Cela a été repris par les Services industriels de Genève qui sont considérés comme privés, et il y a eu un transfert d'écriture des 720 000 francs vers le groupe 318.

Page 190

Un commissaire n'est pas vraiment surpris de voir qu'il y a énormément de diminutions dans les prestations en nature mais, dans la cellule 4007000 «Sécurité et espaces publics», il voit une augmentation de 1,4 million. Il suppose qu'il s'agit de la comptabilisation de ce qui n'avait pas été comptabilisé dans les prestations en nature.

M. Maudet confirme. C'est la mise en conformité progressive de tout ce qui a toujours été utilisé comme prestation, mais n'a jamais été comptabilisé, alors que cela devait l'être.

Un commissaire demande s'ils ont fourni une liste avec le détail des gratuités.

M. Maudet confirme qu'ils ont fourni la liste des gratuités complètes et partielles pour les manifestations.

Le commissaire suggère qu'elle figure sur l'intraCM.

Page 273

Un commissaire aimerait savoir si c'est M. Maudet qui est en charge des rabais accordés par la section matériel de fêtes. Quelles sont les directives? La priorité est-elle donnée aux sociétés communales?

M. Maudet lui remet une directive, disponible également sur internet qui dit quels sont les tarifs en vigueur et quelles sont les possibilités d'avoir un abattement ou un rabais. Si c'est la Confédération, l'Etat ou les communes, c'est 100% de rabais. Si c'est un organisme sans but lucratif ou une manifestation d'intérêt général, il y a 80% de rabais, avec la capacité pour le magistrat de passer à 100%. On insiste pour que quelque chose soit payé, parce que cela donne de la valeur à la prestation et cela permet de justifier, lorsque l'on vient devant le Conseil municipal avec les crédits, d'un certain fonds de roulement. Pour les partis politiques, syndicats et communes ne bénéficiant pas de la clause de réciprocité, c'est 50% et pour les prestations demandées par les services de la Ville de Genève, c'est une facture proformat, ce qui explique des imputations internes. Il remettra ce document à l'ensemble de la commission des finances.

Séance du 6 mai 2009
Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de Mme Isabelle Charollais et de M. Claude-Alain Macherel, respectivement codirectrice et codirecteur du département, ainsi que de Mme Marie-Hélène Giraud, cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, M. Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments, Mme Isis Payeras Socratidis, cheffe du Service d'architecture, Mme Marie-José Wiedmer-Dozio, cheffe du Service d'urbanisme, et de M. Jean-Pierre Zoller, chef du Service du génie civil. La délégation du département est complétée par Mmes Carmen La Lueta Guyard, adjointe de direction, et Ariane Rudolf, adjointe administrative

Examen du rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2008

Page I-25

Un commissaire observe que les investissements nets de l'année (66,1 millions sur 95 millions budgétés) sont historiquement bas. Il se demande quelles sont les allocations qui ont manqué en 2008 et quels sont les mécanismes qui doivent être affinés dans le département.

M. Pagani répond que les investissements de son département sont fluctuants. Il rappelle, d'une part, les grands investissements consentis autour du chantier du tramway et, d'autre part, la baisse considérable de chantiers ouverts pendant les deux dernières années de la législature précédente. A l'inverse, il s'attend à des dépassements dans les deux années à venir, qu'il prévoit à hauteur de 20 millions de francs en raison des sommes colossales que le Conseil municipal a votées pour le site Artamis et pour les travaux entourant le chantier du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB). Malgré les fluctuations, il estime que les investissements se situent dans une moyenne de 90-100 millions par année. A ce propos, afin de mener une politique anticyclique, il préconise au Conseil administratif des investissements à 110 millions annuels en moyenne, dans les cinq prochaines années.

M. Pagani confirme au commissaire que le sous-investissement est un phénomène conjoncturel et non pas l'effet d'un défaut d'allocation budgétaire.

Un commissaire observe que les investissements massifs consentis récemment, tels que le TCOB, ne relèvent pas de projets strictement municipaux. Il se demande si le Conseil administratif ne devrait pas investir davantage, quitte à diminuer le taux d'autofinancement, dans des projets municipaux liés au logement et à l'environnement.

M. Macherel répond, en premier lieu, que les investissements autour du TCOB sont bel et bien d'ordre municipal. En effet, la Ville profite du chantier du tram pour réaliser sur son parcours ses propres projets de renouvellement du réseau d'assainissement et de réaménagement de l'espace public. A propos de l'autofinancement, M. Macherel fait remarquer que leurs taux suivent le rythme des crédits d'investissements. Ils sont bas, et la dette augmente. Quand de nombreuses demandes de crédit sont approuvées, comme en 2003-2005; ils montent et la dette se réduit dans les périodes de faible investissement, comme à la fin de la dernière

législature. A présent, les investissements augmentent, depuis quatre mois, et devraient poursuivre leur ascension dans les deux prochaines années, où l'on s'attend à des périodes fiscales difficiles. Il estime que la Ville suit donc bien une politique anticyclique.

Page III-33

Un commissaire demande si, après une quinzaine d'années d'évaluation par la méthode Stratus, le temps n'est pas venu d'appliquer plutôt une politique plus active de rénovation des bâtiments municipaux.

M. Pagani répond que la méthode Stratus est un outil de constat qui a fait ses preuves dans l'inventaire de l'état du patrimoine bâti. Il annonce une prise de position pour la séance plénière du Conseil municipal, à l'occasion de la réactualisation du rapport Stratus, afin d'accélérer la rénovation des bâtiments les plus vétustes et d'entretenir au mieux les immeubles situés au-dessus de l'indice 05. M. Meylan convient que la méthode Stratus est appliquée depuis de nombreuses années, mais la manière de l'utiliser et de la présenter a évolué. La nouvelle version, qui doit sortir sous peu, a un caractère plus opérationnel. Elle mettra en évidence une planification d'interventions répartie entre le Service des bâtiments et le Service d'architecture. Elle précisera aussi des objectifs à réaliser dans les cinq ans à venir, dans le quartier des Grottes et sur le grand ensemble des Minoteries, pour lequel une étude devrait être lancée au début de l'été.

Page III-34

Un commissaire demande quand vont démarrer les travaux sur la plaine de Plainpalais.

M. Pagani répond qu'il attend l'autorisation du Département cantonal des constructions

Page III-36

Un commissaire demande si les légendes sur le degré de réalisation des objectifs se réfèrent à l'année écoulée ou au temps de la législature.

M. Macherel répond que les légendes montrent le degré de réalisation d'objectifs annuels.

Un commissaire félicite le département d'avoir entièrement atteint l'objectif «Rénover le patrimoine financier en poursuivant et en renforçant l'action en matière de rénovation des bâtiments de logements les plus dégradés». La présidente salue l'humour du commissaire.

Page III-37

Un commissaire aurait préféré que les numéros des objectifs, signalés entre parenthèses, soient plus explicites. Une commissaire exprime aussi son trouble.

M. Macherel tient à répondre que le département a mentionné correctement les références, y compris les numéros correspondants sur la page précédente. C'est la Direction des services financiers qui les a retirées du texte final. M. Pagani évoque des problèmes importants d'impression.

Page III-38

Un commissaire fait observer que, en raison de la «stabilité de l'effectif scolaire», le Conseil administratif avait annoncé, dans le budget par missions et prestations de l'année 2008, qu'il allait renoncer à la planification scolaire pour n'assurer cette prestation que tous les deux ans.

Mme Wiedmer-Dozio répond que des vérifications ponctuelles sont parfois nécessaires pour faire face à des changements de tendance dans les mouvements migratoires. En outre, la Ville opère sur mandat de 14 autres communes, ce qui entraîne quelques décalages. Elle maintient que le travail en profondeur est bien réalisé une année sur deux.

Page III-38

Un commissaire demande pourquoi la demande de crédit pour la reprise informatique des plans-maquettes non digitalisés n'a pas été déposée.

Mme Wiedmer-Dozio répond qu'il a été jugé préférable de décaler cet objectif à l'automne 2009, en raison du déménagement du Service d'urbanisme, et aussi parce que la collaboratrice en charge de cette tâche est enceinte.

Le commissaire demande si les collaborateurs en long congé maladie sont remplacés dans le service.

Mme Wiedmer-Dozio répond que, dans certaines situations, le service recourt aux contrats temporaires. Actuellement, trois contrats temporaires pallient l'absence de cinq dames enceintes: une personne au chômage a été chargée de préparer, notamment, le déménagement de la maquette; une personne a été placée par l'Office cantonal de l'emploi pour assurer un secrétariat administratif et un ancien stagiaire a aussi été engagé.

Le commissaire demande si cela suffit pour faire tourner le service.

Mme Wiedmer-Dozio répond que le travail doit être fait. M. Meylan ajoute qu'il n'est pas toujours simple de remplacer des collaborateurs possédant des connaissances pointues.

Page III-40

Un commissaire demande la raison pour laquelle a été abandonné l'objectif de promotion de la mobilité douce dans les organisations internationales en lien avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Mme Wiedmer-Dozio explique que le collaborateur de l'OMS qui était motivé à mettre en place un plan de mobilité douce dans les organisations internationales a été déplacé. Le contact a été perdu depuis son départ. Elle ajoute que, dans ce type d'opération, la Ville n'engage pas de montants financiers importants, mais surtout son savoir-faire.

Un commissaire demande pourquoi le plan localisé de quartier des Allières n'est que partiellement atteint.

Mme Wiedmer-Dozio répond que la concertation a bien eu lieu, mais la Ville a constaté une faible réactivité des partenaires. Aux Allières, les propriétaires ne sont pas tous prêts à collaborer à l'opération immobilière.

Page III-41

Un commissaire estime vagues les descriptions des prestations du Service d'architecture dans les thèmes «concours d'architecture» et «demandes de crédits». Il est aussi d'avis que le Service d'architecture s'est davantage investi dans les bâtiments du patrimoine administratif que dans le logement. Il rappelle que le Conseil municipal réclame du logement.

Mme Payeras Socratidis tient à rappeler les travaux de rénovation de ces dernières années à la rue des Etuves, aux Grottes 18-20-22 et à la rue de la Faucille 4-6-8. La demande de crédit pour la rue Cité-de-la-Corderie 10 est prête à être votée par le Conseil municipal. Elle mentionne aussi la villa Freundler. Elle invite les commissaires à vérifier que les objets administratifs et financiers, dans le rapport Stratus, sont répartis de manière plutôt équitable. M. Pagani rappelle que les deux législatures précédentes ont, respectivement, donné la priorité à l'aménagement de l'espace public et aux bâtiments publics. Quoi qu'il en soit, il estime qu'il faut aussi compter, au nombre des opérations immobilières, celles qui sont menées par la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS).

Un commissaire demande si l'important tournus de personnel au Service d'architecture, qui a impliqué 16 ou 17 personnes en cinq ou six ans, n'a pas eu pour effet de retarder des projets de la Ville.

Mme Payeras Socratidis répond par la négative et évoque un bilan très important. Elle mentionne 16 opérations bouclées en 2008, sans dépassement. Elle assure que les départs ont rapidement été comblés.

Le commissaire demande si la direction départementale a réalisé une analyse de la situation du personnel du Service d'architecture.

M. Pagani répond que, en tant qu'ancien syndicaliste, il est très soucieux des conditions de travail du personnel. Dans son département, certains collaborateurs ont effectivement été mis en demeure de remplir les exigences de leur cahier des charges. Certains s'en sont peut-être plaints, mais il confirme que le département a effectivement des exigences de qualité.

Page III-42

Un commissaire demande quelles sont les raisons pour lesquelles les objectifs d'amélioration des performances énergétiques des immeubles n'ont été remplis que partiellement.

Mme Payeras Socratidis répond que cela est dû au fait qu'il s'agit du bilan des travaux achevés en 2008, sur la base des crédits de 2005, alors que l'on n'était pas aussi sensibles qu'aujourd'hui aux questions de performances énergétiques. Sur insistance d'une commissaire, Mme Payeras Socratidis précise qu'il n'y a pas eu de conflits avec les protecteurs du patrimoine, avec lesquels elle estime qu'il est toujours possible de trouver des accords.

Page III-43

Un commissaire demande s'il faut s'attendre à de nouvelles surprises sur le dossier du Musée Rath.

M. Meylan répond que les travaux ont été achevés dans les délais, tout en prévenant qu'il faut compter jusqu'à une année pour régler de façon optimale l'équilibre climatique du musée. On procède actuellement au décompte final et au traitement des dernières factures. Il ne cache pas que cela sera extrêmement serré. Les conseillers municipaux pourront le constater au bouclement des comptes.

Un commissaire demande quels sont les projets d'avenir pour le Musée d'art et d'histoire.

M. Pagani répond que, à sa connaissance, le magistrat Mugny attend de pouvoir boucler son financement.

Page III-44

Le commissaire demande des précisions sur la tâche du coordinateur de grands projets mentionnés au dernier paragraphe.

M. Pagani répond que le poste souhaité est destiné à être affecté à la coordination des travaux de rénovation des grands ensembles.

Page III-45

Un commissaire demande des précisions sur le contenu des concertations et des médiations engagées en 2008 aux Grottes et à la Coulouvrenière.

Mme Giraud répond que de modestes projets pourraient être mis en oeuvre entre la Coulouvrenière et le Rhône, à la suite d'une médiation menée par le département de la culture et le département de l'environnement urbain et de la sécurité. Dans le deuxième cas, de petits projets pourraient être réalisés comme corollaire aux actions d'accompagnement qui ont suivi la fermeture au trafic à la place des Grottes par un groupe d'habitants. Elle précise que les contrats de quartier ont pris le relais de ce processus aux Grottes.

Le commissaire demande quel est le département responsable des contrats de quartier.

Mme Charollais explique que le pilotage des contrats est transversal et leur coordination est répartie entre les directions départementales suivant les domaines qui leur donnent sens. Aux Grottes, le répondant est le département des constructions et de l'aménagement, en raison de l'importance du volet aménagement et, à Saint-Gervais, le contrat est mené par la direction du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports. Des conférences de quartier se sont tenues aux deux endroits pour désigner des représentants qui travaillent dans des commissions et des groupes de travail. A l'issue de six mois, des engagements devraient être pris et préparés pour être validés par le Conseil administratif et, s'ils ont des implications financières, par le Conseil municipal.

Page III-46

Un commissaire demande des précisions sur la nomination de la Ville au DesignPreis 08 pour les bacs d'orangerie «Oxyde».

Mme Giraud répond que la Ville présente parfois ses réalisations à des concours internationaux. Sur insistance du commissaire, pour qui il était question de ne plus utiliser ces bacs, Mme Giraud signale que ces pièces de mobilier urbain posaient effectivement des problèmes d'utilisation aux jardiniers du Service des espaces verts et de l'environnement, ce qui entraîne une révision de leur utilisation. Pour autant, il n'est pas question de les retirer de la circulation.

Page III-47

Un commissaire observe que le département des constructions et de l'aménagement tire un bilan positif de ses objectifs en matière de mobilité, quoiqu'il ait l'impression qu'aucun d'entre eux ne concerne le sujet. Sachant que la population toute entière se plaint des conditions de circulation, il se demande si les objectifs en la matière sont vraiment pertinents. Il suggère de choisir de meilleurs objectifs pour le budget 2010, en précisant s'il s'agit de mobilité ou d'immobilité.

M. Pagani répond, que, au contraire, dans la réalité, la lutte contre le bruit routier est une tâche dont la Ville doit s'acquitter. Il rappelle qu'il y a 33 rues à assainir pour 80 000 personnes qui souffrent du trafic de transit. Si cela n'est pas fait en 2018, la Ville devra payer aux propriétaires d'immeubles les frais de pose de doubles vitrages et autres protections antibruit. Par ailleurs, il salue les efforts que la Ville a faits dans les années précédentes pour promouvoir les déplacements à pied et à vélo. Ces efforts commencent à porter leurs fruits, c'est pourquoi il entend les poursuivre; il espère, notamment, convaincre les conducteurs de scooters de passer au vélo électrique. Mme Giraud abonde dans le sens du magistrat. Sur la forme, elle fait remarquer que les objectifs 2008 en matière de mobilité avaient été définis par une personne qui n'est plus en charge et dans un service qui n'existe plus. De son côté, elle a redéfini les objectifs dans le domaine, lesquels, sur le fond, vont toujours dans le même sens mais qui, sur la forme, elle l'espère, satisferont davantage les conseillers municipaux.

Un commissaire demande quels sont les objectifs qui n'ont pas été atteints parmi les actions publiques relatives à la mobilité.

Mme Giraud répond que la Semaine de la mobilité est le seul objectif qui n'a pas pu être réalisé. M. Pagani rappelle que cette opération n'a pas obtenu le soutien du Conseil municipal.

Page III-49

Un commissaire demande des précisions sur l'utilisation de la biomasse et souhaiterait savoir si des expériences de toits végétalisés sont menées sur les bâtiments publics.

M. Macherel rappelle qu'un projet de biomasse est développé, en tant que production d'énergie, aux Conservatoire et Jardin botaniques pour y produire de la chaleur à l'aide des déchets végétaux récupérés sur le site. S'agissant des toits végétalisés, il répond que des expériences ont été menées par le Service d'architecture. Des projets sont aussi actuellement à l'étude. Toutefois, tous les toits ne se prêtent pas à la végétalisation et, dans certains cas, il faut choisir entre la végétalisation et les panneaux solaires, avec une préférence pour ces derniers, notamment si le bâtiment doit être chauffé avec une pompe à chaleur.

Sur demande du commissaire, M. Macherel précise que le financement des toits végétalisés expérimentés par la Ville est assuré par le budget municipal. Le Fonds énergie des collectivités ne subventionne pas la végétalisation des toitures, malgré les avantages de cette technique pour la rétention d'eau et son impact thermique. Sur demande de la présidente, M. Macherel fournira des noms de spécialistes des toits végétalisés qui pourraient être auditionnés..

Examen des comptes budgétaires et financiers 2008

Page 5

Un commissaire précise que sa question se réfère aussi aux charges générales mentionnées à la page 73 et aux charges du personnel, reportées à la page 252. Il observe une économie de charges d'environ 1,5 million de francs sur les prévisions du budget 2008, et aussi une économie sur les charges du personnel de l'ordre de presque 8 millions de francs. D'après son analyse, c'est sur le dos du personnel que la Ville fonde ces résultats.

M. Macherel explique que le personnel représente la part la plus importante du budget du département des constructions et de l'aménagement. Sur 32,64 millions de francs budgétés, les comptes comptabilisent 29,946 millions de charges de personnel, ce qui équivaut à une non-dépense de 8%. Ce pourcentage correspond au *turn over* d'un département de cette envergure. Il évoque des difficultés de recrutement dans certains métiers techniques. Le département enregistre aussi 6% de non-dépense sur le centre de coûts 31, «Biens, services et marchandises». Sur 13,455 millions budgétés, la dépense effective est de 12,6 millions de francs. Les amortissements enregistrent une non-dépense de 2%, à 300 000 francs. Au total, sur

62 millions de charges nettes budgétées, le département présente 48 millions de charges effectives. Certes, les comptes sont en baisse par rapport au budget mais, par contre, les recettes étaient aussi un peu surévaluées, mais dans une mesure moins significative.

Page 210

Un commissaire rappelle qu'il est reproché au Conseil municipal de prendre du temps dans l'étude des demandes de crédit. De son côté, il observe que, pour de nombreux crédits votés par le Conseil municipal au début de l'année 2008, très peu d'argent a été dépensé à la fin de l'année.

M. Pagani répond que, dans le cas du chemin de l'Impératrice, il a fallu compter sur une longue période imprévue de négociation avec le résident. Il y a parfois des impondérables. M. Meylan répond que, à la rue Louis-Favre 23 à 29, seuls 191 100 francs avaient été dépensés à la fin de l'année 2008, mais que les travaux étaient largement engagés et beaucoup de travaux étaient déjà facturables. Au mois de mai 2009, 1,7 million de francs sont déjà engagés sur le crédit voté. En résumé, le tableau de la page 210 représente ce qui a été payé mais ne représente pas les sommes engagées. Mme Payeras Socratidis ajoute que les travaux du Clos-Voltaire ont démarré en mars 2009. Les travaux de l'Orangerie ont aussi démarré.

Un commissaire s'insurge à nouveau contre les accusations publiques que certains magistrats formulent à l'encontre du Conseil municipal. Il fait remarquer que la commission des travaux est à jour depuis deux ans sur les objets dont elle est saisie. La présidente confirme les propos du précédent orateur. Cela dit, elle rappelle que le Conseil municipal est un organe de milice et demande de la compréhension si les rapports prennent parfois un peu de temps.

M. Pagani prie les commissaires d'excuser ce malentendu. A sa connaissance, il n'en a pas parlé à la presse. Au contraire, il a remarqué que les séances plénières se font un devoir de discuter et de voter les propositions en priorité. Il est d'avis que la collaboration est bonne entre son département et la commission.

Un commissaire dit son étonnement qu'un quotidien local ait publié un article, le 1er mai 2009, rapportant le vote de la commission des travaux sur cet objet, quelques jours seulement après sa séance. Il s'agit pourtant d'une information confidentielle.

M. Pagani dit que lui-même a été mis devant le fait accompli. La présidente précise que c'est le procès-verbal qui est confidentiel. Mais faut-il vraiment que les votes restent sous embargo jusqu'à la publication du rapport?

Discussion et prise de position des partis

Les différents partis de la commission des travaux ont pris acte des rapports du Conseil administratif à l'appui des comptes 2008, ainsi que des réponses fournies lors des deux auditions consacrées à l'objet.

Séance de la commission des finances du 26 mai 2009
Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de Mme Isabelle Charollais, codirectrice, et de M. Claude-Alain Macherel, codirecteur

M. Pagani aimerait faire part à la commission des finances de ses doléances. Une proposition lui tient à coeur, celle de l'ouverture de crédits d'études qui a déjà été votée par la commission des finances mais que le département des constructions et de l'aménagement n'a toujours pas reçue. Or ils doivent disposer de ce feu vert pour commencer les opérations. D'autre part, il y a la proposition concernant le Musée Rath. Elle a été renvoyée à la commission des travaux, le magistrat a donc toujours ce dépassement de crédit sur les épaules. Il y a une troisième proposition qui ne concerne pas la commission des finances mais la commission du logement et qu'on attend pour commencer les travaux au petit porche de Mottattom. Ce sont des gens qui vivent dans des conditions peu acceptables. Il trouve ces retards un peu déplorables et il serait bon de trouver une solution.

Une commissaire affirme que cette dernière proposition est en passe d'être réglée à la commission du logement. Elle lui présente ses excuses.

La commissaire estime que ce serait une bonne chose que le degré d'urgence des propositions soit précisé lors du dépôt. Parce que, normalement, les commissaires ont trois mois pour rendre un rapport et ils font ce qu'ils peuvent. Si l'on dispose du degré d'urgence au préalable, cela permet au commissaire de refuser de prendre un rapport s'il sait qu'il ne pourra le rendre dans les délais demandés.

M. Pagani met en avant le fait que les propositions de son département, ce sont des gens qui travaillent, c'est du travail pour les entreprises, ce ne sont pas des concepts. Il espère que le rapport concernant l'ouverture des crédits sera déposé en juin pour pouvoir lancer les études en septembre.

Un commissaire dit que c'est aussi une question d'autodiscipline. Si quelqu'un se propose comme rapporteur, alors qu'il a six rapports en retard, la commission des finances doit lui demander de rendre ces rapports avant de lui en confier un nouveau.

Un commissaire relève que la commission des finances vient de faire le tour des rapports pendants. Il pense que chacun fera son maximum pour rédiger ces rapports au plus vite.

M. Pagani répète qu'il aimerait bien que la proposition sur l'ouverture des crédits d'études soit traitée en juin. Il faudrait faire un rapport oral.

Un commissaire s'exprime en tant que chef de groupe. Il dit que ça passe de plus en plus mal au sein des groupes d'avoir des rapports qui viennent se greffer à l'ordre du jour à la dernière minute, parce qu'on a besoin d'en discuter en caucus.

Un commissaire demande si l'on peut avoir le numéro de la proposition dont on discute, afin de savoir qui est le rapporteur et que son chef de groupe puisse lui

remonter les bretelles. En revanche, il trouve qu'un rapport oral, ce serait un petit peu léger.

M. Pagani dit que c'est la proposition PR-652 qui a été votée le 25 février 2009 et dont le rapporteur est M. Deshusses.

Un commissaire relève que le Conseil municipal a reçu cette proposition au mois d'octobre. C'est dommage qu'on ne l'ait pas reçue en même temps que le budget, ce qui aurait permis qu'on traitât cette proposition en début d'année.

Une commissaire veut bien s'engager pour que les rapports qui arrivent avant la fin de la semaine soient inscrits de manière particulière à l'ordre du jour.

M. Pagani dit que cela l'arrangerait aussi pour la proposition concernant le Musée Rath.

Un commissaire dit qu'il est extrêmement désagréable de recevoir des objets supplémentaires, une fois l'ordre du jour reçu le jeudi. Il était très fâché de recevoir après coup la proposition de travaux de l'Alhambra et très content de voir la bonne réaction de M. Pagani lorsqu'il a été auditionné par la commission des pétitions sur l'Alhambra et qu'il a dit qu'il déposerait rapidement le projet des travaux. Le commissaire tenait à le remercier.

Un commissaire précise que le vote de la commission des finances concernant la proposition PR-652 avait été unanime. On peut donc faire un rapport oral et le département des constructions et de l'aménagement aura les crédits avant l'été. Il trouve, en revanche, que passer en force sur des objets comme le Musée Rath, ce ne serait pas très heureux. De toute façon, c'est le bureau du Conseil municipal qui décidera de mettre ou non ces objets à l'ordre du jour, mais il est vrai que ces ordres du jour à rallonge sont insupportables et que cela donne une image d'amateurisme.

Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2008

Le président cède la parole au rapporteur qui dit qu'un important travail a été fait à la commission des travaux. Les questions classiques sur les investissements ont été posées. Il y a eu d'autres questions liées à la méthode Stratus et à la mobilité. Les réponses apportées ont donné entière satisfaction à la commission des travaux.

Page 23

Un commissaire pose une question ayant trait aux investissements. On dit souvent que c'est le Conseil municipal qui entrave l'avancement des travaux. Il aimerait prendre connaissance des statistiques concernant le délai de traitement des objets par le Conseil municipal et celui de l'administration pour démarrer les travaux.

M. Pagani comprend deux questions. Pourquoi les investissements sont-ils passés de 77 millions à 66 millions ces deux dernières années? Et comment faire en sorte d'avoir des tableaux de bord qui permettent d'optimiser le pilotage?

Premièrement, il explique qu'il n'y pas eu de gros chantier, puisque le tram a été terminé il y a deux ans. On n'a pas de gros chantier qui fonde un socle d'investissement. Cette année, on va remonter à 120 millions (TCOB, Artamis). L'avantage, c'est que l'on est en phase avec la crise économique. Deuxièmement, il déclare qu'on ne va pas jouer à savoir si le Conseil municipal produit moins vite ou plus vite, il s'agit de faire en sorte qu'il y ait une continuité.

Dès le moment où un objet est inscrit dans le plan financier d'investissement, les propositions doivent avancer simultanément avec les autorisations de construire. On prend un risque global de 3% (propositions rejetées par le Conseil municipal). Ce qui fait que l'on peut commencer les travaux dès que le délai référendaire est expiré. On a fait des efforts considérables dans cette optique, même s'il y aura toujours des cas exceptionnels.

Une commissaire sait que les services consacrent du temps pour pouvoir donner un préavis communal à des projets qui se passent en ville de Genève, mais dont le mandataire n'est pas forcément la Ville. Est-ce qu'il y a des statistiques du nombre de préavis que donne le département et du nombre de fois où le Canton en tient compte?

M. Pagani répond qu'on a globalement 1500 à 1700 préavis à donner par an, mais il faudrait faire la statistique du nombre de fois où le Canton n'en tient pas compte. Cela enclenche la possibilité d'un recours de la part de la municipalité.

La commissaire demande s'il est laborieux de faire cette statistique.

Mme Charollais dit que ce n'est pas forcément laborieux. La question est de définir ce qu'on entend par préavis écarté. S'il s'agit de donner les statistiques portant sur des objections majeures, le travail est assez simple. S'il s'agit de recenser les objections mineures, c'est un travail qui est assez lourd et laborieux.

La commissaire aimerait les statistiques liées aux objections majeures sur les deux dernières années.

Mme Charollais écrit que, depuis l'élaboration de la base de données d'Urbasit, il est possible de suivre toutes les requêtes qui ont été préavisées par le Service d'urbanisme. Toutefois, il n'y a, pour l'instant, pas suffisamment de recul pour établir de véritables statistiques, dans la mesure où cette base de données n'est opérationnelle sur cet aspect que depuis 2006. Néanmoins, les données disponibles seront prochainement mises en forme et communiquées à la commission.

Page III-33

Une commissaire aimerait savoir si, à ce stade, l'intégration du Service de la mobilité dans un autre département a été une opération concluante. Elle pose cette question car elle a lu dans le rapport de la commission des travaux que ce service n'existait plus, ce qui est inexact. Elle trouve regrettable que ce soit libellé ainsi dans le rapport.

M. Pagani confirme que ce service a été intégré dans le Service de l'aménagement urbain, parce que le problème était que l'on n'arrivait pas à lui donner toute l'envergure nécessaire en raison de la politique du *personal stop*. Cette intégration a permis d'augmenter sa masse critique et de gérer les dossiers de manière plus transversale. Malheureusement, on a «perdu» M. Prina, qui était excellent et avec qui on a pu avancer d'une manière notable. On est aujourd'hui dans l'expectative de l'arrivée du prochain adjoint qui va le remplacer, même si le service fonctionne très bien du point de vue des projets et de la mobilité.

Page III-35

Une commissaire voulait exprimer sa grande satisfaction de voir qu'une des salles du Faubourg est désormais disponible pour l'organisation des concours d'architecture et l'exposition des projets. Elle félicite le magistrat et ses collaborateurs d'avoir obtenu cela.

Page III-36 – 3000 Relations externes

Un commissaire aimerait savoir pourquoi ils ont renoncé à l'objectif «Développer un nouveau site internet pour le département».

M. Macherel répond que c'est parce que le Conseil administratif a décidé de refondre complètement tout le site internet de la Ville à un échelon supérieur. Cela n'avait donc plus de sens de travailler à cela au niveau du département.

Un commissaire pose une question sur l'objectif «Intégrer une démarche de contrôle de gestion et de comptabilité analytique pour l'ensemble des services du département». Il voit que l'objectif est complètement atteint, mais il demande ce qui a été fait concrètement.

M. Macherel répond qu'on partait d'assez loin, puisqu'il y avait très peu de services qui pratiquaient le budget par missions et prestations. Avec le Contrôle de gestion, ils ont fait un très gros travail pour que tous les services soient en mesure de présenter le budget et les comptes par missions et prestations.

Le commissaire demande quand ils recevront les comptes par missions et prestations.

M. Macherel répond que les comptes par missions et prestations ne sont pas publiés et il trouve dommage qu'on ne puisse pas avoir une discussion portant sur les différences entre l'évaluation budgétaire qui avait été faite et le résultat comptable. C'est une directive de la Direction des services financiers.

Le commissaire le remercie de sa réponse, car il apprend ce soir qu'il y a une directive à ce sujet. Il reposera la question à Mme Salerno.

M. Macherel dit que c'est un gros travail qui est demandé aux services comptables et aux directions des services. Il trouve que la moindre des choses serait qu'on s'y intéresse, ce d'autant plus que, si les indicateurs sont pertinents, on peut faire évoluer le système. Soit on se donne la peine de faire le travail et on va jusqu'au

bout dans la discussion, soit on ne le fait pas, parce qu'on part du principe que la discussion sur le budget par nature suffit.

M. Pagani partage la position de son collaborateur.

Une commissaire pose une question sur le premier objectif (1000). Qu'est-ce qui fait que le degré de réalisation est estimé à moitié atteint?

M. Macherel répond que cela correspond à «peut mieux faire». Il estime avec Mme Charollais que, dans les instances de fonctionnement qu'on a mises en place, on peut toujours s'améliorer.

Une commissaire demande s'ils arrivent à dire, grosso modo, combien il reste de bouclements à effectuer.

M. Macherel relève qu'ils ont répondu à la question écrite QE-290 de M. Brandt en établissant la liste de l'ensemble des crédits qui faisaient l'objet d'un dépassement. On persécute les services de manière à rattraper le retard qu'il y a. C'est un objectif qu'ils se sont fixé. Il faut savoir que le département des constructions et de l'aménagement présente 80% des propositions de crédits inscrites au PFI et réceptionne 60% des interpellations du Conseil municipal. Il faut vraiment prendre un rythme qui permette d'atteindre les délais fixés par la loi sur l'administration des communes. On n'y est pas tout à fait, c'est pourquoi le degré de réalisation n'est que partiellement atteint.

La commissaire pose une question sur le dernier objectif, à savoir «Etablir un bilan et poursuivre les réflexions et les actions entamées avec les directions de service dans le but de comprendre et de diminuer l'absentéisme». Elle voit que cet objectif est totalement atteint. Aura-t-on une information par rapport à ce bilan?

M. Macherel explique que la direction établit en interne sa propre analyse des comptes et il a ajouté cette année deux analyses de type social, l'une concernant l'égalité hommes-femmes dans l'administration, l'autre liée aux absences non planifiées service par service, mais ce sont des documents que la commission des finances ne recevra pas. C'est une vision macro qui peut être approfondie. On ne peut pas publier ces chiffres, car cela toucherait à la sphère privée des personnes, mais ce sont des données appréciables pour la direction, car cela montre où il y a du travail à faire et on peut ensuite collaborer avec les responsables des services pour comprendre et trouver des solutions à cet absentéisme. Si on a considéré que cet objectif était complètement atteint, c'est parce que, aujourd'hui, on a accès à l'ensemble de ces chiffres et qu'on peut les faire parler.

La commissaire aimerait simplement savoir si tout ce travail est pertinent et a des effets sur l'absentéisme.

M. Macherel dit que c'est un travail long et minutieux. Il faudrait avoir plus de recul pour pouvoir répondre. L'objectif est clairement de faire diminuer l'absentéisme car, dans certains services, il y a des taux d'absence qui sont assez importants. Il peut comprendre la difficulté que peuvent avoir certaines directions de services à assurer les prestations.

Un commissaire constate que ce département est celui qui est le plus favorable au Contrôle de gestion (cf. gestion par objectifs), ce dont il les félicite. Il demande si l'année prochaine ils pourraient donner à la commission des finances des indicateurs, au lieu des objectifs qui ne donnent aucun moyen aux commissaires de mesurer le degré de réalisation.

M. Macherel dit que, prochainement, il y aura une présentation concernant l'OPBruit. Par voie de motion, le Conseil municipal a demandé à être régulièrement tenu informé de la situation. L'ordonnance fédérale donne un délai à 2018. Plutôt que de travailler projet par projet (type bottom-up), on a décidé de travailler par objectif avec une vision top-down. Il faut créer une batterie d'indicateurs. On a identifié la situation de chaque kilomètre par rapport à la valeur limite et on a traité cela en fonction de la hiérarchie du réseau routier (matrice à deux entrées). On a créé des indicateurs avec le nombre de personnes qui souffrent du bruit et le nombre de kilomètres concernés. Ensuite, on a développé un programme d'intervention pour chaque cellule de la matrice et on a fixé ces objectifs aux services concernés comme objectifs permanents jusqu'en 2018. Ils les présenteront, année après année, au Conseil municipal. La gestion par projet et par objectif, c'est quelque chose qui leur tient à coeur, parce que c'est une manière de fédérer l'ensemble des projets qui sont ceux du département et cela rend plus lisible leur politique.

Page III-37

Une commissaire trouve que la signalétique, en cas de travaux, est une très bonne idée, car cela permet de montrer de manière lapidaire ce qu'on est en train de faire au niveau de la Ville et plusieurs citoyens et citoyennes le relèvent. Sa question porte sur la conservation du patrimoine. Elle lit que le retard en matière de saisie des données va pouvoir être rattrapé. Est-ce que c'est déjà en cours? Est-ce qu'il y aura des fiches comme celles qui ont déjà été publiées et qu'on pourra consulter?

La réponse écrite de Mme Charollais est la suivante: «La base de donnée se présente sous la forme d'un programme accessible depuis Lotus Notes. Elle n'est installée que sur les postes du personnel de l'unité conservation du patrimoine architectural. Il n'y a pas de fiches à proprement parler, mais il est possible de faire des impressions des données consultées à l'écran. Il est prévu de mettre cet outil à la disposition des services intéressés. Puis, nous souhaitions discuter des perspectives visant à en ouvrir un accès plus large. Mais, au préalable, il faut que nous soyons en mesure d'assurer la mise à jour, ce qui n'est pas le cas en l'état, vu nos effectifs réduits.»

M. Pagani en profite pour dire qu'ils ont pris la décision de rendre les chantiers de la Ville plus identifiables, de les valoriser et de les mettre en scène, suite à un séminaire avec l'ensemble des cadres du département des constructions et de l'aménagement. Ils ont fait venir un urbaniste français qui a proposé ce concept plus lapidaire de la Ville. Et ça marche tellement bien que d'autres départements ont repris ce concept. De plus, avec M. Herzog, il est en train de mettre en place une exposition sur les chantiers de la Ville qui se déroulera au mois de juin dans la salle du Faubourg. C'est pour montrer aux contribuables dans quels chantiers passent leurs deniers.

Page III-38

Une commissaire demande si les tableaux de bord sur la production de logements en Ville sont disponibles sur internet ou ailleurs. Elle pose la même question concernant la cartographie des statistiques parkings. Par ailleurs, elle demande s'il y a des choses en ligne concernant «Mémocité» et si cela implique l'abandon du support papier (cf. classeur).

Mme Charollais ne sait pas ce qui est accessible à tous gratuitement, mais elle va se renseigner concernant les tableaux de bord (qui figurent dans le plan directeur communal) et la cartographie des statistiques parkings et répondra par écrit. Concernant la mise en ligne de «Mémocité», on ne l'a pas encore entamée vu la refonte générale du site internet de la Ville. Pour l'instant, on met à jour les informations brutes.

Une commissaire dit que ce n'est pas la peine de répondre concernant les tableaux de bord si ceux-ci figurent dans le plan directeur communal.

Page III-45 – Aménagement urbain et mobilité

Un commissaire relève que les zones 30 km/h de la rue Liotard, de la rue des Délices et de la rue de Saint-Jean sont tous des projets qui ont été lancés dans la dernière législature. Il veut savoir quelles nouvelles zones 30 km/h sont à l'étude et seront bientôt effectives.

M. Pagani dit qu'il y a une zone 30 km/h qui attend d'être installée à la Jonction. On est en train de mettre en place celle des Eaux-Vives. Il y a eu l'implantation d'une zone 30 km/h au Petit-Saconnex (en haut du parc Trembley). Il faut savoir qu'on poursuit la politique qui a été menée.

M. Macherel lui enverra la carte qui présente les zones déjà réalisées, celles qui doivent être améliorées et les zones actuellement à l'étude. Une proposition est en phase de rédaction.

Une commissaire relève qu'il est écrit qu'il y a eu des oppositions concernant l'aménagement de l'espace public de la place Longemalle. Lesquelles?

M. Pagani dit que, quand il est arrivé, ce dossier était complètement bloqué de la part de plusieurs commerçants de la place Longemalle, dont M. de Gorsky et M. Journe. Le magistrat les a rencontrés et, après un travail de longue haleine avec le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, on a pu faire en sorte que tous les points d'achoppement soient levés. On va présenter un crédit de réalisation sous peu.

Une commissaire comprend que les oppositions étaient fondées.

M. Pagani ne se prononcera pas là-dessus. Son objectif était de les lever et cela a été fait.

La commissaire demande quelles sont les quantités de mesures ponctuelles qui ont été prises pour améliorer les déplacements au quotidien.

M. Macherel dit que cela peut être des avancées de trottoirs, des sécurisations sur le chemin de l'école. «Ponctuelles» signifie à certains endroits.

Page III-47 – 4000 Mobilité

Un commissaire voit que tous les objectifs sont atteints. Il s'associe à la remarque d'un commissaire qui a dit qu'on n'a aucun moyen d'évaluer l'atteinte des objectifs en tant que commissaires aux finances.

M. Pagani dit qu'on ne va pas répéter la réponse faite par M. Macherel au commissaire.

Un commissaire aimerait savoir, pour chaque objectif, combien de projets ont été développés.

Mme Charollais dit que l'on peut fournir ces éléments. Le problème, c'est que les objectifs annuels n'ont pas beaucoup de sens pour le type de dossiers que traite le département, qui sont des projets de plus longue haleine. On peut dire combien de pistes cyclables on aura mises en service, mais l'objectif de poursuivre la mise en oeuvre d'un réseau, par exemple, exige plus de temps. Il y a un décalage complet entre le principe de se fixer des objectifs annuels et la matière que traite le département. Elle enverra cependant quelques indicateurs.

Le commissaire demande où ils en sont par rapport à la mise en oeuvre du réseau cyclable. Une pétition concernant le stationnement cycliste a été votée il y a de cela neuf mois par le Conseil municipal et, normalement, le département dispose de trois mois pour répondre à une pétition. Que se passe-t-il? Une réflexion profonde est-elle menée sur cette question?

M. Pagani préfère agir et trouver des solutions. Ils sont en train de mettre des épingles à vélos solides et indémontables un peu partout. C'est une priorité et donc on va répondre à cette pétition en temps voulu. Il préfère passer du temps à mettre en place ces structures plutôt que de répondre aux pétitions.

Le commissaire précise que la pétition faisait référence à des lieux de stationnement abrités et sécurisés.

M. Pagani répond qu'ils ont fait faire une étude sur l'ensemble des emplacements qui pourraient être utilisés pour installer des parkings à vélos abrités pour répondre aux demandes de la pétition. Mais on attend les autorisations de la Direction générale de la mobilité pour valider ces emplacements.

Page III-49

Un commissaire se souvient que, l'année dernière, dans le cadre du budget, le Conseil municipal avait reçu un rapport très instructif sur la politique énergétique. Ce rapport a-t-il été établi cette année?

M. Macherel répond affirmativement. Il est établi chaque année. Il l'enverra à la commission des finances.

Page III-50

Un commissaire ne comprend pas pourquoi, dans le cadre d'une analyse des postes, la plupart des dossiers de candidatures avaient été bloqués par la présidence du département. Est-ce une question budgétaire.

M. Pagani répond que c'est une question d'analyse, il ne voulait pas débloquer ces postes sans avoir la certitude que les personnes qui occupaient ces fonctions correspondaient au cahier des charges du poste. Une réforme du Service du génie civil a conduit à un organigramme. Les personnes ont été affectées à des postes et le magistrat voulait valider le fait que ce soit les bonnes personnes qui soient mises au bon endroit. Il trouvait un peu ridicule de les titulariser avant que ces postes n'aient été analysés. Aujourd'hui, cela a été réglé. L'analyse qui a été faite a montré que ces personnes occupaient des postes qui leur correspondaient.

Comptes budgétaires et financiers 2008

Une commissaire pose une question au rapporteur de la commission des travaux. Elle n'a pas bien compris quelque chose dans le premier paragraphe concernant les comptes budgétaires et financiers. Il est écrit qu'un commissaire pose une question portant sur les charges générales mentionnées à la page 73 ou à la page 5. Elle n'a pas compris à quoi se référait ce commissaire.

Le rapporteur explique que le commissaire a soi-disant constaté que les économies qui avaient été faites par le département s'étaient faites sur le dos du personnel.

La commissaire demande si cela fait référence à la page 5 ou à la page 73.

Le rapporteur dit que le commentaire figure à la page 73.

Un commissaire dit qu'il faut accorder aux mots le poids qu'ils méritent. On ne peut pas dire qu'on ait fait des économies sur le dos du personnel, simplement tous les montants à disposition n'ont pas été utilisés. On n'a pas baissé les salaires du personnel.

Le rapporteur dit qu'il n'a fait que rapporter la question du commissaire.

Page 30

Un commissaire imagine que toutes les explications relatives au groupe 312 sont dans le bilan.

M. Macherel confirme. Ils ont les explications et ils vont les fournir à la commission des finances.

Un commissaire constate de grosses économies sur le groupe 314. Il demande des explications.

M. Macherel relève qu'on parle de montants relativement modestes. Il suffit qu'un bâtiment passe d'un patrimoine à l'autre ou change de mode de gestion. Globalement, il y a 100 000 francs d'écart entre le budget et les comptes 2008 et 50 000 francs d'écart entre les comptes 2007 et les comptes 2008. Ce sont principalement des contrats d'entretien qui sont gérés par le Service de l'énergie (citernes, frais de ramonage, brûleurs à mazout et ventilation). Tout le reste est géré par le Service des bâtiments.

Page 73

Un commissaire lit l'explication de la page 81, liée au groupe 365, et il se demande quel est le rapport entre un remboursement et la diminution d'une cellule de subvention.

M. Macherel explique que le remboursement a été inscrit par la Comptabilité générale en déduction sur un compte de charges. C'est faux, mais c'est un choix de la Comptabilité générale.

Page 162

Une commissaire demande pourquoi Genève Roule n'a reçu que 197 000 francs alors que 300 000 francs étaient prévus au budget.

M. Pagani répond qu'ils ont retenu une tranche. Le magistrat est pour la rigueur financière, y compris pour les associations. On a signé une convention sur laquelle il était dit qu'on devait recevoir, en octobre-novembre, les budgets et, en janvier-février, les comptes. On n'a pas reçu les comptes en temps voulu et le Contrôle financier a dit dans un rapport que l'association avait thésaurisé 100 000 francs. Le magistrat a demandé des explications et ils ont dit que, vu que la Confédération allait supprimer sa subvention, il fallait un petit matelas pour absorber ce retrait. Ce n'était pas justifié du point de vue comptable et on n'a pas versé cette subvention dans sa totalité. Cette année, ils toucheront à nouveau 300 000 francs.

Cellule 2001000 – groupe 365 – Institutions privées

Une commissaire voit que zéro francs était prévu au budget pour la Promotion d'expositions, publications architecturales (Cantons) et, aux comptes, on a 16 625 francs. Elle demande quelques explications.

M. Macherel dit que c'est la même question qu'a posée un commissaire radical de la commission des finances. Cela a trait au remboursement pour la Fédération internationale pour l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement des territoires de la part du Canton.

Une commissaire pose la même question pour Europan Suisse. Il n'y avait rien au budget et il y a 5000 francs aux comptes.

M. Macherel explique que c'est passé du groupe 366 au groupe 365.

Page 183

Une commissaire dit que ce sont des prestations en nature, mais elle lit «chômeurs mis à disposition pour Genève Roule et pour l'Association pour la promotion industrielle». Elle n'arrive pas à comprendre de quoi il s'agit en réalité.

M. Macherel répondra par écrit.

La réponse écrite de M. Macherel est que ce montant correspond au salaire de quatre personnes engagées pour une durée déterminée par le département des finances et du logement sur le Fonds chômage et mis à la disposition de l'association Genève Roule.

Page 211

Un commissaire pose une question relative à l'aménagement de la volière du bois de la Bâtie. Il y a une dépense qui est largement supérieure au crédit voté.

M. Macherel dit que c'est un dépassement qui a été annoncé au Conseil municipal par M. Tornare. Le vétérinaire cantonal a demandé qu'on remplace le maillage de la volière avec des mailles plus petites, qui coûtaient beaucoup plus cher. C'est en lien avec la grippe aviaire.

Page 213

Un commissaire voit, à la troisième ligne, qu'il y a eu des dépenses nettes de moins 627 000 francs en 2008 et un solde au bilan négatif pour la rénovation de la villa Moynier.

Mme Charollais rappelle que ces travaux ont été en partie financés par la Confédération (pour moitié). Elle a tenu à verser sa part avant la fin de l'année 2008 pour des raisons comptables. Ce qui fait que le compte a été alimenté et tout n'a pas été dépensé.

Une commissaire observe qu'on n'a dépensé que 57 000 francs du crédit de 355 000 francs alloué à l'étude de rénovation de l'école de Saint-Jean. L'étude est-elle terminée?

Mme Charollais répond non. On attend les factures.

Page 215 – Aménagement du domaine privé Ville de Genève

Un commissaire observe concernant l'aménagement d'un parc sur la parcelle 2203, qu'il y a eu des dépenses nettes de 135 000 francs en 2008, pour un crédit voté en 1997. Et le crédit a été amorti en une fois en 2008. En principe, les amortissements ont lieu une année après les travaux. Que s'est-il passé?

M. Macherel explique que l'on a bouclé un certain nombre de vieux crédits qui n'avaient jamais été amortis. La Direction des finances a décidé de les amortir en une fois sur une année.

Un commissaire souligne que la dépense est inscrite en 2008.

M. Macherel répondra par écrit.

Un commissaire aimerait des explications concernant les dépenses nettes négatives liées à la réalisation d'un parc terrain d'aventures pour jeunes à la Queue-d'Arve.

Mme Charollais répondra par écrit.

Page 217 – Acquisition de terrains (droit de préemption sur la parcelle 816)

Un commissaire constate que le crédit de 900 000 francs a été voté en 2006 et qu'il n'y a eu que 10 000 francs de dépenses en 2008.

Mme Charollais explique qu'il s'agit d'un droit de préemption sur lequel l'offre de la Ville a été faite à un montant inférieur à celui proposé par l'acquéreur. Ce qui fait que le dossier est toujours en procédure devant la commission d'évaluation. La commission d'estimation va se prononcer sur la valeur d'acquisition, ce qui permettra la conclusion de la vente.

Page 231 – groupe 140

Un commissaire demande à quoi correspond l'augmentation de 1 million en 2008.

Mme Charollais répondra par écrit.

Groupe 145

Un commissaire observe une diminution de 50 000 francs du montant en 2008. Il demande si les forêts sont soumises à l'amortissement.

Mme Charollais écrit que le Service de la comptabilité générale précise que la différence de 57 470,02 francs est due aux amortissements 2008. Cette différence apparaîtra chaque année étant donné que le crédit relatif au patrimoine arborisé de la Ville (immo 2145000000) a été bouclé en 2005 et qu'il sera complètement amorti en 2011.

25 mai 2009

Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2008.

Rapport de Mme Maria Casares.

La commission s'est réunie le 23 avril 2009 sous la présidence de Mme Martine Sumi.

La rapporteuse tient à remercier vivement Mme Marta Wesolowska pour ses excellentes notes de séance.

Préambule

L'audition a été courte et synthétique et mes notes le seront également.

Séance du 23 avril 2009
Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, accompagné de ses collaborateurs et de ses collaboratrices

Le magistrat ne fait pas de commentaires généraux politiques sur les comptes 2008 et la présidente passe directement la parole aux commissaires pour leurs questions.

Une commissaire aimerait avoir des précisions, à la page 109, sur le point 1000 Social, concernant l'action sociale individuelle.

M. Tornare répond que les bénéficiaires des prestations municipales complémentaires doivent continuer à les recevoir, d'autant plus que les conseillers et les conseillères municipales, tous bords confondus, ne les ont pas remises en question en séance plénière. Pour le magistrat, un consensus se dégage et c'est pourquoi il faut les maintenir. Parallèlement, il travaille à des solutions alternatives, mais la question est de savoir comment et quelles sont les personnes à aider. Pour ce faire, il a demandé au professeur Flückiger de mener une recherche qui servira à formuler des propositions.

Un commissaire s'inquiète de la violence pendant la distribution des repas gratuits des structures comme la Plate-Forme contre l'exclusion ou le Caré.

Le magistrat répond que la situation économique et la montée de la violence peuvent aller de pair. Toutefois, on ne doit pas faire de généralisation dans ce domaine et préciser que certaines structures fonctionnent très bien et sans violence.

Des précisions sur la municipalisation des crèches et l'extension des services publics sont posées par une commissaire.

M. Kanaan, directeur du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, transmettra la réponse ultérieurement, sous forme écrite.

Une commissaire s'interroge sur la création d'un skate-park couvert puisque, dans un premier temps, il était prévu de construire une école aux Eaux-Vives et les travaux de ce projet sont annulés.

Le magistrat répond que, selon les projections du Service des ressources à l'enseignement et à l'apprentissage, une école n'était pas nécessaire.

M. Kaanan apporte des précisions: le projet de skate-park se fera en 2010 aux Pâquis. Un autre sera installé à Plainpalais et le skate-park couvert le sera à Vessy.

4 juin 2009

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2008.

Rapport de Mme Florence Kraft-Babel.

L'examen des comptes du département de la culture relatif à la proposition PR-690 a été étudié au cours des séances des 30 avril et 7 mai 2009, sous la présidence de Mme Anne Carron-Cescato. Les notes de séances ont été prises par Mme Marianne Cherbuliez, que nous remercions ici pour la précision de son travail.

Séance du 30 avril 2009
Audition de M. Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département de la culture, accompagné de Mme Martine Koelliker et M. Boris Drahusak, codirecteurs, Mme Virginie Keller, cheffe du Service aux artistes et acteurs culturels, MM Jean-François Rohrbasser, conseiller culturel-art scène au Service aux artistes et acteurs culturels, Gianni Dose, adjoint scientifique au département de la culture, et Nicolas Cominoli, conseiller scientifique au département de la culture

M. Mugny présente Mme Keller, laquelle est la nouvelle cheffe du Service aux artistes et acteurs culturels, qui remplace M. Rohrbasser dans ses fonctions. Ce dernier est toutefois présent ce soir, car il est responsable de l'année écoulée.

Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2008
Evaluation des objectifs 2008 par missions et prestations (section III, pages 55 et suivantes)

Page 55

Une commissaire remarque que, d'une manière générale, le document présenté n'aide pas toujours à évaluer et à comprendre comment est dépensé l'argent. Certaines phrases sont, selon elle, typiquement budgétaires. Elle cite le premier paragraphe de cette première page, qui est intéressant mais n'aide pas à prendre position sur les comptes. A l'inverse, le rapport sur le Musée d'ethnographie de Genève (MEG) est vraiment très bien fait: il permet de connaître le nombre de visiteurs, d'expositions, etc., et les commissaires ont ainsi les moyens de poser des questions et de pouvoir comprendre le lien entre les objectifs poursuivis et les chiffres.

M. Mugny répond qu'ils sont certainement perfectibles. Il admet qu'il est plus simple de parler de musées, de nombres d'entrées, d'expositions, etc., que des sans-papiers, par exemple, pour lesquels il y a aussi eu des dépenses qui doivent être signalées.

La même commissaire insiste en disant que certaines informations sont trop générales; elle souhaiterait plus de précisions chiffrées dans le rapport des missions accomplies.

Une commissaire demande si la création du fonds destiné à soutenir les projets pluridisciplinaires s'est réalisée en 2008 déjà, ou est prévue pour 2009.

M. Mugny répond que cela est prévu dans le budget 2009, à hauteur de 500 000 francs, mais qu'ils ont commencé à prélever de petites sommes sur les autres fonds, en 2008, pour répondre à des demandes qu'ils ne savaient pas trop cataloguer. Certaines réalisations ont ainsi été prises dans plusieurs budgets.

Page 56

Concernant la modernisation du fonctionnement du Grand Théâtre, une commissaire aimerait de la clarté. Elle souhaiterait une liste, à jour, des postes qui font partie du Grand Théâtre et qui ont été municipalisés, avec les coûts correspondants.

M. Mugny répond qu'ils pourront faire cela.

Au premier paragraphe de la page 56, une commissaire constate la mention d'un audit, réalisé au sein du Service administratif et technique. Elle aimerait obtenir des précisions sur le coût et sur les éléments concernés.

M. Mugny répond que le coût est de moins de 10 000 francs. Ils se sont, à un moment donné, demandé si l'ensemble des forces était bien réparti. En gros, il leur a été dit que les choses allaient bien et ils ont opéré quelques modifications. Il note que l'audit permet de vérifier qu'il y ait une adéquation et, éventuellement, de procéder à des changements, en cas de mauvaise répartition des postes.

La même commissaire relève que le «but est également d'obtenir un meilleur équilibre entre les contraintes liées aux horaires pratiqués dans le monde du spectacle et le cadre réglementaire de l'administration» et elle constate que cet élément est soulevé depuis cinq ans, quasiment à chaque budget. Elle aimerait savoir si cela est maintenant réalisé.

M. Drahusak précise qu'il convient ici de voir, en termes d'organisation, comment les choses peuvent se passer au mieux. Par exemple, concernant les indemnités de collation et de repas, il convient de voir comment les choses sont gérées et si elles sont justifiées. Il faut que l'organisation, au sein des salles, n'aboutisse pas à aller chercher des indemnités. Le but de l'audit était aussi de vérifier si la pratique était correcte, dans toutes les salles, et si ces situations, impliquant des indemnités, ont été évitées au maximum. Il signale encore que, dans le cadre de la négociation des nouveaux statuts entre la Ville de Genève et ses employés, la problématique des indemnités, en général, est discutée par les représentants de l'employeur et des employés.

Une commissaire aimerait en savoir plus sur les objectifs partiellement atteints, notamment en ce qui concerne la lutte contre l'absentéisme.

Elle constate, par ailleurs, que le projet de mise en place d'une coordination des manifestations de la Ville de Genève a été abandonné, faute d'accueil favorable de la part des personnes concernées.

M. Drahusak répond que, pour mettre en place un dispositif transversal en Ville de Genève, ils doivent sentir une certaine motivation générale, ce qui n'a pas été le cas en l'espèce.

Sur la problématique des absences non planifiées, il explique que la procédure a commencé dans le courant de la semaine.

M. Mugny souligne que le département de la culture est le seul département à se pencher sur cette question, depuis plusieurs années. Cette problématique n'est pas simple, car il faut donner envie à la personne. Ils essayent de comprendre les raisons de ses absences. M. Mugny ajoute que le département de la culture est le département pilote, en la matière.

M. Drahusak complète en disant que, compte tenu des dispositions légales et notamment de la cinquième révision de l'AI, le but qu'ils se sont fixé est de diminuer les absences de courte durée, soit celles entre 1 et 30 jours. L'idée est de travailler sur cet objectif, avec tous les cadres intermédiaires, en les formant pour que les choses se réalisent au niveau des équipes. Il indique que, lorsque la personne a été absente, il y a un entretien obligatoire dès qu'il y a une occurrence de quatre absences perlées sur douze mois. Il signale encore le fait que chaque responsable d'équipe doit discuter avec ses équipes pour leur expliquer comment les choses vont se passer.

Mme Keller revient sur la coordination des manifestations, pour indiquer que ce point n'est pas tout à fait abandonné. Elle explique que c'est la nouvelle cheffe du Service des promotions, Mme Lombard, qui tient le calendrier des manifestations et va le mettre en oeuvre, avec les autres départements. Il s'agit d'un outil interne à l'administration, dans lequel chacun pourra inscrire les manifestations qui auront lieu sur le domaine public, afin que tous soient au courant au sein de la Ville. Par contre, elle signale que le grand projet, consistant à créer un intraservice des manifestations, est actuellement mis entre parenthèses.

Une commissaire remarque qu'il y a eu la passation d'un demi-poste de coordinateur des manifestations. Elle se demande ce que couvre ce poste, puisque ce projet a été abandonné.

M. Drahusak répond qu'il s'agit d'autre chose, du conseiller culturel aux livres. Ce transfert a eu lieu pour une pure raison administrative. Il est aujourd'hui sur deux cahiers des charges, à 50% comme conseiller culturel, et il était responsable de manifestations. Il a une activité de plus en plus forte comme chef de projet, notamment sur le projet Rousseau, mais il n'était pas possible de le mettre en totalité au Service aux artistes et acteurs culturels, pour des questions administratives.

Page 57

Une commissaire se demande pourquoi ils ont abandonné l'idée de préparer un outil permettant d'évaluer les impacts financiers de chaque mission et de chaque prestation.

M. Drahusak répond que ce projet a été abandonné car, lorsque Mme Salerno est arrivée, son département a pris les choses en main, avec son équipe du Contrôle de gestion. Ainsi, il est abandonné au département de la culture, mais il n'est pas abandonné au département des finances et du logement.

Une commissaire constate que l'identification des indicateurs pertinents, pour évaluer l'impact de l'action culturelle du point de vue du développement durable, a été abandonnée en raison de la mise en oeuvre, par la Ville de Genève, des Engagements d'Aalborg et de la création d'indicateurs dans ce cadre.

Mme Koelliker indique qu'il s'agit d'un abandon temporaire. Il y aura effectivement 15 engagements phares, qui devraient être déterminés d'ici à la fin de la législature.

M. Mugny ajoute que le département a beaucoup investi là-dedans. Il cite l'exemple de l'intégration, dans les budgets des institutions subventionnées, du coût des fluides payés par le département. Ainsi, plus celles-ci arrivent à économiser sur les fluides, plus elles ont d'argent pour la création. Il relève aussi que le département de la culture est le seul département à avoir fait un travail sur l'accès des lieux publics aux handicapés.

Page 58

Une commissaire constate que la révision des conditions d'attribution des indemnités de nuisances pour horaires irréguliers n'est plus de la compétence du Service administratif et technique. Elle demande si c'est de la compétence du département ou si c'est passé à la Direction des ressources humaines.

M. Drahusak répond que tout est géré au niveau du Conseil administratif par rapport aux négociations du nouveau statut.

Une commissaire aimerait une explication claire sur la mission que représente la «mise en oeuvre du projet pilote intitulé: cohésion professionnelle et épanouissement personnel».

M. Drahusak indique que l'idée était de faire tourner ponctuellement les équipes, pour que les personnes qui ont des rôles particuliers et complémentaires comprennent les contraintes des uns et des autres, afin de faciliter et améliorer le travail de tous.

La même commissaire demande si la feuille de route établie va dans ce sens.

M. Drahusak indique que la feuille de route était liée au constat des auditeurs. Il donne l'exemple de la décision, au Service administratif et technique, de faire, une fois par an, un inventaire dans toutes les salles pour, notamment, vérifier le matériel.

Page 60

Une commissaire tient à féliciter le département pour la promotion qu'il fait de la culture, particulièrement concernant la carte 20 ans/20 francs, le Chéquier culturel et le cinéma pour les aînés.

M. Mugny attire l'attention des commissaires sur le fait que, actuellement, pour le Chéquier culturel, la Ville paie 85%, l'Etat 15% et que les communes ne paient rien. L'Etat voulait se retirer, alors la Ville lui a tout de suite dit que, si tel devait être le cas, elle ferait une carte de communiers, dont les habitants des autres communes ne bénéficieraient alors pas. Il pense qu'ils arrivent aux limites du budget et que se pose la question de la participation financière des communes. Il n'y a pas de raison que la Ville paie pour les autres communes.

Concernant la carte 20 ans/20 francs, une commissaire apprécie la manière dont cela est décrit dans le rapport, car ces chiffres précis aident à faire l'exercice de ce jour.

Une commissaire demande combien de manifestations ont été diffusées sur TV Léman bleu et TV8 Mont-Blanc et s'ils ont un partenariat avec les médias, TV Léman bleu notamment.

M. Drahusak répond qu'il y a eu une renégociation du contrat avec TV Léman bleu, lequel a aussi été proposé à TV8 Mont-Blanc. Il y a ainsi une alternance et cela permet de communiquer à l'agglomération.

Page 61

Concernant l'amélioration de la mise à disposition de l'information culturelle dans les lieux municipaux, une commissaire voit que, dans chaque lieu municipal, il y aurait suffisamment d'information culturelle. Elle souhaiterait savoir ce qu'il en est ailleurs, notamment s'il y a des choses qui sont faites dans les grands magasins, par exemple.

M. Mugny répond que, mis à part les petites affiches, il n'y a rien.

Une commissaire constate que l'établissement d'un premier bilan, pour le Chéquier culture, est un objectif qui a été abandonné. Elle souhaiterait en connaître la cause.

M. Mugny indique que cette évaluation a été différée, car il était trop tôt pour faire un vrai bilan.

M. Drahusak explique que le département de la culture n'avait pas assez d'argent pour mener les études sur la carte 20 ans/20 francs et le Chéquier culture en même temps. Ils ont décidé de commencer le travail par la carte 20 ans/20 francs. L'analyse du Chéquier culture se fera ultérieurement.

Mme Keller précise que le Chéquier culture est destiné à tous les habitants du canton, raison pour laquelle, pour en faire un bilan, il serait bon de le faire en commun avec les autres communes et de les faire participer à ce travail, sur le plan financier également.

Page 62

Une commissaire remercie le département pour la mise en ligne des conventions, ce qui en facilite grandement l'accès. Elle souhaiterait que les autres départements, qui font des conventions ou qui ont des subventions, en fassent de même.

Concernant la coopération avec la région transfrontalière pour certains projets, une commissaire aimerait en connaître le coût, savoir si le fait d'élargir à la région coûte ou rapporte.

M. Mugny répond que cela rapporte et coûte, mais que les sommes restent modestes.

Mme Keller indique que, à la fin des comptes, figure la liste de toutes les subventions distribuées, soit 420 000 francs sous «Echanges et tournées». Elle relève que cette somme ne suffit pas à couvrir tous les artistes genevois pour rayonner en dehors de Genève. Cette ligne concerne les demandes de tous les artistes genevois pour leurs tournées à l'étranger et tous les projets transfrontaliers. Elle explique que les projets sont toujours quadripartites et concernent l'Etat de Genève, la Ville de Genève, les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie. Il s'agit de montants fort modestes qui sont attribués à des projets ayant un vrai sens transfrontalier. Elle remarque que cela coûte aux collectivités, mais rapporte aux artistes, et elle ajoute que les projets démarrent souvent de Genève. Elle note encore que les projets menés avec les fonds européens sont intéressants car, pour une part de financement de la Suisse, l'Europe en met cinq. Elle cite l'exemple d'un projet pour lequel la Ville va engager trois fois 20 000 francs, auquel le Canton participe à hauteur égale, et pour lequel les fonds européens vont verser quelque 600 000 euros. Elle précise que l'accès à ces fonds n'est possible que s'il y a un partenariat avec la France.

Cette même commissaire demande encore s'il y a une clé de répartition fixe entre la Ville, le Canton et la région.

Mme Keller répond qu'il n'y a pas une règle prédéfinie, mais une coutume, quelque peu variable sur certains projets. L'idée est d'avoir, pour les quatre partenaires, les mêmes montants.

Elle ajoute que la Haute-Savoie vient de déclarer son intention de baisser de 10% ses engagements dans toutes les conventions quadripartites transfrontalières.

M. Rohrbasser ajoute que les principes du Comité régional franco-genevois (CRFG) sont qu'il faut un partenaire français et un partenaire suisse et que les subventions sont réparties à parts égales entre la Suisse et la France. La répartition entre le Canton et la Ville peut ainsi varier. Le Conseil du Léman et le CRFG travaillaient en commission plénière jusqu'à maintenant mais vont se scinder. Il précise que le Conseil du Léman dispose d'un budget, alors que le CRFG n'en a pas puisque ses fonds sont prélevés sur les budgets des différentes instances concernées. Ces deux instances vont se séparer et le Conseil du Léman souhaite se retirer de certains projets culturels, notamment celui de «Léman, livres à lire». Il trouve cela regrettable, car ce projet consistait à réaliser un corps de livres, édités en Suisse romande et en région Rhône-Alpes.

Page 63

Une commissaire aimerait savoir ce que signifie de revoir l'organisation des manifestations« La ville est à vous».

M. Mugny, répond que, pour «La ville est à vous», il faut trouver un équilibre entre le fait que les quartiers se mobilisent et les laisser les plus autonomes possibles. Ils ont besoin de la Voirie, de la police, etc. Le projet «Sagacité» consistait, entre autres, à aller de plus en plus loin sur la capacité des associations concernées de se prendre en charge.

Concernant l'Alhambra, une commissaire remarque qu'elle ne partage pas l'analyse faite par le département consistant à dire que la pétition demandant le maintien d'un café-restaurant a freiné la procédure de rénovation de l'Alhambra. Elle signale que le projet n'a pas changé depuis son établissement, en mars 2008.

M. Mugny rétorque qu'il y a eu des changements.

Page 67

Une commissaire a une question générale par rapport au Musée d'art et d'histoire (MAH) que les commissaires ont visité récemment. Elle a été très touchée par tout le domaine de la restauration et frappée par le peu de personnel qu'il y avait; pour la restauration de grandes oeuvres, par exemple, il n'y a qu'une personne à 80%. Avec les trésors que recèle le MAH, elle se demande s'il ne devrait pas y avoir une réflexion de fond, sur ce point.

M. Mugny répond que, selon l'audit, il devrait y avoir des relocations de ressources, mais il n'en parlera pas ce soir. Il indique que cela se fera dans les comptes de 2010, plutôt que dans ceux de 2009.

Elle demande où en est la réalisation du projet Jean Nouvel.

M. Mugny répond que la Fondation pour l'agrandissement du MAH, présidée par M. Gautier, a cherché des fonds, en a trouvé à hauteur de 12 à 15 millions et doit arriver à 20 millions. Une personne avait promis 40 millions à la Ville et, avec la crise, elle a certes maintenu sa promesse, mais a accepté de verser 20 millions tout de suite et 20 millions plus tard. Ainsi, ils ne sont pas dans les délais, mais il pense qu'il serait idiot de renoncer maintenant, alors que des sommes considérables ont déjà été trouvées. Selon l'accord convenu entre le Conseil municipal et le Conseil administratif, en étant par trop formaliste, on aurait pu renoncer au projet, mais cela aurait été dommage puisqu'ils ont déjà quelque 35 millions.

Page 69

Une commissaire comprend que le plan de réaménagement du Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie (MHE) semble être abandonné. Elle souhaite en savoir plus.

M. Mugny indique, en préambule, que les investissements et le fonctionnement sont deux choses à distinguer. Il explique que le MHE a été réintégré au MAH pour le

moment. Puisque le MAH est actuellement sécurisé, il peut accueillir des pièces de valeur.

Après le cambriolage du MHE, sa mise en conformité au niveau de la sécurité a été estimée à 11 millions, une somme trop importante pour que le projet se réalise. Ils ont donc eu l'idée de rapatrier le MHE et d'utiliser ce lieu pour autre chose, éventuellement pour accueillir le Musée de l'histoire des sciences. La Confédération apporterait sa part de financement à la remise en état de ces lieux, puisqu'elle aurait besoin du bâtiment actuel du Musée de l'histoire des sciences.

M. Drahusak indique que l'augmentation des charges d'investissement se justifie par des acquisitions, pour reconstituer une partie du stock volé; cela apparaît comme dépenses supplémentaires au département de la culture, même si elles sont prises sur les 10 millions reçus pour reconstituer ce stock volé.

Page 70

Une commissaire demande si le développement des relations avec l'industrie horlogère, en vue du soutien futur au MHE et à son financement, a été définitivement abandonné.

M. Mugny indique qu'ils ont tenté l'expérience et ont eu peu de réponses. M. Drahusak relève que cela aurait été en concurrence avec les recherches de fonds pour le projet Nouvel.

Page 71

Une commissaire salue la clarté de la présentation chiffrée.

Une autre commissaire demande si des dates sont prévues en ce qui concerne l'aboutissement du projet du Musée d'ethnographie de Genève (MEG).

Mme Koelliker répond que le projet sera déposé à la fin de l'été au Conseil administratif et à l'automne au Conseil municipal.

Page 73

Une commissaire constate que le MEG doit lutter contre les parasites. Elle aimerait en savoir plus.

Mme Koelliker explique que le phénomène des parasites est usuel pour tous les musées d'ethnographie. Elle note que, récemment, le MEG a redemandé la création d'une chambre d'anoxie, dans les dépôts des Ports-Francs. La question est complexe, car le Service des bâtiments n'est pas spécialisé dans ce domaine, raison pour laquelle c'est au MEG de trouver les spécialistes, qui pourront présenter un projet. Elle précise qu'elle n'a rien vu venir pour le moment.

Elle demande également si les publications sont subventionnées par des fonds privés.

M. Mugny répond que tel est le cas pour le MAH, mais qu'il ignore la réponse concernant le MEG.

Page 76

Une commissaire demande en quoi consiste la signalisation extérieure, s'agissant des bibliothèques municipales.

Mme Koelliker répond qu'il s'agit d'un projet, développé depuis deux ou trois ans. Le programme porte sur deux ans, car ces balises ne figurent sur aucun budget et qu'il faut ainsi prendre des fonds sur divers postes.

La même commissaire félicite le département pour la réorganisation, laquelle permet l'ouverture, entre midi et 14 h, de certaines bibliothèques. Quand aux bibliobus, elle demande s'ils sont toujours parqués aux Charmilles.

Mme Koelliker indique que les bibliobus sont toujours stationnés aux Charmilles.

M. Drahusak remarque que l'année 2009 sera une année intermédiaire. La Ville devrait pouvoir arriver à signer un vrai partenariat avec les communes. Il précise que l'Association des communes genevoises et les communes sont prêtes à payer la totalité de la prestation.

Page 77

Une commissaire aimerait en savoir plus sur le Service de la bibliothèque de la prison et sur la réorganisation du service à domicile.

M. Mugny explique que le service à domicile est destiné aux personnes qui ne peuvent pas se rendre à la bibliothèque.

M. Drahusak explique qu'ils ont été obligés de se réorganiser, pour la prison, en raison de nouvelles normes de sécurité. Il ajoute que la bibliothèque qui s'occupe de la prison est celle située à la zone industrielle de Châtelaine. Le choix y est identique que dans les autres bibliothèques.

Il admet qu'il y a un choix un peu plus léger à Champ-Dollon, mais il ajoute que, si les détenus veulent d'autres livres, ils peuvent les obtenir.

Une autre commissaire demande comment, d'une manière générale, le service à domicile est organisé.

M. Drahusak répond que les services sociaux informent les personnes qui pourraient être intéressées par ce service. De plus, il y a les sites internet des bibliothèques municipales.

Un commissaire demande si cette information figure aussi dans une brochure pour les aînés, distribuée par les services de M. Tornare.

M. Mugny répond par la négative.

Une commissaire demande, concernant le prêt des livres dans la prison, quel est le prix de cette prestation et qui la finance.

M. Drahusak donnera la réponse par écrit.

Une commissaire souhaite savoir pourquoi la mise à disposition de postes avec accès internet et à des ressources numériques spécifiques dans les sections jeunesse n'a pas été réalisée.

M. Drahusak explique, concernant la deuxième question, qu'ils ont constaté que le comportement des usagers, au niveau des bibliothèques municipales, avait changé et change. Il y a des personnes qui savent exactement ce qu'elles cherchent, mais il y en a d'autres qui restent deux ou trois heures, lisent les journaux, vont sur internet, font des recherches, etc., d'où la réalisation de documents par les collaborateurs leur permettant de surfer intelligemment sur internet, lors des recherches.

M. Mugny relève que, dans dix ans, l'ensemble des bibliothèques n'aura plus rien à voir avec celles de maintenant. Il va y avoir les livres électroniques, qui sont comme un vrai livre, il faudra voir comment les bibliothèques et discothèque vont agir face à cette évolution.

Page 78

Une commissaire relève les incivilités au sein des bibliothèques. Elle demande si les cours de gestion du stress et de l'agressivité sont toujours donnés au personnel des bibliothèques.

M. Mugny répond par l'affirmative, en précisant que la personne qui dispensait et dispense encore ces cours n'est désormais plus engagée en temporaire, mais en fixe. Il estime que ces cours sont une véritable réussite. Par contre, il note qu'il faut renouveler le processus sans cesse, puisque les jeunes sont toujours des nouveaux jeunes. Il a été constaté que le niveau de déprédations, ainsi que l'agressivité, l'inconfort du personnel et les dépôts de plaintes avait bien baissé.

M. Drahusak annonce que le personnel du MAH, lequel a souvent un public jeune, a eu une formation et qu'il en a été très satisfait.

Une commissaire demande pourquoi cette personne travaille aussi de nuit.

M. Mugny répond que les déprédations ont lieu lorsque les bibliothèques sont fermées, la nuit.

Elle demande s'il y a toujours des jeunes, qui sont employés.

M. Drahusak indique que tel est le cas et qu'il faut absolument que les jeunes soient du quartier.

Page 79

Une commissaire relève la description très vague de la Bibliothèque de Genève et avoue n'avoir pas bien compris quelles ont été les actions de l'année.

M. Mugny indique que, contrairement à ce que certains peuvent penser, les relations avec l'Université de Genève sont une chose très complexe. Les professeurs méprisent les gens des bibliothèques, qui ont parfois l'impression que lesdits professeurs planent dans des hautes sphères et devraient un peu revenir à la réalité. Il note que la Bibliothèque de Genève devrait être à l'Etat, car elle répond principalement aux besoins des historiens et des universitaires.

Page 80

Une commissaire s'étonne que, dans les services publics, ils envisagent d'étudier l'extension des heures d'ouverture du guichet de prêt entre 12 h et 14 h. Elle pensait que cela constituait déjà la règle.

M. Drahusak indique qu'il y a un réajustement, des réallocations de ressources, en fonction des postes qui se libèrent.

Suivi des coûts des grandes manifestations (section IV) et annexes (section V)

Section IV, page 3

Plusieurs commissaires se disent satisfaits de ce que le département de la culture suive les coûts. Ils trouvent important d'avoir la valeur réelle des manifestations, avec leurs coûts induits, soit les coûts indirects.

Mme Keller indique, concernant la section V, page 14, que le détail des projets transfrontaliers y figure.

Section V, page 10

Un commissaire demande ce qu'est la subvention ponctuelle au KAB, pour 490 francs.

M. Mugny répond que ce sont les Chéquiers culture, soit 40 chéquiers à 10 francs.

Page 19

Une commissaire demande, concernant les bourses aux jeunes artistes, si c'est bien le département de la culture qui donne l'argent et le Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève qui les gère.

Mme Koelliker indique que ce sont les bourses à la création, qui sont sur le SAAC.

M. Rohrbasser constate que ces bourses font partie du budget du SAAC.

En page 166 des pages jaunes, il y a une ligne «Bourses pour jeunes artistes» qui se retrouve dans les natures 365 et 366 et c'est autre chose.

Mme Koelliker ajoute que, une fois par an, les conseillers culturels examinent les candidatures.

M. Rohrbasser précise que les jeunes artistes ne sont pas forcément jeunes en âge, mais souvent des personnes pas habituées aux bourses.

Une commissaire demande si ce qui figure dans les pages jaunes est en plus des 114 000 francs.

Il lui est répondu qu'il s'agit de la même somme.

M. Drahusak procède ensuite à une présentation du document «Comptes budgétaires et financiers 2008», lequel reprend les chiffres clés du document relatif aux comptes 2008. Il signale un dépassement de 716 000 francs sur la totalité du département, expliqué par le crédit supplémentaire pour le cinéma voté par le Conseil municipal. Il y a eu 2 millions de recettes supplémentaires, soit un écart de +0,75%.

Les compétents concernent de l'argent qui n'est pas géré par le département de la culture mais, notamment, par la Direction des ressources humaines. Les hors compétents concernent le département.

M. Drahusak indique que sur le groupe 301, à la Direction du département de la culture, la différence est due notamment à des transferts de postes en cours d'année.

M. Drahusak indique que l'écart de plus de 1 million de francs, concernant les subventions au SAAC, est lié au crédit voté par le Conseil municipal pour le cinéma.

Comptes budgétaires et financiers 2008
Comptes par cellule votée et groupe de comptes (pages 85 et suivantes)

Page 87

Une commissaire constate qu'il y a 2 millions de plus dépensés à la culture, en général, entre les comptes 2007 et 2008.

M. Mugny répond que le total des charges inclut les mécanismes salariaux, sur lesquels ils n'ont aucune influence. Il note que la masse salariale représente plus de 50% des charges du département.

Une autre commissaire ajoute que cette différence entre les comptes 2007 et les comptes 2008 ne concerne pas que les mécanismes salariaux, mais aussi le million de subventions versé pour le cinéma.

Cellule 30010000 Direction de la culture – poste 301

Elle constate qu'il y a une augmentation de 2,5 postes à la Direction de la culture qui provient des transformations des 2,5 postes évoqués précédemment. Elle note que la diminution correspondante devrait se trouver dans les services correspondants.

M. Drahusak pourra donner le détail de ce poste.

Cellule 3001000 Direction de la culture – poste 310

Une commissaire se dit satisfaite des économies de la Ville sur les postes 310.

Cellule 3001000 Direction de la culture – poste 318

Une commissaire a vu qu'une partie des honoraires était liée à l'audit du MAH et aimerait savoir sur quels comptes et quelle année sera porté le solde.

M. Drahusak répond que ce sera sur l'année en cours, soit dans les comptes 2009.

Cellule 3101000 Art et culture administration Service administratif et technique – poste 301

Une commissaire constate une diminution de celui-ci depuis deux ans. Elle se rappelle que, l'an dernier, il y a eu un transfert de poste.

M. Dose indique qu'il s'agit de son poste, qui a été transféré en 2008.

Cellule 3101000 Art et culture administration Service administratif et technique – poste 334

Une commissaire demande ce que sont ces pertes sur débiteurs.

M. Dose répond que c'est une provision sur débiteur, de la taxe professionnelle, qui n'a pas été payée. Cela ne se budgète pas. Il y a une clé de répartition entre les différents départements.

Cellule 3101100 Scènes culturelles – poste 314

Une commissaire remarque un dépassement assez important des charges, un phénomène qui se retrouve régulièrement, notamment aussi au poste 315.

Mme Koelliker explique que, dans le budget, le Service des bâtiments fait une répartition approximative. Les chiffres, dans le projet de budget, ne sont donc pas toujours très précis et la différence constatée ici vient de ce qu'il a réellement réalisé durant l'année, et qui a été imputé. Elle note que les corniches sont tombées au MAH, ce qui a engendré des travaux importants.

La même commissaire se demande si l'entretien du patrimoine de la Ville est suffisant et si les travaux à faire ne sont pas régulièrement sous-estimés.

Mme Koelliker reconnaît que ce n'est pas une situation nouvelle, qu'il y a eu des réajustements, mais que ceux-ci ne sont pas encore suffisants. Elle relève toutefois qu'il ne sera jamais possible d'arriver à une situation dans laquelle le budget égalerait les comptes, car il y a toujours des imprévus; il y aura donc toujours des variations sur les postes 314.

M. Drahusak indique que les travaux ne sont pas sous-budgétés. Il y a une enveloppe pour les travaux, laquelle est ensuite répartie sur les différents départements.

Mme Keller ajoute qu'il faudrait regarder l'analyse totale du Service des bâtiments, qui se trouve en page 22 et qui dépasse de 400 000 francs le budget sur la totalité de la Ville de Genève.

Une commissaire a demandé en commission des finances à quel moment les compétents sont auditionnés. Il lui a été répondu que cela se fait lorsque M. Pagani est auditionné. Elle constate que, tout au long de ces comptes, il y a des variations sur les postes 312 et 314 qui concernent les compétents. Elle a ainsi pris le budget à 6 positions pour tenter de comprendre. Elle s'étonne que les contrats, gérés par le Service des bâtiments et non par la Gérance immobilière municipale accusent une augmentation de 380 000 francs. Elle relève simplement le fait qu'une économie d'un million est annoncée par Mme Salerno, mais que ces économies ne suivent pas au niveau du Service des bâtiments en matière de service de conciergerie.

Un commissaire demande s'ils ont des informations concernant le fonds de prévoyance en faveur du personnel subventionné par la Ville, la Fondation de prévoyance en faveur du personnel d'institutions subventionnées par la Ville de Genève (FOP). Il demande cela car, à la culture, il y a une grande partie des subventions. SI la caisse de pension fonctionne mal, c'est sur ces subventions que cela va se répercuter à la hausse.

Mme Koelliker pense qu'il faudrait auditionner M. Krebs, sur ce point.

Mme Keller explique qu'elle siège à la Fondation d'art dramatique et qu'ils ont eu de grandes discussions autour de la FOP. Le problème des caisses de pensions est important, donc il faudrait auditionner M. Krebs.

M. Mugny indique qu'ils n'ont pas de responsabilité juridique vis-à-vis de la FOP. Le débat est fédéral. Ils demanderont des informations et les fourniront aux commissaires.

M. Rohrbasser relève que le mieux serait que les commissaires interrogent le département des finances et du logement.

Cellule 3106000 Administration du service SAAC – poste 318

Une commissaire demande pourquoi il y a une diminution de 104 000 francs.

M. Dose répond que la ligne des cachets ainsi que celle des prestations pour services divers ont été moins utilisées. Il n'a pas le détail.

Cellule 3106130 Fête de la musique, sur les chiffres généraux

Une commissaire est étonnée par l'écart des charges, ainsi que des revenus.

M. Dose indique que les 270 000 francs s'expliquent par le fait qu'une personne est imputée à 100% sur la Fête de la musique, alors qu'elle travaille à mi-temps pour la Fête de la Musique et à mi-temps pour le SAAC; cela fait 60 000 francs de moins. De plus, il y a un nouveau tarif au niveau du domaine public, soit pour les imputations internes. L'écart de 104 000 francs, sous le poste 392, provient du fait que le tarif, pour le domaine public, est passé de 10 à 45 francs le mètre carré. Cela n'est qu'un jeu d'écritures, le dépassement réel étant de 20 000 francs et est dû à des temporaires. Il indique que les revenus sont liés aux partenariats.

Cellule 3106610 Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève

Une commissaire rappelle la problématique générale d'imputer les subventions au Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC), ce qui la gène et lui donne l'impression que toutes les subventions concernant à l'art contemporain, sont attribuées au FMAC.

Mme Koelliker admet qu'il faudra changer cela.

Cellule 3106610 Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève – poste 318

Une commissaire a lu l'explication qui mentionne une réduction momentanée des accrochages d'œuvres dans les locaux de l'administration. Elle demande si une réflexion a été menée.

M. Drahusak répond qu'il y avait la problématique, pour certaines oeuvres, dans les bureaux déterminés de les rapatrier et de les garder un moment pour ne pas les abîmer.

Mme Koelliker ajoute qu'il s'agit de la collection de dessins, lesquels avaient été prêtés durant plusieurs années. Il est mauvais de les exposer à trop de lumière, raison pour laquelle il fallait les remettre au dépôt durant un moment.

Mme Keller note que, suite au constat de plusieurs oeuvres abîmées, il y a eu un moratoire d'un an pour réfléchir à la façon de pouvoir les mettre dans l'administration tout en les protégeant.

Cellule 3106610 Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève – poste 312

Une commissaire demande pourquoi il y a un tel écart sur ce poste.

Mme Koelliker répond qu'il y a toujours une erreur dans ces imputations avec le Bâtiment d'art contemporain (BAC). Elle précise que cette somme concerne le BAC, pas le FMAC.

Cellule 3201000 Conservatoire et Jardin botaniques – poste 436

Une commissaire aimerait en savoir plus sur ce dédommagement de tiers.

M. Dose indique que cela concerne les remboursements de pertes sur salaire accident essentiellement. Cela n'a pas été budgétisé, car les montants sont imprévisibles.

Cellule 3201000 Conservatoire et Jardin botaniques

Une commissaire relève une passation d'écritures du poste 351 (dédommagement à des collectivités publiques) au poste 318. Cela l'étonne, car le dédommagement à des collectivités publiques concernait des frais relatifs au traitement des résidus, à Châtillon. Il ne s'agit ainsi pas, selon elle, d'honoraires et prestations de service. Au poste 386 elle a lu, dans l'explication, qu'il y avait une mise en réserve du non-dépensé.

Elle demande s'il est possible, pour un service, de faire une mise en réserve des non-dépensés.

M. Drahusak répond que cette pratique est acceptée. Selon les années, il y a une autorisation à la bibliothèque de pouvoir provisionner sur deux ans et, la deuxième année, d'avoir la possibilité d'acheter un livre lié à la botanique. Cela est accepté par tous les services de tutelles.

M. Dose indique que les provisions sont alimentées par un compte de bilan.

La commissaire comprend alors que cela veut dire que ces 40 000 francs pourront être utilisés en 2009, s'il y a une opportunité.

Cellule 3202000 Direction du Musée d'art et d'histoire

Une commissaire constate que certains postes n'ont rien au budget et aimerait en connaître la raison.

Mme Keller indique que cela concerne les gratuités, lesquelles sont difficiles à budgéter.

Cellule 3202000 Direction du Musée d'art et d'histoire – poste 334

De quoi s'agit-il?

M. Drahusak ne le sait pas, mais répondra par écrit.

Cellule 3202020 Cabinet des estampes

Une commissaire constate une diminution des charges, comme il en va pour le Musée de l'Ariana, la Maison Tavel ou d'autres. Elle en demande la raison.

M. Drahusak répond que cela provient du fait qu'il y a une diminution sur le traitement du personnel, par exemple sur un poste à repourvoir lorsque cette démarche ne s'est pas faite tout de suite. Il y a également des expositions qui coûtent moins cher de par des assurances et des transports moindres ou des projets qui ne se réalisent pas.

Cellule 3202020 Cabinet des estampes – poste 313

Elle lit, dans l'explication, qu'il y a eu des achats de nouveaux cadres, car les anciens n'étaient pas conformes aux exigences de conservation. Elle demande alors pourquoi avoir attendu si longtemps pour que le conservateur se rende compte de cela.

M. Mugny note que les critères ont changé pour la préservation des pièces et que les nouvelles normes engendrent des achats onéreux. Il indique que, par le passé, il n'y avait même pas de sécurité contre le vol, laquelle coûte cher.

Cellule 3202030 Centre d'iconographie

Une commissaire constate des diminutions substantielles, au niveau des postes 301, 303 et 304.

M. Drahusak rappelle qu'il a été décidé de passer le Centre d'iconographie du MAH à la Bibliothèque de Genève. Le budget ayant été voté sur le centre de coûts MAH, cela est resté ainsi mais a entraîné des transferts de personnel; celui du centre qui était rattaché au MAH a été transféré à la Bibliothèque de Genève.

Elle demande s'il en ira de même pour la Maison Tavel.

M. Mugny répond que tel ne sera pour le moment.

Cellule 3204020 Nuit de la science – poste 316

Une commissaire constate une augmentation de la location du matériel de fête. Elle demande si le matériel est loué à la Ville.

M. Dose répond qu'il s'agit réellement de locations et que la contrepartie figure en recettes, sous poste 469 Subventions accordées (pages 162 et suivantes).

Un commissaire a une remarque d'ordre général, par rapport aux écarts entre le budget et les comptes. Il est gêné de faire le calcul de cette manière. Il pense qu'il devrait l'être entre les comptes pour avoir du sens.

M. Mugny indique que celui-ci a raison, concernant les institutions pour lesquelles les chiffres sont constants, mais il ajoute que cela n'est plus juste si, politiquement, le Conseil municipal a choisi de mettre plus au budget 2009, par exemple pour le cinéma. Il ajoute toutefois que, pour les arts et la culture, il n'y a pas vraiment d'écart dans le budget, car le département dépense ce qu'il a. Les écarts seront dans les fonctionnements des institutions qui dépenseront un peu plus ou un peu moins.

M. Drahusak souligne qu'il est souhaité que les services publics bougent et soient dynamiques, donc il est logique qu'il y ait aussi certaines variations. Idéalement, il faudrait faire un travail hyperdétaillé sur les comptes et simplement voter des enveloppes pour le budget.

Une commissaire demande s'ils ont des assurances pertes de gain maladie.

M. Mugny répond que tel n'est pas le cas; ils sont en auto-assurance.

M. Drahusak ajoute qu'il y a actuellement les réflexions liées au taux d'absences non planifiées. Si le taux est élevé, les primes d'assurances le seront aussi.

Un commissaire indique que la masse salariale est un bon exemple de mauvaise comparaison entre le budget et les comptes.

M. Rohrbasser remarque que, si une comparaison est faite de comptes à comptes, il est possible de voir les modifications telles qu'elles ont été approuvées par le Conseil municipal. Il s'agit de modifications de politiques budgétaires. Par contre, une comparaison des comptes au budget permet de contrôler l'application du budget, par l'administration.

Une commissaire pense que, pour pouvoir voter sur le prochain budget, il faudrait avoir les deux comparaisons.

Une autre commissaire remarque qu'il serait difficile de comparer des comptes ou de se référer aux budgets des années antérieures et que, lorsqu'ils votent le budget, en décembre, ils donnent des orientations politiques.

Cellule 30010000 Direction de la culture – poste 365 – Compagnie de 1602

Une commissaire aimerait savoir à quoi correspond cette dépense.

M. Mugny répond que cela concerne les locaux de l'Etat, non ceux de la Ville, et que la subvention n'a pas été versée en 2008.

Cellule 310600 Administration du service SAAC – poste 366 – bourses médiateurs culturels

Une commissaire constate que ces bourses ont été supprimées.

M. Drahusak répond qu'elles n'ont pas été supprimées, mais transférées au FMAC et au SAAC, car elles sont pour la médiation culturelle en art contemporain.

Détail des subventions relatives à des prestations en nature (pages 183 et suivantes)

Cellule 3101100 Scènes culturelles – groupe 365 – Studios Halle de l'Ile

Une commissaire demande s'ils en connaissent le taux d'occupation.

Mme Koelliker répond qu'elle peut leur fournir la liste et précise que ces lieux sont très occupés.

Cellule 310600 Administration du service SAAC – poste 365 – Académie de musique

Une commissaire demande si cette subvention est annulée.

Mme Koelliker indique qu'il s'agit de locaux attribués par le Service des écoles et institutions pour l'enfance. Elle imagine qu'ils ont dû résilier une convention, mais n'a pas plus d'informations.

Cellule 310600 Administration du service SAAC – poste 365 – Salle communale de Plainpalais – autres bénéficiaires

Une commissaire s'étonne de voir ce poste au département de la culture, alors qu'il devrait être à la Gérance immobilière municipale (GIM).

M. Mugny rappelle l'accord, passé avec la GIM, selon lequel ils ont droit à l'usage de la salle communale de Plainpalais durant 100 jours par an.

Cellule 310600 Administration du service SAAC – poste 365 – Théâtre en Cavale

Une commissaire constate une diminution de 32 000 francs et souhaite en connaître la cause.

Mme Koelliker répond que la GIM calcule les jours réels sur une année et qu'il y a des variations d'une année à l'autre, d'où l'écart par rapport au budget.

Détail des investissements (pages 210 et suivantes)

Chapitre culture et loisirs, fresque Hans Emi

Une commissaire demande si cela ne devrait pas figurer dans le département de M. Pagani.

M. Mugny relève que c'est mis sous «culture et loisirs» mais que le département de la culture ne sort pas un sou. Cela suit simplement la classification fédérale.

Fonds spéciaux (page 242)

La même commissaire demande s'il serait possible d'avoir une liste des fonds spéciaux ayant trait au département.

Personnel occupé par l'administration municipale (page 265 et suivantes)

Une autre commissaire demande s'il y a bien quatre postes de plus au MAH.

M. Mugny répond que toutes les explications relatives aux mouvements de postes figurent en page 272: Transferts de postes en 2008

M. Drahusak indique qu'il y a des passages de postes en raison de réorganisations ou parfois aussi parce qu'il y a des problèmes de gestion du personnel. Il explique tous les transferts de postes.

La présidente ouvre la discussion.

Une représentante des Verts ne trouve pas normal que les commissions spécialisées ne puissent pas voter sur ces comptes. Elle ne comprend pas pourquoi, dans la procédure sur l'examen des comptes, le bureau a pris ce genre de décisions. Elle propose ainsi de ne pas tenir compte de cette remarque et que cette commission décide si elle vote ou pas ces comptes.

Un représentant démocrate-chrétien est contre tous les doublons. Il pense qu'un examen en commission des arts et de la culture, puis en commission des finances, est un exercice absurde. Il se demande s'il ne faudrait pas, tout simplement, partir du principe que les comptes relatifs aux arts et à la culture viennent à la commission des arts et de la culture et qu'elle les vote, sans que cela retourne dans une autre commission, qui fait le même travail. Il trouve que c'est une déperdition d'énergie extraordinaire. Il relève que les commissaires finissent par ne plus vraiment travailler sur les objets importants et qu'ils étouffent sous des procédures que le Conseil municipal a lui-même suscitées.

Une représentante libérale rappelle que c'était M. Froidevaux qui avait eu l'initiative, avec l'aval de la commission des finances, de renvoyer les comptes aux commissions spécialisées. Elle trouve intéressant de voir comment la politique est appliquée et ajoute que, ce soir, elle a beaucoup appris et que, au moment des propositions de budgets, elle sera certainement plus à l'aise. Quant à savoir s'il convient de donner un préavis ou un vote, c'est à voir. Elle conclut qu'elle trouve utile de poursuivre cet exercice.

Une commissaire socialiste est d'avis que, s'ils votent sur le budget, il est logique qu'ils votent également sur les comptes pour pouvoir donner un signe politique. Elle croit que l'examen des comptes dans les commissions spécialisées est une bonne chose pour voir comment l'application du budget a été faite. Elle pense que la commission des arts et de la culture doit voter ces comptes. Elle suggère d'y procéder lors de la prochaine séance pour avoir tous les documents demandés ce soir en main.

Une représentante des Verts indique qu'il lui est égal de voter ce soir ou la prochaine fois. Elle annonce que les Verts voteront ces comptes du département de la culture. Ils apprécient le résumé qui est apporté. Ils savent ainsi les grandes masses du département et les informations principales alors que, dans les autres départements, il faut aller chercher ces informations. Elle remarque que les commissaires ne font pas une analyse comptable des comptes, mais une analyse politique de la manière dont a été dépensé l'argent voté au précédent budget. En analysant bien les comptes, elle pense que le budget de l'an suivant peut être très vite étudié. Elle ajoute que, si la commission des arts et de la culture fait bien son travail d'analyse, la

commission des finances y passe très vite et ne pose que les questions qui n'ont pas encore été soulevées. Elle conclut que, au final, ce sont 80 conseillers municipaux qui vont approuver ou non les comptes.

Séance du 7 mai 2009

La présidente pose formellement la question de savoir si la commission veut ou non voter ces rapports.

Un commissaire démocrate-chrétien constate que, sauf en commission des finances, les commissaires prennent seulement acte des comptes, raison pour laquelle il ne votera pas ces comptes.

Pour les Verts et les socialistes, les commissaires n'ont pas juste à prendre acte de ces comptes, puisqu'ils les ont travaillés. Elle suggère de les voter, comme ils votent le budget.

Un commissaire socialiste tient ici à remercier le département de la culture et le magistrat pour la clarté de la présentation et indique que les socialistes accepteront ces comptes.

Un représentant démocrate-chrétien indique que ce ne sont pas les Verts ni les socialistes qui décident de la procédure. Si les commissaires veulent changer la procédure, ils devront le dire clairement et en faire la demande au bureau.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre remarque que, selon la loi sur l'administration des communes, c'est la commission des finances qui préavise, à l'attention du Conseil municipal, le vote du budget et le rapport des comptes. Le bureau a ainsi suivi la loi. Au niveau de la prise de position, il indique que son groupe va s'abstenir sur ces comptes, comme ils n'ont pas voté le budget. Il observe qu'il a apprécié la manière de présenter les comptes du département de la culture et la façon dont M. Mugny fait le ménage, en dehors des comptes. Il ajoute que ce magistrat, contrairement à son prédécesseur ou à d'autres conseillers administratifs, prend des décisions.

La présidente, suivant l'avis d'une majorité, suggère de voter les comptes.

Mis aux voix, les comptes 2008 du département de la culture sont approuvés par 7 oui (1 AGT, 3 S, 3 Ve) et 6 abstentions (1 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC).

L'annexe «Rapport d'enquête: Evaluation du programme 20 ans/20 francs» est consultable sur IntraCM/Annexes aux propositions et rapports

VILLE DE GENÈVE

Comptes 2008

Réponses du département de la culture aux questions posées par la Commission des arts et de la culture de la Ville de Genève (Carts) le 30 avril 2009

Question 1
Donner le coût des municipalisations réalisées au Grand Théâtre.

Réponse:
Le coût des municipalisation 2008 (6 postes) et 2009 (3 postes) figure en annexe, voir les tableaux calculés par la direction des ressources humaines de la Ville. Le coût des 4 postes qui seront municipalisés le 1er janvier 2010 n'est pas encore calculé, la Fondation du Grand Théâtre vient d'envoyer sa demande au Conseil administratif et les dossiers des 4 personnes considérées viennent d'être remis par le Grand Théâtre à la Ville de Genève.

Question 2
Remettre l'étude sur la carte 20 ans/20 francs.

Réponse:
Voir le rapport remis par le service de la promotion culturelle en annexe.

Question 3
Quel est le coût des prestations fournies par les Bibliothèques municipales à la prison ?

Réponse:
Voir le décompte établi par les Bibliothèques municipales remis en annexe.

L'augmentation des coûts est due à l'augmentation du salaire de la bibliothécaire responsable suite à une réévaluation de fonction en 2006, puis à une promotion en 2008.

Question 3bis
Comment est diffusée l'information concernant la prestation *Service à domicile* des Bibliothèques municipales?

Réponse:
L'information concernant la prestation *Service à domicile* est diffusée auprès des Unités d'action sociale et de tous les autres lieux d'activités sociales comme par exemple les établissements médico-sociaux en Ville de Genève.

Question 4
Service administratif et technique, page 88 des comptes, donner les détails de la cellule 334.

Réponse:
Concerne les mauvais payeurs (factures impayées) en rapport essentiellement à la location des salles gérées par le service administratif et technique (Victoria Hall, Casino Théâtre, Alhambra).

Question 5
Musées d'art et d'histoire, page 96 des comptes, donner les détails de la cellule 334.

Réponse:
Concerne une société en quasi faillite (variation de provision) et une autre société dont la prestation n'a pas encore été honorée (provision)

Question 6
Studios des Halles de l'Ile, donner la liste des occupants en 2008.

Réponse:
Voir la liste fournie par le service administratif et technique en annexe.

Question 7
Indiquer, dans la liste des fonds spéciaux, les fonds dont l'affectation est culturelle.

Réponse:

Ci-dessous, la liste des fonds spéciaux pour le département de la culture (destination connue) :

Berthoud
Bibliothèque de Genève Dons/Legs
Brunswick
Champod
De Candolle
Diday
Diodatti Plantamour
Galland Coll.art.
Galland Dév. art musical
Johnson
Lancoux
Mendelssohn
Millet
Moroy
Muller
Neumann Prix Beaux-Arts et Musique
Ramella
Rapin
Rehfous
Schmidheiny
Solana Sanz
Sotet
Terretaz

Direction générale
SERVICE des RESSOURCES HUMAINES

VILLE DE GENÈVE

PB 2008 - COUT BUDGETAIRE SPECIFIQUE POUR 6 POSTES AU GRAND-THEATRE

Imputation			1	2	3	4	5	6	TOTAL	Directeur RH 18/20 7	TOTAL	
	TB fixé par SRH / 2008		83'253	79'773	79'773	89'576	82'094	67'548	512'017	131'558	643'575	
301100	TB + AVC 2006	0.75	83'877	80'371	80'371	100'323	82'710	88'205	515'857	132'545	648'402	
301180	AVC 2008 estimée	1.00	839	804	804	1'003	827	882	5'159	1'325	6'484	
301200	13ème		7'060	4'735	6'066	8'444	6'961	6'581	39'870	5'578	45'448	
301300	Prime ancienneté		2'287	0	0	912	1'504	0	4'703	0	4'703	
301350	Indemnités		8'091	8'091	8'091	8'091	4'964	4'964	41'893	2'220	43'813	Indemnité Directeur RH sur 317060
			102'154	94'001	95'354	118'773	96'966	100'432	607'381	141'668	749'049	
303360	AVS	5.05	5'159	4'777	4'846	5'998	4'882	5'072	30'733	7'048	37'781	
303380	Chômage	1.00	1'022	946	960	1'068	967	1'004	5'966	1'068	7'034	
303390	Fr. AVS	0.148	149	138	140	173	141	147	889	204	1'092	
303400	Alfa	1.40	1'430	1'324	1'343	1'663	1'353	1'406	8'520	1'952	10'472	
303350	Maternité	0.02	20	19	19	24	19	20	122	28	150	
304410	CAP - mc 26'520		11'137	10'712	10'712	13'264	10'584	11'250	67'659	17'176	84'835	
305530	Ass. Acc.	2.59	2'564	2'365	2'299	2'969	2'417	2'511	15'215	3'486	18'701	
305580	Caisse maladie		0	600	600	0	0	0	1'200	0	1'200	
309900	Fonds décès		48	48	48	48	48	48	288	48	336	
	Coût pour la Ville de Genève		123'673	114'931	116'421	143'980	117'077	121'890	737'972	172'676	910'650	
	Taux horaire		59.75	56.45	57.20	70.70	57.50	59.85	362.45	84.80	447.25	

1 Perruquier-maquilleur en 6/8 à 100 %
2 Perruquier-maquilleur en 6/8 à 100 %
3 Perruquier-maquilleur en 6/8 à 100 %
4 Cheffe perruquier-maquilleur en 10/12 à 100 %
5 Serrurier en 7/9 à 100 %
6 Dessinateur en 8/10 à 100 %

- Le coût d'un poste ne tient pas compte des rappels CAP inexistant l'année d'entrée en fonction à la Ville de Genève

Entrée en fonction prévues au 1.1.2008

VILLE DE GENÈVE

PB 2009 - COUT BUDGETAIRE SPECIFIQUE POUR DIFFERENTS POSTES AU GRAND-THEATRE

Imputation	Nom		Habilleuse	sous-cheffe pm	machiniste	
	Fonction					
	Classification		05/07	08/10	05/08	
	Taux d'activité		100	100	100	
	Ancienneté		12.04.05	01.01.03	03.01.05	
	TB fixé par DRH / 2008 - 100 %		76'442	71'019	64'626	
	TB fixé par DRH / 2008		76'442	71'019	64'626	212'087
301180	AVC 2007	1.59	1'215	1'129	1'028	3'372
301180	AVC 2008 estimée	1.50	1'165	1'082	985	3'232
301300	13ème		4'598	4'882	3'887	13'367
301300	Prime ancienneté		0	0	0	0
301350	Indemnités		8'131	8'131	8'131	24'393
			91'551	86'244	78'657	256'452
303350	AVS	5.05	4'666	4'355	4'015	13'036
303380	Chômage	1.00	924	862	795	2'581
303390	Fr. AVS	0.146	135	126	116	377
303400	Alfa	1.40	1'293	1'207	1'113	3'614
303350	Maternité	0.02	18	17	16	52
304410	CAP		10'434	9'763	8'972	29'170
305530	Ass. Acc.	2.50	2'310	2'156	1'987	6'453
305580	Caisse maladie		840	0	840	1680
309900	Fonds décès		48	48	48	144
	Coût pour la Ville de Genève		112'220	104'779	96'559	313'559
	Taux horaire		55.10	51.45	47.45	154.00

- Le coût d'un poste ne tient pas compte des rappels CAP inexistant l'année d'entrée en fonction à la Ville de Genève

Entrée en fonction prévues au 1.1.2009

S:\Data\Admin\drh\Mandats\GTG\GDTH-PB_2009_coût_x_postes II.xls

09.06.200811:47

Studio A

Régisseurs MAG							
Associations	**Coordonnées**	**Arrivée**	**Départ**	**Studio**	**Nb/jours**	**Date requête**	**Envoi convention**
Cavale Théâtre en	022 321.62.03	07.01.08	28.01.08	A	22	12.02.2007	31.05.2007
Grütli Théâtre	022 328.98.68	01.02.08	11.02.08	A	11	23.11.2006	31.05.2007
Circonstances Association	022 731.00.72	13.02.08	27.02.08	A	15	03.07.2007	05.07.2007
Electron Association	079 251.24.70	14.03.08	25.03.08	A	9	27.08.2007	10.09.2007
Fabrice Huggler Cie	078 773.52.23	27.03.08	09.04.08	A	14	13.12.2007	18.12.2007
Mapping Festival association	078 910.16.46	10.04.08	21.04.08	A	12	14.02.2008	25.02.2008
Cave 12	078 621.23.81	23.04.08	28.04.08	A	6	20.03.2008	08.04.2008
Centre International de percussion	022 329.85.55	05.05.08	09.05.08	A	5	01.07.2007	04.07.2007
Ethnographie musée d'	022 418.45.54	10.05.08	20.05.08	A	11	22.02.2008	05.03.2008
Grütli Théâtre	022 328.98.68	21.05.08	16.06.08	A	27	23.08.2007	10.09.2007
Ethnomusicologie	022 919.04.94	25.06.08	14.07.08	A	16	18.10.2007	01.11.2007
Alakran L'	022 344.28.32	31.07.08	20.08.08	A	21	12.03.2008	19.03.2008
Groupe du Vent	076 429.03.80	01.09.08	15.09.08	A	25	31.05.2007	04.06.2007
Am Stram Gram Théâtre	022 735.79.31	17.09.08	24.09.08	A	8	01.02.2008	19.02.2008
Travaux peinture		29.09.08	02.10.08	A			
St-Gervais Théâtre	022 908.20.40	06.10.08	10.10.08	A	5	03.04.2008	29.04.2008
MAMCO	022 320.61.22	13.10.08	29.10.08	A	17	17.01.2008	28.09.2007
Grütli Théâtre	022 328.98.69	31.10.08	10.11.08	A	11	13.03.2008	03.04.2008
Acrylique 100% Cie	079 478.69.53	14.11.08	17.11.08	A	4	21.10.2008	27.10.2008
Artenîle	022 312.12.30	21.11.08	04.12.08	A	14	24.01.2008	01.02.2008
Grütli Théâtre	022 328.98.69	05.12.08	15.12.08	A	11	20.03.2008	03.04.2008
Artenîle	022 312.12.30	16.12.08	23.12.08	A	8	24.01.2008	01.02.2008
			Total des jours :		**272**		

Studio B

Associations	Régisseurs MAG			Studio	Nb/jours	Date requête	Envoi convention
	Coordonnées	Arrivée	Départ				
Saint-Gervais Genève	022 908.20.00	02.01.08	28.01.08	B	27	12.04.2007	31.05.2007
Grütli Théâtre	022 328.98.68	01.02.08	11.02.08	B	11	23.11.2006	31.05.2007
MAMCO	022 320.61.22	13.02.08	27.02.08	B	15	20.09.2007	28.09.2007
Fanfare du Loup	079 478.63.53	05.03.08	10.03.08	B	6	04.02.2008	07.02.2008
DAC/Genève accessible*	022 418.65.18	11.03.08	31.03.08	B	21	29.11.2007	06.12.2007
Genève-Berlin Association	076 338.75.17	01.04.08	07.05.08	B	37	22.11.2007	28.11.2007
St-Gervais Théâtre	022 908.20.40	29.05.08	30.05.08	B	2	15.05.2008	21.05.2008
MAMCO	022 320.61.22	09.06.08	25.06.08	B	17	20.09.2007	28.09.2007
Ginko Cie	079 824.74.33	27.06.08	22.07.08	B	26	11.02.2008	25.02.2008
Orangerie Théâtre de l'	078 683.95.56	04.08.08	14.08.08	B	11	24.07.2008	29.07.2008
Bâtie La	022 908.69.50	15.08.08	17.09.08	B	34	22.01.2008	31.01.2008
DAC/Marché de la poésie	022 418.65.73	19.09.08	22.09.08	B	4	28.08.2008	29.09.2008
Ginko Cie	078 637.30.45	26.09.08	22.10.08	B	27	11.02.2008	25.02.2008
Cinéma Tous Ecrans	022 809.69.06	24.10.08	03.11.08	B	11	10.01.2008	02.10.2008
St-Gervais Théâtre	022 908.20.40	10.11.08	19.11.08	B	10	04.04.2008	29.04.2008
Artenîle	022 312.12.30	21.11.08	28.11.08	B	8	24.01.2008	01.02.2008
Travaux peinture		01.12.08	04.12.08	B			
Grütli Théâtre	022 328.98.69	05.12.08	15.12.08	B	11	20.03.2008	03.04.2008
			Total des jours :		278		

Studio C

Régisseurs MAG							
Associations	Coordonnées	Arrivée	Départ	Studio	Nb/jours	Date requête	Envoi convention
Sturmfrei Cie	022 328.98.69	01.01.08	09.01.08	C	9	22.08.2007	10.09.2007
Baraka Cie	022 360.02.09	11.01.08	29.01.08	C	19	11.05.2007	04.06.2007
Black Movie	022 320.83.87	31.01.08	11.02.08	C	12	19.02.2007	31.05.2007
Haute Ecole d'Art et Design	022 388.58.81	03.03.08	25.03.08	C	23	29.08.2007	10.09.2007
Genève-Berlin Association	076 338.75.17	27.03.08	11.04.08	C	16	29.10.2007	05.11.2007
Cie 7273	022 321.08.00	20.04.08	05.05.08	C	16	18.05.2007	04.06.2007
Ethnographie musée d'	022 418.45.54	10.05.08	20.05.08	C	11	22.02.2008	05.03.2008
Grütli Théâtre	022 328.98.69	21.05.08	16.06.08	C	27	23.08.2007	10.09.2007
Ethnomusicologie	022 919.04.94	25.06.08	14.07.08	C	16	18.10.2007	01.11.2007
Orangerie Théâtre de l'	078 683.95.56	04.08.08	14.08.08	C	11	24.07.2008	29.07.2008
Bâtie La	022 908.69.50	15.08.08	17.09.08	C	34	22.01.2008	31.01.2008
DAC/Marché de la poésie	022 418.65.73	19.09.08	22.09.08	C	4	28.08.2008	29.09.2008
Act-Art	022 312.12.30	01.10.08	05.10.08	C	5	24.09.2008	26.09.2008
Grütli Théâtre	022 328.98.69	03.10.08	22.10.08	C	20	20.03.2008	03.04.2008
Cinéma Tous Ecrans	022 809.69.06	24.10.08	03.11.08	C	11	10.01.2008	02.10.2008
Travaux peinture		04.11.08	07.11.08	C			
Centre pour l'image contemporaine	022 908.20.67	08.12.08	15.12.08	C	8	25.11.2008	27.11.2008
Grütli Théâtre	022 328.98.69	23.12.08	02.02.09	C	9	20.03.2008	10.07.2008
			Total des jours :		251		

Studio D

Associations	Régisseurs MAG				Nb/jours	Date requête	Envoi convention
	Coordonnées	Arrivée	Départ	Studio			
Gilles Jobin Cie	022 331.00.50	07.01.08	29.01.08	D	23	30.11.2006	07.06.2007
Black Movie	022 320.83.87	31.01.08	11.02.08	D	12	19.02.2007	31.05.2007
Grütli Théâtre	022 328.98.68	29.02.08	07.05.08	D	69	04.04.2007	05.06.2007
FORDE - Art contemporain	079 674.61.43	08.05.08	14.05.08	D	7	06.03.2008	11.03.2008
Grütli Théâtre	022 328.98.68	15.05.08	16.06.08	D	33	23.08.2007	10.09.2007
Ethnomusicologie	022 919.04.94	25.06.08	14.07.08	D	16	18.10.2007	01.11.2007
Ginko Cie	079 824.74.33	15.07.08	22.07.08	D	8	11.02.2008	25.02.2008
Poche Le	022 310.42.21	31.07.08	16.09.08	D	48	21.12.2007	14.01.2008
Alakran L'	022 344.28.32	18.09.08	01.10.08	D	14	12.03.2008	19.03.2008
Travaux peinture		02.10.08	06.10.08	D			
Cinéma Tous Ecrans	022 809.69.06	07.10.08	03.11.08	D	28	10.01.2008	02.10.2008
Grütli Théâtre	022 328.98.69	28.11.08	12.12.08	D	15	25.11.2008	27.11.2008
Am Stram Gram Théâtre	022 735.79.31	15.12.08	04.01.09	D	17	06.11.2008	27.11.2008
			Total des jours :		290		

Studio E

Associations	Régisseurs MAG				Nb/jours	Date requête	Envoi convention
	Coordonnées	Arrivée	Départ	Studio			
Grütli Théâtre	022 328.98.68	03.01.08	21.01.08	E	19	04.04.2007	05.06.2007
Alakran L'	022 344.28.32	23.01.08	29.01.08	E	7	14.01.2008	18.01.2008
Black Movie	022 320.83.87	31.01.08	11.02.08	E	12	19.02.2007	31.05.2007
DAC/Plurielles	022 418.65.26	29.02.08	06.03.08	E	7	13.02.2008	19.02.2008
Ribot La	022 331.00.50	07.03.08	21.03.08	E	38	15.06.2007	02.07.2007
Vertical Danse	022 310.07.62	25.03.08	11.04.08	E	18	16.11.2007	28.11.2007
Mapping Festival association	078 910.16.46	14.04.08	21.04.08	E	8	14.02.2008	25.02.2008
Alakran L'	022 344.28.32	22.04.08	05.05.08	E	14	02.04.2008	08.04.2008
Ethnographie musée d"	022 418.45.66	07.05.08	16.06.08	E	41	08.04.2008	24.04.2008
Malandro Théâtre	022 989.34.20	18.06.08	30.06.08	E	13	30.04.2008	15.05.2008
Ginko Cie	079 824.74.33	02.07.08	22.07.08	E	21	11.02.2008	25.02.2008
Poche Le	022 310.42.21	31.07.08	16.09.08	E	48	21.12.2007	14.01.2008
Travaux peinture		25.09.08	29.09.08	E			
Cinéma Tous Ecrans	022 809.69.06	24.10.08	03.11.08	E	11	10.01.2008	02.10.2008
Grütli Théâtre	022.328.98.69	05.11.08	28.11.08	E	24	20.03.2008	03.04.2008
Artenîle	022 312.12.30	04.12.08	11.12.08	E	8	04.12.2008	04.12.2008
Gilles Jobin Cie	022 331.00.50	12.12.08	18.12.08	E	7	04.12.2008	05.12.2008
			Total des jours :		296		

Ensemble des studios

Régisseurs MAG							
Associations	Coordonnées	Arrivée	Départ	Studio	Nb/jours	Date requête	Envoi convention
Stumfrei Cie	022 328.98.69	01.01.08	09.01.08	C	9	22.08.2007	10.09.2007
Saint-Gervais Genève	022 908.20.00	02.01.08	28.01.08	B	27	12.04.2007	31.05.2007
Grütli Théâtre	022 328.98.68	03.01.08	21.01.08	E	19	04.04.2007	05.06.2007
Cavale Théâtre en	022 321.62.03	07.01.08	28.01.08	A	22	12.02.2007	31.05.2007
Gilles Jobin Cie	022 331.00.50	07.01.08	29.01.08	D	23	30.11.2006	07.06.2007
Baraka Cie	022 360.02.09	11.01.08	29.01.08	C	19	11.05.2007	04.06.2007
Alakran L'	022 344.28.32	23.01.08	29.01.08	E	7	14.01.2008	18.01.2008
Black Movie	022 320.83.87	31.01.08	11.02.08	C	12	19.02.2007	31.05.2007
Black Movie	022 320.83.87	31.01.08	11.02.08	D	12	19.02.2007	31.05.2007
Black Movie	022 320.83.87	31.01.08	11.02.08	E	12	19.02.2007	31.05.2007
Grütli Théâtre	022 328.98.68	01.02.08	11.02.08	A	11	23.11.2006	31.05.2007
Grütli Théâtre	022 328.98.68	01.02.08	11.02.08	B	11	23.11.2006	31.05.2007
Circonstances Association	022 731.00.72	13.02.08	27.02.08	A	15	03.07.2007	05.07.2007
MAMCO	022 320.61.22	13.02.08	27.02.08	B	15	20.09.2007	28.09.2007
DAC/Plurielles	022 418.65.26	29.02.08	06.03.08	E	7	13.02.2008	19.02.2008
Grütli Théâtre	022 328.98.68	29.02.08	07.05.08	D	69	04.04.2007	05.06.2007
Haute Ecole d'Art et Design	022 388.58.81	03.03.08	25.03.08	C	23	29.08.2007	10.09.2007
Fanfare du Loup	079 478.63.53	05.03.08	10.03.08	B	6	04.02.2008	07.02.2008
Ribot La	022 331.00.50	07.03.08	21.03.08	E	38	15.06.2007	02.07.2007
DAC/Genève accessible*	022 418.65.18	11.03.08	31.03.08	B	21	29.11.2007	06.12.2007
Electron Association	079 251.24.70	14.03.08	25.03.08	A	9	27.08.2007	10.09.2007
Vertical Danse	022 310.07.62	25.03.08	11.04.08	E	18	16.11.2007	28.11.2007
Fabrice Huggler Cie	078 773.52.23	27.03.08	09.04.08	A	14	13.12.2007	18.12.2007
Genève-Berlin Association	076 338.75.17	27.03.08	11.04.08	C	16	29.10.2007	05.11.2007
Genève-Berlin Association	076 338.75.17	01.04.08	07.05.08	B	37	22.11.2007	28.11.2007
Mapping Festival association	078 910.16.46	10.04.08	21.04.08	A	12	14.02.2008	25.02.2008
Mapping Festival association	078 910.16.46	14.04.08	21.04.08	E	8	14.02.2008	25.02.2008
Cie 7273	022 321.08.00	20.04.08	05.05.08	C	16	18.05.2007	04.06.2007
Alakran L'	022 344.28.32	22.04.08	05.05.08	E	14	02.04.2008	08.04.2008

Cave 12	078 621.23.81	23.04.08	28.04.08	A	6	20.03.2008	08.04.2008
Centre International de percussion	022 329.85.55	05.05.08	09.05.08	A	5	01.07.2007	04.07.2007
Ethnographie musée d'	022 418.45.66	07.05.08	16.06.08	E	41	08.04.2008	24.04.2008
FORDE - Art contemporain	079 674.61.43	08.05.08	14.05.08	D	7	06.03.2008	11.03.2008
Ethnographie musée d'	022 418.45.54	10.05.08	20.05.08	A	11	22.02.2008	05.03.2008
Ethnographie musée d'	022 418.45.54	10.05.08	20.05.08	C	11	22.02.2008	05.03.2008
Grütli Théâtre	022 328.98.68	15.05.08	16.06.08	D	33	23.08.2007	10.09.2007
Grütli Théâtre	022 328.98.68	21.05.08	16.06.08	A	27	23.08.2007	10.09.2007
Grütli Théâtre	022 328.98.69	21.05.08	16.06.08	C	27	23.08.2007	10.09.2007
St-Gervais Théâtre	022 908.20.40	29.05.08	30.05.08	B	2	15.05.2008	21.05.2008
MAMCO	022 320.61.22	09.06.08	25.06.08	B	17	20.09.2007	28.09.2007
Malandro Théâtre	022 989.34.20	18.06.08	30.06.08	E	13	30.04.2008	15.05.2008
Ethnomusicologie	022 919.04.94	25.06.08	14.07.08	A	16	18.10.2007	01.11.2007
Ethnomusicologie	022 919.04.94	25.06.08	14.07.08	C	16	18.10.2007	01.11.2007
Ethnomusicologie	022 919.04.94	25.06.08	14.07.08	D	16	18.10.2007	01.11.2007
Ginko Cie	079 824.74.33	27.06.08	22.07.08	B	26	11.02.2008	25.02.2008
Ginko Cie	079 824.74.33	02.07.08	22.07.08	E	21	11.02.2008	25.02.2008
Ginko Cie	079 824.74.33	15.07.08	22.07.08	D	8	11.02.2008	25.02.2008
Alakran L'	022 344.28.32	31.07.08	20.08.08	A	21	12.03.2008	19.03.2008
Poche Le	022 310.42.21	31.07.08	16.09.08	D	48	21.12.2007	14.01.2008
Poche Le	022 310.42.21	31.07.08	16.09.08	E	48	21.12.2007	14.01.2008
Orangerie Théâtre de l'	078 683.95.56	04.08.08	14.08.08	B	11	24.07.2008	29.07.2008
Orangerie Théâtre de l'	078 683.95.56	04.08.08	14.08.08	C	11	24.07.2008	29.07.2008
Bâtie La	022 908.69.50	15.08.08	17.09.08	B	34	22.01.2008	31.01.2008
Bâtie La	022 908.69.50	15.08.08	17.09.08	C	34	22.01.2008	31.01.2008
Groupe du Vent	076 429.03.80	01.09.08	15.09.08	A	25	31.05.2007	04.06.2007
Am Stram Gram Théâtre	022 735.79.31	17.09.08	24.09.08	A	8	01.02.2008	19.02.2008
Alakran L'	022 344.28.32	18.09.08	01.10.08	D	14	12.03.2008	19.03.2008
DAC/Marché de la poésie	022 418.65.73	19.09.08	22.09.08	B	4	28.08.2008	29.09.2008
DAC/Marché de la poésie	022 418.65.73	19.09.08	22.09.08	C	4	28.08.2008	29.09.2008
Travaux peinture		25.09.08	29.09.08	E			
Ginko Cie	078 637.30.45	26.09.08	22.10.08	B	27	11.02.2008	25.02.2008
Travaux peinture		29.09.08	02.10.08	A			
Act-Art	022 312.12.30	01.10.08	05.10.08	C	5	24.09.2008	26.09.2008
Travaux peinture		02.10.08	06.10.08	D			
Grütli Théâtre	022 328.98.69	03.10.08	22.10.08	C	20	20.03.2008	03.04.2008

St-Gervais Théâtre	022 908.20.40	06.10.08	10.10.08	A	5	03.04.2008	29.04.2008
Cinéma Tous Ecrans	022 809.69.06	07.10.08	03.11.08	D	28	10.01.2008	02.10.2008
MAMCO	022 320.61.22	13.10.08	29.10.08	A	17	17.01.2008	28.09.2007
Cinéma Tous Ecrans	022 809.69.06	24.10.08	03.11.08	B	11	10.01.2008	02.10.2008
Cinéma Tous Ecrans	022 809.69.06	24.10.08	03.11.08	C	11	10.01.2008	02.10.2008
Cinéma Tous Ecrans	022 809.69.06	24.10.08	03.11.08	E	11	10.01.2008	02.10.2008
Grütli Théâtre	022 328.98.69	31.10.08	10.11.08	A	11	13.03.2008	03.04.2008
Travaux peinture		04.11.08	07.11.08	C			
Grütli Théâtre	022.328.98.69	05.11.08	28.11.08	E	24	20.03.2008	03.04.2008
St-Gervais Théâtre	022 908.20.40	10.11.08	19.11.08	B	10	04.04.2008	29.04.2008
Acrylique 100% Cie	079 478.69.53	14.11.08	17.11.08	A	4	21.10.2008	27.10.2008
Artenîle	022 312.12.30	21.11.08	28.11.08	B	8	24.01.2008	01.02.2008
Artenîle	022 312.12.30	21.11.08	04.12.08	A	14	24.01.2008	01.02.2008
Grütli Théâtre	022 328.98.69	28.11.08	12.12.08	D	15	25.11.2008	27.11.2008
Travaux peinture		01.12.08	04.12.08	B			
Artenîle	022 312.12.30	04.12.08	11.12.08	E	8	04.12.2008	04.12.2008
Grütli Théâtre	022 328.98.69	05.12.08	15.12.08	A	11	20.03.2008	03.04.2008
Grütli Théâtre	022 328.98.69	05.12.08	15.12.08	B	11	20.03.2008	03.04.2008
Centre pour l'image contemporaine	022 908.20.67	08.12.08	15.12.08	C	8	25.11.2008	27.11.2008
Gilles Jobin Cie	022 331.00.50	12.12.08	18.12.08	E	7	04.12.2008	05.12.2008
Am Stram Gram Théâtre	022 735.79.31	15.12.08	04.01.09	D	17	06.11.2008	27.11.2008
Artenîle	022 312.12.30	16.12.08	23.12.08	A	8	24.01.2008	01.02.2008
Grütli Théâtre	022 328.98.69	23.12.08	02.02.09	C	9	20.03.2008	10.07.2008
			Total des jours :		1'387		

Bibliothèque de la Prison de Champ Dollon			
Année 2008 - coût des prestations fournies à la Bibliothèque de la Prison de Champ Dollon			
Personnel			
Salaires*			
*y compris part patronale des charges sociales			
1 bibliothécaire responsable		80% Fonctionnaire	101'000.00
1 aide-bibliothécaire		50% Fonctionnaire	48'000.00
Indemnités			
Indemnités de repas	Repas dus aux collaborateurs qui font le service de la Prison de Champ Dollon et qui ne peuvent pas rentrer à la maison ou aller dans un restaurant. Ils prennent leur repas sur place à la cantine de la Prison.		3'000.00
Indemnités de fonction	Indemnités versées aux collaborateurs qui utilisent très régulièrement leur voiture - transports de documents		1'200.00
Sous-total			**153'200.00**
Acquisition de documents			
450 volumes (au prix moyen de CHF 27.--)			12'200.00
De nombreux ouvrages provenant de dons sont également mis à disposition			
Sous-total			**12'200.00**
Equipement des documents			
450 volumes (à CHF 20.- le volume)			9'000.00
Sous-total			**9'000.00**
Total des prestations fournies			**174'400.00**
Montant budgeté et comptabilisé			**148'500**
Différence			**25'900**

M. Christian Zaugg, président de la commission des finances (AGT). Je prendrai très brièvement la parole au nom de la commission des finances pour remercier le Conseil administratif dans son ensemble, ainsi que tous les collaborateurs et collaboratrices que nous avons auditionnés, pour leur disponibilité et la remise des nombreux documents et tableaux que nous avons demandés et reçus. Cela nous a permis d'avoir une bonne vision d'ensemble du fonctionnement des services de l'administration municipale. J'en profite pour remercier également M. Deshusses, rapporteur général, pour la très bonne tenue de son rapport, bien présenté et parfaitement clair à la lecture.

Quant au fond, ces comptes 2008 reflètent parfaitement les engagements pris dans le budget, raison pour laquelle je vous invite, chers collègues, à les accepter.

M. Gérard Deshusses, rapporteur général (S). J'aimerais brièvement remercier les membres du Conseil administratif pour la collaboration dont ils ont fait preuve dans l'étude de ces comptes 2008, travail qui a été fastidieux. J'aimerais également remercier l'ensemble de leurs collaboratrices et collaborateurs, qui se sont montrés envers le rapporteur que j'étais d'une disponibilité totale et d'une gentillesse absolue. C'est grâce à elles et à eux que je suis parvenu à rédiger ce rapport dans les meilleurs délais, et j'espère que vous en avez eu une lecture facile et agréable, Mesdames et Messieurs.

Mme Hélène Ecuyer, sous-rapporteuse (AGT). L'examen par la commission de l'informatique et de la communication des comptes 2008 de la Ville nous a permis de constater que les lacunes ou les objectifs non atteints dans ce domaine étaient principalement dus au manque de personnel, situation qui justifie pleinement les douze postes supplémentaires demandés pour l'année 2009. A part cela, comme d'habitude, les comptes étaient très bien présentés par la Direction des systèmes d'information et de communication.

Premier débat

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, l'Union démocratique du centre s'abstiendra lors de l'adoption des comptes 2008, ceci dans la cohérence de son refus du budget 2008.

Notre abstention n'est nullement une remise en cause des opérations comptables, mais elle s'inscrit dans le droit fil de notre désapprobation de la gestion du Conseil administratif dans les domaines de la fiscalité et de la sécurité notamment.

En effet, tout en ayant la charité de ne pas revenir sur l'engagement sur le terrain des agents de sécurité municipaux, je constate que la Ville a enregistré 120 millions de francs de recettes fiscales supplémentaires, soit l'équivalent de 8 centimes additionnels.

Dois-je rappeler que nous avions dénoncé, en décembre 2007, la sous-évaluation des recettes fiscales et son caractère malhonnête vis-à-vis des contribuables? Sans compter qu'il n'est pas légal de prélever plus d'impôts qu'il ne faut pour assurer le ménage communal.

Quant à la gestion du Conseil administratif, nous relèverons trois points d'insatisfaction: premièrement, l'attitude de ce Conseil vis-à-vis de la place financière, quand on observe le départ de plusieurs établissements – et non des moindres – pour d'autres communes, faute d'avoir obtenu le soutien qu'ils étaient en droit d'en attendre au vu de leur engagement dans la vie de la cité, notamment au plan culturel. Deuxièmement, la propreté douteuse perdurant dans notre ville, au vu des échecs rencontrés par la persistance des débarras sauvages et l'utilisation du domaine public sans considération pour autrui par nombre de groupes autogérés, sans parler des cyclistes roulant sur les trottoirs sans égard pour la santé des piétons. Troisièmement, la sûreté très relative de nos concitoyens, notamment dans les parcs où, précisément, la loi implique nos agents de sécurité municipaux que nous aimerions y voir plus présents et plus actifs, non pas uniquement à l'endroit des détenteurs de chiens.

A l'évidence, le bilan du Conseil administratif ne saurait être taxé de globalement positif, quand on sait que, tout prochainement, suite à l'attitude de la majorité Alternative, d'autres contribuables importants devraient émigrer sous des cieux fiscaux plus cléments.

Au niveau communal, l'action politique ne peut guère porter que sur la fiscalité et, partiellement, sur la sécurité. Encore faut-il le vouloir!

Refuser de diminuer la fiscalité d'un centime au motif que ce ne serait financièrement pas supportable, pour ensuite encaisser supplémentairement l'équivalent de 8 centimes additionnels, donne la réelle dimension de la réflexion politique du Conseil administratif et des autres groupes de ce Conseil municipal, qui n'ont eu de cesse de dénigrer les propos que nous tenions dans cette salle en décembre 2007.

Comme Ruy Blas, j'ai envie de vous dire – excusez-moi, Mesdames – «Bon appétit, Messieurs!»

M. Mathias Buschbeck (Ve). Les Verts ne diront pas quelque chose de très différent que ce qui figure déjà dans le rapport PR-690 A sur les comptes 2008

de la Ville de Genève. Tout d'abord, nous nous félicitons, puisque ces comptes sont bons; ils sont même meilleurs que ce que prévoyait le budget, ce qui a permis de remplir une obligation à laquelle les Verts tiennent beaucoup, à savoir le remboursement de la dette – et cela, plus largement encore que ce qui était prévu. Nous nous en félicitons.

Dès le milieu de l'année 2009, le Conseil administratif était au courant que les comptes 2008 étaient bons. Il aurait donc pu avoir tendance à lâcher la bride en dépensant un peu plus que ce qui avait été prévu; eh bien, non: il a tenu les comptes en respectant le vote du budget par le Conseil municipal, ce qui a permis de rembourser largement la dette municipale, je le répète.

Néanmoins, nous devons exprimer notre déception, qui perdure d'année en année, concernant la présentation de ces comptes. A l'heure actuelle, celle-ci ne nous permet pas de faire d'évaluation politique sur l'action de la Ville de Genève. Nous manquons d'indicateurs et d'objectifs, et nous souhaiterions vraiment avoir un rapport complet à cet égard lors des prochains exercices. Nous le demandons depuis plusieurs années, et nous ne sommes d'ailleurs pas le seul groupe à le faire!

Cela dit, les Verts sont satisfaits de la manière dont le Conseil administratif a géré les comptes 2008 et, pour cette raison, ils les approuveront.

M. Olivier Fiumelli (R). Je serai bref. Nous nous félicitons de l'excellent résultat des comptes 2008, évidemment. Nous relevons que ce résultat est dû, entre autres, au fait que le Conseil administratif a réussi à respecter le budget en matière de charges; même si cela est tout à fait normal – il n'a pas d'autre choix – il faut quand même s'en réjouir. Nous signalons, cependant, que cet excellent résultat est essentiellement dû à la bonne marche de l'économie en 2008, ce dont nous pouvons également nous réjouir. Le groupe radical est donc tout à fait satisfait, et il votera ces comptes 2008, car ils ont été approuvés par le Contrôle financier, qui a constaté leur conformité à la loi sur l'administration des communes (LAC).

Nous mettons juste un bémol concernant la gestion du Conseil administratif. Nous ne sommes toujours pas satisfaits de la manière dont sont présentés ces comptes et le rapport de gestion. Nous réclamons depuis des années que le budget et les comptes soient présentés par missions et prestations; nous avons constaté un saut qualitatif dans ce sens, il y a trois ou quatre ans, mais il n'y a eu aucune amélioration depuis. Ces documents comportent même de moins en moins d'informations. De très nombreux objectifs y sont proposés sans aucune valeur-cible qui nous permettrait de juger du bon accomplissement des prestations de la Ville. Bref, nous émettons donc ce bémol, en demandant que le Conseil adminis-

tratif aille dans le sens d'un budget et de comptes par missions et prestations que nous appelons tous de nos vœux.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous sommes ici pour prendre acte des comptes 2008; à ce stade, les jeux sont déjà faits, même si nous devons les approuver, les refuser ou nous abstenir. Notre groupe s'est abstenu en commission et il confirme ici sa position, pour la simple et bonne raison que la gestion de la municipalité ne correspond absolument pas au programme de l'Entente. La situation de la Ville, ces dernières années, ne s'est pas du tout améliorée; la population a même l'impression qu'elle s'est dégradée. Les visiteurs étrangers ne se sentent plus à l'aise. Nous avons vu tout à l'heure que la fête du 31 décembre serait tout simplement supprimée, sous prétexte de crise financière…

Mesdames et Messieurs, les comptes 2008 de la Ville sont positifs, comme ils l'ont été pour le Canton, car la situation économique a été bonne. Il y a eu un petit passage à vide, mais nous avons déjà des signes que la situation s'améliorera. Or, nous espérons toujours une gestion meilleure de la part du Conseil administratif, et elle n'est pas encore venue. Nous nous abstiendrons donc au moment du vote de ces comptes, tout en prenant acte de leur présentation tout à fait correcte – cela a été dit – grâce au bon travail des services municipaux.

M. Alexis Barbey (L). J'allais dire, en regardant le tableau des demandes de parole, qu'il y avait un grand silence de la part de la gauche… Mais je vois que les socialistes annoncent quand même une prise de position que tout le monde attend avec impatience!

Les libéraux ont des remerciements à faire en ce qui concerne les comptes 2008, et ces remerciements vont à la communauté économique de Genève, dont les apports sensibles ont permis de gonfler les revenus dus aux impôts d'une manière presque inespérée – en tout cas dans son ampleur, si ce n'est dans son mouvement. Grâce à leur contribution, la Ville de Genève a pu clôturer un exercice extrêmement bénéficiaire et procéder au remboursement d'une partie de sa dette.

Les libéraux attribuent également ce succès à une discipline dans la gestion des dépenses que – dans un premier temps, du moins – le Conseil administratif avait décidé de ne pas relâcher, notamment en maintenant un *personal stop* que nous avons toujours défendu et salué. Nous savons maintenant que ce n'était pas une politique durable mais, en tout cas sur l'année 2008, elle a porté ses fruits et nous en sommes très satisfaits.

Les libéraux tiennent à entonner eux aussi le chapitre de la présentation des comptes, qui n'est pas encore totalement répartie par missions et prestations. Cela ne nous donne pas encore la possibilité de comparer les comptes avec les budgets de la même année. Le travail réellement politique est donc plus difficile à faire, au profit d'un travail comptable certainement moins palpitant et moins fécond, bien qu'extrêmement utile, lui aussi.

Il est clair que ces comptes reflètent l'activité de la Ville et de l'administration municipale pendant l'année 2008. A ce titre, ils sont exacts. Mais, politiquement, ils ne correspondent absolument pas aux priorités demandées par le groupe libéral. Par conséquent, nous nous abstiendrons au moment du vote des comptes, même si nous devons admettre que le Conseil administratif a tenu les objectifs qu'il s'était fixés dans le budget.

Encore une fois, merci à l'ensemble des acteurs économiques – y compris les personnes privées – qui ont permis ces résultats fantastiques. J'exprime encore notre grand regret que la politique de discipline et de rigueur économiques adoptée par le Conseil administratif n'ait pas été maintenue.

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, le groupe socialiste salue l'excellent résultat de ces comptes 2008.

Tout à l'heure, nous avons entendu le préopinant de l'Union démocratique du centre parler de prévisions fiscales et accuser le Conseil administratif de manipulation. C'est faire preuve d'un certain aveuglement, ou ne pas voir que la commune de Genève, comme toutes les communes du canton, est en fait sous la tutelle du Canton lui-même. Les prévisions fiscales ne sont pas le fait de la commune de Genève, aussi forte et puissante soit-elle, mais bien du Département cantonal des finances.

Or, vous le savez tout comme moi, Mesdames et Messieurs, ces prévisions sont souvent aléatoires et nous arrivent très tardivement. Si je ne m'abuse – il en va de même cette année encore – les premières prévisions apparaissent au mois de juin, les secondes – quand tout va bien – au mois d'août, et les prochaines nous arriveront au mois d'octobre. Nous avons même vu certaine ministre des finances cantonales nous fournir les dernières estimations le matin même du vote du budget! C'est dire que l'on ne peut pas imputer quelque responsabilité que ce soit à notre Conseil administratif.

Ces prévisions sont ce qu'elles sont! Parfois, elles sont même si fausses qu'il faut rembourser. Vous vous en souvenez certainement: ce fut la fameuse affaire du reliquat de 120 millions de francs qu'il nous a fallu ristourner au Canton, car il

n'avait pas été fichu de calculer correctement les recettes des différentes communes. Ce n'est pas si vieux puisque, si mes souvenirs sont bons, cela s'est produit en 2006. Parler de manipulation du Conseil administratif dans ces conditions-là, ce n'est pas correct!

Le groupe socialiste et le Parti socialiste tout entier sont infiniment satisfaits, car les comptes 2008 présentent un boni de 155 millions de francs. Il est vrai que ce boni est à considérer avec une certaine prudence, dans la mesure où, à hauteur de 100 millions de francs, il s'agit de rattrapages fiscaux des années précédentes. Il n'empêche que le boni effectif de l'année 2008 est de l'ordre de 46 millions de francs. C'est ce qui a permis au Conseil administratif de réduire la dette de 350 millions de francs en deux ans et de la faire passer à environ 1,5 milliard de francs, la rendant infiniment plus supportable qu'elle ne le fut auparavant.

Il est vrai que la tentation est parfois grande, dans ces circonstances, de vouloir baisser les impôts et réduire le centime additionnel. Mais nous sommes soumis à la LAC, et il va de soi que nous ne sommes pas comme certains, sous les cieux cantonaux, qui profitent des bons résultats pour demander la baisse des impôts, quitte à augmenter la dette, cette année, de 700 millions de francs, qui se reporteront bien évidemment d'année en année. Il en va ainsi, et pas autrement!

Eh bien, ce n'est pas ce qui a été voulu en Ville de Genève, et nous pouvons saluer l'intelligence et le courage politique du Conseil administratif tout entier, car il a maintenu l'ensemble de ses prestations, y compris les aides sociales qu'il a toujours octroyées; il a effectué des économies dans l'ensemble de son administration; il a permis une politique d'investissement qui soutient les entreprises de notre commune, au moment même où la crise frappe. C'est cela qu'il a choisi de faire et qu'il continuera à faire l'année prochaine avec ces bonis, qui constituent justement une réserve pour les temps difficiles. Mesdames et Messieurs, c'est cette politique-là que le groupe socialiste soutient, et il est heureux de voir que le Conseil administratif partage sa position.

M. Olivier Fiumelli (R). J'aimerais juste répliquer à mon préopinant socialiste que la diminution de la dette de la Ville ne s'explique pas par le bénéfice du compte de fonctionnement ces dernières années, mais uniquement par l'incapacité de la Ville à honorer les budgets d'investissements que nous votons chaque année. Nous faisons tous le même constat: la Ville de Genève n'est pas capable de donner suite à tous les projets d'investissements votés par le Conseil municipal. Mais les investissements que nous n'avons pas faits aujourd'hui, il faudra bien les faire demain!

Mme Sandrine Salerno, conseillère administrative. Tout d'abord, je rebondis sur les propos de M. Fiumelli au sujet du remboursement de la dette. Traditionnellement, dans ce parlement – au parlement cantonal aussi, d'ailleurs – on se préoccupe beaucoup du remboursement de la dette, afin que le poids de cette dernière ne pèse pas trop sur les épaules des générations futures. Vous l'avez dit, Monsieur Deshusses: à ce jour, le Conseil administratif de la Ville de Genève a remboursé la dette municipale à hauteur de 350 millions de francs, chiffre qui passera vraisemblablement à 400 millions de francs d'ici la fin de l'année 2009. Voilà un constat qui ne peut que nous réjouir, les uns et les autres.

Par ailleurs – et c'est important aussi – en moins de dix ans, nous avons considérablement diminué le service de la dette, à savoir les intérêts que nous payons et qui grèvent le budget de fonctionnement de la Ville. En effet, nous sommes passés d'un montant de 90 millions de francs à un montant de 45 millions de francs pour le service de la dette. Ce n'est pas là quelque chose d'aléatoire! C'est le résultat du travail de l'administration, selon une stratégie payante qui dit que la dette doit être en partie à taux fixe et en partie à taux variable. On doit pouvoir jouer et renouveler les emprunts. Cet effort de l'administration, Mesdames et Messieurs, sur les bancs de droite comme de gauche, j'aimerais que vous soyez nombreux à le relever.

Remarquez aussi que ces comptes 2008 sont le fruit d'un véritable effort de maîtrise des charges. Comme l'a dit M. Buschbeck, non seulement nous nous en sommes tenus aux dépenses définies par le Conseil municipal lors du vote du budget, mais l'administration a dépensé moins que les sommes qui lui avaient été allouées, puisque sur ce plan-là aussi nous avons un excédent de revenus.

J'en viens maintenant aux 155 millions de francs de boni aux comptes 2008. Cet excédent sera consacré intégralement au remboursement la dette. Vous voyez donc, Mesdames et Messieurs, que nous en ferons bon usage – en tout cas, cet usage siéra à la majorité de ce parlement. Comme M. Deshusses en a fait la démonstration tout à l'heure, il y a une explication à un tel boni. Ce n'est pas que la Ville ait mal évalué ses recettes, ni qu'elle ait voulu tricher, cacher des revenus ou – pire encore – mentir sciemment. Ces 155 millions de francs d'excédent s'expliquent, pour 46 millions de francs, par les correctifs budgétaires des deux années précédentes; pour 50 millions de francs, par les effets de base des impôts; pour 14 millions de francs, par la loi sur les routes, montants que nous avions provisionnés et qui ne nous ont pas été versés par le Canton – je rappelle que, sur ce point, le litige est toujours ouvert; enfin, par une maîtrise des charges de la part des directeurs et des directrices des départements et des chefs de service.

D'autre part, il y a un montant dont vous avez oublié de parler, Mesdames et Messieurs. Cet élément me semble pourtant très important. Il s'agit du

report de charges que le Canton a fait sur notre commune durant trois années, un effort considérable auquel nous avons consenti, puisqu'il s'agissait de participer au désendettement de l'Etat. Les communes ont payé un lourd tribut, qui a été encore plus lourd pour la Ville de Genève, puisqu'il se montait à 24 millions de francs. Ces transferts de charge ont été une pilule difficile et amère à avaler, mais c'est peut-être grâce à eux que le Canton se trouve dans de meilleures dispositions financières.

Par ailleurs, je me joins aux remerciements adressés tout à l'heure par M. Barbey à l'ensemble des agents économiques genevois. Au cours des années 2005 à 2008, nous étions dans une situation de croissance économique exceptionnelle. M. Deshusses a mentionné un chiffre de 46 millions de francs dus à la croissance de Genève et de ses environs; je dirais plutôt 43 millions de francs, mais c'est tout de même un montant important.

Pour ma part, cependant, je ne remercie pas seulement les agents économiques, mais également les citoyennes et les citoyens, toutes celles et tous ceux qui paient des impôts. En effet, c'est grâce à leurs impôts que la Ville peut garantir des prestations publiques de qualité, notamment dans des secteurs qui nous tiennent à cœur. Je suis déçue de constater que, sur certains bancs, on ne partage pas ces priorités politiques, surtout quand on est représenté au Conseil administratif… Il s'agit pourtant de domaines aussi importants que la santé, le social, l'aide aux familles via les crèches, la salubrité, la sécurité, l'aide aux entreprises – je rappelle que la commission des finances étudie actuellement une demande de crédit de 10 millions de francs pour la redotation de la Fondetec – ou le logement social, je pense à la dotation annuelle allouée à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social.

Voilà à quoi ont servi, durant l'année 2008, les impôts versés par les personnes habitant ou travaillant en ville de Genève: une partie de cet argent a été utilisé pour les prestations publiques, et l'autre – une partie importante – pour le remboursement de la dette. Je pense qu'en année faste et en période de croissance économique exceptionnelle – je reprends vos termes, Monsieur Barbey – c'était une bonne chose, et que nous avons bien fait de privilégier ces axes-là.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'article unique de l'arrêté I est accepté sans opposition (abstention des démocrates-chrétiens, des libéraux et de l'Union démocratique du centre).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté sans opposition (abstention des démocrates-chrétiens, des libéraux et de l'Union démocratique du centre).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les dépassements de charges sur les crédits budgétaires du rapport du Conseil administratif à l'appui des comptes 2008;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 63 221 653,80 francs pour couvrir les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, alinéa 1, lettres d), e) et f), et 75, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés dans le rapport du Conseil administratif à l'appui des comptes 2008;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la Ville de Genève pour 2008 est approuvé pour les montants suivants:

	Fr.
charges	1 105 142 469,34
sous déduction des imputations internes de	68 524 016,64
soit un total des charges nettes de	1 036 618 452,70

revenus	1 260 187 354,09
sous déduction des imputations internes de	68 524 016,64
soit un total des revenus nets de	1 191 663 337,45
excédent de revenus	155 044 884,75

Il est à mentionner que ces comptes comportent une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les charges de fonctionnement relatives à l'acquisition de collections.

Article 2. – Compte d'investissements

Le compte d'investissements 2008 est approuvé pour les montants suivants:

		Fr.
a)	patrimoine administratif	
	dépenses	63 823 323,52
	recettes (prélèvements sur préfinancements inclus)	5 929 686,41
	investissements nets	57 893 637,11
b)	patrimoine financier	
	dépenses	8 164 144,88
	recettes (prélèvements sur préfinancements inclus)	0,00
	investissements nets	8 164 144,88
c)	total	
	dépenses	71 987 468,40
	recettes (prélèvements sur préfinancements inclus)	5 929 686,41
	investissements nets	66 057 781,99

Article 3. – Financement des investissements

Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants:

			Fr.
a)	patrimoine administratif		
	investissements nets		57 893 637,11
	amortissements	62 170 008,24	
	amortissements complémentaires	+ 0,00	
	excédent de revenus de fonctionnement	+ 155 044 884,75	
	autofinancement		217 214 892,99
	excédent de financement		159 321 255,88
b)	patrimoine financier		
	investissements nets		8 164 144,88
	amortissements (autofinancement)		2 439 597,80
	insuffisance de financement		5 724 547,08

c) Total		
investissements nets		66 057 781,99
amortissements	+ 64 609 606,04	
amortissements complémentaires	+ 0,00	
excédent de revenus de fonctionnement	+ 155 044 884,75	
autofinancement		219 654 490,79
excédent de financement		153 596 708,80

Article 4. – Variation de la fortune

L'augmentation de la fortune, soit 155 044 884,75 francs, est approuvée; elle correspond à l'excédent de revenus du compte de fonctionnement.

Article 5. – Bilan

Le bilan au 31 décembre 2008 est approuvé, totalisant tant à l'actif qu'au passif 2 649 209 454,57 francs dans la composition suivante:

Actif	Fr.
Patrimoine financier (natures 10 à 13)	
(Après déduction de 147 595 813,17 francs, provisions pour pertes sur débiteurs, nature 24)	1 648 140 070,39
Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	
(Après déduction de 120 000 francs, provision pour perte sur prêt, nature 24)	1 001 069 384,18
Total de l'actif	2 649 209 454,57

Passif	
Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	112 451 939,56
Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	1 640 000 000,00
Engagements envers des entités particulières (nature 23)	49 341 794,55
Provisions (nature 24)	125 571 873,52
Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	13 884 907,92
Fortune nette (nature 29)	707 958 939,02
Total passif	2 649 209 454,57

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2008 à 15 533 691 francs.

La présidente. Pour les comptes, un troisième débat est obligatoire; il aura lieu demain.

8. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 18 février 2009 en vue de l'octroi à la Coopérative de construction et d'habitation UV (Unité de voisinage) d'un droit de superficie distinct et permanent sur une partie de la parcelle N° 2129, feuille 12, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève, d'une surface d'environ 457 m², sise avenue Blanc/avenue de France, en vue de la construction d'un immeuble de logements (PR-680 A)[1].

Rapport de M. Gérard Deshusses, rapporteur remplaçant.

La commission des finances s'est réunie le 22 avril et le 5 mai 2009, sous la présidence de M. Christian Zaugg, pour étudier cette proposition. Que Mme Paulina Castillo qui a assuré la prise de notes de ces séances soit remerciée de son remarquable travail.

Séance du 22 avril 2009

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de Mmes Isabelle Charollais, codirectrice du département, et Marie Fauconnet Falotti, responsable de l'unité opérations foncières

M. Pagani explique dans un premier temps que cette proposition fait partie de la politique de collaboration que son département conduit avec la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) et les coopératives.

Mme Charollais rappelle le contexte général du périmètre du Foyer de Sécheron. Ce quartier fait l'objet d'un plan d'aménagement qui comporte cinq bâtiments, dont deux ont été octroyés en droit de superficie à la FVGLS. Les travaux sont en cours. Le parc est en train d'être réalisé grâce à un crédit de construction qui a été voté par le Conseil municipal. Les infrastructures du réseau de circulation sont en cours de réalisation. Une demande de crédit permettant d'aménager l'espace de quartier, la crèche et le restaurant scolaire a été traitée par la commission des travaux et devrait retourner en séance plénière tout soudain. Les deux autres bâtiments se situent à l'angle de l'avenue de France; l'un a été attribué à une coopérative de logements et l'autre sera affecté à un projet d'EMS qui a quelques difficultés à trouver forme.

L'objet de la proposition PR-680 est l'octroi du droit de superficie à la coopérative UV. L'idée de la municipalité consiste à traiter avec une coopérative de

[1] «Mémorial 166e année»: Proposition, 5052.

type participatif qui inclut les habitants dès le démarrage des travaux et d'obtenir une certaine mixité sociale (HM). Dans un premier temps, le département des constructions et de l'aménagement s'est adressé au groupement des coopératives en lui proposant un cahier des charges. Une coopérative émanant du Comptoir genevois immobilier a été proposée, mais le département l'a jugée peu adéquate, dans la mesure où elle ne répondait pas du tout aux critères retenus. Suite à une série d'auditions, le choix du département des constructions et de l'aménagement s'est porté sur la Coopérative de construction et d'habitation UV, qui est une jeune entité composée de gens motivés et dynamiques.

Ce projet comporte plusieurs difficultés intrinsèques: l'insertion dans un plan de quartier prédéfini présentant une géométrie particulière du bâtiment, un architecte imposé et des contraintes financières et environnementales. La Ville et cette coopérative, en toute connaissance de cause, ont choisi de collaborer et d'aller de l'avant. Aussi le département souhaite-t-il, par le biais de cette proposition PR-680, accorder à ladite coopérative UV un droit de superficie. Les statuts et les critères sont joints audit document.

M. Pagani profite de l'occasion pour dire précisément quelle politique il entend mener en la matière. Il confirme que le département des constructions et de l'aménagement a d'abord pris contact avec l'organisation faîtière pour qu'elle propose une coopérative à la Ville. Il relève que la démarche est extrêmement délicate, car de nombreux réseaux d'influence parcourent cette organisation. Cette dernière a d'ailleurs tout d'abord proposé une coopérative qui ne correspondait pas au cahier des charges rédigé par les services de la Ville. A l'avenir, dès le moment où la municipalité disposera d'un terrain à remettre en droit de superficie, le département des constructions et de l'aménagement prendra contact au niveau du groupement faîtier, parce qu'il est de bonne politique de favoriser les regroupements d'associations. Un groupe ad hoc mixte, soit formé de délégué-e-s du groupement et de la Ville, sera composé et chargé de déterminer la coopérative adéquate pour le projet considéré. L'objectif est de créer une bonne synergie entre toutes celles et ceux qui souhaitent construire ce type d'habitations.

Mme Fauconnet Falotti commente ensuite à la commission une présentation Powerpoint. La responsable rappelle que la FVGLS a déjà bénéficié d'un droit de superficie dans le cadre de la parcelle du Foyer de Sécheron et qu'il s'agit d'en octroyer un autre à la coopérative UV. Cette coopérative prévoit de fournir à ses membres des logements à prix coûtant et d'obtenir des subventions de type HM (habitation mixte) auprès de l'Office cantonal du logement. Dans ses statuts, elle intègre une forme de contrôle du taux d'occupation. Elle applique le contrat-cadre des baux à loyer et prévoit de suivre les progrès techniques dans le cadre de l'entretien des bâtiments.

L'immeuble comportera 23 logements répartis sur cinq étages, et un attique. La typologie n'est pas encore arrêtée, mais ce seront des logements familiaux.

Il y aura un nombre limité de places de parking, une chaufferie centralisée. Le bâtiment correspondra aux normes Minergie. L'octroi du droit de superficie serait d'une durée de nonante-neuf ans avec une rente foncière calculée de manière définitive en fonction du plan financier arrêté et des prêts obtenus par la coopérative. Une certaine flexibilité est prévue, qui autoriserait un éventuel taux réduit (3%) durant les dix premières années pour permettre le montage du projet.

Mme Fauconnet Falotti explique encore que la révision de la rente se fera tous les cinq ans, que le droit de superficie est défini selon l'autorisation de construire accordée et limité à l'emprise du bâtiment. A l'échéance du droit de superficie, la Ville sera tenue de payer une indemnité équitable pour le bâtiment sur la base d'une estimation qui sera faite à ce moment-là.

Enfin, Mme Fauconnet Falotti signale que ce projet englobe une série d'aménagements autour de plusieurs bâtiments. Aussi a-t-il été prévu que les différents partenaires participent aux coûts de ces travaux. Ces éléments sont intégrés dans le premier projet de plan financier de la coopérative. Vraisemblablement, l'autorisation de construire devrait être déposée cette année encore, et la mise à disposition des logements devrait avoir lieu en 2012. C'est ainsi une nouvelle étape de la réalisation du projet de Sécheron qui se dessine grâce à l'octroi d'un droit de superficie à une coopérative d'habitants.

Discussion de la commission en présence des personnes auditionnées

Au cours de cet échange, la commission des finances apprend encore que ce sont des logements familiaux de quatre à six pièces qui sont prévus dans l'avant-projet, mais que la coopérative – qui est maître d'ouvrage – n'a pas encore mandaté d'architecte, puisqu'elle n'est pas sûre de se voir attribuer le droit de superficie. Par ailleurs, il a été décidé de réaliser un parking commun à l'ensemble des bâtiments, tout comme un seul système de chauffage, et les huit places de parc qui reviendront à la coopérative s'y trouveront logiquement. Ce garage sera construit par la FVGLS qui octroiera des servitudes d'usage à la coopérative pour qu'elle puisse disposer de manière pérenne des huit places lui revenant.

Un commissaire écologiste souhaiterait connaître la portée de cette proposition PR-680 et ce qu'implique le vote de cet arrêté.

Mme Fauconnet Falotti explique que son service a travaillé sur la base d'un contrat type élaboré en 1992. Aujourd'hui, il est certes en partie obsolète, mais il est en voie de modification. Ce qui est demandé au Conseil municipal, c'est d'accepter les grands principes liés à l'octroi du droit de superficie et autres éléments fondamentaux (durée, indemnité finale, perception d'une rente, définition de l'assiette qui sera faite en fonction du bâtiment…). Suite à la validation par la chambre délibérative, c'est l'unité opérations foncières qui conclut l'acte qui sera finalement signé par le Conseil administratif et la coopérative UV.

Un commissaire radical comprend que le droit de superficie est effectivement facturé à la coopérative et qu'il fait l'objet d'un échange financier. Il demande en conséquence si la différence entre le coût réel et la somme que la Ville va effectivement facturer à la coopérative fait l'objet d'une subvention non monétaire inscrite dans le budget de la Ville.

Mme Fauconnet Falotti lui répond qu'en principe c'est le cas, ou plutôt c'était le cas. En effet, jusqu'à il y a peu, le Conseil administratif avait la possibilité d'octroyer à une coopérative une forme de rabais d'une durée déterminée de manière à permettre le montage d'un projet. Et lorsque cette possibilité était utilisée, l'écriture figurait dans les comptes.

Pour ce qui est du projet de la coopérative UV, il a été souhaité, dès le départ, de laisser une certaine flexibilité, quitte à la limiter à dix ans pour éviter les inégalités de traitement.

Le même commissaire radical en conclut que, durant les dix premières années, il y aura bel et bien une subvention non monétaire accordée par le Conseil municipal à cette coopérative.

Mme Fauconnet Falotti acquiesce, tout en précisant que cette subvention ne sera pas accordée a posteriori, sur demande de la coopérative, mais identifiée dès le départ sur la base d'un plan financier.

Suite à l'interrogation d'une commissaire socialiste, il appert que le montant annuel de la rente devrait s'élever, selon un taux de 4%, à quelque 45 000 francs.

A un commissaire démocrate-chrétien qui aimerait connaître très exactement les caractéristiques d'un logement HM, il est répondu que l'abréviation correspond à «habitation mixte». Reste qu'il existe un flou artistique au niveau du Canton sur la définition précise d'un tel logement.

Mme Fauconnet Falotti explique que l'idée est que, pour les HM, la subvention intervienne pour une durée limitée. C'est à peu près le même principe que pour les HLM, sauf qu'il y a une mixité des habitants. Tous les habitants ne reçoivent pas des subventions. Le prix du loyer correspond au prix coûtant, ce sur quoi porte donc la subvention.

Un commissaire radical précise, pour sa part, que ce qu'il demande, c'est bien que l'ensemble des subventions monétaires et non monétaires figure dans les comptes et le budget de la Ville pour que le Conseil municipal puisse se prononcer sur la globalité des subventions en connaissance de cause. Il rappelle que, pour la chambre délibérative, une subvention en nature a exactement la même valeur qu'une subvention monétaire. Si cette coopérative ne peut pas payer lesdits 4%, c'est un choix que fait le Conseil municipal de lui accorder une subvention. Et ce n'est pas un choix qui incombe au Conseil administratif, tonne-t-il.

Le Conseil municipal aimerait pouvoir lire dans le bilan de la Ville à combien se monte précisément le subventionnement qu'il octroie au logement.

M. Pagani répond que le Conseil administratif précédent a abusé de son pouvoir concernant la détermination de la hauteur de la rente. Certes, le Conseil municipal est habilité à octroyer les droits de superficie, mais le magistrat affirme que l'actuel exécutif est décidé de fixer des rentes correctes et de s'y tenir. Et si cette coopérative ne parvient pas à partir avec un taux de 4%, et que le Conseil administratif propose un abaissement temporaire à 3%, par exemple pour une durée déterminée de dix ans, il ne considérera pas qu'il s'agit d'une subvention. Reste que, si la commission des finances recommande à Mme Salerno de faire en sorte que ce 1% apparaisse dans les comptes annuels, il ne s'y opposera pas.

Le même élu radical tient à souligner que le prix de la rente n'incombe pas au Conseil administratif. La loi précise que le gouvernement doit faire payer un coût complet économiquement justifié au bénéficiaire d'une prestation. Ce taux de 4% ne sort pas d'un chapeau, il doit être conforme à un prix du marché, à une valeur d'usage.

M. Pagani lui rappelle que la LAC permet, spécifiquement sur la question des paiements de rentes de droit de superficie, au Conseil administratif d'exercer ou pas cette responsabilité. L'exécutif n'a malheureusement pas pu se retourner contre les conseillers administratifs qui ont usé et abusé de cette prérogative.

A une commissaire Verte qui s'inquiète du prix du m^2 sur la parcelle considérée, Mme Fauconnet Falotti explique que la réponse implique un calcul complexe. C'est une règle de trois en fonction de la densité du bâtiment, le droit de superficie ne porte que sur l'emprise du bâti. Lorsque la plupart des droits de superficie étaient fixés en zone de développement, la pratique était de 650 francs le m^2. On prenait le nombre de m^2 d'emprise directe et on appliquait une règle de trois avec la densité. C'était ce montant total qui était retenu pour établir ce pourcentage de 3 ou 4%. Aujourd'hui, une revalorisation a été faite par le conseiller d'Etat Mark Muller sur la zone de développement portant vers des prix de l'ordre de 1000 francs le m^2. Ils n'ont pas encore été pratiqués en Ville de Genève, cette dernière n'ayant pas réalisé de nouveaux projets en zone de développement, mais la question va se poser. Dans le cas présent, si on prenait le prix de 1000 francs le m^2, le plan financier de la coopérative ne tournerait plus. On est dans un contexte où la subvention foncière, indirecte ou pas, passe par ces questions de fixation du prix, mais la position qui a été retenue est la capacité à monter le projet. C'est pourquoi le prix de 650 francs le m^2 a été retenu, multiplié par la densité comme base de calcul.

M. Pagani ajoute que, si le Conseil municipal veut être sûr d'être informé de toute modification du taux de rente de 4% concernant des opérations de ce type, il

faudrait que la commission des finances fasse une recommandation dans le cadre de la proposition PR-680, demandant que lui soit fourni un récapitulatif annuel de l'ensemble des droits de superficie permettant de constater tout subventionnement indirect. Et pour ce qui est du projet de la proposition PR-680, la réflexion n'étant pas encore totalement aboutie, il demande d'accepter le principe des 4%, sous réserve d'un départ à 3%.

Ensuite, le cas échéant, libre au Conseil municipal ou à la commission des finances de faire une recommandation à Mme Salerno en lui disant qu'il faut que le 1% déduit apparaisse comme subvention indirecte.

Un commissaire démocrate-chrétien dit comprendre que le prix de 1000 francs le m^2 est une indication donnée par le département cantonal dirigé de mains expertes par M. Mark Muller, et que cette valeur doit correspondre à une réalité. Il trouverait intéressant de se voir expliquer les bases sur lesquelles ce montant est fixé.

M. Pagani s'y applique, rétorquant que, si tout un chacun-e se basait sur ledit montant, la majorité des plans financiers, y compris ceux de la Ville de Genève, ne tourneraient pas, et que personne ne construirait rien. La question est donc de savoir si on se laisse la marge de manœuvre pour bâtir du logement qui suppose un taux d'effort de 15 à 18% de la part des locataires, ou non, alors même qu'il s'agit de mettre à la disposition de la population des logements qui correspondent à ses besoins.

Le même commissaire démocrate-chrétien saisit – reconnaît-il – très bien le raisonnement du magistrat, mais il demande à ce dernier de comprendre celui d'un commissaire aux finances qui se dit que, puisque l'autorité compétente fixe ce montant de 1000 francs le m^2, c'est qu'elle dispose de certaines bases de calcul. Il aimerait donc simplement qu'elles lui soient expliquées.

Le magistrat déclare que ses services se sont livrés à une étude de situation. Depuis que ces autorités compétentes ont évalué le m^2 à 1000 francs, un certain nombre d'objets se sont vendus dans la zone de développement, mais uniquement entre propriétaires, car personne d'autre, promoteur-euse-s compris-es, n'ont pu acheter à pareil prix. Pour M. Pagani, c'est tout simplement reparti pour quarante ans de blocage concernant les terrains situés dans ladite zone! Ce n'est pas l'œuvre de ce qu'il appellerait «une autorité compétente»! *(Quod dicit!)*

Le commissaire démocrate-chrétien conclut qu'il y a une divergence manifeste entre la Ville et le Canton concernant la politique en matière de logements sociaux.

Un commissaire socialiste tient d'abord à saluer le fait qu'il soit possible de construire du logement en ville de Genève. Cela fait longtemps que le Conseil

municipal presse le Conseil administratif et voici que ce projet est à bout touchant. Il pense qu'il faut aller au plus vite et demande quelle sera l'augmentation du coût des travaux, si la rapidité en l'affaire n'est pas de mise.

Mme Charollais regrette de ne pas avoir de boule de cristal. Ce qu'elle sait, néanmoins, c'est que le dernier trimestre a vu une augmentation exponentielle de la construction dans la région genevoise. Actuellement, les rentrées de soumission semblent baisser, mais c'est très difficile d'établir des pronostics à long terme, même s'il est clair que le temps c'est de l'argent.

Une commissaire socialiste s'inquiète de ce qui se passerait si, la convention signée, il s'avérait que la coopérative n'avait pas le financement nécessaire pour mener à bien ce projet.

Mme Fauconnet Falotti répond que la Ville discute depuis plus d'un an avec la coopérative des questions de rentes, de prix du terrain, de participation aux différents coûts d'aménagement, de manière à ce qu'elle puisse établir des plans financiers prévisionnels aussi précis que possible lui permettant de décider de s'engager définitivement dans ce projet ou pas. La question du taux de la rente, soit 3 ou 4%, était au centre des derniers débats et, avec la souplesse que la Ville a introduite, la coopérative a choisi de réaliser ledit projet. En principe, le montage est acquis. Il ne lui reste plus qu'à obtenir le financement auprès des banques.

Et, ajoute Mme Charollais, il est clair que, si la coopérative n'obtient pas le financement escompté, elle ne construira pas cet immeuble. Avec le vote de la proposition PR-680, le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à octroyer à la coopérative UV le droit de superficie nécessaire. Le contrat sera établi après l'obtention de l'autorisation de construire et au moment où le département des constructions et de l'aménagement sera sûr que le projet démarrera. Que le projet se fasse ou pas tient davantage à la nature du projet qu'à la coopérative elle-même. Les garanties sont aujourd'hui suffisantes, car c'est un plan qui a été contrôlé par l'Office du logement.

Mme Charollais rappelle encore que les conditions de construction sont extrêmement cadrées, et qu'au pire le département des constructions et de l'aménagement reviendrait devant le Conseil municipal pour proposer un nouvel octroi de droit de superficie à quelqu'un-e d'autre.

Discussion de la commission

Un commissaire libéral demande l'audition des représentants de la coopérative.

Mise au vote, cette audition est acceptée à l'unanimité.

Séance du 5 mai 2009

Audition de MM. Julien Reinhard, président de la Coopérative de construction et d'habitation UV, et Alberto Caridad, trésorier de ladite coopérative, ainsi que de Mme Christina Silla, membre du conseil d'administration de ladite coopérative

M. Reinhard déclare tout d'abord que la coopérative UV a été fondée en 2005. Elle est composée d'une cinquantaine de coopérateurs et coopératrices. Celles et ceux-ci participent directement à l'élaboration du projet, à la conception du bien immobilier projeté et à la gestion de la coopérative. Les grands principes (développement durable, mobilité douce) de cette coopérative ont été posés dans une charte qu'on retrouve à la page 9 de la proposition PR-680.

Il s'agit d'un projet de logements sociaux solidaire et participatif qui met en avant la mixité sociale. L'immeuble sera aux normes Minergie et comportera des logements subventionnables. La coopérative a marqué un intérêt très vif pour cette parcelle située à Sécheron, puisque ce terrain répondait à ses propres critères. La discussion avec la Ville de Genève a débuté en 2006 de même qu'avec l'Office du logement. La coopérative a développé un plan financier qui garantit la viabilité du projet. Dernièrement, la Ville a proposé un taux de rente initial (3%) qui assure un cadre favorable au démarrage du projet et laisse à la coopérative une marge de manœuvre plus importante. La réalisation du projet devrait durer trente mois à partir de la prise de décision du Conseil municipal.

M. Reinhard souligne qu'il est important que la chambre délibérative prenne une décision rapidement, et si possible avant juin *(note du rapporteur: mea culpa maxima)*, afin que le projet puisse être achevé au mois de janvier 2012.

M. Caridad explique de son côté que le plan financier comporte trois parties, soit le coût du projet en lui-même (prix du m^3 de construction fixé par l'Etat + enveloppe Minergie), les aménagements extérieurs (frais partagés entre les différentes parties) et les frais accessoires. La totalité du projet s'élève à 8 millions. Les coopératrices et coopérateurs disposent de 6% de fonds propres. Un coût de 30 000 francs par logement est envisagé. Il s'agit d'un financement classique qui est cautionné à hauteur de 95% par l'Etat, puisque à caractère social.

La troisième partie du plan financier comporte l'exploitation de l'immeuble. Il va de soi que le mode de fixation des loyers limite l'importance des revenus. Par ailleurs, 10 places de parc seront gérées par la coopérative et permettront d'accroître un peu le revenu brut annuel qui est estimé à 530 000 francs par an. Ce montant servira à couvrir les frais hypothécaires. Au total, il restera un solde de 14 000 francs, ce qui est acceptable, puisque cela représente entre 3 et 5% des fonds propres.

Pour sa part, Mme Silla tient à montrer qu'il s'agit d'un projet architectural de qualité mettant à disposition des appartements appropriés à un mode de vie

contemporain (valorisation des volumes et de la lumière) et comprenant des espaces communs favorables à la convivialité. Le projet est exemplaire du point de vue de l'environnement et du développement durable (concept énergétique performant, promotion des énergies renouvelables, matériaux respectant l'environnement, inclinaison marquée pour les mobilités douces à travers une situation urbaine proche des axes de transports publics). Il faut relever aussi que l'objectif n'était pas simple à remplir, puisque le lieu est soumis à des contraintes très fortes. Le projet définitif sera arrêté lorsque l'autorisation de construire sera définitivement accordée.

Discussion de la commission en présence des personnes auditionnées

A une commissaire socialiste qui relève que le plan financier a été adopté par l'Office du logement et aimerait connaître le prix à la pièce, M. Caridad répond qu'il est de 4800 francs par pièce par année.

Un commissaire libéral a constaté que les membres de la coopérative présentent un éventail de professions relevant de la classe dite moyenne. Il s'inquiète de savoir s'il y a un lien avec les objectifs de construction.

M. Reinhard répond que le but est de garantir la mixité sociale. Il s'agit d'un projet social et solidaire, accessible à toutes les couches de la population, visant à bâtir un logement d'utilité publique, soustrait durablement à la spéculation immobilière, géré au coût de revient et offrant des loyers modérés. 60% des logements satisferont aux critères du logement subventionné.

Un commissaire démocrate-chrétien rappelle que, lors de l'audition de M. Pagani sur cet objet, le magistrat avait insisté sur une divergence de vues concernant le taux de rendement à 4%. Or, si ce dernier passait à 3%, la différence serait prise en charge par la Ville.

M. Caridad déclare qu'au moment où le projet a été présenté, les taux hypothécaires n'étaient pas ce qu'ils sont aujourd'hui. Et d'insister sur le fait que les loyers seront modérés et qu'il n'est pas acceptable de compter sur les 10 places de parking pour augmenter notablement la rentabilité dudit projet. En conséquence, la seule marge de manœuvre qui reste est la rente foncière. Fixée à 4%, le plan financier ne tourne pas. Aussi la Ville a-t-elle proposé d'abaisser ledit taux de 1% durant les dix premières années. Au bout de ce laps de temps, une nouvelle négociation aura lieu, mais il y a fort à parier que la coopérative aura certainement plus de disponible.

Répondant à une interrogation écologiste, M. Reinhard déclare que la sélection des locataires se fera par ordre d'arrivée. C'est important que le critère d'ancienneté soit reconnu. A ce premier élément viendra s'ajouter un critère social en regard de la typologie des appartements. Il faudra nécessairement qu'il

y ait 60% des personnes qui soient subventionnées. Actuellement, l'association comprend 50 coopérant-e-s, soit plus de foyers que d'appartements à réaliser. Lorsqu'on conduit ce type de projet, il faut se projeter sur nonante-neuf ans.

Un commissaire libéral demande quel est l'organe d'attribution de la coopérative. Il lui est répondu que c'est le Conseil administratif.

Un autre représentant libéral se pose la question de la pérennité de ce système en regard de l'esprit initial du projet. Il lui semble que le processus de renouvellement est très limitatif et il aimerait savoir comment l'objectivité en la matière est garantie et s'il y a une instance de recours possible. M. Reinhard explique que les demandes d'admission doivent être motivées. Le Conseil administratif prend connaissance du dossier et prend une décision. Par la suite, tous les membres de la coopérative participent à l'assemblée générale. Il est important qu'il y ait une réelle synergie entre toutes celles et ceux qui participent au projet.

Par ailleurs, poursuit le président de la coopérative, une transparence totale des critères est assurée et il n'y a pas place pour l'arbitraire. Concernant les statuts d'UV, ils sont inspirés de ceux de l'Association suisse pour l'habitat qui est l'organisation faîtière des coopératives. Il ajoute qu'il n'y a pas de voie de recours pour les admissions, mais qu'il en existe une pour les exclusions. Reste que chacun-e est libre de partir ou de rester. L'aspect volontaire est le fondement même de la réussite du projet. Il est nécessaire que les personnes adhèrent au projet et se sentent partie prenante. S'il y a contrainte, toute dynamique devient problématique.

Le même conseiller municipal se dit également étonné en bien de la modicité des loyers et des parts sociales. Pour connaître assez bien l'une ou l'autre copropriété, il sait mesurer les charges liées à l'entretien d'un immeuble. Ces charges semblent ici bien en-dessous de la moyenne.

M. Caridad explique que les charges annuelles sont de 1000 francs par pièce, soit un total de 96 000 francs auxquels il convient d'ajouter 500 francs par place de parc, soit 10 000 francs, et donc un montant final de l'ordre de 110 000 francs.

Il est clair qu'en tant que coopérative participative, certaines charges vont être assumées par les coopératrices et coopérateurs elles et eux-mêmes, ce qui limite les coûts. Mais cette limitation peut provenir d'autres mesures encore. Par exemple, ce seront les coopératrices et coopérateurs qui s'occuperont, contre rémunération, des travaux de conciergerie. De plus, le disponible servira à créer des réserves pour les réparations et les rénovations.

Un commissaire démocrate-chrétien a parcouru les statuts de la coopérative. Il comprend que si quelqu'un-e dispose d'un revenu tout à fait confortable, elle ou il peut payer sa part et devenir membre de la coopérative sans autre.

M. Reinhard répond par l'affirmative et ajoute que cela ne signifiera pas pour autant que cette personne aura un logement.

Le même conseiller municipal demande si la question des revenus est posée lors de l'admission dans la coopérative.

M. Caridad dit que non. Un sondage a été réalisé pour sensibiliser les coopératrices et coopérateurs au fait qu'il faut que 60% des habitant-e-s soient subventionnables. Chacune et chacun a été dirigé-e vers le site de l'Etat, afin de se rendre compte par soi-même si elle ou il entre dans les barèmes ou non.

Discussion et prises de position des différents groupes

Le groupe écologiste déclare accueillir avec grande satisfaction cette proposition, dans la mesure où il a toujours demandé qu'il y ait plus de collaboration avec les coopératives en Ville de Genève. Il espère en voir bien plus encore à l'avenir.

Le groupe socialiste accepte cette proposition. Il se dit satisfait de ce que la Ville ait pu négocier le prix de la rente foncière avec les coopératrices et coopérateurs, afin de permettre à leur plan financier de tourner. Ce dernier ayant été adopté par l'Office du logement, il n'y a aucun souci à se faire sur la viabilité du projet. Le groupe socialiste espère qu'il y aura une doctrine lisible en matière de négociation du taux de la rente. Il est clair que le développement de ce type de projet permet de favoriser le développement du HM sur l'ensemble du territoire. Il est enfin important d'avancer rapidement sur ce dossier, puisque les taux d'intérêts sont bas.

Le groupe libéral acceptera ce projet du fait qu'il répond à un besoin manifeste de logements. Les représentant-e-s de la coopérative donnent l'impression d'être sérieux-ses, puisqu'elles-ils ont envisagé le problème sous de nombreux aspects.

Par ailleurs, le groupe libéral salue l'esprit de la coopérative qui vise à responsabiliser individuellement les coopératrices et coopérateurs à la préservation de leur logement. Il espère que cet esprit s'étendra à l'ensemble des locataires. Néanmoins, le groupe libéral émettra deux réserves, l'une concernant la durabilité du projet, puisque le plan financier semble extrêmement fragile, et qu'en cas de pépin la coopérative se retournera immanquablement du côté de la Ville qui ne pourra décemment pas refuser un crédit additionnel, l'autre ayant trait au fait que, d'un point de vue économique, la Ville se substitue à des banques et éventuellement à des régies et que cette concurrence ne s'établit pas sur un pied d'égalité.

Enfin, le groupe libéral aimerait que la commission des finances demande au département des finances et du logement de faire figurer le différentiel de 1% de rente foncière dans les comptes de la Ville.

Le groupe de l'Union démocratique du centre (UDC) approuvera ce projet qui est excellent. La création de logements à mixité sociale est une bonne chose. Elle permettra à des gens différents d'entrer en contact et de collaborer. De plus, les valeurs de cette coopérative semblent intéressantes (cf. responsabilisation des habitants par la gestion commune du bien). Le groupe UDC relève qu'il y a certaines variables qui dépendront du taux du marché, mais la personne qui a présenté le plan financier paraît sérieuse et il espère que ce projet sera viable.

Le groupe A gauche toute! (AGT) estime que ce projet est un bonne occasion de faire construire à d'autres ce que la Ville ne peut pas réaliser. C'est une piste intéressante qu'il ne faut pas négliger dans le contexte actuel de crise du logement. L'opération est d'autant plus valable que le projet respecte l'environnement et sera soumis aux normes Minergie (cf. pompe à chaleur). Pour toutes ces raisons, le groupe AGT approuvera cette proposition.

Le groupe démocrate-chrétien (DC) soutiendra cette proposition pour toutes les raisons qui ont été énoncées. La mixité sociale est une excellente chose et la coopérative donne une impression de sérieux. Cependant, le groupe DC a perçu lui aussi le risque de fragilité dans l'équilibre financier évoqué par les libéraux. Il est nécessaire que la Ville fasse apparaître dans ses comptes cette subvention au logement social (1% de diminution du taux de la rente foncière). Cela fait écho à une motion que les démocrates-chrétiens avaient déposée et qui demandait une totale transparence des coûts.

Le groupe radical déclare qu'il ne fera pas la fine bouche et qu'il approuvera cette proposition. Néanmoins, il trouve hallucinant qu'il faille trente mois, suite à la décision du Conseil municipal, pour que le projet soit achevé. Il n'a pas été convaincu par la procédure suivie avec cette coopérative. Ainsi, l'ensemble des coûts n'apparaît pas, contrairement aux exigences de la loi.

Vote de la commission

Au bénéfice des explications fournies, la commission des finances vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à l'unanimité des membres présents (3 Ve, 2 AGT, 1 R, 2 L, 3 S, 2 DC, 2 UDC), à accepter le projet d'arrêté ci-dessous. *(Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.)*

M. Gérard Deshusses, rapporteur (S). En tant que rapporteur, je vous remercie d'avoir accepté de traiter cet objet en urgence, Madame la présidente. Il s'agit donc d'une coopérative d'habitation, et les travaux pourraient débuter très rapidement, si nous votions ce soir la proposition PR-680. Je crois que ce serait une excellente idée de le faire, comme le démontre le vote préalable de la commission des finances.

Premier débat

M. Jacques Baud (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, on nous demande ici d'octroyer un droit de superficie. Tout semble bien pensé, mais ce que je vois surtout, ce sont de futurs logements familiaux dont nous avons grand besoin. Que nous cédions un droit de superficie à une coopérative dite UV (Unité de voisinage), je n'y vois pas d'inconvénient majeur, mais il sera indispensable que tous les accords et les engagements pris soient respectés à la lettre, ce qui n'a pas toujours été le cas dans le passé. Dans le cas présent, j'ai l'espoir que nous ne serons pas déçus. L'Union démocratique du centre votera donc la proposition PR-680.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il est vrai que cet objet est urgent. En effet, la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social a commencé les travaux pour plusieurs immeubles dans le cadre du projet de Sécheron. Je vous recommande donc vivement de voter ce droit de superficie, car ce projet fait partie de notre politique de construction basée sur plusieurs piliers, qui prendra de plus en plus d'ampleur en ce qui concerne l'octroi de droits de superficie à des coopératives ou à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social. Je rappelle que cette dernière crée des logements à bon marché à 3600 francs la pièce par année, je vous laisse faire le calcul en fonction du nombre de pièces par appartement. Je vous remercie donc pas avance, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter la proposition PR-680.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – L'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif de la Ville de Genève et la Coopérative de construction et d'habitation UV

(Unité de voisinage) en vue de l'octroi à ladite coopérative pour une durée de 99 ans d'un droit de superficie distinct et permanent au sens de l'article 779, alinéa 3, du Code civil suisse, sur une partie de la parcelle N° 2129 , feuille 12, section Petit-Saconnex, sise avenue Blanc/avenue de France, pour la construction d'un immeuble de logements à caractère social, est ratifié et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte authentique.

Art. 2. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, radier, épurer, modifier toute servitude nécessaire à la construction projetée.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

La présidente. Nous passons à la discussion sur les motions d'ordre déposées tout à l'heure. La première concerne l'interpellation nouvelle I-200 de MM. Georges Queloz, Alexandre Chevalier, Rémy Burri, Simon Brandt et Jean-Charles Lathion, intitulée «Plaine de Plainpalais: Pagani fait son cirque!». Je donne la parole à un proposant pour défendre l'urgence de cet objet.

M. Georges Queloz (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Conseil municipal doit se soucier de la gestion des activités qui se déroulent sur la plaine de Plainpalais, certaines d'entre elles étant directement liées au revenu des forains et des différents acteurs de la vie économique présents sur place. Je développerai la question des dépassements budgétaires lors du débat de fond et, pour le moment, je m'en tiendrai à l'urgence de l'interpellation I-200. Le magistrat Maudet, quant à lui, doit pouvoir répondre à tous ceux – les cirques, par exemple – qui attendent de pouvoir retourner sur la plaine de Plainpalais pour y développer leurs activités. C'est ce que nous réclamons depuis l'ouverture du chantier, avant les vacances déjà…

La présidente. Excusez-moi, Monsieur Queloz, je pense que je n'ai pas été assez claire: nous débattons en ce moment de l'urgence de votre interpellation uniquement. Vous avez trois minutes pour le faire.

M. Georges Queloz. On nous avait dit que le chantier commençait, et il a bel et bien commencé. Mais il aura du retard…

M. Rémy Pagani, maire. Pas du tout!

M. Georges Queloz. Mais bien sûr que vous aurez du retard, Monsieur Pagani! Cela fait deux mois que j'observe la situation depuis mes fenêtres du quatrième étage, et je peux vous dire qu'il ne se passe pratiquement rien! Seules des barrières ont été installées… Ne me dites pas le contraire! L'interpellation I-200 a pour but de clarifier certains points obscurs concernant les travaux à la plaine de Plainpalais, et notamment leur retard.

La présidente. Je donne à présent la parole pour une minute à un seul membre par groupe pour s'exprimer sur l'urgence de l'interpellation I-200.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Le Parti démocrate-chrétien votera cette urgence, contrairement à ce que les mimiques du magistrat Pagani nous enjoignent de faire. Il voudrait nous faire croire qu'il n'y a jamais rien qui cloche, dans cette République, que tout est en ordre et sous contrôle… Mais il suffit de voir ce qui se passe actuellement à Genève avec les chantiers: c'est une véritable chienlit, tout le monde est mécontent! Et l'on continue à nous dire: «Circulez, il n'y a rien à voir!» Nous ne sommes pas d'accord. Il y a des problèmes sur la plaine de Plainpalais, comme le démontrera tout à l'heure mon collègue Queloz en développant l'interpellation I-200. Nous estimons que la population a le droit d'être informée, c'est pourquoi nous voterons cette motion d'ordre.

M. Rémy Burri (R). Le groupe radical votera évidemment l'urgence de l'interpellation I-200. Je passe tous les matins par la plaine de Plainpalais, et force est de constater qu'il y a un véritable problème. On pourrait même croire que les balustrades avec des protections bâchées ont été posées là pour empêcher les citoyens de voir qu'il ne se passe absolument rien depuis des semaines! Il me semble donc que l'urgence de cet objet est justifiée.

Mme Salika Wenger (AGT). J'aimerais dire à l'Entente que l'on ne peut pas défendre une chose et son contraire. Mesdames et Messieurs de la droite, vous dites à longueur de temps qu'il ne se passe rien à Genève, que l'on ne construit pas, que l'on ne fait pas de travaux… Mais quand il y en a, alors c'est la chienlit et cela empêche tout le monde de circuler normalement! Il faudrait savoir! Oui, les travaux prennent de la place, et ils peuvent entraver la fluidité de la circulation. Mais nous avons besoin de transports publics, et nous avons voté…

La présidente. Madame Wenger, s'il vous plaît, exprimez-vous sur l'urgence uniquement! Nous traiterons du fond après.

Mme Salika Wenger. Alors, pour l'urgence, c'est non! *(Rires.)*

La présidente. Très bien, c'était très clair! Je vous remercie, Madame Wenger.

M. Pascal Rubeli (UDC). Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous voterons également l'urgence de l'interpellation I-200, mais sans doute pas tout à fait pour les mêmes motifs que ceux du Parti libéral. Nous nous focalisons essentiellement sur la nécessité de l'information. Il est important que les citoyennes et les citoyens de notre ville sachent ce qui se passe sur les chantiers. Le cas de la plaine de Plainpalais provoque des interrogations. Lors du vote du crédit pour les travaux qui devraient s'y dérouler, notre groupe a insisté pour que l'information y afférente soit claire; nous avons même voté un poste à M. Pagani dans ce but. Telle est la carte que nous voulons jouer en votant cette urgence.

Mme Isabelle Brunier (S). Le groupe socialiste s'est rapidement concerté, et il se dégage une majorité pour refuser cette urgence. Le chantier de la plaine de Plainpalais a démarré au rythme qu'il peut avoir. Il y a énormément de chantiers en ce moment dans notre ville, dont certains que je vois de près, en l'occurrence celui du Collège Calvin… Bon, je n'entre pas dans les détails. En tout cas, nous n'accepterons pas l'urgence.

La présidente. Nous votons maintenant sur l'urgence de l'interpellation I-200. Si la motion d'ordre est acceptée, ses auteurs pourront la développer immédiatement.

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 32 non contre 30 oui (1 abstention).

La présidente. Nous passons maintenant à la motion d'ordre concernant la résolution nouvelle R-123 de MM. Simon Brandt, Rémy Burri, Edgar Bordier, Guy Dossan, Olivier Fiumelli, Adrien Genecand, Salvatore Vitanza, Mmes Anne-Marie Gisler, Patricia Richard, Fabienne Aubry Conne, MM. Alexandre Chevalier, Alexis Barbey, Jean-Marc Froidevaux, Georges Queloz, Jean Sanchez, Armand Schweingruber, Mmes Renate Cornu, Linda de Coulon, Florence Kraft-Babel, Danièle Magnin, MM. Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Vincent Maitre, Robert Pattaroni, Mmes Anne Carron-Cescato, Marie

Chappuis, Nelly Hartlieb, Alexandra Rys et Odette Saez, intitulée «Le Conseil municipal rappelle à l'ordre le Conseil administratif dans le cadre de la votation cantonale du 27 septembre 2009». Je donne la parole pendant trois minutes à l'un ou l'une des résolutionnaires pour défendre l'urgence de cet objet.

M. Rémy Burri (R). Je vais expliquer la raison pour laquelle nous avons déposé la résolution R-123 en urgence. Chacun de nous a pu suivre l'actualité et prendre connaissance des prises de position du Conseil administratif quant à la prochaine votation. Ledit Conseil a déjà été rappelé à l'ordre par le Tribunal administratif mais, étant donné qu'il a déjà évoqué la possibilité de poursuivre ses démarches malgré ce premier avertissement, nous pensons qu'il est urgent que le parlement de la Ville de Genève lui rappelle qu'il n'est pas appelé à agir ainsi. Je vous remercie donc, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter l'urgence de notre résolution.

La présidente. Je donne maintenant la parole à une ou un membre par groupe, afin qu'elle ou il s'exprime sur l'urgence.

M. Alexandre Chevalier (L). Le groupe libéral a cosigné la résolution R-123, simplement parce qu'il est urgent de rétablir une vérité: cette vérité, Mesdames et Messieurs, est que la Ville de Genève ne se réduit pas à quatre conseillers administratifs, mais repose sur les décisions du Conseil municipal. Il est donc urgent que ce dernier se saisisse de cet objet, tout d'abord pour garantir le respect de la séparation des pouvoirs, et ensuite parce que, s'il y a une prise de position de la Ville de Genève sur ces votations, ce sont les représentants du Conseil municipal qui doivent en décider. Pour ces raisons, il est urgent de prendre position ce soir, avant la votation en question.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs de la gauche, vous venez d'évacuer le problème du chantier de la plaine de Plainpalais et l'information aux citoyens. Avec la résolution R-123, nous revoilà face à une actualité qui demande des réponses. Tant que le Conseil administratif ne pourra pas les fournir, il donnera aux citoyens la fâcheuse impression de cacher des choses – ce qui était déjà le cas pour la plaine de Plainpalais, d'ailleurs. Je le dis haut et fort à l'intention de tous ceux qui liront le *Mémorial* ou qui suivent la retransmission de nos débats sur TV Léman bleu.

Je vous invite donc, chers collègues, à voter l'urgence de la résolution R-123, car il en va de l'information aux citoyens sur un sujet d'actualité. Mais si la gau-

che veut tout cacher, eh bien, elle n'aura qu'à shooter cet objet et le botter en touche, comme elle l'a fait tout à l'heure avec la plaine de Plainpalais…

M. Mathias Buschbeck (Ve). Les Verts comprennent bien que l'approche des votations et des élections cantonales suscite chez certains la volonté d'en découdre, dans cet hémicycle… Nous avons plus de 100 points à l'ordre du jour et des millions de francs à investir pour l'intérêt de notre ville. Il y aurait effectivement beaucoup de choses à dire sur la résolution R-123, mais nous en refuserons l'urgence, car d'autres priorités sont nettement plus pressantes à nos yeux.

Mme Isabelle Brunier (S). Il se trouve que le groupe socialiste avait décidé d'accepter les urgences, au moins pour ouvrir le débat – ce qui ne veut pas dire que nous accepterons les objets concernés lors du débat de fond. La plupart d'entre nous votera la motion d'ordre sur la résolution R-123, afin que le débat démocratique ait lieu et que nous puissions aussi exprimer nos arguments.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, ne pas accepter de débattre ce soir ou demain d'un objet qui sera tranché par le peuple le 27 septembre n'aurait pas de sens. C'est pourquoi nous acceptons l'urgence de la résolution R-123.

M. Pierre Rumo (AGT). Le groupe A gauche toute! acceptera également l'urgence de la résolution R-123. Je crois qu'il faut percer l'abcès. Néanmoins, je suis étonné que cette résolution ne mentionne pas l'arrêt du Tribunal administratif, qui est quand même le point important de toute cette question. Mais j'aurai l'occasion d'en reparler dans quelques minutes…

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée à la majorité (opposition des Verts et de quelques socialistes, 1 abstention socialiste).

La présidente. Nous traitons la résolution de suite…

M. Christian Lopez Quirland (S). Madame la présidente, la résolution R-123 est importante, et il ne nous reste que quinze minutes jusqu'à la fin de cette séance. Le débat durera certainement plus longtemps, c'est pourquoi je propose que nous traitions de cet objet après la pause dînatoire, à 20 h 30.

Mise aux voix, la proposition de traiter la résolution immédiatement est refusée par 45 non contre 8 oui.

9. Présentation du 5e plan financier d'investissement 2010-2021 (D-39).

Table des matières

Introduction 3

Finances et 28ème BFQ 2010-2013 3

Options stratégiques du Conseil administratif 3-6

Priorité au logement : renforcement de la politique d'entretien et d'assainissement énergétique

Les espaces publics et la qualité de vie en ville

Patrimoine administratif, nouvelles réalisations et entretien de l'existant

Réalisations en cours 7

Outil de gestion des investissements 7-8

Conclusion 9

Lexique des abréviations 10-11

Graphiques et tableaux

Introduction 13

Planification des dépenses totales d'investissement *(graphique N° 1)* 14

Planification des dépenses et recettes totales d'investissement *(tableau N° 1)* 15

Répartition temporelle des investissements totaux (*graphique N° 2)* 16

Répartition des investissements totaux par groupes et sous-groupes fonctionnels *(graphique N° 2bis et tableau N° 2)* 17-19

Récapitulation des crédits d'investissement votés et déposés par groupes fonctionnels *(graphique et tableau N° 3)* 20-21

Récapitulation des projets actifs par groupes fonctionnels *(graphique et tableau N° 4)* 22-23

Répartition des projets non planifiés par groupes fonctionnels *(graphique N° 5)* 24

Comparatif des dépenses d'investissement 25

Listes détaillées

Présentation des listes 26

Potentiel de crédits de réalisation dont le dépôt devrait intervenir en 2010 27-30

Crédits votés par le Conseil municipal 31-50

Crédits déposés au Conseil municipal 51-58

Projets actifs figurant au plan financier 59-90

Projets non planifiés *(non compris dans les calculs du plan financier)* 91-105

Introduction

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Selon les dispositions prévues par l'article 37, alinéa 1, du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes[1] (B 6 05.01), le Conseil administratif vous présente le 5ème plan financier d'investissement de la Ville de Genève (abrégé ci-après PFI), couvrant les années 2010 à 2021. Il est déposé de manière à pouvoir être étudié en même temps que le projet de budget de fonctionnement 2010.

S'il reste un plan d'intentions du Conseil administratif en matière de projets d'investissements (sous réserve des crédits déjà engagés), il se veut également un outil de pilotage et de gestion pour les autorités et services municipaux.

Le PFI permet de planifier, coordonner et assurer le suivi des projets de notre municipalité. Il assure également la transparence des activités municipales, favorisant ainsi la libre information.

Au niveau de la méthode de calcul, les prévisions de ce plan ont été établies en tenant compte des derniers éléments en termes d'estimation de coûts et de prévision de réalisations dont nous disposons au moment de l'établissement du plan financier.

Finances et 28ème BFQ 2010 - 2013

Le PFI a été élaboré avec pour objectif principal le respect du budget de fonctionnement quadriennal (abrégé ci-après BFQ), qui limite le volume des investissements à CHF 95 millions par an pour les quatre prochaines années.

Dans un contexte économique préoccupant, le maintien de cet objectif vise notamment à garantir une gestion responsable de la charge de la dette, de bonnes conditions d'autofinancement des investissements et, à terme, le désendettement.

Les projections du PFI à court terme sont néanmoins légèrement supérieures aux limites du BFQ. En effet, en fonction de nombreux paramètres (politiques, légaux, administratifs, etc.) pouvant influencer l'avancement des dossiers, le Conseil administratif admet le principe d'une zone d'incertitude ou d'évolution des projets. Ce principe se base notamment sur l'analyse du compte des investissements publié dans le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2008 (p. I-23 & ss.).

Sur la première année du 28ème BFQ, l'écart prévu est d'environ 5 %, les années suivantes étant ajustées lors de chaque remise à jour du PFI.

Options stratégiques du Conseil administratif

Les investissements sont les principales ressources financières pour le développement et la maintenance du patrimoine municipal. Ils représentent une importante marge de manœuvre et de décision des autorités politiques. A travers la mise à jour de ce plan, le Conseil administratif entend, dans la mesure des moyens financiers :

- ✓ Tenir compte des obligations de la Ville de Genève, sur le plan légal, comme sur le plan de ses engagements avec d'autres collectivités publiques, notamment avec l'Etat de Genève dans le domaine des transports en commun.
- ✓ Confirmer d'une part ses options formulées dans le discours de législature 2007-2011 et, d'autre part, tenir compte des besoins formulés tant par le Conseil municipal que par la population.

[1] (B 6 05.01) *« Le plan d'investissement doit être établi chaque année et présenté au conseil municipal en même temps que le budget de fonctionnement; il n'est pas soumis au vote. »*

Avec ce nouveau plan financier, le Conseil administratif a adapté ses options stratégiques et priorités financières de la manière suivante.

A. Priorité au logement : renforcement de la politique d'entretien et d'assainissement énergétique

Rénover 35 immeubles en 5 ans

La Ville de Genève possède plus de 800 bâtiments de tous genres dont 383 immeubles de logements. Utilisés quotidiennement par des milliers de locataires, ces 5'300 logements sont constitués à environ 95 % par des logements sociaux. Ces appartements sont le fer de lance de la politique sociale menée par la Ville.

Pour que ces immeubles durent (51 bâtiments sont plus que centenaires), il convient d'investir. La mission des services consiste à surveiller le vieillissement des bâtiments, le quantifier, préparer les stratégies de rénovation et enfin conduire les opérations. Les outils informatiques viennent compléter les connaissances précises des responsables des portefeuilles immobiliers. Le logiciel « Stratus » permet d'obtenir une vision statistique de l'état de dégradation du parc de logements. Aujourd'hui, seule une part faible du volume bâti peut être considérée comme problématique.

Pour les cinq années à venir, plusieurs opérations de rénovation vont être soumises au Conseil municipal avec un accent tout particulier sur les quartiers des Grottes et de Saint-Gervais. S'agissant des grands ensembles, deux opérations de grande envergure sont programmées : la première sur le périmètre des rues de Carouge - des Minoteries, puis la seconde, sur le périmètre des tours de la Jonction. Ces deux ensembles comprennent respectivement 321 et 420 logements, tous à caractère social. Les aspects énergétiques constitueront le fil rouge de ces interventions.

Au niveau foncier, la stratégie d'acquisition doit se développer pour permettre essentiellement la construction de logements sociaux. La réalisation de nouveaux logements est aujourd'hui majoritairement confiée à la Fondation Ville de Genève pour le logement social. Certaines opérations sont également menées par la Ville ou confiées à des coopératives.

Une politique énergétique active et ambitieuse

La Ville de Genève développe une politique énergétique ambitieuse. Celle-ci s'est affirmée en 2006 avec l'adoption de la stratégie *« 100% renouvelable en 2050 »* visant à se désengager des énergies fossiles pour les besoins en chauffage des bâtiments municipaux. En trois ans, cette stratégie s'est concrétisée à travers plusieurs nouveaux projets.

Les enjeux liés à l'électricité sont eux aussi considérables. La Ville s'attache à réduire sa consommation pour ce qui concerne l'éclairage public et celui des communs d'immeubles. Elle développe par ailleurs un programme de construction de centrales photovoltaïques.

Cette politique énergétique se traduit dans les faits par de nombreux projets intégrés au présent plan financier.

B. Les espaces publics et la qualité de vie en ville

Ce domaine concerne quatre thèmes principaux :

1. Améliorer la qualité de vie dans les quartiers et étendre les zones à priorité piétonne.
2. Lutter contre les nuisances sonores par la mise en application de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB).
3. Développer les transports en commun et la mobilité douce dans l'accompagnement des « grands projets ».
4. Le plan lumière et la réduction de la consommation énergétique de l'éclairage public.

Améliorer la qualité de vie dans les quartiers et étendre les zones à priorité piétonne

La Ville de Genève soutient une politique favorisant un meilleur partage de l'espace public entre les différents usagers. Cela se traduit par le développement de réalisations favorisant des modes de déplacements économes en espace et en énergie, respectueux de l'environnement, efficaces et accessibles à tous. Dans ce cadre, le travail avec les acteurs locaux (concertation, contrats ou médiations de quartier, etc.) est favorisé.

La vision globale défendue par le Plan directeur communal dicte une mise en réseau cohérente de ces interventions dans les quartiers. L'amélioration de la circulation piétonne, une meilleure accessibilité aux transports publics, la poursuite de la mise en œuvre du plan directeur des aménagements cyclables, l'aménagement de nouvelles zones 30 km/h sont autant de mesures concrètes pour que les habitants puissent mieux vivre dans leur environnement quotidien. Ces démarches sont accompagnées par une politique active en matière de création de zones à priorité piétonne.

Si chaque projet se veut de qualité, le Conseil administratif favorisera toujours la mobilité douce ainsi que l'intégration des objectifs fixés par les ordonnances sur la protection contre le bruit (OPB) et la protection de l'air (OPAir).

Lutter contre les nuisances sonores par la mise en application de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB)

En Ville de Genève, 80'000 habitants sont touchés par des dépassements des valeurs de bruit sur les 185'000 personnes résidant sur ce territoire. 65 km de rues subissent des dépassements des valeurs limites de bruit, ce qui représente 202 tronçons de rues à assainir. Selon la législation fédérale, le délai d'assainissement est fixé au 31 mars 2018. Une stratégie générale sera présentée en 2010 pour permettre l'assainissement à l'horizon 2018.

En fonction des disponibilités financières, l'objectif principal consiste à réduire l'impact sonore de la circulation routière pour le plus grand nombre possible de personnes touchées par le bruit. Il est envisagé de privilégier des mesures d'assainissement tout d'abord à la source, puis, dans des situations spécifiques, sur les voies de propagation.

Développer les transports en commun et la mobilité douce dans l'accompagnement des « grands projets »

Les travaux en cours pour la création de la nouvelle ligne de tram TCOB et les déviations de lignes de trolleybus sont l'occasion de requalifier de nombreuses rues et places du centre ville. Citons notamment les places Simon Goulart, Saint-Gervais et Bel-Air.

Les aménagements liés au CEVA sont actuellement prévus dès 2013-2014. Il s'agira d'aménager les abords directs et élargis de la station de Champel ainsi que l'ensemble des espaces publics et collectifs du nouveau quartier de la gare des Eaux-Vives. Ces aménagements contribueront à la politique de promotion de report modal du transport individuel vers les déplacements doux et les transports collectifs.

Enfin, le projet de Voie verte est l'une des priorités du Plan directeur communal. Il s'agit de créer un axe de mobilité douce en site propre, destiné aux déplacements piétons et cyclistes.

Le plan lumière et la réduction de la consommation énergétique de l'éclairage public

A l'heure où il devient fondamental de rationaliser la consommation énergétique, la gestion de la lumière a un grand rôle à jouer. L'exploitation des progrès technologiques permet d'améliorer l'efficacité lumineuse, tout en réduisant substantiellement la puissance nécessaire. Récemment présenté au Conseil municipal, le plan lumière est l'outil permettant de mieux gérer, qualitativement et quantitativement, la lumière sur l'ensemble de son territoire.

C. Patrimoine administratif : nouvelles réalisations et entretien de l'existant

Ce domaine concerne principalement les écoles, l'offre culturelle, le sport, la cohésion sociale, la petite enfance, la sécurité publique ainsi que le fonctionnement de l'administration.

Ecoles

La construction de groupes scolaires à Chandieu et sur le site de l'ancienne usine à gaz de la Coulouvrenière est planifiée ainsi que la construction d'une salle de gymnastique et de locaux associatifs à l'école des Cropettes. Les prochaines rénovations concernent les écoles de Saint-Jean, des Crêts-de-Champel et de Pâquis-Centre.

Culture

Il s'agit de poursuivre la restauration et l'entretien de plusieurs bâtiments d'importance et d'améliorer certaines prestations à la population. Ce volume d'investissement se répartit entre différents projets d'entretien et de rénovation ainsi qu'entre plusieurs nouvelles constructions ou rénovations lourdes. Les investissements essentiels concernent la transformation et l'agrandissement du Musée d'Ethnographie, la construction de la Nouvelle Comédie, l'entretien de la Bibliothèque de Genève ainsi que le projet de rénovation de l'Alhambra *(crédit déposé)*. Citons aussi plusieurs projets nécessaires pour le fonctionnement des Conservatoire et Jardin botaniques ainsi que la construction d'un dépôt de collections patrimoniales sur le site de l'ancienne usine à gaz de la Coulouvrenière.

Sports

Plusieurs études et projets sont planifiés sur le périmètre des Vernets, au stade du Bout-du-Monde ainsi qu'au stade de Frontenex. Un nouveau projet est désormais planifié pour la construction d'un complexe sportif et d'un espace de quartier sur le site de la Gare des Eaux-Vives.

Cohésion sociale

Offrant de nouvelles vues pour le quartier, le chantier du Foyer de Sécheron est ouvert. Mentionnons aussi plusieurs projets de crèches, de rénovations d'équipements sociaux et des projets liés au Plan jeunesse. De nouvelles perspectives s'ouvrent avec le récent projet d'espace de quartier de la rue René-Louis-Piachaud (Ancien Manège).

Sécurité publique

Les principales ressources sont liées à la mise à niveau de l'existant (véhicules de secours, centrale d'alarme). Une réflexion se poursuit pour une meilleure efficience de la caserne SIS de la rive droite ainsi que pour le développement du Centre de formation de Richelien.

Hygiène et salubrité publique

Liées surtout à des obligations légales, ces dépenses représentent environ 7 % du PFI. Elles concernent principalement l'assainissement des eaux (application du plan général d'évacuation des eaux et maintien de l'état du réseau), la rénovation des installations techniques des cimetières des Rois et de Saint-Georges et l'acquisition de véhicules pour le nettoiement des voiries et la levée des déchets.

Ouvrages d'art

Les ouvrages d'art ont besoin d'un entretien régulier. Une nouvelle stratégie globale est en cours d'analyse et d'élaboration.

Administration

Les différentes enveloppes liées au fonctionnement de l'administration restent réduites au maximum. Ces ressources demeurent toutefois indispensables au renouvellement des différents biens de l'administration ainsi que pour l'entretien des bâtiments publics (mise à niveau, mesures de sécurité et gestion des énergies).

Réalisations en cours

Les dernières ressources d'investissement sont aujourd'hui principalement consacrées à/au(x) :

- ✓ L'aménagement du domaine public (y compris les collecteurs EU/EP), à son entretien et à la modération de trafic. Une part importante de ces réalisations concerne le tram TCOB. Signalons encore les aménagements complémentaires dans le quartier des Pâquis destinés à modérer la circulation, sécuriser les parcours à pied et à vélo et faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite.

- ✓ L'entretien et à la rénovation du patrimoine financier (des logements essentiellement). Dans ce domaine, huit opérations de rénovation sont en cours. Elles intègrent la politique énergétique menée par la municipalité.

- ✓ La construction d'un espace de quartier au Foyer de Sécheron et de nouveaux logements (FVGLS).

- ✓ L'entretien des bâtiments scolaires.

- ✓ Mesures dans le domaine des institutions culturelles notamment pour améliorer l'accessibilité des personnes handicapées. La restauration de l'Orangerie-Théâtre du parc la Grange est en cours. A partir de septembre 2009, le Muséum d'histoire naturelle sera concerné par la rénovation de ses façades, le remplacement des faux plafonds des salles d'expositions ainsi que l'installation d'une centrale photovoltaïque en toiture. Les Conservatoire et Jardin botaniques seront touchés par la construction de la cinquième étape des CJB (extension de l'herbier, espace d'accueil du public et buvette-restaurant).

- ✓ L'aménagement du domaine privé, essentiellement par la réfection de la Plaine de Plainpalais (2ème étape). Les travaux viennent de commencer et doivent se terminer fin juillet 2010.

- ✓ Travaux d'assainissement du site de l'ancienne usine à gaz de la Coulouvrenière.

- ✓ La rénovation et à la mise en conformité de la patinoire intérieure des Vernets.

- ✓ Fonctionnement de l'administration municipale, tant sur le plan mobilier *(véhicules, machines, engins, mobilier de bureau, systèmes d'information et de communication)* qu'immobilier.

Outil de gestion des investissements

La construction d'un tel plan financier est soumise à plusieurs contraintes.

La première consiste à limiter, à court terme, les projets d'investissement dans l'enveloppe du BFQ. En l'état, l'objectif n'est atteint que pour l'année 2010. Le Conseil administratif fera de nouveaux choix qui seront intégrés au prochain PFI.

Ce PFI prend aussi en compte la capacité de gestion technique et administrative des services en charge des différentes opérations. Bien que l'exercice soit difficile, il s'agit d'être le plus proche possible de la réalité et de trouver l'adéquation entre les besoins et les moyens. Signalons à cet égard que le Département des constructions et de l'aménagement gère près de 85% des crédits d'investissements de la Ville de Genève.

En référence aux données statistiques établies sur la base de plusieurs années, la durée de traitement des différentes propositions de crédit par le Conseil municipal est également une variable retenue. Le Conseil administratif estime ainsi qu'il est raisonnable de déposer annuellement au Conseil municipal environ 40 demandes de crédits d'investissements[2].

[2] Demandes de crédits déposées : 2004 = 40PR ; 2005 = 33PR ; 2006 = 32PR ; 2007 = 32PR ; 2008 = 48PR.

D'autre part, rappelons l'existence d'une procédure interne à l'administration qui permet aux départements et services d'exprimer leurs besoins et de vérifier les informations les concernant au moyen d'une application informatique. Bien que ce PFI représente une photographie à un moment donné[3], cette application est vivante et continuellement mise à jour, notamment en ce qui concerne les décisions hebdomadaires du Conseil administratif et mensuelles du Conseil municipal.

Signalons enfin que cette démarche s'accompagne par le dépôt auprès du Conseil municipal d'une demande de crédit permettant le financement de préétudes et d'études couvrant uniquement les besoins à engager en 2010.

* * *

Le présent document offre plusieurs approches allant d'analyses et de vues très générales jusqu'aux détails de chaque crédit ou projet.

La première partie est constituée du présent texte détaillant le processus stratégique du PFI ainsi que les options retenues par le Conseil administratif.

Constituée de graphiques et de tableaux, la deuxième partie livre une analyse de la planification des dépenses d'investissement selon différents angles, à savoir :

- ✓ La totalité des dépenses (cumul des crédits votés par le Conseil municipal, déposés par le Conseil administratif ainsi que des projets).
- ✓ La récapitulation des dépenses des crédits votés et déposés. Vision du passé et du présent, elle met en évidence les conséquences des décisions politiques antérieures ainsi que la marge de manœuvre restante pour de nouveaux projets.
- ✓ La récapitulation des dépenses des projets actifs.
- ✓ La répartition des projets non planifiés (non compris dans les calculs et projections financières du PFI). D'une manière générale, il s'agit de projets dont la planification ou le programme restent à définir.

La troisième et dernière partie offre une vue précise de chaque objet ; il s'agit des listes détaillées suivantes :

- ✓ Potentiel de projets de crédits de réalisation dont le dépôt devrait intervenir en 2010.
- ✓ Crédits d'investissement votés par le Conseil municipal et dont des dépenses sont encore planifiées pour les années à venir. Ils sont le reflet des ouvertures de crédits décidées antérieurement par le Conseil municipal.
- ✓ Crédits d'investissement déposés par le Conseil administratif, non votés et actuellement à l'étude du Conseil municipal.
- ✓ Projets retenus par le Conseil administratif et que ce dernier envisage de présenter au Conseil municipal.
- ✓ Projets retenus par le Conseil administratif, qui ne font pas encore l'objet d'une planification.

[3] Dans le cas présent, le 10 juillet 2009

Conclusion

Afin de garantir l'équilibre financier et de planifier l'avenir avec une vision stratégique réaliste, ce cinquième Plan financier d'investissement a fait l'objet de nombreux arbitrages. En fonction des besoins importants et souvent urgents exprimés par l'ensemble des départements et service municipaux, la tâche est toujours délicate.

Le total des dépenses de CHF 1.18 milliards[4] pour la durée du plan est globalement respecté mais sa répartition dans le temps reste toujours incertaine. La publication annuelle du PFI permet, année après année, d'affiner les choix et la définition des priorités afin d'atteindre au mieux l'objectif fixé en matière d'investissement.

Le Conseil administratif souhaite que ce nouveau programme financier soit, comme les précédents, favorablement accueilli par le Conseil municipal. Il souhaite également que le débat qu'il suscitera contribue à un dialogue constructif tant sur le fond, par la définition des priorités en matière d'investissement, que sur sa forme, par la mise à disposition d'un véritable outil de gestion et de planification.

Enfin, le Conseil administratif est d'avis que la réalisation des projets prévus dans ce plan financier d'investissement contribuera à améliorer les conditions cadres nécessaires au développement et à la qualité de vie en Ville de Genève.

[4] CHF 95 millions par an sur la période du BFQ puis, hypothétiquement, CHF 100 millions dès 2014.

Lexique des abréviations

A. Statuts des objets du PFI

VOT	Crédit voté par le Conseil Municipal
DEP	Crédit déposé sous forme de proposition de crédit (PR) devant le Conseil municipal
PRA	Projet actif
PRNP	Projet non planifié

B. Autorités, départements et services municipaux

ACE	Administration centrale
ARC	Service d'architecture
BAA	Bibliothèque d'art et d'archéologie
BAT	Service des bâtiments
BMU	Service des bibliothèques et discothèques municipales
BGE	Bibliothèque de Genève
CA	Conseil administratif
CJB	Conservatoire et jardin botaniques
CM	Conseil municipal
CMAI	Centrale municipale d'achat et d'impression
CPA	Unité conservation du patrimoine architectural
DC	Direction et secrétariat du département de la culture
DCA	Direction du département des constructions et de l'aménagement
DEJ	Délégation à la jeunesse
DEUS	Direction du département de l'environnement urbain et de la sécurité
DFL	Direction du département des finances et du logement
DG	Direction générale
DPE	Délégation à la petite enfance
DRH	Direction des ressources humaines
DSIC	Direction des systèmes d'information et de communication
ECO	Service des écoles et institutions pour l'enfance
ENE	Service de l'énergie
FUN	Service des pompes funèbres et cimetières
GCI	Service du génie civil
GIM	Gérance immobilière municipale
LOM	Service logistique et manifestations
MAH	Musée d'art et d'histoire
MEG	Musée d'Ethnographie de Genève
MHN	Musée d'histoire naturelle
OPF	Unité opérations foncières
SAM	Service d'aménagement urbain et de la mobilité
SEEP	Service de la sécurité et de l'espace public
SEV	Service des espaces verts et de l'environnement
SIS	Service d'incendie et de secours
SOC	Service social
SPO	Service des sports
URB	Service d'urbanisme
VVP	Voirie – Ville propre

C. Autres abréviations usuelles

BAC	Bâtiment d'art contemporain
BFQ	Budget financier quadriennal
CASS	Centre d'action sociale et de santé
CECOFOR	Centre de compétence en matière de formation
CEVA	Liaison ferroviaire Cornavin, Eaux-Vives, Annemasse
CFF	Chemins de fer fédéraux
CMD	Centre de maintien à domicile
Cpl	Complémentaire
Dpt	Département
EH	Etablissement horticole
EMS	Etablissement médico social
EPG	Eglise protestante de Genève
EU/EP	Eaux usées, eaux pluviales (concerne les collecteurs)
Fondetec	Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en Ville de Genève
FP	Fondation des parkings
FVGLS	Fondation Ville de Genève pour le logement social
GLN	Solution raccordement « Genève-Lac-Nation »
IPE	Institutions de la petite enfance
MAV	Mobilier, machines diverses, machines de bureau et machines de nettoyage (ancienne abréviation remplacée par PAM - voir plus bas)
MQ	Maison de quartier
OA	Ouvrage d'art
OPAir	Ordonnance fédérale sur la protection de l'air
OPB	Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit
PA	Patrimoine administratif
PAM	Plan d'achat de renouvellement du mobilier, machines diverses, machines de bureau, machines de nettoyage et objets dont la valeur unitaire dépasse la somme de 10'000 francs
PCI	Protection civile
PF	Patrimoine financier
PFI	Plan financier d'investissement
PGEE	Plan général d'évacuation des eaux
PLCP	Plan directeur des chemins pour piétons
PLQ	Plan localisé de quartier
PR	Proposition de crédit d'investissement du Conseil administratif destinée au Conseil municipal
PRV	Plan quadriennal de renouvellement des véhicules et engins (hors SIS & voirie)
PS	Plan de site
PSIC	Plan biennal des systèmes d'information et de communication (remplace les anciens PIQ)
SIG	Services industriels de Genève
St	Indice « Stratus »
TC	Plan directeur des transports en commun
TCMC	Tram Cornavin, Meyrin, CERN
TCOB	Tram Cornavin, Onex, Bernex
TGSA	Tram Grand-Saconnex
TPG	Transports publics genevois
TSR	Télévision suisse romande
UACP	Unité d'action communautaire de proximité
ZIC	Zone industrielle de Châtelaine (ex SIP)

Graphiques et tableaux

Le total du PFI cumule trois types d'objets :

- ✓ les crédits déjà votés par le Conseil municipal (sommes non dépensées) ;
- ✓ les crédits déposés au Conseil municipal ;
- ✓ les projets retenus par le Conseil administratif et qui font l'objet d'une planification de dépense.

Les totaux figurant dans les graphiques et tableaux représentent des dépenses brutes, les recettes annuelles étant indiquées généralement et globalement au bas des différents tableaux (à l'exception du graphique N° 1 présenté en dépenses nettes).

Quelques différences minimes entre les calculs des différents tableaux et graphiques peuvent provenir des arrondis en millions de francs.

Ces différents documents de synthèse sont présentés comme suit :

Graphique et tableau N° 1 – *Totalité du plan*

Planification des dépenses et recettes totales d'investissement.

Il s'agit des crédits votés, déposés et des projets actifs retenus dans le plan financier (Statuts VOT, DEP, PRA). Cumulés, ils représentent le total brut du PFI.

La représentation graphique mentionne des dépenses nettes. Les couleurs sont identiques à celles des listes détaillées.

Le tableau détaille les dépenses et recettes annuelles.

Graphiques et tableau N° 2 & 2bis – *Totalité du plan*

Ils présentent également les crédits votés, déposés et les projets actifs (Statuts VOT, DEP, PRA).
Les graphiques en « aires » et « secteurs » détaillent les investissements totaux bruts, par groupes fonctionnels. Le tableau récapitule les investissements totaux détaillés par groupes et sous-groupes fonctionnels, en millions de francs.

Graphique et tableau N° 3 – *Crédits votés et déposés*

Il s'agit du cumul des opérations en cours de réalisation et des crédits d'investissement actuellement à l'étude du Conseil municipal (Statuts VOT, DEP).
Le graphique en « secteurs » détaille les investissements bruts votés et déposés, par groupes fonctionnels et en pourcentage. Le tableau récapitule les mêmes investissements par groupes fonctionnels, en millions de francs.

Graphique et tableau N° 4 – *Projets actifs*

Il s'agit des projets planifiés par le Conseil administratif (Statut PRA).
Le graphique en « secteurs » détaille ces projets, par groupes fonctionnels et en pourcentage. Le tableau récapitule les mêmes projets par groupes fonctionnels, en millions de francs bruts.

Graphique N° 5 – *Projets non planifiés*

Le graphique en « secteurs » détaille ces objets, par groupes fonctionnels, en millions de francs bruts et en pourcentage.

Comparatif des dépenses d'investissement planifiées

Il s'agit de la représentation du graphique N° 1 pour la période allant du 2ème au 5ème PFI.

Graphique N° 1

Planification des dépenses totales d'investissement 2010 - 2021

(en millions de francs **nets**, recettes déduites)

Situation au 10 juillet 2009

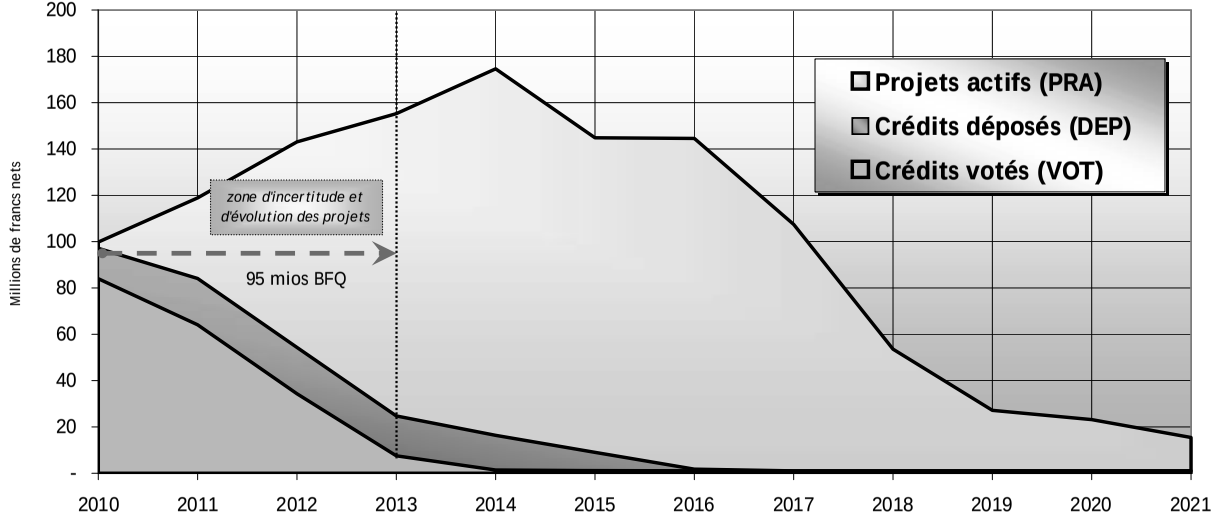

Tableau N° 1

Planification des dépenses et recettes totales (Crédits votés, déposés et projets actifs)

(en millions de francs, arrondis)

	28ème BFQ														
	2010	**2011**	**2012**	**2013**	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	**Totaux bruts**	*%*	Recettes	**Totaux nets**
Crédits votés	96.4	72.8	40.8	8.1	1.4	1.2	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	**227**	*17.6%*	28	**199**
Crédits déposés	15.8	21.2	20.4	17.3	15.0	7.9	0.8	-	-	-	-	-	**98**	*7.6%*	4	**94**
Totaux (votés + déposés)	**112.1**	**94.0**	**61.2**	**25.3**	16.4	9.0	1.8	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	**325**	*25.2%*	32	**293**
Disponibilité théorique	-17.1	1.0	33.8	69.7	83.6	91.0	98.2	99.0	99.0	99.0	99.0	99.0	**855**			
Projets actifs	4.4	40.1	103.0	145.3	162.6	142.5	145.0	108.0	52.6	26.5	22.2	14.4	**966**	*74.8%*	51	**915**
TOTAUX BRUTS PFI	**116.5**	**134.1**	**164.1**	**170.6**	178.9	151.5	146.8	109.0	53.6	27.5	23.2	15.4	**1'291**	*100%*	83	**1'208**
Recettes	16.7	15.2	21.0	15.3	4.3	6.7	2.3	1.5	-	0.4	-	-				
TOTAUX NETS PFI	**99.8**	**118.9**	**143.1**	**155.3**	174.6	144.8	144.5	107.5	53.6	27.1	23.2	15.4				**1'208**
Dépassement théorique net	4.8	23.9	48.1	60.3	74.6	44.8	44.5	7.5	-46.4	-72.9	-76.8	-84.6				**28**

Projets non planifiés	*1'038*
Total net PFI et projets non planifiés	*2'246*

Graphique N° 2

Répartition temporelle des investissements totaux

Cumul des crédits votés, déposés et des projets actifs (VOT + DEP + PRA)

(par groupes fonctionnels, en millions de francs bruts)

Vue d'ensemble du plan financier, les graphiques N° 2 et 2bis totalisent les dépenses brutes des crédits votés, déposés et des projets actifs.

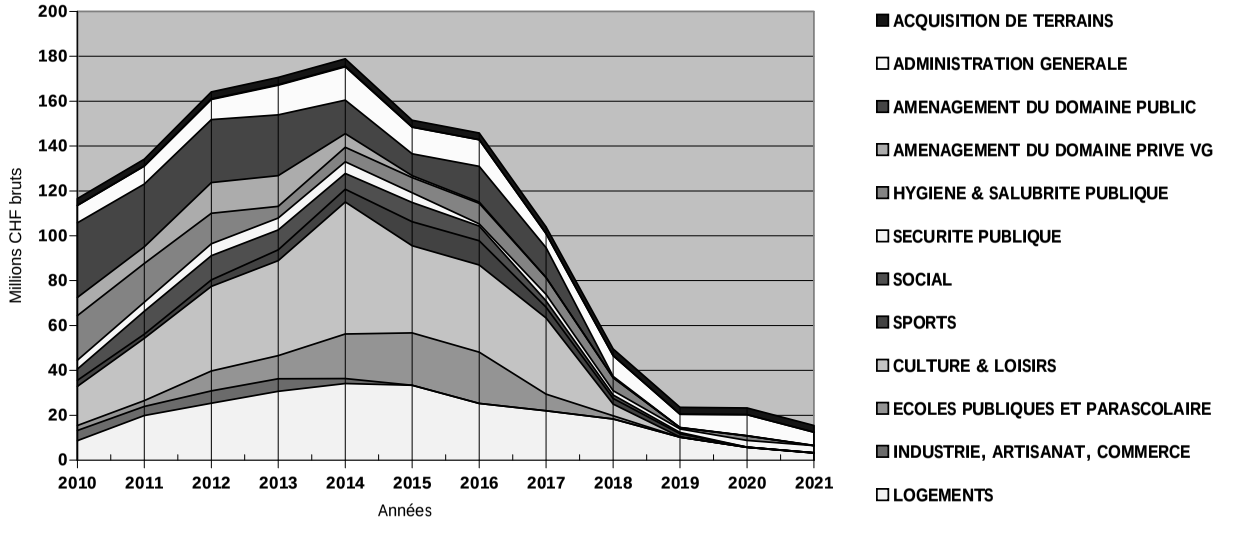

Graphique N° 2bis

Répartition des investissements totaux

Cumul des crédits votés, déposés et des projets actifs (VOT + DEP + PRA)

(par groupes fonctionnels, en millions de francs et en pourcentage)

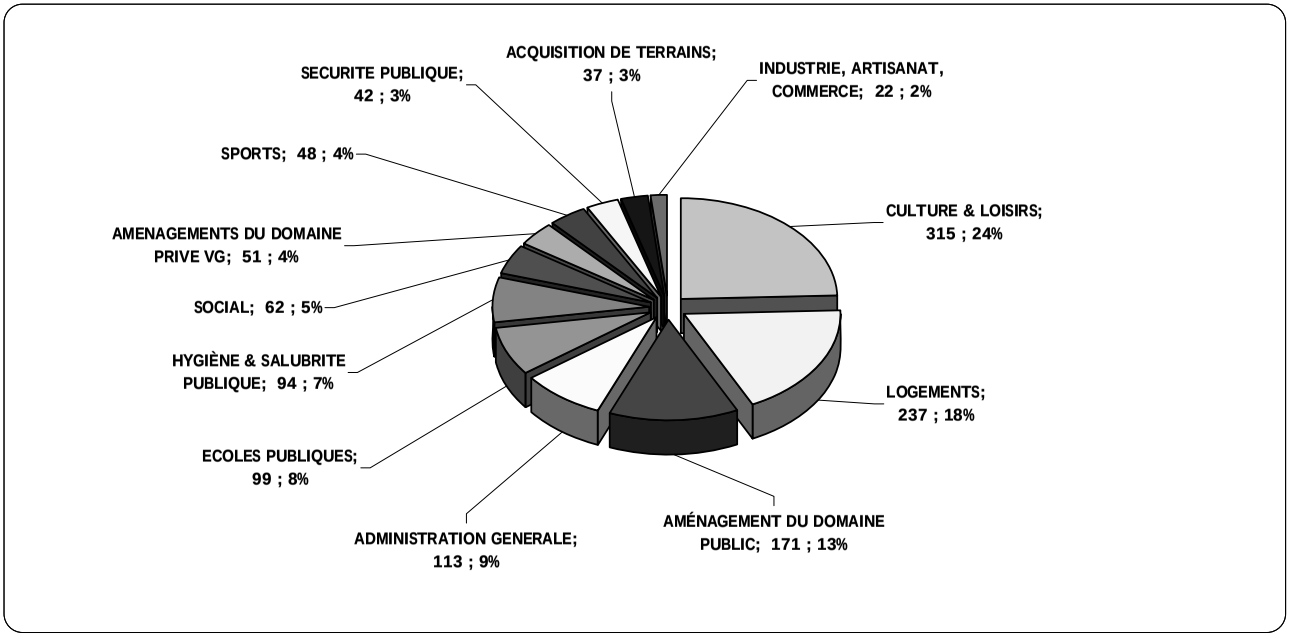

Tableau N° 2

Récapitulation des investissements totaux (Crédits votés, déposés et projets actifs)

(par groupes et sous-groupes fonctionnels, en millions de francs bruts, arrondis)

Groupe	Sous-grpe		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Totaux bruts	%
010		**LOGEMENTS**	**8.7**	**19.9**	**25.4**	**30.7**	**34.1**	**33.4**	**25.3**	**22.0**	**18.3**	**10.2**	**5.7**	**3.2**	**236.8**	*18.3%*
	010	Logements (en général)	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	2.4	*0.2%*
	011	Logements nouveaux	1.6	2.8	2.9	2.7	2.9	1.4	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	20.2	*1.6%*
	012	Logements existants	6.2	16.3	22.3	27.8	31.0	31.8	24.1	20.8	17.1	9.0	4.5	2.0	212.8	*16.5%*
	013	Logements mis à disposition de tiers	0.8	0.6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1.4	*0.1%*
020		**INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE**	**4.5**	**4.0**	**5.5**	**5.6**	**2.2**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**21.8**	*1.7%*
030		**ECOLES PUBLIQUES ET PARASCOLAIRE**	**2.3**	**2.6**	**8.9**	**10.3**	**19.9**	**23.4**	**22.9**	**7.4**	**1.5**	**-**	**-**	**-**	**99.0**	*7.7%*
	030	Constructions existantes	1.3	1.7	7.4	7.8	8.6	6.5	5.3	1.3	-	-	-	-	39.9	*3.1%*
	031	Nouvelles constructions	1.0	0.9	1.4	2.5	11.3	16.9	17.6	6.1	1.5	-	-	-	59.2	*4.6%*
040		**CULTURE & LOISIRS**	**17.4**	**27.8**	**37.7**	**42.4**	**58.8**	**38.8**	**39.9**	**38.9**	**9.2**	**4.1**	**0.1**	**0.1**	**315.1**	*24.4%*
	040	Culture & loisirs (équipements généraux)	0.8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.8	*0.1%*
	041	Bibliothèques, discothèques, vidéothèques	2.9	2.5	2.3	2.1	2.4	3.9	4.8	2.8	-	-	-	-	23.6	*1.8%*
	042	Musées, conservatoire & jardin botaniques	10.6	19.7	27.3	28.9	34.5	16.7	14.0	7.6	-	-	-	-	159.3	*12.3%*
	043	Théâtres & concerts	2.8	5.1	6.9	10.0	20.8	17.4	20.5	26.5	7.7	4.0	-	-	121.6	*9.4%*
	044	Conservation du patrimoine	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	1.3	*0.1%*
	046	Animations & loisirs	-	0.5	1.2	1.4	1.0	0.7	0.5	1.9	1.4	-	-	-	8.5	*0.7%*
050		**SPORTS**	**2.7**	**1.8**	**2.9**	**4.8**	**5.7**	**10.7**	**10.8**	**4.9**	**2.6**	**1.5**	**-**	**-**	**48.3**	*3.7%*
060		**SOCIAL**	**5.0**	**10.2**	**10.8**	**8.8**	**7.1**	**8.6**	**6.5**	**2.8**	**1.6**	**0.5**	**-**	**-**	**61.9**	*4.8%*
	060	Social (équipements généraux)	2.7	5.6	6.4	3.5	0.3	2.6	2.7	1.9	-	-	-	-	25.7	*2.0%*
	061	Enfants et jeunesse	2.3	4.1	3.6	4.2	5.5	5.2	3.0	0.9	1.6	0.5	-	-	30.9	*2.4%*
	063	Personnes âgées	-	0.5	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	-	-	-	-	-	4.5	*0.3%*
	064	Centres sociaux	-	-	-	0.3	0.5	-	-	-	-	-	-	-	0.8	*0.1%*
070		**SECURITE PUBLIQUE**	**4.0**	**4.1**	**5.3**	**5.3**	**5.2**	**4.3**	**1.0**	**2.9**	**1.9**	**1.5**	**3.0**	**3.2**	**41.7**	*3.2%*
	070	Sécurité publique (équipements généraux)	1.0	1.5	1.4	0.3	-	-	-	-	-	-	-	-	4.2	*0.3%*
	072	Police municipale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	*0.0%*
	073	Service d'incendie	3.0	2.6	3.9	5.0	5.2	4.3	1.0	2.9	1.9	1.5	3.0	3.2	37.5	*2.9%*

Tableau N° 2

Récapitulation des investissements totaux (Crédits votés, déposés et projets actifs)

(par groupes et sous-groupes fonctionnels, en millions de francs bruts, arrondis)

Groupe	Sous-grpe		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Totaux bruts	%
080		**HYGIÈNE & SALUBRITE PUBLIQUE**	**19.8**	**17.2**	**13.6**	**5.2**	**6.5**	**6.8**	**9.2**	**7.6**	**5.8**	**0.7**	**2.0**	**-**	**94.3**	*7.3%*
	081	Protection des eaux & de l'environnement	19.2	15.9	10.2	3.7	3.5	3.6	4.5	3.4	1.8	-	-	-	65.8	*5.1%*
	082	Enlèvement & traitement des déchets	0.4	1.3	2.9	1.2	2.5	1.2	2.0	0.7	2.0	0.7	2.0	-	16.6	*1.3%*
	084	Cimetières & crématoires	0.2	0.1	0.6	0.4	0.5	2.0	2.7	3.5	2.0	-	-	-	11.9	*0.9%*
090		**AMÉNAGEMENT DU DOMAINE PRIVÉ VG**	**8.2**	**7.5**	**13.7**	**13.7**	**6.1**	**0.9**	**0.6**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**50.6**	*3.9%*
	091	Parcs & promenades	7.7	7.0	12.2	13.1	5.7	0.6	0.2	-	-	-	-	-	46.3	*3.6%*
	092	Moyens de gestion des espaces verts	0.5	0.5	1.5	0.7	0.4	0.4	0.4	-	-	-	-	-	4.3	*0.3%*
100		**AMÉNAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC**	**33.2**	**27.9**	**28.1**	**27.1**	**14.9**	**9.7**	**15.9**	**13.3**	**0.6**	**0.1**	**0.1**	**0.1**	**171.0**	*13.2%*
	100	Aménagment du domaine public (en général)	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	1.3	*0.1%*
	101	Rues, routes & ouvrages d'art	8.7	10.3	13.4	19.0	8.6	1.2	1.0	0.5	0.5	-	-	-	63.2	*4.9%*
	102	Places, rues résidentielles, trafic modéré	4.5	4.1	6.5	6.1	4.2	2.0	0.9	0.7	-	-	-	-	28.9	*2.2%*
	103	Parkings publics	0.3	0.2	0.7	0.4	-	-	-	-	-	-	-	-	1.6	*0.1%*
	104	Bâtiments, édicules publics	0.9	1.3	0.9	0.1	1.0	1.0	0.6	-	-	-	-	-	5.8	*0.5%*
	106	Transports publics	18.6	11.9	6.4	1.4	1.0	5.4	13.4	12.0	-	-	-	-	70.1	*5.4%*
110		**ADMINISTRATION GENERALE**	**7.8**	**8.0**	**9.0**	**13.2**	**14.8**	**11.9**	**11.8**	**6.3**	**9.2**	**5.9**	**9.3**	**5.8**	**113.0**	*8.7%*
	111	Objets mobiliers	5.6	6.9	6.8	9.5	12.1	10.0	11.1	5.6	9.0	5.7	9.1	5.6	96.9	*7.5%*
	112	Objets immobiliers	2.2	1.2	2.2	3.7	2.7	1.9	0.7	0.7	0.2	0.2	0.2	0.2	16.1	*1.2%*
120		**PLANIFICATION AMÉNAGEMENT LOCAL**	**0.1**	**0.1**	**0.2**	**0.3**	**0.3**	**0.1**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**1.0**	*0.1%*
130		**ACQUISITION DE TERRAINS**	**3.0**	**3.0**	**3.2**	**3.2**	**3.4**	**3.0**	**3.0**	**3.0**	**3.0**	**3.0**	**3.0**	**3.0**	**36.7**	*2.8%*
		Totaux bruts PFI	**117**	**134**	**164**	**171**	**179**	**151**	**147**	**109**	**54**	**27**	**23**	**15**	**1'291**	*100.0%*
		Recettes	17	15	21	15	4	7	2	2	-	0	-	-	83	
		Totaux nets PFI	**100**	**119**	**143**	**156**	**175**	**144**	**145**	**107**	**54**	**27**	**23**	**15**	**1'208**	

Graphique N° 3

Crédits votés par le Conseil municipal + **Crédits déposés au Conseil municipal**

Opérations en cours de réalisation dont des dépenses sont encore planifiées pour les années 2010 et suivantes.

Crédits d'investissements, non votés, actuellement à l'étude du Conseil municipal.

(par groupes fonctionnels, en millions de francs et en pourcentage)

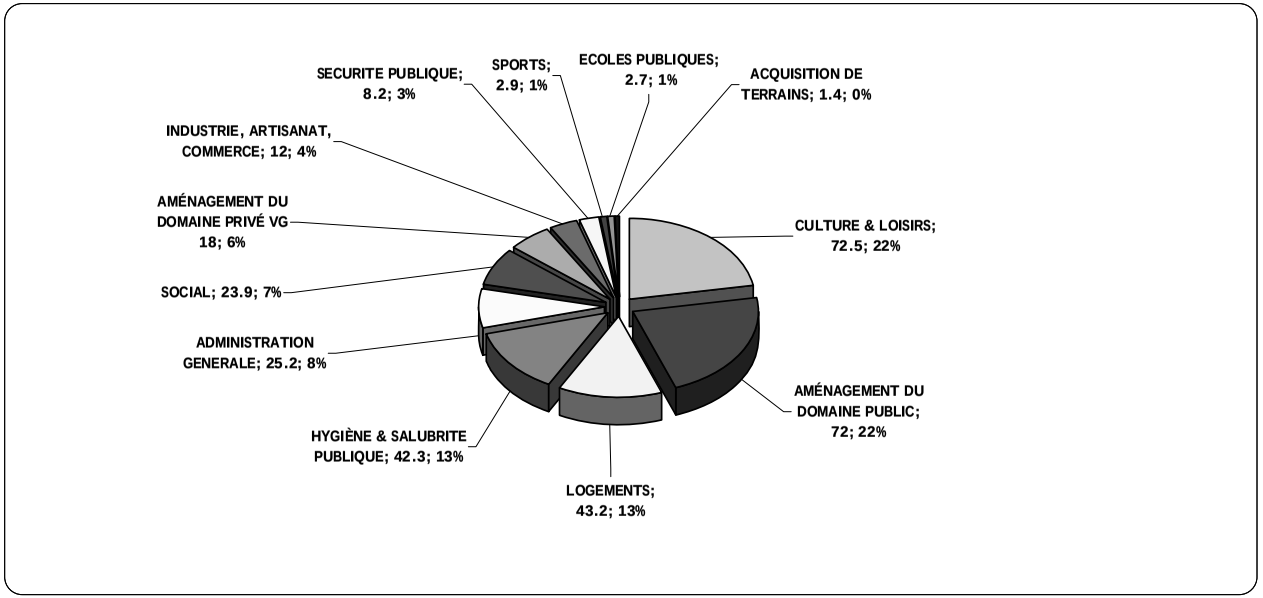

Tableau N° 3

Récapitulation des crédits d'investissements votés et déposés (VOT + DEP)

(par groupes fonctionnels, en millions de francs, arrondis)

Groupe		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Totaux bruts	%
010	**LOGEMENTS**	8.6	13.8	9.9	2.8	1.2	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	**43.2**	*13.3%*
020	**INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE**	4.5	2.5	2.5	2.5	-	-	-	-	-	-	-	-	**12.0**	*3.7%*
030	**ECOLES PUBLIQUES ET PARASCOLAIRE**	2.1	0.4	0.3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**2.7**	*0.8%*
040	**CULTURE & LOISIRS**	15.7	16.7	12.4	9.7	10.9	6.4	0.8	-	-	-	-	-	**72.5**	*22.3%*
050	**SPORTS**	2.5	0.4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**2.9**	*0.9%*
060	**SOCIAL**	5.0	9.3	7.3	2.2	-	-	-	-	-	-	-	-	**23.9**	*7.4%*
070	**SECURITE PUBLIQUE**	4.0	2.5	1.4	0.3	-	-	-	-	-	-	-	-	**8.2**	*2.5%*
080	**HYGIÈNE & SALUBRITE PUBLIQUE**	19.8	14.4	8.0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**42.3**	*13.0%*
090	**AMÉNAGEMENT DU DOMAINE PRIVÉ VG**	8.2	3.4	3.0	1.7	1.7	-	-	-	-	-	-	-	**18.0**	*5.5%*
100	**AMÉNAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC**	33.1	23.6	12.2	2.9	0.1	-	-	-	-	-	-	-	**72.0**	*22.2%*
110	**ADMINISTRATION GENERALE**	7.8	6.8	4.1	3.0	2.0	1.6	-	-	-	-	-	-	**25.2**	*7.8%*
120	**PLANIFICATION AMÉNAGEMENT LOCAL**	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	-	-	-	-	-	-	**0.5**	*0.2%*
130	**ACQUISITION DE TERRAINS**	1.0	-	-	-	0.4	-	-	-	-	-	-	-	**1.4**	*0.4%*
	Totaux bruts	**112**	**94**	**61**	**25**	**16**	**9**	**2**	**1**	**1**	**1**	**1**	**1**	**325**	*100.0%*
	Recettes	15	10	7	1	-	-	-	-	-	-	-	-	32	
	Totaux nets	**97**	**84**	**54**	**24**	**16**	**9**	**2**	**1**	**1**	**1**	**1**	**1**	**293**	

Graphique N° 4

Projets actifs - (statut PRA)

(par groupes fonctionnels, en millions de francs et en pourcentage)

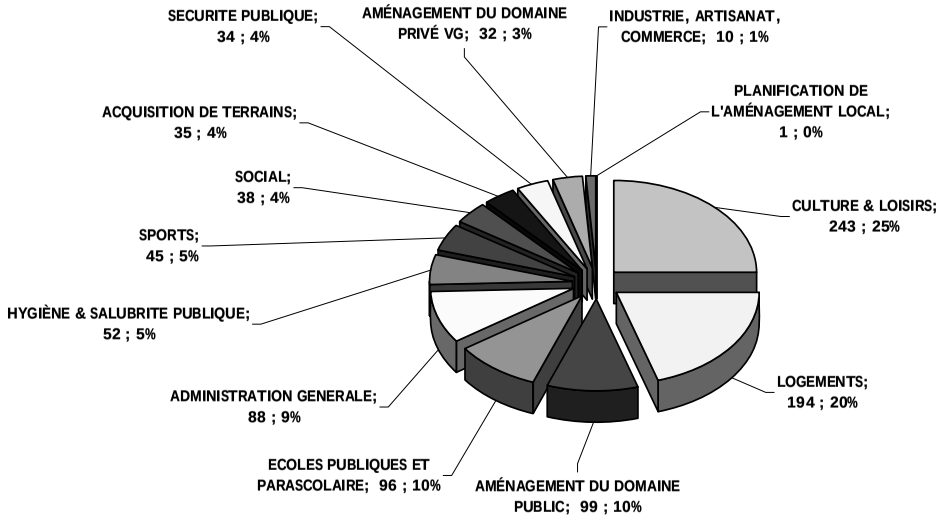

Tableau N° 4

Récapitulation des projets actifs

(par groupes fonctionnels, en millions de francs, arrondis)

Groupe		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Totaux bruts	%
010	**LOGEMENTS**	0.1	6.1	15.5	27.9	33.0	32.4	24.3	21.0	17.3	9.2	4.7	2.2	**193.6**	*20.0%*
020	**INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE**	-	1.5	3.0	3.1	2.2	-	-	-	-	-	-	-	**9.8**	*1.0%*
030	**ECOLES PUBLIQUES ET PARASCOLAIRE**	0.2	2.2	8.6	10.3	19.9	23.4	22.9	7.4	1.5	-	-	-	**96.3**	*10.0%*
040	**CULTURE & LOISIRS**	1.7	11.1	25.4	32.7	47.9	32.4	39.1	38.9	9.2	4.1	0.1	0.1	**242.6**	*25.1%*
050	**SPORTS**	0.3	1.4	2.9	4.8	5.7	10.7	10.8	4.9	2.6	1.5	-	-	**45.5**	*4.7%*
060	**SOCIAL**	-	0.9	3.5	6.6	7.1	8.6	6.5	2.8	1.6	0.5	-	-	**38.0**	*3.9%*
070	**SECURITE PUBLIQUE**	-	1.6	3.9	5.0	5.2	4.3	1.0	2.9	1.9	1.5	3.0	3.2	**33.5**	*3.5%*
080	**HYGIÈNE & SALUBRITE PUBLIQUE**	-	2.8	5.6	5.2	6.5	6.8	9.2	7.6	5.8	0.7	2.0	-	**52.1**	*5.4%*
090	**AMÉNAGEMENT DU DOMAINE PRIVÉ VG**	-	4.1	10.7	12.0	4.4	0.9	0.6	-	-	-	-	-	**32.5**	*3.4%*
100	**AMÉNAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC**	0.1	4.3	15.8	24.2	14.8	9.7	15.9	13.3	0.6	0.1	0.1	0.1	**99.0**	*10.2%*
110	**ADMINISTRATION GENERALE**	-	1.3	4.9	10.2	12.8	10.3	11.8	6.3	9.2	5.9	9.3	5.8	**87.8**	*9.1%*
120	**PLANIFICATION AMÉNAGEMENT LOCAL**	-	-	0.1	0.2	0.2	-	-	-	-	-	-	-	**0.5**	*0.1%*
130	**ACQUISITION DE TERRAINS**	2.0	3.0	3.2	3.2	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	**35.3**	*3.7%*
	Totaux bruts	**4**	**40**	**103**	**145**	**163**	**142**	**145**	**108**	**53**	**26**	**22**	**14**	**966**	*100.0%*
	Recettes	2	5	14	15	4	7	2	2	-	0	-	-	51	
	Totaux nets	**2**	**35**	**89**	**130**	**159**	**135**	**143**	**106**	**53**	**26**	**22**	**14**	**915**	

Graphique N° 5

Projets non planifiés (Statut PRNP, non compris dans les calculs et projections financières du PFI)

(par groupes fonctionnels, en millions de francs et en pourcentage)

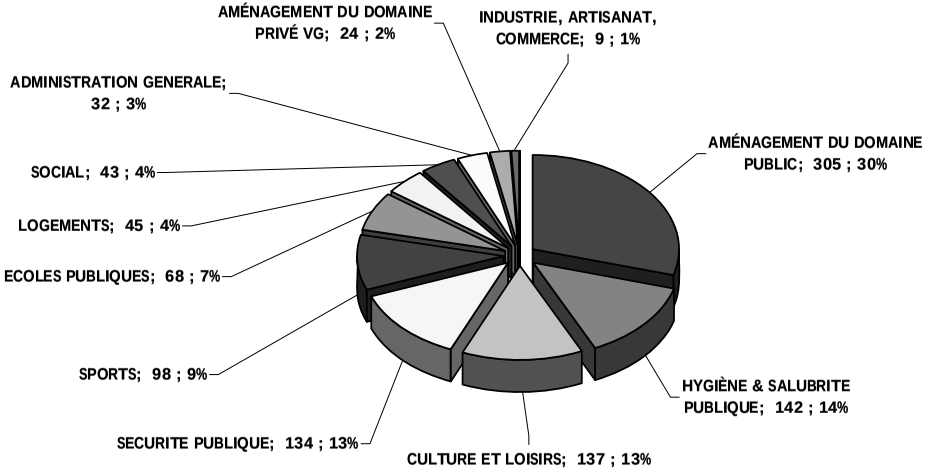

Comparatif des dépenses d'investissement planifiées

Représentation du graphique N° 1 pour la période allant du 2ème au 5ème PFI

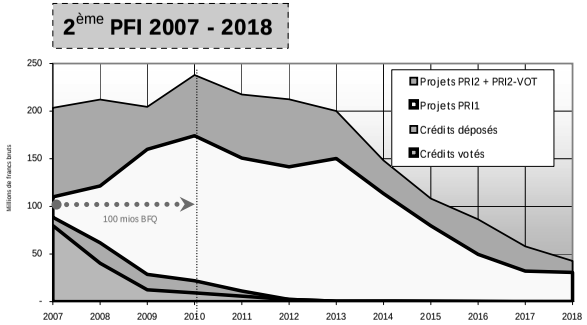

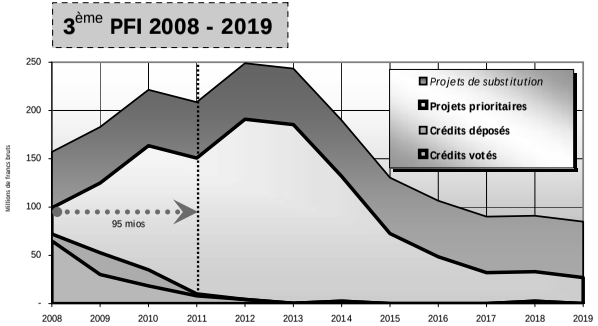

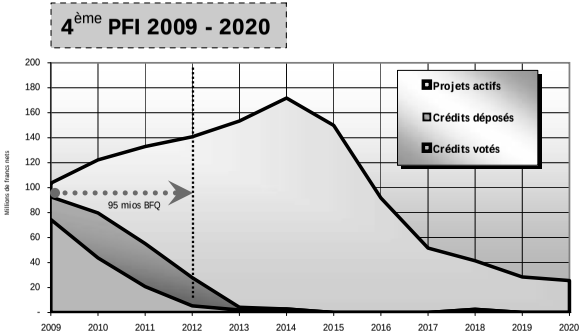

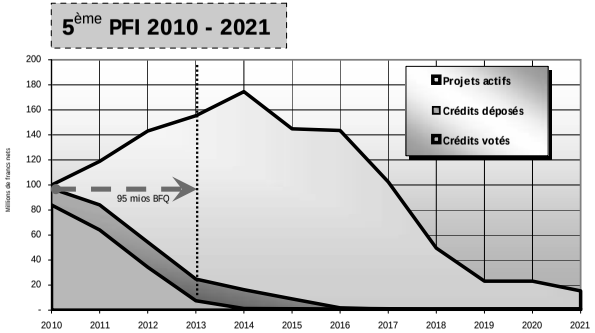

Listes détaillées

Chaque objet du PFI est détaillé dans cinq types de listes :

Crédits d'investissement ou projets intégrés au plan financier

Potentiel de crédits de réalisation dont le dépôt devrait intervenir en 2010
statut PRA

Crédits votés par le Conseil municipal
statut VOT

Crédits déposés au Conseil municipal
statut DEP

Projets actifs
statut PRA

Objets ne faisant pas partie du plan financier

Projets non planifiés
statut PRNP

Potentiel de crédits de réalisation dont le dépôt devrait intervenir en 2010

(Préétudes et études non comprises)

Potentiel de crédits de réalisation dont le dépôt devrait intervenir en 2010 — **PRA**

N° PFI	Service Gestionnaire	Service Bénéficiaire	Localisation	Libellé	Coût estimé	%
10			**LOGEMENTS**	*Total du groupe fonctionnel*	**22'898'000**	21
011.058.02	ARC	GIM	Lausanne 27A, rue de :	Construction d'un immeuble de logements-ateliers	2'700'000	
012.001.04	BAT	GIM	Jean-Robert Chouet 4, rue :	Rénovation de l'immeuble [St 0.51]	2'600'000	
012.015.04	ARC	GIM	Tour-de-Boël 7, rue de la :	Rénovation de l'immeuble [St 0.52]	4'448'000	
012.060.04	BAT	GIM	Grottes 6, rue des :	Rénovation de l'immeuble [St 0.34]	2'175'000	
012.060.06	BAT	GIM	Grottes 6bis, rue des :	Rénovation de l'immeuble [St 0.33]	2'175'000	
012.069.10	ARC	GIM	Lausanne 27, rue de :	Rénovation & surélévation de l'immeuble [St 0.33]	5'100'000	
012.089.04	BAT	GIM	Rousseau 7, rue :	Rénovation de l'immeuble [St 0.32]	3'000'000	
012.800.11	BAT	GIM	Dpt Constructions et aménagement :	Entretien, modernisat., isolation therm.+ phon.	700'000	
30			**ECOLES PUBLIQUES ET PARASCOLAIRE**	*Total du groupe fonctionnel*	**21'146'300**	19
030.021.04	ARC	ECO	Saint-Jean 12, rue de, Ecole St-Jean :	Rénovation du bâtiment [061.061]	11'420'000	
030.025.14	ECO	ECO	William-Lescaze 12, ch, Ecole de Cayla :	Modification des vitrages	500'000	
030.025.16	ENE	ENE	William-Lescaze 12, ch, Ecole de Cayla :	Constr. centrale photovoltaïque	726'300	
030.085.06	ECO	ECO	Ecoles diverses :	Travaux de réfection	6'000'000	
030.089.02	ECO	ECO	Berne 50, rue de, Ecole Pâquis-Centre :	Travaux divers et d'étanchéité	2'500'000	
40			**CULTURE & LOISIRS**	*Total du groupe fonctionnel*	**15'580'000**	14
041.022.08	BGE	BGE	Bastions, parc des :	Désacidification et préservation de documents	400'000	
041.031.00	BGE	BGE	Bastions, parc des :	Genevensi@ : bibliothèque numérique pour Genève	500'000	
042.037.06	ARC	CJB	Lausanne 192, rte. de, - CJB :	Rénovation générale du bâtiment "La Console"	10'630'000	
043.006.10	BAT	SAAC	Philosophes 6, bd. des, "La Comédie" :	Mise en conformité des voies de fuite	1'400'000	
043.049.02	BAT	GIM	Carouge 52, rue de, Théâtre Pitoëff :	Rénovation des installations scéniques	1'100'000	
044.027.12	DCA	DCA	Dpt Constructions et aménagement - CPA :	Subventions travaux bâtiments cultuels 2009 - 2012	300'000	
046.014.02	GCI	DEJ	Plaine de Plainpalais - DEJ : [091.018]	Réalisation d'un bowl en béton pour skate	1'250'000	
50			**SPORTS**	*Total du groupe fonctionnel*	**3'050'000**	3
050.012.50	SPO	SPO	Hans-Wilsdorf 4, rue, Centre sportif des Vernets :	Acquisition d'un plancher démontable	450'000	
050.014.12	BAT	SPO	Frontenex 7, plateau de, Stade de Frontenex :	Réfection d'un terrain de football en synthétique	1'600'000	
050.045.08	BAT	SPO	Frontenex 70, rte de, Stade de Richemont :	Reprofilage sous-couche et remplac. du revêtement	1'000'000	
60			**SOCIAL**	*Total du groupe fonctionnel*	**3'375'000**	3
060.010.00	BAT	SOC	Fatio 17, rue Pierre- :	Aménagement locaux direction & administration SSVG	1'500'000	
061.053.04	BAT	DPE	46 lieux d'accueil petite enfance :	Désamiantage de 46 crèches	1'500'000	
061.102.00	DEJ	DEJ	Différents lieux :	Cellule chantier jeunes	375'000	

Potentiel de crédits de réalisation dont le dépôt devrait intervenir en 2010 — **PRA**

N° PFI	Service Gestionnaire	Service Bénéficiaire	Localisation	Libellé	Coût estimé	%
70			**SECURITE PUBLIQUE**	*Total du groupe fonctionnel*	**2'500'000**	2
073.006.03	DSIC	SIS	Vieux-Billard 11, rue du :	Mise à niveau du central d'alarme 2011	2'500'000	
80			**HYGIENE & SALUBRITE PUBLIQUE**		**5'300'000**	5
081.048.00	GCI	GCI	Velours, ch. du : [101.098.00]	Entretien, reconstruction, modification collecteurs	900'000	
081.800.09	GCI	GCI	Dpt Constructions et aménagement :	Entret., reconstruct., modificat., collecteurs 2011	2'500'000	
082.015.50	LOM	LOM	Dpt Environnement urbain et sécurité :	Acquisition matériel viabilité hivernale	1'700'000	
082.024.00	VVP	VVP	Domaine public, Voirie - Ville propre :	Remplacement coffres collecte à habits	200'000	
90			**AMENAGEMENT DU DOMAINE PRIVE VG**	*Total du groupe fonctionnel*	**3'500'000**	3
091.083.02	GCI	SEV	Théodore-de-Bèze, promenade :	Réfection du sol et plantations	1'200'000	
091.092.00	SEV	SEV	Parcs et domaine public :	Rénovation, mise aux normes des onze pataugeoires	2'000'000	
091.093.00	SEV	SEV	Parcs publics :	Remplacement signalétique des parcs municipaux	300'000	
100			**AMENAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC**	*Total du groupe fonctionnel*	**21'150'000**	19
101.098.00	GCI	GCI	Velours, ch. du : [081.048.00]	Amén. cpl à construction immeubles, suite PLQ, PLCP	4'100'000	
101.400.40	GCI	GCI	Carouge, pont, Pont-Neuf : [Fr. 1.3 mio net, OA 5203]	Réfection de l'ouvrage (partic. commune de Carouge)	2'600'000	
101.400.44	GCI	GCI	Fontenette, pont de la : [OA 5204]	Entretien de l'ouvrage	500'000	
101.400.46	GCI	GCI	Val d'Arve, pont du : [OA 5205]	Entretien de l'ouvrage	500'000	
101.800.22	GCI	GCI	Dpt Constructions et aménagement :	Entret. et rénovation du domaine public 2010 - 2011	2'000'000	
101.820.20	GCI	GCI	Dpt Constructions et aménagement :	Aménagements assainissement OPB	5'600'000	
101.900.16	SAM	SAM	Domaine public - Plan lumière :	Renouvellement des éclairages publics - 3ème étape	1'500'000	
102.022.06	GCI	GCI	Chantepoulet, square de :	Réaménagement	2'000'000	
102.022.08	GCI	GCI	Pradier, square :	Réaménagement	2'000'000	
102.037.06	URB	URB	Dpt Constructions et aménagement :	Révision plan directeur chemins pour piétons	350'000	
110			**ADMINISTRATION GENERALE**	*Total du groupe fonctionnel*	**12'020'000**	11
111.030.24	DSIC	DSIC	Dpt Environnement urbain et sécurité :	2ème PSIC - Plan biennal systèmes d'information	7'200'000	
111.030.25	DSIC	CM	Dpt Environnement urbain et sécurité :	Système d'information et équipement du CM 2011	700'000	
111.034.60	LOM	LOM	Dpt Environnement urbain et sécurité :	Acquisition de vélos pour l'administration	220'000	
112.059.00	BAT	VVP	Francois-Dussaud 10, rue - VVP :	Réfection des silos à sel de la voirie	900'000	
112.810.08	ENE	ENE	Dpt Constructions et aménagement :	Travaux liés à la politique énergétique PA	3'000'000	
130			**ACQUISITION DE TERRAINS**	*Total du groupe fonctionnel*	**300'000**	0
130.020.00	DCA	SAM	Voie verte, rives droite & gauche :	Acquisitions foncières	300'000	

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal

(Opérations en cours dont des dépenses sont planifiées sur la période du plan)

Crédits d'investissement votés — **VOT**

N° PFI / Statut	N° Groupe Gestionnaire / N° PR	Localisation / Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan					
					2010	2012	2014	2016	2018	2020
					2011	2013	2015	2017	2019	2021
	10	**LOGEMENTS**								
	10	**Logements (en général)**								
010.000.03	DCA	Dpt Constructions et aménagement :	14.10.2008	**100'000**	50'000	0	0	0	0	0
VOT	652/1	Etudes diverses du patrimoine financier 2009	23.06.2009		0	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**100'000**	**50'000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
					0	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**1**						*Dép. totales :*	50'000
	11	**Logements nouveaux**								
011.009.04	BAT	Jargonnant 6, rue de : [lié à Stand 25 - 112.025]	14.10.2008	**600'000**	100'000	0	0	0	0	0
VOT	645	Transformation bureaux URB en logements	01.04.2009		500'000	0	0	0	0	0
011.036.04	ENE	Cendrier 1-3, rue du : [061.047]	25.11.2008	**583'000**	200'000	0	0	0	0	0
VOT	656/2	Equipement centrale photovoltaïque en toiture	01.04.2009		380'000	0	0	0	0	0
011.052.02	DFL	Fondation Ville de Genève pour logement social :	19.01.2005	**20'000'000**	1'000'000	1'000'000	1'000'000	1'000'000	1'000'000	1'000'000
VOT	377	Financement de la fondation	15.02.2006		1'000'000	1'000'000	1'000'000	1'000'000	1'000'000	1'000'000
011.052.04	ENE	Blanc, de France, av., "Foyer de Sécheron" :	16.09.2008	**307'800**	0	307'800	0	0	0	0
VOT	636/9	Constr. centrale photovoltaïque bât. FVGLS	13.05.2009		0	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**21'490'800**	**1'300'000**	**1'307'800**	**1'000'000**	**1'000'000**	**1'000'000**	**1'000'000**
					1'880'000	**1'000'000**	**1'000'000**	**1'000'000**	**1'000'000**	**1'000'000**
		Nombre d'objets :	**4**						*Dép. totales :*	13'487'800
	12	**Logements existants**								
012.001.13	ARC	Servette 36, rue de la :	04.12.2001	**327'500**	70'000	0	0	0	0	0
VOT	175	Etude de rénovation de l'immeuble	25.05.2002		0	0	0	0	0	0
012.004.01	BAT	Minoteries 1-3-5-7, rue des :	04.12.2001	**330'000**	150'000	0	0	0	0	0
VOT	175	Etude de réfection toiture et façades	25.05.2002		160'000	0	0	0	0	0
012.005.01	BAT	Carouge 98-100-102, rue de :	04.12.2001	**298'000**	100'000	0	0	0	0	0
VOT	175	Etude de réfection toiture et façades	25.05.2002		190'000	0	0	0	0	0

Crédits d'investissement votés

VOT

N° PFI / Statut	N° Groupe / Gestionnaire / N° PR	Localisation / Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan					
					2010	2012	2014	2016	2018	2020
					2011	2013	2015	2017	2019	2021
012.015.01	ARC	Tour-de-Boël 7, rue de la :	10.04.2001	**311'747**	150'000	0	0	0	0	0
VOT	117	Etude de rénovation de l'immeuble	15.01.2002		100'000	0	0	0	0	0
012.036.07	BAT	Rousseau 14, rue :	04.11.2008	**2'669'047**	800'000	300'000	0	0	0	0
VOT	653	Rénovation de l'immeuble	12.05.2009		1'300'000	0	0	0	0	0
012.036.13	BAT	Lissignol 1-3, Rousseau 12, rues :	14.10.2008	**400'000**	200'000	0	0	0	0	0
VOT	652/2	Etude pour la rénovation des immeubles	23.06.2009		200'000	0	0	0	0	0
012.044.04	ARC	Etuves 15, rue des : [lié à Grenus 2]	14.10.2008	**3'826'000**	400'000	1'500'000	0	0	0	0
VOT	648	Rénovation du bâtiment	11.03.2009		1'600'000	200'000	0	0	0	0
012.044.06	ARC	De-Grenus 2, pl. : [lié à Etuves 15]	14.10.2008	**2'869'700**	400'000	1'000'000	0	0	0	0
VOT	649	Rénovation du bâtiment	11.03.2009		1'000'000	400'000	0	0	0	0
012.047.04	ARC	Industrie, 7-9, rue de l' : [011.047/012.047]	12.09.2006	**265'000**	150'000	0	0	0	0	0
VOT	495/3	Etude rénov. immeuble & restruct. parcelle	20.03.2007		100'000	0	0	0	0	0
012.060.01	BAT	Grottes 6, 6bis, rue, Grottes 12-14, place :	12.09.2006	**555'000**	200'000	0	0	0	0	0
VOT	495/4	Etudes pour la rénovation des immeubles	20.03.2007		100'000	0	0	0	0	0
012.060.09	ARC	Grottes 8, 10, rue des : [affectation CA]	12.09.2006	**150'000**	100'000	0	0	0	0	0
VOT	495/574	Concours construction & rénovation immeubles	06.05.2009		0	0	0	0	0	0
012.062.03	ARC	Giuseppe-Motta 20, av. :	11.09.2007	**1'411'100**	200'000	400'000	0	0	0	0
VOT	567	Rénovation de l'immeuble d'habitation	23.06.2009		600'000	0	0	0	0	0
012.066.04	ARC	Impératrice 10, ch. de l' :	11.09.2007	**2'773'900**	1'000'000	200'000	0	0	0	0
VOT	568/1-2	Rénovation enveloppe, salon & aménag. ext. château	20.02.2008		800'000	0	0	0	0	0
012.069.09	ARC	Lausanne 27, rue de :	14.10.2008	**310'000**	100'000	0	0	0	0	0
VOT	652/3	Etude compl. rénovation & surélévation immeuble	23.06.2009		0	0	0	0	0	0
012.069.15	BAT	Lausanne 31, rue de : [St 0.55]	01.04.2001	**305'055**	0	200'000	0	0	0	0
VOT	117	Etude de rénovation de l'immeuble	15.01.2002		50'000	0	0	0	0	0
012.089.03	BAT	Rousseau 7, rue :	14.10.2008	**300'000**	150'000	0	0	0	0	0
VOT	652/4	Etude [2] pour la rénovation de l'immeuble	23.06.2009		100'000	0	0	0	0	0

Crédits d'investissement votés — **VOT**

N° PFI / Statut	N° Groupe Gestionnaire / N° PR	Localisation / Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan					
					2010	2012	2014	2016	2018	2020
					2011	2013	2015	2017	2019	2021
012.092.01	ARC	Taconnerie 6, pl. de la :	10.04.2001	**186'052**	100'000	0	0	0	0	0
VOT	117	Etude de rénovation de l'immeuble	15.01.2002		70'000	0	0	0	0	0
012.101.02	BAT	Louis-Favre 23 à 29, rue (Les Schtroumpfs étape 1) :	26.06.2007	**2'813'000**	500'000	0	0	0	0	0
VOT	562	Réfection des façades	16.01.2008		0	0	0	0	0	0
012.102.02	ARC	Cité-de-la-Corderie 10, rue de la :	20.01.2009	**3'318'860**	500'000	1'200'000	0	0	0	0
VOT	663/1	Rénovation immeuble, install. pompe à chaleur	13.05.2009		1'600'000	0	0	0	0	0
012.102.06	ENE	Cité-de-la-Corderie 10, rue de la :	20.01.2009	**68'810**	0	0	0	0	0	0
VOT	663/2	Equipement centrale photovoltaïque en toiture	13.05.2009		68'000	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**23'488'771**	**5'270'000**	**4'800'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
					8'038'000	**600'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**20**						*Dép. totales :*	18'708'000
	13	**Logements mis à disposition de tiers**								
013.004.03	ARC	Lyon 45bis - 49, rue de, Clos Voltaire :	17.04.2007	**2'307'600**	800'000	0	0	0	0	0
VOT	545/1-2	Restauration enveloppe bâtiment, aménag. & mobilier	21.05.2008		600'000	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**2'307'600**	**800'000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
					600'000	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**1**						*Dép. totales :*	1'400'000
		TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :		**47'387'171**	**7'420'000**	**6'107'800**	**1'000'000**	**1'000'000**	**1'000'000**	**1'000'000**
					10'518'000	**1'600'000**	**1'000'000**	**1'000'000**	**1'000'000**	**1'000'000**
		Nombre d'objets :	**26**						*Dép. totales :*	33'645'800
	20	**INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE (PF)**								
020.023.06	BAT	Rade, pourtour de la :	06.04.2009	**2'190'000**	1'300'000	0	0	0	0	0
VOT	689	Remplacement pavillons glaciers, kiosques, WC publ.	22.06.2009		0	0	0	0	0	0
020.026.00	BAT	James-Fazy 2, bd. :	25.06.2007	**1'255'000**	300'000	0	0	0	0	0
VOT	556	Rénovation et aménagement de locaux commerciaux	19.02.2008		0	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**3'445'000**	**1'600'000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
					0	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**2**						*Dép. totales :*	1'600'000
		TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :		**3'445'000**	**1'600'000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
					0	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**2**						*Dép. totales :*	1'600'000

Crédits d'investissement votés — **VOT**

N° PFI / Statut	N° Groupe Gestionnaire / N° PR	Localisation / Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan					
					2010	2012	2014	2016	2018	2020
					2011	2013	2015	2017	2019	2021
	30	**ECOLES PUBLIQUES & PARASCOLAIRE**								
	30	**Constructions existantes**								
030.021.03	ARC	Saint-Jean 12, rue de, Ecole St-Jean :	14.10.2008	**225'000**	100'000	0	0	0	0	0
VOT	652/5	Etude complémentaire rénovation du bâtiment	23.06.2009		0	0	0	0	0	0
030.031.06	ECO	Sainte-Clotilde 24, av. de, Ecole Cité-Jonction :	15.01.2008	**2'357'602**	500'000	0	0	0	0	0
VOT	587/1	Rénovation trois préaux & étanchéité parking	26.05.2008		0	0	0	0	0	0
030.072.08	ECO	Eaux-Vives 80-86, rue des, Ecole des Eaux-Vives :	15.01.2008	**959'500**	200'000	0	0	0	0	0
VOT	587/2	Rénovation du préau	26.05.2008		0	0	0	0	0	0
030.083.03	ARC	Crêts-de-Champel 40, avenue des :	22.04.2008	**786'000**	300'000	0	0	0	0	0
VOT	612	Etude de rénovation de l'école	17.09.2008		200'000	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**4'328'102**	**1'100'000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
					200'000	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**4**						*Dép. totales :*	1'300'000
	31	**Nouvelles constructions**								
031.009.02	ECO	Blanc, de France, av., "Foyer de Sécheron" :	16.09.2008	**110'000**	0	110'000	0	0	0	0
VOT	636/4	Mobilier, équipements restaurant scolaire	13.05.2009		0	0	0	0	0	0
031.015.02	ARC	Lamartine 16bis, rue :	10.04.2001	**175'696**	0	175'000	0	0	0	0
VOT	117	Etude [2] d'aménagement d'un restaurant scolaire	15.01.2002		0	0	0	0	0	0
031.071.03	ARC	Baulacre 8, rue, Ecole des Cropettes :	10.04.2001	**510'358**	300'000	0	0	0	0	0
VOT	117	Concours, étude, salle gym et loc. musique électr.	15.01.2002		200'000	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**796'054**	**300'000**	**285'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
					200'000	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**3**						*Dép. totales :*	785'000
		TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :		**5'124'156**	**1'400'000**	**285'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
					400'000	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**7**						*Dép. totales :*	2'085'000

Crédits d'investissement votés — VOT

N° PFI / Statut	N° Groupe Gestionnaire / N° PR	Localisation / Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan					
					2010	2012	2014	2016	2018	2020
					2011	2013	2015	2017	2019	2021
	40	**CULTURE & LOISIRS**								
	40	**Culture & loisirs (équipements généraux)**								
040.026.01	BAT	Bâtiments culturels :	06.06.2006	**2'970'000**	800'000	0	0	0	0	0
VOT	471	Amélioration accessibilité des personnes handicapées	08.05.2007		0	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**2'970'000**	**800'000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
					0	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**1**						*Dép. totales :*	800'000
	41	**Bibliothèques, discothèques, vidéothèques**								
041.006.03	BAT	Pin 5, prom. du - BAA :	20.03.2007	**3'024'900**	500'000	0	0	0	0	0
VOT	542	Réaménagement des locaux, ascenseur	16.01.2008		0	0	0	0	0	0
041.018.11	BAT	Bastions, parc des - BGE :	09.10.2007	**300'000**	200'000	0	0	0	0	0
VOT	574/3	Etude de mise à niv. des installations techniques	23.06.2008		0	0	0	0	0	0
041.022.02	BGE	Bastions, parc des :	19.04.2005	**1'000'000**	170'000	0	0	0	0	0
VOT	397	Rétroconversion des anciens fichiers du 19e siècle	09.11.2005		0	0	0	0	0	0
041.022.04	BGE	Bastions, parc des :	09.03.2004	**500'000**	100'000	0	0	0	0	0
VOT	334	Chantier de numérisation de documents	13.09.2005		70'000	0	0	0	0	0
041.028.03	DSIC	Bibliothèques et discothèques municipales :	18.05.2005	**1'479'000**	200'000	150'000	0	0	0	0
VOT	408/1	Evolution systèmes information & communication	08.11.2005		200'000	70'000	0	0	0	0
041.030.02	BMU	Bibliothèques et discothèques municipales :	20.03.2007	**682'000**	270'000	0	0	0	0	0
VOT	540	Catalogage rétrospectif de documents musicaux	10.10.2007		270'000	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**6'985'900**	**1'440'000**	**150'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
					540'000	**70'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**6**						*Dép. totales :*	2'200'000
	42	**Musées, conservatoire & jardin botaniques**								
042.024.04	ARC	Impératrice 1, ch de - CJB, BOT V : [Fr. 0 net]	20.01.2009	**11'828'600**	3'500'000	3'100'000	0	0	0	0
VOT	664/1	Construction 5ème étape (herbier, esp. public, etc.)	13.05.2009		4'000'000	0	0	0	0	0

Crédits d'investissement votés — **VOT**

N° PFI / Statut	N° Groupe Gestionnaire / N° PR	Localisation / Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan					
					2010	2012	2014	2016	2018	2020
					2011	2013	2015	2017	2019	2021
042.024.06	DSIC	Impératrice 1, ch de - CJB, BOT V : [Fr. 0 net]	20.01.2009	**122'100**	0	0	0	0	0	0
VOT	664/2	Equipement informatique	13.05.2009		122'100	0	0	0	0	0
042.024.08	CJB	Impératrice 1, ch de - CJB, BOT V : [Fr. 0 net]	20.01.2009	**307'300**	0	0	0	0	0	0
VOT	664/3	Mobilier & matériel d'exploitation	13.05.2009		307'300	0	0	0	0	0
042.024.10	CJB	Impératrice 1, ch de - CJB, BOT V : [Fr. 0 net]	20.01.2009	**82'100**	0	0	0	0	0	0
VOT	664/4	Déplacement des collections herbier	13.05.2009		82'100	0	0	0	0	0
042.037.02	ARC	Lausanne 192, rte. de, La Console - CJB :	12.09.2006	**215'000**	120'000	0	0	0	0	0
VOT	495/7	Etude cpl [2] de rénovation générale du bâtiment	20.03.2007		0	0	0	0	0	0
042.040.06	BAT	Malagnou 1, rte de - MHN : [crédit I]	22.04.2008	**9'665'300**	3'600'000	300'000	0	0	0	0
VOT	604/1	Réfection des façades	15.10.2008		3'600'000	0	0	0	0	0
042.040.08	BAT	Malagnou 1, rte de - MHN : [option 1]	22.04.2008	**659'000**	500'000	0	0	0	0	0
VOT	604/2	Remplacement faux plafonds salles exposition	15.10.2008		0	0	0	0	0	0
042.040.10	BAT	Malagnou 1, rte de - MHN : [option 2]	22.04.2008	**284'700**	0	0	0	0	0	0
VOT	604/3	Installation centrale photovoltaïque sur toiture	15.10.2008		284'700	0	0	0	0	0
042.040.12	BAT	Malagnou 1, rte de - MHN : [option 3]	22.04.2008	**685'300**	190'000	0	0	0	0	0
VOT	604/4	Diverses améliorations constructives, façades	15.10.2008		480'000	0	0	0	0	0
042.043.01	BAT	Impératrice 1, ch. de l' - CJB, BOT III :	16.09.2008	**300'000**	150'000	0	0	0	0	0
VOT	633	Etude de rénovation du bâtiment	20.01.2009		50'000	0	0	0	0	0
042.095.03	ARC	Saint-Georges 21, bd., Stand, rue du :	17.09.2008	**3'150'000**	800'000	1'500'000	0	0	0	0
VOT	641/1	Concours, étude constr. dépôt collections patrim.	06.04.2009		850'000	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**27'299'400**	**8'860'000**	**4'900'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
					9'776'200	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**11**						*Dép. totales :*	23'536'200
	43	**Théâtres & concerts**								
043.007.02	ARC	Gare-des-Eaux-Vives, av. de la :	06.06.2006	**4'000'000**	1'400'000	400'000	0	0	0	0
VOT	473	Concours & étude implantation Nouvelle Comédie	20.02.2008		1'500'000	0	0	0	0	0

Crédits d'investissement votés — **VOT**

N° PFI / Statut	N° Groupe Gestionnaire / N° PR	Localisation / Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan					
					2010	2012	2014	2016	2018	2020
					2011	2013	2015	2017	2019	2021
043.009.05	BAT	Théâtre 11, bd. du, Grand-Théâtre :	04.11.2003	**550'000**	0	400'000	0	0	0	0
VOT	307	Etude générale de rénovation du théâtre	21.01.2004		0	100'000	0	0	0	0
043.044.03	ARC	Frontenex 71, rte. de, La Grange, parc :	08.11.2005	**3'922'760**	1'300'000	0	0	0	0	0
VOT	436/1	Restauration de l'Orangerie-Théâtre & serres	16.01.2008		1'200'000	0	0	0	0	0
043.044.04	ARC	Frontenex 71, rte. de, La Grange, parc :	08.11.2005	**635'520**	0	0	0	0	0	0
VOT	436/2-3	Equip. & mobilier, théâtre & buvette de l'Orangerie	16.01.2008		400'000	0	0	0	0	0
043.049.01	BAT	Carouge 52, rue de, Théâtre Pitoëff :	14.10.2008	**175'000**	100'000	0	0	0	0	0
VOT	652/6	Etude pour rénovation des installations scéniques	23.06.2009		0	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**9'283'280**	**2'800'000**	**800'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
					3'100'000	**100'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**5**						*Dép. totales :*	6'800'000
		TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :		**46'538'580**	**13'900'000**	**5'850'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
					13'416'200	**170'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**23**						*Dép. totales :*	33'336'200
	50	**SPORTS**								
050.012.13	BAT	Hans-Wilsdorf 4, rue; Patinoire intérieure Vernets :	20.02.2007	**9'626'000**	1'150'000	0	0	0	0	0
VOT	533/1	Rénovation partielle & mise en conformité	12.09.2007		0	0	0	0	0	0
050.012.14	BAT	Hans-Wilsdorf 4, rue; Patinoire intérieure Vernets :	20.02.2007	**676'300**	100'000	0	0	0	0	0
VOT	533/2	Remplacement installation d'éclairage (option I)	12.09.2007		0	0	0	0	0	0
050.012.15	BAT	Hans-Wilsdorf 4, rue; Patinoire intérieure Vernets	20.02.2007	**909'460**	200'000	0	0	0	0	0
VOT	533/3	Remplacement aérothermes (option II)	12.09.2007		0	0	0	0	0	0
050.012.16	BAT	Hans-Wilsdorf 4, rue; Patinoire intérieure Vernets :	06.04.2009	**762'000**	100'000	0	0	0	0	0
VOT	691/1	Crédit cpl. plus-values éclairage, travaux étape 1	10.06.2009		0	0	0	0	0	0
050.012.18	BAT	Hans-Wilsdorf 4, rue; Patinoire intérieure Vernets :	06.04.2009	**937'000**	100'000	0	0	0	0	0
VOT	691/2	Création de deux loges VIP	10.06.2009		0	0	0	0	0	0
050.012.20	BAT	Hans-Wilsdorf 4, rue, Patinoire des Vernets :	06.04.2009	**412'000**	412'000	0	0	0	0	0
VOT	691/3	Construction nouveau rink, patinoire intérieure	10.06.2009		0	0	0	0	0	0

Crédits d'investissement votés — **VOT**

N° PFI / Statut	N° Groupe Gestionnaire / N° PR	Localisation / Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan					
					2010	2012	2014	2016	2018	2020
					2011	2013	2015	2017	2019	2021
050.027.01	BAT	Dpt Cohésion sociale, jeunesse et sports - SPO :	06.06.2006	**2'268'000**	400'000	0	0	0	0	0
VOT	472	Travaux entretien & améliorations bâtiments sportifs	21.03.2007		400'000	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**15'590'760**	**2'462'000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
					400'000	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**7**						*Dép. totales :*	2'862'000
		TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :		**15'590'760**	**2'462'000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
					400'000	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**7**						*Dép. totales :*	2'862'000
	60	**SOCIAL**								
	60	**Social (équipements généraux)**								
060.009.04	ARC	Blanc, de France, av., "Foyer de Sécheron" :	16.09.2008	**16'535'040**	2'300'000	5'100'000	0	0	0	0
VOT	636/1	Construction bâtiment "espace de quartier"	13.05.2009		5'500'000	2'200'000	0	0	0	0
060.009.06	ARC	Blanc, de France, av., "Foyer de Sécheron" :	27.11.2007	**1'420'600**	400'000	0	0	0	0	0
VOT	579/3	Constr. chaufferie centrale GLN & réseau distrib.	21.05.2008		0	0	0	0	0	0
060.009.08	DEJ	Blanc, de France, av., "Foyer de Sécheron" :	16.09.2008	**358'200**	0	358'200	0	0	0	0
VOT	636/3	Equipements espace habitants & ludothèque	13.05.2009		0	0	0	0	0	0
060.009.10	DSIC	Blanc, de France, av., "Foyer de Sécheron" :	16.09.2008	**170'000**	0	120'000	0	0	0	0
VOT	636/7	Equip. informatique & téléphonie "espace quartier"	13.05.2009		50'000	0	0	0	0	0
060.009.12	ENE	Blanc, de France, av., "Foyer de Sécheron" :	16.09.2008	**147'800**	0	100'000	0	0	0	0
VOT	636/8	Constr. centrale photovoltaïque "espace quartier"	13.05.2009		47'800	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**18'631'640**	**2'700'000**	**5'678'200**	**0**	**0**	**0**	**0**
					5'597'800	**2'200'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**5**						*Dép. totales :*	16'176'000
	61	**Enfance & jeunesse**								
061.025.05	ARC	Lamartine 2 , rue, "Les Gazouillis" :	14.10.2008	**290'000**	90'000	50'000	0	0	0	0
VOT	652/7	Etude cpl. agrandissement & rénovation crèche	23.06.2009		150'000	0	0	0	0	0
061.038.04	DPE	Blanc, de France, av., "Foyer de Sécheron" :	16.09.2008	**145'700**	0	145'700	0	0	0	0
VOT	636/5	Mobilier, équipements, jeux espace de vie enfantine	13.05.2009		0	0	0	0	0	0

Crédits d'investissement votés — VOT

N° PFI / Statut	N° Groupe Gestionnaire / N° PR	Localisation / Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan 2010 / 2011	2012 / 2013	2014 / 2015	2016 / 2017	2018 / 2019	2020 / 2021
061.047.02	ARC	Cendrier 1-3, rue du : [011.036]	25.11.2008	**2'623'000**	500'000	1'200'000	0	0	0	0
VOT	656/1	Aménag. espace vie enfantine, arcade & abords	01.04.2009		1'600'000	0	0	0	0	0
061.047.04	DPE	Cendrier 1-3, rue du : [011.036]	25.11.2008	**253'000**	0	253'000	0	0	0	0
VOT	656/3	Mobilier, jeux, informatique espace vie enfantine	01.04.2009		0	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**3'311'700**	**590'000**	**1'648'700**	**0**	**0**	**0**	**0**
					1'750'000	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**4**						*Dép. totales :*	3'988'700
		TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :		**21'943'340**	**3'290'000**	**7'326'900**	**0**	**0**	**0**	**0**
					7'347'800	**2'200'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**9**						*Dép. totales :*	20'164'700
	70	**SECURITE PUBLIQUE**								
	70	**Sécurité publique (équipements généraux)**								
070.002.00	DSIC	Dpt Environnement urbain et sécurité :	09.10.2007	**5'350'377**	1'000'000	1'400'000	0	0	0	0
VOT	569	POLYCOM - Réseau radio national sécurité	16.01.2008		1'500'000	300'000	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**5'350'377**	**1'000'000**	**1'400'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
					1'500'000	**300'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**1**						*Dép. totales :*	4'200'000
	73	**Service incendie**								
073.028.02	SIS	Vieux-Billard 11, rue du :	09.10.2007	**5'160'000**	2'200'000	0	0	0	0	0
VOT	571	Renouvellement véhicules lourds & légers 2007 - 09	11.03.2008		1'000'000	0	0	0	0	0
073.030.02	BAT	Étraz 128, route de l', Versoix :	20.01.2009	**3'260'500**	500'000	0	0	0	0	0
VOT	665/1	Réaménagement centre de formation CECOFOR	18.05.2009		0	0	0	0	0	0
073.030.04	DSIC	Étraz 128, route de l', Versoix :	20.01.2009	**500'000**	300'000	0	0	0	0	0
VOT	665/2	Connexion au réseau VG du CECOFOR	18.05.2009		0	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**8'920'500**	**3'000'000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
					1'000'000	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**3**						*Dép. totales :*	4'000'000
		TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :		**14'270'877**	**4'000'000**	**1'400'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
					2'500'000	**300'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**4**						*Dép. totales :*	8'200'000

Crédits d'investissement votés — **VOT**

N° PFI / Statut	N° Groupe / Gestionnaire / N° PR	Localisation / Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan					
					2010	2012	2014	2016	2018	2020
					2011	2013	2015	2017	2019	2021
	80	**HYGIENE & SALUBRITE PUBLIQUE**								
	81	**Protection des eaux**								
081.003.03	GCI	Dpt Constructions et aménagement :	08.09.2004	**5'767'360**	400'000	0	0	0	0	0
VOT	354	Plan général d'évacuation des eaux (PGEE)	18.05.2005		0	0	0	0	0	0
081.031.04	GCI	Eugène-Rigot, ch. : [101.072.02]	16.09.2008	**1'533'000**	800'000	0	0	0	0	0
VOT	631	Réalisation réseau public d'assainissement	20.01.2009		733'000	0	0	0	0	0
081.057.02	GCI	Edouard-Rod, rue :	15.01.2008	**2'921'370**	1'900'000	0	0	0	0	0
VOT	585	Mise en séparatif réseau public d'assainissement	26.05.2008		1'000'000	0	0	0	0	0
081.058.00	GCI	Cayla, Nant de :	16.09.2008	**859'420**	450'000	0	0	0	0	0
VOT	630	Réalisation réseau public d'assainissement	20.01.2009		400'000	0	0	0	0	0
081.060.00	GCI	Poterie, rue de : [102.062.02]	14.10.2008	**337'447**	100'000	0	0	0	0	0
VOT	644/2	Reconstr. réseau assainissement public (unitaire)	23.02.2009		0	0	0	0	0	0
081.062.02	GCI	Doctoresse-Champendal, ch. : [102.096.02]	20.05.2008	**443'140**	0	240'000	0	0	0	0
VOT	613/1	Réalisation réseau public d'assainissement	17.12.2008		200'000	0	0	0	0	0
081.063.00	GCI	Gourgas, rue : [091.012/104.003/046.056]	16.09.2008	**624'500**	620'000	0	0	0	0	0
VOT	634/5	Mise en séparatif réseau public d'assainissement	25.11.2008		0	0	0	0	0	0
081.064.02	GCI	Corraterie, rue de la :	16.12.2008	**634'500**	130'000	0	0	0	0	0
VOT	657	Réhabilitation du collecteur public	23.06.2009		500'000	0	0	0	0	0
081.095.02	GCI	Ancienne usine à gaz Coulouvrenière : [091.095]	23.06.2008	**28'299'000**	7'000'000	6'000'000	0	0	0	0
VOT	561	Travaux d'assainissement du site	04.11.2008		7'000'000	0	0	0	0	0
081.500.02	GCI	TCOB : [106.500.02]	23.06.2008	**9'434'000**	3'200'000	900'000	0	0	0	0
VOT	623/2	Construction, rénovation collecteurs liées tram TPG	10.11.2008		1'700'000	0	0	0	0	0
081.500.04	GCI	TCOB - Bel-Air, pl (Poste qu.-l'Ile) : [106.500.04]	23.06.2008	**4'849'460**	1'400'000	0	0	0	0	0
VOT	623/4	Réfection d'un tronçon du collecteur	10.11.2008		900'000	0	0	0	0	0
081.500.08	GCI	TCOB - Diverses rues : [106.500.06]	23.06.2008	**4'243'000**	2'200'000	0	0	0	0	0
VOT	624/2	Construction et rénovation de collecteurs	10.11.2008		0	0	0	0	0	0

Crédits d'investissement votés — **VOT**

N° PFI / Statut	N° Groupe Gestionnaire / N° PR	Localisation / Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan					
					2010	2012	2014	2016	2018	2020
					2011	2013	2015	2017	2019	2021
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**59'946'197**	**18'200'000**	**7'140'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
					12'433'000	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**12**						*Dép. totales :*	37'773'000
	82	**Enlèvement & traitement des déchets**								
082.021.00	GCI	Dpt Environnement urbain et sécurité - VVP :	11.09.2002	**3'919'000**	400'000	400'000	0	0	0	0
VOT	240	Création d'espaces récupération des déchets	08.10.2003		400'000	0	0	0	0	0
082.025.00	DCA	Blanc, de France, av., "Foyer de Sécheron" :	27.11.2007	**269'500**	0	269'500	0	0	0	0
VOT	579/4	Construction de locaux VVP - participation VG	21.05.2008		0	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**4'188'500**	**400'000**	**669'500**	**0**	**0**	**0**	**0**
					400'000	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**2**						*Dép. totales :*	1'469'500
		TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :		**64'134'697**	**18'600'000**	**7'809'500**	**0**	**0**	**0**	**0**
					12'833'000	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**14**						*Dép. totales :*	39'242'500
	90	**AMENAGEMENT DU DOMAINE PRIVE VG**								
	91	**Parcs & promenades**								
091.007.04	ECO	Ecoles & parcs publics - Places de jeux :	11.03.2008	**2'838'000**	600'000	600'000	0	0	0	0
VOT	597	Sécurisation 43 aires jeux aménag. entre 1982 & 2001	17.09.2008		600'000	0	0	0	0	0
091.012.02	SEV	Gourgas, parc : [081.063/104.003/046.056]	16.09.2008	**1'580'000**	900'000	0	0	0	0	0
VOT	634/1	Réaménagement & extension du parc	25.11.2008		0	0	0	0	0	0
091.012.04	ECO	Gourgas, parc : [091.012.02]	16.09.2008	**500'000**	200'000	0	0	0	0	0
VOT	634/2	Remplacement des jeux	25.11.2008		0	0	0	0	0	0
091.018.04	GCI	Plainpalais, plaine de :	27.06.2005	**12'221'700**	5'000'000	0	0	0	0	0
VOT	419	Réfection de la Plaine, 2ème étape	09.05.2007		900'000	0	0	0	0	0
091.081.03	SEV	Eugène-Rigot 5, ch., Campagne Rigot :	25.06.2002	**690'000**	0	0	0	0	0	0
VOT	225	Etude de restauration de la campagne	10.09.2003		200'000	0	0	0	0	0
091.084.04	ARC	Blanc, de France, av., "Foyer de Sécheron" :	27.11.2007	**1'794'200**	400'000	400'000	0	0	0	0
VOT	579/2	Aménagement d'un parc public	21.05.2008		500'000	400'000	0	0	0	0

Crédits d'investissement votés — **VOT**

N° PFI / Statut	N° Groupe Gestionnaire / N° PR	Localisation / Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan 2010 / 2011	2012 / 2013	2014 / 2015	2016 / 2017	2018 / 2019	2020 / 2021
091.095.01	DCA	Saint-Georges 21, bd., Stand, rue du : [081.095]	07.11.2006	**650'000**	50'000	0	0	0	0	0
VOT	506	Etudes d'assainissement & reconstruction du site	17.04.2007		0	0	0	0	0	0
091.095.03	SAM	Saint-Georges 21, bd., Stand, rue du :	17.09.2008	**442'000**	100'000	0	0	0	0	0
VOT	641/2	Etude d'aménagement espaces publics & collectifs	06.04.2009		200'000	0	0	0	0	0
091.095.05	ENE	Saint-Georges 21, bd., Stand, rue du :	17.09.2008	**250'000**	100'000	0	0	0	0	0
VOT	641/3	Etude concept énergétique global	06.04.2009		100'000	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**20'965'900**	**7'350'000**	**1'000'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
					2'500'000	**400'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**9**						*Dép. totales :*	11'250'000
	92	**Moyens de gestion des espaces verts**								
092.009.02	DCA	Blanc, de France, av., "Foyer de Sécheron" :	16.09.2008	**499'800**	0	499'800	0	0	0	0
VOT	636/2	Participation financière locaux SEVE	13.05.2009		0	0	0	0	0	0
092.009.04	SEV	Blanc, de France, av., "Foyer de Sécheron" :	16.09.2008	**39'000**	0	39'000	0	0	0	0
VOT	636/6	Mobilier, équipements pour locaux SEVE	13.05.2009		0	0	0	0	0	0
092.017.05	ARC	Frontenex 71, rte de - dépendances villa La Grange	28.11.2006	**3'205'481**	500'000	0	0	0	0	0
VOT	511/1-2	Aménagement vestiaires SEVE & toilettes publiques	21.03.2007		0	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**3'744'281**	**500'000**	**538'800**	**0**	**0**	**0**	**0**
					0	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**3**						*Dép. totales :*	1'038'800
		TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :		**24'710'181**	**7'850'000**	**1'538'800**	**0**	**0**	**0**	**0**
					2'500'000	**400'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**12**						*Dép. totales :*	12'288'800
	100	**AMENAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC**								
	100	**Aménagement DP (en général)**								
100.000.03	DCA	Dpt Constructions et aménagement :	14.10.2008	**100'000**	50'000	0	0	0	0	0
VOT	652/8	Etudes diverses aménag. du domaine public 2009	23.06.2009		50'000	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**100'000**	**50'000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
					50'000	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**1**						*Dép. totales :*	100'000

Crédits d'investissement votés — **VOT**

N° PFI / Statut	N° Groupe / Gestionnaire / N° PR	Localisation / Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan					
					2010	2012	2014	2016	2018	2020
					2011	2013	2015	2017	2019	2021
	101	**Rues, routes & ouvrages d'art**								
101.004.03	SAM	Dpt Constructions et aménagement :	16.03.2005	**900'000**	200'000	0	0	0	0	0
VOT	393/1	Promotion du vélo, études	17.05.2006		100'000	0	0	0	0	0
101.004.04	GCI	Dpt Constructions et aménagement :	16.03.2005	**1'940'000**	400'000	0	0	0	0	0
VOT	393/2	Promotion du vélo, réalisations	17.05.2006		400'000	0	0	0	0	0
101.006.03	GCI	Grottes, rue des :	04.12.2001	**240'000**	200'000	0	0	0	0	0
VOT	175	Etude de constr. chaussées et collecteurs EU/EP	25.05.2002		0	0	0	0	0	0
101.015.04	GCI	Dpt Constructions et aménagement :	01.12.1998	**9'437'500**	1'000'000	0	0	0	0	0
VOT	410	Entretien et rénovation du domaine public 1998	18.01.2000		1'000'000	0	0	0	0	0
101.015.10	GCI	Dpt Constructions et aménagement :	11.09.2002	**5'882'950**	500'000	0	0	0	0	0
VOT	241	Entretien et rénovation du domaine public 2002	10.09.2003		0	0	0	0	0	0
101.015.14	GCI	Dpt Constructions et aménagement :	09.10.2007	**200'000**	100'000	0	0	0	0	0
VOT	574/6	Expertises ouvrages génie civil - oblig. légales	23.06.2008		0	0	0	0	0	0
101.016.06	GCI	Edouard-Tavan, ch. :	11.10.2005	**210'000**	50'000	0	0	0	0	0
VOT	430/3	Etude circulation, aménagement & assainissement	10.10.2007		100'000	0	0	0	0	0
101.062.00	GCI	Mont-Blanc, Gustave-Ador, quais, Délices, pont des :	18.02.1997	**2'333'000**	500'000	0	0	0	0	0
VOT	199	Reconstruction et entretien du domaine public	24.06.1997		0	0	0	0	0	0
101.081.02	GCI	Blanc, de France, av., "Foyer de Sécheron" :	27.11.2007	**4'432'200**	700'000	600'000	0	0	0	0
VOT	579/1	Aménagements routiers & extérieurs, infrastructures	21.05.2008		700'000	0	0	0	0	0
101.091.01	SAM	Dpt Constructions et aménagement :	09.03.2004	**2'760'000**	400'000	400'000	0	0	0	0
VOT	331	Etude de revêtements antibruit OPB	05.10.2004		400'000	400'000	0	0	0	0
101.099.00	GCI	Ferrier, rue :	15.01.2008	**1'298'370**	800'000	0	0	0	0	0
VOT	584	Travaux d'aménagement et d'assainissement	16.12.2008		490'000	0	0	0	0	0
101.107.01	GCI	Coudriers, chemin des :	16.01.2007	**1'103'000**	400'000	0	0	0	0	0
VOT	523	Aménagement routier du chemin	21.03.2007		0	0	0	0	0	0
101.400.30	GCI	Bois-de-la-Bâtie, passerelle du : [OA 3818]	20.05.2008	**1'131'500**	500'000	0	0	0	0	0
VOT	610/1à3	Réparation ouvrage & cheminements	17.12.2008		0	0	0	0	0	0

Crédits d'investissement votés — **VOT**

N° PFI / Statut	N° Groupe Gestionnaire / N° PR	Localisation / Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan					
					2010	2012	2014	2016	2018	2020
					2011	2013	2015	2017	2019	2021
101.900.05	SAM	Dpt Constructions et aménagement : [101.030.03]	14.10.2008	**100'000**	50'000	0	0	0	0	0
VOT	652/9	Etude de renouvellement des éclairages publics	23.06.2009		0	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**31'968'520**	**5'800'000**	**1'000'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
					3'190'000	**400'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**14**						*Dép. totales :*	10'390'000
	102	**Places, rues résidentielles, trafic modéré**								
102.010.08	GCI	Pâquis, quartier des : [102.010.01]	16.01.2007	**657'000**	200'000	0	0	0	0	0
VOT	524	Mesures complémentaires liées à la zone 30 km/h	10.10.2007		200'000	0	0	0	0	0
102.014.04	GCI	Dpt Constructions et aménagement :	13.06.1995	**3'061'600**	200'000	200'000	0	0	0	0
VOT	5	Réalis. aménag. d'esp. public, trafic modéré étape 1	05.12.1995		200'000	250'000	0	0	0	0
102.020.01	GCI	Dpt Constructions et aménagement :	04.12.2001	**3'685'000**	400'000	400'000	0	0	0	0
VOT	172	Aménag. zones circulation à 30 km/h. 1ère étape	12.02.2003		400'000	0	0	0	0	0
102.037.04	URB	Dpt Constructions et aménagement :	07.10.2003	**445'000**	70'000	0	0	0	0	0
VOT	302	Promotion des promenades pour les piétons	19.04.2004		80'000	0	0	0	0	0
102.038.05	SAM	De Grenus, place, Rousseau, Etuves, rues :	19.11.2002	**468'000**	200'000	0	0	0	0	0
VOT	246	Etude d'aménagement urbain	20.01.2005		100'000	0	0	0	0	0
102.062.02	GCI	Poterie, rue de la : [081.060.00]	14.10.2008	**2'070'000**	1'200'000	0	0	0	0	0
VOT	644/1	Réaménagement de la rue [tronç. Servette-Loitard]	23.02.2009		600'000	0	0	0	0	0
102.066.01	SAM	Eaux-Vives, Montchoisy, rues :	12.03.2003	**1'020'000**	200'000	0	0	0	0	0
VOT	273	Etude d'aménagement urbain	07.04.2004		50'000	0	0	0	0	0
102.066.02	GCI	Eaux-Vives, Montchoisy, rues :	12.03.2003	**3'200'000**	500'000	500'000	0	0	0	0
VOT	273	Réalisation d'aménagements urbains	07.04.2004		500'000	500'000	0	0	0	0
102.067.01	SAM	Jonction, quartier de la :	18.04.2000	**522'500**	100'000	0	0	0	0	0
VOT	46	Etude de mesures d'aménagement urbain	26.04.2002		0	0	0	0	0	0
102.090.00	GCI	Chabrey, rue :	15.01.2008	**685'250**	400'000	0	0	0	0	0
VOT	586/1	Travaux modération trafic, aménag. & assainissement	24.06.2008		280'000	0	0	0	0	0

Crédits d'investissement votés — **VOT**

N° PFI / Statut	N° Groupe Gestionnaire / N° PR	Localisation / Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan					
					2010	2012	2014	2016	2018	2020
					2011	2013	2015	2017	2019	2021
102.091.00	GCI	Athénée, rue de l' :	15.01.2008	**425'230**	300'000	0	0	0	0	0
VOT	586/2	Travaux modération trafic & aménagements	24.06.2008		120'000	0	0	0	0	0
102.092.00	GCI	Roseraie, av. de la :	15.01.2008	**410'690**	200'000	0	0	0	0	0
VOT	586/3	Travaux modération trafic & aménagements	24.06.2008		200'000	0	0	0	0	0
102.094.00	GCI	Soubeyran, quartier de :	15.01.2008	**533'550**	250'000	0	0	0	0	0
VOT	586/5	Travaux modération trafic & aménagements	24.06.2008		280'000	0	0	0	0	0
102.096.02	GCI	Doctoresse-Champendal, ch. : [081.062.02]	20.05.2008	**514'760**	0	300'000	0	0	0	0
VOT	613/2	Aménagement en rue résidentielle	17.12.2008		200'000	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**17'698'580**	**4'220'000**	**1'400'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
					3'210'000	**750'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**14**						*Dép. totales :*	9'580'000
	103	**Parkings publics**								
103.002.02	ARC	Montbrillant 13, place - Ilot 5 - 7 :	12.09.2006	**1'342'000**	0	700'000	0	0	0	0
VOT	494	Construction d'une vélostation	17.01.2007		200'000	442'000	0	0	0	0
103.003.01	SAM	Pré-l'Évêque 1, place du :	12.09.2006	**560'000**	300'000	0	0	0	0	0
VOT	497	Etude parc à voitures résidents (moins recette FP)	10.10.2007		0	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**1'902'000**	**300'000**	**700'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
					200'000	**442'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**2**						*Dép. totales :*	1'642'000
	104	**Bâtiments, édicules publics**								
104.002.00	GCI	Ensemble du territoire municipal :	16.09.2008	**489'000**	200'000	0	0	0	0	0
VOT	638	Equipement de "pôles presse", caissettes à journaux	04.11.2008		280'000	0	0	0	0	0
104.003.00	BAT	Gourgas, parc : [091.012/046.056/081.063]	16.09.2008	**300'000**	100'000	0	0	0	0	0
VOT	634/3	Remplacement WC publics provisoires	25.11.2008		0	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**789'000**	**300'000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
					280'000	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**2**						*Dép. totales :*	580'000

Crédits d'investissement votés — **VOT**

N° PFI / Statut	N° Groupe Gestionnaire / N° PR	Localisation / Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan					
					2010	2012	2014	2016	2018	2020
					2011	2013	2015	2017	2019	2021
	106	**Transports publics**								
106.084.01	SAM	Dpt Constructions et aménagement - TPG :	25.06.2002	**2'000'000**	300'000	290'000	0	0	0	0
VOT	222/1	Etudes d'aménag. urb. liés au plan dir. TC 2003-2006	09.04.2003		300'000	0	0	0	0	0
106.500.02	GCI	TCOB : [081.500.02]	23.06.2008	**25'558'000**	7'800'000	4'200'000	0	0	0	0
VOT	623/1	Travaux d'aménagement en liaison avec le tram	10.11.2008		7'800'000	0	0	0	0	0
106.500.04	GCI	TCOB - l'Ile & St-Georges, ponts : [081.500.04]	23.06.2008	**7'551'000**	2'200'000	400'000	0	0	0	0
VOT	623/3	Reconstruction des deux ponts (participation)	10.11.2008		1'900'000	0	0	0	0	0
106.500.06	GCI	TCOB - Diverses rues : [081.500.08]	23.06.2008	**10'428'000**	7'200'000	0	0	0	0	0
VOT	624/1	Aménagements liés déviations lignes de trolleybus	10.11.2008		600'000	0	0	0	0	0
106.502.01	DCA	Dpt Constructions et aménagement :	23.06.2003	**2'300'000**	200'000	300'000	100'000	0	0	0
VOT	292	CEVA - Etudes d'aménagements [081.502/106.502]	21.01.2004		300'000	200'000	0	0	0	0
106.520.08	GCI	Carrefours, chaussées, arrêts, etc. - TPG :	15.01.2008	**4'580'160**	900'000	1'000'000	0	0	0	0
VOT	588	Travaux liés au plan directeur TC 2007-2010	28.04.2008		1'000'000	1'000'000	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**52'417'160**	**18'600'000**	**6'190'000**	**100'000**	**0**	**0**	**0**
					11'900'000	**1'200'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**6**						*Dép. totales :*	37'990'000
		TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :		**104'875'260**	**29'270'000**	**9'290'000**	**100'000**	**0**	**0**	**0**
					18'830'000	**2'792'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**39**						*Dép. totales :*	60'282'000
	110	**ADMINISTRATION GENERALE**								
	111	**Administration générale - objets mobiliers**								
111.030.08	DSIC	Dpt Environnement urbain et sécurité :	14.11.2001	**2'999'330**	75'000	50'000	0	0	0	0
VOT	165	Plan informatique quadriennal (PIQ) 2001	23.11.2002		75'000	0	0	0	0	0
111.030.09	DSIC	Dpt Environnement urbain et sécurité :	12.03.2003	**3'992'200**	200'000	200'000	0	0	0	0
VOT	270	Plan informatique quadriennal (PIQ) 2002	06.05.2003		200'000	100'000	0	0	0	0
111.030.10	DSIC	Dpt Environnement urbain et sécurité :	09.03.2004	**3'963'370**	200'000	200'000	50'000	0	0	0
VOT	324	Plan informatique quadriennal (PIQ) 2003	08.09.2004		200'000	150'000	0	0	0	0

Crédits d'investissement votés — **VOT**

N° PFI / Statut	N° Groupe Gestionnaire / N° PR	Localisation / Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan					
					2010	2012	2014	2016	2018	2020
					2011	2013	2015	2017	2019	2021
111.030.11	DSIC	Dpt Environnement urbain et sécurité :	07.09.2004	**3'938'270**	500'000	200'000	0	0	0	0
VOT	359	Plan informatique quadriennal (PIQ) 2004	27.06.2005		400'000	150'000	0	0	0	0
111.030.12	DSIC	Dpt Environnement urbain et sécurité :	16.01.2007	**3'997'787**	800'000	500'000	200'000	0	0	0
VOT	522/1à3	11ème PIQ - Plan informatique quadriennal	21.03.2007		700'000	200'000	150'000	0	0	0
111.034.13	LOM	Administration municipale :	16.12.2008	**3'627'000**	1'400'000	0	0	0	0	0
VOT	659/1-2	Renouvellement 52 véhicules, machines & engins	13.05.2009		1'500'000	0	0	0	0	0
111.047.09	CMAI	Dpt Finances et logement :	16.05.2006	**1'365'120**	180'000	0	0	0	0	0
VOT	466	7ème PAM - Renouv. mobilier, machines, équip.	13.11.2006		0	0	0	0	0	0
111.047.10	CMAI	Dpt Finances et logement :	25.06.2007	**1'967'200**	570'000	0	0	0	0	0
VOT	554/1-2	8ème PAM - Renouv. mobilier, machines, équip.	28.04.2008		0	0	0	0	0	0
111.052.02	DSIC	Dpt Environnement urbain et sécurité :	16.01.2007	**200'000**	150'000	0	0	0	0	0
VOT	522/4	Système d'information et équipement du CM 2007	21.03.2007		0	0	0	0	0	0
111.054.02	CMAI	Stand 25, rue du : [112.025.02/111.054.04]	14.10.2008	**163'300**	150'000	0	0	0	0	0
VOT	646/2	Acquisition mobilier complémentaire URB	01.04.2009		0	0	0	0	0	0
111.054.04	DSIC	Stand 25, rue du : [112.025.02/111.054.02]	14.10.2008	**98'000**	98'000	0	0	0	0	0
VOT	646/3	Distribution informatique & téléphonie URB	01.04.2009		0	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**26'311'577**	**4'323'000**	**1'150'000**	**250'000**	**0**	**0**	**0**
					3'075'000	**600'000**	**150'000**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**11**						*Dép. totales :*	9'548'000
	112	**Administration générale - objets immobiliers**								
112.000.03	DCA	Dpt Constructions et aménagement :	14.10.2008	**300'000**	100'000	0	0	0	0	0
VOT	652/10	Etudes diverses du patrimoine administratif 2009	23.06.2009		0	0	0	0	0	0
112.020.07	ENE	Dpt Constructions et aménagement :	28.11.2006	**5'445'000**	1'500'000	0	0	0	0	0
VOT	509	Travaux liés à la politique énergétique 2007-10 PA	12.09.2007		1'000'000	0	0	0	0	0
112.025.02	BAT	Stand 25, rue du : [111.054.02/04-011.009.04]	14.10.2008	**1'209'800**	400'000	0	0	0	0	0
VOT	646/1	Aménagement du 7ème étage pour service URB	01.04.2009		0	0	0	0	0	0

Crédits d'investissement votés — **VOT**

N° PFI / Statut	N° Groupe Gestionnaire / N° PR	Localisation / Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan					
					2010	2012	2014	2016	2018	2020
					2011	2013	2015	2017	2019	2021
112.058.00	BAT	Georges-Favon 38, bd, Plaine Plainpalais :	15.01.2008	**916'000**	200'000	0	0	0	0	0
VOT	589	Travaux, transf. dépôt archives municipales	24.06.2008		0	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**7'870'800**	**2'200'000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
					1'000'000	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**4**						*Dép. totales :*	3'200'000
		TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :		**34'182'377**	**6'523'000**	**1'150'000**	**250'000**	**0**	**0**	**0**
					4'075'000	**600'000**	**150'000**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**15**						*Dép. totales :*	12'748'000
	120	**PLANIFICATION DE L'AMENAGEMENT LOCAL**								
120.010.00	SAM	Voie verte, rives droite & gauche :	14.10.2008	**150'000**	50'000	0	0	0	0	0
VOT	652/11	Etude d'aménagement [130.020.00]	23.06.2009		0	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**150'000**	**50'000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
					0	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**1**						*Dép. totales :*	50'000
		TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :		**150'000**	**50'000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
					0	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**1**						*Dép. totales :*	50'000
		TOTAUX GÉNÉRAUX :		**382'352'399**	**96'365'000**	**40'758'000**	**1'350'000**	**1'000'000**	**1'000'000**	**1'000'000**
					72'820'000	**8'062'000**	**1'150'000**	**1'000'000**	**1'000'000**	**1'000'000**
		Nombre d'objets :	**159**						*Dép. totales :*	226'505'000

Crédits d'investissements déposés au Conseil municipal

(Opérations proposées par le Conseil administratif,
non votées, à l'étude du Conseil municipal)

Crédits d'investissements déposés — DEP

N° PFI / Statut	N° Groupe / Gestionnaire / N° PR	Localisation / Libellé	Dates de dépôt	Coût déposé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan					
					2010	2012	2014	2016	2018	2020
					2011	2013	2015	2017	2019	2021
	10	**LOGEMENTS**								
	11	**Logements nouveaux**								
011.056.01	ARC	Jean-Calvin, Pélisserie (angle), rues :	22.06.2009	**1'950'000**	300'000	750'000	0	0	0	0
DEP	713	Concours, études imm. logements, espaces publics			900'000	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**1'950'000**	**300'000**	**750'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
					900'000	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**1**						*Dép. totales :*	1'950'000
	12	**Logements existants**								
012.034.02	ARC	St-François 4, pl. Villa Freundler [091.009/061.104]	12.05.2009	**3'161'000**	100'000	1'200'000	161'000	0	0	0
DEP	700/1	Travaux de rénovation de la villa			500'000	1'200'000	0	0	0	0
012.108.00	BAT	Divers immeubles locatifs :	27.11.2007	**584'000**	300'000	0	0	0	0	0
DEP	582	Fourniture de 200 armoires à déchets			180'000	0	0	0	0	0
012.810.06	ENE	Dpt Constructions et aménagement :	22.06.2009	**4'036'000**	500'000	1'800'000	0	0	0	0
DEP	718	Travaux liés à la politique énergétique PF			1'700'000	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**7'781'000**	**900'000**	**3'000'000**	**161'000**	**0**	**0**	**0**
					2'380'000	**1'200'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**3**						*Dép. totales :*	7'641'000
		TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :		**9'731'000**	**1'200'000**	**3'750'000**	**161'000**	**0**	**0**	**0**
					3'280'000	**1'200'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**4**						*Dép. totales :*	9'591'000
	20	**INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE**								
020.024.00	BAT	Rousseau 1, île J.-J. :	20.01.2009	**571'500**	400'000	0	0	0	0	0
DEP	661	Réaménagement du pavillon			0	0	0	0	0	0
020.030.02	DFL	Fondetec :	10.06.2009	**10'000'000**	2'500'000	2'500'000	0	0	0	0
DEP	711	Financement du capital de dotation			2'500'000	2'500'000	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**10'571'500**	**2'900'000**	**2'500'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
					2'500'000	**2'500'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**2**						*Dép. totales :*	10'400'000
		TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :		**10'571'500**	**2'900'000**	**2'500'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
					2'500'000	**2'500'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**2**						*Dép. totales :*	10'400'000

Crédits d'investissements déposés — DEP

N° PFI / Statut	N° Groupe / Gestionnaire / N° PR	Localisation / Libellé	Dates de dépôt	Coût déposé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan					
					2010	2012	2014	2016	2018	2020
					2011	2013	2015	2017	2019	2021
	30	**ECOLES PUBLIQUES ET PARASCOLAIRE**								
	31	**Nouvelles constructions**								
031.068.02	DCA	Chandieu, rue :	12.05.2009	**650'750**	650'750	0	0	0	0	0
DEP	703	Acquisition de la parcelle N° 326			0	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**650'750**	**650'750**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
					0	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**1**						*Dép. totales :*	650'750
		TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :		**650'750**	**650'750**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
					0	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**1**						*Dép. totales :*	650'750
	40	**CULTURE & LOISIRS**								
	41	**Bibliothèques, discothèques, vidéothèques**								
041.022.06	BGE	Bibliothèques scientifiques du DC :	16.09.2008	**10'000'000**	1'500'000	1'500'000	1'500'000	800'000	0	0
DEP	629	Catalogage rétrospectif des collections			1'500'000	1'500'000	1'500'000	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**10'000'000**	**1'500'000**	**1'500'000**	**1'500'000**	**800'000**	**0**	**0**
					1'500'000	**1'500'000**	**1'500'000**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**1**						*Dép. totales :*	9'800'000
	42	**Musées, conservatoire & jardin botaniques**								
042.036.04	BAT	Neuve 1, pl. - Musée Rath :	17.09.2008	**1'399'900**	0	0	0	0	0	0
DEP	639	Crédit cpl. réhabilitation installations			0	0	0	0	0	0
042.046.00	MAH	La Grange, villa :	11.03.2009	**87'000**	87'000	0	0	0	0	0
DEP	682	Reproduction groupe sculpté "Vénus & Adonis"			0	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**1'486'900**	**87'000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
					0	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**2**						*Dép. totales :*	87'000
	43	**Théâtres & concerts**								
043.042.06	ARC	Rôtisserie 10, rue de la, Alhambra :	09.06.2009	**24'803'300**	0	5'000'000	7'000'000	0	0	0
DEP	704/1	Rénovation et aménagement de la salle			1'800'000	7'500'000	3'500'000	0	0	0

Crédits d'investissements déposés — DEP

N° PFI / Statut	N° Groupe Gestionnaire / N° PR	Localisation / Libellé	Dates de dépôt	Coût déposé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan					
					2010	2012	2014	2016	2018	2020
					2011	2013	2015	2017	2019	2021
043.042.10	SAT	Rôtisserie 10, rue de la, Alhambra :	09.06.2009	**364'340**	0	0	364'340	0	0	0
DEP	704/2	Equipement en mobilier			0	0	0	0	0	0
043.042.12	DSIC	Rôtisserie 10, rue de la, Alhambra :	09.06.2009	**97'300**	0	0	47'300	0	0	0
DEP	704/3	Equipement informatique et télécommunication			0	50'000	0	0	0	0
043.042.14	ARC	Rôtisserie 10, rue de la, Alhambra :	09.06.2009	**3'864'270**	0	0	2'000'000	0	0	0
DEP	704/4	Crédits optionnels (options 1, 2 & 3)			0	500'000	1'360'000	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**29'129'210**	**0**	**5'000'000**	**9'411'640**	**0**	**0**	**0**
					1'800'000	**8'050'000**	**4'860'000**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**4**						*Dép. totales :*	29'121'640
	44	**Conservation du patrimoine**								
044.033.02	DCA	Saint-Germain 2, rue de :	18.02.2009	**96'116**	96'116	0	0	0	0	0
DEP	673	Subv. restauration Eglise St-Germain, étape III			0	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**96'116**	**96'116**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
					0	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**1**						*Dép. totales :*	96'116
		TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :		**4'002'226**	**1'683'116**	**6'500'000**	**10'911'640**	**800'000**	**0**	**0**
					3'300'000	**9'550'000**	**6'360'000**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**8**						*Dép. totales :*	39'104'396
	60	**SOCIAL**								
	61	**Enfance & jeunesse**								
061.002.04	BAT	Rothschild 28-30, rue :	18.02.2009	**3'376'800**	1'500'000	0	0	0	0	0
DEP	668	Rénovation partielle auberge de jeunesse			1'600'000	0	0	0	0	0
061.017.05	ARC	De-Châteaubriand 2, place :	13.05.2009	**600'000**	200'000	0	0	0	0	0
DEP	PA-97	Etude de surélévation de l'EVE			400'000	0	0	0	0	0
061.104.02	DEJ	St-François 4, pl. Villa Freundler [012.034/091.009]	12.05.2009	**21'600**	0	0	0	0	0	0
DEP	700/3	Mobilier et équipements, activités jeunesse			0	21'600	0	0	0	0

Crédits d'investissements déposés — DEP

N° PFI / Statut	N° Groupe Gestionnaire / N° PR	Localisation / Libellé	Dates de dépôt	Coût déposé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan					
					2010	2012	2014	2016	2018	2020
					2011	2013	2015	2017	2019	2021
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**3'998'400**	**1'700'000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
					2'000'000	**21'600**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**3**						*Dép. totales :*	3'721'600
		TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :		**3'998'400**	**1'700'000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
					2'000'000	**21'600**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**3**						*Dép. totales :*	3'721'600
	80	**HYGIENE & SALUBRITE PUBLIQUE**								
	81	**Protection des eaux & de l'environnement**								
081.065.02	GCI	Projet Fondation Hans-Wilsdorf, pont [101.028]	22.06.2009	**2'018'362**	800'000	200'000	0	0	0	0
DEP	709/1	Construction & rénovation collecteurs			1'000'000	0	0	0	0	0
081.065.04	GCI	École-de-Médecine, rue de l' : [101.028]	22.06.2009	**695'993**	90'000	0	0	0	0	0
DEP	709/3	Construction collecteurs, tronçon : Carl-Vogt - Mail			600'000	0	0	0	0	0
081.065.06	GCI	École-de-Médecine, rue de l' : [101.028]	22.06.2009	**102'070**	102'070	0	0	0	0	0
DEP	709/4	Travaux de dépollution			0	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**2'816'425**	**992'070**	**200'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
					1'600'000	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**3**						*Dép. totales :*	2'792'070
	84	**Cimetières & crématoires**								
084.010.00	FUN	Cimetière 1, av. du, Cimetière de Saint-Georges	25.11.2008	**230'000**	230'000	0	0	0	0	0
DEP	655	Acquisition orgue chapelle Ange consolation			0	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**230'000**	**230'000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
					0	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**1**						*Dép. totales :*	230'000
		TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :		**3'046'425**	**1'222'070**	**200'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
					1'600'000	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**4**						*Dép. totales :*	3'022'070
	90	**AMENAGEMENT DU DOMAINE PRIVE VG**								
	91	**Parcs & promenades**								
091.009.02	SEV	St-François 4, place, parc Villa Freundler :	12.05.2009	**540'000**	0	0	500'000	0	0	0
DEP	700/2	Réaménagement du parc [012.034/061.104]			0	40'000	0	0	0	0

Crédits d'investissements déposés

DEP

N° PFI / Statut	N° Groupe Gestionnaire / N° PR	Localisation / Libellé	Dates de dépôt	Coût déposé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan					
					2010	2012	2014	2016	2018	2020
					2011	2013	2015	2017	2019	2021
091.091.02	SEV	Parcs et domaine public :	10.06.2009	**5'238'000**	300'000	1'500'000	1'200'000	0	0	0
DEP	707	Entretien et renouvellement du patrimoine arboré			900'000	1'300'000	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**5'778'000**	**300'000**	**1'500'000**	**1'700'000**	**0**	**0**	**0**
					900'000	**1'340'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**2**						*Dép. totales :*	5'740'000
		TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :		**5'778'000**	**300'000**	**1'500'000**	**1'700'000**	**0**	**0**	**0**
					900'000	**1'340'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**2**						*Dép. totales :*	5'740'000
	100	**AMENAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC**								
	101	**Rues, routes & ouvrages d'art**								
101.028.10	GCI	École-de-Médecine, rue de l' : [081.065]	22.06.2009	**2'175'982**	500'000	300'000	0	0	0	0
DEP	709/2	Travaux d'aménagement, tronçon : Carl-Vogt - Mail			1'300'000	0	0	0	0	0
101.028.14	SAM	François-Dussaud, Hans-Wilsdorf, rues :	22.06.2009	**48'420**	48'420	0	0	0	0	0
DEP	709/5	Etude pour modification du carrefour			0	0	0	0	0	0
101.044.05	SAM	Paix, av. de la; Eugène-Rigot, ch :	11.03.2009	**815'000**	300'000	0	0	0	0	0
DEP	679	Etudes circulation et aménagements urbains			515'000	0	0	0	0	0
101.400.15	GCI	Ecluse du Seujet : [OA 5136]	18.02.2009	**500'000**	0	0	0	0	0	0
DEP	667	Subvention d'entretien et de maintenance			0	0	0	0	0	0
101.900.08	SAM	Domaine public - Plan lumière :	01.04.2009	**5'900'000**	1'500'000	1'000'000	0	0	0	0
DEP	694/1à3	Remplacement 4'500 luminaires, systèmes régulation			1'500'000	0	0	0	0	0
101.900.12	SAM	Domaine public - Plan lumière :	01.04.2009	**1'632'000**	600'000	532'000	0	0	0	0
DEP	695	Remplacement 450 supports d'éclairage public			500'000	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**11'071'402**	**2'948'420**	**1'832'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
					3'815'000	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**6**						*Dép. totales :*	8'595'420
	102	**Places, rues résidentielles, trafic modéré**								
102.059.04	GCI	Pestalozzi rue & Meyrin rte, liaison :	12.05.2009	**315'010**	315'010	0	0	0	0	0
DEP	696	Aménagement cheminement piétonnier & vélos			0	0	0	0	0	0

Crédits d'investissements déposés — DEP

N° PFI / Statut	N° Groupe Gestionnaire / N° PR	Localisation / Libellé	Dates de dépôt	Coût déposé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan 2010 / 2011	2012 / 2013	2014 / 2015	2016 / 2017	2018 / 2019	2020 / 2021
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**315'010**	**315'010**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
					0	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**1**						*Dép. totales :*	315'010
	104	**Bâtiments, édicules publics**								
104.000.02	BAT	Dpt Constructions et aménagement :	12.05.2009	**2'543'400**	600'000	940'000	0	0	0	0
DEP	705	Rénovation des toilettes publiques - Etape 1			1'000'000	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**2'543'400**	**600'000**	**940'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
					1'000'000	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**1**						*Dép. totales :*	2'540'000
	106	**Transports publics**								
106.502.05	DCA	CEVA - Champel, plateau de, Lombard, rue :	20.05.2008	**300'000**	0	150'000	0	0	0	0
DEP	PA-83	Etude de liaison souterraine			0	150'000	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**300'000**	**0**	**150'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
					0	**150'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**1**						*Dép. totales :*	300'000
		TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :		**14'229'812**	**3'863'430**	**2'922'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
					4'815'000	**150'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**9**						*Dép. totales :*	11'750'430
	110	**ADMINISTRATION GENERALE**								
	111	**Administration générale - objets mobiliers**								
111.007.20	DSIC	Dpt Environnement urbain et sécurité :	12.05.2009	**880'000**	0	300'000	180'000	0	0	0
DEP	698/3	Système de gestion parc immobilier, 1ère étape			100'000	300'000	0	0	0	0
111.011.06	DSIC	Dpt Environnement urbain et sécurité :	12.05.2009	**4'500'000**	800'000	1'000'000	300'000	0	0	0
DEP	698/1	Redéploiement du réseau de la Ville de Genève			1'300'000	800'000	300'000	0	0	0
111.030.14	DSIC	Dpt Environnement urbain et sécurité :	12.05.2009	**6'968'865**	400'000	1'600'000	1'300'000	0	0	0
DEP	698/2	1er PSIC - Plan biennal systèmes d'information			1'200'000	1'300'000	1'100'000	0	0	0
111.030.16	DSIC	Dpt Environnement urbain et sécurité :	12.05.2009	**200'000**	50'000	50'000	0	0	0	0
DEP	698/4	Système d'information et équipement CM 2008-10			100'000	0	0	0	0	0

Crédits d'investissements déposés — DEP

N° PFI / Statut	N° Groupe / Gestionnaire / N° PR	Localisation / Libellé	Dates de dépôt	Coût déposé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan 2010 / 2011	2012 / 2013	2014 / 2015	2016 / 2017	2018 / 2019	2020 / 2021
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**12'548'865**	**1'250'000**	**2'950'000**	**1'780'000**	**0**	**0**	**0**
					2'700'000	**2'400'000**	**1'400'000**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**4**						*Dép. totales :*	12'480'000
		TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :		**12'548'865**	**1'250'000**	**2'950'000**	**1'780'000**	**0**	**0**	**0**
					2'700'000	**2'400'000**	**1'400'000**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**4**						*Dép. totales :*	12'480'000
	120	**PLANIFICATION DE L'AMENAGEMENT LOCAL**								
120.007.02	URB	Dpt Constructions et aménagement :	22.06.2009	**476'000**	0	100'000	100'000	0	0	0
DEP	717	Maquette Ville de Genève - Digitalisation 119 plans			70'000	100'000	106'000	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**476'000**	**0**	**100'000**	**100'000**	**0**	**0**	**0**
					70'000	**100'000**	**106'000**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**1**						*Dép. totales :*	476'000
		TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :		**476'000**	**0**	**100'000**	**100'000**	**0**	**0**	**0**
					70'000	**100'000**	**106'000**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**1**						*Dép. totales :*	476'000
	130	**ACQUISITION DE TERRAINS**								
130.005.04	DCA	Godefroy 10, avenue - OPF :	11.03.2009	**1'675'000**	0	0	360'000	0	0	0
DEP	684	Acquisition de la parcelle N° 815 - Eaux-Vives			0	0	0	0	0	0
130.022.02	DCA	Rieu, ch., Malagnou, rte de, angle :	01.04.2009	**1'000'000**	1'000'000	0	0	0	0	0
DEP	687	Acquisition de 1'416m2 de terrains EPG			0	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**2'675'000**	**1'000'000**	**0**	**360'000**	**0**	**0**	**0**
					0	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**2**						*Dép. totales :*	1'360'000
		TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :		**2'675'000**	**1'000'000**	**0**	**360'000**	**0**	**0**	**0**
					0	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**2**						*Dép. totales :*	1'360'000
		TOTAUX GÉNÉRAUX :		**104'417'978**	**15'769'366**	**20'422'000**	**15'012'640**	**800'000**	**0**	**0**
					21'165'000	**17'261'600**	**7'866'000**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**40**						*Dép. totales :*	98'296'606

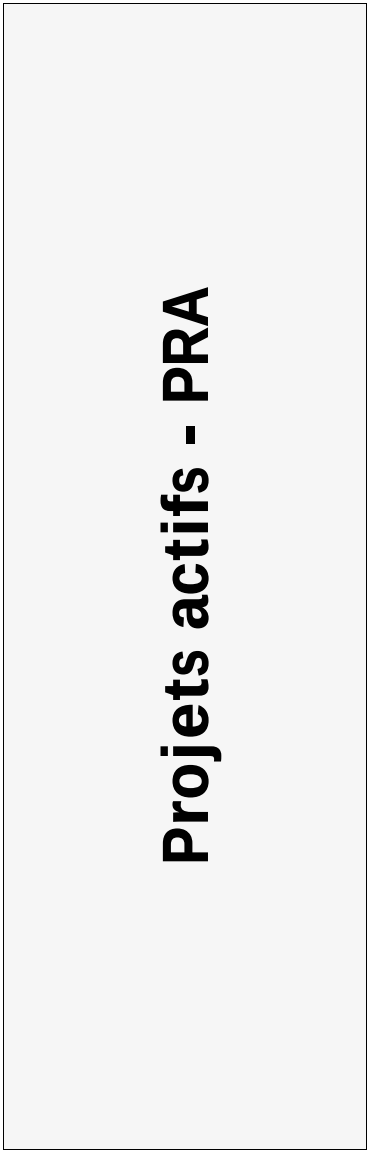
Projets actifs - PRA

Projets actifs — **PRA**

N° PFI / Statut	N° Groupe / Gestionnaire	Localisation / Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan					
					2010	2012	2014	2016	2018	2020
					2011	2013	2015	2017	2019	2021
	10	**LOGEMENTS**								
	10	**Logements (en général)**								
010.000.04	DCA	Dpt Constructions et aménagement :	2009	**200'000**	100'000	0	0	0	0	0
PRA		Etudes diverses du patrimoine financier 2010			100'000	0	0	0	0	0
010.000.05	DCA	Dpt Constructions et aménagement :	2010	**200'000**	0	100'000	0	0	0	0
PRA		Etudes diverses du patrimoine financier 2011			100'000	0	0	0	0	0
010.000.06	DCA	Dpt Constructions et aménagement :	2011	**200'000**	0	100'000	0	0	0	0
PRA		Etudes diverses du patrimoine financier 2012			0	100'000	0	0	0	0
010.000.07	DCA	Dpt Constructions et aménagement :	2012	**200'000**	0	0	100'000	0	0	0
PRA		Etudes diverses du patrimoine financier 2013			0	100'000	0	0	0	0
010.000.08	DCA	Dpt Constructions et aménagement :	2013	**200'000**	0	0	100'000	0	0	0
PRA		Etudes diverses du patrimoine financier 2014			0	0	100'000	0	0	0
010.000.09	DCA	Dpt Constructions et aménagement :	2014	**200'000**	0	0	0	100'000	0	0
PRA		Etudes diverses du patrimoine financier 2015			0	0	100'000	0	0	0
010.000.10	DCA	Dpt Constructions et aménagement :	2015	**200'000**	0	0	0	100'000	0	0
PRA		Etudes diverses du patrimoine financier 2016			0	0	0	100'000	0	0
010.000.11	DCA	Dpt Constructions et aménagement :	2016	**200'000**	0	0	0	0	100'000	0
PRA		Etudes diverses du patrimoine financier 2017			0	0	0	100'000	0	0
010.000.12	DCA	Dpt Constructions et aménagement :	2017	**200'000**	0	0	0	0	100'000	0
PRA		Etudes diverses du patrimoine financier 2018			0	0	0	0	100'000	0
010.000.13	DCA	Dpt Constructions et aménagement :	2018	**200'000**	0	0	0	0	0	100'000
PRA		Etudes diverses du patrimoine financier 2019			0	0	0	0	100'000	0
010.000.14	DCA	Dpt Constructions et aménagement :	2019	**200'000**	0	0	0	0	0	100'000
PRA		Etudes diverses du patrimoine financier 2020			0	0	0	0	0	100'000
010.000.15	DCA	Dpt Constructions et aménagement :	2020	**200'000**	0	0	0	0	0	0
PRA		Etudes diverses du patrimoine financier 2021			0	0	0	0	0	100'000
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**2'400'000**	**100'000**	**200'000**	**200'000**	**200'000**	**200'000**	**200'000**
					200'000	**200'000**	**200'000**	**200'000**	**200'000**	**200'000**
		Nombre d'objets :	**12**						*Dép. totales :*	2'300'000

Projets actifs

PRA

N° PFI / Statut	N° Groupe / Gestionnaire	Localisation / Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan					
					2010	2012	2014	2016	2018	2020
					2011	2013	2015	2017	2019	2021
	11	**Logements nouveaux**								
011.047.08	ARC	Industrie 9, rue de l' : [012.047.08]	2011	**2'050'000**	0	600'000	500'000	0	0	0
PRA		Construction d'un immeuble de logements			0	900'000	50'000	0	0	0
011.058.02	ARC	Lausanne 27A, rue de : [012.069]	2010	**2'700'000**	0	200'000	1'400'000	0	0	0
PRA		Construction d'un immeuble de logements-ateliers			0	800'000	300'000	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**4'750'000**	**0**	**800'000**	**1'900'000**	**0**	**0**	**0**
					0	**1'700'000**	**350'000**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**2**						*Dép. totales :*	4'750'000
	12	**Logements existants**								
012.001.04	BAT	Jean-Robert Chouet 4, rue :	2010	**2'600'000**	0	600'000	600'000	0	0	0
PRA		Rénovation de l'immeuble [St 0.51]			0	1'400'000	0	0	0	0
012.001.16	ARC	Servette 36, rue de la :	2011	**4'900'000**	0	0	2'000'000	700'000	0	0
PRA		Rénovation immeuble,aménagement combles [St 0.57]			0	400'000	1'800'000	0	0	0
012.001.19	BAT	Servette 40, rue de la :	2011	**500'000**	0	0	200'000	0	0	0
PRA		Etude de rénovation de l'immeuble			0	300'000	0	0	0	0
012.001.22	BAT	Servette 40, rue de la :	2013	**4'500'000**	0	0	0	2'500'000	0	0
PRA		Rénovation de l'immeuble [St 0.61]			0	0	1'000'000	1'000'000	0	0
012.002.07	BAT	Navigation 36 - 38, rue de la :	2009	**400'000**	0	250'000	0	0	0	0
PRA		Etude de rénovation des immeubles			150'000	0	0	0	0	0
012.002.10	BAT	Navigation 36, rue de la :	2011	**3'000'000**	0	0	1'500'000	0	0	0
PRA		Rénovation de l'immeuble [St 0.36]			0	1'000'000	500'000	0	0	0
012.002.16	BAT	Navigation 38, rue de la :	2011	**3'000'000**	0	0	1'500'000	0	0	0
PRA		Rénovation de l'immeuble [St 0.45]			0	800'000	700'000	0	0	0
012.002.21	BAT	Royaume 10, rue :	2010	**400'000**	0	250'000	0	0	0	0
PRA		Etude de rénovation de l'immeuble			150'000	0	0	0	0	0
012.002.24	BAT	Royaume 10, rue :	2012	**3'000'000**	0	0	500'000	500'000	0	0
PRA		Rénovation de l'immeuble [St 0.45]			0	0	2'000'000	0	0	0

Projets actifs

PRA

N° PFI / Statut	N° Groupe / Gestionnaire	Localisation / Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan 2010	2012	2014	2016	2018	2020
					2011	2013	2015	2017	2019	2021
012.002.27	BAT	Royaume 12, rue :	2010	**400'000**	0	250'000	0	0	0	0
PRA		Etude de rénovation de l'immeuble			150'000	0	0	0	0	0
012.002.30	BAT	Royaume 12, rue :	2012	**3'000'000**	0	0	500'000	500'000	0	0
PRA		Rénovation de l'immeuble [St 0.44]			0	0	2'000'000	0	0	0
012.004.02	BAT	Minoteries 1-3-5-7, rue des :	2011	**13'000'000**	0	300'000	4'200'000	300'000	0	0
PRA		Réfection toiture et façades [St 0.63]			0	4'000'000	4'200'000	0	0	0
012.005.02	BAT	Carouge 98-100-102, rue de :	2011	**13'000'000**	0	0	300'000	4'200'000	300'000	0
PRA		Réfection toiture et façades [St 0.63]			0	0	4'000'000	4'200'000	0	0
012.015.04	ARC	Tour-de-Boël 7, rue de la :	2010	**4'448'000**	0	800'000	1'100'000	0	0	0
PRA		Rénovation de l'immeuble [St 0.52]			0	2'300'000	248'000	0	0	0
012.036.14	BAT	Lissignol 1-3, Rousseau 12, rues :	2011	**3'900'000**	0	0	1'800'000	0	0	0
PRA		Rénovation des immeubles [St 0.34]			0	1'400'000	700'000	0	0	0
012.038.05	BAT	Lissignol 8, rue :	2009	**2'400'000**	0	800'000	0	0	0	0
PRA		Rénovation de l'immeuble [St 0.42]			1'100'000	500'000	0	0	0	0
012.040.04	BAT	Lissignol 10, rue :	2009	**3'380'000**	0	1'700'000	0	0	0	0
PRA		Rénovation de l'immeuble [St 0.44]			1'100'000	580'000	0	0	0	0
012.043.03	BAT	Cordiers 8, rue des :	2010	**500'000**	0	100'000	150'000	0	0	0
PRA		Etude pour rénovation & surélévation de l'immeuble			0	250'000	0	0	0	0
012.043.04	BAT	Cordiers 8, rue des :	2013	**5'000'000**	0	0	0	3'000'000	0	0
PRA		Rénovation & surélévation de l'immeuble [St 0.42]			0	0	1'300'000	700'000	0	0
012.046.03	ARC	Industrie 8, rue de l' :	2009	**950'000**	0	500'000	50'000	0	0	0
PRA		Rénovation pour logements associatifs [St 0.29]			100'000	300'000	0	0	0	0
012.046.05	ARC	Industrie 12, rue de l' :	2009	**1'750'000**	0	800'000	300'000	0	0	0
PRA		Rénovation pour logements associatifs [St 0.19]			300'000	350'000	0	0	0	0
012.047.03	ARC	Industrie 11, rue de l' :	2009	**1'522'000**	0	700'000	0	0	0	0
PRA		Rénovation pour logements associatifs			400'000	422'000	0	0	0	0

Projets actifs — **PRA**

N° PFI / Statut	N° Groupe / Gestionnaire	Localisation / Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan					
					2010	2012	2014	2016	2018	2020
					2011	2013	2015	2017	2019	2021
012.047.08	ARC	Industrie 7, rue de l' : [011.047.08]	2011	**1'250'000**	0	0	600'000	0	0	0
PRA		Rénovation de l'immeuble [St 0.37]			0	400'000	250'000	0	0	0
012.049.03	BAT	Goetz-Monin 8, rue :	2009	**300'000**	0	200'000	0	0	0	0
PRA		Etude pour rénovation de l'immeuble			100'000	0	0	0	0	0
012.049.06	BAT	Goetz-Monin 8, rue :	2011	**4'200'000**	0	0	2'200'000	0	0	0
PRA		Rénovation de l'immeuble [St 0.52]			0	800'000	1'200'000	0	0	0
012.060.04	BAT	Grottes 6, rue des : [étude 012.060.01]	2010	**2'175'000**	0	800'000	375'000	0	0	0
PRA		Rénovation de l'immeuble [St 0.34]			0	1'000'000	0	0	0	0
012.060.06	BAT	Grottes 6bis, rue des : [étude 012.060.01]	2010	**2'175'000**	0	800'000	375'000	0	0	0
PRA		Rénovation de l'immeuble [St 0.33]			0	1'000'000	0	0	0	0
012.060.10	ARC	Grottes 8, 10, Amis 9, rues des :	2010	**650'000**	0	400'000	0	0	0	0
PRA		Etude constr. & rénov. immeubles logements			250'000	0	0	0	0	0
012.060.12	ARC	Grottes 8, 10, Amis 9, rues des :	2012	**6'550'000**	0	0	2'800'000	650'000	0	0
PRA		Constr. & rénov. immeubles de logements [St 0.34]			0	500'000	2'600'000	0	0	0
012.060.16	BAT	Grottes 12-14, place des : [étude 012.060.01]	2009	**1'920'000**	0	920'000	0	0	0	0
PRA		Rénovation de l'immeuble [St 0.41]			800'000	200'000	0	0	0	0
012.066.06	ARC	Impératrice 10, ch. de l' :	2009	**250'000**	0	0	0	0	0	0
PRA		Aménagements intérieurs [St 0.67]			250'000	0	0	0	0	0
012.069.10	ARC	Lausanne 27, rue de :	2010	**5'100'000**	0	300'000	2'500'000	0	0	0
PRA		Rénovation & surélévation de l'immeuble [St 0.33]			0	1'300'000	1'000'000	0	0	0
012.069.16	BAT	Lausanne 31, rue de :	2012	**2'800'000**	0	0	300'000	800'000	0	0
PRA		Rénovation de l'immeuble [St 0.55]			0	0	1'700'000	0	0	0
012.073.05	BAT	Montbrillant 5, rue de :	2010	**400'000**	0	200'000	0	0	0	0
PRA		Etude de rénovation de l'immeuble			0	200'000	0	0	0	0
012.073.08	BAT	Montbrillant 5, rue de :	2012	**4'000'000**	0	0	300'000	900'000	0	0
PRA		Rénovation de l'immeuble [St 0.51]			0	0	2'800'000	0	0	0

Projets actifs

PRA

N° PFI / Statut	N° Groupe / Gestionnaire	Localisation / Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan 2010 / 2011	2012 / 2013	2014 / 2015	2016 / 2017	2018 / 2019	2020 / 2021
012.074.02	ARC	Dassier 15, rue :	2009	**7'150'000**	0	2'000'000	1'300'000	0	0	0
PRA		Rénovation immeuble & aménagement combles [St 0.45]			500'000	2'500'000	850'000	0	0	0
012.089.04	BAT	Rousseau 7, rue :	2010	**3'000'000**	0	1'200'000	400'000	0	0	0
PRA		Rénovation de l'immeuble [St 0.32]			200'000	1'200'000	0	0	0	0
012.092.06	ARC	Taconnerie 6, pl. de la :	2011	**2'700'000**	0	0	1'400'000	0	0	0
PRA		Rénovation de l'immeuble [St 0.53]			0	800'000	500'000	0	0	0
012.099.03	BAT	Zürich 40, rue de :	2010	**330'000**	0	130'000	0	0	0	0
PRA		Etude complémentaire de rénovation de l'immeuble			200'000	0	0	0	0	0
012.099.06	BAT	Zürich 40, rue de :	2012	**3'000'000**	0	0	800'000	700'000	0	0
PRA		Transformation et rénovation de l'immeuble [St 0.45]			0	0	1'500'000	0	0	0
012.104.01	BAT	Sainte-Clotilde, av. & Ernest-Ansermet, quai :	2009	**500'000**	0	200'000	0	0	0	0
PRA		Préétude réfection enveloppes & installations techn.			150'000	150'000	0	0	0	0
012.104.07	BAT	Sainte-Clotilde, av. Ernest-Ansermet, quai :	2012	**2'000'000**	0	0	1'000'000	0	0	0
PRA		Etude réfection enveloppes & installations techn.			0	500'000	500'000	0	0	0
012.104.08	BAT	Sainte-Clotilde 20-22, avenue :	2014	**13'000'000**	0	0	0	3'000'000	4'500'000	0
PRA		Réfection enveloppe & installations techn. [St 0.65]			0	0	0	4'500'000	1'000'000	0
012.104.10	BAT	Ernest-Ansermet 36-38, quai :	2014	**13'000'000**	0	0	0	3'000'000	4'500'000	0
PRA		Réfection enveloppe & installations techn. [St 0.73]			0	0	0	4'500'000	1'000'000	0
012.104.14	BAT	Ernest-Ansermet 40-42, quai :	2014	**13'000'000**	0	0	0	3'000'000	4'500'000	0
PRA		Réfection enveloppe & installations techn. [St 0.65]			0	0	0	4'500'000	1'000'000	0
012.104.22	BAT	Deux-Ponts 29-31-33, rue des :	2016	**4'500'000**	0	0	0	0	1'000'000	1'000'000
PRA		Rénovation des immeubles [St 0.70]			0	0	0	0	2'500'000	0
012.104.26	BAT	Vélodrome 4-6-8-10-12-14, rue du :	2016	**11'000'000**	0	0	0	0	2'000'000	3'500'000
PRA		Rénovation des immeubles [St 0.68]			0	0	0	0	3'500'000	2'000'000
012.112.01	BAT	Simon-Durand 2-4, rue :	2012	**300'000**	0	0	200'000	0	0	0
PRA		Etude de rénovation des immeubles			0	100'000	0	0	0	0

Projets actifs — PRA

N° PFI / Statut	N° Groupe / Gestionnaire	Localisation / Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan 2010 / 2011	2012 / 2013	2014 / 2015	2016 / 2017	2018 / 2019	2020 / 2021
012.112.02	BAT	Simon-Durand 2-4, rue :	2014	**2'000'000**	0	0	0	300'000	300'000	0
PRA		Rénovation des immeubles [St 0.79]			0	0	0	1'400'000	0	0
012.800.11	BAT	Dpt Constructions et aménagement :	2010	**700'000**	0	300'000	100'000	0	0	0
PRA		Entretien, modernisat., isolation therm.+ phon.			0	300'000	0	0	0	0
012.810.08	ENE	Dpt Constructions et aménagement :	2011	**3'000'000**	0	0	1'500'000	0	0	0
PRA		Travaux liés à la politique énergétique PF			0	1'000'000	500'000	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**186'500'000**	**0**	**14'500'000**	**30'850'000**	**24'050'000**	**17'100'000**	**4'500'000**
					5'900'000	**25'952'000**	**31'848'000**	**20'800'000**	**9'000'000**	**2'000'000**
		Nombre d'objets :	**51**						*Dép. totales :*	186'500'000
		TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :		**193'650'000**	**100'000**	**15'500'000**	**32'950'000**	**24'250'000**	**17'300'000**	**4'700'000**
					6'100'000	**27'852'000**	**32'398'000**	**21'000'000**	**9'200'000**	**2'200'000**
		Nombre d'objets :	**65**						*Dép. totales :*	193'550'000
	20	**INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE**								
020.005.02	BAT	Vélodrome 2, rue du, Cité Jonction :	2009	**9'500'000**	0	3'000'000	2'000'000	0	0	0
PRA		Mise en conformité sécurité, étanchéité de la dalle			1'500'000	3'000'000	0	0	0	0
020.028.01	BAT	Giuseppe-Motta 20, av. : (Mottattom)	2012	**300'000**	0	0	200'000	0	0	0
PRA		Etude rénovation partielle du bâtiment			0	100'000	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**9'800'000**	**0**	**3'000'000**	**2'200'000**	**0**	**0**	**0**
					1'500'000	**3'100'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**2**						*Dép. totales :*	9'800'000
		TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :		**9'800'000**	**0**	**3'000'000**	**2'200'000**	**0**	**0**	**0**
					1'500'000	**3'100'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**2**						*Dép. totales :*	9'800'000
	30	**ECOLES PUBLIQUES ET PARASCOLAIRE**								
	30	**Constructions existantes**								
030.003.03	ECO	Liotard 66, rue, Ecole Liotard :	2012	**4'500'000**	0	0	1'000'000	1'250'000	0	0
PRA		Rénovation du bâtiment			0	200'000	1'250'000	800'000	0	0
030.021.04	ARC	Saint-Jean 12, rue de, Ecole St-Jean :	2010	**11'420'000**	0	3'500'000	3'420'000	0	0	0
PRA		Rénovation du bâtiment [061.061]			0	4'500'000	0	0	0	0

Projets actifs — **PRA**

N° PFI / Statut	N° Groupe / Gestionnaire	Localisation / Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan					
					2010	2012	2014	2016	2018	2020
					2011	2013	2015	2017	2019	2021
030.022.03	ECO	Frank-Thomas 31, ch, Ecole Pré-Picot :	2009	**200'000**	200'000	0	0	0	0	0
PRA		Modification des vitrages			0	0	0	0	0	0
030.025.14	ECO	William-Lescaze 12, ch, Ecole de Cayla :	2010	**500'000**	0	0	0	0	0	0
PRA		Modification des vitrages			500'000	0	0	0	0	0
030.025.16	ENE	William-Lescaze 12, ch, Ecole de Cayla :	2010	**726'300**	0	726'300	0	0	0	0
PRA		Constr. centrale photovoltaïque			0	0	0	0	0	0
030.077.06	ECO	Dizerens 26, rue, Ecole Hugo-de-Senger II :	2011	**1'000'000**	0	200'000	200'000	0	0	0
PRA		Entretien façades & éléments intérieurs			0	600'000	0	0	0	0
030.083.04	ARC	Crêts-de-Champel 40, avenue des :	2011	**11'214'000**	0	0	3'000'000	3'014'000	0	0
PRA		Rénovation de l'école			0	1'000'000	4'200'000	0	0	0
030.085.06	ECO	Ecoles diverses :	2010	**6'000'000**	0	1'000'000	1'000'000	1'000'000	0	0
PRA		Travaux de réfection			500'000	1'000'000	1'000'000	500'000	0	0
030.088.01	ECO	Nant 35, rue du, Ecole des Vollandes :	2012	**500'000**	0	0	0	0	0	0
PRA		Réparation murs doublage, réfection peintures int.			0	500'000	0	0	0	0
030.089.02	ECO	Berne 50, rue de, Ecole Pâquis-Centre :	2010	**2'500'000**	0	2'000'000	0	0	0	0
PRA		Travaux divers et d'étanchéité			500'000	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**38'560'300**	**200'000**	**7'426'300**	**8'620'000**	**5'264'000**	**0**	**0**
					1'500'000	**7'800'000**	**6'450'000**	**1'300'000**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**10**						*Dép. totales :*	38'560'300
	31	**Nouvelles constructions**								
031.015.03	ARC	Lamartine 16bis, rue :	2011	**350'000**	0	150'000	0	0	0	0
PRA		Etude complémentaire locaux parascolaires			0	200'000	0	0	0	0
031.015.06	ARC	Lamartine 16bis, rue :	2013	**4'675'000**	0	0	0	2'000'000	0	0
PRA		Construction locaux parascolaires			0	0	1'600'000	1'075'000	0	0
031.068.08	ARC	Chandieu, rue :	2009	**2'000'000**	0	600'000	0	0	0	0
PRA		Concours, étude constr. 3/4 groupe scolaire & crèche			700'000	700'000	0	0	0	0

Projets actifs — **PRA**

N° PFI / Statut	N° Groupe / Gestionnaire	Localisation / Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan 2010 / 2011	2012 / 2013	2014 / 2015	2016 / 2017	2018 / 2019	2020 / 2021
031.068.10	ARC	Chandieu, rue : [061.060.02]	2012	**25'000'000**	0	0	8'500'000	7'000'000	0	0
PRA		Construction d'un 3/4 groupe scolaire & crèche			0	700'000	8'500'000	300'000	0	0
031.071.08	ARC	Baulacre 8, rue, Ecole des Cropettes :	2012	**6'700'000**	0	0	2'100'000	2'100'000	0	0
PRA		Construction salle gymnastique et locaux associatifs			0	200'000	2'300'000	0	0	0
031.095.01	ARC	Saint-Georges 21, bd., Stand, rue du :	2010	**1'300'000**	0	400'000	200'000	0	0	0
PRA		Concours, étude pr construction 1/2 groupe scolaire			0	700'000	0	0	0	0
031.095.02	ARC	Saint-Georges 21, bd., Stand, rue du :	2013	**17'700'000**	0	0	500'000	6'500'000	1'500'000	0
PRA		Construction d'un demi groupe scolaire			0	0	4'500'000	4'700'000	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**57'725'000**	**0**	**1'150'000**	**11'300'000**	**17'600'000**	**1'500'000**	**0**
					700'000	**2'500'000**	**16'900'000**	**6'075'000**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**7**						*Dép. totales :*	57'725'000
		TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :		**96'285'300**	**200'000**	**8'576'300**	**19'920'000**	**22'864'000**	**1'500'000**	**0**
					2'200'000	**10'300'000**	**23'350'000**	**7'375'000**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**17**						*Dép. totales :*	96'285'300
	40	**CULTURE & LOISIRS**								
	41	**Bibliothèques, discothèques, vidéothèques**								
041.018.13	BAT	Bastions, parc des - BGE :	2009	**700'000**	0	300'000	0	0	0	0
PRA		Etude d'installation espace public rez-de-chaussée			200'000	200'000	0	0	0	0
041.018.14	BAT	Bastions, parc des - BGE :	2012	**10'000'000**	0	0	800'000	4'000'000	0	0
PRA		Mise à niveau install. tech. & espace public rez			0	0	2'400'000	2'800'000	0	0
041.022.08	BGE	Bastions, parc des :	2010	**400'000**	0	150'000	0	0	0	0
PRA		Désacidification et préservation de documents			100'000	150'000	0	0	0	0
041.031.00	BGE	Bastions, parc des :	2010	**500'000**	0	150'000	50'000	0	0	0
PRA		Genevensi@ : bibliothèque numérique pour Genève			150'000	150'000	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**11'600'000**	**0**	**600'000**	**850'000**	**4'000'000**	**0**	**0**
					450'000	**500'000**	**2'400'000**	**2'800'000**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**4**						*Dép. totales :*	11'600'000

Projets actifs — **PRA**

N° PFI / Statut	N° Groupe / Gestionnaire	Localisation / Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan 2010	2012	2014	2016	2018	2020
					2011	2013	2015	2017	2019	2021
	42	**Musées, conservatoire & jardin botaniques**								
042.034.04	ARC	Carl-Vogt 65/67, boulevard - MEG :	*(2006)*	**4'500'000**	1'200'000	0	0	0	0	0
PRA	*(R-513)*	Concours, étude pour agrandissement musée			0	0	0	0	0	0
042.034.06	ARC	Carl-Vogt 65/67, boulevard - MEG : [Fr. 41 mio net]	2009	**63'500'000**	500'000	19'000'000	16'000'000	0	0	0
PRA		Agrandissement et transformation du musée			9'000'000	19'000'000	0	0	0	0
042.037.03	ARC	Lausanne 192, rte. de, La Console - CJB :	2009	**340'000**	0	50'000	0	0	0	0
PRA		Etude cpl [3] de rénovation générale du bâtiment			290'000	0	0	0	0	0
042.037.06	ARC	Lausanne 192, rte. de, - CJB :	2010	**10'630'000**	0	3'000'000	2'600'000	0	0	0
PRA		Rénovation générale du bâtiment "La Console"			300'000	4'000'000	730'000	0	0	0
042.041.03	BAT	Vieux-Grenadiers 10, rue des, BAC + 3 :	2009	**600'000**	0	300'000	0	0	0	0
PRA		Etude d'aménagement du bâtiment			300'000	0	0	0	0	0
042.041.04	BAT	Vieux-Grenadiers 10, rue des, BAC + 3 :	2012	**9'000'000**	0	0	2'500'000	3'000'000	0	0
PRA		Aménagement du bâtiment			0	100'000	3'400'000	0	0	0
042.043.02	BAT	Impératrice 1, ch. de l' - CJB, BOT III :	2011	**2'800'000**	0	0	1'400'000	0	0	0
PRA		Rénovation du bâtiment			0	800'000	600'000	0	0	0
042.095.04	ARC	Saint-Georges 21, bd., Stand, rue du :	2011	**47'630'000**	0	0	12'000'000	11'000'000	0	0
PRA		Construction dépôt collections patrimoniales			0	5'000'000	12'000'000	7'630'000	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**139'000'000**	**1'700'000**	**22'350'000**	**34'500'000**	**14'000'000**	**0**	**0**
					9'890'000	**28'900'000**	**16'730'000**	**7'630'000**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**8**						*Dép. totales :*	135'700'000
	43	**Théâtres & concerts**								
043.006.10	BAT	Philosophes 6, bd. des, "La Comédie" :	2010	**1'400'000**	0	400'000	200'000	0	0	0
PRA		Mise en conformité des voies de fuite			0	800'000	0	0	0	0
043.007.03	ARC	Gare-des-Eaux-Vives, av. de la :	2011	**65'850'000**	0	0	11'000'000	18'000'000	3'650'000	0
PRA		Construction de la Nouvelle Comédie			0	700'000	12'500'000	20'000'000	0	0
043.008.03	BAT	Carouge 42, rue de, Casino-Théâtre :	2012	**300'000**	0	0	200'000	0	0	0
PRA		Etude pour remplacement de la machinerie			0	100'000	0	0	0	0

Projets actifs — **PRA**

N° PFI / Statut	N° Groupe / Gestionnaire	Localisation / Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan					
					2010	2012	2014	2016	2018	2020
					2011	2013	2015	2017	2019	2021
043.008.04	BAT	Carouge 42, rue de, Casino-Théâtre :	2014	**3'000'000**	0	0	0	1'500'000	0	0
PRA		Remplacement de la machinerie			0	0	0	1'500'000	0	0
043.009.06	BAT	Théâtre 11, bd. du, Grand-Théâtre :	2014	**14'000'000**	0	0	0	1'000'000	4'000'000	0
PRA		Rénovations et aménagements divers			0	0	0	5'000'000	4'000'000	0
043.049.02	BAT	Carouge 52, rue de, Théâtre Pitoëff :	2010	**1'100'000**	0	700'000	0	0	0	0
PRA		Rénovation des installations scéniques			200'000	200'000	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**85'650'000**	**0**	**1'100'000**	**11'400'000**	**20'500'000**	**7'650'000**	**0**
					200'000	**1'800'000**	**12'500'000**	**26'500'000**	**4'000'000**	**0**
		Nombre d'objets :	**6**						*Dép. totales :*	85'650'000
	44	**Conservation du patrimoine**								
044.027.12	DCA	Dpt Constructions et aménagement - CPA :	2010	**300'000**	0	100'000	0	0	0	0
PRA		Subventions travaux bâtiments cultuels 2009 - 2012			100'000	100'000	0	0	0	0
044.027.13	DCA	Dpt Constructions et aménagement - CPA :	2013	**400'000**	0	0	100'000	100'000	0	0
PRA		Subventions travaux bâtiments cultuels 2013 - 2016			0	0	100'000	100'000	0	0
044.027.14	DCA	Dpt Constructions et aménagement - CPA :	2017	**400'000**	0	0	0	0	100'000	100'000
PRA		Subventions travaux bâtiments cultuels 2017 - 2020			0	0	0	0	100'000	100'000
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**1'100'000**	**0**	**100'000**	**100'000**	**100'000**	**100'000**	**100'000**
					100'000	**100'000**	**100'000**	**100'000**	**100'000**	**100'000**
		Nombre d'objets :	**3**						*Dép. totales :*	1'100'000
	46	**Animations & loisirs**								
046.014.01	SAM	Plaine de Plainpalais - DEJ :	2009	**75'000**	0	0	0	0	0	0
PRA		Etude pour réalisation bowl en béton pour skate			75'000	0	0	0	0	0
046.014.02	GCI	Plaine de Plainpalais - DEJ : [091.018]	2010	**1'250'000**	0	500'000	0	0	0	0
PRA		Réalisation d'un bowl en béton pour skate			0	750'000	0	0	0	0
046.057.01	ARC	Lieu à déterminer :	2010	**1'000'000**	0	200'000	400'000	0	0	0
PRA		Concours, étude pour un Pavillon de la danse			0	400'000	0	0	0	0

Projets actifs — **PRA**

N° PFI / Statut	N° Groupe / Gestionnaire	Localisation / Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan 2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
046.058.01	BAT	Stand 3, rue du, Palladium :	2012	**500'000**	0		0		200'000		0		0		0	
PRA		Etude pour rénovation des installations techniques			0		0		300'000		0		0		0	
046.058.04	BAT	Stand 3 rue, du, Palladium :	2014	**3'000'000**	0		0		0		500'000		1'000'000		0	
PRA		Rénovation des installations techniques			0		0		0		1'500'000		0		0	
046.059.01	BAT	Baulacre 3, rue, Serres de Beaulieu :	2010	**300'000**	0		100'000		0		0		0		0	
PRA		Etude pour rénovation des serres et du bâtiment			0		200'000		0		0		0		0	
046.104.02	LOM	Dpt Environnement urbain et sécurité :	2009	**800'000**	0		400'000		0		0		0		0	
PRA		Acquisition, renouvellement matériel de fêtes 2009			400'000		0		0		0		0		0	
046.104.03	LOM	Dpt Environnement urbain et sécurité :	2012	**800'000**	0		0		400'000		0		0		0	
PRA		Acquisition, renouvellement matériel de fêtes 2012			0		0		400'000		0		0		0	
046.104.04	LOM	Dpt Environnement urbain et sécurité :	2015	**800'000**	0		0		0		0		400'000		0	
PRA		Acquisition, renouvellement matériel de fêtes 2015			0		0		0		400'000		0		0	
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**8'525'000**	**0**		**1'200'000**		**1'000'000**		**500'000**		**1'400'000**		**0**	
					475'000		**1'350'000**		**700'000**		**1'900'000**		**0**		**0**	
		Nombre d'objets :	**9**											*Dép. totales :*	8'525'000	
		TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :		**245'875'000**	**1'700'000**		**25'350'000**		**47'850'000**		**39'100'000**		**9'150'000**		**100'000**	
					11'115'000		**32'650'000**		**32'430'000**		**38'930'000**		**4'100'000**		**100'000**	
		Nombre d'objets :	**30**											*Dép. totales :*	242'575'000	
	50	**SPORTS**														
050.002.04	BAT	Ecu 13 ch. de l', Centre sportif Bois-des-Frères :	2013	**800'000**	0		0		200'000		0		0		0	
PRA		Remplacement d'un terrain en gazon synthétique			0		0		600'000		0		0		0	
050.007.04	BAT	Giuseppe-Motta 44, av., Stade de Varembé :	2011	**1'500'000**	0		0		200'000		0		0		0	
PRA		Rempl. du gazon synth. et réf. zone d'athlétisme			0		1'300'000		0		0		0		0	
050.012.24	SPO	Hans-Wilsdorf 4, rue :	2009	**700'000**	270'000		430'000		0		0		0		0	
PRA		Acquisition de deux patinoires de quartier			0		0		0		0		0		0	
050.012.29	ENE	Hans-Wilsdorf 4, rue, Centre sportif des Vernets :	2010	**500'000**	0		250'000		0		0		0		0	
PRA		Etudes, travaux rénovation, installations techniques			0		250'000		0		0		0		0	

Projets actifs — **PRA**

N° PFI / Statut	N° Groupe / Gestionnaire	Localisation / Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan					
					2010	2012	2014	2016	2018	2020
					2011	2013	2015	2017	2019	2021
050.012.30	BAT	Hans-Wilsdorf 4, rue, Piscine des Vernets :	2013	**1'500'000**	0	0	0	750'000	0	0
PRA		Mise à niveau installations chauffage, ventilations			0	0	750'000	0	0	0
050.012.50	SPO	Hans-Wilsdorf 4, rue, Centre sportif des Vernets :	2010	**450'000**	0	0	0	0	0	0
PRA		Acquisition d'un plancher démontable			450'000	0	0	0	0	0
050.012.53	ARC	Hans-Wilsdorf 4, rue, Centre sportif des Vernets :	2011	**1'600'000**	0	100'000	700'000	0	0	0
PRA		Concours, étude création salle multisport			0	800'000	0	0	0	0
050.014.04	ARC	Frontenex 7, plateau de, Stade de Frontenex :	2011	**12'000'000**	0	0	1'400'000	4'500'000	0	0
PRA		Concours, étude & construction tribune & vestiaires			0	400'000	4'500'000	1'200'000	0	0
050.014.12	BAT	Frontenex 7, plateau de, Stade de Frontenex :	2010	**1'600'000**	0	1'400'000	0	0	0	0
PRA		Réfection d'un terrain de football en synthétique			0	200'000	0	0	0	0
050.016.01	BAT	Vessy 14, rte de, Stade du Bout-du-Monde :	2009	**150'000**	0	100'000	0	0	0	0
PRA		Etude pour rénov. vestiaires + sép. réseaux eau			50'000	0	0	0	0	0
050.016.02	BAT	Vessy 14, rte de, Stade du Bout-du-Monde :	2012	**3'500'000**	0	0	200'000	800'000	0	0
PRA		Rénov. vestiaires & abords + séparation réseaux eau			0	0	2'500'000	0	0	0
050.016.07	BAT	Vessy 14, rte de, Stade du Bout-du-Monde :	2011	**200'000**	0	0	100'000	0	0	0
PRA		Etude pour construc. de nouv. vestiaires, dépôts			0	100'000	0	0	0	0
050.016.08	BAT	Vessy 14, rte de, Stade du Bout-du-Monde :	2014	**2'500'000**	0	0	0	500'000	700'000	0
PRA		Construction de nouveaux vestiaires et de dépôts			0	0	0	1'300'000	0	0
050.016.12	BAT	Vessy 14, rte de, Stade du Bout-du-Monde :	2015	**1'400'000**	0	0	0	1'400'000	0	0
PRA		Transf. terrain de football stabilisé en synthétique			0	0	0	0	0	0
050.016.17	BAT	Vessy 14, rte de, Stade du Bout-du-Monde :	2013	**200'000**	0	0	100'000	0	0	0
PRA		Etude pour transformation du pavillon des sports			0	0	100'000	0	0	0
050.016.18	BAT	Vessy 14, rte de, Stade du Bout-du-Monde :	2015	**1'500'000**	0	0	0	0	900'000	0
PRA		Transformation du pavillon des sports			0	0	0	600'000	0	0
050.020.02	BAT	Trembley, parc :	2014	**1'600'000**	0	0	0	1'400'000	0	0
PRA		Réfection d'un terrain de football en synthétique			0	0	200'000	0	0	0

Projets actifs — **PRA**

N° PFI / Statut	N° Groupe / Gestionnaire	Localisation / Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan 2010 / 2011	2012 / 2013	2014 / 2015	2016 / 2017	2018 / 2019	2020 / 2021
050.027.04	BAT	Divers bâtiments sportifs :	2011	**500'000**	0	0	300'000	0	0	0
PRA		Rénovation, entretien des installations sportives			0	200'000	0	0	0	0
050.045.08	BAT	Frontenex 70, rte de, Stade de Richemont :	2010	**1'000'000**	0	100'000	0	0	0	0
PRA		Reprofilage sous-couche et remplac. du revêtement			900'000	0	0	0	0	0
050.046.05	BAT	Neuchâtel 47, rue de, Pâquis Centre :	2010	**150'000**	0	100'000	0	0	0	0
PRA		Etude pour la réfection complète de la piscine			0	50'000	0	0	0	0
050.046.08	BAT	Neuchâtel 47, rue de, Pâquis Centre :	2012	**1'500'000**	0	0	800'000	0	0	0
PRA		Réfection complète de la piscine			0	0	700'000	0	0	0
050.047.04	BAT	Vessy 31, rte de, Centre sportif Vessy :	2017	**1'500'000**	0	0	0	0	0	0
PRA		Remp. ter. stab. par gazon synt, éclair. tennis			0	0	0	0	1'500'000	0
050.059.02	BAT	François-Dussaud 12, rue, Queue d'Arve :	2014	**908'000**	0	0	0	600'000	0	0
PRA		Remplacement de la piste du vélodrome			0	0	50'000	258'000	0	0
050.060.02	ARC	Bois-de-la-Bâtie 4, ch. du, Terrain A :	2014	**3'500'000**	0	0	200'000	800'000	960'000	0
PRA		Etude & Transf. bâtim., vestiaires & rénov. éclair.			0	0	40'000	1'500'000	0	0
050.065.01	ARC	Eaux-Vives, site de la gare des :	2010	**4'700'000**	0	400'000	1'500'000	0	0	0
PRA		Concours, étude complexe sport, jeunesse, crèche			0	1'500'000	1'300'000	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**45'458'000**	**270'000**	**2'880'000**	**5'700'000**	**10'750'000**	**2'560'000**	**0**
					1'400'000	**4'800'000**	**10'740'000**	**4'858'000**	**1'500'000**	**0**
		Nombre d'objets :	**25**						*Dép. totales :*	45'458'000
		TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :		**45'458'000**	**270'000**	**2'880'000**	**5'700'000**	**10'750'000**	**2'560'000**	**0**
					1'400'000	**4'800'000**	**10'740'000**	**4'858'000**	**1'500'000**	**0**
		Nombre d'objets :	**25**						*Dép. totales :*	45'458'000
	60	**SOCIAL**								
	60	**Social (équipements généraux)**								
060.010.00	BAT	Fatio 17, rue Pierre- :	2010	**1'500'000**	0	500'000	0	0	0	0
PRA		Aménagement locaux direction & administration SSVG			0	1'000'000	0	0	0	0
060.011.01	ARC	Piachaud 4, rue, "Ancien manège" :	2010	**600'000**	0	200'000	100'000	0	0	0
PRA		Etudes aménagement espace de quartier			0	300'000	0	0	0	0

Projets actifs — PRA

N° PFI / Statut	N° Groupe / Gestionnaire	Localisation / Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan					
					2010	2012	2014	2016	2018	2020
					2011	2013	2015	2017	2019	2021
060.011.04	ARC	Piachaud 4, rue, "Ancien manège" :	2013	**7'300'000**	0	0	200'000	2'600'000	0	0
PRA		Création d'un espace de quartier			0	0	2'600'000	1'900'000	0	0
060.011.06	DPE	Piachaud 4, rue, "Ancien manège" :	2013	**120'000**	0	0	0	120'000	0	0
PRA		Mobilier et matériel pour nouvelles places de crèche			0	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**9'520'000**	**0**	**700'000**	**300'000**	**2'720'000**	**0**	**0**
					0	**1'300'000**	**2'600'000**	**1'900'000**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**4**						*Dép. totales :*	9'520'000
	61	**Enfants et jeunesse**								
061.008.03	DPE	Edouard-Tavan, ch., Cité-Universitaire :	2014	**150'000**	0	0	150'000	0	0	0
PRA		Mobilier et matériel pour nouvelles places de crèche			0	0	0	0	0	0
061.012.01	DPE	Ernest-Ansermet, quai, "TSR" :	2011	**140'000**	0	140'000	0	0	0	0
PRA		Mobilier et matériel pour places de crèche			0	0	0	0	0	0
061.021.05	BAT	Madeleine 16, rue de la :	2010	**300'000**	0	200'000	0	0	0	0
PRA		Etude réfect. enveloppe & réaménagement crèche			100'000	0	0	0	0	0
061.021.08	BAT	Madeleine 16, rue de la :	2012	**2'500'000**	0	0	400'000	700'000	0	0
PRA		Réfection enveloppe & réaménagement crèche			0	0	1'400'000	0	0	0
061.025.06	ARC	Lamartine 2, rue, "Les Gazouillis" :	2011	**5'930'000**	0	200'000	2'400'000	230'000	0	0
PRA		Réfection bâtiment, aménag. combles, constr. annexe			0	2'500'000	600'000	0	0	0
061.025.08	DPE	Lamartine 2, rue, "Les Gazouillis" :	2011	**125'000**	0	0	125'000	0	0	0
PRA		Mobilier et matériel pour nouvelles places de crèche			0	0	0	0	0	0
061.028.04	BAT	Bois-de-la-Bâtie, "Pavillon" :	2013	**620'000**	0	0	0	220'000	0	0
PRA		Rénovation du bâtiment pour centre d'accueil de jour			0	0	400'000	0	0	0
061.028.06	DPE	Bois-de-la-Bâtie, "Pavillon" :	2013	**62'500**	0	0	0	0	0	0
PRA		Mobilier et matériel pour nouvelles places de crèche			0	0	62'500	0	0	0
061.048.04	DPE	Eaux-Vives, gare des : [050.065.04]	2013	**200'000**	0	0	0	0	0	0
PRA		Mobilier et matériel pour nouvelles places de crèche			0	0	0	200'000	0	0

Projets actifs

PRA

N° PFI / Statut	N° Groupe / Gestionnaire	Localisation / Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan					
					2010	2012	2014	2016	2018	2020
					2011	2013	2015	2017	2019	2021
061.050.01	ARC	Plantaporrêts 1bis, rue des :	2013	**670'000**	0	0	0	270'000	0	0
PRA		Etude pour aménagement d'une nouvelle crèche			0	0	400'000	0	0	0
061.050.02	ARC	Plantaporrêts 1bis, rue des :	2015	**2'540'000**	0	0	0	0	1'300'000	0
PRA		Aménagement d'une nouvelle crèche			0	0	0	700'000	540'000	0
061.050.03	DPE	Plantaporrêts 1bis, rue des :	2015	**250'000**	0	0	0	0	250'000	0
PRA		Mobilier et matériel pour nouvelles places de crèche			0	0	0	0	0	0
061.053.04	BAT	46 lieux d'accueil petite enfance :	2010	**1'500'000**	0	500'000	400'000	0	0	0
PRA		Désamiantage de 46 crèches			100'000	500'000	0	0	0	0
061.054.01	BAT	Bout-du-Monde 6, route du - DEJ :	2010	**400'000**	0	300'000	0	0	0	0
PRA		Etude rénovation villa Saint Exupéry (ex Tardy)			50'000	50'000	0	0	0	0
061.054.02	BAT	Bout-du-Monde 6, route du - DEJ :	2012	**3'200'000**	0	0	200'000	1'400'000	0	0
PRA		Rénovation de la villa Saint Exupéry (ex Tardy)			0	0	1'600'000	0	0	0
061.056.01	BAT	Frontenex 54, rte, "Villa Ambrosetti" :	2010	**500'000**	0	200'000	0	0	0	0
PRA		Etude pour aménag. crèche et foyer d'accueil			0	300'000	0	0	0	0
061.058.01	BAT	Dizerens 25, rue :	2010	**200'000**	0	100'000	0	0	0	0
PRA		Etude pour aménagement d'une crèche			0	100'000	0	0	0	0
061.058.04	BAT	Dizerens 25, rue :	2012	**1'100'000**	0	0	700'000	0	0	0
PRA		Aménagement d'une crèche			0	0	400'000	0	0	0
061.058.06	DPE	Dizerens 25, rue :	2012	**105'000**	0	0	0	0	0	0
PRA		Mobilier et matériel pour nouvelles places de crèche			0	0	105'000	0	0	0
061.059.01	BAT	Rothschild 27, rue :	2009	**200'000**	0	100'000	0	0	0	0
PRA		Etude création crèche & aménag. locaux ASM			100'000	0	0	0	0	0
061.059.04	BAT	Rothschild 27, rue :	2011	**1'800'000**	0	0	1'000'000	0	0	0
PRA		Création d'une crèche & aménag. locaux ASM			0	600'000	200'000	0	0	0
061.059.06	DPE	Rothschild 27, rue :	2011	**100'000**	0	0	100'000	0	0	0
PRA		Mobilier et matériel pour nouvelles places de crèche			0	0	0	0	0	0

Projets actifs — **PRA**

N° PFI / Statut	N° Groupe / Gestionnaire	Localisation / Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan					
					2010	2012	2014	2016	2018	2020
					2011	2013	2015	2017	2019	2021
061.060.02	DPE	Chandieu, rue : [031.068.10]	2012	**200'000**	0	0	0	200'000	0	0
PRA		Mobilier et matériel pour nouvelles places de crèche			0	0	0	0	0	0
061.061.02	DPE	Saint-Jean 26, rue, "Pomme d'Api" : [030.021]	2012	**50'000**	0	0	0	0	0	0
PRA		Mobilier et matériel pour nouvelles places de crèche			0	50'000	0	0	0	0
061.102.00	DEJ	Différents lieux :	2010	**375'000**	0	250'000	0	0	0	0
PRA		Cellule chantier jeunes			0	125'000	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**23'217'500**	**0**	**1'990'000**	**5'475'000**	**3'020'000**	**1'550'000**	**0**
					350'000	**4'225'000**	**5'167'500**	**900'000**	**540'000**	**0**
		Nombre d'objets :	**25**						*Dép. totales :*	23'217'500
	63	**Personnes âgées**								
063.016.00	BAT	Clubs d'aînés - SOC [10 sites] :	2009	**4'500'000**	0	800'000	800'000	800'000	0	0
PRA		Rénovation, adaptation des locaux			500'000	800'000	800'000	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**4'500'000**	**0**	**800'000**	**800'000**	**800'000**	**0**	**0**
					500'000	**800'000**	**800'000**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**1**						*Dép. totales :*	4'500'000
	64	**Centres sociaux**								
064.016.01	BAT	Jonction, quartier de la - SOC :	2011	**800'000**	0	0	500'000	0	0	0
PRA		Aménagement d'un CMD			0	300'000	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**800'000**	**0**	**0**	**500'000**	**0**	**0**	**0**
					0	**300'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**1**						*Dép. totales :*	800'000
		TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :		**38'037'500**	**0**	**3'490'000**	**7'075'000**	**6'540'000**	**1'550'000**	**0**
					850'000	**6'625'000**	**8'567'500**	**2'800'000**	**540'000**	**0**
		Nombre d'objets :	**31**						*Dép. totales :*	38'037'500
	70	**SECURITE PUBLIQUE**								
	73	**Service incendie**								
073.006.03	DSIC	Vieux-Billard 11, rue du :	2010	**2'500'000**	0	1'000'000	200'000	0	0	0
PRA		Mise à niveau du central d'alarme 2011			600'000	700'000	0	0	0	0

Projets actifs — **PRA**

N° PFI / Statut	N° Groupe / Gestionnaire	Localisation / Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan					
					2010 / 2011	2012 / 2013	2014 / 2015	2016 / 2017	2018 / 2019	2020 / 2021
073.006.04	DSIC	Vieux-Billard 11, rue du :	2018	**2'500'000**	0	0	0	0	0	1'000'000
PRA		Mise à niveau du central d'alarme 2019			0	0	0	0	500'000	1'000'000
073.019.23	BAT	Vieux-Billard 11, rue du :	2010	**500'000**	0	200'000	0	0	0	0
PRA		Etude création bâtiment provisoire CETA			0	300'000	0	0	0	0
073.019.24	BAT	Vieux-Billard 11, rue du :	2012	**3'500'000**	0	0	1'800'000	0	0	0
PRA		Création bâtiment provisoire CETA			0	200'000	1'500'000	0	0	0
073.028.04	SIS	Vieux-Billard 11, rue du :	2009	**6'300'000**	0	2'700'000	0	0	0	0
PRA		Renouvellement du parc de véhicules 2010 - 2012			1'000'000	2'600'000	0	0	0	0
073.028.06	SIS	Vieux-Billard 11, rue du :	2012	**6'700'000**	0	0	2'900'000	0	0	0
PRA		Renouvellement du parc de véhicules 2013 - 2015			0	1'000'000	2'800'000	0	0	0
073.028.08	SIS	Vieux-Billard 11, rue du :	2015	**5'800'000**	0	0	0	1'000'000	1'900'000	0
PRA		Renouvellement du parc de véhicules 2016 - 2018			0	0	0	2'900'000	0	0
073.028.10	SIS	Vieux-Billard 11, rue du :	2018	**5'200'000**	0	0	0	0	0	2'000'000
PRA		Renouvellement du parc de véhicules 2019 - 2021			0	0	0	0	1'000'000	2'200'000
073.030.05	BAT	Étraz 128, route de l', Versoix :	2012	**500'000**	0	0	300'000	0	0	0
PRA		Etude pour réaménagement centre de form. CECOFOR			0	200'000	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**33'500'000**	**0**	**3'900'000**	**5'200'000**	**1'000'000**	**1'900'000**	**3'000'000**
					1'600'000	**5'000'000**	**4'300'000**	**2'900'000**	**1'500'000**	**3'200'000**
		Nombre d'objets :	**9**						*Dép. totales :*	33'500'000
		TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :		**33'500'000**	**0**	**3'900'000**	**5'200'000**	**1'000'000**	**1'900'000**	**3'000'000**
					1'600'000	**5'000'000**	**4'300'000**	**2'900'000**	**1'500'000**	**3'200'000**
		Nombre d'objets :	**9**						*Dép. totales :*	33'500'000
	80	**HYGIENE & SALUBRITE PUBLIQUE**								
	81	**Protection des eaux**								
081.007.02	GCI	Boisserette, quartier de la :	2011	**2'420'000**	0	0	1'500'000	0	0	0
PRA		2e étape collecteur EP (Le-Corbusier - Chevillarde)			0	300'000	620'000	0	0	0
081.016.02	GCI	Longemalle, place, Fontaine, r. de la : [102.005.06]	2009	**850'000**	0	550'000	0	0	0	0
PRA		Réfection des collecteurs unitaires			300'000	0	0	0	0	0

Projets actifs — **PRA**

N° PFI / Statut	N° Groupe / Gestionnaire	Localisation / Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan					
					2010	2012	2014	2016	2018	2020
					2011	2013	2015	2017	2019	2021
081.031.08	GCI	Paix, av. de la : [101.044.08]	2011	**2'650'000**	0	1'000'000	0	0	0	0
PRA		Mise en séparatif du réseau d'assainissement			0	1'650'000	0	0	0	0
081.033.00	GCI	De Grenus, place et abords :	2012	**400'000**	0	0	0	0	0	0
PRA		Reconstruction réseau d'assainissement des eaux			0	400'000	0	0	0	0
081.048.00	GCI	Velours, ch. du : [101.098.00]	2010	**900'000**	0	300'000	0	0	0	0
PRA		Entretien, reconstruction, modification collecteurs			600'000	0	0	0	0	0
081.066.02	GCI	Forces-Motrices, quai des : [102.097]	2012	**1'300'000**	0	0	1'000'000	0	0	0
PRA		Réfection collecteur et mur de quai			0	300'000	0	0	0	0
081.067.02	GCI	Hoffmann, rue :	2011	**1'500'000**	0	0	1'000'000	0	0	0
PRA		Construction d'un collecteur			0	500'000	0	0	0	0
081.502.02	GCI	CEVA - Champel, plateau de : [106.502]	2013	**2'500'000**	0	0	0	1'500'000	0	0
PRA		Travaux d'assainissement			0	0	1'000'000	0	0	0
081.502.04	GCI	CEVA - Gare des Eaux-Vives, av. de la : [106.502]	2013	**10'200'000**	0	0	0	3'000'000	1'800'000	0
PRA		Travaux d'assainissement			0	0	2'000'000	3'400'000	0	0
081.800.09	GCI	Dpt Constructions et aménagement :	2010	**2'500'000**	0	1'000'000	0	0	0	0
PRA		Entret., reconstruct., modificat., collecteurs 2011			1'000'000	500'000	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**25'220'000**	**0**	**2'850'000**	**3'500'000**	**4'500'000**	**1'800'000**	**0**
					1'900'000	**3'650'000**	**3'620'000**	**3'400'000**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**10**						*Dép. totales :*	25'220'000
	82	**Enlèvement & traitement des déchets**								
082.015.10	LOM	Dpt Environnement urbain et sécurité :	2009	**2'650'000**	0	2'000'000	0	0	0	0
PRA		Renouvellement des véhicules 2010 - 2011			650'000	0	0	0	0	0
082.015.12	LOM	Dpt Environnement urbain et sécurité :	2011	**2'650'000**	0	0	2'000'000	0	0	0
PRA		Renouvellement des véhicules 2012 - 2013			0	650'000	0	0	0	0
082.015.14	LOM	Dpt Environnement urbain et sécurité :	2013	**2'650'000**	0	0	0	2'000'000	0	0
PRA		Renouvellement des véhicules 2014 - 2015			0	0	650'000	0	0	0

Projets actifs — **PRA**

N° PFI / Statut	N° Groupe / Gestionnaire	Localisation / Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan					
					2010	2012	2014	2016	2018	2020
					2011	2013	2015	2017	2019	2021
082.015.16	LOM	Dpt Environnement urbain et sécurité :	2015	**2'650'000**	0	0	0	0	2'000'000	0
PRA		Renouvellement des véhicules 2016 - 2017			0	0	0	650'000	0	0
082.015.18	LOM	Dpt Environnement urbain et sécurité :	2017	**2'650'000**	0	0	0	0	0	2'000'000
PRA		Renouvellement des véhicules 2018 - 2019			0	0	0	0	650'000	0
082.015.50	LOM	Dpt Environnement urbain et sécurité :	2010	**1'700'000**	0	200'000	500'000	0	0	0
PRA		Acquisition matériel viabilité hivernale			0	500'000	500'000	0	0	0
082.024.00	VVP	Domaine public, Voirie - Ville propre :	2010	**200'000**	0	0	0	0	0	0
PRA		Remplacement coffres collecte à habits			200'000	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**15'150'000**	**0**	**2'200'000**	**2'500'000**	**2'000'000**	**2'000'000**	**2'000'000**
					850'000	**1'150'000**	**1'150'000**	**650'000**	**650'000**	**0**
		Nombre d'objets :	**7**						*Dép. totales :*	15'150'000
	84	**Cimetières & crématoires**								
084.005.07	BAT	Cimetière 1, av. du, Cimetière de Saint-Georges :	2010	**800'000**	0	400'000	0	0	0	0
PRA		Etude rénov. enveloppe et install. techniques			0	400'000	0	0	0	0
084.005.08	BAT	Cimetière 1, av. du, Cimetière de Saint-Georges :	2013	**9'200'000**	0	0	0	2'700'000	2'000'000	0
PRA		Rénovation enveloppe et installations techniques			0	0	1'000'000	3'500'000	0	0
084.008.05	BAT	Rois 10, rue des, Cimetière :	2009	**200'000**	0	150'000	0	0	0	0
PRA		Etude de rénovation des installations techniques			50'000	0	0	0	0	0
084.008.08	BAT	Rois 10, rue des, Cimetière :	2012	**1'500'000**	0	0	500'000	0	0	0
PRA		Rénovation des installations techniques			0	0	1'000'000	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**11'700'000**	**0**	**550'000**	**500'000**	**2'700'000**	**2'000'000**	**0**
					50'000	**400'000**	**2'000'000**	**3'500'000**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**4**						*Dép. totales :*	11'700'000
		TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :		**52'070'000**	**0**	**5'600'000**	**6'500'000**	**9'200'000**	**5'800'000**	**2'000'000**
					2'800'000	**5'200'000**	**6'770'000**	**7'550'000**	**650'000**	**0**
		Nombre d'objets :	**21**						*Dép. totales :*	52'070'000

Projets actifs — **PRA**

N° PFI / Statut	N° Groupe / Gestionnaire	Localisation / Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan 2010 / 2011	2012 / 2013	2014 / 2015	2016 / 2017	2018 / 2019	2020 / 2021
	90	**AMENAGEMENT DU DOMAINE PRIVE VG**								
	91	**Parcs & promenades**								
091.018.10	GCI	Plainpalais, plaine de : [046.014]	2009	**14'000'000**	0	5'000'000	1'500'000	0	0	0
PRA		Réfection de la Plaine, 3ème étape			1'500'000	6'000'000	0	0	0	0
091.018.12	GCI	Plainpalais, plaine de, "mail" :	2009	**8'000'000**	0	2'000'000	2'000'000	0	0	0
PRA		Réfection & aménagements du pourtour			0	4'000'000	0	0	0	0
091.018.16	ECO	Plainpalais, plaine de :	2009	**500'000**	0	0	0	0	0	0
PRA		Rénovation de la place de jeux			0	500'000	0	0	0	0
091.080.08	SEV	Bois-de-la-Bâtie :	2009	**2'400'000**	0	900'000	0	0	0	0
PRA		Sécurisation des cheminements & escaliers			1'500'000	0	0	0	0	0
091.083.02	GCI	Théodore-de-Bèze, promenade :	2010	**1'200'000**	0	800'000	0	0	0	0
PRA		Réfection du sol et plantations			200'000	200'000	0	0	0	0
091.089.00	SEV	Rousseau, Ile :	2009	**750'000**	0	400'000	0	0	0	0
PRA		Réaménagement de l'Ile			350'000	0	0	0	0	0
091.092.00	SEV	Parcs et domaine public :	2010	**2'000'000**	0	400'000	500'000	100'000	0	0
PRA		Rénovation, mise aux normes des onze pataugeoires			0	500'000	500'000	0	0	0
091.093.00	SEV	Parcs publics :	2010	**300'000**	0	150'000	0	0	0	0
PRA		Remplacement signalétique des parcs municipaux			0	150'000	0	0	0	0
091.096.00	SEV	Théodore-Weber, av. :	2013	**150'000**	0	0	0	75'000	0	0
PRA		Aménagement du parc (lié travaux CEVA)			0	0	75'000	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**29'300'000**	**0**	**9'650'000**	**4'000'000**	**175'000**	**0**	**0**
					3'550'000	**11'350'000**	**575'000**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**9**						*Dép. totales :*	29'300'000
	92	**Moyens de gestion des espaces verts**								
092.011.03	SEV	Parcs publics :	2011	**1'545'000**	0	100'000	350'000	395'000	0	0
PRA		Remise en état de divers réseaux d'arrosage			0	350'000	350'000	0	0	0

Projets actifs

PRA

N° PFI / Statut	N° Groupe / Gestionnaire	Localisation / Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan					
					2010	2012	2014	2016	2018	2020
					2011	2013	2015	2017	2019	2021
092.017.08	ARC	Frontenex 71, rte. de, parc La Grange :	2009	**1'700'000**	0	900'000	0	0	0	0
PRA		La Ferme, rénovation du bâtiment			500'000	300'000	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**3'245'000**	**0**	**1'000'000**	**350'000**	**395'000**	**0**	**0**
					500'000	**650'000**	**350'000**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**2**						*Dép. totales :*	3'245'000
		TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :		**32'545'000**	**0**	**10'650'000**	**4'350'000**	**570'000**	**0**	**0**
					4'050'000	**12'000'000**	**925'000**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**11**						*Dép. totales :*	32'545'000
	100	**AMENAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC**								
	100	**Aménagement DP (en général)**								
100.000.04	DCA	Dpt Constructions et aménagement :	2009	**100'000**	100'000	0	0	0	0	0
PRA		Etudes diverses aménag. du domaine public 2010			0	0	0	0	0	0
100.000.05	DCA	Dpt Constructions et aménagement :	2010	**100'000**	0	0	0	0	0	0
PRA		Etudes diverses aménag. du domaine public 2011			100'000	0	0	0	0	0
100.000.06	DCA	Dpt Constructions et aménagement :	2011	**100'000**	0	100'000	0	0	0	0
PRA		Etudes diverses aménag. du domaine public 2012			0	0	0	0	0	0
100.000.07	DCA	Dpt Constructions et aménagement :	2012	**100'000**	0	0	0	0	0	0
PRA		Etudes diverses aménag. du domaine public 2013			0	100'000	0	0	0	0
100.000.08	DCA	Dpt Constructions et aménagement :	2013	**100'000**	0	0	100'000	0	0	0
PRA		Etudes diverses aménag. du domaine public 2014			0	0	0	0	0	0
100.000.09	DCA	Dpt Constructions et aménagement :	2014	**100'000**	0	0	0	0	0	0
PRA		Etudes diverses aménag. du domaine public 2015			0	0	100'000	0	0	0
100.000.10	DCA	Dpt Constructions et aménagement :	2015	**100'000**	0	0	0	100'000	0	0
PRA		Etudes diverses aménag. du domaine public 2016			0	0	0	0	0	0
100.000.11	DCA	Dpt Constructions et aménagement :	2016	**100'000**	0	0	0	0	0	0
PRA		Etudes diverses aménag. du domaine public 2017			0	0	0	100'000	0	0
100.000.12	DCA	Dpt Constructions et aménagement :	2017	**100'000**	0	0	0	0	100'000	0
PRA		Etudes diverses aménag. du domaine public 2018			0	0	0	0	0	0

Projets actifs — **PRA**

N° PFI / Statut	N° Groupe / Gestionnaire	Localisation / Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan					
					2010	2012	2014	2016	2018	2020
					2011	2013	2015	2017	2019	2021
100.000.13	DCA	Dpt Constructions et aménagement :	2018	**100'000**	0	0	0	0	0	0
PRA		Etudes diverses aménag. du domaine public 2019			0	0	0	0	100'000	0
100.000.14	DCA	Dpt Constructions et aménagement :	2019	**100'000**	0	0	0	0	0	100'000
PRA		Etudes diverses aménag. du domaine public 2020			0	0	0	0	0	0
100.000.15	DCA	Dpt Constructions et aménagement :	2020	**100'000**	0	0	0	0	0	0
PRA		Etudes diverses aménag. du domaine public 2021			0	0	0	0	0	100'000
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**1'200'000**	**100'000**	**100'000**	**100'000**	**100'000**	**100'000**	**100'000**
					100'000	**100'000**	**100'000**	**100'000**	**100'000**	**100'000**
		Nombre d'objets :	**12**						*Dép. totales :*	1'200'000
	101	**Rues, routes & ouvrages d'art**								
101.006.04	GCI	Grottes, rue des : [102.009.02]	2011	**1'200'000**	0	200'000	0	0	0	0
PRA		Reconstruction chaussées et collecteurs EU/EP			0	1'000'000	0	0	0	0
101.006.08	GCI	Faucille, rue de la :	2011	**700'000**	0	200'000	0	0	0	0
PRA		Reconstruction chaussées et trottoirs			0	500'000	0	0	0	0
101.006.10	GCI	Jean-Jacques-de-Sellon, rue :	2011	**900'000**	0	100'000	0	0	0	0
PRA		Reconstr. chaussée, trottoirs, collecteurs EU/EP			0	800'000	0	0	0	0
101.006.12	GCI	Cité-de-la-Corderie, rue de la : [102.070.02]	2015	**500'000**	0	0	0	500'000	0	0
PRA		Reconstruction et aménagement			0	0	0	0	0	0
101.006.18	GCI	Grottes, quartier des :	2011	**2'224'000**	0	800'000	424'000	0	0	0
PRA		Construction chaussées et collecteurs EU/EP			0	1'000'000	0	0	0	0
101.033.00	GCI	Chantepoulet, Mont-Blanc, rues de/du :	2012	**2'100'000**	0	0	1'000'000	0	0	0
PRA		Reconstr., réaménagement chaussée & trottoirs			0	500'000	600'000	0	0	0
101.044.08	GCI	Paix, av. de la : [081.031.08]	2011	**6'500'000**	0	1'000'000	2'000'000	0	0	0
PRA		Reconstr. réaménagement chaussée & trottoirs			0	3'500'000	0	0	0	0
101.072.02	GCI	Eugène-Rigot, ch. : [081.031.04]	2011	**1'700'000**	0	200'000	500'000	0	0	0
PRA		Elargissement et reconstruction du chemin			0	1'000'000	0	0	0	0

Projets actifs

PRA

N° PFI / Statut	N° Groupe / Gestionnaire	Localisation / Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan					
					2010	2012	2014	2016	2018	2020
					2011	2013	2015	2017	2019	2021
101.072.14	GCI	Chandieu, rue : [101.072.11]	2009	**500'000**	0	0	0	0	0	0
PRA		Construction chaussée			500'000	0	0	0	0	0
101.072.30	GCI	Aïre, av. d', côté "Planète Charmilles" :	2009	**700'000**	0	0	0	0	0	0
PRA		Reconstruction trottoir			700'000	0	0	0	0	0
101.098.00	GCI	Velours, ch. du : [081.048.00/102.015.13]	2010	**4'100'000**	0	1'500'000	0	0	0	0
PRA		Amén. cpl à construction immeubles, suite PLQ, PLCP			0	2'600'000	0	0	0	0
101.104.00	GCI	Tir, rue du :	2011	**500'000**	0	0	0	0	0	0
PRA		Entretien et rénovation du domaine public			0	500'000	0	0	0	0
101.400.12	GCI	Ile, passerelle de l' : [OA 5117]	2011	**200'000**	0	0	0	0	0	0
PRA		Entretien de l'ouvrage			0	200'000	0	0	0	0
101.400.22	GCI	St-Jean, rue de; voies CFF :	2009	**500'000**	0	0	0	0	0	0
PRA		Entretien des encorbellements sur voies			500'000	0	0	0	0	0
101.400.24	GCI	Couverture des voies CFF de St-Jean :	2009	**500'000**	0	0	0	0	0	0
PRA		Entretien des sorties de secours			500'000	0	0	0	0	0
101.400.32	GCI	Aïre, pont de l'avenue d' : [OA 3802]	2009	**2'000'000**	0	1'000'000	0	0	0	0
PRA		Entretien et renforcement de l'ouvrage			400'000	600'000	0	0	0	0
101.400.40	GCI	Carouge, pont, Pont-Neuf :[Fr. 1.3 mio net, OA 5203]	2010	**2'600'000**	0	800'000	700'000	0	0	0
PRA		Réfection de l'ouvrage (partic. commune de Carouge)			0	1'100'000	0	0	0	0
101.400.44	GCI	Fontenette, pont de la : [OA 5204]	2010	**500'000**	0	400'000	0	0	0	0
PRA		Entretien de l'ouvrage			100'000	0	0	0	0	0
101.400.46	GCI	Val d'Arve, pont du : [OA 5205]	2010	**500'000**	0	400'000	0	0	0	0
PRA		Entretien de l'ouvrage			100'000	0	0	0	0	0
101.800.22	GCI	Dpt Constructions et aménagement :	2010	**2'000'000**	0	1'000'000	0	0	0	0
PRA		Entret. et rénovation du domaine public 2010 - 2011			500'000	500'000	0	0	0	0
101.800.24	GCI	Dpt Constructions et aménagement :	2011	**3'400'000**	0	0	1'500'000	0	0	0
PRA		Entret. et rénovation du domaine public 2012 - 2013			0	1'500'000	400'000	0	0	0

Projets actifs — **PRA**

N° PFI / Statut	N° Groupe / Gestionnaire	Localisation / Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan					
					2010	2012	2014	2016	2018	2020
					2011	2013	2015	2017	2019	2021
101.820.20	GCI	Dpt Constructions et aménagement :	2010	**5'600'000**	0	2'000'000	1'600'000	0	0	0
PRA		Aménagements assainissement OPB			0	2'000'000	0	0	0	0
101.821.03	DCA	Dpt Constructions et aménagement :	2014	**1'500'000**	0	0	0	500'000	500'000	0
PRA		Subv. pr mesures antibruit sur façades OPB			0	0	0	500'000	0	0
101.830.05	GCI	Dpt Constructions et aménagement :	2011	**1'300'000**	0	500'000	300'000	0	0	0
PRA		Amén envir urb compl à imm, équipmts, PLQ-PLCP 12-13			0	500'000	0	0	0	0
101.850.01	SAM	Dpt Constructions et aménagement :	2010	**400'000**	0	100'000	100'000	0	0	0
PRA		Etudes d'aménagements cyclables			0	200'000	0	0	0	0
101.900.15	SAM	Domaine public - Plan lumière, projets pilotes :	2010	**100'000**	0	50'000	0	0	0	0
PRA		Etude de renouvellement des éclairages publics			0	50'000	0	0	0	0
101.900.16	SAM	Domaine public - Plan lumière :	2010	**1'500'000**	0	300'000	500'000	0	0	0
PRA		Renouvellement des éclairages publics - 3ème étape			0	500'000	200'000	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**44'224'000**	**0**	**10'550'000**	**8'624'000**	**1'000'000**	**500'000**	**0**
					3'300'000	**18'550'000**	**1'200'000**	**500'000**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**27**						*Dép. totales :*	44'224'000
	102	**Places, rues résidentielles, trafic modéré**								
102.005.06	GCI	Longemalle, place, Fontaine, r. de la : [081.016.02]	2009	**3'400'000**	0	1'500'000	0	0	0	0
PRA		Réaménagement de la place et de la rue			400'000	1'500'000	0	0	0	0
102.009.02	GCI	Grottes, pl. des : [101.006]	2011	**1'500'000**	0	0	1'000'000	0	0	0
PRA		Reconstruction et aménagement de la place			0	500'000	0	0	0	0
102.015.16	GCI	Dorcière, place, "Fontaine des 4 Saisons" :	2011	**100'000**	0	100'000	0	0	0	0
PRA		Mise en circuit fermé alimentation en eau du bassin			0	0	0	0	0	0
102.020.02	GCI	Dpt Constructions et aménagement :	2009	**1'300'000**	0	400'000	100'000	0	0	0
PRA		Aménagement zones 30 km/h. - 2ème étape			400'000	400'000	0	0	0	0
102.022.06	GCI	Chantepoulet, square de :	2010	**2'000'000**	0	1'200'000	0	0	0	0
PRA		Réaménagement			0	800'000	0	0	0	0

Projets actifs — **PRA**

N° PFI / Statut	N° Groupe / Gestionnaire	Localisation / Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan 2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
102.022.08	GCI	Pradier, square :	2010	**2'000'000**	0		1'200'000		0		0		0		0	
PRA		Réaménagement			0		800'000		0		0		0		0	
102.037.06	URB	Dpt Constructions et aménagement :	2010	**350'000**	0		70'000		70'000		70'000		0		0	
PRA		Révision plan directeur chemins pour piétons			0		70'000		70'000		0		0		0	
102.070.02	GCI	Cité-de-la-Corderie, rue de la : [101.006.12]	2015	**700'000**	0		0		0		0		0		0	
PRA		Aménagement d'une place publique			0		0		0		700'000		0		0	
102.087.00	GCI	Palais Wilson, place de Châteaubriand :	2011	**800'000**	0		0		600'000		0		0		0	
PRA		Aménagement zone piétonne			0		200'000		0		0		0		0	
102.095.00	GCI	Petit-Saconnex, place du & Pasteur, ch. :	2011	**1'500'000**	0		0		900'000		0		0		0	
PRA		Réaménagement de la place et du chemin			0		100'000		500'000		0		0		0	
102.097.02	GCI	Forces-Motrices, quai des : [081.066]	2012	**800'000**	0		0		200'000		0		0		0	
PRA		Aménagement d'une zone piétonne			0		0		600'000		0		0		0	
102.500.02	GCI	TCOB - Simon-Goulart, place : [081/101/106]	2011	**2'000'000**	0		500'000		500'000		0		0		0	
PRA		Aménagement de places et rues à trafic modéré			0		1'000'000		0		0		0		0	
102.800.13	GCI	Dpt Constructions et aménagement :	2011	**2'400'000**	0		0		800'000		800'000		0		0	
PRA		Aménag. places et rues à trafic modéré			0		0		800'000		0		0		0	
102.870.01	SAM	Dpt Constructions et aménagement :	2009	**200'000**	0		150'000		0		0		0		0	
PRA		Etude d'aménagement de zones à priorité piétonne			50'000		0		0		0		0		0	
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**19'050'000**	**0**		**5'120'000**		**4'170'000**		**870'000**		**0**		**0**	
					850'000		**5'370'000**		**1'970'000**		**700'000**		**0**		**0**	
		Nombre d'objets :	**14**											*Dép. totales :*		19'050'000
	104	**Bâtiments, édicules publics**														
104.000.04	BAT	Dpt Constructions et aménagement :	2012	**2'700'000**	0		0		1'000'000		600'000		0		0	
PRA		Rénovation des toilettes publiques - Etape 2			0		100'000		1'000'000		0		0		0	
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**2'700'000**	**0**		**0**		**1'000'000**		**600'000**		**0**		**0**	
					0		**100'000**		**1'000'000**		**0**		**0**		**0**	
		Nombre d'objets :	**1**											*Dép. totales :*		2'700'000

Projets actifs — **PRA**

N° PFI / Statut	N° Groupe / Gestionnaire	Localisation / Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan 2010 / 2011	2012 / 2013	2014 / 2015	2016 / 2017	2018 / 2019	2020 / 2021
	106	**Transports publics**								
106.502.04	GCI	CEVA - Eaux-Vives, av. de la Gare des : [081.502]	2013	**25'600'000**	0	0	0	11'000'000	0	0
PRA		Aménagements en liaison avec la Gare			0	0	4'000'000	10'600'000	0	0
106.502.06	GCI	CEVA - Champel, quartier de : [081.502]	2013	**2'500'000**	0	0	0	1'500'000	0	0
PRA		Aménagements en liaison avec la gare			0	0	500'000	500'000	0	0
106.520.11	SAM	Dpt Constructions et aménagement :	2010	**300'000**	0	75'000	75'000	0	0	0
PRA		Etudes aménag. urbain liées plan dir. TC 2011-2014			0	75'000	75'000	0	0	0
106.520.12	GCI	Diverses rues - TPG :	2012	**3'400'000**	0	0	850'000	850'000	0	0
PRA		Aménagements liés au plan directeur TC 2011-2014			0	0	850'000	850'000	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**31'800'000**	**0**	**75'000**	**925'000**	**13'350'000**	**0**	**0**
					0	**75'000**	**5'425'000**	**11'950'000**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**4**						*Dép. totales :*	31'800'000
		TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :		**98'974'000**	**100'000**	**15'845'000**	**14'819'000**	**15'920'000**	**600'000**	**100'000**
					4'250'000	**24'195'000**	**9'695'000**	**13'250'000**	**100'000**	**100'000**
		Nombre d'objets :	**58**						*Dép. totales :*	98'974'000
	110	**ADMINISTRATION GENERALE**								
	111	**Administration générale - objets mobiliers**								
111.007.03	DSIC	Dpt Environnement urbain et sécurité - DSIC/DFL :	2012	**8'000'000**	0	0	3'000'000	2'000'000	0	0
PRA		Renouvellement du progiciel intégré SAP			0	0	3'000'000	0	0	0
111.030.24	DSIC	Dpt Environnement urbain et sécurité :	2010	**7'200'000**	0	800'000	1'300'000	1'400'000	0	0
PRA		2ème PSIC - Plan biennal systèmes d'information			300'000	1'100'000	1'700'000	600'000	0	0
111.030.25	DSIC	Dpt Environnement urbain et sécurité :	2010	**700'000**	0	200'000	100'000	0	0	0
PRA		Système d'information et équipement du CM 2011			300'000	100'000	0	0	0	0
111.030.30	DSIC	Dpt Environnement urbain et sécurité :	2012	**8'000'000**	0	0	700'000	1'800'000	1'400'000	0
PRA		3ème PSIC - Plan biennal systèmes d'information			0	100'000	1'800'000	1'500'000	700'000	0
111.030.32	DSIC	Dpt Environnement urbain et sécurité :	2014	**8'000'000**	0	0	0	700'000	1'800'000	1'400'000
PRA		4ème PSIC - Plan biennal systèmes d'information			0	0	100'000	1'800'000	1'500'000	700'000

Projets actifs — **PRA**

N° PFI / Statut	N° Groupe / Gestionnaire	Localisation / Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan 2010 / 2011	2012 / 2013	2014 / 2015	2016 / 2017	2018 / 2019	2020 / 2021
111.030.34	DSIC	Dpt Environnement urbain et sécurité :	2014	**700'000**	0	0	0	200'000	100'000	0
PRA		Système d'information et équipement du CM 2015			0	0	300'000	100'000	0	0
111.030.36	DSIC	Dpt Environnement urbain et sécurité :	2016	**8'000'000**	0	0	0	0	800'000	1'800'000
PRA		5ème PSIC - Plan biennal systèmes d'information			0	0	0	100'000	1'600'000	1'600'000
111.030.38	DSIC	Dpt Environnement urbain et sécurité :	2018	**8'000'000**	0	0	0	0	0	800'000
PRA		6ème PSIC - Plan biennal systèmes d'information			0	0	0	0	100'000	1'600'000
111.030.39	DSIC	Dpt Environnement urbain et sécurité :	2018	**700'000**	0	0	0	0	0	200'000
PRA		Système d'information et équipement du CM 2019			0	0	0	0	300'000	100'000
111.030.40	DSIC	Dpt Environnement urbain et sécurité :	2020	**8'000'000**	0	0	0	0	0	0
PRA		7ème PSIC - Plan biennal systèmes d'information			0	0	0	0	0	100'000
111.034.14	LOM	Dpt Environnement urbain et sécurité :	2011	**3'500'000**	0	0	0	0	0	0
PRA		11ème PRV - Renouv. véhicules (hors SIS & voirie)			0	3'500'000	0	0	0	0
111.034.15	LOM	Dpt Environnement urbain et sécurité :	2012	**3'500'000**	0	0	3'500'000	0	0	0
PRA		12ème PRV - Renouv. véhicules (hors SIS & voirie)			0	0	0	0	0	0
111.034.16	LOM	Dpt Environnement urbain et sécurité :	2014	**3'500'000**	0	0	0	3'500'000	0	0
PRA		13ème PRV - Renouv. véhicules (hors SIS & voirie)			0	0	0	0	0	0
111.034.17	LOM	Dpt Environnement urbain et sécurité :	2016	**3'400'000**	0	0	0	0	3'400'000	0
PRA		14ème PRV - Renouv. véhicules (hors SIS & voirie)			0	0	0	0	0	0
111.034.18	LOM	Dpt Environnement urbain et sécurité :	2018	**3'400'000**	0	0	0	0	0	3'400'000
PRA		15ème PRV - Renouv. véhicules (hors SIS & voirie)			0	0	0	0	0	0
111.034.60	LOM	Dpt Environnement urbain et sécurité :	2010	**220'000**	0	220'000	0	0	0	0
PRA		Acquisition de vélos pour l'administration			0	0	0	0	0	0
111.034.62	LOM	Dpt Environnement urbain et sécurité :	2011	**180'000**	0	0	0	0	0	0
PRA		Acquisition de vélos pour l'administration			0	180'000	0	0	0	0
111.047.11	CMAI	Dpt Finances et logement :	2009	**3'000'000**	0	1'500'000	0	0	0	0
PRA		9ème PAM - Renouv. mobilier, machines, équip.			500'000	1'000'000	0	0	0	0

Projets actifs — **PRA**

N° PFI / Statut	N° Groupe / Gestionnaire	Localisation / Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan					
					2010	2012	2014	2016	2018	2020
					2011	2013	2015	2017	2019	2021
111.047.12	CMAI	Dpt Finances et logement :	2011	**3'000'000**	0	0	1'500'000	0	0	0
PRA		10ème PAM - Renouv. mobilier, machines, équip.			0	500'000	1'000'000	0	0	0
111.047.13	CMAI	Dpt Finances et logement :	2013	**3'000'000**	0	0	0	1'500'000	0	0
PRA		11ème PAM - Renouv. mobilier, machines, équip.			0	0	500'000	1'000'000	0	0
111.047.14	CMAI	Dpt Finances et logement :	2015	**3'000'000**	0	0	0	0	1'500'000	0
PRA		12ème PAM - Renouv. mobilier, machines, équip.			0	0	0	500'000	1'000'000	0
111.047.15	CMAI	Dpt Finances et logement :	2017	**3'000'000**	0	0	0	0	0	1'500'000
PRA		13ème PAM - Renouv. mobilier, machines, équip.			0	0	0	0	500'000	1'000'000
111.047.16	CMAI	Dpt Finances et logement :	2019	**3'000'000**	0	0	0	0	0	0
PRA		14ème PAM - Renouv. mobilier, machines, équip.			0	0	0	0	0	500'000
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**93'000'000**	**0**	**2'720'000**	**10'100'000**	**11'100'000**	**9'000'000**	**9'100'000**
					1'100'000	**6'480'000**	**8'400'000**	**5'600'000**	**5'700'000**	**5'600'000**
		Nombre d'objets :	**23**						*Dép. totales :*	74'900'000
	112	**Administration générale - objets immobiliers**								
112.000.04	DCA	Dpt Constructions et aménagement :	2009	**200'000**	0	100'000	0	0	0	0
PRA		Etudes diverses du patrimoine administratif 2010			100'000	0	0	0	0	0
112.000.05	DCA	Dpt Constructions et aménagement :	2010	**200'000**	0	100'000	0	0	0	0
PRA		Etudes diverses du patrimoine administratif 2011			0	100'000	0	0	0	0
112.000.06	DCA	Dpt Constructions et aménagement :	2011	**200'000**	0	0	100'000	0	0	0
PRA		Etudes diverses du patrimoine administratif 2012			0	100'000	0	0	0	0
112.000.07	DCA	Dpt Constructions et aménagement :	2012	**200'000**	0	0	100'000	0	0	0
PRA		Etudes diverses du patrimoine administratif 2013			0	0	100'000	0	0	0
112.000.08	DCA	Dpt Constructions et aménagement :	2013	**200'000**	0	0	0	100'000	0	0
PRA		Etudes diverses du patrimoine administratif 2014			0	0	100'000	0	0	0
112.000.09	DCA	Dpt Constructions et aménagement :	2014	**200'000**	0	0	0	100'000	0	0
PRA		Etudes diverses du patrimoine administratif 2015			0	0	0	100'000	0	0

Projets actifs — **PRA**

N° PFI / Statut	N° Groupe / Gestionnaire	Localisation / Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan 2010	2012	2014	2016	2018	2020
					2011	2013	2015	2017	2019	2021
112.000.10	DCA	Dpt Constructions et aménagement :	2015	**200'000**	0	0	0	0	100'000	0
PRA		Etudes diverses du patrimoine administratif 2016			0	0	0	100'000	0	0
112.000.11	DCA	Dpt Constructions et aménagement :	2016	**200'000**	0	0	0	0	100'000	0
PRA		Etudes diverses du patrimoine administratif 2017			0	0	0	0	100'000	0
112.000.12	DCA	Dpt Constructions et aménagement :	2017	**200'000**	0	0	0	0	0	100'000
PRA		Etudes diverses du patrimoine administratif 2018			0	0	0	0	100'000	0
112.000.13	DCA	Dpt Constructions et aménagement :	2018	**200'000**	0	0	0	0	0	100'000
PRA		Etudes diverses du patrimoine administratif 2019			0	0	0	0	0	100'000
112.000.14	DCA	Dpt Constructions et aménagement :	2019	**200'000**	0	0	0	0	0	0
PRA		Etudes diverses du patrimoine administratif 2020			0	0	0	0	0	100'000
112.013.06	BAT	Dpt Constructions et aménagement :	2009	**2'500'000**	0	800'000	700'000	0	0	0
PRA		Mise à jour installations sécurité bâtiments			0	1'000'000	0	0	0	0
112.013.07	BAT	Dpt Constructions et aménagement :	2013	**1'500'000**	0	0	0	500'000	0	0
PRA		Mise à jour installations sécurité bâtiments			0	0	500'000	500'000	0	0
112.026.01	BAT	Dpt Constructions et aménagement :	2009	**50'000**	0	0	0	0	0	0
PRA		Etude accessibilité pers. mobilité réduite bât pub 2			50'000	0	0	0	0	0
112.026.02	BAT	Dpt Constructions et aménagement :	2011	**2'000'000**	0	0	800'000	0	0	0
PRA		Accessibilité pers. mobilité réduite bâtim. publ. 2			0	500'000	700'000	0	0	0
112.030.01	BAT	François-Dussaud 10, rue - GCI/LOM/VVP :	2010	**800'000**	0	300'000	0	0	0	0
PRA		Etude réaménagement dépôt et bâtiment administratif			0	500'000	0	0	0	0
112.059.00	BAT	Francois-Dussaud 10, rue - VVP :	2010	**900'000**	0	400'000	0	0	0	0
PRA		Réfection des silos à sel de la voirie			0	500'000	0	0	0	0
112.810.08	ENE	Dpt Constructions et aménagement :	2010	**3'000'000**	0	500'000	1'000'000	0	0	0
PRA		Travaux liés à la politique énergétique PA			0	1'000'000	500'000	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**12'950'000**	**0**	**2'200'000**	**2'700'000**	**700'000**	**200'000**	**200'000**
					150'000	**3'700'000**	**1'900'000**	**700'000**	**200'000**	**200'000**
		Nombre d'objets :	**18**						*Dép. totales :*	12'850'000

Projets actifs — **PRA**

N° PFI / Statut	N° Groupe / Gestionnaire	Localisation / Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan 2010 / 2011	2012 / 2013	2014 / 2015	2016 / 2017	2018 / 2019	2020 / 2021
		TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :		**105'950'000**	**0**	**4'920'000**	**12'800'000**	**11'800'000**	**9'200'000**	**9'300'000**
					1'250'000	**10'180'000**	**10'300'000**	**6'300'000**	**5'900'000**	**5'800'000**
		Nombre d'objets :	**41**						*Dép. totales :*	87'750'000
	120	**PLANIFICATION DE L'AMENAGEMENT LOCAL**								
120.011.01	SAM	Voie verte, rives droite & gauche :	2010	**500'000**	0	100'000	200'000	0	0	0
PRA		Etudes d'aménagement et ouvrages d'art, 1ère étape			0	200'000	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**500'000**	**0**	**100'000**	**200'000**	**0**	**0**	**0**
					0	**200'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**1**						*Dép. totales :*	500'000
		TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :		**500'000**	**0**	**100'000**	**200'000**	**0**	**0**	**0**
					0	**200'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**1**						*Dép. totales :*	500'000
	130	**ACQUISITION DE TERRAINS**								
130.001.17	DCA	Dpt Constructions et aménagement - OPF :	2009	**9'300'000**	2'000'000	3'000'000	0	0	0	0
PRA		Acquisitions foncières 2009-2012			3'000'000	0	0	0	0	0
130.001.18	DCA	Dpt Constructions et aménagement - OPF :	2013	**12'000'000**	0	0	3'000'000	3'000'000	0	0
PRA		Acquisitions foncières 2013-2016			0	3'000'000	3'000'000	0	0	0
130.001.19	DCA	Dpt Constructions et aménagement - OPF :	2017	**12'000'000**	0	0	0	0	3'000'000	3'000'000
PRA		Acquisitions foncières 2017-2020			0	0	0	3'000'000	3'000'000	0
130.001.20	DCA	Dpt Constructions et aménagement - OPF :	2021	**12'000'000**	0	0	0	0	0	0
PRA		Acquisitions foncières 2021-2024			0	0	0	0	0	3'000'000
130.020.00	DCA	Voie verte, rives droite & gauche :	2010	**300'000**	0	150'000	0	0	0	0
PRA		Acquisitions foncières [120.010.00]			0	150'000	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**45'600'000**	**2'000'000**	**3'150'000**	**3'000'000**	**3'000'000**	**3'000'000**	**3'000'000**
					3'000'000	**3'150'000**	**3'000'000**	**3'000'000**	**3'000'000**	**3'000'000**
		Nombre d'objets :	**5**						*Dép. totales :*	35'300'000
		TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :		**45'600'000**	**2'000'000**	**3'150'000**	**3'000'000**	**3'000'000**	**3'000'000**	**3'000'000**
					3'000'000	**3'150'000**	**3'000'000**	**3'000'000**	**3'000'000**	**3'000'000**
		Nombre d'objets :	**5**						*Dép. totales :*	35'300'000
		TOTAUX GÉNÉRAUX :		**998'244'800**	**4'370'000**	**102'961'300**	**162'564'000**	**144'994'000**	**52'560'000**	**22'200'000**
					40'115'000	**145'252'000**	**142'475'500**	**107'963'000**	**26'490'000**	**14'400'000**
		Nombre d'objets :	**316**						*Dép. totales :*	966'344'800

Projets non planifiés - PRNP

(non compris dans la planification financière)

Projets non planifiés — **PRNP**

N° PFI	Service Gestionnaire	Service Bénéficiaire	Localisation	Libellé	Coût estimé
			10 LOGEMENTS (PF)		
			12 Logements existants		
012.005.10	BAT	GIM	Carouge 40, rue de :	Réfection de l'enveloppe [St 0.56]	1'500'000
012.007.01	BAT	GIM	Sécheron 3-5, av. de :	Etude de réfection de l'enveloppe et des fluides	250'000
012.007.02	BAT	GIM	Sécheron 3-5, av. de :	Réfection de l'enveloppe et des fluides [St 0.80]	2'750'000
012.009.01	BAT	GIM	Gustave-Moynier 4-6, rue :	Etude de réfection de l'enveloppe et des fluides	250'000
012.009.02	BAT	GIM	Gustave-Moynier 4-6, rue :	Réfection de l'enveloppe et des fluides [St 0.71]	2'750'000
012.013.01	BAT	GIM	Charles-Giron 22-24-26, rue :	Etude de réfection enveloppe, isolation thermique	250'000
012.013.02	BAT	GIM	Charles-Giron 22-24-26, rue :	Réfection de l'enveloppe, isolation thermique	2'750'000
012.013.03	BAT	GIM	Charles-Giron 31-33, rue :	Etude de réfection enveloppe, isolation thermique	170'000
012.013.04	BAT	GIM	Charles-Giron 31-33, rue :	Réfection enveloppe, isolation thermique [St 0.76]	1'830'000
012.051.02	BAT	GIM	Navigation 4, place de la, Fonds Galland :	Réfection légère de l'immeuble [St 0.65]	3'030'000
012.051.04	BAT	GIM	Léman 11, rue du, Fonds Galland :	Réfection légère de l'immeuble [St 0.61]	2'490'000
012.057.02	BAT	GIM	Claparède 2, pl, Fonds Revillod :	Réfection des façades [St 0.83]	930'000
012.063.02	BAT	GIM	Rois 13-15-17, rue des :	Réfection des façades [St 0.64]	2'440'000
012.067.01	BAT	GIM	Perron 3-5-7, 17-19, 10-12-14, Calvin 17, rues :	Etude de réfection de l'enveloppe	800'000
012.067.02	BAT	GIM	Perron 3-5-7, 17-19, 10-12-14, Calvin 17, rues :	Réfection de l'enveloppe [St 0.69]	8'200'000
012.077.02	BAT	GIM	Madeleine 7, rue de la :	Rénovation de l'immeuble [St 0.59]	2'400'000
012.095.04	BAT	GIM	Hoffmann 4 à 8, Schaub 41 à 45, Servette 100, rues :	Mise aux normes installations techniques [St 0.82]	1'420'000
012.110.01	BAT	GIM	Moïse-Duboule 1, ch. :	Etude de rénovation du bâtiment	180'000
012.110.04	BAT	GIM	Moïse-Duboule 1, ch. :	Rénovation du bâtiment [St 0.33]	1'000'000
012.111.02	BAT	GIM	Paix 10, av. de la, Musée de l'Ariana :	Rénovation de la loge d'entrée	800'000
012.800.12	BAT	GIM	Dpt Constructions et aménagement :	Entretien, modernisat., isolation therm.+ phon.	1'500'000
012.800.13	BAT	GIM	Dpt Constructions et aménagement :	Entretien, modernisat., isolation therm.+ phon.	1'500'000
012.810.10	ENE	GIM	Dpt Constructions et aménagement :	Travaux liés à la politique énergétique PF	3'000'000
012.810.12	ENE	GIM	Dpt Constructions et aménagement :	Travaux liés à la politique énergétique PF	3'000'000
			Total du sous-groupe fonctionnel :		**45'190'000**
			TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :		**45'190'000**

Projets non planifiés — **PRNP**

N° PFI	Service Gestionnaire	Service Bénéficiaire	Localisation	Libellé	Coût estimé
			20 INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE		
020.003.00	ARC	GIM	François-Grast, rue :	Etude, construction ateliers d'artistes & logements	4'000'000
020.016.07	BAT	DFL	Gustave-Ador 78, quai, Eaux-Vives, parc des :	Etude pour réhabilitation dépendances du restaurant	400'000
020.016.08	BAT	DFL	Gustave-Ador 78, quai, Eaux-Vives, parc des :	Réhabilitation dépendances du restaurant	3'600'000
020.025.00	BAT	GIM	Grand-Rue 39 :	Café de l'Hôtel-de-Ville; rénovation cuisine	950'000
020.029.02	BAT	GIM	Plainpalais, rond-point de :	Réaménagement salle d'attente (buvette)	226'500
			Total du sous-groupe fonctionnel :		**9'176'500**
			TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :		**9'176'500**
			30 ECOLES PUBLIQUES & PARASCOLAIRE		
			30 Constructions existantes		
030.089.05	ARC	ECO	Berne 50, rue de, Ecole de Pâquis-Centre :	Etude rénovation enveloppe du bâtiment	500'000
030.089.06	ARC	ECO	Berne 50, rue de, Ecole de Pâquis-Centre :	Rénovation enveloppe du bâtiment	5'500'000
			Total du sous-groupe fonctionnel :		**6'000'000**
			31 Nouvelles constructions		
031.025.05	ARC	ECO	William-Lescaze 12, ch, Cayla, quartier de :	Concours, études salle gymnastique & locaux musique	470'000
031.025.10	ARC	ECO	William-Lescaze 12, ch, Cayla, quartier de :	Construction salle gymnastique & locaux musique	5'230'000
031.055.01	ARC	ECO	Boissière, Malagnou, Chevillarde, quartier :	Concours, étude et construction d'un groupe scolaire	28'000'000
031.056.05	DCA	ECO	Forêt, quartier de la :	Acquisition de parcelles pour env. 12'000 m2	10'000'000
031.056.08	ARC	ECO	Forêt, quartier de la :	Concours/étude pr construction 1/2 groupe scolaire	1'500'000
031.056.10	ARC	ECO	Forêt, quartier de la :	Construction d'un demi groupe scolaire	17'000'000
			Total du sous-groupe fonctionnel :		**62'200'000**
			TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :		**68'200'000**

Projets non planifiés

PRNP

N° PFI	Service Gestionnaire	Service Bénéficiaire	Localisation	Libellé	Coût estimé
			40 CULTURE & LOISIRS		
			41 Bibliothèques, discothèques, vidéothèques		
041.013.05	BAT	BMU	Veyrassat 9, rue - Bibliothèque de la Servette :	Etude rénovation enveloppe du bâtiment	300'000
041.013.08	BAT	BMU	Veyrassat 9, rue - Bibliothèque de la Servette :	Rénovation enveloppe du bâtiment	1'700'000
041.017.01	BAT	BMU	Minoteries 5-7, rue des - lieu à trouver :	Discothèque : aménagement et déménagement	1'500'000
041.017.02	BAT	BMU	Minoteries 5-7, rue des :	Bibliothèque : réaménagement après transf. disco.	1'000'000
041.020.02	BAT	BMU	Biblioth & discoth. municipales, lieu à déterminer :	Création d'un local pour le service du bibliobus	1'170'000
041.026.00	BAT	BMU	Cité-Vieusseux 2, discothèque de Vieusseux :	Rapatriement dans des locaux Ville de Genève	750'000
041.032.02	BAT	BMU	Carl-Vogt 20-22, boulevard :	Rénovation des immeubles (bibliothèque & MQ)	3'000'000
			Total du sous-groupe fonctionnel :		**9'420'000**
			42 Musées, conservatoire & jardin botaniques		
042.009.09	ARC	MAH	Charles-Galland 2, rue - MAH : [Fr. 44 mio net]	Extension & réaménagement du musée	84'110'000
042.014.05	BAT	CJB	Palud 10, ch, (Pregny 35, rte) - CJB :	Etude de rénovation des serres de Pregny	200'000
042.014.08	BAT	CJB	Palud 10, ch, (Pregny 35, rte) - CJB :	Rénovation des serres de Pregny	1'600'000
042.032.08	ARC	MAH	Malagnou 15, rte. de - Musée de l'Horlogerie :	Restauration et construction nouveau bâtiment	10'000'000
042.034.20	MEG	MEG	Carl-Vogt 65/67, boulevard :	Numérisation des documents sonores des AIMP	300'000
042.044.01	ARC	DC	Puits-Saint-Pierre 6, rue du, Maison Tavel :	Etude de réorientation du musée	300'000
042.044.02	ARC	DC	Puits-Saint-Pierre 6, rue du, Maison Tavel :	Réorientation du musée	4'200'000
			Total du sous-groupe fonctionnel :		**100'710'000**
			43 Théâtres & concerts		
043.039.01	SAAC	SAAC	Dpt de la Culture, la fanfare municipale :	Remplacement des uniformes de la fanfare	320'000
043.039.02	SAAC	SAAC	Dpt de la Culture, autres corps de musique :	Remplacement des uniformes (anciennement fonds II)	400'000
043.041.00	ARC	GTG	Dpt de la Culture, Grand Théatre, lieu à déterm. :	Etude regroupement ateliers & stockage décors	1'000'000
043.046.02	ARC	SAT	Dpt de la Culture, lieu à déterminer :	Construction d'une salle polyvalente culturelle	0
			Total du sous-groupe fonctionnel :		**1'720'000**

Projets non planifiés

PRNP

N° PFI	Service Gestionnaire	Service Bénéficiaire	Localisation	Libellé	Coût estimé
			44 Conservation du patrimoine		
044.035.02	DCA	DCA	Madeleine 15, place de la :	Subvention restauration Temple Madeleine	580'000
			Total du sous-groupe fonctionnel :		**580'000**
			46 Animations & loisirs		
046.008.00	BAT	DEJ	Sainte-Clotilde 18bis, av. de :	Rénovation de la Maison de quartier de la Jonction	3'000'000
046.013.01	ARC	DEJ	Lieu à déterminer - DEJ :	Etude pour réalisation d'un skate-parc couvert	100'000
046.013.02	ARC	DEJ	Lieu à déterminer - DEJ :	Réalisation d'un skate-parc couvert	1'400'000
046.040.03	BAT	GIM	Terreaux-du-Temple 8, rue des :	Rénovation de la salle du Faubourg	3'650'000
046.055.03	ARC	DEJ	Henri-Golay 40, avenue :	Rénovation de la Ferme Menut-Pellet	5'000'000
046.057.02	ARC	DC	Lieu à déterminer :	Construction d'un Pavillon de la danse	9'000'000
046.059.04	BAT	DEJ	Baulacre 3, rue, Serres de Beaulieu :	Rénovation anciennes serres et bâtiments	2'000'000
			Total du sous-groupe fonctionnel :		**24'150'000**
			TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :		**136'580'000**
			50 SPORTS		
050.006.06	BAT	SPO	Vandoeuvres 4, rte de, Stade Picot :	Transformation du stade	3'000'000
050.012.22	BAT	SPO	Hans-Wilsdorf 4, rue, Patinoire des Vernets :	Amélioration de l'acoustique	800'000
050.012.33	BAT	SPO	Hans-Wilsdorf 4, rue, Piscine des Vernets :	Etude pour création nouveau bassin extérieur de 25m.	250'000
050.012.34	BAT	SPO	Hans-Wilsdorf 4, rue, Piscine des Vernets :	Création nouveau bassin extérieur de 25m.	3'000'000
050.012.54	ARC	SPO	Hans-Wilsdorf 4, rue, Centre sportif des Vernets :	Construction d'une salle multisport	18'400'000
050.012.56	ARC	SPO	Hans- Wilsdorf 4, rue - SPO :	Étude & réalisation; surélév. bât. administratifs	4'500'000
050.045.01	BAT	SPO	Frontenex 64, rte, Stade de Richemont :	Etude pour la couverture du stade	250'000
050.045.04	BAT	SPO	Frontenex 64, rte, Stade de Richemont :	Couverture du stade	2'800'000
050.065.04	ARC	SPO	Eaux-Vives, site de la gare des : [061.048]	Construction d'un complexe sport, jeunesse, crèche	65'300'000
			Total du sous-groupe fonctionnel :		**98'300'000**
			TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :		**98'300'000**

Projets non planifiés — **PRNP**

N° PFI	Service Gestionnaire	Service Bénéficiaire	Localisation	Libellé	Coût estimé
			60 SOCIAL		
			61 Enfance & jeunesse		
061.017.08	ARC	DPE	De-Châteaubriand 2, place :	Construction surélévation de l'EVE	4'400'000
061.017.10	DPE	DPE	De-Châteaubriand 2, place :	Mobilier et matériel pour nouvelles places de crèche	125'000
061.039.01	ARC	DPE	William-Lescaze 12, ch., Cayla :	Concours, étude pour construction d'une crèche	420'000
061.039.02	ARC	DPE	William-Lescaze 12, ch., Cayla :	Construction d'une nouvelle crèche	4'580'000
061.039.06	DPE	DPE	William-Lescaze 12, ch., Cayla :	Mobilier et matériel pour nouvelles places de crèche	200'000
061.052.01	BAT	DPE	Carouge 108, rue de :	Etude pour création d'une crèche	300'000
061.052.04	BAT	DPE	Carouge 108, rue de :	Travaux d'aménagements pour nouvelle crèche	2'500'000
061.052.06	DPE	DPE	Carouge 108, rue de :	Mobilier et matériel pour nouvelles places de crèche	125'000
061.055.02	BAT	DPE	Jean-Louis Hugon, rue :	Aménagement d'une cuisine de production	1'000'000
061.055.04	DPE	DPE	Jean-Louis Hugon, rue :	Matériel pour cuisine de production	210'000
061.056.04	BAT	DPE	Frontenex 54, rte, "Villa Ambrosetti" :	Aménagement d'une crèche	3'500'000
061.056.06	DPE	DPE	Frontenex 54, rte, "Villa Ambrosetti" :	Mobilier et matériel pour nouvelles places de crèche	150'000
061.057.02	ARC	DPE	Cluse 73, bd., Jean-Violette 32, rue :	Construction d'une nouvelle crèche	6'500'000
061.057.04	DPE	DPE	Cluse 73, bd., Jean-Violette 32, rue :	Mobilier et matériel pour nouvelles places de crèche	150'000
061.103.00	DEJ	DEJ	Lieu à déterminer :	Pépinières d'entreprises; halle aux idées	1'650'000
			Total du sous-groupe fonctionnel :		**25'810'000**
			63 Personnes âgées		
063.005.03	BAT	SOC	Michel-Simon 7-9, rue - SOC :	Etude pour structure intermédiaire	800'000
063.005.04	BAT	SOC	Michel-Simon 7-9, rue - SOC :	Structure intermédiaire, transformation bâtiment	7'200'000
063.017.00	BAT	SOC	Minoteries 3, rue des :	Cité Seniors, rive gauche	1'500'000
			Total du sous-groupe fonctionnel :		**9'500'000**

Projets non planifiés — **PRNP**

N° PFI	Service Gestionnaire	Service Bénéficiaire	Localisation	Libellé	Coût estimé
			64 Centres sociaux		
064.005.00	BAT	SOC	Centres sociaux - SOC :	Transformation de locaux pour les CASS	1'100'000
064.017.03	BAT	SOC	Grottes, quartier des - SOC :	Aménagement d'un CMD	1'000'000
064.023.01	BAT	SOC	Divers lieux - 4 centres - étape 1 :	Etude pour adaptation CASS programme cadre	200'000
064.023.04	BAT	SOC	Divers lieux - CASS - 4 centres - étape 1 :	Mise aux normes programme cadre, accessib. & sécur.	2'000'000
064.023.05	BAT	SOC	Divers lieux - CASS - 4 centres - étape 2 :	Etude pour mise aux normes	200'000
064.023.08	BAT	SOC	Divers lieux - CASS - 4 centres - étape 2 :	Mise aux normes programme-cadre, accessib. & sécur.	2'000'000
064.025.00	BAT	SOC	Plainpalais, Champel, secteurs :	Rénovation et/ou transformation des UACP	1'200'000
			Total du sous-groupe fonctionnel :		**7'700'000**
			TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :		**43'010'000**
			70 SECURITE PUBLIQUE		
			72 Police municipale		
072.003.01	BAT	SEEP	Helvétique 29, bd - SEEP :	Etude pour réaménagement des locaux	400'000
072.003.02	BAT	SEEP	Helvétique 29, bd - SEEP :	Réaménagement, redistribution des locaux	3'100'000
			Total du sous-groupe fonctionnel :		**3'500'000**
			73 Service incendie		
073.019.01	ARC	SIS	Rive Droite, lieu à déterminer - SIS :	Concours, étude pour construction nouvelle caserne 2	4'500'000
073.019.04	ARC	SIS	Rive Droite, lieu à déterminer - SIS :	Construction d'une nouvelle caserne 2	55'500'000
073.019.15	BAT	SIS	Vieux-Billard 11, rue du - Caserne 1 du SIS :	Etude pour transformation et adapt. du bâtiment	180'000
073.019.16	BAT	SIS	Vieux-Billard 11, rue du - Caserne 1 du SIS :	Transformation et adaptation du bâtiment	1'500'000
073.019.19	ARC	SIS	Rive Gauche, lieu à déterminer - SIS :	Concours, étude pour construction nouvelle caserne 1	4'500'000
073.019.20	ARC	SIS	Rive Gauche, lieu à déterminer - SIS :	Construction d'une nouvelle caserne 1	55'500'000
073.023.04	SIS	SIS	Vieux-Billard 11, rue du :	Renouvellement de la protection respiratoire	1'200'000
073.030.06	BAT	SIS	Étraz 128, route de l', Versoix :	Réaménagement CECOFOR (étape II)	4'300'000
073.031.00	SIS	SIS	Vieux-Billard 11, Asters 5, rues, Casernes 1 & 2 :	Système modulaire d'entretien des tuyaux - 2 pièces	500'000
			Total du sous-groupe fonctionnel :		**127'680'000**

Projets non planifiés — **PRNP**

N° PFI	Service Gestionnaire	Service Bénéficiaire	Localisation	Libellé	Coût estimé
			74 Protection civile (SAPP)		
074.049.02	SIS	SIS	Vieux-Billard 11, rue du :	Renouvellement véhicules légers PCI 2009-11	480'000
074.049.04	SIS	SIS	Vieux-Billard 11, rue du :	Renouvellement véhicules légers PCI 2012-14	650'000
074.049.06	SIS	SIS	Vieux-Billard 11, rue du :	Renouvellement véhicules légers PCI 2015-17	550'000
074.049.08	SIS	SIS	Vieux-Billard 11, rue du :	Renouvellement véhicules légers PCI 2018-20	605'000
			Total du sous-groupe fonctionnel :		**2'285'000**
			TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :		**133'465'000**
			80 HYGIENE & SALUBRITE PUBLIQUE		
			81 Protection des eaux		
081.008.03	GCI	GCI	Dpt Constructions et aménagement :	Equipements d'assainissement (PGEE) - étape 1	10'000'000
081.008.32	GCI	GCI	Dpt Constructions et aménagement :	Equipements d'assainissement (PGEE) - étape 2	10'000'000
081.011.02	GCI	GCI	Franchises, rte des : [101.096.02]	Construction d'un collecteur EP	2'500'000
081.012.06	GCI	GCI	Champel, Philosophes, Arve, secteur :	Construction d'un collecteur EP	6'000'000
081.014.02	GCI	GCI	Montbrillant, pl. de, St-Jean, parc de :	Construction d'un collecteur EP entre place et parc	5'680'000
081.017.02	GCI	GCI	Frontenex, Allières, Boissière, Malagnou, secteur :	Construction d'un collecteur EP	8'995'000
081.019.02	GCI	GCI	Montbrillant, r. (France/Fort-Barreau): [101.017.02]	Reconstruction des collecteurs	4'700'000
081.019.04	GCI	GCI	Montbrillant, r. (Fort-Barreau/Gares) : [101.017.04]	Réfection collecteurs existants (1ère étape)	500'000
081.021.08	GCI	GCI	Charmilles, Châtelaine, St-Jean, Rhône, secteur :	Construction d'un collecteur EP.	13'190'000
081.021.12	GCI	GCI	St- Jean, rue de : [101.072]	Réfection collecteur	800'000
081.024.06	GCI	GCI	Alpes, pl. des : [101.035.06/102.023.07]	Construction collecteurs à système séparatif EU/EP	3'000'000
081.024.08	GCI	GCI	Alpes, place des, Thalberg, Adhémar-Fabri, rues :	Reconstruction des collecteurs unitaires	4'000'000
081.025.00	GCI	GCI	Soubeyran, quartier de :	Entretien, reconstruction, modification des collecteurs	2'500'000
081.026.00	GCI	GCI	Vieille-Ville, Bourg-de-Four, place du :	Reconstruction et réfection des collecteurs	1'500'000
081.032.00	GCI	GCI	Eaux-Vives, Pâquis, quais marchands :	Construction de collecteurs à régime séparatif EU/EP	2'000'000
081.038.00	GCI	GCI	Malagnou, route de : [101.100.02/102.088.02]	Entretien, reconstruction, modification collecteurs	500'000
081.040.00	GCI	GCI	Richard,Battoirs,Vermont,Vidollet,Crêts,Rousseau :	Entretien, reconstruction, modification collecteurs	4'900'000
081.041.00	GCI	GCI	Fort-Barreau, Grand-Pré, rues : [101.006.14]	Entretien, reconstruction, modification collecteurs	2'000'000

Projets non planifiés — **PRNP**

N° PFI	Service Gestionnaire	Service Bénéficiaire	Localisation	Libellé	Coût estimé
081.042.00	GCI	GCI	Rive, rond-point et abords : [101.050/106.082]	Entretien, reconstruction, modification collecteurs	5'000'000
081.043.00	GCI	GCI	Lac, rue du :	Entretien, reconstruction, modification collecteurs	330'000
081.044.00	GCI	GCI	J.-Violette, Prévost-Martin, r., St-François, pl. :	Entretien, reconstruction, modification collecteurs	3'000'000
081.045.02	GCI	GCI	Sautter, rue : [101.020.12]	Entretien, reconstruction, modification collecteurs	1'800'000
081.046.00	GCI	GCI	Savoises, rue des :	Entretien, reconstruction, modification collecteurs	1'000'000
081.047.00	GCI	GCI	Schaub, Chouet J.-R., Rosselet C., rues :	Entretien, reconstruction, modification collecteurs	570'000
081.049.00	GCI	GCI	Voie-Creuse, rue de la :	Entretien, reconstruction, modification collecteurs	2'000'000
081.050.00	GCI	GCI	Voltaire, de Malatrex, du Vuache, rues : [101.106]	Entretien, reconstruction, modification collecteurs	1'950'000
081.051.00	GCI	GCI	Chabrey, Ferrier, rues :	Entretien, reconstruction, modification collecteurs	300'000
081.052.00	GCI	GCI	Dorcière, place et abords :	Reconstruction des collecteurs	1'750'000
081.053.02	GCI	GCI	Pont d'Arve, bd du : [101.108.01]	Construction de collecteurs à régime séparatif EU/EP	1'100'000
081.053.04	GCI	GCI	Pont-d'Arve, bd. du, Voisins, rue des :	Construction d'un nouveau collecteur EP/EU	1'000'000
081.059.00	GCI	GCI	Aire, canal de l' :	Entretien du canal	3'000'000
081.061.02	GCI	GCI	Bezanson-Hugues, quai :	Reconstruction du collecteur primaire	8'600'000
081.504.00	GCI	GCI	TGSA : [106.504]	Travaux d'assainissement en liaison tram	3'000'000
081.800.10	GCI	GCI	Dpt Constructions et aménagement :	Entret., reconstruct., modificat., collecteurs 2012	2'500'000
081.800.11	GCI	GCI	Dpt Constructions et aménagement :	Entret., reconstruct., modificat., collecteurs 2013	2'500'000
081.800.12	GCI	GCI	Dpt Constructions et aménagement :	Entret., reconstruct., modificat., collecteurs 2014	2'500'000
081.800.13	GCI	GCI	Dpt Constructions et aménagement :	Entret., reconstruct., modificat., collecteurs 2015	2'500'000
081.800.14	GCI	GCI	Dpt Constructions et aménagement :	Entret., reconstruct., modificat., collecteurs 2016	2'500'000
081.800.15	GCI	GCI	Dpt Constructions et aménagement :	Entret., reconstruct., modificat., collecteurs 2017	2'500'000
081.800.16	GCI	GCI	Dpt Constructions et aménagement :	Entret., reconstruct., modificat., collecteurs 2018	2'500'000
081.800.17	GCI	GCI	Dpt Constructions et aménagement :	Entret., reconstruct., modificat., collecteurs 2019	2'500'000
081.800.18	GCI	GCI	Dpt Constructions et aménagement :	Entret., reconstruct., modificat., collecteurs 2020	2'500'000
081.800.19	GCI	GCI	Dpt Constructions et aménagement :	Entret., reconstruct., modificat., collecteurs 2021	2'500'000
			Total du sous-groupe fonctionnel :		**142'165'000**
			82 Enlèvement & traitement des déchets		
082.026.00	LOM	LOM	François-Dussaud 10, rue - VVP :	Achat de récipients pour tri séléctif	60'000
			Total du sous-groupe fonctionnel :		**60'000**
			TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :		**142'225'000**

Projets non planifiés — **PRNP**

N° PFI	Service Gestionnaire	Service Bénéficiaire	Localisation	Libellé	Coût estimé
			90 AMENAGEMENT DU DOMAINE PRIVE VG		
			91 Parcs & promenades		
091.009.06	SEV	SEV	Voisins, rue des :	Réaménagement parc Prévost-Martin	800'000
091.011.00	GCI	SEV	Parcs publics - SEVE :	Remise en état des chemins piétonniers	865'000
091.074.00	SAM	GCI	Val d'Arve :	Aménagement d'un cheminement piétonnier	400'000
091.079.00	SAM	GCI	Crêts-de-Champel av. des, Bout-du-Monde, rte. du :	Aménagement d'un cheminement piétonnier	900'000
091.091.04	SEV	SEV	Parcs et domaine public : (Etape 2)	Entretien et sécurisation du patrimoine boisé	8'000'000
091.091.06	SEV	SEV	Parcs et domaine public : (Etape 3)	Entretien et sécurisation du patrimoine boisé	10'000'000
091.094.00	SEV	SEV	Domaine public, divers lieux VG :	Réhabilitation d'espaces verts de proximité	1'000'000
			Total du sous-groupe fonctionnel :		**21'965'000**
			92 Moyens de gestion des espaces verts		
092.066.07	BAT	SEV	Bâtie 28, ch. de la, Bois-de-la-Bâtie - SEVE :	Etude pour la rénovation du parc animalier	200'000
092.066.08	BAT	SEV	Bâtie 28, ch. de la, Bois-de-la-Bâtie - SEVE :	Rénovation du parc animalier	2'000'000
			Total du sous-groupe fonctionnel :		**2'200'000**
			TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :		**24'165'000**
			100 AMENAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC		
			100 Aménagement DP (en général)		
100.010.01	SAM	GCI	Dpt Constructions et aménagement :	Etudes aménagement espaces publics, grands projets	200'000
100.010.03	SAM	GCI	Dpt Constructions et aménagement :	Etudes aménagement espaces publics, grands projets	200'000
			Total du sous-groupe fonctionnel :		**400'000**

Projets non planifiés — **PRNP**

N° PFI	Service Gestionnaire	Service Bénéficiaire	Localisation	Libellé	Coût estimé
			101 Rues, routes & ouvrages d'art		
101.006.14	GCI	GCI	Fort-Barreau, Grand-Pré, rues : [081.041.00]	Entretien et rénovation du domaine public	730'000
101.009.00	GCI	GCI	Adhémar-Fabri, rue :	Réaménagement de la chaussée	2'000'000
101.011.06	GCI	GCI	Genêts, quartier des, 3e étape :	Construction chaussée, trottoirs, collecteurs EU/EP	5'000'000
101.017.02	GCI	GCI	Montbrillant, r. (France/Fort-Barreau): [081.019.02]	Reconstruction chaussée, trottoirs, piste cyclable	7'026'000
101.017.04	GCI	GCI	Montbrillant, r. (Fort-Barreau/Gares) : [081.019.04]	Reconstruction chaussée, trottoirs, piste cyclable	2'500'000
101.018.07	SAM	GCI	Vieille Ville, les rues de la :	Etude d'aménagement (3ème étape)	200'000
101.018.08	GCI	GCI	Vieille Ville, les rues de la :	Reconstr. chaussées, trottoirs (3ème étape)	1'000'000
101.018.14	GCI	GCI	Vieille-Ville, quartier de :	Aménagement accès à la Vieille-Ville (portes)	1'000'000
101.020.12	GCI	GCI	Sautter, rue : [081.045.02]	Entretien et rénovation du domaine public	800'000
101.029.00	GCI	GCI	Frontenex, rte de :	Reconstruction chaussée, trottoirs, piste cyclable	1'500'000
101.035.06	GCI	GCI	Alpes, r. (r. Berne/pl. Cornavin): [081.024/102.023]	Reconstruction et réaménagement	1'000'000
101.040.00	GCI	GCI	Jaques-Dalcroze, bd. :	Reconstruction et aménagement	5'000'000
101.046.00	GCI	GCI	De-Budé, avenue :	Reconstr. collecteurs & entretien chaussées, trottoirs	4'700'000
101.050.06	GCI	GCI	Rive, rond-point et abords : [081.042/106.082]	Reconstr., réaménagement chaussée & trottoirs	15'000'000
101.070.19	GCI	GCI	William-Lescaze, ch. : [102.075.02]	Aménagement du chemin	660'000
101.070.20	GCI	GCI	Lyon, rue de :	Entretien chaussées & trottoirs, reconstruction collecteurs	5'000'000
101.072.22	GCI	GCI	Saint-Jean, rue de (tronçon Délices, Jean-Jacques) :	Amén. cpl à construction immeubles, suite PLQ, PLCP	200'000
101.072.24	GCI	GCI	Saint-Jean, rue de (tronçon Délices, Jean-Jacques) :	Entretien et rénovation du domaine public	6'200'000
101.085.02	GCI	GCI	Voie-Creuse, rue de la :	Amén. cpl à construction d'immeubles, suite PLQ, PLCP	1'500'000
101.090.00	GCI	GCI	Wilson, quai :	Reconstruction des chaussée et collecteurs	7'000'000
101.095.00	GCI	GCI	Délices, rue des :	Reconstr. collecteurs, entretien chaussées & trottoirs	2'390'000
101.096.01	GCI	GCI	Pestalozzi, Moillebeau, Trembley, carrefour :	Aménagement du carrefour	8'500'000
101.096.02	GCI	GCI	Franchises, rte des : [081.011.02]	Aménagements surface après construction collecteur	5'100'000
101.097.00	GCI	GCI	Ernest-Ansermet, quai - Gravière, chemin de la :	Amén. cpl à construction immeubles, suite PLQ, PLCP	600'000
101.100.02	GCI	GCI	Malagnou, route de : [081.038.00/ 102.088.02]	Entretien et rénovation du domaine public	4'000'000
101.100.04	GCI	GCI	Malagnou, route de : [081.038.00/102.088.02]	Revêtements antibruit OPB	500'000
101.101.00	GCI	GCI	Gustave-Revilliod, rue :	Aménagements place, rue & reconstruction collecteurs	2'000'000
101.102.00	GCI	GCI	Agasse, Gustave Muller-Brun, rues :	Amén., entret. chaussée & reconstruction collecteurs	3'530'000
101.103.00	GCI	GCI	Albert Richard, Battoirs, Vermont, Vidollet, rues :	Entretien et rénovation du domaine public	3'970'000
101.105.00	GCI	GCI	Schaub, Chouet J.-R., Rosselet C., rues :	Entretien et rénovation du domaine public	2'000'000
101.106.00	GCI	GCI	Voltaire, de Malatrex, du Vuache, rues : [081.050]	Entretien et rénovation du domaine public	1'500'000

Projets non planifiés — **PRNP**

N° PFI	Service Gestionnaire	Service Bénéficiaire	Localisation	Libellé	Coût estimé
101.108.01	GCI	GCI	Pont d'Arve, bd. du : [081.053.02]	Aménagement et reconstruction chaussée	1'800'000
101.109.00	GCI	GCI	Rade de Genève :	Entretien des murs de quai	800'000
101.400.06	GCI	GCI	Mont-Blanc, pont du : [OA 5107] [102.033.03]	Elargissement pour les cycles	1'000'000
101.400.08	GCI	GCI	Mont-Blanc, pont du : [OA 5107]	Entretien de l'ouvrage	3'300'000
101.400.16	GCI	GCI	Seujet, écluse, barrage & passerelle du : [OA 5136]	Entretien de l'ouvrage	500'000
101.400.18	GCI	GCI	Sous-Terre, pont : [OA 5128]	Entretien et renforcement de l'ouvrage	1'500'000
101.400.28	GCI	GCI	Délices, pont des : [OA 5106] [101.062.00]	Entretien et renforcement de l'ouvrage	1'000'000
101.400.48	GCI	GCI	Paix, pont de l'avenue de la : [OA 5001]	Entretien et renforcement de l'ouvrage	2'600'000
101.400.52	GCI	GCI	Charles-Galland, ponts : [OA 5120/21]	Entretien des ouvrages	1'800'000
101.400.54	GCI	GCI	Saint-Victor, ponts de : [OA 5122/23]	Entretien des ouvrages	2'000'000
101.400.81	GCI	GCI	Dpt Constructions et aménagement :	Expertises d'ouvrages d'art	1'000'000
101.400.82	GCI	GCI	Dpt Constructions et aménagement :	Entr. & rénov. ouvrages d'art & de génie civil	4'500'000
101.800.23	GCI	GCI	Dpt Constructions et aménagement :	Entretien et rénovation du domaine public 2011	5'000'000
101.800.25	GCI	GCI	Dpt Constructions et aménagement :	Entretien et rénovation du domaine public 2013	5'000'000
101.800.26	GCI	GCI	Dpt Constructions et aménagement :	Entret. et rénovation du domaine public 2014 - 2015	3'400'000
101.800.27	GCI	GCI	Dpt Constructions et aménagement :	Entretien et rénovation du domaine public 2015	5'000'000
101.800.28	GCI	GCI	Dpt Constructions et aménagement :	Entret. et rénovation du domaine public 2016 - 2017	3'400'000
101.800.29	GCI	GCI	Dpt Constructions et aménagement :	Entret. et rénovation du domaine public 2018 - 2019	3'400'000
101.800.30	GCI	GCI	Dpt Constructions et aménagement :	Entret. et rénovation du domaine public 2020 -2021	3'400'000
101.820.22	GCI	GCI	Dpt Constructions et aménagement :	Aménagements assainissement OPB	5'600'000
101.830.06	GCI	GCI	Dpt Constructions et aménagement :	Amén envir urb compl à imm, équipmts, PLQ-PLCP 14-15	1'300'000
101.830.07	GCI	GCI	Dpt Constructions et aménagement :	Amén envir urb compl à imm, équipmts, PLQ-PLCP 16-17	1'300'000
101.830.08	GCI	GCI	Dpt Constructions et aménagement :	Amén envir urb compl à imm, équipmts, PLQ-PLCP 18-19	1'300'000
101.830.09	GCI	GCI	Dpt Constructions et aménagement :	Amén envir urb compl à imm, équipmts, PLQ-PLCP 20-21	1'300'000
101.900.18	SAM	SAM	Domaine public - Plan lumière :	Renouvellement des éclairages publics - 4ème étape	1'300'000
101.900.22	SAM	SAM	Domaine public - Plan lumière :	Renouvellement des éclairages publics - 5ème étape	1'500'000
			Total du sous-groupe fonctionnel :		**166'106'000**
			102 Places, rues résidentielles, trafic modéré		
102.001.04	GCI	GCI	Vieille-Ville, Bourg-de-Four, pl. du :	Reconstruction chaussées, trottoirs (1ère étape)	5'000'000
102.001.08	GCI	GCI	Vieille-Ville, Rôtisserie, rue de la :	Reconstruction chaussées, trottoirs (2ème étape)	7'480'000

Projets non planifiés **PRNP**

N° PFI	Service Gestionnaire	Service Bénéficiaire	Localisation	Libellé	Coût estimé
102.008.02	GCI	GCI	Jargonnant, pl. et rue :	Reconstruction et réaménagement	2'000'000
102.015.14	GCI	GCI	Dorcière, place et abords :	Aménagements de place et de rues	6'250'000
102.023.07	SAM	GCI	Alpes, rue et place : [081.024.06/101.035.06]	Etudes de réaménagement	150'000
102.025.08	GCI	GCI	Jean-Violette, Voisins rues, Saint-François, pl. :	Aménagement d'espaces publics	2'500'000
102.031.05	SAM	GCI	Neuve, pl. :	Etude et aménagement d'un espace public	150'000
102.033.04	GCI	GCI	Mont-Blanc, pont du :	Construction d'une passerelle piétonne	5'000'000
102.034.02	GCI	GCI	Bergues, quai des, "Au fil du Rhône" :	Restauration des infrastruct. et aménagement du quai	5'650'000
102.036.06	GCI	GCI	Ile, pl. de l', Halles de l'Ile "Au fil du Rhône" :	Construction d'une passerelle piétonne	1'000'000
102.038.08	GCI	GCI	De Grenus, place et abords :	Amén. en liaison avec trémie accès souterraine	30'000'000
102.038.09	GCI	GCI	De Grenus, place et abords :	Aménagement place et reconstruction chaussées	10'000'000
102.046.05	GCI	GCI	Eugène-Rigot, ch., Sécheron, secteur de :	Construction d'une passerelle piétonne	9'000'000
102.048.02	GCI	GCI	Gustave-Ador, quai - Rive gauche :	Aménagement du quai	5'000'000
102.048.03	GCI	GCI	Mont-Blanc, Wilson, quais - Rive droite :	Aménagement des quais	3'500'000
102.049.02	GCI	GCI	Cheval-Blanc, quai du :	Réaménagement du quai	5'000'000
102.060.02	GCI	GCI	Pré-l'Evêque, pl. du :	Aménagement de la place	3'850'000
102.065.06	GCI	GCI	Saint-Jean, rue de (tronçon Délices, Jean-Jacques) :	Réaménagement du la rue [081.021/101.072.22-24]	1'500'000
102.067.02	GCI	GCI	Jonction, quartier de la, cheminements :	Aménagement de places et de rues à trafic modéré	1'500'000
102.075.02	GCI	GCI	William-Lescaze, ch., Cayla : [101.070.19]	Aménagement d'une allée piétonne	1'300'000
102.076.02	GCI	GCI	Malatrex, du Vuache, rues :	Aménagement de places et de rues à trafic modéré	500'000
102.080.04	SAM	SAM	Domaine public :	Etude de mobilier urbain	200'000
102.083.00	GCI	GCI	Chabrey, Stand, r. Roseraie, av. Soubeyran, quart. :	Aménagement places et rues à trafic modéré	1'500'000
102.084.00	GCI	GCI	Lac, rue du :	Aménagement de places et de rues à trafic modéré	550'000
102.085.00	GCI	GCI	Savoises, rue des :	Aménagement de places et de rues à trafic modéré	1'000'000
102.088.02	GCI	GCI	Malagnou, route de : [081.038.00/101.100.02]	Aménagement de places et rues à trafic modéré	2'000'000
102.089.00	GCI	GCI	Dpt Constructions et aménagement :	Bornes télescopiques télécommandées - diverses rues	800'000
102.200.02	GCI	GCI	Voie verte, rives droite & gauche : [120.010.00]	Aménagements, 1ère étape	3'700'000
102.200.04	GCI	GCI	Voie verte, rives droite & gauche :	Aménagements, 2ème étape	3'700'000
102.200.06	GCI	GCI	Voie verte, rives droite & gauche :	Aménagements, 3ème étape	3'700'000
102.200.08	GCI	GCI	Voie verte, rives droite & gauche :	Aménagements, 4ème étape	1'850'000
102.800.15	GCI	GCI	Dpt Constructions et aménagement :	Aménag. places et rues à trafic modéré 2014 - 2015	2'500'000
102.800.17	GCI	GCI	Dpt Constructions et aménagement :	Aménag. places et rues à trafic modéré 2016 - 2017	2'500'000
			Total du sous-groupe fonctionnel :		**130'330'000**

Projets non planifiés — **PRNP**

N° PFI	Service Gestionnaire	Service Bénéficiaire	Localisation	Libellé	Coût estimé
			106 Transports publics		
106.082.10	SAM	GCI	Rive 1, rond-point de, & abords : [081.042/101.050]	Etude d'aménagement pôle d'échange TPG	800'000
106.504.00	GCI	GCI	TGSA : [081.504]	Travaux d'aménagement en liaison tram TPG	7'000'000
106.520.15	SAM	GCI	Dpt Constructions et aménagement :	Etudes aménag. urbain liées plan dir. TC 2015-2018	300'000
106.520.17	SAM	GCI	Dpt Constructions et aménagement :	Etudes aménag. urbain liées plan dir. TC 2019-2022	300'000
			Total du sous-groupe fonctionnel :		**8'400'000**
			TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :		**305'236'000**
			110 ADMINISTRATION GENERALE		
			111 Administration générale - objets mobiliers		
111.011.08	DSIC	DSIC	Dpt Environnement urbain et sécurité :	Réseaux informatiques et téléphoniques 2014-2018	4'500'000
111.011.10	DSIC	DSIC	Dpt Environnement urbain et sécurité :	Réseaux informatiques et téléphoniques 2019-2023	4'500'000
			Total du sous-groupe fonctionnel :		**9'000'000**
			112 Administration générale - objets immobiliers		
112.029.01	BAT	GIM	Dpt Constructions et aménagement :	Bâtiments publics - Numérisation plans d'architectes	450'000
112.029.02	BAT	GIM	Dpt Constructions et aménagement :	Bâtiments publics - Numérisation plans d'ingénieurs	450'000
112.030.02	BAT	GCI	François-Dussaud 10, rue - GCI/LOM/VVP :	Réaménagement dépôt et bâtiment administratif	9'200'000
112.042.02	BAT	ACE	La Grange, villa :	Rénovation façades et salons	3'000'000
112.057.02	BAT	ACE	Croix-Rouge 4, rue de la - ACE :	Palais Eynard; restauration salons et halls	1'500'000
112.800.03	BAT	GIM	Dpt Constructions et aménagement :	Aménagement, mise à niveau bâtiments publics	1'000'000
112.800.04	BAT	GIM	Dpt Constructions et aménagement :	Aménagement, mise à niveau bâtiments publics	1'000'000
112.810.10	ENE	ENE	Dpt Constructions et aménagement :	Travaux liés à la politique énergétique PA	3'000'000
112.810.12	ENE	ENE	Dpt Constructions et aménagement :	Travaux liés à la politique énergétique PA	3'000'000
			Total du sous-groupe fonctionnel :		**22'600'000**
			TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :		**31'600'000**

Projets non planifiés — **PRNP**

N° PFI	Service Gestionnaire	Service Bénéficiaire	Localisation	Libellé	Coût estimé
			120 PLANIFICATION DE L'AMENAGEMENT LOCAL		
120.011.03	SAM	GCI	Voie verte, rives droite & gauche :	Etudes d'aménagement et ouvrages d'art, 2ème étape	400'000
			Total du sous-groupe fonctionnel :		**400'000**
			TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :		**400'000**
			130 ACQUISITION DE TERRAINS		
130.004.00	GCI	GCI	Dpt Constructions et aménagement :	Etude d'assainissement des sites pollués	150'000
			Total du sous-groupe fonctionnel :		**150'000**
			TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :		**150'000**
			TOTAL GÉNÉRAL :		**1'037'697'500**

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'interviens pour vous rappeler que, l'année passée, nous étions en retard d'un mois – si mes souvenirs sont exacts – pour vous présenter ce plan financier d'investissement (PFI); pour cette raison, tout a été décalé et le Conseil municipal a voté au mois de juin le PFI qui aurait dû être entériné en même temps que le budget, au mois de décembre précédent. Cette année, nous nous y sommes pris en avance, et nous avons déposé à temps le PFI et les propositions nous permettant de lancer les études qui y sont contenues. Je vous remercie de leur réserver un accueil favorable et, surtout, de synchroniser cette procédure avec celle du budget.

Préconsultation

M. Olivier Fiumelli (R). En effet, il faut se féliciter que ce PFI nous soit soumis en même temps que le projet de budget 2010, comme la loi sur l'administration des communes (LAC) et son règlement d'application le prévoient. Néanmoins, le groupe radical reste déçu que la LAC ne soit pas entièrement respectée. Je rappelle que son règlement d'application demande que le mode de financement soit inclus dans le PFI; or, tel n'est toujours pas le cas. Pour cette raison, nous tenons à exprimer un certain mécontentement; toutefois, nous acceptons évidemment de renvoyer cet objet en commission.

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, le groupe socialiste salue l'effort fourni par le conseiller administratif M. Pagani, puisque, cette année, nous recevons le PFI en même temps que le projet de budget, ce que nous souhaitions depuis longtemps déjà. Nous avons déjà parcouru ce document, qui est extrêmement dense, et nous avons constaté qu'il n'y avait pas révolution en la maison… A présent, nous vérifierons que la politique du logement sera bien croissante, ce qui n'a pas toujours été le cas, et que, par ailleurs, les investissements seront au moins maintenus durant l'année 2010. S'ils pouvaient être développés, ce serait encore mieux. Nous avons constaté que l'enveloppe nécessaire existait, nous essaierons donc de pousser le Conseil administratif à faire mieux.

Mis aux voix, le renvoi du 5e plan financier d'investissement 2010-2021 à la commission des finances et aux commissions spécialisées est accepté à l'unanimité.

10. Proposition du Conseil administratif du 8 juillet 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 2 865 000 francs, dont à déduire 340 000 francs financés par le fonds spécial issu de la donation Varenne, soit un crédit net de 2 525 000 francs destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études, à engager en 2010, pour les projets inscrits au 5e plan financier d'investissement (PFI) 2010-2021 (PR-721).

1. **Préambule**

Conformément aux dispositions prévues par l'article 37, alinéa 1, du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (B 6 05.01), le 5e plan financier d'investissement (abrégé ci-après PFI) couvrant la période 2010-2021 vous est présenté de manière à pouvoir être étudié en même temps que le projet de budget de fonctionnement pour l'exercice 2010.

En cohérence avec le mode de présentation annuelle du plan financier d'investissement, le Conseil administratif propose de voter les crédits d'études et de préétudes en même temps que le projet de budget 2010.

2. **Exposé des motifs**

2.1 *Introduction*

La présente demande de crédit répond aux besoins généraux en préétudes et études à engager lors de la première année du 5e PFI. Elle concerne uniquement les études à engager durant l'année 2010, sous réserve des délais de traitement par le Conseil municipal.

On retrouve ainsi les avantages résultant d'une planification des investissements de la Ville de Genève portant sur une durée allongée, actualisée annuellement en ce qui concerne la programmation des travaux et des dépenses.

Cette proposition de crédit fournit aux services techniques les moyens propres à faire procéder aux préétudes et études nécessaires à l'avancement des opérations figurant au 5e PFI, pour la période considérée. Certains projets dont la nature ou l'opportunité nécessitent un débat particulier feront l'objet de demandes de crédits d'étude spécifiques.

Sur le fond comme sur la forme, cette proposition offre formellement au Conseil municipal l'occasion de se prononcer sur les projets du Conseil administratif.

2.2 *Prestations de préétudes et d'études*

Il est utile de rappeler, ci-après, à quelles prestations, selon les cas, les montants destinés aux préétudes et études correspondent. Ils constituent une partie des prestations des mandataires qui viennent ensuite en déduction du crédit de construction.

Lorsque le coût présumé d'un objet à réaliser est inférieur à 10 millions de francs, la demande présentée correspond à des prestations d'étude, soit les phases d'avant-projet et de projet définitif, jusqu'à l'appel d'offres.

Lorsque le coût présumé d'un objet à réaliser est supérieur à 10 millions de francs, la demande présentée correspond à des prestations de préétude, soit à la phase d'avant-projet uniquement. Un crédit d'étude spécifique devra, dans ce cas, être déposé par la suite pour la phase de projet définitif, jusqu'à l'appel d'offres.

Pour assurer le bon démarrage de certains projets, une phase préalable doit être prévue pour un concours d'architecture, public, restreint, sur invitation, etc. Les concours (d'idées ou de projets) peuvent être organisés dans le but d'obtenir des propositions de solutions. Pour le maître de l'ouvrage, le concours représente un moyen d'obtenir un projet de haute qualité et de trouver le partenaire pour la réalisation de ce projet *(règlement SIA 142)*. Il se caractérise également par son aptitude à fournir un projet optimal sur le plan de la créativité, de la technique et de l'économie. Le financement des concours est contenu dans la demande présentée.

2.3 *Prestations de l'architecte et de l'ingénieur civil*

Le tableau ci-dessous illustre les différentes phases d'une opération:

Phases	*Prestations*	*Coût de l'objet* < *10 mios*	*Coût de l'objet* > *10 mios*
1 Définition des objectifs	11. Enoncé des besoins, approche méthodologique	*crédit d'étude*	*crédit de préétude*
2 Etudes préliminaires	21. Définition de l'objet, étude de faisabilité 22. Procédure de choix de mandataires	*crédit d'étude*	*crédit de préétude*
3 Etude du projet	31. Avant-projet 32. Projet de l'ouvrage, devis général 33. Procédure de demande d'autorisation	*crédit d'étude*	*crédit d'étude spécifique*
4 Appel d'offres	41. Appels d'offres, comparaisons des offres, propositions d'adjudication	*crédit d'étude*	*crédit d'étude spécifique*

Les frais d'études correspondent non seulement aux honoraires des prestations fournies par les mandataires architectes, mais également à ceux des mandataires spécialisés, ingénieurs civils, géomètres, géotechniciens, ingénieurs spécialistes, sanitaires, chauffagistes, électriciens et autres.

De plus, et particulièrement dans le cadre des rénovations et réhabilitations, il est souvent indispensable de procéder à des interventions sur le terrain, des sondages par exemple; celles-ci nécessitent l'intervention d'entreprises, l'objectif recherché consistant à proposer un crédit de construction maîtrisé et fiable.

Depuis le 27 février 2008, le Conseil administratif a décidé d'inclure dans les crédits d'étude, les coûts nécessaires à la préparation de l'exécution des travaux. Cette mesure représente un engagement financier supplémentaire d'environ 10% à 15% du montant des honoraires, soit environ 1% à 2% du montant total de l'ouvrage. Cette mesure permet de réduire le délai entre le vote du crédit de réalisation des travaux et le démarrage du chantier, avec l'objectif suivant: ouverture du chantier dès le délai référendaire écoulé, soit environ un mois après le vote.

Les études terminées, le solde des prestations relatives à la réalisation de l'objet fera alors partie des honoraires figurant dans la demande de crédit de construction, ces prestations sont:

5 Réalisation de l'opération	51. Projet d'exécution 52. Exécution de l'ouvrage 53. Mise en service, achèvement	*crédit de réalisation*	*crédit de réalisation*

Ensuite, la phase d'exploitation relève des prestations normales qui sont prises en charge par les services de l'administration municipale dans le cadre de leurs compétences respectives.

6 Exploitation	61. Fonctionnement 62. Maintenance	*budget annuel*	*budget annuel*

Dans le cadre des études, les divers mandataires spécialistes sont engagés au fur et à mesure de leur avancement; leur engagement varie en fonction de cette évolution et de l'importance de l'objet à réaliser.

En matière d'aménagement urbain, les prestations concernent, généralement, l'avant-projet et le projet de l'architecte, ainsi que les prestations de conseil de l'ingénieur civil. Dans certains cas, peuvent s'ajouter un géomètre ou un ingénieur en transports. A ce stade d'étude, l'architecte est le pilote de l'opération, alors que l'ingénieur civil le devient lors de la réalisation, il le devient dès l'élaboration de l'appel d'offres, jusqu'à la réalisation achevée.

2.4 *Calcul estimatif des honoraires*

Selon la réglementation sur les marchés publics, les prestations des architectes sont généralement mises en concurrence; les honoraires sont calculés par rapport à des tarifs horaires et au nombre d'heures nécessaire pour réaliser la prestation, laquelle dépend de la nature et du coût de l'ouvrage.

Les tarifs édités annuellement par la Ville de Genève, basés sur ceux de la KBOB *(ou CSFC: Coordination des services fédéraux de la construction et de l'immobilier, association groupant les maîtres d'ouvrage publics de Suisse)*, servent de base pour l'estimation du montant des honoraires.

3. **Description des études et projets spécifiques** – Besoins à engager en 2010

Dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire, les différents projets de rénovation du patrimoine immobilier sont l'occasion d'améliorer les conditions d'habitabilité et de confort desdits bâtiments, de préserver leur valeur patrimoniale et d'améliorer leur performance énergétique.

Groupe 10: logements

N° PFI 012.002.07 Navigation 36-38, rue de la:
Etude de rénovation des immeubles de logements.

Service bénéficiaire: Gérance immobilière municipale
Service gestionnaire: Bâtiment

Ces immeubles, dont l'indice A/N est de respectivement 0,36 et 0,45, figurent au tableau de planification des opérations de rénovation selon Stratus 2008. Les travaux prévus comprennent la reprise complète des installations sanitaires y compris la création de salles d'eau, de nouvelles installations électriques, le traitement de toutes les surfaces intérieures (sols, murs, plafonds) ainsi que le remplacement des menuiseries extérieures. En matière de chauffage, une collaboration étroite avec le Service de l'énergie permettra de trouver une solution efficiente entre cet immeuble et les bâtiments Navigation 38 ainsi que rue Royaume 10 et 12. Le crédit d'étude permettra de sélectionner les mandataires architectes et ingénieurs en vue de la préparation de la demande de crédit qui devra être déposée au second semestre 2010.

Coût estimé des études	400 000 francs
Coût estimé des opérations (N° PFI 012.002.10 et 16)	6 000 000 de francs
Année prévisible de dépôt du crédit de réalisation:	2011

N° PFI 012.049.03 Goetz-Monin 8, rue:
Etude de rénovation d'un immeuble de logements.
Service bénéficiaire: Gérance immobilière municipale
Service gestionnaire: Bâtiment

Cet immeuble, dont l'indice A/N est de 0,52, figure au tableau de planification des opérations de rénovation selon Stratus 2008. Les travaux prévus comprennent la reprise complète des installations sanitaires y compris création de salles d'eau, de nouvelles installations électriques, le traitement de toutes les surfaces intérieures (sols, murs, plafonds) ainsi que le remplacement des menuiseries extérieures. L'immeuble est dépourvu de chauffage central et le projet devra intégrer cette création en tenant compte de la politique énergétique de la Ville de Genève. Le crédit d'étude permettra de sélectionner les mandataires architectes et ingénieurs en vue de la préparation de la demande de crédit qui devra être déposée au second semestre 2011.

Coût estimé de l'étude	300 000 francs
Coût estimé de l'opération (N° PFI 012.049.06)	4 500 000 francs
Année prévisible de dépôt du crédit de réalisation:	2011

N° PFI 012.060.10 Grottes 8 et 10, rue des Amis 9, rue des:
Etude pour la rénovation de l'immeuble de logements 10, rue des Grottes et pour la construction d'un immeuble de logements après la démolition des immeubles 8, rue des Grottes et 9, rue des Amis.
Service bénéficiaire: Gérance immobilière
Service gestionnaire: Architecture

Le groupe d'immeubles qui compose le bas de la rue des Grottes et qui comprend les Nos 6, 6 bis, 8 et 10, rue des Grottes, ainsi que le N° 9, rue des Amis est inclus dans le plan localisé de quartier N° 29383. Parmi eux, les Nos 6, 6 bis et le 10 sont destinés à être «maintenus dans leurs gabarits et affectations». Les deux autres ne bénéficient d'aucune mesure de protection.

Le N° 8, rue des Grottes n'offre pas un potentiel d'habitabilité suffisant pour être rénové et le N° 9, rue des Amis consiste en un ancien hangar qui abrite actuellement des activités diverses. Leur démolition peut être envisagée au profit de la construction d'un petit immeuble de logements pouvant contenir plus de 30 pièces habitables, sur un rez-de-chaussée commercial. Les Nos 6 et 6 bis feront l'objet d'interventions d'entretien par le Service des bâtiments, tandis que le N° 10 sera rénové et transformé selon les caractéristiques de l'immeuble neuf, qui lui sera accolé.

Le 5 mai 2009, le Conseil administratif a affecté un montant de 150 000 francs pour un concours d'architecture, prélevé sur les lignes de préétudes diverses du

patrimoine financier des propositions PR-495 (votée le 20 mars 2007) et PR-574 (votée le 23 juin 2008).

Le 20 mars 2007, le Conseil municipal votait un crédit d'étude de 575 000 francs pour étudier la rénovation des immeubles sis rue des Grottes 6, 6 bis, 8 et 10 ainsi que place des Grottes 12-14. Après examen, ces ressources ont été attribuées pour les études de rénovation des immeubles sis rue des Grottes 6 et 6 bis ainsi que place des Grottes 12-14. La présente demande vise à couvrir les besoins pour l'étude de rénovation de l'immeuble de logements 10, rue des Grottes et pour la construction d'un immeuble de logements après la démolition des immeubles 8, rue des Grottes et 9, rue des Amis.

Coût estimé de l'étude	650 000 francs
Coût estimé de l'opération (N° PFI 012.060.12)	7 200 000 francs
Année prévisible de dépôt du crédit de réalisation:	2012

Groupe 40: culture et loisirs

N° PFI 042.037.03 Lausanne 192, rte de, la Console
Etude complémentaire pour la rénovation générale du bâtiment.

Service bénéficiaire: Conservatoire et Jardin botaniques
Service gestionnaire: Architecture

Il s'agit de conduire les opérations suivantes:

– Rénovation complète de l'enveloppe du bâtiment dit «La Console».
– Amélioration des conditions de conservation et de consultation des collections botaniques.
– Mise en conformité des installations techniques et de sécurité.
– Transformations intérieures et réaménagement des bureaux.
– Accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Un crédit complémentaire s'avère nécessaire pour:

– financer les études pour l'ensemble des mandataires jusqu'au stade de la préparation à l'exécution, afin de raccourcir le délai de démarrage des travaux après le vote du crédit de construction par le Conseil municipal,
– prendre en compte le renchérissement des coûts depuis la première estimation de 2001.

Coût estimé des études, sondages et relevés	715 000 francs
Déduction du crédit voté le 15.1.2002 (PR-117)	– 160 000 francs
Déduction du crédit voté le 20.3.2007 (PR-495/7)	– 215 000 francs
Coût estimé de l'étude complémentaire	340 000 francs

Coût estimé de l'opération (N° PFI 042.037.06)	11 340 000 francs
Participation du fonds spécial Varenne	11 340 000 francs
Dépense nette pour la Ville	0 francs
Année prévisible de dépôt du crédit de réalisation:	2010

N° PFI 046.014.01 Plaine de Plainpalais
Etude pour réalisation d'un *bowl* en béton pour skate sur la plaine de Plainpalais.

Service bénéficiaire: Délégation à la jeunesse
Service gestionnaire: Service d'aménagement urbain et de la mobilité

Il est prévu d'implanter un nouveau street park sur la plaine de Plainpalais avec des *bowls* excavés, sur les modèles de ceux de Vidy ou suédois, en remplacement du skate-park actuel. La surface en est légèrement plus grande, soit entre 2000 et 2500 m^2. Un mandat sera confié à un bureau d'études spécialisé.

Coût estimé de l'étude	75 000 francs
Coût estimé de l'opération (N° PFI 046.014.02)	1 325 000 francs
Année prévisible de dépôt du crédit de réalisation:	2010

Groupe 50: sports

N° PFI 050.016.01 Vessy 14, route de, Stade du Bout-du-Monde
Etude pour rénovation des vestiaires du centre sportif et du réseau d'arrosage.

Service bénéficiaire: Sports
Service gestionnaire: Bâtiment

Les installations sanitaires sont d'origine et, après plus de vingt ans d'usages intensifs, méritent une remise en état général. L'étude permettra aux mandataires, en collaboration avec le Service de l'énergie, de mettre en œuvre des équipements neufs en respectant les objectifs de la Ville en matière d'économie d'eau, de chauffage et d'électricité.

Coût estimé de l'étude	150 000 francs
Coût estimé de l'opération (N° PFI 050.016.02)	3 650 000 francs
Année prévisible de dépôt du crédit de réalisation:	2012

Groupe 60: social

N° PFI 061.059.01 Rothschild 27, rue
Etude de création d'une crèche.

Service bénéficiaire: Délégation à la petite enfance
Service gestionnaire: Bâtiment

Ce crédit d'étude a pour objectif de préparer le projet d'aménagement d'une nouvelle crèche dans les anciens locaux du Service d'assistance et de protection de la population. Ces locaux ont été libérés suite au regroupement de cette structure avec le SIS. Ce projet aura également des implications dans les locaux des agents municipaux qui occupent actuellement une surface du rez-de-chaussée.

Coût estimé de l'étude	200 000 francs
Coût estimé de l'opération (N° PFI 061.059.04)	2 000 000 de francs
Année prévisible de dépôt du crédit de réalisation:	2011

Groupe 80: hygiène et salubrité publique

N° PFI 084.008.05 Rois 10, rue des, Cimetière
Etude de mise en conformité des installations techniques, en particulier des équipements de production de froid.

Service bénéficiaire: Service des pompes funèbres et cimetières
Service gestionnaire: Bâtiment

Les installations de la chapelle des Rois sont importantes en termes de sécurité sanitaire puisqu'elles sont liées aux conditions de conservation des corps. A ce titre, cet emplacement sert de réserve aux installations du cimetière Saint-Georges. Elles sont en fin de vie et ne correspondent plus aux exigences de la politique énergétique de la Ville. De plus, dans le cadre de la stratégie de rénovation des installations de la Ville, il est nécessaire de mettre à jour celles du cimetière des Rois avant de s'attaquer à celles, plus importantes, du cimetière Saint-Georges. L'une remplaçant l'autre en phase de chantier, il a été admis que les travaux débuteraient dans le périmètre des Rois pour une première étape de mise en conformité.

Coût estimé de l'étude	200 000 francs
Coût estimé de l'opération (N° PFI 084.008.08)	1 700 000 francs
Année prévisible de dépôt du crédit de réalisation:	2012

Groupe 110: administration générale

N° PFI 112.026.01 Département constructions et aménagement
Etude accessibilité personnes à mobilité réduite
Bâtiment public 2

Service bénéficiaire: Gérance immobilière municipale
Service gestionnaire: Bâtiment

Le Service des bâtiments bouclera une part importante du premier crédit à la fin 2009. La deuxième étape de l'étude à mener vise à compléter les travaux réalisés en faveur du patrimoine culturel en intervenant sur les installations sportives mais aussi sur toute une série de bâtiments publics qui n'ont à ce jour pas pu bénéficier de ces premiers travaux.

Le crédit d'étude permettra de sélectionner les mandataires architectes et ingénieurs en vue de la préparation de la demande de crédit qui devrait être déposée en 2011.

Coût estimé de l'étude	50 000 francs
Coût estimé de l'opération (N° PFI 112.026.02)	2 050 000 francs
Année prévisible de dépôt du crédit de réalisation:	2011

4. **Description des études diverses** – Besoins à engager en 2010

Les trois sommes demandées doivent permettre de conduire des analyses et des études sur des besoins dont les lieux et les nécessités ne sont pas connus à ce jour. En fonction d'éventuelles demandes des services gestionnaires, l'utilisation totale ou partielle de ces montants est soumise à l'approbation préalable de la Direction du département des constructions et de l'aménagement et du Conseil administratif, et cela uniquement sur l'année 2010.

N° PFI 010.000.03	Département constructions et aménagement Etudes diverses du patrimoine financier (logements, industrie, artisanat, commerce)	
	Coût estimé des études	200 000 francs
Service bénéficiaire:	Gérance immobilière	
Service gestionnaire:	Direction des constructions et de l'aménagement	

N° PFI 100.000.04	Département constructions et aménagement Etudes diverses d'aménagement du domaine public	
	Coût estimé des études	100 000 francs
Service bénéficiaire:	Génie civil	
Service gestionnaire:	Direction des constructions et de l'aménagement	

N° PFI 112.000.04	Département constructions et aménagement Etudes diverses du patrimoine administratif (écoles, culture et loisirs, sports, social, sécurité publique, hygiène et salubrité publiques, aménagement du domaine privé, administration générale, planification

de l'aménagement local, acquisitions de terrains, opérations financières).

Coût estimé des études 200 000 francs

Services bénéficiaires: Divers services de l'administration
Service gestionnaire: Direction des constructions et de l'aménagement

5. **Maîtrise d'ouvrage**

Les services gestionnaires des crédits de préétudes et d'études sont ceux du département des constructions et de l'aménagement. Les bénéficiaires de ces crédits sont les autres services de l'administration municipale propriétaires des objets concernés.

Chaque objet est détaillé pour lui-même (voir plus haut).

6. **Référence au 5e plan financier d'investissement 2010-2021**

Tous les objets mentionnés dans la présente demande sont inscrits au 5e plan financier d'investissement 2010-2021. Le détail de chaque N° PFI est mentionné précédemment.

7. **Charge financière**

Pour chaque étude suivie de réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée totale d'amortissement de la réalisation.

En l'absence de réalisation, chaque étude sera amortie en trois annuités.

8. **Conclusion**

La présente demande donne au Conseil administratif les moyens nécessaires pour conduire à leur terme les préétudes et les études des objets retenus dans le 5e PFI ainsi que la possibilité de faire face aux requêtes imprévues, et cela pour les études à engager durant l'année 2010.

Au bénéfice des explications qui précèdent, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à voter le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 865 000 francs, dont à déduire 340 000 francs financés par le fonds spécial issu de la donation Varenne, soit un crédit net de 2 525 000 francs destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études, à engager en 2010, pour les projets inscrits au 5e plan financier d'investissement 2010-2021.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 865 000 francs.

Art. 3. – Les dépenses prévues à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans les patrimoines administratif ou financier suivant la nature du patrimoine des objets concernés. Pour chaque étude suivie d'une réalisation, la dépense, ajoutée à celle de la réalisation, sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. En cas de non-réalisation, chaque étude sera amortie en 3 annuités.

Annexe: Tableau récapitulatif détaillé par groupe fonctionnel

Abréviations utilisées dans le tableau annexé:

ARC	Service d'architecture
BAT	Service des bâtiments
CJB	Conservatoire et Jardin botaniques
DCA	Direction du département des constructions et de l'aménagement
DEJ	Délégation à la jeunesse
DPE	Délégation à la petite enfance
FUN	Service des pompes funèbres et cimetières
GCI	Service du génie civil
GIM	Gérance immobilière municipale
SAM	Service d'aménagement urbain et de la mobilité
SPO	Service des sports

Ville de Genève - DIRECTION DU DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DE L'AMENAGEMENT

Crédits d'études à déposer en 2009 et engager en 2010 - 5ème PFI

	N° PFI	Service Gestionnaire	Service Bénéficiaire	Localisation	Libellé	Coût estimé
			10 Logements			
1	010.000.03	DCA	GIM	Dpt Constructions et aménagement :	Etudes diverses du patrimoine financier 2010	**200'000**
2	012.002.07	BAT	GIM	Navigation 36 & 38, rue de la	Etude de rénovation des immeubles	**400'000**
3	012.049.03	BAT	GIM	Goetz-Monin 8, rue	Etude pour rénovation de l'immeuble	**300'000**
4	012.060.10	ARC	GIM	Grottes 8 & 10, des Amis 9, rues des	Etude construc. & rénov. immeubles de logements	**650'000**
			40 Culture et loisirs			
5	042.037.03	ARC	CJB	Lausanne 192, rte de, La Console	Etude complémentaire rénovation générale du bâtiment	**340'000**
6	046.014.01	SAM	DEJ	Plaine de Plainpalais	Etude pour réalisation bowl en béton	**75'000**
			50 Sports			
7	050.016.01	BAT	SPO	Vessy 14, rte de, Stade du Bout-du-Monde	Etude pour rénovation vestiaires+sép. Réseaux eau	**150'000**
			60 Social			
8	061.059.01	BAT	DEP	Rotschild 27, rte	Etude pour création d'une crèche	**200'000**
			80 Hygiène et salubrité publique			
9	084.008.05	BAT	FUN	Rois 10, rue des, Cimetière	Etude de rénovation des installations techniques	**200'000**
			100 Aménagement du domaine public			
10	100.000.04	DCA	GCI	Dpt Constructions et aménagement :	Etudes diverses aménag. du domaine public 2010	**100'000**
			110 Administration générale			
11	112.000.04	DCA	GIM	Dpt Constructions et aménagement :	Etudes diverses du patrimoine administratif 2010	**200'000**
12	112.026.01	BAT	GIM	Dpt Constructions et aménagement :	Etude accessibilité pers. Mobilité réduite bât. pub. 2	**50'000**
					Total	**2'865'000**

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la prise en considération de la proposition et son renvoi à la commission des finances sont acceptés à l'unanimité.

11. Proposition du Conseil administratif du 8 juillet 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit complémentaire à la proposition PR-511 de 352 340 francs destiné aux travaux de rénovation des deux dépendances de la villa La Grange situées au parc La Grange, route de Frontenex 71, sur la parcelle N° 3166, feuille 2, commune de Genève, section Eaux-Vives (PR-719).

Préambule

En date du 20 mars 2007, votre Conseil votait la proposition de crédit PR-511 composée de deux crédits, pour un montant total de 3 455 740 francs, à savoir:

– *Arrêté I amendé (crédit I)*
un crédit de 3 397 320 francs TTC – comprenant les crédits de préétude et d'étude de 250 259 francs TTC – destiné à la rénovation de l'enveloppe des deux dépendances, à l'aménagement des locaux pour le personnel du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) et à la rénovation des sanitaires publics existants dans les dépendances de la villa La Grange;

– *Arrêté II (crédit II)*
un crédit de 58 420 francs TTC destiné à l'équipement et au mobilier pour les vestiaires du SEVE.

La proposition PR-511 comportait pour les travaux (crédit I) un budget «minimaliste» qui prenait en charge uniquement les frais pour les aménagements intérieurs des dépendances (locaux pour le SEVE et rénovation des sanitaires publics) répondant ainsi à la motion M-573. Deux options permettant la rénovation de l'enveloppe des bâtiments faisaient également partie de ladite proposition. En votant le crédit I amendé, votre Conseil a confirmé sa volonté de réaliser la totalité des travaux.

Ces travaux sont aujourd'hui en cours et il s'avère que les crédits votés sont insuffisants. Un montant d'environ 350 000 francs supplémentaires est nécessaire afin d'achever cette réalisation.

Exposé des motifs

Trois éléments motivent cette demande de crédit complémentaire qui concerne uniquement le crédit I dit de «construction», à savoir:

– une erreur de «plume» lors de la rédaction de l'amendement de l'arrêté I;

– la variation des coûts des travaux (hausse significative de certains postes, lors du retour des offres, par rapport à la date du devis estimatif);
– les travaux supplémentaires non prévus mais inhérents à la rénovation des bâtiments et aux exigences légales qui se sont accrues.

Ce dépassement constaté, objet de la présente demande, a été annoncé préalablement à votre Conseil, à l'annexe B de la réponse du Conseil administratif à la question écrite du 21 mai 2008 de M. Simon Brandt, «Etat des lieux des crédits complémentaires», dont votre Conseil a pris acte lors de sa séance du 20 janvier 2009. Il était mentionné pour les dépendances de la villa La Grange un dépassement de 352 680 francs.

Motifs de la demande de crédit complémentaire

1. *Erreur de plume*

Une erreur de calcul a été malencontreusement faite lors de l'addition des crédits demandés (arrêté I).

PR-511	*Montant brut demandé crédit études + réalisation en francs TTC*	*Montant brut voté crédit études + réalisation en francs TTC*	*Différence en francs TTC*
Crédit I travaux	1 995 629	1 745 370	250 259
Crédit II mobilier		58 420	– 58 420
Crédit III option 1	676 290	676 290	0
Crédit IV option 2	917 240	917 240	0
Total	3 589 159	3 397 320	191 839

Elle a pour conséquence un manque de 191 839 francs TTC sur le montant du crédit voté.

Ce montant constitue le premier élément de la demande de crédit.

2. *Variation des prix*

Bien que la proposition PR-511 ait été déposée en octobre 2006, les prix indiqués étaient ceux d'août 2003 (date du 1er devis général). Les soumissions sont rentrées début 2008, soit cinq ans après. Dans cet intervalle, le coût de la construction a subi une variation d'environ 15%.

Les dépassements dus à des hausses de prix se situent essentiellement sur les postes suivants:

CFC	*Libellé*	*Coûts prévus en francs TTC*	*Coûts rentrés en francs TTC*	*Différence en francs TTC*
21	Gros œuvre 1			26 230
216	Pierre naturelle	460 140	486 370	26 230
23	Installations électriques			2 630
231	Electricité	130 790	133 420	2 630
24	Chauffage, ventilation			16 360
241/242	Chauffage, ventilation	156 340	172 700	16 360
25	Installations sanitaires			61 840
251	Sanitaires	165 510	225 000	59 490
258	Agencement cuisines	17 650	20 000	2 350
28	Aménagements intérieurs 2			8 040
281	Carrelage	74 420	82 460	8 040
Total		1 004 850	1 119 950	115 100

Le montant total de la variation des prix de la construction est de 115 100 francs TTC et constitue le deuxième élément de cette demande complémentaire.

3. *Travaux supplémentaires non prévus et exigences légales*

Lors de la mise au point du projet définitif et des soumissions, en collaboration avec les utilisateurs (SEVE), le projet initial pour l'aménagement intérieur des vestiaires et de la cafétéria a évolué. Pour des raisons d'accessibilité, la cafétéria prévue au 1er étage a été déplacée au rez-de-chaussée, regroupant ainsi au 1er étage les vestiaires et les sanitaires pour les jardiniers et jardinières.

Concernant l'atelier de maintenance et le bureau, leur état de vétusté, les exigences de sécurité (feu), les besoins en installations électriques, informatiques et en téléphonie exigent une intervention plus lourde que prévue.

Quant à l'aménagement intérieur des sanitaires publics, ils ont été adaptés au modèle réalisé à la place du Bourg-de-Four, non connu à l'époque du dépôt de la proposition.

Par ailleurs, suite aux nouvelles directives sur la présence d'amiante, une expertise a été faite et des travaux pour son élimination ont été exécutés.

Les dépassements dus à des travaux supplémentaires se résument ainsi:

CFC	*Libellé*	*Montants en francs TTC*	*Montants en francs TTC*
21	Gros œuvre 1		59 690
211	Maçonnerie, béton armé, installation de chantier, raccordement conduits, adaptation bâtiments, sondages, désamiantage	59 690	

27	Aménagements intérieurs 1		93 040
271	Plâtrerie	50 120	
272	Serrurerie	42 920	
28	Aménagements intérieurs 2		11 450
285	Peinture intérieure	11 450	
Total			164 180

Le montant total des travaux supplémentaires s'élève à 164 180 francs TTC et représente le troisième élément de cette demande complémentaire.

Récapitulatif des coûts

Récapitulatif	*Montants en francs TTC*
Erreur de plume	191 839
Variation des prix	115 100
Travaux supplémentaires	164 180
Sous-total 1	471 119
A déduire	
Divers et imprévus*	153 160
Sous-total 2	317 959
Frais administratifs et financiers	34 381
Prestations du personnel pour les investissements (5% de 317 959 francs)	15 991
Intérêts intercalaires [Taux DSF (3,25% + 0,5%) x 333 950 francs)/2 x 22 mois/12]	11 480
Fonds d'art contemporain 2% de 345 430 francs	6 910
Total du crédit complémentaire demandé	352 340

* Une partie des travaux supplémentaires non prévus a pu être absorbée par le poste «divers et imprévus».

Ainsi le coût total de l'opération s'élève à 3 808 080 francs TTC.

Avancement de l'opération

Le chantier a démarré en mai 2008. Au cours des travaux, un effort a été demandé aux architectes en vue de terminer les vestiaires et la cafétéria du SEVE pour la fin mars 2009. Les jardiniers ont pu ainsi disposer des locaux tout neufs dès le 1er avril 2009.

La suite des travaux prévoit la mise à disposition des sanitaires publics pour l'été 2009 et des locaux pour le SEVE (atelier de maintenance et bureau) pour l'automne 2009.

Calcul de la variation des prix du crédit de construction (à titre indicatif)

Crédit de construction demandé (et non voté) (août 2003 / Indice genevois (IG) = 100.33)	3 589 159
Crédit de construction avec calcul de la variation des coûts (de février 2008 / IG = 114.30 à octobre 2008 / IG = 116.00)	4 067 800
Variation	478 641

Délais

La fin du chantier est reportée à l'automne 2009.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire à la proposition PR-511 de 352 340 francs destiné à la rénovation des deux dépendances de la villa La Grange, situées au parc La Grange, route de Frontenex 71, sur la parcelle N° 3166, feuille 2, commune de Genève, section Eaux-Vives.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 352 340 francs.

Art. 3. – Un montant de 6910 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie avec le crédit initial selon les mêmes modalités.

Annexes: plan de situation
plan des bâtiments (rez-de-chaussée)
tableau de bord T - 02 Indice genevois des prix de la construction, depuis avril 2003

Proposition: rénovation des dépendances de la villa La Grange

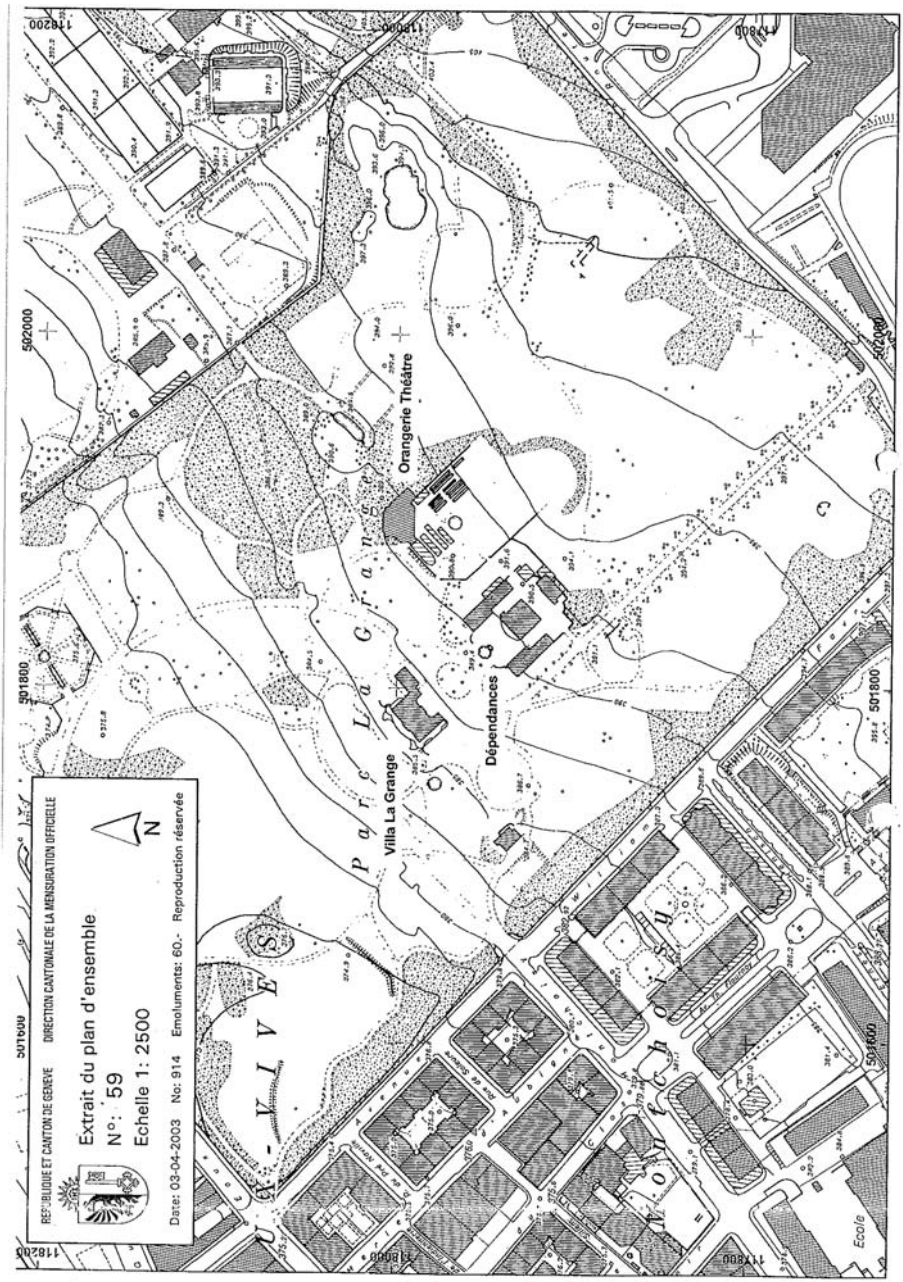

Ville de Genève
Département des constructions et de l'aménagement
Service d'architecture
Rue du Stand 25
022 418 21 00 / 022 418 21 01
http://www.ville-ge.ch

VILLE DE GENÈVE

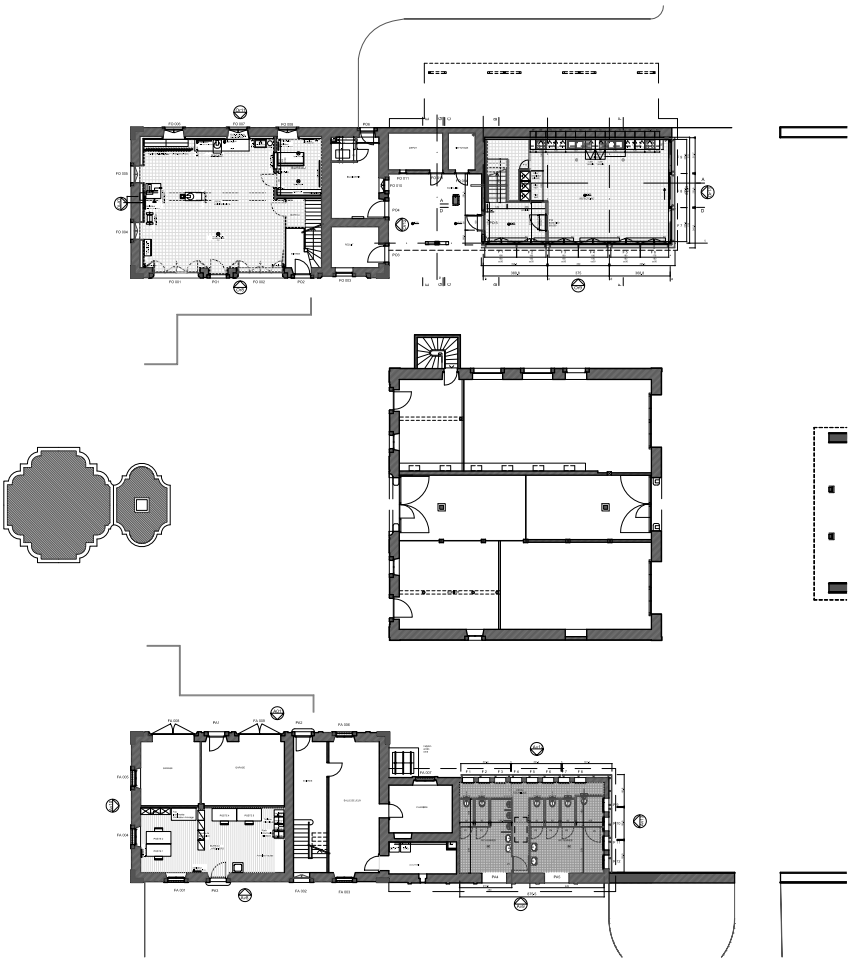

Parc de La Grange

Rénovation des communs et annexes de la villa La Grange

G.M. Architectes Associés SA
5 Place de Jargonnant CH 1207 Genève
T 022 786 3200 F 022 786 6380 - info@gmarchitectes.com

Exécution
Rez-de-chaussée
21.04.2009

10

T - 01 Indice genevois des prix de la construction, en octobre 2008 (avril 2003 = 100)

Chiffres en avril et en octobre (1) — Canton de Genève

Catégorie de frais de construction (2) N° CFC	Poste de dépenses	Pondération, en %	Indice Oct. 2007	Indice Avril 2008	Indice Oct. 2008	Variation semestrielle, en %	Variation annuelle, en %
	Indice général	**100**	**111,6**	**112,6**	**113,2**	**0,6**	**1,5**
	Indice bâtiment	**76**	**112,5**	**115,2**	**116,0**	**0,7**	**3,1**
1, 2, 4, 5	Construction d'immeubles administratifs	11	114,4	116,9	117,1	0,2	2,4
1, 2, 4, 5	Construction d'immeubles d'habitation de plusieurs logements	38	111,0	113,1	114,4	1,1	3,0
1, 2, 4, 5	Construction d'immeubles d'habitation en bois de plusieurs logements (3)	-	112,7	115,2	116,3	1,0	3,2
2, 4	Rénovation d'immeubles d'habitation de plusieurs logements	27	113,9	117,4	117,8	0,3	3,5
	Indice génie civil	**24**	**108,5**	**104,2**	**104,4**	**0,2**	**- 3,8**
1, 4	Construction de routes	12	108,3	103,8	103,1	- 0,6	- 4,8
1, 4	Construction de passages inférieurs en béton armé	12	108,8	104,5	105,6	1,0	- 2,9

(1) TVA comprise.
(2) Catégorie de frais de construction (CFC), selon le code de frais de construction du Centre suisse d'études pour la rationalisation de la construction (CRB).
(3) Ce type de construction n'est pas intégré dans le calcul de l'indice «bâtiment» ni dans le calcul de l'indice «général».
Source : Office cantonal de la statistique / Office fédéral de la statistique - Indice des prix de la construction

T - 02 Indice genevois des prix de la construction, depuis avril 2003 (avril 2003 = 100)

Chiffres en avril et en octobre (1) — Canton de Genève

	Indice général			Indice bâtiment (2)			Indice génie civil (3)		
	Indice	Variation semestrielle, en %	Variation annuelle, en %	Indice	Variation semestrielle, en %	Variation annuelle, en %	Indice	Variation semestrielle, en %	Variation annuelle, en %
Avril 2003	100,0	...	...	100,0	...	...	100,0	...	...
Oct. 2003	100,1	0,1	...	100,5	0,5	...	98,7	- 1,3	...
Avril 2004	101,3	1,3	1,3	101,1	0,7	1,1	102,0	3,3	2,0
Oct. 2004	103,1	1,7	3,0	102,9	1,7	2,4	103,9	1,8	5,2
Avril 2005	102,7	- 0,4	1,3	103,5	0,6	2,4	99,9	- 3,8	- 2,0
Oct. 2005	102,1	- 0,5	- 0,9	103,5	0,0	0,7	97,7	- 2,2	- 5,9
Avril 2006	104,3	2,1	1,6	105,9	2,2	2,3	99,3	1,6	- 0,6
Oct. 2006	107,1	2,7	4,8	107,8	1,9	4,2	104,6	5,4	7,1
Avril 2007	108,5	1,3	4,0	109,5	1,6	3,5	105,1	0,4	5,8
Oct. 2007	111,6	2,9	4,2	112,5	2,7	4,4	108,5	3,3	3,7
Avril 2008	112,6	0,9	3,8	115,2	2,4	5,2	104,2	- 4,0	- 0,9
Oct. 2008	113,2	0,6	1,5	116,0	0,7	3,1	104,4	0,2	- 3,8

(1) TVA comprise. (2) Cet indice entre pour 76 % dans l'indice général. (3) Cet indice entre pour 24 % dans l'indice général.
Source : Office cantonal de la statistique / Office fédéral de la statistique - Indice des prix de la construction

G - 01 Indice genevois des prix de la construction, selon le secteur des travaux (1), depuis avril 2003

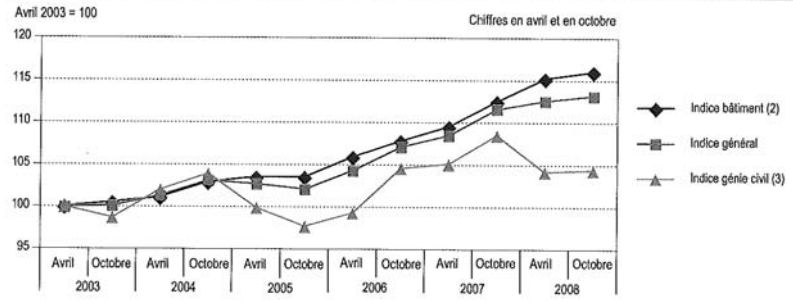

(1) TVA comprise. (2) Cet indice entre pour 76 % dans l'indice général. (3) Cet indice entre pour 24 % dans l'indice général.
Source : Office cantonal de la statistique / Office fédéral de la statistique - Indice des prix de la construction

Préconsultation

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, rassurez-vous, je ne vous parlerai pas du fond… Mais il ne vous a pas échappé, aux pages 1 et 2 de la proposition PR-719, qu'il y a une erreur de plume et une erreur de calcul. Cela fait beaucoup d'erreurs! Peut-être les fonctionnaires chargés de vérifier qu'il n'y ait point d'erreur étaient-ils trop engagés dans la campagne sur la loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP) et n'ont-ils pas pu consacrer toute leur sagacité à la vérification des propositions du Conseil administratif… Je souhaite qu'il n'en aille plus de même à l'avenir.

M. Georges Queloz (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous comprendrez bien que je me vois dans l'obligation de réagir une fois de plus à ces erreurs et à ces dépassements. Après le pont de la Machine, le Musée Rath, la patinoire des Vernets, c'est le tour de la villa La Grange! Nous ne pouvons que dénoncer cet état de fait, et je voulais vous annoncer la couleur de notre position à cet égard dès ce soir. Vous pouvez le vérifier sur le plan des investissements: le coût des travaux sur la plaine de Plainpalais a passé de 24 à 30 millions de francs. Il est donc urgent que nous recevions des explications sur le même phénomène qui se reproduit dans le cas de la villa La Grange. Pourquoi toutes ces erreurs? Pourquoi un tel changement de personnel au sein du département de M. Pagani? Il est urgent de savoir tout cela.

M. Marc Dalphin (Ve). Le groupe des Verts est d'avis qu'il faut renvoyer cette proposition PR-719 à la commission des travaux et des constructions, à moins que le Conseil administratif ne puisse répondre tout de suite à certaines des questions qu'elle suscite, comme par exemple les travaux supplémentaires non prévus.

Mme Salika Wenger (AGT). J'ai bien entendu que certains veulent renvoyer la proposition PR-719 à la commission des travaux et des constructions. Or, comme vient de le dire M. Queloz, nous sommes confrontés assez souvent à ce genre d'ajustement en matière de coûts des travaux publics. Ne vous semblerait-il pas plus judicieux, chers collègues, de renvoyer ce genre de proposition à la commission de contrôle de gestion, qui ferait probablement le travail de manière plus complète sans surcharger la commission des travaux et des constructions ou celle des finances, déjà surmenées? Je propose donc le renvoi de cet objet à la commission de contrôle de gestion.

La présidente. Je ne crois pas que nous puissions encore renvoyer des points à la commission de contrôle de gestion, Madame Wenger. Le bureau du Conseil municipal s'est renseigné sur ce point, et il a reçu une réponse négative du Service de surveillance des communes.

M. Rémy Pagani, maire. Monsieur Queloz, je veux bien qu'on fasse à chaque fois le procès des dépassements de crédit… Mais, à part l'erreur de plume qui est bien réelle et dont la responsabilité nous incombe, je le dis et je le répète – et je le répéterai peut-être jusqu'à la fin de cette législature – il s'agit ici d'un vieux bâtiment. C'est d'ailleurs aussi le cas de la patinoire des Vernets, du pont de la Machine, du Musée Rath. J'insiste: ce ne sont pas des immeubles neufs pour lesquels nous pouvons maîtriser la totalité de nos budgets.

En l'occurrence, le dossier de la villa La Grange a été traité par le Conseil municipal au cours de la précédente législature; or les budgets définis alors étaient tellement serrés que nous n'avons pas pu faire autrement que d'avoir des dépassements de crédit. Cela en plus du fait, je le répète, que ce bâtiment est vieux. Voilà pourquoi la proposition de renvoi de cet objet émise par Mme Salika Wenger ne tient pas la route du point de vue juridique, car la commission de contrôle de gestion n'a pas les moyens de le traiter. Il existe un avis juridique du Service de surveillance des communes à ce propos, nous ne reviendrons pas là-dessus…

Je présenterai à la commission des travaux et des constructions l'ensemble de ces dépassements de crédit, et j'inviterai ses membres à se rendre sur place pour qu'ils se rendent compte de la situation. Maintenant que les deux bâtiments annexes de la villa La Grange sont rénovés, la décision du Conseil municipal de ne pas rénover le bâtiment central pose des problèmes. Je vous inviterai donc, ultérieurement, à voter un crédit de réalisation pour faire en sorte que le bâtiment central – ou en tout cas sa façade – soit rénové, car il jure avec les annexes, maintenant. A l'évidence, les décisions de la précédente législature doivent être remises en cause, au vu des travaux effectués sur les deux bâtiments qui font face à la villa La Grange.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous remercie par avance de renvoyer la proposition PR-719 à la commission des travaux et des constructions. Nous vous y donnerons toutes les explications requises, y compris celles qui concernent les erreurs de plume.

Je vous le répète, nous nous sommes engagés à rester en dessous des 3% de dépassement pour l'ensemble des investissements de la Ville de Genève; nous sommes capables de vous démontrer, chiffres à l'appui, que nous ne dépassons pas ce maximum, qui est d'ailleurs tout à fait normal dans des vieux bâtiments. C'est même remarquable! Je mets au défi un privé de tenir ses budgets à ce point, en respectant cette marge de 3%.

La présidente. Merci, Monsieur le maire. J'ai juste une petite précision à donner quant au renvoi de la proposition PR-719 à la commission de contrôle de gestion: cette dernière ne peut pas s'autosaisir d'objets; néanmoins, si le plénum souhaite lui en renvoyer, il peut le faire. Nous mettrons donc aux voix le renvoi de cet objet à la commission de contrôle de gestion ou à la commission des travaux et des constructions.

M. Georges Queloz (L). Après l'intervention de M. Pagani, je me permets de signaler qu'on ne peut pas toujours attribuer les dépassements de crédit au fait que les bâtiments rénovés sont vieux. Je mentionnerai l'exemple de la volière du bois de la Bâtie, où il y a eu aussi un dépassement de crédit considérable, simplement parce que certains travaux n'avaient pas été prévus. Pourtant, nous dépensons chaque fois l'équivalent du 10% du coût des travaux pour la réalisation de l'étude préalable; mais quand les soumissions sont arrivées, on se met à tergiverser et à prévoir de nouveaux changements. Ce n'est pas possible! Nous ne pouvons pas continuer ainsi! Pour chaque chantier, on en arrive à quasiment 30% de dépassement. Que se passe-t-il donc dans le département de M. Pagani?

Mme Salika Wenger (AGT). J'entends bien qu'un conseiller administratif, ou même le Conseil administratif dans son entier, ne trouve pas très agréable de voir renvoyer l'un de ses projets à la commission de contrôle de gestion. Mais, comme l'a précisé tout à l'heure Mme la présidente, le Conseil municipal a tout pouvoir de renvoyer à la commission de contrôle de gestion un sujet qui pourrait faire l'objet d'un travail un peu complexe. De plus, cette commission n'est pas surchargée de travail, alors que celle des travaux et des constructions ne sait absolument pas quand elle pourra traiter cet objet, et ce n'est pas mieux en ce qui concerne la commission des finances. Aussi, chers collègues, je vous engage à renvoyer la proposition PR-719 à la commission de contrôle de gestion qui, contrairement à ce que nous a dit le magistrat, peut parfaitement la traiter, si elle lui est transmise par le plénum.

Mme Christiane Olivier (S). Je renonce à mon intervention, étant donné que Mme la présidente et Mme Salika Wenger ont donné toutes les explications nécessaires sur le rôle de la commission de contrôle de gestion.

La présidente. Je mets donc aux voix le renvoi de la proposition PR-719 à la commission de contrôle de gestion ou à celle des travaux et des constructions…

M. Alexis Barbey (L). Madame la présidente, si vous passez directement à ce vote, comment fait-on si on ne veut pas entrer en matière sur cet objet? Ne faudrait-il pas d'abord voter la prise en considération, puis le renvoi dans l'une ou l'autre des commissions proposées?

La présidente. Je pensais que l'entrée en matière allait de soi. Mais, si certains pensent la refuser, je mets aux voix la prise en considération de la proposition PR-719.

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée à l'unanimité (60 oui).

(Exclamations.)

La présidente. Merci, Monsieur Barbey, pour cette excellente proposition…

M. Alexis Barbey (L). Madame la présidente, puisque vous vous moquez gentiment de moi à cause de l'unanimité de ce vote, je vous signale quand même que je ne vois pas ce qui, dans la procédure du Conseil municipal, nous permet de renvoyer un objet en commission sans être sûrs que cette assemblée soit d'accord de le prendre en considération. Il ne peut pas y avoir de sous-entendu dans ce domaine, le vote de l'entrée en matière était donc nécessaire. C'est peut-être un peu risible, puisque tout le monde – y compris moi – était d'accord, mais personne n'aurait pu le savoir avant le vote!

La présidente. Nous procédons ainsi depuis fort longtemps pour gagner du temps, Monsieur Barbey; mais ce n'est pas grave, nous pourrons mettre aux voix la prise en considération à chaque fois, si vous le souhaitez. Je passe maintenant au vote du renvoi de la proposition PR-719 à la commission de contrôle de gestion, ou à celle des travaux et des constructions.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des travaux et des constructions est accepté par 36 oui contre 26 non.

12. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

13. Interpellations.

Néant.

14. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h 5.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 706

2. Communications du bureau du Conseil municipal 706

3. Prestation de serment de Mme Renate Cornu, remplaçant Mme Laetitia Guinand, conseillère municipale démissionnaire 710

4. Election de deux représentants du Conseil municipal pour faire partie du conseil d'administration de la Banque cantonale de Genève SA (Constitution de la République et canton de Genève, art. 80a et 177) (RCM, art. 129, lettre A). 710

5. Rapport d'activité et comptes 2008 et budget de fonctionnement 2009 de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) (D-32) 711

6. Questions orales 785

7. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2008 (PR-690 A) 796

8. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 18 février 2009 en vue de l'octroi à la Coopérative de construction et d'habitation UV (Unité de voisinage) d'un droit de superficie distinct et permanent sur une partie de la parcelle N° 2129, feuille 12, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève, d'une surface d'environ 457 m^2, sise avenue Blanc/avenue de France, en vue de la construction d'un immeuble de logements (PR-680 A). 1065

9. Présentation du 5e plan financier d'investissement 2010-2021 (D-39) 1083

10. Proposition du Conseil administratif du 8 juillet 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 2 865 000 francs, dont à déduire 340 000 francs financés par le fonds spécial issu de la donation Varenne, soit un crédit net de 2 525 000 francs destiné à couvrir

les frais de préétudes et d'études, à engager en 2010, pour les projets inscrits au 5e plan financier d'investissement (PFI) 2010-2021 (PR-721) 1184

11. Proposition du Conseil administratif du 8 juillet 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit complémentaire à la proposition PR-511 de 352 340 francs destiné aux travaux de rénovation des deux dépendances de la villa La Grange situées au parc La Grange, route de Frontenex 71, sur la parcelle N° 3166, feuille 2, commune de Genève, section Eaux-Vives (PR-719). 1196

12. Propositions des conseillers municipaux 1209

13. Interpellations 1209

14. Questions écrites 1209

La mémorialiste:
Marguerite Conus